This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

a39015 00024824 8b

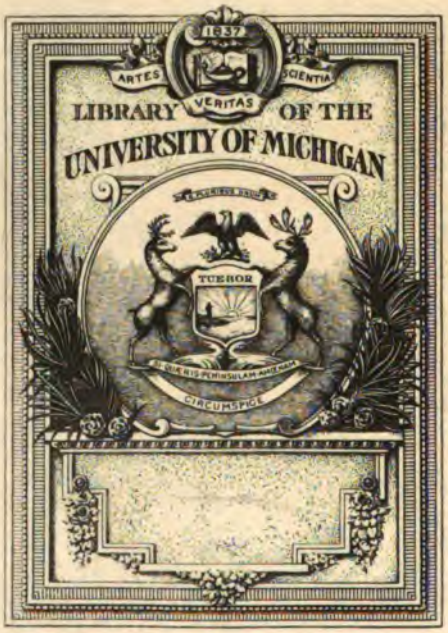
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

JC
611
.N893
H6

LE GOUVERNEMENT

DE NORMANDIE.

LE GOUVERNEMENT

DE

NORMANDIE

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LA

CORRESPONDANCE DES MARQUIS DE BEUVRON
ET DES DUCS D'HARCOURT

LIEUTENANTS GÉNÉRAUX ET GOUVERNEURS DE LA PROVINCE

PAR

M. C. HIPPEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN

CAEN

IMPRIMERIE GOUSSIAUME DE LAPORTE

RUE AU CANU, 5.

MDCCCLXIII.

Librarian
Nijhoff
10-12-28
16261

INTRODUCTION.

L'histoire, dans les jugements qu'elle porte sur les hommes et sur les choses, est toujours à refaire. Les conditions de la perspective changent en effet avec les siècles, et chaque génération aperçoit les faits pour ainsi dire sous un angle nouveau. De plus, chaque jour met sous les yeux des juges d'autres pièces de conviction, ou révèle des faits inconnus qui modifient les opinions reçues. C'est donc avec raison que l'on s'occupe aujourd'hui plus que jamais de réunir et de publier cette foule de documents inédits, qui serviront de matériaux à des histoires de plus en plus exactes et complètes.

Parmi ces documents, je n'en connais pas de plus importants que ceux que présente la correspondance des marquis de Beuvron et des ducs d'Harcourt, gouverneurs ou lieutenants-généraux de la province de Normandie depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Elle embrasse l'administration militaire, civile et religieuse de la Normandie, pendant cette époque, dans les trois généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon. Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, avec tous leurs ministres, depuis Mazarin, Fouquet et Colbert jusqu'à Barbezieux et Chamillart, depuis Dubois et Fleury

jusqu'à Maurepas, Turgot et Necker ; une foule d'officiers supérieurs appartenant à la marine, à l'artillerie et aux armées de terre ; les intendants et leurs subdélégués, les membres des Parlements, des Conseils supérieurs et des Siéges présidiaux, les évêques et les abbés, les maires et les échevins des principales villes de Normandie, un grand nombre de personnages enfin, alliés ou amis des gouverneurs et confidents de leurs pensées intimes, figurent dans cette collection précieuse à plus d'un titre.

Appelé, par une bonne fortune dont je ne saurais trop me féliciter, à prendre connaissance de ces importants papiers, je me suis empressé de demander à leurs heureux possesseurs, Monsieur le Duc et Madame la Duchesse d'Harcourt, la permission de révéler au monde savant cette précieuse découverte. Cette faveur m'a été libéralement accordée avec la permission, plus précieuse encore, de publier tout ce qui pourrait offrir de l'intérêt pour l'histoire de la Normandie.

C'est avec une profonde reconnaissance que j'ai reçu une autorisation donnée avec une si gracieuse obligeance ; et je me suis aussitôt mis en devoir de répondre dignement à cet honorable témoignage de confiance.

Je n'ai éprouvé d'abord que l'embarras du choix. Tout calculé et en me bornant à recueillir parmi les lettres, les mémoires et les rapports divers dont se composent les archives d'Harcourt, les pièces les plus essentielles, je n'ai pas tardé à m'apercevoir que je n'aurais pas à publier moins de six volumes in-8°.

J'ai cru devoir appeler alors l'attention de MM. les Préfets des cinq départements de l'ancienne Normandie

sur une publication qui présentait tous les caractères d'une œuvre d'utilité publique.

Encouragé par les paroles bienveillantes de M. Leprovost de Launay, Préfet du Calvados, auquel je me suis naturellement adressé tout d'abord, j'ai sollicité l'intervention de MM. Ernest Le Roy, Janvier, Pron et de Matharel, Préfets de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, auprès des Conseils généraux de leurs départements respectifs. Tous, avec un sentiment profond des besoins intellectuels du pays, ont accueilli avec faveur la pensée d'un travail ayant pour but l'histoire administrative de la province, pendant une époque peu connue, bien que rapprochée de la nôtre.

Soumise à MM. les Membres des cinq Conseils généraux dans la session du mois d'août 1862, et appuyée par M. Théry, Recteur de l'Académie, sympathique à toutes les œuvres de ce genre, ma demande tendant à obtenir la somme nécessaire à la publication de six volumes a partout obtenu un succès complet.

Fort d'un concours aussi honorable pour celui qui l'a reçu que pour les hommes éminents qui l'ont donné, je me suis mis immédiatement à l'œuvre.

C'était un vaste sujet d'études pour celui qui veut connaître, non dans des histoires toutes faites, mais dans les pièces originales, officielles ou confidentielles, l'esprit, les mœurs et les institutions d'une époque. C'est en consultant des archives de ce genre que le savant et regrettable Tocqueville a compris quelle action a exercée avant la Révolution française le gouvernement central, dont il a pu s'exagérer l'importance et mécon-

naître la nature, mais dont il lui était impossible de ne pas rencontrer partout la trace.

Il n'est pas en Normandie de nom plus illustre que celui d'Harcourt. On le trouve, sous les premiers ducs, associé à celui de ces héroïques barons qui conquirent la Sicile et l'Angleterre; et, à la veille de la Révolution, le représentant de cette maison dirigeait les grands travaux du port de Cherbourg, si glorieusement achevés par l'empereur Napoléon III. Les papiers dont se composera la présente publication appartiennent à M. le duc d'Harcourt actuel, ancien ambassadeur à Madrid et à Rome. Ils concernent principalement les marquis de Beuvron, père et fils, lieutenants-généraux du roi et gouverneurs de Rouen, de 1641 à 1715; Henri d'Harcourt, maréchal de France et ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1696 et en 1700; Anne-Pierre d'Harcourt, fils du maréchal et maréchal lui-même, lieutenant-général, puis gouverneur de Normandie en 1764; et enfin ses deux fils, le duc François-Henri, lieutenant-général, puis gouverneur de Normandie, mort en Angleterre en 1801, et Anne-François, connu plus particulièrement sous le nom de duc de Beuvron, qui partagea avec son frère le gouvernement de la province, en qualité de lieutenant-général, et mourut à Amiens en 1797.

Le marquis de Beuvron, père du maréchal d'Harcourt, était un homme de beaucoup d'esprit et d'un grand caractère. C'est en sa qualité de gouverneur de la ville et du château de Rouen qu'il reçut les instructions émanées de Louis XIV lui-même, et des grands ministres qui régularisèrent et étendirent ce travail de centralisation

administrative dont Henri IV et Richelieu avaient posé si solidement les assises. La correspondance de Louis XIV (1643-1707) est, à ce point de vue, extrêmement intéressante. Elle atteste cet esprit d'ordre et de méthode, cette activité, cette intelligence supérieure, et en même temps cette hauteur d'autorité et de commandement que l'on retrouve à un certain degré aussi dans les lettres adressées au même marquis de Beuvron par La Vieuville (1652), Fouquet (1657), Michel Le Tellier (1668-1675), Colbert (1668-1676), Châteauneuf (1671-1697), Seigneley (1685-1702), Le Pelletier (1689-1702), Pontchartrain (1692-1705), Louvois (1675-1691), Barbezieux (1685-1700), La Vrillière (1647-1704).

Parmi les nombreux documents que contient cette partie de nos archives, je mentionnerai comme pleins de détails intéressants ceux qui concernent les rapports du gouvernement avec les protestants de la Normandie. Quoiqu'il soit difficile d'ajouter des faits entièrement nouveaux à ceux qui ont été publiés sur la révocation de l'édit de Nantes et ses désastreuses conséquences, il est certains détails, particuliers à la province, qu'il est utile de recueillir, parce qu'ils ont été ignorés ou négligés par les historiens, occupés de tracer le tableau général des persécutions religieuses. Ils font connaître les sentiments qui animèrent les autorités locales et l'esprit de la population normande. Si le gouverneur de Rouen partagea l'erreur de tout son siècle, sur la nécessité de créer par la violence l'unité religieuse (on peut en juger par une lettre curieuse que lui écrivait Montausier, en 1685), il eut cependant assez de modération pour ne

pas craindre de lutter quelquefois contre le Parlement de Normandie, plus intolérant que ne l'était le gouvernement lui-même. Les ordres impitoyables donnés par Louvois ne furent pas exécutés par lui dans toute leur rigueur, ainsi que le lui reprochait le ministre lui-même, au nom du roi, dans une de ses lettres, datée du 18 janvier 1689.

Le maréchal Henri d'Harcourt, son fils, en faveur duquel le marquisat de Thury-Harcourt fut en 1709 érigé en duché-pairie, ne se distingua pas seulement comme gouverneur de la Normandie. Les nombreux manuscrits qui le concernent ont rapport aussi aux deux importantes missions qu'il remplit en qualité d'ambassadeur. Ils sont d'un prix inestimable, en raison des matériaux qu'ils fournissent pour l'histoire de l'établissement de la maison de Bourbon sur le trône d'Espagne. Les instructions qu'il reçut du roi et des ministres, sa correspondance, ses rapports, seront d'autant plus utilement consultés, que c'est au moment même où il part pour se rendre au poste qu'il occupera d'une manière si brillante, que s'arrêtent les documents publiés par M. Mignet sur la succession d'Espagne. On y trouve, par exemple, une lettre et deux mémoires que lui adressa, en 1703, la princesse des Ursins, sur laquelle des publications récentes ont appelé l'attention. Il est impossible de n'être pas touché de l'éloquence avec laquelle cette femme célèbre, repoussant les accusations dont elle est l'objet, lutte énergiquement contre une première disgrâce, bien pénible et bien rude sans doute, mais moins cruelle et surtout moins soudaine que celle qui devait, onze ans plus tard, la frapper sans retour.

Le maréchal d'Harcourt, Saint-Simon nous l'apprend, favori, comme l'avait été son père, le marquis de Beuvron, de Mme de Maintenon, entretint avec elle une correspondance fort active. Un grand nombre de lettres, adressées par la marquise-reine à l'ambassadeur d'Espagne, étaient au commencement de ce siècle en la possession du grand-père du duc d'Harcourt actuel. La trace en a été perdue ; mais je ne désespère pas de retrouver une collection dont il est facile de comprendre tout le prix.

C'est aux fonctions élevées qu'occupèrent, dans le gouvernement de Normandie, le maréchal Anne-Pierre d'Harcourt et ses deux fils, que se rapportent les documents conservés dans les archives de la famille. Ce sont de véritables trésors pour l'histoire locale. L'autorité des gouneurs de provinces, bien qu'amoindrie par Louis XIV, était encore considérable. Chargés de transmettre la pensée du gouvernement aux administrateurs de tous les degrés, ils correspondaient directement avec le roi et les ministres. Leurs actes et leurs lettres ont une signification plus grande que celle que présentent les papiers des Intendances ou ceux des différentes administrations placées sous leurs ordres. L'étude des uns et des autres est indispensable pour connaître l'administration militaire, civile et politique de la province, aux époques qui ont précédé la Révolution de 1789. On y voit que c'est une grande erreur de penser qu'en fait d'organisation, l'Assemblée nationale ait eu tout à refaire en France. Elle n'a souvent fait que donner des noms nouveaux à des institutions déjà conformes aux principes d'unité et de centralisation qui la dirigèrent.

On apprendra avec surprise peut-être, en voyant les extraits de la correspondance et les pièces officielles que nous mettons à la disposition des futurs historiens de la Normandie, quelle prodigieuse activité ont déployée les fonctionnaires de tout ordre chargés, chacun en ce qui le concernait, de faire exécuter les ordres du souverain. On ne manquera pas, nous l'espérons, d'y remarquer un dévouement au devoir, un amour sincère du pays, un sentiment de justice et d'universelle bienveillance que les historiens du XVIIIe siècle ont trop souvent méconnus.

Le gouvernement confié aux ducs d'Harcourt étant surtout un commandement militaire, il n'est pas étonnant que tout ce qui concerne la guerre y soit traité avec les plus grands développements. Les luttes que la France dut soutenir pendant toute la durée de ce siècle contre son éternelle ennemie, l'Angleterre, donnent une grande importance à la province qui, par sa position géographique, se trouve naturellement la première appelée soit à repousser ses attaques, soit à prendre contre elle l'offensive. Le Havre, Dieppe, Honfleur, Granville, Cherbourg ont été, à cette époque, ainsi que les ports moins importants qui bordent notre littoral, l'objet des préoccupations de tous les ministres jaloux de défendre l'honneur national.

L'organisation des garde-côtes, leur division en capitaineries, la construction et l'armement des forts, les travaux immenses qui ont assuré la sécurité du port du Havre et créé la merveille de celui de Cherbourg, ont attiré pendant un siècle en Normandie des généraux d'armée, des officiers supérieurs du génie, de l'artillerie et de la marine. Leurs études, leurs observations, leurs rapports, conser-

vés dans les archives d'Harcourt, présentent le tableau le plus complet de l'administration militaire de cette province. Les lettres des ministres de la guerre et de la marine, Machault, d'Argenson, de Belle-Isle, de Choiseul, de Monteynard, de Muy, du prince de Montbarrey, de Castries et de Ségur, abondent en faits curieux. De plus (et c'est une considération qui mérite de trouver ici sa place), elles attestent chez la plupart d'entre eux des vues élevées, un patriotisme à toute épreuve et un vif sentiment de la grandeur du pays.

C'est d'après ces écrits officiels qu'il faut les juger, plutôt que sur les appréciations de leurs contemporains, témoins intéressés ou juges superficiels, qui n'ont vu le plus souvent dans leurs actes que les résultats d'une soumission aveugle aux ordres d'une cour frivole et corrompue. Il serait impossible, sans doute, de nier les influences fatales qui ont pesé tour à tour sur les affaires publiques, sous un gouvernement aussi personnel et aussi peu moral que le fut celui de Louis XV; mais on n'en trouve nulle trace dans les instructions données par les ministres aux commandants de la province et à leurs subordonnés. On y voit avec plaisir dominer le sentiment de l'honneur et un amour sincère du bien public.

Ces remarques s'appliquent plus directement au vertueux Louis XVI et à ceux de ses ministres qui partagèrent ses vues si patriotiques et si pures. De 1775 à 1789, on ne peut méconnaître qu'une vive impulsion ait été donnée à tous les services publics. Les grands travaux d'armement et de fortifications, la reconstitution de notre marine, posée résolûment en face de celle de l'Angleterre,

devant laquelle se lève enfin avec fierté le pavillon de la France ; des tentatives sérieuses pour amener une répartition plus équitable des impôts ; un commencement de décentralisation, par la création des assemblées provinciales : tous ces titres qui recommandent le gouvernement de Louis XVI à la reconnaissance nationale, ressortent avec éclat des documents officiels que possèdent les archives d'Harcourt, sur une époque toujours fort injustement appréciée.

L'étendue de ces correspondances prouve une grande application aux affaires et une activité prodigieuse de la part de ces ministres, trop souvent représentés comme occupés seulement du soin de conserver leur position et de se maintenir contre des intrigues de cour. Lorsque l'on consulte ensuite celles qu'entretiennent, avec le gouverneur de la province, les officiers de tout ordre et de toute arme qui reçoivent ses instructions, on est heureux de rencontrer des sentiments analogues et un désir de bien faire encore plus prononcé.

Ce n'est pas une satisfaction médiocre, je l'avoue, que celle que m'a procurée la lecture d'écrits dus à ces hommes dont plusieurs, devenus célèbres, préludaient dans de moindres emplois aux charges importantes qu'ils ont remplies plus tard. De ce nombre est le général qui, après avoir jeté sur les premières années de la Révolution française un grand éclat par la victoire de Jemmapes, a disparu ensuite de la scène pour composer, au milieu des tristesses de l'exil, d'intéressants mémoires sur les temps qui ont précédé et suivi les événements de 1789. Dumouriez, chargé en 1778 du commandement de Cherbourg,

occupa ce poste important sous les ordres du duc d'Harcourt jusqu'en 1790. Deux cents lettres écrites de sa main constatent, d'une manière irréfragable, la part qu'il a prise à la défense de nos côtes. L'habitude prise par ce général, aussi remarquable par son activité que par sa rare intelligence, de tout rapporter à lui seul, de se poser, partout où il se trouve, en directeur et en ordonnateur suprême, a rendu suspects les éloges qu'il s'est donnés au sujet de sa coopération aux travaux de Cherbourg. Ses lettres, aussi remarquables au moins que ses *Mémoires*, prouvent que ce n'est pas sans raison que cet homme de cœur et de résolution s'attribue une grande partie de l'honneur attaché au souvenir de cet immense travail. Tout cela sans préjudice pour la part glorieuse que nous aurons occasion de revendiquer pour le capitaine de vaisseau La Couldre de la Bretonnière.

Les faits mentionnés dans sa correspondance sont confirmés et complétés, d'ailleurs, par celles des ducs d'Harcourt et de Beuvron, du marquis d'Héricy, du maréchal de Belle-Isle, des généraux Cassini, de La Châtre, de Caux, du duc du Châtelet (fils de la célèbre marquise de ce nom), et en particulier par les rapports de l'ingénieur de Cessart, auteur des fameux cônes qui ont fait tant de bruit en France, de 1785 à 1789. Ces correspondances, les rapports, les mémoires, les cartes dont elles sont accompagnées, nous offrent le moyen de suivre dans tous leurs détails et leurs diverses péripéties tous les travaux entrepris pour faire respecter les côtes normandes, exposées sans cesse aux entreprises de la flotte anglaise. Elles nous font assister aussi aux discussions qui eurent lieu si souvent, soit sur des projets de

descente en Angleterre, soit sur les moyens de porter jusque dans le Nouveau-Monde la guerre dont notre littoral était menacé. Le siége et la prise de Cherbourg, de Granville, le bombardement du Havre, les descentes des ennemis, donnent lieu à des faits d'armes ignorés des historiens, et dans lesquels la valeur française brille de son éclat ordinaire.

Parmi les correspondants du duc d'Harcourt, il en est un que je regrette de ne pas trouver pendant un plus grand nombre d'années dans notre province. Je veux parler du brave et spirituel chevalier de Mirabeau, oncle du grand orateur, devenu plus tard bailli de Malte, dont M. de Montigny a publié des lettres empreintes de l'originalité et de la verve qui distinguent cette forte et énergique famille des Mirabeau. Inspecteur-général des côtes de Normandie en 1759, après avoir été gouverneur de la Guadeloupe, le chevalier de Mirabeau s'acquitte de son emploi en homme qui sait rattacher les plus minces détails à des considérations générales et à des vues d'ensemble. Les sentiments d'humanité qui l'engagent à considérer partout les intérêts des classes inférieures sur lesquelles pèsent les charges de la paix et celles de la guerre, partent du cœur. On voit que ce ne sont pas de vaines parades de philanthropie, comme en offrent les écrits de son frère, l'ami du genre humain et le persécuteur impitoyable de sa famille. Le chevalier de Mirabeau ne trouve pas tout pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, et il jette de temps en temps au milieu des faits relatifs à son inspection des milices garde-côtes, plus d'un trait malin à l'adresse de la cour de Versailles.

Les autres correspondants des ducs d'Harcourt ne manquent jamais de glisser à l'occasion, au milieu de leurs dépêches, des nouvelles politiques ou des réflexions sur les événements du jour. Leurs remarques, indices de préoccupations bien légitimes, ne sont pas le moindre attrait de ces écrits; elles attestent les pressentiments qui agitent les âmes, à l'approche de la grande crise sociale que tout a préparée et dont des voix prophétiques ont depuis longtemps annoncé l'arrivée. La gravité des circonstances se manifeste, d'une manière plus éclatante encore, dans certaines relations adressées au gouverneur sur tout ce qui se passe soit à Paris, soit dans la province. Ce sont *des nouvelles à la main* le plus souvent confidentielles, véritables *faits divers* du temps, qui complètent les nombreux écrits ou mémoires secrets du même genre, publiés pendant et depuis le XVIIIe siècle.

D'autres documents, aussi importants et aussi nombreux, nous font assister à des luttes différentes sans doute de celles qui se décident sur les champs de bataille, mais qui ne sont pas moins dignes d'intérêt. Partout y éclatent les symptômes de ce grand travail de transformation qui, sur les ruines des antiques institutions monarchiques, édifiera des institutions plus conformes à des aspirations ou à des besoins nouveaux. Luttes entre les Parlements et l'autorité royale, lutte entre les diverses autorités ecclésiastiques, lutte entre les ordres privilégiés et la classe qui se plaint de n'être rien et voudra bientôt être tout; lutte entre les ministres qui n'opposent au déficit que des mesures fiscales oppressives, et les habitants

des campagnes, indignés de supporter seuls les charges dont la noblesse et le clergé se font un point d'honneur d'être affranchis. Les gouverneurs, les intendants ont plus d'une difficulté à vaincre pour faire exécuter les ordres que leur transmettent les ministres, et tout ce qui a trait à cette partie de leurs fonctions jette un grand jour sur l'état moral de la France au XVIIIe siècle. A ce point de vue, que de renseignements n'aurait-on pas à tirer de la correspondance des intendants Jullien, Esmangard, de Lévignen, de Brou, de Crosne et de Fontette, avec les ducs d'Harcourt!

En étudiant les faits relatifs à l'assiette et à la perception de l'impôt, par exemple, on sent l'imminence d'une catastrophe financière, et l'on ne peut douter qu'elle ne serve de prélude à une révolution terrible. Sur cet important sujet, j'ai entre les mains une longue suite de lettres, écrites par tous les ministres qui ont dirigé le département des finances. Pendant plus d'un siècle, des hommes très-habiles et souvent très-honnêtes, quoi qu'on en ait dit, ont soutenu contre des difficultés immenses une lutte désespérée. Des guerres ruineuses, les folles dépenses d'une cour livrée à tous les excès de la prodigalité, ne sont pas les seules causes de l'obligation imposée aux contrôleurs des finances, de vivre d'expédients, sans pouvoir échapper au danger toujours imminent d'une banqueroute déshonorante. Il n'est aucun d'eux qui ne comprenne que les inconvénients attachés à un système vicieux de perception disparaîtraient s'il était permis d'établir sur la destruction des priviléges une meilleure répartition des charges publiques. Tous

ont rêvé l'établissement de l'impôt territorial, substitué à cette foule de contributions, d'aides et de subsides, aussi odieux qu'improductifs. Tous ont échoué dans leurs tentatives impuissantes, malgré leur désir de triompher de la résistance des propriétaires du sol, ceux-ci se regardant toujours comme les héritiers des anciens conquérants de la Gaule et ne voulant pas renoncer à ce qu'ils appellent leurs droits.

On sait quelles ont été les souffrances indicibles endurées par nos provinces et, en particulier, par la Normandie pendant les deux siècles qui ont précédé la Révolution. Les histoires générales ne font qu'imparfaitement connaître ces douleurs de chaque jour, dont des plumes éloquentes ont cependant si souvent tracé le tableau. Il faut, pour en comprendre toute l'étendue, s'établir (comme on peut le faire au moyen des documents analogues à ceux que je signale) au sein d'une administration souveraine, vers laquelle sont dirigées toutes les plaintes et toutes les doléances, et d'où partent aussi les ordres donnés par le gouvernement pour le maintien des lois, la répression des délits et quelquefois l'adoucissement des maux dont on ne peut tarir la source. Je mentionnerai, comme pleines des renseignements les plus instructifs sur l'état des finances, les lettres adressées aux gouverneurs de la Normandie par les ministres de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Je ne parle pas seulement des hommes connus pour avoir hautement professé, en matière d'impôts, les principes libéraux qui ont entouré leurs noms d'une juste popularité, c'est-à-dire de Vauban, de Turgot ou de Necker; il en est d'autres, jugés beau-

coup moins favorablement par leurs contemporains, tels que Boulongne, Orry, Laverdy, d'Ormesson, l'abbé Terray et de Calonne, sur lesquels l'histoire n'a pas dit son dernier mot.

Condamnés à se créer à tout prix des ressources pour faire face à ces dépenses qu'il ne dépend pas toujours d'eux de supprimer, ils sont jugés ordinairement d'après les mesures déplorables auxquelles sont attachés leurs noms. Leurs lettres les montrent sous un jour moins défavorable. Elles exposent souvent ce qu'ils voudraient faire, et signalent les obstacles que rencontrent leurs bonnes intentions. Les vrais principes de l'économie publique étaient encore bien peu connus, et l'on commençait à peine à entrevoir les lois de la production de la richesse. Ces notions que les économistes du XVIIIe siècle ont l'honneur d'avoir propagées et qui donnent au trop court ministère de Turgot une si grande importance, les dépositaires du pouvoir royal sont loin d'y être demeurés étrangers. Telle lettre de l'abbé Terray lui-même prouverait, jusqu'à l'évidence, que ce n'est ni la connaissance des remèdes à employer, ni le désir de les appliquer, qui ont manqué à ce célèbre financier.

Un des chapitres les plus intéressants de l'histoire de l'administration de la Normandie, au XVIIIe siècle, sera certainement celui qui rendra compte des efforts du gouvernement pour affranchir le commerce et le travail industriel des entraves qui, pendant si longtemps, ont comprimé leur essor. Quelques lettres de Turgot, écrites à l'occasion des troubles causés par la cherté des grains, sont d'admirables résumés des vrais principes de la science économique en matière de subsistances.

Ce n'est pas moi certainement qui nierai les immenses services rendus par les Parlements; ce n'est pas moi qui méconnaîtrai tout ce qui recommande à nos respects un corps dont le courage, la droiture et l'indépendance sont justement admirés. Mais trop souvent, il ne faut pas craindre de le dire, la magistrature parlementaire a fait preuve d'un attachement aveugle à d'anciens préjugés. Ses protestations bruyantes contre certaines mesures financières, et en particulier contre celles qui devaient amener l'établissement d'un impôt proportionnel, n'attestent pas une appréciation intelligente des intérêts et des besoins populaires.

L'historien du Parlement de Normandie, M. Floquet, trouverait dans nos papiers, avec beaucoup de faits qu'il a ignorés, bien des raisons pour justifier les reproches mérités par les magistrats, avant et après le coup d'État du chancelier Maupeou. Rétablis dans leurs prérogatives par l'infortuné Louis XVI, ils ne lui témoignèrent leur gratitude qu'en combattant encore les sages mesures par lesquelles le jeune monarque essayait de remédier aux abus qu'il n'avait pas introduits et dont il porta la peine imméritée. On ne peut s'empêcher de reconnaître que l'opposition continuelle faite au gouvernement par l'ancienne magistrature n'ait contribué à discréditer ce pouvoir monarchique pour lequel elle sut plus tard mourir avec un dévouement héroïque.

Les rapports des intendants et ceux des autres autorités locales nous montrent la noblesse française, toujours brillante d'esprit et de grâce, sensible au point d'honneur et pleine d'une valeur à toute épreuve dans les combats.

Mais ils constatent malheureusement aussi avec quelle légèreté elle ne cessait de braver l'impopularité attachée à la jouissance des priviléges dont elle était si fière. Une longue et pénible affaire, relative à un mémoire adressé au roi par les gentilshommes de la Basse-Normandie, témoigne de cette horreur pour le droit commun et de ce dédain pour les classes laborieuses, qui devaient, lorsque les passions révolutionnaires seraient déchaînées, amener de tristes représailles. Concevrait-on aujourd'hui que toutes les familles nobles de la petite ville de Valognes se soient liguées pendant quatre ans contre un maire, abreuvé par elles d'amertumes et de dégoûts, parce qu'il avait cru devoir les engager à contribuer au logement d'un bataillon envoyé en garnison dans le pays? Les roturiers, les habitants des campagnes voisines portaient depuis plusieurs mois tout le poids des charges imposées pour le même objet. Épuisés et hors d'état de continuer leurs sacrifices, ils durent éprouver d'étranges sentiments à l'égard des familles qui refusaient si opiniâtrement d'alléger leurs souffrances!

Plusieurs faits d'une autre nature attestent tout le parti que l'on pourra tirer des archives d'Harcourt pour l'histoire administrative de la Normandie.

Le duc d'Harcourt, membre de l'Académie française, s'était naturellement mis en rapport avec les savants, les hommes de lettres, les agriculteurs de la province. Agriculteur lui-même, il y propage la culture des plantes alimentaires nouvellement acclimatées; homme de goût, il compose sur les jardins un traité, admiré par Delille; littérateur, il écrit pour le théâtre d'Harcourt des pièces

spirituelles. Il a même plus d'une fois occasion de donner son avis sur les questions qui, à Caen et à Rouen, intéressent l'art théâtral. Je saisis, au milieu des papiers ayant trait à cet ordre de faits, qui ont aussi leur importance, une comédie sur laquelle les autorités de Rouen lui demandèrent son avis. C'est une pièce de circonstance, composée à l'occasion de la naissance du fils de Louis XVI, dont le duc d'Harcourt devait plus tard être le gouverneur.

Je l'ai trouvée au milieu de plusieurs autographes de la célèbre actrice Montansier, dont le style, soit dit en passant, prouve qu'elle avait peu profité de son commerce avec les grands écrivains dont elle interprétait les œuvres. Voici un des couplets de la comédie représentée à Rouen en 1781 :

Pour le bonheur des Français,
  Notre bon Louis seize
S'est allié pour jamais
  Au sang de Thérèse.
De cette heureuse union
Il sort un beau rejeton !
Pour répandre en notre cœur
  Félicité parfaite,
Conserve, ô ciel protecteur,
  Les jours d'Antoinette !

La pièce, toute pleine d'un dévouement sans bornes à la dynastie royale et en particulier à l'auguste reine « dont la beauté et les vertus ont conquis tous les cœurs, » a pour auteur un comédien ambulant, de passage à Rouen, et qui se nomme Collot d'Herbois ! Quel nom écrit en tête d'une composition empreinte du plus

pur royaliste! et quel souvenir il rappellera plus tard au duc d'Harcourt, lorsqu'il apprendra que cet homme est celui-là même qui demandera la tête de la pauvre femme pour laquelle il adressait à Dieu, onze ans auparavant, une prière touchante!

J'écarte ces tristes détails pour en recueillir d'autres d'un caractère moins sombre: je les emprunte à une lettre de Dumouriez. Il y parle de l'Académie de Cherbourg, dont on lui avait offert la présidence. « C'était, dit-il, un établissement académique bien patenté, mais qui ne s'assemblait jamais, n'étant composé que de cinq à six membres peu instruits. » Une Société de gens de lettres, marins et bas-normands, ne pouvait guère enrichir ni la littérature, ni la langue française. Dumouriez demanda à chacun d'eux des mémoires: à l'un sur le commerce du Cotentin, à l'autre sur les produits du sol, à celui-ci sur la culture des terres, à celui-là sur la population, etc., etc. — Ces travaux réunis furent envoyés au ministre, M. de Vergennes, qui écrivit une belle lettre de remercîments à la Société. « C'est ainsi, ajoute Dumouriez, que dans toute la France on pourrait rendre utiles les Sociétés littéraires, si l'on voulait prendre soin d'encourager et de bien diriger leurs travaux!

Ce vœu d'un homme d'esprit et d'initiative a reçu depuis une complète réalisation. L'œuvre que poursuit avec une si louable persévérance, depuis trente ans, notre ami M. de Caumont, vient de recevoir une impulsion nouvelle et plus puissante encore, grâce à l'organisation donnée aux Sociétés savantes de France par M. le Ministre de l'Instruction publique.

On peut juger, par d'autres écrits conservés dans les archives d'Harcourt, que déjà les travaux des Sociétés savantes, devenues plus tard une des gloires de la Normandie, avaient pris un assez grand développement et avaient été dirigés vers ce but d'utilité pratique qui semble avoir toujours été leur principal caractère. L'Académie des belles-lettres de Caen n'avait cessé, depuis l'époque de sa fondation en 1652, de donner à ses séances un vif intérêt ; une Société d'agriculture s'était fondée, en 1762, dans la même ville ; celle de Rouen se distinguait par d'utiles travaux, et son secrétaire, M. Dambourney, adressait au nom de sa Compagnie à M. d'Harcourt, sur l'organisation des haras, des questions auxquelles le gouverneur répondait de manière à prouver qu'il avait fait, sur les moyens de perfectionner l'élevage du cheval, de sérieuses études. Un des directeurs de l'école d'équitation de Caen, M. le chevalier de La Pleignière, rédigeait de son côté, sur cette importante question, un mémoire qui ne manquerait aujourd'hui ni d'utilité, ni d'à-propos.

Nous devons à des alliances contractées par la famille d'Harcourt la possession, dans ces archives, de deux collections de documents qui, bien que ne se rapportant pas au gouvernement de Normandie, ne méritent pas moins d'être signalés. Les premiers proviennent de M. Le Veneur, comte de Tillières, appartenant à une famille distinguée de la Normandie et ambassadeur en Angleterre, de 1619 à 1624. Indépendamment de mémoires manuscrits sur les affaires de France et d'Angleterre, que je regarde comme le complément indispensable des deux collections publiées par MM. Petitot et Guizot, les papiers

du comte de Tillières contiennent des lettres à lui écrites par des personnages importants, et, entre autres, trente-six lettres de Louis XIII (1620-1625) ; vingt-cinq de Bassompierre, dont le comte de Tillières avait épousé la sœur (1619-1638) ; d'autres lettres de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche, d'Henriette de France, du duc de Luynes (1621), de Richelieu (1625-1828), etc. (1).

Les autres papiers concernent le maréchal Fabert, dont le marquis de Beuvron, François d'Harcourt, avait, en 1677, épousé la fille, Angélique Fabert, veuve de Charles Brulart, marquis de Sillery. Ils contiennent, sur cet illustre capitaine, des renseignements que les historiens n'ont pu recueillir, et que consulteraient avec fruit ceux qui voudraient raconter encore une vie si dignement consacrée au service de la France.

Les derniers cartons qui composent nos archives portent la date de 1790. A cette époque, la grande voix de la Révolution commence à couvrir toutes les autres voix : parlements, clergé, noblesse, officiers supérieurs sont dispersés. Le gouverneur de la Normandie a pu, en 1786, conduire le roi au port de Cherbourg, et faire exécuter en sa présence, par l'ingénieur de Cessart, une de ces opérations gigantesques qui triomphaient des obstacles opposés par la nature à la création de notre plus précieux port de défense. Il avait eu bientôt à gémir sur la mort prématurée du dauphin, son pupille, triste prélude de bien plus grandes calamités ! — Un crime abominable,

(1) Le père du duc d'Harcourt actuel avait épousé, en 1780, Mlle Jacqueline Le Veneur de Tillières. Nous venons de publier chez M. Firmin Didot *les Mémoires du comte de Tillières*, relatifs à l'histoire d'Angleterre.

premier exemple des fureurs populaires, l'assassinat du jeune de Belzunce, a eu lieu à Caen presque sous ses yeux. Il lui faut fuir avec son frère cette terre où, pendant un siècle et demi, avait commandé sa famille; et pendant qu'ils cherchent tous deux à se dérober aux dangers auxquels les expose le nom qu'ils portent, Dumouriez, illustré par son commandement de Cherbourg, va briller aux premiers rangs de l'armée française et repousser glorieusement l'invasion étrangère.

Dans ces dernières années, une correspondance curieuse, celle d'un des secrétaires intimes du duc de Beuvron, nous fait pénétrer dans l'intérieur de la famille qui doit aller chercher un refuge sur la terre de l'exil. Mais, ici, l'histoire privée remplace, dans les archives mises à ma disposition, l'histoire générale; ici, par conséquent, s'arrêtent les documents que je me suis proposé de publier et dont l'aperçu qui suit fera mieux connaître l'importance.

APERÇU

DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU CHATEAU D'HARCOURT

CONCERNANT LA NORMANDIE.

—

1° *Correspondance des gouverneurs et des lieutenants-généraux de Normandie avec les rois et les ministres.*

1574-1704. — Lettres de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV aux marquis de Beuvron, lieutenants-généraux en Normandie.

1648-1677. — Commissions de la Cour et lettres du cardinal Mazarin, de Louvois, la Vrillière, Colbert, Le Tellier et Châteauneuf au marquis de Beuvron.

1652-1705. — Correspondance du marquis de Beuvron avec les ministres: La Vieuville (1652); Fouquet (1657); Colbert (1668-1676); Le Tellier (1668-1675); Seigneley (1685-1690); Châteauneuf (1671-1697); Le Pelletier (1689-1702); Boucherat (1692); Pontchartrain (1692-1705); Bignon (1693); Caumartin (1694); Bégon (1694); de Maurepas (1697); de Torcy (1701-1711); d'Armenonville (1704); d'Angervilliers (1704); de Lamoignon (1705); de la Vrillière (1647); de Louvois (1675-1691); de Barbezieux (1685-1701); de Chamillart (1693-1705).

1593-1685-1768. — Recueil des ordonnances des marquis de Beuvron et des ducs d'Harcourt.

1685-1704. — Lettres du roi et des ministres, au sujet des protestants de Normandie.

1753-1774. — Lettres des maréchaux de Richelieu, de Noailles, de Tonnerre, de Biron et de Broglie au duc, puis maréchal d'Harcourt.

1752-1755. — Lettres de M. de Machault, ministre de la marine, et de M. Pallu, intendant des classes.

1755-1785. — Correspondance de MM. d'Argenson, de Paulmy et du maréchal de Belle-Isle (1755-1761); de Moras, ministre de la marine (1757-1758); de MM. de Massiac et Berryer, id. (1758-1761); de Crémille, adjoint à la direction de la guerre (1758-1764); de M. d'Aiguillon, commandant du Havre, puis ministre (1757-1774); du prince de Croï-Solre, commandant à Calais; de M. de Saint-Florentin, devenu duc de La Vrillière, ministre des affaires étrangères (1762-1774); des chanceliers de Lamoignon et Maupeou (1758-1774); des ministres des finances, de Boulongne, de Laverdy, d'Invau, d'Ormesson, l'abbé Terray, de Calonne, Turgot, Necker, Joly de Fleury, Foulon (1758-1781); de Miromesnil, garde des sceaux (1761-

1785); du comte de Praslin, ministre de la marine (1774); de Monteynard, ministre de la guerre (1771-1774); de MM. de Sartines, de Muy, de Saint-Germain, du prince de Montbarrey, de Ségur, ministres de la guerre (1773-1784); de Vergennes et Amelot, ministres des affaires étrangères (1775-1783).

2° *Correspondance avec les différents chefs de service* (1).

1757. — Le duc d'Aiguillon, commandant de Bretagne. MM. de Bréande, Bosquillon, de Clinchamps, Desmahis, Lepelletier, de Graville, comte du Luc, de Villemur, d'Espagnac, directeurs et sous-directeurs de l'artillerie.

1776. — Bachelier, directeur de l'école gratuite de dessin.

1777-1785. — Le marquis de Blangy, commandant à Caen.

1758-1785. — L'abbé Boulié, secrétaire du gouverneur.

1759-1764. — M. de Brébeuf, inspecteur des capitaineries de la Basse-Normandie.

1757-1760. — M. de Brou, intendant de Rouen.

1759. — De Caux, directeur des fortifications de Cherbourg.

1779-1780. — De Bricqueville, inspecteur-général des canonniers garde-côtes.

1785-1786. — De Cessart, ingénieur des ponts-et-chaussées, auteur des *Cônes de Cherbourg*.

Chambon de La Barthe, directeur d'artillerie de la Haute-Normandie.

De Crosne, intendant de Rouen.

1778-1790. — Dumouriez (le général), commandant de Cherbourg.

Esmangard et de Fontette, intendants de Caen.

1778-1779. — Le général marquis d'Héricy.

Jullien, intendant d'Alençon, de Lévignen, idem.

(1) Cette correspondance comprend une centaine de liasses. Je ne mentionne ici que les noms des chefs de quelques administrations. Cette partie des archives présente un immense intérêt. Toute l'histoire de la Normandie, de 1650 à 1790, est là !

1759-1763. — De Martené, inspecteur des garde-côtes de la Moyenne-Normandie.
Mirabeau (le chevalier de), idem.
De Montholon, premier président du Parlement de Rouen.

1779-1785. — De Monthuchon, lieutenant de la maréchaussée, à Coutances.

1781-1784. — De Préfort, commandant au Havre et à Granville.
Le chevalier de Saint-Maclou, major-commandant de la ville et château de Caen.

1779-1785. — De Surville, prévôt-général de la maréchaussée.
Chevalier du Tertre, commissaire des guerres au gouvernement du Havre.
De Thieulin, directeur de l'artillerie, à Caen.
De Villemont, prévôt-général de la maréchaussée de Rouen.
De Virieu-Beauvois, commandant au Havre.
De Villeneuve, lieutenant du roi, au Havre.

3° *Documents et mémoires pour servir à l'histoire de l'administration civile et militaire de la Normandie.*

1756-1784. — Pièces relatives à l'administration du duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie.—Organisation des garde-côtes en Normandie.—Instructions et règlements.—Plans.—Mémoires.—Écoles de canonniers.—Direction de l'artillerie. — Inspections et rapports des inspecteurs et des intendants des trois généralités de Rouen, Caen et Alençon.

1758-1760. — Descentes des Anglais à Cherbourg, à Oyestreham, à Port-en-Bessin.

1750-1790. — Recueil de pièces concernant les administrations municipales (hôpitaux, haras, travaux publics).

1759-1785. — Pièces relatives aux délits de chasse.

1772-1773. — Affaire relative à un mémoire présenté au roi par la noblesse de Normandie.

1759-1785. — Recueil de pièces concernant les Parlements.

1768-1785. — Recueil de documents sur les théâtres de Rouen et de Caen; affaires de M. Neuville et de Mlle de de Montansier. — La loge de M. de Fontette, à Caen.

1761. — Mémoire sur l'administration de Rouen, les troupes bourgeoises, la compagnie de la Cinquantaine, la maréchaussée.

1691-1787. — Suppliques, procès-verbaux, procès célèbres dans la Normandie.

1765-1789. — Bulletins et nouvelles à la main, adressés aux ducs d'Harcourt.

1753-1785. — Mémoires sur les différents ports de Normandie.

1780. — Écoles d'équitation. — Haras. — Mémoires du chevalier de La Pleignière, directeur de l'école d'équitation de Caen.

1760-1785. — Sociétés d'Agriculture et autres Sociétés savantes de Normandie.

1779-1782. — Affaire de M. de Colleville, maire de Valognes.

1758-1785. — Affaires religieuses. — Correspondances avec les archevêques, les évêques et autres membres du clergé.

1779. — Lettres et pièces relatives à une expédition en Angleterre et aux îles anglaises.

1759. — Bombardement du Havre par les Anglais. — Pièces et journal du siége.

1777-1781. — Affaire de MM. Desmagnians, portée au Parlement.

1781-1787. — Renseignements sur le fort de Querqueville; sur la rade du Havre. — Plans et devis. — Mémoires sur le port du Havre.

1786-1788. — Plans de la ville et du port de Dieppe.—Mémoire.

1779-1790. — Collection de mémoires, plans, dessins, rapports, etc., sur les travaux de Cherbourg (environ 30 cartons, registres ou liasses).

1615-1630. — Pièces relatives aux anciens États de Normandie.

1788-1789. — Lettres des maires et officiers des villes de Normandie.

1788-1789. — Affaires d'Amérique. — Mémoires sur les États-Unis.

1788. — Lettres et pièces diverses relatives aux Assemblées provinciales.
1787-1789. — Procès-verbaux des États généraux.

Ces documents, complétés par ceux qui pourront être tirés des archives des cinq départements, ont été distribués dans l'ordre indiqué par les six divisions qui suivent :

I. Guerre et Marine.
II. Administrations municipales.
III. Finances. — Commerce. — Travaux publics.
IV. Industrie. — Arts et Métiers.
V. Affaires religieuses. — Protestantisme.
VI. Parlement de Rouen. — Noblesse. — Assemblée des notables. — Etats généraux.

Nous les ferons précéder d'un aperçu sommaire de l'ancienne administration du gouvernement de Normandie aux XVIIe et XVIIIe siècles. C'est aux différentes parties de ce cadre administratif que se rapporteront les pièces comprises dans notre recueil historique.

LE GOUVERNEMENT DE NORMANDIE

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLES.

La province de Normandie comprenait les pays de Caux, de Bray, de Vexin, de Roumois, de Champagne,

d'Ouche, de Lieuvain et d'Auge, formant la *Haute-Normandie;* et les pays de Bessin, du Bocage, de Cotentin, d'Avranchain et d'Houlme, formant la *Basse-Normandie*.

Elle était placée sous le commandement supérieur d'un *gouverneur* résidant au vieux palais de Rouen, ayant sous ses ordres deux *lieutenants-généraux*, commandant en son absence ou en l'absence l'un de l'autre, dans la Haute et la Basse-Normandie.

A partir de la deuxième moitié du XVIIe siècle, le gouvernement de Normandie fut divisé en trois *généralités* ou *intendances*, celles de Rouen, de Caen et d'Alençon. L'autorité des intendants avait été instituée principalement dans le but d'amoindrir celle des gouverneurs, longtemps investis d'une puissance presque souveraine. Chacune de ces généralités était divisée en certain nombre d'*élections* devenues le siége d'autant de magistrats, *subdélégués* des intendants.

La généralité de Rouen comprenait les élections de Rouen, Arques, Eu, Neufchâtel, Lions, Gisors, Chaumont et Magny, Andelys et Vernon, Evreux, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Evêque, Pont-Audemer, Caudebec et Montivilliers.

La généralité de Caen embrassait les élections de Caen, Bayeux, Carentan, Valognes, Coutances, Avranches, Vire et Saint-Lo.

La généralité d'Alençon comprenait les élections d'Alençon, Bernay, Lisieux, Conches, Verneuil, Domfront, Falaise, Argentan et Mortagne.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

ÉCHIQUIER ET PARLEMENT.

La justice ordinaire était administrée dans des juridictions désignées sous le nom de Bailliages et de Vicomtés, dont les sentences portées d'abord devant un Tribunal supérieur, composé de Prélats, de Comtes, de Barons et des Officiers de la justice de la province, réunis deux fois par an à Rouen, à Caen, à Falaise, ou dans d'autres villes, suivant les ordres du Prince, était désigné sous le nom si célèbre d'*Échiquier de Normandie.*

En 1499, Louis XII avait rendu ce Tribunal sédentaire sous le nom *de Parlement*, fixé à Rouen à la prière des États de la province (1).

Le Parlement se composait de cinq Chambres, ayant à leur tête un premier président, deux présidents à mortier, cent six conseillers, deux avocats généraux et un procureur général.

Au Parlement de Rouen ressortissaient sept *grands Bailliages,* quatre en Haute-Normandie, ceux de Rouen, de Caux, d'Évreux et de Gisors; trois en Basse-Normandie, ceux de Caen, de Cotentin et d'Alençon.

Chacun de ces bailliages comprenait autrefois quatre *vicomtés*, ou *sous-bailliages*. Ce nombre s'était depuis presque partout doublé.

Le bailliage de Rouen (Auge et Roumois) comprenait

(1) Il porta le nom d'Échiquier jusqu'en 1515. François Ier lui fit prendre alors le nom de *Parlement* qu'il a continué depuis.

les vicomtés de Rouen, Pont-de-l'Arche, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque et Pontorson.

Le bailliage de Caux (Pays-de-Caux et de Bray), les vicomtés de Caudebec, Montivilliers, Arques, Eu, Neufchâtel, Gournay, Havre, Cany et Longueville.

Le bailliage d'Évreux (Pays-d'Ouche et Lieuvain) comprenait les vicomtés d'Évreux, Conches, Breteuil, Beaumont-le-Roger, Orbec, Lisieux, Pacy et Nonancourt.

Le bailliage de Gisors (Pays-de-Vexin), les vicomtés de Gisors, Vernon, Andelys, Lions, Chaumont et Magny.

Le bailliage de Caen (Bessin, Bocage et partie du diocèse de Séez), les vicomtés de Caen, Bayeux, Falaise, Vire et Condé, Thorigny.

Le bailliage de Cotentin, les vicomtés de Coutances, Carentan, Valognes, Avranches, Mortain, Saint-Lo, Perriers, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Granville, Graville et Cherbourg.

Le bailliage d'Alençon (parties des diocèses d'Evreux et de Séez), les vicomtés d'Alençon, Argentan, Domfront, Bernay, Montreuil, Verneuil, Châteauneuf, Hismes, Laigle et Lessey.

PRÉSIDIAUX.

Chacun de ces sept grands bailliages était le siége d'un présidial, jugeant en dernier ressort au-dessous de la somme de 250 livres et par provision de 500 livres. Ils avaient été établis en 1551 par Henri II. Les présidiaux avaient leurs siéges à Rouen, Caen, Alençon, Évreux, Caudebec, Andelys et Coutances.

JURIDICTION DE L'AMIRAUTÉ.

L'amiral de France exerçait sa juridiction dans les ports de mer au moyen de ses lieutenants résidant à Rouen, Caen, Dieppe, Le Havre, Caudebec, Eu et Tréport, Saint-Valery, Fécamp, Veules et Veulettes, Quillebeuf, Honfleur, Port-Bail et Carteret, Cherbourg, Granville.

Les appellations des sentences de ces juridictions étaient jugées en premier ressort au siége général de l'amirauté de la table de marbre du palais à Rouen et en dernier ressort au Parlement.

Le siége général de l'amirauté était composé d'un lieutenant-général, d'un lieutenant particulier et de quatre conseillers.

JURIDICTION DES EAUX ET FORÊTS.

La Normandie avait eu d'abord deux grandes maîtrises des eaux et forêts, l'une pour la Haute-Normandie, l'autre pour la Basse; une troisième fut, en 1702, établie à Alençon. Les juridictions avaient pour siéges Rouen, Caudebec, Arques, Lions, Vernon et Andelys, Pont-de-l'Arche, Évreux, Ezy, Nonancourt, Verneuil, Caen, Bayeux, Valognes, Vire, Alençon, Domfront, Argentan, Mortagne, Bellesme, Châteauneuf.

Le siége général des eaux et forêts de la table de marbre du palais à Rouen se composait d'un lieutenant-général, d'un lieutenant particulier et de quatre conseillers.

JURIDICTION CONSULAIRE.

Il n'y avait eu d'abord pour le commerce qu'une juridiction consulaire ayant son siége à Rouen, sous Henri II, en 1556, et une autre à Dieppe. En 1710, il en fut fondé d'autres à Caen, Vire, Coutances et Alençon.

MARÉCHAUSSÉE.

La police de la province avait pour chefs deux grands prévôts, placés l'un dans la Haute et l'autre dans la Basse-Normandie. Ils avaient sous leurs ordres des vice-baillis et des compagnies d'archers armés et prêts à monter à cheval au moindre signal. Ils jouissaient de priviléges et d'exemptions considérables. Les grands prévôts, en certains cas, jugeaient les criminels en dernier ressort.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

COUR DES COMPTES, AIDES ET FINANCES.

Deux Cours supérieures ayant longtemps subsisté à Rouen sous les noms de *Chambre des Comptes* et de *Cour des Aides,* avaient été réunies en 1707 en une seule, sous le titre de *Cour des Comptes, Aides et Finances.* Elle était composée de neuf présidents et de soixante-quatre conseillers-auditeurs-maîtres ordinaires, de dix conseillers correcteurs, de trente-quatre conseillers auditeurs, de deux avocats généraux et d'un procureur général. Les conseillers-maîtres étaient divisés en deux bureaux : l'un, le

bureau des Comptes, l'autre le bureau des Aides, fonctionnant alternativement par semestre.

Le siége de cette Cour était à Rouen, et sa juridiction s'étendait sur les trois généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon.

BUREAUX DES FINANCES.

Les bureaux des trésoriers des finances étaient établis à Rouen, à Caen et à Alençon. Chacun d'eux avait un premier président, dix-huit trésoriers, un avocat, un procureur du roi. Ils connaissaient des domaines du roi et avaient l'inspection sur les finances et la police des grands chemins.

COURS DES MONNAIES.

Les villes de Rouen et de Saint-Lo avaient eu le privilége de battre monnaie. Celle de Rouen était marquée à la lettre B et celle de Saint-Lo à la lettre C. La dernière avait été transférée à Caen.

A Rouen et à Caen, par suite de ce privilége, avaient été établies des juridictions connaissant particulièrement des malversations commises par les officiers, les gardes et ouvriers employés aux hôtels des monnaies.

Elles se composaient de cinq ou six officiers, et les appels de leurs jugements étaient portés en général devant la Cour des monnaies de Paris.

LE GOUVERNEMENT

DE NORMANDIE

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLES.

PREMIÈRE PARTIE.

GUERRE ET MARINE.

Cette partie de notre ouvrage se composera des divisions suivantes :

I. DÉFENSE DE LA NORMANDIE.—ORGANISATION DES MILICES GARDE-CÔTES, 1684-1782.

II. DESCENTE DES ANGLAIS A CHERBOURG EN 1758.

III. BOMBARDEMENT DU HAVRE EN 1759.

IV. PRÉPARATIFS D'UNE DESCENTE EN ANGLETERRE EN 1779.

V. JERSEY ET GUERNESEY. — TENTATIVES SUR CES ÎLES.

VI. GUERRE D'AMÉRIQUE.—BULLETINS ET NOUVELLES, 1779-1783.

VII. CONSTRUCTION DE LA DIGUE ET DU PORT DE CHERBOURG, 1783-1790.

Chacune de ces divisions, précédée d'un avant-propos historique, embrassera : 1° la correspondance ; 2° les mémoires et les rapports.

CHAPITRE PREMIER.

DÉFENSE DE LA NORMANDIE.—ORGANISATION DES MILICES GARDE-COTES.

AVANT-PROPOS HISTORIQUE.

De tout temps la nécessité de mettre la Normandie à l'abri des attaques de la marine anglaise, a fait attacher une importance extrême à la défense de ses côtes. Tous les points du littoral ont été explorés avec un soin particulier; et de nombreux rapports, parmi lesquels le plus connu est celui que rédigea en 1686 le maréchal Vauban (1), signalèrent au Gouvernement les points les plus exposés aux descentes des ennemis, en proposant les moyens les plus convenables pour en assurer la défense.

L'organisation de milices, principalement composées des habitants des paroisses voisines de la mer, fut à la fin du XVIIe siècle et pendant toute la durée du XVIIIe l'objet d'une foule de décrets, qui donnèrent lieu de la part des ministres et des fonctionnaires chargés de les appliquer à des correspondances intéressantes.

Les milices garde-côtes de Normandie ont été créées,

(1) Ce rapport a été publié par M. J. Ménant dans les *Mémoires de l'Académie de Cherbourg*. 1852.

ainsi que toutes celles du Royaume, par l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681, et par les édits des mois de février 1705, juillet 1707, septembre 1709 et avril 1713. Le Roi, en changeant et en ajoutant quelques dispositions à ces édits, fit un règlement stable à cet égard le 28 janvier 1716 et le revêtit de lettres-patentes le 4 février : l'un et l'autre furent enregistrés le 28 mai de la même année. Ce règlement fait la base de toutes les ordonnances qui ont été rendues depuis, pour les milices garde-côtes des différentes provinces maritimes. Elles ne font qu'expliquer ce règlement; l'établissement des offices, les priviléges, les exemptions, les fonctions et le service sont les mêmes ; il n'y eut de dérogations que pour les différentes circonscriptions militaires.

En 1756, le Roi informé de la négligence, des abus et de l'indiscipline des habitants des paroisses sujettes à la garde-côte, et ayant égard au préjudice que portait à la culture des terres le règlement de 1716, prescrivant que tous les habitants en âge de porter les armes fissent le service et marchassent dans l'étendue de la province suivant les circonstances, introduisit dans la législation alors existante de nombreuses modifications. Les ordonnances du 25 février 1756, du 5 juin 1757, furent suivies du règlement du 15 février 1758, d'après lequel les capitaineries des garde-côtes de la province de Normandie furent divisées en trois départements généraux sous les dénominations de *haute, moyenne* et *basse* Normandie. Cette organisation fut immédiatement commencée par le duc d'Harcourt, lieutenant-général, avec l'aide des inspecteurs généraux et des intendants des trois généralités

de Rouen, Caen et Alençon, et définitivement constituée en 1762. Elle rencontra de grandes difficultés et donna lieu de la part des officiers supérieurs chargés de ce service à de nombreuses réclamations. Les plus vives et les plus importantes furent faites par M. de Fontette, intendant de Caen, administrateur dont nous aurons plus d'une fois à rappeler les services.

Les correspondances auxquelles donna lieu cette organisation, et les mémoires rédigés soit par le lieutenant-général, soit par les officiers placés sous son commandement, donneront une haute idée de leur zèle éclairé et consciencieux. Elles attestent le louable désir d'assurer la défense du pays, sans imposer des charges trop lourdes aux habitants des côtes, chargés de ce pénible service.

On trouvera plus loin, dans une lettre écrite en 1774 par le duc d'Aiguillon, des renseignements historiques qui nous dispensent d'entrer ici dans de plus longs détails.

Cette organisation dispendieuse et si souvent remaniée n'a pas empêché au XVIIIe siècle de fréquentes descentes. Elle est d'ailleurs devenue inutile depuis que les voies de communication se sont assez multipliées pour que l'on pût, à un signal donné, faire marcher sur les points menacés des forces suffisantes, et mettre le littoral à l'abri d'un coup de main.

CORRESPONDANCE.

Lettres de MM. de Pontchartrain.—Marquis de Beuvron.—D'Herbigny.—De Torcy.—D'Angervilliers. — Duc d'Harcourt. — De Moras.—Chevalier de Mirabeau. — De Martené. — Comte de Coëtlogon. — De Brébeuf. — Bertin. — Duc de Choiseul.—Duc du Châtelet. — Prince de Montbarrey. — De Crosne.

A Versailles, le 2 mai 1693.

Lettre de M. de Pontchartrain (1) à M. le marquis de Beuvron.

Monsieur,

Comme nous voilà dans le temps que les ennemis se mettront à la mer, et qu'il est important que le Roi soit ponctuellement informé de leurs mouvements et que M. le maréchal de Tourville en soit aussi averti, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire que son intention est que vous preniez, dans l'étendue de votre département, toutes les précautions praticables pour le savoir, et pour pouvoir donner sur cela des avis sur lesquels ledit sieur maréchal de Tourville puisse se régler, et Sa Majesté donner les ordres qu'elle estimera nécessaires. Il faudra, s'il vous plaît, que vous m'envoyiez des courriers lorsqu'il y aura des nouvelles à faire savoir, qui mériteront qu'on fasse cette

(1) Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, 1er président du Parlement de Bretagne en 1667, intendant des finances en 1687, secrétaire d'État en 1690, chancelier de France en 1799, mort en 1727.

diligence, et que vous en envoyiez en même temps audit sieur de Tourville. Cependant je vous prie de m'informer de tout ce que vous ferez pour parvenir à avoir ces nouvelles, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté. Il me paraît que l'on pourrait établir sur les côtes du Ponant la même chose qui se pratique dans la Méditerranée, où on avertit d'un lieu à l'autre de ce qui paraît à la mer, par des signaux qui se font par des feux ou par des pavillons. Je crois pour cela qu'il faudrait que d'un lieu à l'autre les habitants eussent ordre, par exemple, de jeter une fusée pour dix vaisseaux, d'en jeter deux pour vingt, trois pour trente. Et comme il ne peut y en avoir au-delà sans que ce soit une armée, quatre suffiraient pour quelque nombre de vaisseaux qu'il y eût; au défaut de fusée, on pourrait allumer des feux dans le même nombre, et si on y trouvait de l'embarras ou de l'inconvénient, on pourrait élever autant de fois un pavillon que l'on mettrait sur les clochers des lieux le long de la côte, et si ces lieux étaient trop éloignés, dans les corps-de-garde qui se trouvent entre deux; par ce moyen, toute la côte pourrait être avertie en très-peu de temps de la vue ou de l'approche des ennemis, et prendre ses mesures. Je vous prie de donner sur cela les ordres que vous jugerez nécessaires, et de vouloir bien m'avertir de ce que vous ferez, afin que sur le compte que j'en rendrai à Sa Majesté, elle puisse donner les ordres qu'elle estimera nécessaires.

Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

A Versailles, le 1er décembre 1694.

M. DE PONTCHARTRAIN au marquis DE BEUVRON (1).

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 24 du mois passé, et j'ai rendu compte au Roi de ce que vous

(1) M. François-Timoléon d'Harcourt, IIIe du nom, marquis de Beuvron, connu d'abord sous le nom du marquis d'Hectot, gouverneur de Rouen et lieutenant-

me marquez au sujet de la garde de la côte de votre département. Sa Majesté m'a ordonné de vous faire savoir qu'elle désire qu'elle se fasse de la manière que M. le maréchal de Choiseul l'a réglée en Basse-Normandie; savoir: qu'il y ait un homme en sentinelle dans chacun des clochers qui sont sur le bord de la mer d'où on découvre ce qui s'y passe, et qu'il y ait dans chacun de ces villages trois hommes qui ne feront aucune garde, commandés pour aller au premier signal se faire voir dans les ports avec leurs fusils, afin d'ôter l'envie aux corsaires de mettre pied à terre pour brûler des maisons ou enlever quelques bestiaux, s'ils voulaient l'entreprendre.

Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

A Versailles, décembre 1701.

M. DE PONTCHARTRAIN au marquis DE BEUVRON.

MONSIEUR,

Le peu de service que le Roi a tiré des milices garde-côtes pendant la dernière guerre, a engagé Sa Majesté à rendre le règlement dont je vous envoie copie pour mettre le service de ces milices sur un meilleur pied et les rendre capables d'être utiles au royaume si la guerre se déclare. J'en envoie, par ordre de Sa Majesté, aux capitaines garde-côtes et aux officiers de l'amirauté, afin que les uns et les autres s'y conforment pour ce qui les regarde, et vous aurez agréable de leur donner les ordres que vous estimerez nécessaires pour l'exécution de ce qui

général de Normandie par suite de la démission de son père en 1651. Il avait épousé en premières noces, le 21 avril 1648, Catherine Le Tellier de Tourneville et en deuxièmes noces, le 19 janvier 1677, Angélique de Fabert, veuve de Charles Brulart, marquis de Genlis, et fille d'Abraham de Fabert, maréchal de France. Elle apporta à son mari la terre de la Meilleraye. C'est dans le château de la Meilleraye que mourut le marquis de Beuvron, le 23 avril 1705. La terre d'Hectot était entrée dans la famille par le mariage de Renée d'Epinay-St-Luc avec François d'Harcourt, IIe du nom.

y est contenu ; je vous prie de prendre la peine de m'informer de ce vous ferez en exécution de ce règlement, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté.

Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

Versailles, 31 mai 1702.

M. DE PONTCHARTRAIN au marquis DE BEUVRON.

MONSIEUR,

J'ai reçu les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire les 21, 24 et 27 de ce mois. Je n'ai pu y répondre plus tôt, parce que j'ai cru devoir rendre compte au Roi de ce qu'elles contiennent. Sa Majesté a été bien aise de voir que vous soyez satisfait des batteries de la marine, et j'espère que vous le serez encore davantage des officiers qui y doivent servir, s'il y a lieu de les employer.

A l'égard des bombardiers que vous demandez, il y a longtemps que j'ai donné ordre à Brest qu'on vous les envoyât, et je suis surpris qu'ils ne soient pas encore arrivés ; cependant j'écris encore au sieur Silly au Havre de vous envoyer, en cas de besoin, tout ce qu'il y a en ce port d'officiers et de gens entendus à ce service. Si les ennemis paraissent devant Dieppe, ayez agréable de lui envoyer un exprès, afin qu'il y satisfasse ; il vous enverra cependant ce qu'il pourra de gens entendus au maniement des mortiers.

Comme toutes les apparences sont que l'armée navale qui est à l'île de Wight prendra la route de l'Ouest, le roi a jugé à propos de faire porter des frégates d'avis sur cette route. Cependant j'écris au sieur Chauvel d'envoyer une de ces chaloupes à la découverte, et elle pourra servir en même temps à vous avertir de l'approche des ennemis, s'ils venaient du côté de Dieppe.

La dépense des réparations des corps-de-garde s'étant trouvée considérable, Sa Majesté a jugé à propos de la faire supporter par les paroisses où ces corps-de-garde sont situés, et j'ai expliqué les intentions de Sa Majesté à cet égard à M. d'Herbigny, qui vous les aura fait savoir.

A l'égard des amendes, l'intention de M. l'Amiral (qu'elles regardent) est qu'elles soient employées à la réparation de ces corps-de-garde; mais il est nécessaire que cela passe par le canal des officiers de l'Amirauté. Comme vous êtes sur les lieux, vous pouvez concilier les choses de manière qu'il n'y ait aucun embarras.

Sa Majesté se remet à vous de punir par la prison les gens sujets à la milice des côtes qui ne se rendront pas à leur devoir; je vous prie de me faire savoir le parti que vous prendrez.

J'ai prié M. Chamillart de pourvoir à la poudre qui pourrait manquer aux batteries de Dieppe; en cas d'occasions cependant, si celle que j'ai mandée aux traitants arrive assez à temps, le sieur Silly y en fera passer.

Pour ce qui est des milices que vous ferez venir à Dieppe, la distinction des milices garde-côtes aux autres servira à leur donner de l'émulation à bien faire, et je suis persuadé que vous trouverez le moyen d'en tirer tout le parti qu'on en peut attendre.

Je vous prie d'être persuadé que je rendrai avec plaisir au chevalier d'Harcourt tous les services que je pourrai.

Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

A Rouen, ce 1er juin 1702.

M. D'HERBIGNY à M. le marquis DE BEUVRON.

Hier arrivant ici, Monsieur, j'ai trouvé une lettre de M. Chamillart du 29 mai, suivant laquelle vous en aurez reçu le matin une semblable. Il vous prie de ne point assembler les milices, d'en former seulement des compagnies et des régiments, afin

que, se tenant dans leurs paroisses, on les assemble les fêtes et dimanches pour l'exercice, et qu'en cas d'alarme, elles soient prêtes à marcher à vos ordres. Je vous offre trois cent douze mousquets qui doivent être dans l'Hôtel-de-Ville. Et à moi il me commande de voir à ce que, profitant de l'abondance des grains qui est partout à la campagne, les boulangers puissent suffire pour former le pain aux milices, en cas que vous soyez obligé de les assembler. Voilà le précis de sa lettre, dont à tout hasard j'ai cru devoir me donner l'honneur de vous rendre compte. Elle marque assez qu'à la Cour on est persuadé que les ennemis n'ont point formé leurs projets sur le pays : Dieu veuille qu'effectivement il n'en soit rien! Si, suivant ce nouveau plan de M. de Chamillart, vous avez, Monsieur, quelques ordres à l'exécution desquels vous me jugiez propre, comptez s'il vous plaît sur une prompte et exacte obéissance de ma part.

J'ai dit à M. de Graville avec quelle bonté vous m'aviez écouté sur son sujet, il se donne l'honneur de vous en faire son remercîment.

J'ai appris ici que le bruit de la prétendue trahison de Chauvel avait été très-grand : ç'a été une nouvelle faite apparemment exprès pour lui.

Je suis, etc.

D'HERBIGNY.

A Versailles, le 28 juin 1702.

M. de Chamillart au marquis de Beuvron.

Monsieur,

Vous verrez par l'extrait ci-joint de la lettre que j'écris à M. Duvivier, lieutenant du Roi au Havre, ce que je lui mande des intentions de Sa Majesté, en cas que les ennemis fissent quelque mouvement qui donnât lieu d'appréhender une descente dans la partie de la Normandie qui est du gouvernement du Havre; c'est une précaution que j'ai cru devoir prendre d'avance

avec ledit sieur Duvivier, afin qu'il n'arrive point d'incident, en cas que le service du Roi vous oblige à lui donner des ordres pour se défendre contre l'entreprise des ennemis.

Je suis, etc.

CHAMILLART (1).

A Marly, le 9 juillet 1702.

M. DE TORCY à M. le marquis DE BEUVRON.

Quoique le Roi ait peine à croire, Monsieur, que l'avis qu'on a donné par le mémoire dont je vous envoie copie ait quelque fondement, Sa Majesté a cru cependant qu'il était bon de vous en informer, afin que vous puissiez prendre les mesures que vous croirez nécessaires pour découvrir s'il y a quelque chose qui ait pu donner lieu aux intelligences qu'il paraît, par cet avis, que les ennemis ont dans la province dont vous avez le commandement.

Je vous supplie de me croire toujours très-sincèrement, Monsieur, entièrement à vous.

DE TORCY.

On doit faire descente en deux endroits en France, l'une à Cherbourg en Normandie, et l'autre dans l'île de Noirmoutiers en Bas-Poitou; parce que, de toutes les côtes, c'est celle que les Anglais et Hollandais ont jugé la plus commode pour mettre leurs canons et leur artillerie à terre, parce que cette île étant environnée d'eau lorsque la marée monte, ils sont à couvert de toutes insultes; n'y ayant qu'un couvent qui ne peut pas leur résister, et que, quand la mer se retire, elle laisse un libre passage

(1) Michel de Chamillart, intendant de la généralité de Rouen en 1689, contrôleur général des finances en 1699 et secrétaire d'État de la guerre en 1701. Il était né à Caen le 6 janvier 1652. Il mourut à Paris le 14 avril 1721. Son père, Gui de Chamillart, avait été intendant de la généralité de Caen. C'est l'auteur des *Recherches de la noblesse de la généralité de Caen*, en 1666.

aux troupes pour entrer en terre ferme, auxquels les huguenots de Poitou, de Saintonge, du pays d'Aunis et de la Rochelle se doivent joindre avec beaucoup de faux catholiques et de véritables, qui sont du complot.

Les huguenots connus n'ont point d'armes, à la vérité, mais ils les ont données à garder aux catholiques qui sont de leurs amis, et qui les leur doivent rendre dans l'occasion. Si l'on remonte dans le Poitou avant dans les terres. environ trente lieues, on trouvera un magasin d'armes et de munitions de guerre dans les deux châteaux de la Fosselière et de la Seminière, dont la dame demeure toujours à Paris pour mieux jouer le jeu et pour ôter tout soupçon..

Entre Coutances et Saint-Lo, chez le marquis ou sieur de Sisery, il faudra y faire chercher et on y trouvera un gros magasin de toutes sortes d'armes et de munitions; il faut faire examiner les écuries des seigneurs et particuliers de la Basse-Normandie, du Poitou, de l'Aunis, de Saintonge et de la Rochelle, et on trouvera que celui qui ne doit avoir qu'un cheval ou deux, en a le triple. Il faut faire chercher et même proposer des récompenses à qui découvrira le sieur de Rouvigny, qui ne paraît point ici et qui n'est ni dans la flotte, ni à l'armée, ni en Angleterre.

A Versailles, le 23 juillet 1702.

M. de Pontchartrain au marquis de Beuvron.

Monsieur,

J'ai reçu les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire les 15 et 16 de ce mois; j'ai rendu compte au Roi de ce qu'elles contiennent, Sa Majesté a été bien aise de voir les assurances que vous donnez de mettre la milice garde-côte sur le pied de pouvoir être utilement employée pour la défense du pays en cas de besoin.

J'ai en même temps rendu compte à Sa Majesté de la proposi-

tion que fait M. d'Ingulville, de former dans des capitaineries des compagnies franches des habitants le mieux en état de servir, avec des capitaines à leur tête, capables de les conduire et leur apprendre ce qu'elles doivent savoir pour servir utilement. Sa Majesté a approuvé cette proposition; son intention est qu'on en fasse dans chaque capitainerie, autant que la qualité des habitants dont elles sont composées le pourra permettre ; et dans le besoin on pourra en former des bataillons qui seront sous le commandement des capitaines garde-côtes. Comme je ne doute pas que ledit sieur d'Ingulville ne vous ait proposé son projet, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, et je vous prie de vouloir bien m'informer du résultat que cela aura, afin que j'en rende compte à Sa Majesté; et lorsque ces compagnies seront formées, d'avoir agréable de m'envoyer une liste des officiers qui auront été mis à leur tête, distinguée par capitainerie; et de vouloir bien me marquer en même temps de quelle manière on aura distribué les autres habitants qui n'entreront point dans ces capitaineries, qu'il paraît cependant à propos de laisser dans les anciennes compagnies sur le pied qu'elles sont actuellement, qu'on emploiera à ce à quoi elles pourront être propres. Je suis bien aise de la relation que ce petit détail me donnera avec vous.

J'ai vu le rapport que le fils de Chauvel a fait le 16 de ce mois de sa découverte de l'île de Wight, d'où l'armée ennemie était partie vraisemblablement à cause des vents du Nord qui ont commencé le 11 de ce mois. Comme elle a fait route à l'Ouest, vous n'avez rien à craindre de cette année, et cela vous donnera le temps de mettre toutes choses en bon état sans embarras pour la campagne prochaine.

Le lieutenant de l'amirauté m'écrit que ceux qui commandent les milices garde-côtes demandent qu'on leur donne du feu et de la lumière pendant la nuit. Comme cela n'a point été d'usage jusqu'à présent, et qu'on doit bien prendre garde aux choses qu'on peut tirer à conséquence, je vous prie de vouloir bien me faire savoir votre avis sur cela.

Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

A Marly, le 9 août 1702.

M. DE PONTCHARTRAIN au marquis DE BEUVRON.

MONSIEUR,

J'ai reçu les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire les 30 du mois passé et 4 du courant.

Je sais mieux que personne que les premières démarches qui se sont faites pour mettre les milices garde-côtes de la Haute-Normandie sur un meilleur pied qu'elles n'ont été par le passé, viennent de vous. Je suis bien persuadé que c'est de concert avec vous que M. d'Ingulville m'a écrit sur ces milices, que l'exécution de ce qu'il propose de faire, ne sera qu'une suite de ce que vous aviez commencé, et j'espère qu'au moyen des bons ordres que vous donnez, cette affaire sera menée à sa perfection.

A l'égard du sieur Chauvel, je suis très-aise de voir le témoignage avantageux que vous en rendez, qui est fort conforme à l'idée que j'ai eue de lui. Je vous prie de l'exciter à continuer à bien servir.

Je parlerai à M. de Torcy de la proposition que vous faites d'établir une poste à Abbeville, afin que vous puissiez avoir des nouvelles de ce qui se passe à Calais et à Boulogne et sur la côte de Picardie, sans que les lettres soient obligées de passer par Paris.

Je n'ai aucune nouvelle précise de l'armée navale des ennemis, aucun des bâtiments que j'ai envoyés du côté de Torbaye n'étant de retour; mais, suivant les apparences, elle aura profité de quelques jours de vents de nord-est, que nous avons eus la semaine dernière, pour mettre à la voile, si elle a ordre de sortir de la Manche.

Je reçus hier une lettre de M. le duc d'Aumont, qui me marque que la chaloupe *la Découverte*, de Boulogne, ayant été à la côte d'Angleterre, celui qui la commande avait appris que cette armée avait été divisée en trois escadres, dont une, qui est vraisemblablement devant Dunkerque, devait prendre la route

de l'Est, et les deux autres de l'Ouest. Cette même chaloupe ayant été à l'île de Wight, dans les premiers jours de ce mois, ce capitaine rapporte qu'il y a vu vingt-quatre à vingt-cinq vaisseaux de guerre. Quand je saurai quelque chose de plus particulier, je vous en ferai part.

Le Roi a approuvé que vous ayez permis à une partie des milices garde-côtes d'aller faire leur récolte, d'autant plus qu'elles sont à portée de revenir au premier ordre en cas de besoin.

Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

A Versailles le 12 mai 1703.

Lettre du Roi au marquis de Beuvron.

Monsieur le marquis de Beuvron,

Ayant considéré que pour la défense des côtes de la Haute-Normandie, en cas que les ennemis voulussent y faire quelque entreprise, il serait à propos de joindre aux troupes que j'y ai fait marcher le secours de ma noblesse et des milices bourgeoises de madite province, je vous écris cette lettre pour vous dire qu'en cas de besoin et lorsque vous le jugerez nécessaire, mon intention est que vous ayez à faire assembler les gentilshommes de la Haute-Normandie, les faire monter à cheval, armer et équiper, en composer des compagnies et les faire marcher aux endroits qu'il conviendra pour la sûreté des côtes de ladite province; et y employiez aussi les milices bourgeoises de villes dont, pour cet effet, vous ferez tels détachements que vous jugerez nécessaire, en sorte que si les ennemis de cet État entreprenaient de faire quelque descente sur les côtes de ladite province, ils soient vivement repoussés.

Et, pour l'effet de ce que dessus, je vous ai donné et donne tout pouvoir et autorité par la présente, laquelle n'étant pour

autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le marquis de Beuvron, en sa sainte garde.

LOUIS.

Et plus bas:

CHAMILLART.

A Alençon, le 8 décembre 1703.

M. D'ANGERVILLIERS au marquis DE BEUVRON.

MONSIEUR,

Je n'ai su que par la lettre que vous venez de me faire l'honneur de m'écrire, le 4 de ce mois, que quelques paroisses de ma généralité ont contribué pour former un régiment qui doit servir à la garde des côtes qui sont sous votre commandement. Je ne sais pas même encore le nom de ces paroisses; ainsi je ne suis pas jusqu'ici en état de prendre aucun parti à leur égard. Je m'y trouve d'autant plus embarrassé que j'ai déjà fait la répartition générale des mille hommes de recrues que le Roi demande à ce département, et que vraisemblablement les paroisses que vous demandez aujourd'hui y sont comprises.

J'ajouterai encore que les généralités de Rouen et de Caen ont été soulagées dans le nombre de milices que le roi demande à la province, à cause des régiments que vous et M. de Matignon formez dans les paroisses les plus voisines de la mer, l'une ne contribue que de six cents hommes et l'autre que de mille, et la généralité d'Alençon, quoique moins forte d'un grand tiers que l'une des deux autres, en fournit elle seule mille; c'est ce qui me fait prendre la liberté de vous dire que si les paroisses que vous faites contribuer à la garde des côtes, et dont j'ignore encore le nombre et le nom, sont exemptes de milice, il faudra nécessairement que la part qu'elles en doivent porter tombe en pure perte sur les mille hommes de recrues que je dois faire partir le 31 de ce mois. Il est très-certain que je pourrais trouver à les remplacer

dans les autres paroisses de cette généralité, n'y en ayant pas une seule qui n'en doive fournir pour les remplacer et rendre le nombre de mille, compte, j'ose même vous le dire, qu'il ne vous sera pas difficile, en cas que le sort tombe sur un de ceux qui composent le régiment d'Yssel, de faire remplacer par la même paroisse, et qu'il me serait impossible à moi, en exemptant ceux qui doivent servir sur les côtes, de trouver dans les mêmes paroisses des hommes propres à tirer pour les recrues. Je vous supplie donc, Monsieur, de vouloir bien me laisser la liberté de faire tirer dans ces paroisses comme dans les autres, ou d'obtenir de M. Chamillart que le nombre d'hommes que ces paroisses doivent fournir pour la milice soit diminué sur le nombre de mille.

Vous me faites l'honneur de me mander que M. Chamillart a chargé M. d'Ingulville du soin de lever les recrues que la généralité de Rouen doit fournir; je vous assure qu'il me fera le plus grand plaisir du monde s'il veut prendre la même peine pour celles qu'on demande à la généralité d'Alençon, et que c'est un travail dont je me démettrai volontiers en sa faveur, à condition, néanmoins, que rien ne roulera sur mon compte.

Je suis, etc.

D'ANGERVILLIERS (1).

A Versailles, le 3 novembre 1704.

M. DE PONTCHARTRAIN au marquis DE BEUVRON.

MONSIEUR,

Le Roi ayant dessein de donner au service de la garde des côtes de son royaume toute la perfection qu'il peut avoir, Sa Majesté a résolu de composer, à l'avenir, chaque capitainerie d'environ mille hommes portant les armes, non pas de toute sorte de gens sujets à la garde des côtes, mais de ceux qui ont été choisis et

(1) Bauyn d'Angervilliers, intendant de Rouen, puis ministre de la guerre, mort en 1740.

détachés, pour composer les compagnies qui ont été formées dans chaque département, et de donner à ceux que Sa Majesté choisira pour les commander, le titre de capitaine général, avec pouvoir de commander tous les colonels, au lieu de celui de capitaine garde-côte.

D'établir dans chaque capitainerie générale un major et deux aides-majors, et un capitaine à chacune des compagnies franches de cent hommes.

Comme l'établissement de ces charges regarde la marine, et que la finance qui en doit provenir est destinée pour ce service, M. Chamillart a souhaité que ce fût moi qui vous envoyasse le projet d'édit, sur lequel je vous prie de me donner votre avis, et de me faire savoir en même temps ce que vous jugerez à propos d'y ajouter ou d'en ôter, tant pour le bon ordre du service, que pour faciliter le débit de ces charges.

Il est nécessaire que vous examiniez la répartition que vous estimerez qu'on peut faire dans votre province, pour composer ces capitaineries, par rapport à celles qui y sont établies, eu égard à la qualité des hommes, comme je vous le marque ci-dessus; que vous examiniez aussi s'il convient de composer ces capitaineries de mille hommes ou environ. S'il faut pour cela qu'elles soient plus ou moins étendues, afin d'avoir ce nombre de bons hommes, et que le pays qu'elles contiendront convienne au service et à la commodité de ceux qui rempliront ces charges, ce qui peut contribuer encore à en procurer le débit.

Je ne doute pas que les avantages que le Roi a intention d'attribuer à ces capitaines généraux, n'engage les personnes les plus distinguées qui ont des terres le long des côtes, d'acheter ces charges, je vous prie de me marquer ceux que vous en croirez les plus dignes, Sa Majesté n'y voulant recevoir que des personnes d'une naissance un peu distinguée, et qui aient même quelque service autant qu'il sera possible. C'est pour cela que je crois qu'il serait bon de porter ces charges à une somme un peu considérable, pour donner d'autant plus de relief à ceux qui en seront pourvus. Je vous prie de me marquer sur quel pied vous estimerez que le Roi devra régler les gages pour les finances qu'ils paieront à Sa Majesté.

A l'égard des majors, aides-majors et capitaines de compagnies

franches, il faut autant qu'il sera possible que ces charges soient acquises par des personnes qui aient été dans le service; cependant le défaut de service ne sera pas une exclusion pour ceux que l'on jugera capables de les exercer. Je vous prie de m'envoyer un état de ceux que vous croirez pouvoir les acquérir; quelle somme vous estimerez qu'on peut les vendre, et quel intérêt il serait à propos de leur donner sous le titre de gages, par rapport à leur finance. Je crois que ceux des majors et aides-majors doivent être à proportion plus forts que ceux des capitaines. Les majors et aides-majors seront obligés à des voyages, et les capitaines demeureront toujours chez eux.

Comme le Roi veut à l'avenir une très-grande exactitude dans ce service, et qu'il puisse être regardé comme celui que les officiers et soldats des troupes lui rendent dans ses armées, Sa Majesté a jugé nécessaire de créer en même temps des commissaires des paroisses, qui tiennent des registres exacts et fassent des revues, chaque mois, de ceux qui sont sujets au guet et à la garde des côtes, et particulièrement de ceux qui composeront les compagnies franches; mais parce que ce service seul ne suffirait pas pour occuper ces commissaires, l'intention du Roi est qu'ils aient aussi le soin, dans les paroisses qui sont sur les côtes, de l'enrôlement des matelots et de la levée de ceux sous les ordres néanmoins des commissaires des classes, départis dans les provinces, tant pour les armements des vaisseaux de guerre dans les ports, que pour fournir les équipages des bâtiments marchands; ainsi il faudra que chacun des commissaires fasse ordinairement sa résidence dans une des paroisses de son département, la plus considérable en matelots, et qu'ils aient sous leur inspection une partie des paroisses qui seront en dedans des terres les plus voisines de la côte où ils demeureront.

Il est important de faire de tous ces commissaires des paroisses une répartition juste pour la facilité du service; vous ferez une chose agréable au Roi, si vous voulez bien entrer dans ce détail, et me faire savoir de quelle manière vous jugerez que cette répartition peut se faire, pour le bon ordre et la plus grande exactitude dans le service. J'écris à MM. de Matignon et Foucault (1), et je leur

(1) François Goyon de Matignon, lieutenant-général en Basse-Normandie. Nicolas Joseph Foucault, intendant de Caen (1689-1709), dont le gouvernement vient de publier cette année même les intéressants mémoires.

envoie ce projet. Vous pouvez concerter ensemble ce qui convient pour le service du Roi, mais je vous prie cependant de m'envoyer votre avis séparé. Sa Majesté désire de finir incessamment cette affaire, afin d'y donner la forme qu'elle doit avoir, pour que tout soit arrangé pour la campagne prochaine, et je dois vous ajouter que son intention est que ce projet soit secret, et qu'il ne puisse être connu de personne, autre que dans le temps que l'édit paraîtra; j'attendrai de vos nouvelles avec impatience, pour en rendre compte au Roi.

Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

A Versailles, le 18 mars 1705.

M. DE PONTCHARTRAIN au marquis DE BEUVRON.

MONSIEUR,

Je vous envoie l'édit de création des capitaines et lieutenants-généraux garde-côtes, d'un major et d'un aide-major dans chaque capitainerie.

Vous trouverez beaucoup de changement de cet édit avec le premier projet qui vous en avait été adressé; vous verrez que Sa Majesté a fixé les gages des capitaines et lieutenants-généraux au denier 15 et pour les majors et aides-majors au denier 12.

Il n'y a rien de réglé pour la finance de ces charges ; on pourra les vendre plus ou moins suivant les sujets qui se présenteront et les conjonctures; mais je vais vous informer que l'intention de Sa Majesté est qu'elles soient du moins vendues, savoir : les capitaineries générales, 20,000 écus; les lieutenances générales, 8,000 écus; les majorités, 4,000 écus; c'est un prix médiocre par rapport aux priviléges et gages qui y sont attribués et aux récompenses d'honneur que Sa Majesté y a attachées.

Vous ferez une chose agréable au Roi de faire porter la finance au delà de ce projet; je crois que vous n'aurez pas beaucoup de peine, car je suis informé que la plupart des capitaines-généraux

qui sont en place sont gens riches ou très-aisés; d'ailleurs, la création de ces charges ayant été réduite à un petit nombre, cette acquisition devient très-avantageuse, et je ne doute pas qu'il ne se présente quantité de sujets pour acquérir. Il serait à souhaiter que les premiers fussent qualifiés, outre que Sa Majesté désire que ces postes soient remplis par des personnes de distinction ; cela donnerait de l'émulation aux autres gentilshommes.

Après cela, Sa Majesté veut bien entrer dans quelques facilités pour le payement du prix de ces charges. Elle se contentera présentement de la moitié de la finance, et fera donner pour le surplus un an, en deux payements de six en six mois. Cependant, comme le fonds qui en doit provenir est destiné pour les dépenses de la marine, et qu'on est très-pressé, si vous pouvez engager les acquéreurs à payer plus promptement, vous ferez un bien très-essentiel pour le service.

Je dois encore vous dire que je ferai prendre pour argent comptant les ordonnances des intendants et des ordonnateurs de la marine sur les trésoriers, et les lettres de change et billets de munitionnaires échus.

Je vous prie de m'informer des propositions que l'on vous fera et de faire tout ce qui dépendra de vous pour finir cette vente le plus tôt qu'il vous sera possible.

Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

A Harcourt, le 18 novembre 1755.

Le duc D'HARCOURT (1) à M. PALLU, intendant des classes.

J'envoie à M. le garde de sceaux, Monsieur, deux lettres qui ont été écrites de Cherbourg à M. le comte de Raymond. Vous y

(1) Anne-Pierre d'Harcourt, 5e fils du maréchal Henri d'Harcourt, ambassadeur en Espagne en 1697 et en 1700, fut d'abord gouverneur de Sédan en 1750, puis lieutenant-général de Normandie, sous les ordres du maréchal de Montmorency-Luxembourg ; gouverneur en 1764 à la mort de celui-ci, et maréchal de France en 1775. Il mourut en 1783. Il avait épousé, le 7 février 1725, Thérèse-Eulalie de Beaupoil de Saint-Aulens.

verrez que les intentions des Anglais sont d'arrêter tous nos vaisseaux marchands qu'ils pourront trouver. J'ai cru en conséquence indispensable d'envoyer un ordre à tous les capitaines-généraux des capitaineries garde-côtes de la province, dont je lui ai adressé copie et qu'il vous communiquera, pour faire donner protection à ceux de nos vaisseaux qui se trouveraient poursuivis par les Anglais, en observant de n'en point inquiéter les vaisseaux marchands qui pourraient venir commercer dans nos ports. J'ai cru devoir faire garder ces ménagements, ne sachant pas l'état des affaires qui, par leur conduite, ne paraît cependant pas incertain. Je vous supplie de m'informer de ce qu'il pensera de cette démarche de ma part et s'il l'approuvera. Je lui ai mandé aussi qu'on ne pouvait trop tôt garnir les batteries de canons, de canonniers et de munitions, dont je me flatte que vous sentez toute la nécessité. Ainsi, je vous serai infiniment obligé de le faire souvenir de donner incessamment les ordres nécessaires pour cela, comme de m'envoyer promptement ceux dont j'ai besoin relativement aux circonstances présentes.

J'attends les observations de M. du Trou sur les batteries que j'ai proposées pour vous envoyer le mémoire détaillé que vous m'avez demandé concernant les compagnies de canonniers et bombardiers garde-côtes qu'il s'agit de former; et pour cela il m'est nécessaire de savoir le nombre des batteries qu'il doit y avoir sur les côtes.

Vous connaissez tous les sentiments avec lesquels je suis plus parfaitement que personne, Monsieur, etc.

DUC D'HARCOURT.

A Caen, le 20 juin 1756.

M. DE FONTETTE à Monseigneur le duc de LUXEMBOURG.

MONSEIGNEUR,

J'ai trouvé joint à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire des exemplaires de la déclaration de guerre contre le

Roi d'Angleterre; je l'ai fait publier en cette ville et j'ai fait passer à chacun de mes subdélégués un de ces exemplaires, pour en user de même dans les villes de leur résidence. Mais, comme vous me marquez de la faire imprimer et afficher, je dois vous observer que j'ai besoin d'être autorisé par M. le contrôleur général, si les frais sont de nature à être pris sur le domaine du Roi, ou par M. d'Argenson, s'ils doivent être pris sur les fonds de l'extraordinaire des guerres, et je vous prie, Monseigneur, d'y pourvoir.

Je suis, etc.

FONTETTE (1).

A Versailles, le 8 décembre 1757.

M. DE MORAS à M. le duc D'HARCOURT.

Vous devez être bien persuadé, Monsieur, de l'envie que j'ai de concourir à tout ce qui peut vous complaire; et du désir que j'aurais de pouvoir favoriser les pêcheurs de la paroisse de Petiville, que le commissaire de la marine, à Rouen, a compris dans la levée qu'il a eu ordre de faire pour Brest, et auxquels vous vous intéressez, et je me flatte que vous entrerez dans les motifs de nécessité et d'équité qui ont déterminé ce commissaire à commander ces pêcheurs.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, de quelle importance il est que les vaisseaux du Roi soient pourvus d'équipages, et le soin que doivent apporter les officiers chargés de lever les gens de mer destinés à les former, pour parvenir à compléter le nombre qui leur est demandé, et éviter en même temps de les dégoûter de leur service, par des préférences trop marquées qui les rebutent, lorsqu'ils voient qu'on les commande plusieurs fois de suite, tandis qu'on laisse tranquilles des gens qui ont embrassé le même état qu'eux, et qui n'en supportent aucune charge. D'ailleurs

(1) Jean Orceau de Fontette, intendant de la généralité de Caen (1752-1776).

vous savez que, dans les circonstances présentes, le grand nombre de gens de mer qu'on est obligé d'employer, épuise les différentes paroisses d'où l'on a coutume d'en tirer, et qu'on est forcé d'avoir recours aux ressources les plus propres à suppléer au défaut de matelots classés. On s'est toujours porté à favoriser les pêcheurs de la paroisse de Petiville, et à les dispenser d'être assujettis à l'ordre des classes; et je serai également disposé à leur procurer la même faveur, dans des temps plus tranquilles, parce que je serai charmé de vous marquer mon attention pour tout ce qui peut vous intéresser. Mais j'espère que vous ne vous refuserez pas au besoin où l'on se trouve de faire partager aux pêcheurs de la paroisse de Petiville, comme à ceux de plusieurs autres paroisses, où l'on n'en avait pas encore levé, des charges qui ne leur sont que communes avec ceux des paroisses voisines, ainsi qu'avec tous les habitants des côtes maritimes, qui exercent la même profession. Cette uniformité, qui a été jugée nécessaire pour le bon ordre, devient pour le moment présent indispensable, et pour faire cesser les inconvénients résultant de la distinction qu'il y aurait entre les pêcheurs, et pour le besoin pressant que l'on a de matelots; je connais trop votre justice, Monsieur, pour douter que vous ne pensiez de même. Je vous supplie d'être bien persuadé, du sincère attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE MORAS (1).

A Versailles, le 9 janvier 1758.

Lettre de M. DE MORAS à M. le duc D'HARCOURT.

Je dois vous prévenir, Monsieur, que, pour faciliter les levées des gens de mer, le Roi a décidé que tous les habitants des

(1) Peireng de Moras, d'abord contrôleur général des finances, puis ministre de la marine, mort en 1771.

paroisses sujettes à la garde-côte qui se présenteront de bonne volonté pour prendre le parti de la navigation, soient compris dans ces levées, pourvu qu'ils soient jeunes et vigoureux et en état de remplir l'objet de ce service sans en excepter ceux qui sont employés dans les compagnies détachées. Je donne, en conséquence, les ordres nécessaires aux capitaines généraux des capitaineries pour qu'ils aient à se conformer aux intentions de Sa Majesté, et je ne doute pas que, de concert avec les officiers des classes, ils ne donnent à cette occasion des preuves de leur zèle, en concourant avec eux au succès de ces levées que les circonstances présentes rendent importantes.

J'ai l'honneur d'être, avec un très-sincère attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE MORAS.

A Paris, le 25 avril 1758.

Lettre du duc D'HARCOURT à M. DE MORAS.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur les représentations que les fermiers généraux vous ont faites, qu'une grande partie des soldats garde-côtes étant des jeunes gens qui ne font point usage du tabac, il était nécessaire, pour en prévenir toutes reventes et transports, de ne comprendre sur les états de livraison que ceux qui en usent. Vous pouvez être persuadé que je donnerai les ordres les plus positifs à cet égard et que je recommanderai aux commandants de chaque capitainerie de veiller avec la dernière attention à ce que les soldats garde-côtes auxquels il aura été délivré du tabac n'en fassent pas d'autre usage que pour leur consommation. Je dois voir d'ailleurs M. de Boissemont, qui a la province de Normandie dans son département, et prendrai avec lui les arrangements qu'il jugera les plus convenables pour empêcher.

toute prévarication et toute fraude de droits dans le débit des boissons qui pourront se consommer dans ces camps.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

A Caen, le 28 octobre 1758.

Lettre de M. le duc D'HARCOURT à M. DE MASSIAC (1).

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer l'état des grâces que MM. les officiers garde-côtes des inspections de la Haute et Basse-Normandie ont méritées par leurs services, leurs capacités et leur zèle. Tous ces officiers sont à conserver, étant très en état de servir, à l'exception de M. de Pideville, major de la capitainerie de Cherbourg, qui est âgé, et dont la retraite devient nécessaire pour le bien du service. Je joins ici une partie des états de service de ces officiers, signés d'eux, et vous ferai passer les autres quand je les aurai reçus. Je vous supplie de vouloir bien leur procurer ces grâces et donner les ordres nécessaires pour qu'elles soient expédiées le plus tôt qu'il sera possible.

Je dois, Monsieur, avoir l'honneur de vous prévenir que le sieur Toustain de Richebourg, major de la capitainerie du Havre, mérite également d'obtenir la croix de Saint-Louis; mais comme il est aussi lieutenant de MM. les maréchaux de France, et que M. le maréchal de Belle-Isle en a fait l'attribution de quelques-unes à ces officiers, j'ai cru devoir vous en ménager une en m'adressant à lui pour la lui procurer; cependant, s'il arrivait qu'il ne pût pas la lui donner, alors je vous supplierais de vouloir bien la lui accorder, attendu que cet officier est très-bon, et qu'il a beaucoup travaillé à l'instruction de sa capitainerie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUC D'HARCOURT.

(1) Louis de Massiac, ministre de la marine, mort en 1770.

Caen, le 2 mai 1759.

Le duc D'HARCOURT au chevalier DE MIRABEAU (1).

Le Roi ne pouvait faire choix d'un officier qui eût plus de zèle et de capacité pour remplir la place qu'il vous a donnée, et je serai fort aise d'avoir à m'entretenir avec vous sur les différents objets relatifs aux milices garde-côtes de cette province. Vous êtes bien le maître de commencer à en prendre connaissance en les assemblant, et je ne puis que vous recommander, dans l'inspection que vous en ferez et dans celle des batteries et des signaux, de ne rien négliger de ce qui peut assurer le service de la garde-côte.

Vous pouvez m'envoyer votre itinéraire, j'aurai soin de le faire remettre à M. de Bréande, directeur d'artillerie de cette province, et le chargerai d'en faire part aux officiers d'artillerie détachés sur les côtes, afin qu'ils s'y trouvent lorsque vous passerez dans leur département.

Vous auriez pu trouver, Monsieur, au bureau de M. David les états de demandes que j'ai faites concernant les batteries et signaux; d'ailleurs, vous pouviez reconnaître par les livrets dont M. de Beaujeu vous a donné copie, leur nombre, leur emplacement et ceux qui ont été demandés d'augmentation; néanmoins je vous en envoie l'état-général; vous trouverez qu'il s'en faut beaucoup qu'ils soient remplis. Quant aux signaux, je ne puis que m'en rapporter à vous pour établir une correspondance sûre avec la Picardie et la Bretagne.

On ne peut être plus parfaitement, Monsieur, etc.

DUC D'HARCOURT.

(1) Jean-Antoine-Joseph Riquetti de Mirabeau, frère de Victor Riquetti de Mirabeau, *l'ami des hommes*, et oncle du célèbre orateur, né le 8 octobre 1717, fut gouverneur de la Guadeloupe, servit en 1756 au siége de Mahon et fut inspecteur général des compagnies de la Normandie en 1759. Chevalier de l'Ordre de Malte, il fut élevé au grade de général des galères. On le désigne ordinairement sous le nom de bailli de Mirabeau.

A la ville d'Eu, le 17 juin 1759.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

J'apprends que vous êtes au Havre et que vous aviez mandé à M. le comte d'Avresmenil de vous y aller joindre, parce que MM. de Brébeuf et de Martené s'y trouveront par vos ordres. M. d'Avresmenil avait reçu déjà, et avant vos ordres pour se rendre au Havre, une lettre que je lui écrivis de Calais et une que j'avais l'honneur de vous écrire, et que je le chargeais de vous faire parvenir. Sur ma lettre, M. d'Avresmenil a fait avertir toutes les milices garde-côtes de son inspection, et j'espère, Monsieur, que, quoique je n'aie pas encore reçu vos ordres à cet égard, vous excuserez que nous ayons fait prendre les armes aux milices garde-côtes et que j'en aie fait l'inspection pour ne pas détourner ce pauvre peuple de son travail plus souvent que la nécessité du service ne le demande.

Si j'étais assez heureux pour vous trouver encore au Havre et que les trois inspecteurs de votre commandement y fussent en même temps que moi, nous y prendrions tous ensemble vos ordres et nous nous arrangerions pour les exécuter d'une manière uniforme ; cela me paraîtrait si avantageux que si j'osais je vous demanderais la grâce de retarder votre départ de quelques jours.

Recevez les assurances du respect avec lequel je suis, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Honfleur, ce 25 août 1759.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait de ma revue de la petite capitainerie de Roque-de-Rilles. J'ai fait aussi celle

d'Honfleur; mais je n'ai pas encore eu le temps d'en faire faire une copie convenable. J'ai été très-content de la capitainerie de Roque-de-Rilles et M. Orieult me paraît un bon officier, ainsi qu'un M. de la Ferté et un M. de Fournel, qui y sont capitaines. Mais je ne puis vous dire, Monsieur, combien celle d'Honfleur est mal en état quant aux chefs, car d'ailleurs les hommes y sont beaux et passablement bien tenus.

Le pauvre M. de Brèvedent est vieux; son major m'a tenu quatre heures pour ses états de service et se trouvait, selon lui, dans trois ou quatre régiments à la fois; enfin, son défaut de mémoire ressemble à un radotage, si bien qu'il me voulait faire un siége de Barcelone en 1718 ou 1719, où il veut absolument avoir eu un coup de fusil. M. Poisson, capitaine-général du guet, n'a pas le bonheur de plaire au pays et il n'y a qui que ce soit qui n'en dise des choses atroces; je l'ai fait prier de n'être plus capitaine-général du guet, et le sieur Lion, qui l'est de Roque-de-Rilles et qui est excellent, s'est proposé pour les deux. Voilà, Monsieur, ce que j'ai fait depuis mon départ du Havre. Permettez que je vous remercie encore ici des bontés que vous m'avez témoignées et que je vous en demande la continuation que je mérite par l'attachement et le respect avec lequel je suis, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

Je vous demande votre agrément pour les changements ci-dessus et d'avoir la bonté de donner vos ordres pour faire donner de la poudre.

A Caen, ce 28 août 1759.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

Me voilà parvenu à Caen après avoir passé en revue les capitaineries de Roque-de-Rilles, Honfleur, dont j'ai l'honneur de

vous envoyer ici l'extrait de revue, Touques, Dives et Caen. Honfleur ne peut supporter le nombre d'hommes détachés, si on n'y joint les paroisses dont je fais mention dans ma revue, et la jonction de Roque-de-Rilles à cette capitainerie est presque impossible à cause de la difficulté de la communication qui est coupée par la rivière de Rilles qu'on est obligé d'aller passer à Saint-Samson ; sans cela j'eusse proposé de n'en faire qu'une. Permettez, Monsieur, que je vous porte les plaintes des malheureux qui sont campés ; ils font pitié à entendre, et tous les bâtiments qui pourraient descendre dans cette partie ne sauraient faire autant de mal que le campement. Il me paraît qu'il suffirait d'une garde de cinquante hommes au plus auprès du pont de Dives et trente à l'endroit où est campé le détachement de la capitainerie de Touques. Permettez encore que j'aie l'honneur de vous représenter qu'un bataillon de troupes réglées au milieu ferait plus d'effet que quatre capitaineries et serait bien moins à charge au pays, dont tous les travaux sont retardés, ce qui même va pour quelques-uns à de grandes pertes. Il serait encore essentiel, Monsieur, que l'on pût avoir une prison pour la capitainerie d'Ouistreham et de Caen dans la ville de Caen ; les gens de justice refusent de les recevoir comme vous l'avez vu par une lettre du procureur du Roi à M. de Martené ; les troupes ont leur prison dans leurs casernes. Vous pourriez donner un ordre que l'on les reçût dans le château de Caen, cela serait absolument nécessaire pour conserver une ombre de discipline dans ces capitaineries.

Recevez, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Bayeux, le 30 août 1759.

MONSIEUR,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 et que j'ai reçue hier au soir à mon arrivée ici, me tient en l'air ;

heureusement j'avais projeté de séjourner deux jours ici; vous avez la bonté de me faire savoir l'arrivée des Anglais et vous me marquez que vous ne croyez pas que cela me doive déranger dans mes courses. Cette phrase m'a empêché de partir sur-le-champ pour aller vous joindre. Je vous prie de me donner vos ordres; j'écris à Chatelard et je partirai pour le joindre suivant ce qu'il me répondra. Mais je vous demande, Monsieur, de vouloir bien me donner des ordres; je crois que vous jugez aisément de mon impatience jusqu'à ce que je les ai reçus et de ce que je ferais si je suivais mon inclination. Pouvant passer également mes revues et revenir ici le soir, j'attendrai ici vos ordres, à moins que M. de Brassac ne m'en envoyât en conséquence de ma lettre que je lui écris à ce sujet.—Permettez que je fasse ici mes compliments au secrétaire dont vous vous êtes servi pour m'écrire et à vos dragons.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Caen, le 14 novembre 1759.

M. de MARTENÉ à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

Etant resté à Bayeux trois jours pour y attendre vos ordres et des nouvelles des ennemis, M. le chevalier de Mirabeau se décida à continuer ses revues qu'il a terminées et arrêtées, pour mon département, à Carentan, où je l'ai quitté le 9 qu'il a dû commencer l'inspection de Basse-Normardie avec Brébeuf. Il a trouvé mes capitaineries en général bien négligées, mal tenues, crasseuses, mal disciplinées et très-mal exercées, manquantes par les principes; il a bien trouvé de la différence avec celles du pays de Caux.

Ce ne sera point trois ou quatre revues qu'on fera dans l'année qui y remédieront, mais seulement dix hommes par compagnie pendant deux mois, avec des officiers à proportion, qui en auraient aussi grand besoin, ce qui serait continué tous les ans, dans la saison la moins nécessaire pour l'agriculture ; on y mettrait l'esprit de discipline et on en ferait des troupes sur lesquelles on pourrait compter.

Vous en avez, Monsieur le Duc, l'exemple et la preuve par les capitaineries volantes qui en ont fait la base ; si elles avaient été continuées, on s'en serait bien trouvé. Les camps ont été bien plus coûteux, et le soldat en a tiré bien peu de fruit ; il s'y est plus gâté qu'il ne s'y est formé. Une petite troupe réunie qu'on a sous les yeux fera toujours plus de progrès qu'un gros corps qui est conduit par des officiers qui ne sont pas en état de les mener avant d'être instruits eux-mêmes.

Le désordre augmente toujours dans les capitaineries d'Ouistreham et de Bernières, occasionné par la désertion. Dans la compagnie de Mathieu seule, il manquait soixante-trois hommes ; des dix-sept qui restent il n'y en a pas un de la paroisse de Mathieu, qui est la plus mutine. Vous sentez, Monsieur le Duc, qu'il n'est pas possible d'exiger de dix-sept hommes le service de quatre-vingts. C'est la contagion qui se gagne ; dans la capitainerie de Dives, il y en a quinze ou seize par compagnie de partis ; nous n'en avons point trouvé de complète ; je crois qu'il est temps que vous avisiez aux moyens de réprimer ces mutineries. Une sentinelle de la capitainerie de Bernières a laissé sortir les prisonniers qui lui étaient consignés ; si on passe cela, il n'y a plus de troupes. Le Conseil de guerre serait violent ; j'ai dit qu'on la tienne quelque temps en prison et qu'on la mette au piquet le jour de l'assemblée de la capitainerie.

M. l'intendant a fait afficher un arrêt du Conseil qui dispense du service de la garde-côte les collecteurs, syndics et préposés du vingtième. Il étend cette exemption jusque sur le premier fils, et, en conséquence, il a donné des congés à des sergents et soldats. Avant cet arrêt, il en avait même dispensé et congédié qui avaient été commandés pour le détachement de Brest. Par ce moyen, nous ne pourrons jamais compter sur un soldat ; ces places seront recherchées et bien payées par les plus riches, les misérables seront tou-

jours opprimés; ce ne seront plus que les garçons qui auront les places. M. le chevalier de Mirabeau a ordonné par provision, lorsque les soldats ne se rendront pas à leurs devoirs, de les mettre en prison au corps de garde. On en avait mis un à Bayeux, que le subdélégué a fait sortir de son autorité; nous ne devons point connaître les règles de M. l'intendant, ni les arrêts du Conseil. C'est de M. le maréchal que nous devons recevoir des ordres en conséquence de l'arrêt, s'il en a connaissance, et de vous, Monsieur le Duc; je vous en envoie un exemplaire que j'ai eu.

Je suis ici depuis plusieurs jours n'osant pas profiter de vos bontés et de la permission que vous avez bien voulu me donner pour aller à mes affaires qui sont bien pressantes, j'ai voulu voir ce que les ennemis entreprendraient auparavant, suivant ce que m'a dit M. de Brassac et Mme de Beuvron, à qui j'eus l'honneur de faire ma cour hier, qu'ils n'avaient encore rien entrepris; j'attendrai encore aujourd'hui. S'il n'y a rien de nouveau et que la flotte aille et vienne à l'ordinaire et que cela ne soit qu'une garde renforcée, comme il y a apparence qu'ils y en tiendront toujours une à cause des bateaux plats, je vais aller chez moi. Vous connaissez mon zèle; s'il y a la moindre chose, je vous prie de ne me point épargner et me donner vos ordres à Alençon, où la poste par Caen vient six fois la semaine, et par Rouen, trois; je serai aussitôt rendu au lieu que vous désignerez.

J'ai l'honneur, d'être, etc.

MARTENÉ (1).

A Avranches, ce 30 septembre 1759.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

J'ai fini le 15 de ce mois mes revues de Basse-Normandie, et je me disposais à entrer en Bretagne, lorsque je reçus une lettre

(1) M. de Martené, ancien major général des camps de Normandie, inspecteur des milices garde-côtes de Moyenne-Normandie.

de M. le maréchal qui me dispense cette année de faire cette tournée, attendu les mouvements et les arrangements qu'on n'a pas encore donnés aux compagnies détachées. Ainsi, Monsieur, je compte partir demain 1er du mois, et j'aurai l'honneur de vous rejoindre au lieu de votre résidence, pour y attendre les ordres de M. le maréchal et y prendre les vôtres.

Je suis, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Versailles, le 29 octobre 1759.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Vous aurez la bonté de deviner votre gazetier, car il ne signera pas. M. le maréchal (1) n'a plus que de la faiblesse et tous les symptômes de son mal ont disparu, mais il ne travaille pas encore, excepté avant dîner et il ne signe que rarement, de façon que, quoique je l'aie vu tous les jours, ce n'a été que sous condition de ne pas parler affaire. Vous savez que Québec est pris et M. de Montcalm tué ; mais on a découvert ici que c'était un vrai profit pour la France que de n'avoir plus le Canada, et on croit pouvoir espérer que la Louisiane et Saint-Domingue suivront le même chemin ; quant à ce dernier, on craint, à ce qu'il paraît, que nous n'y restions encore quelque temps, par attention pour les Espagnols. Il règne ici une tranquillité apparente qui cache un ferment intérieur très-considérable. Ce qu'il y a de bon, c'est que quoiqu'il y ait des fols qui croient que la machine ne va pas aussi bien qu'elle pourrait aller, ce ne sont pas les vices de cette machine ni les fêtes qui occupent les têtes, mais par habitude on tracasse, parce que les mêmes perruques sont trop longtemps dans les mêmes endroits.

(1) Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg et de Pinay, gouverneur de Normandie, ayant sous ses ordres le duc d'Harcourt, lieutenant-général de la province.

On voudrait en changer, mais on est très-embarrassé sur la couleur et savoir si on les prendra brunes, blondes ou châtaines; car, d'ailleurs, il faut des perruques. Il en est ici du nom de banqueroute comme du nom de ce que je cherchais autrefois chez les dames sans le leur nommer jamais. On ne dit point ce mot, cela est trop dur à l'oreille; mais on fait des édits qui annoncent la suppression des payements des fonds et celui des intérêts, d'ailleurs on ne paye pas un sol à personne. Si j'en crois tout le monde ici, personne ne s'était trompé sur le choix et le nom du personnage dont saint Paul, quoiqu'au troisième ciel, n'approchait pas il y a six mois et même à beaucoup près. Il est difficile de rassembler aussi parfaitement l'unanimité des suffrages et je doute que ses héritiers fassent mettre sur son épitaphe toutes les épithètes qu'on lui donne. Il me paraît que si les vœux publics que l'on prononce même assez distinctement sont suivis, la salade que ce Gascon maudissait et qu'on évite soigneusement de nommer dans le pays de sapience, pourrait lui faire le même tour qu'au père du Gascon. L'on commence à se douter un peu fort ici que les dames auxquelles le roi de Prusse disait il y a deux ans qu'il irait faire visite, nous quittent toutes les deux. Ainsi ces certaines livres sterlings dont il était mention dans une gazette ont produit leur effet. Il paraît que la dame par excellence se raccroche fort au maréchal et on prétend qu'elle pourrait bien le promouvoir à la tête des affaires. Je doute que ce soit par bien bonne volonté; mais le roi d'Espagne a une belle-sœur ici un peu grande dame dans laquelle on découvre, dit-on, une excellente judiciaire et une bonne tête et qui a un prodigieux crédit. C'est elle qui a fait donner le commandement de l'armée au duc de Broglio et on la regarde comme très-puissante. Quant à notre armée, je vous en parlerais comme une perruque conduit la marine, aussi je ne vous en dirai mot; on l'a réduite à assez peu de monde pour ne pas embarrasser M. de Turenne. D'ailleurs, on en arrive et j'ai eu le bonheur de faire une partie de mes revenances avec Messieurs de la gendarmerie; ils ont un peu de la physionomie des Grecs au retour du siége de Troie.

Paris a l'air d'une solitude, le bruit des carrosses y est d'un grand tiers moindre, et les Français de ce pays-là n'ont pas l'air

gaillards. Tout ceci n'a pas produit une seule chanson, ce qui me consterne véritablement; car gare que le Français devienne un fol sérieux, ce serait un changement dans son tempérament que je craindrais beaucoup. On s'est contenté de faire l'anagramme du nom de notre Plutus en *le sot édit hué* (Silhouette). Voilà toutes nos nouvelles, j'attends quelque temps pour fondre la cloche sur notre détail avec M. le maréchal; si vous voulez bien me faire envoyer les mémoires pour les grâces, après les avoir apostillés, j'y ferai travailler tout de suite; j'espère que nous aurons l'affaire de Beaunay.

Recevez les assurances du sincère attachement et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

Il paraîtra aujourd'hui 30 une sorte d'arrêt portant invitation de porter sa vaisselle à la monnaie. Le Roi y envoie la sienne, et vous jugez bien que toute la Cour en fera autant; je crois que cela se bornera là. On prend le marc sur le pied de 60 liv., ce qui est le moyen de faire perdre le vendeur et l'acheteur et hausser l'intérêt de l'argent.

Nous avons nouvelle qu'un magasin de Brest a été consumé par le feu, les circonstances feraient croire que c'est un compte arrêté et que le feu aura tort.

A Alençon, le 7 novembre 1759.

M. DE MARTENÉ à M. le duc D'HARCOURT.

Voilà ci-joint l'état de l'artillerie de mon département, suivant le modèle que vous m'avez fait remettre. Je vous aurais bien envoyé toutes les pièces particulières, mais j'ai cru que cela serait plus commode d'en faire un tableau sur une seule feuille. Je suis bien fâché de ne pas vous l'avoir envoyé plus tôt, mais on a toutes les peines du monde à arracher un état de ces Messieurs. Je suis obligé d'écrire dix lettres pour la même chose; les uns envoient,

les autres se négligent, je suis forcé de menacer, ce qu'il faudrait effectuer après avoir fixé un temps, si on voulait avoir quelque chose de pressé. C'est ce qui fait que je ne finis point mes ouvrages, et que je ne vous ai point encore envoyé l'état général de mes revues, parce qu'il me manque celui du guet pour y employer au juste le dénombrement des garçons, d'hommes mariés et de ceux hors d'état de service. Je voudrais bien monter cela un peu mieux et y établir un peu plus de discipline, dont mon inspection a grand besoin; j'entre sur cela dans un détail avec eux, à m'envoyer un état journalier de tout ce qui se passe, des punitions ordonnées, des cas qui les ont occasionnées, de l'ordre et de la façon dont se fait le service, ce qui s'est passé à chaque garde, et à chaque assemblée, engageant Messieurs les officiers majors à aller de temps en temps faire la visite des postes. M'occupant de cela, je pense, Monsieur le Duc, que ne pouvant être partout, c'est ce que je puis mieux faire pour les former et réveiller leur émulation, et en tirer parti. Comme voilà l'hiver, cela va nous donner du relâche. J'ai toujours été bien aise d'ébaucher la chose sur cette fin d'année, avec l'ordonnance qui fait une base de discipline, afin de reprendre au printemps avec vigueur, pour en faire quelque chose. Vous allez vraisemblablement donner des ordres pour le service d'hiver qui se fait ordinairement par le guet. Vous avez déjà établi cela sur la droite, de la gauche du côté de Bayeux. Il me mande n'avoir encore rien reçu à cet égard. J'ai fait passer les ordonnances qui m'ont été adressées de la Cour; M. l'intendant de Caen m'en a fait remettre soixante pour être placardées dans les corps-de-garde; il en a fait passer par les subdélégués aux capitaines généraux une certaine quantité pour être affichées dans toutes les paroisses, et partout où besoin sera. Ces Messieurs m'ont marqué qu'ils avaient été surpris de voir au bas de ces ordonnances, l'ordre de M. de Fontette, tant pour son exécution que pour qu'elles soient affichées. Je ne croyais pas que cela le regardât. Il ne laisse échapper aucune occasion d'étendre son autorité sur tout ce qui nous regarde. Par sa bonne amitié, il se distingue des autres généralités en faisant une différence d'ustensiles dans les villes tarifées, ce qui n'est nulle part, pour trouver le moyen de la faire payer aux officiers, de faire abonner les paroisses pour les chemins, et exclure les soldats de leurs priviléges. Du côté de Caren-

tan, on leur fait payer les casernes, conduire les troupes, les farines et les blés; c'est M. de Berthouville qui me mande cela. Comme un protecteur de cette troupe, je ne puis me dispenser de vous le représenter, d'autant que M. de Vaillant me marque que tous les officiers de sa capitainerie sont dans le dessein de quitter, n'ayant aucuns priviléges, étant obligés à un service coûteux, dont ils ne sont pas quittes de 15 ou 20 liv. par mois pour leurs gardes, n'étant point payés, cela mériterait bien quelques égards pour un très-petit nombre, ce qui ne peut pas tirer à grande conséquence pour une province.

Vous savez, Monsieur le Duc, que M. l'intendant de Rouen n'a point fait de difficultés de donner du papier pour faire les cartouches; lorsque je fus voir M. de Fontette à Camilly, il m'en promit de la meilleure grâce du monde, j'annonçai à tous Messieurs les capitaines généraux de s'adresser à lui en conséquence; depuis, il m'a mandé qu'il ne pouvait pas le faire sans un ordre de vous, Monsieur le Duc. J'ai eu l'honneur de vous le marquer pour vous prier de lui en écrire; en attendant, la poudre que vous avez fait délivrer ne peut servir de rien, vous savez mieux que moi combien cela est de conséquence pour une pareille troupe, de lui apprendre au moins à tirer son fusil, et à n'en pas avoir peur. Nous avons perdu toute l'automne qui est un temps précieux pour ces exercices, ayant eu surtout cette année beaucoup de recrues; il faudra aussi que vous ayez la bonté de donner un ordre pour des pierres à fusil, beaucoup de capitaineries en manquent.

J'ai reçu une lettre de M. de Cremilles, qui me marque d'envoyer à Messieurs les intendants, un état de ce qui a été perdu et ce qui manque à chaque capitainerie, pour les faire remplacer cette fois seulement, et avertir Messieurs les officiers majors qu'ils en seront responsables à l'avenir. Je l'envoie au plus juste, mais il y en a une si grande quantité d'usés, qu'il ne faut plus y compter, particulièrement les habits qui étaient de si mauvaise étoffe, qu'ils ne peuvent pas souffrir la rentraiture d'une pièce.

Il y aura aussi des réparations à faire aux corps-de-garde en lesquels il pleut, aux guérites, aux capotes, aux plates-formes; presque en toutes les capitaineries, il y aura aussi des réparations

à faire aux armes; j'entre dans tout ce détail avec Messieurs les intendants, ayez la bonté d'y joindre vos ordres.

Actuellement que vous voilà de retour, Monsieur le Duc, je vous prie de vouloir bien protéger ces Messieurs dans leurs décomptes de la campagne dernière, particulièrement MM. de Cussy et chevalier de Vaillant, major du bataillon de Baudre, qui ont fait donner le pain suivant les ordres qu'ils en ont reçus, et dont ils m'en ont envoyé des copies sur le pied de vingt-huit onces la ration, et on ne veut leur passer qu'à vingt-quatre. Ils ont compris dans les reçus de leurs troupes, par ignorance, le pain qu'ils ont fait délivrer aux chantiers qui y étaient attachés. Comme cela fait un excédant à l'effectif, on ne veut pas y entendre; on leur fait payer la viande sur le prix de six liards la ration, ce qui ne se paye qu'à un sou; on a retenu le 31, ce que M. de Brou n'a point fait, ne trouvant pas juste que des troupes qui sont payées à la journée, soient dans le cas de cette retenue; l'on a fait payer au capitaine la sortie de l'hôpital, ce qui ne se fait, dans les autres troupes, que parce que l'habillement leur appartient.

M. de Grimouville a mis un peu d'eau dans son vin, il m'a écrit une lettre fort polie, et m'a envoyé la proposition de M. Le Maigre à une compagnie, et de M. de Mathan à une lieutenance.

M. de Vaillant a proposé à trois lieutenances, MM. du Boulay, Duménil et de Méry, qui sont tous trois des environs d'Argentan, et qui demeurent à Caen; je lui ai fait observer de les bien prévenir que votre intention était qu'ils y fissent leurs résidences; ils sont tous trois gens comme il faut, dont deux ont été gardes du Roi; l'autre est gentilhomme.

Je viens de recevoir une lettre du Roi, pour autoriser M. Lyon, capitaine général du guet de Roque-de-Rilles, de faire les fonctions de celle d'Honfleur; je viens d'apprendre en même temps que vous aviez permis à M. Poisson de se justifier, on ne peut pas refuser cela à un officier; je vais suspendre d'envoyer cette lettre; il est vrai que M. Poisson est fort mal noté, et qu'il n'a qu'une voix, comme M. Tournier. M. de Brancas m'en a écrit à qui les mêmes rapports vraisemblablement ont été faits, on dit qu'il vexait les soldats du guet, dont il dispensait les uns de service, en tirait de l'argent, et écrasait les autres, les punissant

fort mal à propos, ayant une conduite fort délabrée, tous les officiers méprisant sa compagnie; il y en a qui se sont portés à lui dire qu'ils lui ôteraient l'habit de dessus le corps; ce qu'il y a de certain, c'est que le capitaine général ne pouvait en jouir pour son service, qu'il ne faisait que par temps; M. le chevalier de Mirabeau vous aura rendu la même chose, ce qui l'a porté à le réformer.

M. de Crémilles (1) m'a mandé, il y a quelques jours, qu'il y avait des plaintes que des officiers de l'état-major qui avaient donné depuis très-longtemps leurs démissions, étaient portés sur l'état pour servir au payement; je lui ai répondu que je ne croyais pas que cela regardât mon département, mais que j'étais dans la bonne foi qu'on payait par demi-année. Cela m'a donné occasion de leur dire que M. de Fontette me l'avait fait espérer à mon égard, pour être payé du 1er janvier, M. de Beaujeu ne l'ayant pas été; que depuis j'avais appris que M. le maréchal avait fixé du 1er avril; je le priais d'observer que cette année m'avait été coûteuse, et que j'avais été bien du temps au Havre, que par gratification ou autrement, s'il croyait ma demande juste, je lui en serais obligé.

Je reçois dans le moment sa réponse, par laquelle il me mande que mon déplacement mérite des égards, qu'il faut que cela soit demandé par le commandant de la province. Si vous avez donc la bonté, Monsieur le Duc, d'écrire un petit mot en ma faveur, pendant que cela est frais, ce sera une obligation de plus que je devrai à toutes vos bontés, que je n'oublierai de ma vie, par toute ma gratitude, et le profond respect avec lequel je suis, etc.

MARTENÉ.

Je vous prie, Monsieur le Duc, de demander mon congé le plus tôt possible.

(1) Louis-Hyacinthe Roger de Crémilles, né en 1700, mort en 1768, fut lieutenant-général après avoir dirigé avec distinction les opérations de l'armée de Flandre sous le maréchal de Saxe. Il fut adjoint au ministère de la guerre sous le maréchal de Belle-Isle, de 1759 à 1762.

A Versailles, le 13 novembre 1759.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Vous avez reconnu le gazetier au style; il va poursuivre la gazette, après vous avoir rendu compte qu'il a fait de son mieux et prêché comme saint Paul, à temps et à contre-temps. Pour les grâces que vous avez jugées être à propos, il souhaite succès et y mettra tout son savoir-faire.

Vous rappelez-vous, Monsieur le Duc, l'homme contre lequel vous soupçonniez votre plume de prendre parti; il vous avait promis d'être tympanisé avant six semaines, il l'a été déjà et l'est presque encore: cela a même été assez sérieux pendant quelques jours; les petits moyens que vous savez qu'il ne sait, ni ne veut employer, ont été mis en pratique, et je crois le tout à vau-l'eau; je vous avoue que je ne m'en soucie guère.

L'on dit que les Russes, pour lesquels nous avions, sans me compter, porté notre vaisselle à la Monnaie, ne l'ont pas trouvée assez belle et s'en retournent d'autant.

Les Espagnols vont se déclarer, dit-on; mais cela mérite confirmation.

Il est arrivé des hommes commis par les Génevois et autres étrangers, qui ont fait mettre en lingot quatre-vingt-quatre mille marcs de vaisselle dans Paris, et l'ont fait sortir du royaume. On fait une porte à l'écurie, quand le cheval est sorti.

Votre cœur de bon citoyen et de brave gentilhomme saignerait de voir de près que nous soyons livrés à un empirique qui ne sait pas prévoir le moindre des chefs nécessaires des opérations contradictoires qu'il fait tous les jours.

Je ne sais si vous avez su que deux cents familles de Paris avaient fait marché pour faire venir des toiles peintes; le marché était conditionnel et ne devait avoir lieu qu'après l'enregistrement de l'édit relatif à cette partie au Parlement; dès l'en-

registrement, elles ont conclu le marché. Sur des représentations, on a suspendu la permission d'entrée, et ces familles, qui en avaient empleté pour huit millions, sont à la mendicité.

Pour comble de sottise, on a donné ordre que l'argent de toutes les recettes des provinces fût porté à Paris: c'est le moyen qu'il n'en reste plus en province.

L'on commence à dire que le quart qu'on payait à la Monnaie aux porteurs de la vaisselle, va être suspendu.

Vous savez le décret de tous papiers publics. Est-il temps, Monsieur le Duc, de chanter *quomodo sedit sola virtus?*

L'arrivée de l'escadre de M. de Bompar a donné quelque soulagement à nos maux: on le dit ici chargé de vingt millions de marchandises. J'ai de la peine à croire que cela monte si haut; mais, d'ailleurs, qui est-ce qui achètera? La santé de Monsieur le maréchal est bien rétablie. Il court toujours des bruits de changements considérables; Dieu veuille, si cela est, que cela soit le bien du Roi et de l'État!

Recevez les assurances du sincère attachement et du respect avec lequel je suis, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Versailles, le 29 décembre 1759.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

Ce n'est assurément pas sans regret que votre gazetier a resté si longtemps sans vous donner de ses nouvelles; mais il voulait vous parler de la garde-côte, sur laquelle, de jour en jour, il espérait pouvoir avoir quelque chose à vous marquer; par malheur, il y a une roue de trop à ce chariot-là, ce qui fait que le frottement augmente trop.

Vous avez su la malheureuse aventure du maréchal de

Conflans ; mais vous n'avez pas pu imaginer toutes les sottises qui ont suivi : 1° avant qu'on pût en rien savoir, on répandit *dans Paris le bruit* qu'il venait se plaindre contre toute la marine, et notamment contre le chevalier de Beauffremont. Il n'y en avait pas un mot de vrai ; mais on savait les moyens de tromper le public, on les a mis en œuvre ; cependant la lettre du maréchal, qui a été rendue publique, a détruit cela.

On assure qu'à la Comédie française, on a donné un ballet relatif à cette aventure et peu agréable pour nous.

On a parlé ici de paix assez fort ; mais je crois ces bruits-là dissipés comme la fumée, et je n'y vois plus nulle apparence.

On ne se détermine à rien ici, si ce n'est, je crois, à abandonner la marine faute de vouloir prendre un pilote sur la mer, ou de trouver une perruque qui pût être pilote.

Vous savez mieux que moi, Monsieur le Duc, la position de notre armée. Dieu veuille qu'il n'y ait pas encore une bataille à notre désavantage !

J'ai reçu le règlement que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer sur le service d'hiver. J'ai peur qu'il n'y ait des cantons où il soit un peu à charge ; mais il est vrai qu'il est bien nécessaire de veiller, si ce que Hawke dit dans sa lettre est vrai, c'est-à-dire qu'il veut mettre à feu et à sang les côtes de Bretagne ; car c'est dans une lettre à M. le duc d'Aiguillon qu'il le dit. J'avais suivi, suivant vos intentions et avant même en avoir reçu vos ordres, l'affaire des officiers de Dives, de Roque-de-Rilles et contre le commissaire des guerres, les informations que M. de Martené avait faites par vos ordres étant depuis plusieurs jours entre les mains de Monsieur le maréchal, à qui je les avais remises, lorsqu'il a plu à M. de Vaux de regratter cela et de faire une espèce d'information ; j'ai à peu près deviné, en pensant que M. de Vaux veut attirer à lui tout ce qui regarde la garde-côte, et pour cela il embrouille les affaires. J'espère que celle-ci se terminera en envoyant le commissaire qui ne pêche que d'étourderie ailleurs qu'à Honfleur.

J'ai vu la plus jolie créature qu'il y ait sous le ciel, qui est M. le comte d'Harcourt. M. de Beuvron et Mme le dévorent des yeux et ont bien grande raison ; il avait un habit blanc, parement et revers noirs, un chapeau retapé comme un très-

méchant homme; on ne pouvait rien voir de plus joli et de plus aimable.

Monsieur le maréchal ne se porte pas trop bien aujourd'hui; mais cela n'est cependant rien.

Je suis, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Paris, le 2 janvier 1760.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

La nouvelle année me met dans le cas de vous témoigner les sentiments que vous m'avez inspirés, et les souhaits que je fais pour votre satisfaction; mais elle ne change rien à ces mêmes sentiments qui vous sont voués pour tous les jours et tous les moments de mon existence. Dieu veuille, Monsieur le Duc, que cette année-ci soit plus heureuse pour le Roi et pour l'État, que les précédentes! Je vous connais trop bien pour ne pas savoir que ce sont là vos désirs les plus vifs; j'ose y joindre les miens qui sont les mêmes.

Je perds de vue toute apparence de paix, à ce qu'il me semble, et j'y ai peu de regret, étant persuadé que nous ne la ferions pas bonne.

Je crois que l'histoire des officiers de la Moyenne-Normandie est tout à fait terminée, et j'ai remis à Monsieur le maréchal les procès-verbaux. Je pense que le commissaire sera changé pour éviter les tracasseries; il y a longtemps que tout cela serait terminé, s'il n'avait plu à M. de Vaux de réveiller toute cette besogne de laquelle il n'avait aucune connaissance. Je suis bien fâché qu'il se donne pour la garde-côte toutes les peines qu'il y emploie; car son zèle à cet égard nuit, au lieu de servir, et je crois que sans lui tous les arrangements et les

grâces seraient accordés; mais à force de vouloir bien faire, on fait mal quelquefois.

Je suis, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Paris, le 17 avril 1760.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

Vous étiez à peine parti que je fus pour avoir l'honneur de vous voir et de vous dire que je venais d'apprendre que nous devions travailler le samedi d'après à la garde-côte; en effet, samedi passé nous avons eu un travail auquel M. le duc d'Aiguillon assista. Nous y apprîmes que l'arrangement ci-devant proposé pour les canonniers n'aurait plus lieu, et qu'il y en a un autre sur le tapis.

Je ne saurais guère, Monsieur, vous rendre compte de ce que c'est que cet arrangement, qui peut-être même n'est pas encore solidement établi.

M. de Martené aurait bien besoin de rester quelques jours de plus à Paris pour terminer une affaire qu'il a avec un homme qui, quoique normand, est grand chicaneur. Je me suis chargé de vous en demander la permission.

Selon toutes les apparences, je commencerai par la Bretagne cette année, ce qui me retiendra jusqu'à la fin de juillet; ainsi, je n'aurai l'honneur de vous faire ma cour qu'au mois d'août vraisemblablement; cependant, je ne jurerais encore de rien.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Versailles, le 18 avril 1760.

M. DE MARTENÉ à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

Nous avons eu un comité chez Monsieur le maréchal, composé de M. le duc d'Aiguillon, M. de Vaux, MM. de Beaujeu, chevalier de Mirabeau et de la Noüe, inspecteur de Bretagne, et moi qui eus l'honneur d'être admis à ce cercle. Nous étions avertis pour midi; nous ne fûmes appelés qu'à deux heures et demie. Monsieur le maréchal commença par dire qu'il n'y avait point d'argent, de voir les moyens qu'on pourrait employer sans ce secours. Ensuite on lut le projet d'une lettre pour Messieurs les commandants de province, en laquelle entre l'arrangement des canonniers, suivant qu'ils le sont en Bretagne, de façon qu'il y en a une partie de payée et l'autre qui ne l'est pas, suivant qu'ils se déplacent. Ce n'est pas tout à fait votre arrangement; mais il m'a paru qu'on en passerait par ce que Messieurs les commandants de province trouveraient de plus convenable, et qu'on leur laisserait la liberté d'assembler telles troupes qu'ils trouveraient à propos, tant pour la défense que pour les exercer et les former, dont nous avons grand besoin; seulement dix hommes par compagnie deux mois serviraient de semence qui se perpétuerait et entretiendrait ces gens-là au moins à savoir tirer, se rompre et se reformer; rien ne serait donc mieux qu'une capitainerie volante pour y former des officiers qui en ont besoin. Ce parti est celui qui concilie le plus l'agriculture, puisque vous n'en tirez qu'un très-petit nombre, qui est ce qui coûte le moins, et ce qui fera des soldats dont j'ai l'opinion qu'avec la bonne volonté qu'ils ont témoignée en toutes occasions, en dernier sur la flotte, ils auront toujours un bon esprit quand il sera question de défendre leur propre pays. Je pense qu'on en tirerait plus de parti en cas d'entreprise de l'ennemi que l'on ne s'en flatte et qu'ils vaudraient bien un bataillon de milice. Mais il faut pour cela donner le moyen d'apprendre à

charger et tirer leurs fusils, ce qu'ils ne savent point en Moyenne-Normandie; et si on les néglige encore, il ne faut plus y compter que comme sur des paysans. J'en ai parlé en particulier à M. de Vaux, il m'a paru que cela était de son goût, car il ne fut rien terminé au comité; on mit sur le tapis cinq ou six propositions qui ne furent point approfondies. M. le duc d'Aiguillon proposa de diminuer de grades des officiers; que le capitaine n'eût que le rang de lieutenant. Monsieur le maréchal rejeta cela et lui dit que les capitaineries de Normandie étaient bien composées, que les officiers tenaient à tout ce qu'il y avait de mieux dans la province, et que cela était mieux que les milices ordinaires; qu'il ne fallait pas parler de cela.

Ensuite, M. le duc d'Aiguillon fit reproche à M. le chevalier de Mirabeau sur ce qu'il n'était pas allé en Bretagne. Cela fit une grande explication de lettre de part et d'autre. Ainsi sur ce que l'inspecteur des départements devait au général, on convint à cet égard ce que les colonels devaient aux inspecteurs, et de lui rendre compte autant qu'ils seraient dans le département. Comme il était plus de trois heures, Monsieur le maréchal se leva impatienté de tout cela, dit, puisque l'on n'était pas d'accord, qu'on laisserait les choses dans l'état qu'elles étaient. Voilà à peu près, Monsieur le Duc, ce qui s'est passé.

Nous n'avons point encore d'instruction pour nos revues; quand nous les aurons, il faudra au moins encore trois semaines pour avertir d'avance par notre itinéraire. Je ne vois pas qu'on presse les choses dans ce pays-ci. Ce qui me met dans la perplexité la plus embarrassante pour mon affaire, sans laquelle je n'aurais pas resté un jour de plus que vous, Monsieur le Duc, ici, dans huit jours me voilà au terme du délai accordé à ma partie pour répondre; cinq ou six jours de plus, j'aurai mon jugement; après avoir passé deux hivers, je serai obligé de partir précisément à la veille. J'en ai parlé à M. de Vaux qui m'a dit que, du côté de mes revues, j'aurais tout le temps, à moins que vous n'eussiez, Monsieur le Duc, besoin de moi particulièrement; en ce cas, vous connaissez mon zèle, rien ne m'arrête pour mon métier, quand il serait question de ma fortune; il faut une affaire comme la mienne, qui attaque la réputation, pour que je vous en parle, ce qui arrive une fois

en la vie ; ce n'est certainement pas pour mon plaisir. S'il n'est question, Monsieur le Duc, que de mettre en exécution votre projet pour les canonniers, vraisemblablement nous ne pourrons l'établir qu'à notre revue ; s'il en est autrement, c'est avec confiance en vos bontés que je vous fais part de ma proposition ; vous n'avez qu'à ordonner, j'attends vos ordres. Ayez la bonté de me les adresser sous enveloppe de M. de Vaux, où je fais retirer toutes mes lettres.

Nous avons un mauvais sujet de la capitainerie de Caen qui a été condamné par le Conseil de guerre aux galères pour avoir déserté de sur le vaisseau l'*Éveillé*.

On doit en avoir contumacé quatre de la capitainerie de Ouistreham. J'ai reçu une lettre de Monsieur le maréchal pour le licenciement des gens qui se classeront.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MARTENÉ.

Du 25 mai 1760.

M. le comte DE COETLOGON à M. DE BRÉBEUF.

La saison ne permettant pas, Monsieur, de différer plus longtemps de pourvoir au service des batteries de la côte dans l'étendue de votre inspection, je pense que la façon d'y pourvoir la plus sûre et la moins onéreuse pour les peuples, est d'y rétablir le service sur le pied que je l'avais réglé au mois d'août de l'année dernière. Comme vous avez, Monsieur, la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire à ce sujet, en date du 16 dudit mois, ainsi que le tableau qui fut fait alors dans toutes les capitaineries de l'étendue de notre inspection, dans lequel est marqué par colonnes, toutes les batteries, le nombre de pièces de canon qui y sont, leur calibre, les maîtres canonniers pour le service de ces pièces, le nombre d'aides canonniers pour chaque pièce, leurs noms, leurs paroisses et leur distance de leur demeure à la batterie, ainsi que le signal auquel ils doivent s'y

rendre, je ne pourrais que vous répéter ce qui est contenu tant dans la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 16 du mois d'août dernier, que dans le tableau qui fut fait alors pour fournir aux batteries de toute l'étendue de votre inspection, au signal désigné, le nombre de canonniers servants pour le service de chaque pièce de canon. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien recommander à Messieurs les capitaines généraux de chaque capitainerie, dans la tournée d'inspection que vous allez faire, de rétablir sans différer à toutes les batteries de leur capitainerie ce qui a été réglé au mois dernier à cet égard, pour la fourniture des aides canonniers aux batteries en cas d'alarme et au signal désigné. Vous aurez, s'il vous plaît, attention de vous rendre compte si tous ceux qui avaient été nommés pour ce service l'année précédente existent ou n'ont point changé d'habitation, afin de faire remplacer ceux qui pourraient manquer ou être trop éloignés de la batterie, par d'autres soldats garde-côtes qui en seront le plus à portée et instruits au canonnage. Vous sentez, Monsieur, la nécessité de ne pas différer à rétablir ce service sur le pied qu'il fut réglé l'année dernière, et que c'est la façon la plus sûre et la moins onéreuse pour la garde-côte. J'en préviendrai Messieurs les officiers d'artillerie, afin que chacun, dans son district, tienne la main à l'exécution de cet arrangement et fasse exercer ces canonniers servants à la manœuvre du canon les jours de fêtes et de dimanches tantôt à une batterie, tantôt à une autre, en les faisant avertir par le signal désigné de s'y rendre. Je leur recommanderai d'informer l'officier major de la capitainerie dont ils seront, de ceux qui auront manqué de se rendre au signal, à la batterie au service de laquelle ils sont affectés, afin qu'il les fasse mettre en prison. Je vous prie de vous faire rendre compte de l'exécution de tout ce qui est marqué ci-dessus par Messieurs les capitaines généraux dans l'étendue de votre inspection et de vouloir bien m'en informer.

A l'égard du guet et garde qui doit être fait sur la côte à chaque corps-de-garde, et des rondes et patrouilles qui doivent se faire exactement, comme M. le duc d'Harcourt a fait sur cette espèce de service un règlement qu'il vous a adressé, vous sentez bien, Monsieur, que je ne puis que vous recom-

mander de tenir la main à son exécution ; cependant si, dans la tournée d'inspection que vous allez faire, vous reconnaissiez qu'il y ait des capitaineries qui ne soient pas en état de fournir aux corps-de-garde qui sont dans son étendue, le nombre d'hommes qui doit y faire le service journellement sans que cela ne lui soit extrêmement à charge, et qu'il y ait des corps-de-garde où l'on puisse en réduire le nombre, sans que la sûreté de la côte en souffre, vous voudrez bien en dresser un état juste et exact et me l'envoyer, afin que je puisse procurer à la garde-côte, sur vos représentations, ce soulagement, pourvu toutefois qu'il ne nuise point à la sûreté et à la défense de la côte. C'est ce qu'il est nécessaire que vous examiniez par vous-même, afin de n'être pas trompé sur cela par les représentations et sollicitations qui pourraient vous être faites à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, etc.

COMTE DE COETLOGON.

Du 29 mai 1760.

Lettre de M. le comte DE COETLOGON à M. DE BRÉBEUF.

Les entreprises, Monsieur, que les ennemis pourraient vouloir tenter sur nos côtes pouvant exiger que l'on soit obligé de rassembler les capitaineries garde-côtes et de les faire marcher dans les parties qui seraient menacées par l'ennemi, il est nécessaire de prévenir Messieurs les capitaines généraux de choisir dans les compagnies de leurs capitaineries les cinquante meilleurs hommes et de les faire armer et équiper de tous points, pour être prêts à marcher au premier ordre, avec tentes, marmites et tout ce qui peut leur être nécessaire pour camper. Vous voudrez bien aussi, Monsieur, les avertir qu'il faut absolument qu'ils soient pourvus de vingt-cinq outils au moins par compagnie ; savoir : douze pelles et douze pioches et quelques serpes, si cela est possible ; vous sentez qu'il est important pour

eux d'être pourvus de ces outils, afin d'être en état de se retrancher, si l'on se trouve dans le cas d'être obligé de les porter sur le bord de la mer dans des parties où il n'y ait point de retranchement, et cette précaution est même nécessaire à prendre tant par rapport à cela que pour les autres remuements de terre que l'on pourrait être obligé de leur faire faire. Je vous prie donc, Monsieur, de donner sur cela, dans la tournée d'inspection que vous allez faire, les ordres les plus précis à toutes les capitaineries de votre département, et de recommander à Messieurs les capitaines généraux de tenir exactement la main à l'exécution de ce que j'ai l'honneur de vous mander. Dans le cas où l'on assemblerait et ferait marcher la garde-côte, au moyen de cet arrangement il resterait encore trente hommes par compagnie qui pourraient être employés tant au service des batteries de la côte qu'à remplacer les malades ou les blessés qui pourraient se trouver dans le nombre de ceux qui auraient marché. Par cet arrangement, les compagnies sur le pied de cinquante hommes seraient toujours complètes, les canonniers servants, désignés pour le service des batteries de la côte, resteraient chez eux pour être à portée de s'y rendre au signal désigné, et cela ferait de plus un soulagement pour les campagnes dans un temps aussi précieux que l'est celui des récoltes. Vous voudrez bien m'informer des ordres que vous avez donnés sur ce que j'ai l'honneur de vous marquer, afin que je sois sûr de l'exécution.

Je suis, etc.

COMTE DE COETLOGON.

A Brest, le 27 juin 1760.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Il y a bien longtemps que je n'ai eu l'honneur de vous donner de mes nouvelles; mais je suis depuis les premiers jours de

mai à rôder dans la Bretagne, dont la tournée est plus longue et plus fatigante que celle de Normandie. Il est cependant certain que la garde-côte de ce pays n'est ni si belle, ni si bien tenue que celle de Normandie.

J'espère avoir fini totalement le 1er août avec la Bretagne et me trouver le 2 ou le 3 en Normandie, où je serai fort aise d'arriver sous vos ordres. Faites-moi la grâce, Monsieur le Duc, de me les faire tenir à Avranches, à moins que vous n'aimiez mieux me les adresser chez Monsieur le maréchal, qui me les ferait tenir encore plus tôt.

Voici, Monsieur le Duc, ce que j'ai à vous proposer: je ne vous cache pas que la tournée de Bretagne où j'ai été témoin et acteur de la formation, du licenciement et de l'inspection, m'a paru très-longue, très-dure, pénible et coûteuse; je ne vous cacherai pas non plus que les avances que l'on m'a données en partant seront bien près de leur fin, lorsque j'arriverai en Normandie.

En prenant congé de Monsieur le maréchal, je lui demandai s'il croyait nécessaire que je fisse la revue de toutes les capitaineries de Normandie? Il me répondit que non, et que je ferais ce que vous jugeriez à propos pour le bien de la chose; je lui demandai encore, supposé que l'ennemi vînt dans vos cantons pendant que je ferais mes revues de Bretagne, s'il ne jugeait pas à propos que je les abandonnasse pour aller à vous? Il me répondit qu'il fallait faire les revues de Bretagne d'abord, et je compris par ses réponses que les petites difficultés que l'on avait faites relativement à l'inspecteur général en Bretagne, étaient cause qu'il voulait absolument que j'établisse mon droit par le fait.

D'après tout cela, il me semble que pour éviter au peuple de Normandie une assemblée qui lui est toujours coûteuse et à moi une peine qui me serait fort coûteuse aussi, je pourrais, si vous le jugez à propos, raisonner d'abord avec M. de Brébeuf à Avranches et arranger avec lui ce qui pourrait demander quelque arrangement; de là, me rendre à Caen où je ferais la même chose avec M. de Martené; ensuite, au Havre ou à Dieppe, où je verrais M. d'Avresmenil; de là, lorsque vous le jugeriez à propos et si Monsieur le maréchal le désire, je passerais en Picardie.

De cette manière, cela éviterait au peuple et à moi de la peine et de la dépense. Je vais écrire à Messieurs les inspecteurs qu'ils avertissent tous les officiers de tenir prêts et de leur envoyer les mémoires qu'ils peuvent avoir à présenter, pour qu'ils me les remettent, après avoir pris vos ordres, lors de mon passage.

Recevez, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Paris, le 6 janvier 1761.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Permettez qu'après les premiers jours que j'ai été obligé d'employer à m'orienter dans Paris, comme disent les marins, je vous fasse mes remercîments et vous rende mille actions de grâces de toutes les bontés que vous avez bien voulu me témoigner pendant mon séjour en Normandie; je me flatte que vous êtes persuadé de ma reconnaissance et des souhaits que je fais pour vous au commencement de cette année.

J'ai vu Monsieur le maréchal à Paris et je lui dis que je vous avais laissé bien portant en Normandie. Il me demanda si l'on ne vous reverrait pas bientôt? Je lui répondis que je croyais que vous ne reviendriez que lorsque M. de Brassac serait de retour. Pourquoi cela, me dit-il? Je crois, répondis-je, qu'il ne veut pas laisser la Normandie seule. Bon, me dit-il, Berville n'est-il pas là-bas? L'on nous coupe la parole alors, mais il me paraît que cela vous laisse assez libre de faire ce que vous jugerez à propos, et que, en lui écrivant, vous aurez sur-le-champ votre congé. J'ai eu l'honneur de voir Mme de la Feuillade et M. le marquis de Beuvron, qui me parut se porter un peu mieux que je ne l'avais laissé. Quant à M. et Mme de Lillebonne, leur santé ne les empêche pas de se promener un peu, de

danser et de se réjouir; mais c'est précisément ce qui fait que je n'ai pu les joindre.

Quant à ce qui me concerne, Monsieur le Duc, je ne sais encore à quoi m'en tenir; il me semble cependant qu'on rend assez généralement justice aux intentions de mon frère, et j'espère en la bonté du Roi qui est assurément plus grande que la faute de mon frère.

Je ne vous marquerai rien de nouveau d'ici. On n'y parle plus de la paix; ainsi, je ne la crois pas si prochaine.

Je finis en vous priant d'être bien persuadé de ma reconnaissance et du respect avec lequel je suis, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Paris, le 9 janvier 1761.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai eu l'honneur de vous marquer ce que M. le maréchal de Belle-Isle m'avait dit à votre sujet. Je suis trop reconnaissant de vos bontés et je vous suis trop sincèrement attaché pour ne pas vous marquer tout ce que je crois pouvoir vous être utile, c'est d'après cette façon de penser que j'ai été fâché d'apprendre que vous n'aviez pas fait le voyage de Carentan. Il est tout simple, Monsieur le Duc (permettez-moi d'avoir l'honneur de vous le représenter), que quelqu'un qui a vu, soit mieux instruit que quelqu'un qui n'a pas vu, et quand vous saurez par vous-même l'état des choses, l'on doit nécessairement s'en rapporter à vous; au lieu que si vous ne les avez pas vues par vous-même, il sera bien simple que vous soyez vous-même obligé de vous en rapporter. Mon avis à cet égard s'est trouvé tout naturellement le même que celui de tous les gens qui prennent un véritable intérêt à vous, et quoique je sois fort éloigné de vouloir soupçonner personne, j'ai eu de trop bonnes leçons sur les

choses de ce monde, pour ne pas mettre en tout et partout les points sur les *i*. Monsieur le maréchal n'a pas encore été d'avis que j'allasse à Versailles, et vous savez que je suis dans la ferme résolution de ne rien hasarder dans les circonstances où je suis.

Je reçois une lettre de d'Avresmenil, qui m'était adressée à Caen et dont il comptait que j'aurais l'honneur de vous communiquer l'article, dont j'ai celui de vous envoyer copie. Je crois qu'il peut être inséré dans votre plan général pour la garde-côte.

A propos de ce plan général, M. de Vaux m'a paru très-porté à faire valoir votre projet à ce sujet. Je vous avoue que, dans une conversation que nous avons eue ensemble, il a beaucoup ébranlé les impressions que j'avais prises sur son compte au sujet de la garde-côte; d'ailleurs, il me paraît que dans le bureau on y est assez porté. J'espère que si vous voulez en parler avec instance à Monsieur le maréchal, cela ira comme vous l'avez arrangé.

M. et Mme de Lillebonne se portent à merveille et Mlle d'Harcourt est toujours charmante.

L'on ne parle pas plus de paix que si l'on n'était pas en guerre. Mme la duchesse de Modène, M. le duc de Bourgogne ne laissent presque aucune espérance. Cela pourrait cependant aller quelque temps.

Recevez les assurances du respect avec lequel je suis, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Paris, le 26 janvier 1761.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Comme il est possible que l'état fâcheux où se trouve M. le maréchal de Belle-Isle change quelque chose à vos plans et à

votre marche, j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que j'aie l'honneur de vous marquer ce qui en est. Monsieur le maréchal a débuté par une espèce de rhume où l'expectoration était difficile ; enfin, au bout de huit à dix jours, la fièvre s'est développée et s'est découverte pour fièvre putride, de manière qu'il y est aujourd'hui dans son six; le trois, a été très-fâcheux; le quatre, il a pris les sacrements et a fait son testament; hier cinq, il était moins bien que le quatre; mais moins mal que le trois; cependant, on craignait le redoublement du soir, dont j'aurai l'honneur de vous donner des nouvelles avant de fermer ma lettre.

Je vois avec la plus vive douleur, Monsieur le Duc, que nous sommes à la veille de perdre le respectable ministre, et quand même il ne mourrait pas de cette maladie-ci, ce que je n'ose presque espérer à son âge, il deviendrait bien difficile qu'il puisse continuer à travailler comme secrétaire d'État (1).

L'on lui nomme ici bien des successeurs, entre autres M. de Crémilles, M. de Chauvelin, ambassadeur, M. de Choiseul; mais on dit qu'il a refusé. On a parlé de M. de Guerchy, de M. le maréchal de Contades et en dernière analyse M. le duc d'Aiguillon. Voilà sur qui, selon les bruits de Versailles, roule la place de notre pauvre maréchal.

Dans le moment on me marque qu'il était très-mal hier au soir à neuf heures, et si Dieu veut le conserver, il aura au moins une bien longue convalescence.

Je me recommande à vos bontés, Monsieur le Duc; vous êtes le général de terre sous les ordres duquel j'ai le plus été, permettez que je vous prenne à témoin de mon zèle pour le service; car je ne vous cache pas que, dans ce moment-ci, j'ai bien besoin que des gens de votre poids et de votre état veuillent bien m'appuyer et me protéger; car je perds tout en perdant M. le maréchal de Belle-Isle.

Je finis en vous réitérant les assurances du respect que je vous ai voué et qui ne finira qu'avec ma vie et avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

(1) Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte, puis duc de Belle-Isle, né en 1684, mort en 1761, maréchal de France en 1741, ministre de la guerre depuis 1756.

A Granville, le 28 février 1761.

M. DE BRÉBEUF à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois, vous me demandez pour la première fois une colonne d'augmentation dans les contrôles de la nouvelle formation que vous m'avez chargé de vous envoyer. Pour satisfaire à ce que vous désirez, j'ai eu recours à une instruction de M. de Fontette, en date du 15 octobre 1756, sur le service de la garde-côte, envoyée à ses subdélégués. Mais elle ne m'instruit pas suffisamment des paroisses qui se trouvent dans chaque subdélégation, à quoi M. l'intendant peut suppléer, pour adjoindre à mes états une colonne cadrant à celle qui se trouve sur le règlement du 2 juillet 1759, concernant la division des capitaineries de la province de Bretagne, laquelle m'est parvenue depuis peu. Celui qui me l'a envoyée était très-persuadé que vous m'en aviez fait passer un exemplaire dans le temps qu'elle a paru.

Si les circonstances ne m'avaient pas éloigné du travail sur la garde-côte que vous avez continué à Caen, lorsque vous m'avez dépêché, pour me rendre aux ordres de M. le marquis de Brassac, dans la presqu'île du Cotentin, j'aurais été à portée de joindre mes remarques à celles de mes confrères sur l'ordonnance que vous devez proposer, dont plusieurs articles ne cadrent guère avec l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui. Je désire ardemment, Monsieur le Duc, que vous le trouviez de votre goût et mériter votre applaudissement. J'ai, toutefois, fait ce travail avec le plus d'ordre qu'il m'a été possible. Vous trouverez beaucoup d'emplois vacants dans mon inspection, mais je suis sûr qu'il y en aura bien davantage en peu, si on ne se porte pas à rendre le service de la garde-côte moins onéreux et plus agréable qu'il n'a été jusqu'à présent. Personne, Monsieur le

Duc, n'est plus à même que vous de plaider fortement la cause d'un grand nombre de compatriotes, officiers garde-côtes, qui servent sous vos ordres avec autant de zèle que de désintéressement; je ne doute pas que vous n'employiez les meilleurs moyens pour les mettre à même de mériter de plus en plus votre protection par leur application au service du roi.

J'ai cru devoir adresser à M. de Vaux le paquet ci-joint en le priant de vous le faire tenir soit à Paris ou à la cour, et à l'exception des feuilles aux emplois des états-majors et des grâces que j'ai déjà eu l'honneur de vous prier instamment de demander avec ardeur au ministre; j'envoie à peu près le double du tout, pour que vous puissiez garder un original.

Quant à ma carte enluminée, je l'ai fait travailler de trois façons; vous pourrez voir la forme qu'il vous plaira le mieux par le canal de MM. de Vaux ou chevalier de Mirabeau; on pourra, par la suite, donner des marques distinctives aux bataillons avec un petit bout de ruban de la couleur qui leur sera affectée, même pour chaque compagnie formant une capitainerie; mais tout ceci n'est que bagatelle en comparaison de l'article très-intéressant des appointements des officiers et de l'ordonnance qui paraîtra.

Pour ce qui regarde la consommation de la nouvelle formation, vous verrez que je suis en état de la faire exécuter; mais pour cet effet, je pense qu'il sera très-utile que le Roi fasse la dépense de solder quatre capitaineries collatérales, telles qu'elles sont actuellement, pour les faire camper à peu près au centre dans un terrain inculte, à dessein de procéder aux licenciements, remplacements, mutation d'armements ou d'habillements, et redditions de compte des majors; s'il était possible d'obtenir dix jours de solde, ce n'en serait pas trop, surtout si on nous assujétit à l'exercice ordinaire de l'infanterie, tant pour ces objets que pour donner à nos soldats une teinture de ce qu'ils devront apprendre.

Sans doute, Monsieur le Duc, que vous n'oublierez pas l'article canonniers qui, dans bien des capitaineries, n'en ont que le nom. Ceux de Granville sont on ne peut pas mieux instruits à la manœuvre du canon, et si j'étais assez heureux pour être dans le cas de m'en servir, les officiers d'artillerie employés dans

cette place m'ont assuré qu'ils nous seraient d'une grande ressource. Mais pour bien jouer de la flûte, il en faut de bonnes; je vous supplie donc de faire attention qu'il manque ici de grosses pièces d'artillerie pour armer des batteries qu'on a jugées très-nécessaires à la défense de la place, pour laquelle je vous prie de solliciter aussi le rétablissement d'une corvette qui doit croiser sur nos parages ou entretenir l'utilité de la correspondance avec Saint-Malo; les maire et échevins demandent pour cet effet 9,000 livres à M. Berryer, qui en avait accordé 10,000 l'année dernière.

Je suis, etc.

BRÉBEUF.

A Marseille, le 17 mars 1761.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Me voilà enfin, à ce que j'espère, sur le point de mon départ pour Malte; car il est arrivé hier ici un vaisseau de l'Ordre de Malte qui vient pour prendre les chevaliers qui sont cités au sujet du grand armement des Turcs. Ce grand armement ne nous intimide que très-faiblement, mais il est toujours prudent de nous mettre sur nos gardes : il ne nous restera, quand une fois nous serons en état, ce qui sera bien avant que les Turcs puissent y être, qu'à désirer qu'ils viennent pour nous donner le moyen d'acquérir de la gloire.

Je ne veux pas, Monsieur le Duc, partir pour Malte sans me rappeler dans votre souvenir, vous réitérer mes remercîments et les témoignages de toute ma reconnaissance pour toutes les bontés dont vous m'avez comblé, pendant que j'ai eu l'honneur de servir sous vos ordres, et vous demander de me les continuer, et d'être bien persuadé du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Permettez que Monsieur et Madame la comtesse trouvent ici les assurances de mon respect.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Marseille, le 22 mars 1761.

Le chevalier DE MIRABEAU au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Vous m'avez permis d'avoir l'honneur de me rappeler dans votre souvenir, et je profite avec empressement de cette permission pour vous réitérer tous mes remercîments de toutes les bontés que vous avez bien voulu me témoigner, pendant que j'ai été assez heureux pour servir sous vos ordres.

Par une suite toute simple des bonheurs qui m'ont accompagné depuis quelque temps, je suis arrivé trop tard pour joindre le vaisseau de la religion, sur lequel je comptais m'embarquer; il a fait son apparition en Provence plusieurs jours plus tôt qu'il n'avait été annoncé, et j'ignore quand est-ce que je pourrai partir pour Malte.

Dans quelque pays que je sois et dans quelque position, je me rappellerai toujours avec plaisir le temps que j'ai passé sous vos ordres, et ce temps me fait regretter le service de la garde-côte; je ne sais si elle exercera en Normandie ce qu'elle a exercé ici, mais il y a eu bien du changement.

Je compte me faire tout à fait moine le 28 de ce mois-ci; ma tête grise répond de mon vœu de chasteté; les commanderies me rendront celui de pauvreté supportable, et si je puis, comme je l'espère, être général des galères de mon ordre, l'obéissance ne sera pas très-pénible.

Je vous demande, Monsieur le Duc, la continuation de vos bontés; je fais la même demande à M. le comte de Lillebonne et à Mme la comtesse; personne ne les mérite mieux

que moi par l'attachement sincère que je vous ai voué et le respect avec lequel je suis, etc.

LE CHEVALIER DE MIRABEAU.

A Granville, le 26 mars 1761.

M. DE BRÉBEUF à M. le duc D'HARCOURT.

Je garde toujours copie de tout ce que j'écris relativement au service ; et sur des pièces justificatives, j'espère que je me trouverai à portée, lorsque vous serez de retour en Normandie, de vous engager à convenir qu'un subalterne n'est pas blâmable de fournir à son supérieur des moyens différents d'arriver à une bonne fin, puisque le chef est toujours le maître d'adopter ou de rejeter le projet le plus convenable.

Je conçois très-bien, Monsieur le Duc, que l'établissement des garde-côtes n'est pas encore bien solide et personne ne voit de plus près que moi le dégoût général qui règne dans ce corps, mais les grâces sur lesquelles vous avez déjà insisté pourront, si elles sont bientôt accordées, rétablir l'émulation de nos officiers.

M. Berryer a accordé le 18 de février aux officiers municipaux de Granville, les 9,000 livres nécessaires pour l'armement de la nouvelle corvette qui est sortie du port de cette ville pour la première fois le 18 du mois présent.

M. le chevalier de la Rocque doit vous rendre compte de toutes les choses qui seraient nécessaires pour bien défendre le poste que vous avez eu la bonté de me confier, si vous en vouliez un nouveau détail, je travaillerais à cet égard avec les officiers d'artillerie de ma garnison.

Je pense aussi qu'il serait à propos que Monsieur l'intendant fît des arrangements et donnât des ordres pour que je puisse faire entrer dans cette ville des provisions de bouche pour quelque temps, si elle est dans le cas d'être menacée d'attaque,

je vous prie, Monsieur le Duc, d'en parler à M. de Fontette.

Je souhaite ardemment de trouver des occasions de vous convaincre de l'envie que j'aurais de mériter de plus en plus votre confiance et votre protection, n'ayant rien de plus à cœur que de vous prouver l'attachement très-respectueux avec lequel je suis, etc.

BRÉBEUF.

Le 29 avril 1761.

M. Bertin à M. de Fontette.

Monsieur,

Je vous envoie ci-joint copie d'un mémoire qui m'a été remis par M. le duc de Choiseul à qui M. le duc d'Harcourt l'a adressé et qui contient les dispositions qu'il croit nécessaires pour mettre à l'abri de l'insulte des ennemis la partie des côtes dont il a le commandement, et les précautions qu'il se propose de prendre pour assurer au besoin la subsistance des milices garde-côtes qu'il pourra employer à leur défense. Quoique M. le duc d'Harcourt paraisse avoir eu attention de n'y employer que les objets qu'il a cru de toute nécessité, dans la vue de diminuer la défense d'autant qu'il lui a été possible, je ne puis croire encore que tout ce qu'il propose soit également indispensable, et je ne doute pas qu'en vous concertant avec lui sur une partie des mesures qu'il convient de prendre à l'avance et qui sont confiées à vos soins, vous ne l'engagiez à retrancher encore une partie de celles qui me paraissent quant à présent superflues, prématurées ou capables d'inquiéter et de fatiguer inutilement le pays, telle que la remise de six jours de solde aux majors des capitaineries, des provisions de biscuit, et les ordres à donner pour la fourniture de la viande, du bois, de la paille, celle des chevaux et des voitures pour les officiers, les équipages et l'artillerie; ces objets paraissant aisés à remplir quand il en sera temps et quand vous serez en état d'en payer exactement la

dépense. Je suis également persuadé que vous vous êtes déjà occupé d'une partie des arrangements propres à assurer ce service au moment qu'il deviendra nécessaire, et qu'en communiquant à M. le duc d'Harcourt vos vues à cet égard, vous ne le rassuriez entièrement sur tout ce que vous avez à faire de votre part, pour concourir à la sûreté et à la célérité de ses opérations. Vous pouvez l'informer aussi des mesures que j'ai prises pour assurer les fonds qui pourraient se trouver nécessaires dans les premiers moments et que je vous ai annoncés par ma lettre du 20 mars dernier. Je ne puis me dispenser de vous recommander encore à cette occasion de n'employer aucune partie de ces fonds en précautions inutiles, afin de les destiner en totalité aux premières dépenses nécessaires et indispensables que les circonstances pourraient exiger. Vous pouvez assurer aussi M. le duc d'Harcourt que, dans le cas où l'ennemi se porterait sur quelque partie des côtes de Normandie, j'y suppléerai encore par de nouveaux fonds, dont vous pourrez disposer très-promptement. Mais, jusque-là, je ne puis que vous recommander la plus grande réserve et la plus grande économie. J'ai prévenu M. le duc de Choiseul que vous trouverez peut-être difficilement des marchés à faire pour la fourniture des fourrages, bois, paille, voitures et charrois concernant les troupes réglées, attendu que beaucoup de ces objets sont encore dus par la guerre et qu'il ne se trouve plus d'entrepreneurs qui osent se charger de ces diverses fournitures. Je lui ai représenté la nécessité de faire passer quelques fonds dans la caisse particulière du trésorier de l'extraordinaire des guerres, pour vous mettre en état d'y pourvoir; vous ferez bien de le solliciter encore à ce sujet.

Je suis, etc.

BERTIN (1).

(1) Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, né dans le Périgord en 1719, mort en 1792, fut successivement conseiller et président au grand Conseil, intendant du Roussillon, puis de Lyon, lieutenant-général de police à Paris en 1757, contrôleur général des finances en 1759 et ministre d'État en 1760. Les lettres et les arts trouvèrent en lui un zélé protecteur.

A Douvres, ce 18 novembre 1761.

M. DE MARTENÉ à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai passé en revue la capitainerie d'Ouistreham que j'ai encore plus trouvée en désordre qu'à l'ordinaire, les soldats tenant de mauvais propos, un nombre considérable de fugitifs; c'est au point que je ne pourrai rendre à la Cour des effets du Roi aucuns comptes. Les officiers et sergents s'étant portés dans les maisons pour en faire perquisitions, les parents leur ont répondu qu'ils n'avaient aucuns comptes à leur rendre, particulièrement de la compagnie de Mathieu, dont il ne paraît jamais aux assemblées plus de deux ou trois hommes. Par faveur pour moi, il en est venu quinze, parce qu'ils sont dans l'espérance d'être réformés à ma revue, ce qui les excite à approcher. J'en ai fait arrêter quatorze des plus mutins et fugitifs de profession que j'ai condamnés à quinze et huit jours de prison, suivant l'exigence du cas; j'ai pris la précaution de faire un ordre où le terme de chacun est désigné, afin qu'il n'y ait point de quiproquo pour leur sortie; j'ai mis au bas de la liste qu'il leur sera fourni du pain par le geôlier suivant vos intentions, et cela ne fera pas de difficulté à ce que m'a dit M. Malafait. Depuis vingt-quatre heures que ces gens-là sont en prison, je suis accablé de sollicitations; je ne m'y suis point laissé entamer, j'en ai rendu compte à la Cour dans ma revue. Vous sentez, Monsieur le Duc, que s'il n'y a pas de fermeté dans cette circonstance, tout est perdu; je ne doute point que toutes ces sollicitations ne se tournent de votre côté avec toutes les expressions les plus fortes pour exciter votre commisération, c'est cette facilité qu'ils ont trouvée étant à la porte de Caen qui a perdu cette troupe. J'ai l'honneur de vous en prévenir, Monsieur le Duc, pour qu'on ne surprenne pas votre religion, ce qui arriva l'année dernière. Suivant vos ordres, j'en avais fait arrêter un nombre aussi qui n'étaient pas moins coupables et qui furent élargis

tout de suite, ce qui me mortifia, et une partie des officiers de cette troupe, et le désordre n'a fait qu'augmenter depuis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MARTENÉ.

A Alençon, le 26 décembre 1761.

M. DE MARTENÉ à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Je reçois dans le moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 de ce mois avec la carte de la nouvelle division des capitaineries et une nouvelle formation des compagnies détachées. Ce n'est point cette carte qui sera difficile à faire, mais c'est de recommencer une besogne tout entière comme si nous n'avions rien fait. C'est d'autant plus désagréable que voilà un an et demi que je ne suis occupé que de cet ouvrage, que j'ai fait avec toute la précision, ce que j'ai vérifié encore dans ma dernière revue, capitainerie par capitainerie, pour m'assurer davantage de son exactitude ayant consulté tous les officiers majors qui l'ont trouvé très-juste. Si chacun fournit ses idées sans discrétion, cela fera un ouvrage, Monsieur le Duc, à ne jamais finir. Si M. d'Avresmenil avait voulu vous faire part de son projet, et que vous l'eussiez adopté en ayant été averti, je serais aussi avancé que lui. Voilà plusieurs fois que je refais le même ouvrage, qui n'en sera certainement pas mieux. Le premier, je l'ai fait, ainsi que mes confrères, après que vous l'eûtes arrêté; ensuite, j'ai été obligé de le recommencer pour faire voir le défaut qui se serait trouvé dans plusieurs de ces capitaineries qui se seraient trouvées à cheval sur des rivières, dont mon inspection est plus coupée que les autres; la troisième, par l'échange des paroisses qui étaient nécessaires pour former mes capitaineries, dont on m'en a donné une partie demandée, rendu d'autres en échange, ce qui a fait plusieurs changements; il n'en faut qu'une pour être obligé de recommencer et refaire tout l'ouvrage.

Vous vous rappellerez, M. le Duc, qu'il fut question de faire une compagnie de canonniers par capitainerie, ce qui était assez de mon goût; M. le chevalier de Mirabeau s'y opposa par la crainte qu'il avait que cette troupe ne fût subordonnée à l'artillerie, et que cela ne devînt un jour fort à charge au pays.

Je ne désapprouve point que l'on fasse une compagnie de canonniers prise sur le bord de la mer, tant pour l'instruction des canonniers que pour le détail des batteries des côtes, et pour assurer le service des batteries. Mais je ne puis m'empêcher de vous représenter qu'une nouvelle refonte de la façon qu'elle est expliquée dans le tableau que vous m'avez envoyé gâterait tout l'ouvrage qne vous vous êtes proposé, et ne serait pas même pratiquable dans mon inspection. M. d'Avresmenil a travaillé sur le pays de Caux où rien ne le gêne, c'est ce que lui dit M. de Brébeuf, lorsqu'il s'opposait à prendre les compagnies de la mer au fond des terres, parce que dans la Basse-Normandie, ainsi que dans la Moyenne, il se trouve beaucoup de rivières, quoiqu'elles ne soient pas majeures, empêchant la communication des deux rives, la compagnie de canonniers ne pourrait pas dans bien des temps se communiquer ni s'assembler sur le front de la capitainerie; dans mon département, je vous citerai les rivières de Carbi, d'Orenge, Morel, la Touque, la Seulle et plusieurs autres torrents.

En suivant tout uniquement votre projet, Monsieur le Duc, sans y rien déranger, tous les objets que l'on se propose par celui que vous m'envoyez y seront remplis sans y rien changer, et les divisions seront plus claires et aussi distinctes; vous observerez par le modèle que vous m'avez envoyé que la capitainerie de Saint-Pierre en Val prend positivement depuis la compagnie de canonniers qui tient le front jusque dans les terres; que celle de Ménil-Réaume n'approche point de la compagnie de canonniers, et est prise sur le derrière tout à fait dans les terres; au lieu que, par votre projet que nous avons suivi, chaque compagnie prend depuis le bord de la mer jusque dans les terres en ligne directe, ce qui divise chaque compagnie en quatre escouades qui se succèdent sur la même ligne, lesquelles sont divisées par population égale, ce qui en fait la bonté par l'ordre que cela établit pour la facilité du service, de façon que rien

n'est si facile pour l'exécution de ce que je propose, en prenant toutes les premières escouades de chaque compagnie qui sont celles qui sont positivement sur le bord de la mer, lesquelles réunies successivement sur le bord de la mer, forment la compagnie de canonniers naturellement sans faire aucun changement, ni rien changer aux divisions de chaque compagnie qui sont bien et mieux prises par votre projet. Le seul changement que cela fera, ne serait pas un inconvénient selon moi ; c'est qu'au lieu de la compagnie que l'on propose à quatre-vingts, si vous laissez subsister les capitaineries à cinq compagnies, celle de canonniers serait de cent et toutes les autres de soixante. Il ne serait question que d'augmenter d'un capitaine et d'un lieutenant ; il en résulterait même plusieurs avantages : 1° le défaut de ces troupes est le peu d'officiers que cela augmenterait ; 2° vingt canonniers de plus ne nuiraient point, il est plus facile de faire d'un canonnier un soldat que d'un soldat un canonnier, plus il y en aura de formés pour le service de la côte, mieux le service se fera, particulièrement aux batteries où vous en employez davantage qu'aux autres postes ; d'ailleurs, il ne faut pas que vous comptiez sur cent canonniers : que vous en ayez cinquante de formés par capitainerie, les autres seront recrues ou gens qui seront pris au hasard, qui n'auront pas la force et qui auront d'autres défauts qui les empêcheront de remplir l'objet. Par ce que je propose, vous en auriez cinquante sur lesquels vous pourriez compter, que vous nommeriez vos chefs canonniers et les cinquante autres apprentis, laquelle compagnie se partagerait, lorsqu'on prendrait les armes, en mettant les chefs sur la droite et les apprentis sur la gauche, comme les grenadiers et les piquets dans les bataillons. Vous avez actuellement, Monsieur le Duc, vingt canonniers par compagnie, ce qui fait cent par capitainerie, que vous comptiez bien conserver par votre projet, et sur l'idée de M. d'Avresmenil qui les réduit à quatre-vingts pour l'égalité des compagnies, dont je ne vois pas qu'il en résulte un grand bien pour le service. Au contraire, on veut refondre un ouvrage qui est très-bon en toutes ses parties qui ont été bien réfléchies, pour en faire un beaucoup plus médiocre ; je vous avouerai naturellement que cela dégoûte et que je n'y travaillerai qu'avec répugnance.

Comme je le propose, chaque compagnie aurait son escouade de canonniers, et toutes ses escouades formeraient la compagnie de canonniers, réunis comme les grenadiers dans les troupes étrangères, de façon qu'elles serviraient à deux fins, tant en compagnie de canonniers, que formant une escouade de ladite compagnie quand on voudrait, ce qui ne dérangerait rien dans mon inspection, qui est coupée de rivières; la Touque supposé, l'escouade de Benerville ferait le service à sa batterie, et les autres à celles de Trouville, ainsi que les fonds de compagnie, lorsqu'il faudrait y suppléer; ça n'empêcherait pas que la compagnie de canonniers ne se réunît au centre, lorsque le temps le permettrait pour l'exercice du canon et aux ordres de ses officiers particuliers.

Si vous vous attachez au nombre de quatre-vingts pour les canonniers, ne formez vos capitaineries que de quatre compagnies auxquelles le peuple trouverait un avantage, d'autant que vous avez réduit d'un cinquième les détachées et que pour retrouver cinq compagnies ayant donné plus de population, il a fallu étendre le terrain d'un cinquième, de façon que j'ai des capitaineries par le nouveau projet dont les soldats de droite et de gauche sont obligés de faire deux lieues et demie, trois lieues pour se rendre au centre et aux assemblées générales, autant pour s'en retourner, de façon qu'un homme fait ses six lieues dans son jour, l'exercice et les manœuvres, ce qui les excède, ainsi que pour le service qui est dans le même cas, qui sont les deux objets qui dégoûtent ces gens-là. Vous sentez, Monsieur le Duc, que le lendemain ils ne sont pas en état de reprendre leur travail. C'est pourquoi vous rendriez service à la province, si vous mettiez les capitaineries à quatre compagnies, la compagnie de canonniers à quatre-vingts, celle de fusiliers à soixante; cela ne changerait rien à la formation des compagnies qui sont toutes faites, d'en prendre quatre ou cinq par capitainerie, à commencer par la droite; ce serait une opération bientôt faite; au lieu que de travailler à former des compagnies, c'est un ouvrage à refaire de combinaison, tant pour faire accorder le terrain avec les inconvénients qui se rencontrent et la population des paroisses qui est du plus ou moins forte, pour faire cadrer le tout à la balance,

comme nous l'avons fait pour le soulagement et la justice dus aux peuples. Il faut quelquefois un jour pour arranger une compagnie, et, quand il ne s'y rencontre point de difficultés, dans une heure on peut faire une capitainerie ; c'est pourquoi, Monsieur le Duc, je ne m'avancerais point de vous promettre, comme je suis dans le pays le plus coupé, de pouvoir vous rendre cet ouvrage avec l'exactitude qu'il demande dans trois mois. Tout ce que je puis vous assurer, c'est de m'en occuper si vous l'exigez ainsi, et si vous le voulez plus tôt, je ne puis pas vous assurer qu'il soit juste pour que vous puissiez compter dessus, comme cela dépendra du plus ou du moins de facilité que je trouverais à les arranger. Pour moi, je m'y livrerai tout entier ; si cela n'est en état qu'au mois d'avril, je crains qu'il n'arrive ce que nous avons déjà éprouvé, que l'on ne remette l'exécution à l'hiver prochain, et nous n'en verrons point la fin. Ce qui m'en fâche encore le plus, c'est que cet ouvrage-ci, ainsi que celui que nous avons arrêté, ne seront point encore à leur perfection quand ils seront finis, et il faudra de nécessité y retoucher, parce que je suis très-sûr que le dénombrement que nous avons eu n'est point juste et qu'il se trouvera plus de population qu'on n'en a accusé, et que le vrai secret de l'avoir au juste sera l'opération, parce que toutes les paroisses se découvriront les unes par les autres, s'ils n'ont pas déclaré le vrai, comme on nous a déjà prévenus que ce ne serait pas nous qui mettrions cette besogne à exécution, vous aurez plus de peine à le savoir. Selon moi, je crois qu'il serait plus prudent, avant de faire le règlement à demeure, que l'on fît l'opération sur le terrain; cela n'empêcherait point de rendre auparavant l'ordonnance qui réglerait toutes choses, et on serait sûr pour lors de faire un ouvrage solide qui serait arrêté à demeure, et nous ne travaillerions pas continuellement sur le sable, ce qui pourrait s'arranger dans un travail que vous feriez définitivement avec M. le duc de Choiseul, ce qui avancerait plus que tout le papier que nous employons.

Si vous décidez absolument la compagnie de canonniers à quatre-vingts, on peut ne faire les cinq premières escouades du bord de la mer que de seize et le fond de la compagnie de soixante-quatre, ou bien faire les cinq compagnies égales à celles de canonniers qui seraient de soixante-six hommes; il n'y

aurait pas un grand mal de ne faire les compagnies que de soixante-seize, dont les escouades de canonniers ne seraient que de seize et les autres de vingt, ou les prendre en long, ce qui ferait quatre compagnies de cent hommes chacune. J'aimerais toujours mieux la première façon, les escouades égales de vingt chacune, les compagnies de canonniers à cent, ce qui ne dérangerait rien à votre projet; les compagnies de fusiliers à soixante étant bien divisées, ainsi que les escouades dont je vous envoie une petite carte que j'ai croquée au plus vite pour vous faire voir le tableau; je suis persuadé, Monsieur le Duc, que vous ne ferez point refondre cet ouvrage qui est très-bien pour en faire un plus mauvais.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MARTENÉ.

A Coutances, le 9 janvier 1762.

Lettre de M. de Brébeuf à M. le duc d'Harcourt.

Monsieur le Duc.

Je ne craindrai jamais la peine, lorsqu'il sera question de travailler pour de bons et solides établissements; en conséquence, vous verrez que j'ai doublé mon ouvrage des trois capitaineries de la gauche de mon inspection, pour vous donner à choisir celui qui vous conviendra le plus d'envoyer à M. le duc de Choiseul, et mes raisons sont expliquées ci-après pour qu'il ne me soit pas imputé d'avoir fait une division blâmable. Vous savez, Monsieur le Duc, que dans mon premier plan, pour conserver douze capitaineries dans mon inspection, j'avais foulé la gauche, attendu qu'il n'y a que peu de postes à garder et aucun d'intéressant, par conséquent moins de besoin d'une forte population pour fournir aux corps-de-garde d'observation; mais on pourra m'objecter que les mêmes raisons devaient m'empêcher de faire fournir un plus grand nombre de détachés dans la partie la moins susceptible de descente, ce qui d'ailleurs occasionnera un embarras dispendieux pour faire passer les armements et équipements de la droite à la gauche, lors de la réforme qu'il est question de

faire, établira aussi moins de proportion dans lesdites capitaineries. Si vous goûtez ces observations, Monsieur le Duc, mon inspection sera réduite à onze capitaineries; les dix premières pourront former cinq bataillons de 640 hommes non compris les canonniers, et Pontorson, la onzième, fournira dans le besoin ses canonniers à Granville, également à la garde du Mont-Saint-Michel, et partout ailleurs où besoin sera. Pour cet effet, il conviendrait de lui faire délivrer les mêmes effets de campement qu'aux autres capitaineries. Mais si mes observations, Monsieur le Duc, ne sont pas de votre goût et que vous aimiez mieux conserver 400 détachés de plus dans l'inspection de Basse-Normandie, vous en trouverez la levée désignée dans les cartes ou feuilles doublant les deux dernières capitaineries; vous élaguerez donc ce qui pourra vous déplaire; je désire ardemment que vous trouviez les unes et les autres bien travaillées; mais lorsque le projet sera arrêté définitivement, je ferai en sorte de les rendre encore plus instructives. Je pense, Monsieur le Duc, que l'objet le plus intéressant actuellement est d'établir la contribution des canonniers ou détachés que chaque paroisse doit fournir par proportion à sa population; comme dans ma partie, il ne se trouve pas une suite d'aussi faibles paroisses que dans la capitainerie de Criel, qui m'a servi de modèle, je n'ai pas cru devoir également ne pas faire contribuer aux détachés plusieurs paroisses qui fournissent des canonniers; il en résultera que l'espèce en sera meilleure, puisque sur un certain nombre d'hommes, on choisira les plus grands et les plus robustes convenables à la manœuvre de l'artillerie.

Dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai eu celui de vous représenter que, pour faire revivre l'émulation des officiers garde-côtes, il était bien intéressant que l'on portât le Roi à accorder des appointements annuels à un chacun suivant son grade. Vous aurez pu remarquer, Monsieur le Duc, que, sans augmenter la finance actuelle, j'ai fourni un tarif à cet égard dont l'exécution satisferait beaucoup de monde, et moi tout le premier, quoique je me sois retranché 600 livres, dont je suis obligé de connaître tout le prix. Je dirai toujours avec vérité, à la louange de tous les officiers de mes états-majors, qu'aucun d'eux n'ont trouvé à redire à la réduction de leurs appointements que je leur ai proposée pour parvenir à en fournir à tous leurs camarades avec les seuls fonds ordinaires.

Il serait aussi très à désirer, pour arriver à composer de mieux en mieux les capitaines généraux, que l'on voulût bien faire attention à l'avantage qui résulterait de placer sans appointements dans quelques capitaineries des sujets qui auraient les qualités requises pour devenir de bons chefs de corps, lesquels avec le grade supérieur de capitaines généraux en second ou réformés, seraient remplacés dans les capitaineries qui pourraient vaquer à leur convenance, sans que les majors ou autres officiers dussent le trouver étrange, à l'instar de ce qui est pratiqué dans les troupes réglées, où il se trouve plusieurs officiers avoir des brevets de colonel à la suite d'un régiment.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, une lettre de mon confrère Martené, qui me fait part de quelques représentations qu'il a eu l'honneur de vous faire au sujet de la nouvelle formation que vous lui avez ordonné d'exécuter. J'aurais bien pu également vous faire les mêmes objections bien fondées à plusieurs égards; mais j'ai cru plus convenable d'obéir promptement et de bâtonner mon premier ouvrage pour refondre le tout, suivant votre goût, autant toutefois qu'il est possible dans ma partie de suivre l'exemple que vous m'avez envoyé. Comme il ne me paraît pas que la Moyenne-Normandie soit aussitôt en état que les inspections de la Haute et de la Basse, je pense que, lorsque le projet sera arrêté définitivement, une lettre de M. le duc de Choiseul sera suffisante pour m'autoriser à le faire exécuter lors de mes revues prochaines, en attendant l'ordonnance du Roi à cet égard. Mais si, par aventure, M. l'intendant est chargé de cette besogne, j'aurai toujours la satisfaction d'avoir démontré un ouvrage bien proportionné, et je me ferai un vrai plaisir d'agir de concert avec lui pour parvenir à mettre un meilleur ordre dans la milice garde-côte. J'ai cru inutile de répéter sur les cartes composant chaque capitainerie les chiffres marquant la population des paroisses, ce qui variera certainement très-fréquemment; mais j'ai désigné par proportion la contribution actuelle soit des canonniers ou détachés, ouvrage qu'il sera bon de réviser tous les cinq à six ans.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BRÉBEUF.

A Caen, le 18 janvier 1762.

M. le duc D'HARCOURT à M. DE MARTENÉ.

Je suis très-fâché, Monsieur, que vous ayez écrit à M. le duc de Choiseul dans l'esprit de la lettre que vous avez reçue de M. le marquis de Puységur. J'ai cru que vous saviez que vous n'aviez d'ordre à recevoir que du commandant de la province. Au moins ne pouviez-vous pas ignorer que je ne me suis jamais adressé à aucun de Messieurs les officiers généraux employés dans cette province pour vous faire parvenir mes intentions, et d'après cela vous ne deviez pas faire une démarche aussi inconsidérée. Rien n'est effectivement plus contraire à l'établissement des milices garde-côtes et à leur constitution que la proposition que vous avez faite au ministre. Et que pourra-t-il penser de vous, quand il verra que vous en êtes aussi éloigné? car il m'a paru à cet égard dans les vrais principes que ces milices ne doivent être employées que pour la défense de leur pays. Vous devez sentir, d'après ces raisons, combien je dois trouver mauvais la lettre que vous lui avez écrite, et je ne puis que vous recommander de ne jamais faire de pareilles démarches, puisqu'elles commettent également l'état et la liberté des sujets du Roi, choses trop sacrées pour y porter aucunes atteintes.

J'ai demandé à la Cour un congé pour M. Desson et l'adresserai à Mme Desson, lorsque je l'aurai reçu conformément à ce qu'il m'a marqué.

Je pars demain pour Paris et vous prie d'accélérer autant qu'il sera possible la confection du travail que je vous ai demandé, le ministre me pressant de le lui envoyer. J'ai reçu celui de M. de Brébeuf et je n'attends plus qu'après le vôtre. Vous pourrez me l'apporter à Paris. Je vous y remettrai un congé pour que vous soyez en règle.

Vous savez combien je suis parfaitement, Monsieur, votre, etc.

D'HARCOURT.

A Versailles, le 16 avril 1762.

M. le duc DE CHOISEUL à M. le prince DE CROY.

Il y a déjà longtemps, Monsieur, qu'on ne cesse de me représenter que les changements qui ont été faits depuis 1756 à l'établissement des milices garde-côtes, sont absolument contraires à l'agriculture et au commerce. Ces représentations se renouvellent à mesure que le mal devient plus sensible, surtout en Normandie, où l'on se plaint qu'il y a une infinité de postes inutiles sur les côtes, qui occasionnent non-seulement la perte d'un nombre considérable de journées pour les travaux de la campagne, mais encore une très-forte dépense tant en réparations de corps-de-garde et fournitures de bois et lumières qu'en entretien des canonniers-gardiens employés aux batteries qui ont été multipliées sans nécessité. Le Roi voulant détruire de pareils abus aussi contraires au soulagement des peuples et à l'avantage de l'agriculture, qu'à charge aux finances par les dépenses superflues qu'ils entraînent, Sa Majesté a jugé que vous étiez plus en état que personne de remplir cet objet, et elle m'a ordonné de vous mander que son intention est que vous fassiez incessamment une visite exacte des côtes de la Haute-Normandie depuis la rivière de Seine jusqu'à la Bresle, pour y examiner : 1° la nature et l'étendue des côtes de chaque capitainerie et déterminer le nombre d'hommes nécessaires pour s'opposer aux entreprises des corsaires ; 2° les lieux où il convient de laisser subsister les corps-de-garde d'observations et les signaux, et de supprimer ceux qui sont inutiles en désignant le nombre d'hommes que vous jugerez nécessaire à chacun de ces corps-de-garde et signaux ; 3° les emplacements des batteries des côtes, en distinguant bien exactement celles qu'il faut conserver pour protéger le cabotage et pour défendre l'entrée des rivières et des hâvres où les navires peuvent se retirer, de celles qui seront reconnues absolument inutiles; 4° l'état actuel des canons et munitions d'artillerie qui y sont établis et le nombre de canonniers garde-côtes qu'il est indispensable d'em-

ployer journellement pour la garde de chaque batterie, indépendamment des canonniers-gardiens qui y sont en postes fixes. Le travail que vous aurez à faire pour parvenir à cette suppression a deux objets importants et qui méritent également la plus sérieuse attention: l'un est la nécessité de réduire toutes les dépenses à ce qui est indispensable pour la défense du pays; l'autre de proportionner le nombre et la force des compagnies détachées et des capitaineries garde-côtes à la population et à la nature des lieux qui sont plus ou moins susceptibles de descentes. Vous voudrez bien y donner tous les soins dont vous êtes capable et m'adresser un mémoire bien détaillé pour m'en donner une connaissance exacte où vous expliquerez vos raisons sur chaque poste que vous croirez devoir être conservé ou supprimé. Indépendamment de ce mémoire, vous m'enverrez des états séparés, conformes aux modèles qui sont ci-joints, que vous distinguerez par inspection et par capitainerie, au moyen desquels je verrai sans peine tous les changements que vous aurez à me proposer. M. le marquis de Brassac est également chargé de faire une pareille visite sur les côtes de l'inspection de la Moyenne-Normandie et M. le comte de Clermont-Tonnerre sur celles de la Basse, depuis Pontorson jusqu'à la rivière de Douves. J'en préviens M. le duc d'Harcourt auquel vous aurez à rendre compte de vos opérations, et je donne en même temps les ordres nécessaires à M. de Beausire, chef d'une brigade du corps royal de l'artillerie au Havre, pour vous procurer tous les secours dont vous pourrez avoir besoin relativement au travail que vous aurez à faire sur ce qui concerne les batteries des côtes de votre département. J'en informe aussi M. de Brou avec lequel vous aurez aussi à vous concerter sur les objets qui ont rapport à son administration.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUC DE CHOISEUL (1).

(1) Etienne-François de Choiseul, connu d'abord sous le nom de comte de Stainville, lieutenant-général en 1759, épousa la fille du riche financier Crozat. Il fut ministre des affaires étrangères en 1758, créé duc et pair, ministre de la guerre en 1761 à la mort du maréchal de Belle-Isle, ministre des affaires étrangères en 1766, disgracié en 1770 et exilé dans la terre de Chanteloup, ce qui lui valut la plus éclatante des ovations que jamais ministre ait reçues. Il mourut en mai 1785.

A Paris, le 1er mars 1762.

Lettre de M. le duc d'Harcourt à M. de Brébeuf.

Je vois avec une vraie peine, Monsieur, que vous ne m'avez pas entendu : cependant je crois qu'il n'est pas possible de s'expliquer plus clairement et il me semble que je ne pouvais rien faire de mieux que de vous envoyer un modèle suivant lequel je désirais avoir l'état de la nouvelle division des capitaineries de votre inspection. Toutes observations et réflexions sur la formation d'une compagnie particulière de canonniers dans chaque capitainerie sont aussi inutiles que déplacées, puisque c'est une chose décidée et dont je suis convenu avec M. le duc de Choiseul; ainsi, vouloir faire de nouvelles représentations à cet égard, c'est perdre du temps et apporter des retards dans la confection d'un travail dont l'exécution devrait avoir lieu présentement, et je vous avoue que j'en suis on ne peut pas plus fâché, puisque c'est vous seul qui la retardez.

Il s'agit, Monsieur, de diviser votre département en douze capitaineries chacune de cinq compagnies de quatre-vingts hommes, dont une de canonniers et les quatre autres de fusiliers, la compagnie de canonniers doit occuper toute l'étendue du front de la capitainerie à la mer, c'est-à-dire que les paroisses les plus à portée de la mer sur toute l'étendue du front de la capitainerie doivent être affectées à la formation de la compagnie de canonniers, soit qu'il y ait des batteries sur le front de la capitainerie, soit qu'il n'y en ait pas.

Les quatre compagnies de fusiliers doivent être formées par le restant des paroisses de la capitainerie, en leur donnant l'arrondissement que vous jugerez le plus favorable relativement au lieu de l'assemblée de chacune de ces compagnies; car il devient absolument indifférent, dans le nouveau projet, que ces compagnies tombent perpendiculairement sur la compagnie de canonniers ou que leur arrondissement représente un ovale, un carré ou telle autre figure que vous pouvez imaginer.

Ainsi, après que vous aurez divisé l'étendue de votre inspec-

tion en douze capitaineries, vous prendrez sur tout le front de la capitainerie les paroisses les plus à portée de la mer jusqu'à la concurrence du nombre qu'il vous en faudra pour former, proportionnellement à la force de la population de ces paroisses et à la contribution des autres paroisses, une compagnie de canonniers de quatre-vingts hommes. Si, avec les premières paroisses que vous aurez ainsi prises sur tout le front de la capitainerie, il arrivait que vous eussiez encore besoin d'une partie de population pour en proportionner la contribution à la formation de cette compagnie de canonniers, vous pourriez alors prendre une partie de la population de la paroisse la plus à portée, réservant l'autre partie pour être affectée à la formation d'une des compagnies de fusiliers, mais vous ne devez le faire que dans le cas que la partie de population qui vous manquerait fût considérable; car s'il ne vous manquait que cinq, six à sept hommes de contribution, alors vous les prendriez dans les paroisses que vous aurez destinées à composer la compagnie de canonniers. C'est pour vous dire qu'il faut éviter, autant que faire se pourra, de faire contribuer la même paroisse à la compagnie de canonniers et à une des compagnies de fusiliers.

D'après cette explication, vous devez sentir la composition qu'il convient d'admettre dans la nouvelle division des capitaineries et la nouvelle formation des compagnies de votre inspection. Néanmoins, je joins ici un petit plan qui vous les rendra encore plus sensibles. Imaginez-vous que ce carré de papier soit une capitainerie, la compagnie de canonniers en occupe tout le front, la distance de la mer à la ligne de séparation de cette compagnie des autres compagnies de fusiliers sera plus ou moins large, suivant la force de la population des paroisses qui se trouveront le plus à portée de la mer et qui entreront dans la composition de cette compagnie de canonniers.

Les quatre compagnies de fusiliers doivent être formées du restant des paroisses et doivent avoir l'arrondissement le plus favorable pour se rassembler aux lieux de leur assemblée. Cet arrangement ne me paraît pas difficile à comprendre.

Quant à l'état que je vous ai demandé suivant le modèle que

je vous ai envoyé et que je joins ici, il ne me paraît pas plus difficile à remplir. Il faut mettre sous le premier titre, c'est-à-dire sous celui de *compagnies de canonniers* toutes les paroisses qui seront affectées à la compagnie de canonniers; ensuite, leur population, le total de la population de ces paroisses, leur contribution, et après le total de chaque compagnie, les noms des compagnies et de leurs lieux d'assemblée. Vous agirez de même pour les compagnies de fusiliers que vous mettrez sous le titre de *compagnies de fusiliers*, observant de les mettre par ordre, c'est-à-dire les prenant de la droite à la gauche faisant face à la mer, ainsi que vous le verrez sur le petit plan.

Vous m'observez qu'il est inutile de répéter les noms des compagnies et des lieux d'assemblée, parce que ce sont les mêmes, et vous avez raison, s'ils sont effectivement les mêmes dans votre inspection; mais comme ils ne sont pas les mêmes dans l'inspection de M. d'Avresmenil, il m'a paru nécessaire pour l'uniformité du travail de vous les demander séparément.

Il n'est guère possible que les paroisses qui se trouvent en première ligne dans chaque capitainerie de votre inspection soient exactement dans la même distance de la mer, et c'est leur plus grande proximité de la mer qui doit vous décider à les affecter de préférence à la compagnie des canonniers. S'il arrivait néanmoins qu'il y eût sur l'étendue du front de la capitainerie, précisément à égale distance de la mer, plus de paroisses qu'il ne vous en faudrait pour la composition de votre compagnie de canonniers, alors vous prendriez la paroisse ou les paroisses dont la population se rapporterait avec celle qu'il vous faudrait pour la formation de cette compagnie de canonniers, rejetant les autres paroisses, quoique sur la même ligne, dans les compagnies de fusiliers.

Je pense que vous êtes présentement instruit de la forme dans laquelle je désire d'avoir la nouvelle division des capitaineries et la nouvelle formation des compagnies détachées de votre inspection; il ne me reste plus qu'à vous prier de ne pas perdre un moment à faire ce travail et de me l'envoyer le plus exact et le plus tôt que vous le pourrez, observant de le revoir après que vous l'aurez fait, afin d'en être plus assuré.

Je vous recommande aussi toute l'exactitude possible pour

l'orthographie des noms, attendu que ce sera sur cet état que s'imprimeront les tableaux de division qui doivent être compris dans le nouveau règlement.

On ne peut être plus parfaitement, Monsieur, etc.

D'HARCOURT.

Paris, 24 avril 1762.

Lettre de M. le duc D'HARCOURT à MM. les Capitaines généraux des capitaineries garde-côtes de la province de Normandie.

Je reçois, Monsieur, une lettre de M. le duc de Choiseul par laquelle il me mande que les circonstances présentes ont fait prendre à Sa Majesté la résolution de supprimer les dépenses qui ont été faites jusqu'à présent à l'occasion du service de la garde-côte, en laissant seulement subsister celles qui concernent l'entretien des corps-de-garde et batteries, et qu'elle est dans l'intention de réformer les trois inspecteurs des milices garde-côtes de la province de Normandie et de supprimer les appointements annuels des officiers des états-majors de ces milices, ainsi que les gratifications attribuées aux sergents, tambours-majors et tambours, à commencer du 1er mai prochain. Je ne puis croire que cette nouvelle disposition puisse altérer en aucune façon le zèle que vous avez toujours marqué pour le service du Roi dans un temps où tous les corps de l'État se disputent la gloire de contribuer le plus à sa défense. Je suis persuadé, au contraire, qu'à l'exemple de Messieurs les capitaines et lieutenants des compagnies détachées, vous et Messieurs les officiers majors de votre capitainerie, continuerez à remplir les fonctions de vos emplois et à mériter les grâces que Sa Majesté est disposée à vous accorder. Elle me charge de vous faire connaître ses intentions en votre faveur, et je puis vous assurer que vous en verrez incessamment les effets d'après le travail

pour les grâces que j'ai envoyé à M. le duc de Choiseul. Dans cette nouvelle disposition, je vais m'occuper à rendre le service encore moins onéreux en supprimant tous les postes qui ne me paraîtront pas indispensables, et vous adresserai incessamment un règlement qui comprendra le service d'hiver et celui d'été que je me propose de réduire autant qu'il sera possible. De votre côté, je vous prie de vouloir bien me rendre compte directement de tout ce qui pourra concerner la discipline et la police de votre capitainerie, et d'informer aussitôt l'officier général commandant du département dans lequel se trouve votre capitainerie de tout ce qui pourrait se passer ou vous revenir d'intéressant pour le service.

On ne peut être plus parfaitement, Monsieur, etc.

D'HARCOURT.

A Granville, le 2 mai 1762.

M. le comte DE CLERMONT TONNERRE à M. DE FONTETTE.

Suivant la lettre, mon cher intendant, de M. le duc de Choiseul du 25 mars, il m'ordonne de proportionner le nombre et la force des compagnies détachées et des capitaineries garde-côtes à la population et à la nature des lieux plus ou moins susceptibles de descente. Cette opération est de toute impossibilité, vu le défectueux de la répartition actuelle des capitaineries et compagnies détachées garde-côtes de l'inspection de Basse-Normandie. Le mémoire que j'envoie à M. le duc de Choiseul et dont je vous joins la copie, vous prouvera ce que j'avance et que je ne connais qu'un moyen pour parvenir à remplir les vues du ministre à cet égard, c'est de lui faire approuver le projet de répartition desdites capitaineries et compagnies garde-côtes fait par M. de Brébeuf, et qui lui a été envoyé avec le plan le 28 février 1761. M. de Brébeuf proposait de laisser subsister les compagnies à quatre-vingts hommes et je propose de les mettre à soixante, ce qui fera une diminution,

comme vous le verrez par le mémoire, puisque de six mille cent soixante détachés, ils seraient réduits à trois mille six cents, et que la contribution, vu la population, roulerait du six au sept.

Voilà mes idées, mon cher intendant, je vous les soumets; mandez-moi ce que vous en pensez, et si vous les approuvez, parlez en conséquence.

Adieu, mon cher intendant, je vous embrasse de tout mon cœur; vous connaissez mon sincère attachement.

DE TONNERRE.

---

6 mai 1762.

M. DE FONTETTE à M. le comte de CLERMONT TONNERRE.

J'ai peur, mon cher comte, que M. le duc de Choiseul ne goûte pas bien le mémoire que vous venez de lui adresser par complaisance sans doute pour M. de Brébeuf. La division actuelle des capitaineries ne me paraît un obstacle à l'opération dont vous êtes chargé, qu'autant qu'elle serait exactement bien faite, qu'il serait nécessaire de conserver les douze capitaineries et qu'il n'y aurait rien à dire sur le grand nombre d'hommes que les paroisses sont obligées inutilement de fournir, ni sur la contribution particulière de chaque communauté. Mais, puisque vous êtes toujours convenu vous-même qu'il y a des vices dans l'établissement actuel, pourquoi proposez-vous un projet qui tend à le maintenir presque tel qu'il est? D'ailleurs comment n'avez-vous pas fait attention qu'ayant proposé l'année dernière la suppression de trois capitaineries sur les sept du Cotentin, vous vous mettiez en contradiction avec vous-même? Je conviens que l'idée de M. de Brébeuf est fort simple, et qu'il en résulte un avantage réel pour les communautés, puisqu'elles n'auront plus tant de monde à fournir; mais il me semble que ce n'est pas assez pour remplir les vues du gouvernement qui sont de proportionner les moyens de défense à la nécessité, suivant la nature du pays, et surtout de retrancher toutes les dépenses qui ne sont

point indispensables. Or, si vous persistez à vouloir laisser subsister les douze capitaineries et ce grand nombre de compagnies détachées, vous verrez qu'insensiblement vous en viendrez à proposer aussi de maintenir les douze états-majors et de rétablir leurs appointements. Je vous parle, mon cher comte, à cœur ouvert. Je crois qu'à votre place, je ne chercherais point à éviter le travail, et qu'après avoir tout vu et tout vérifié, je proposerais un projet plus relatif aux ordres que vous avez reçus. Il ne s'agit point d'une division de capitaineries, ni d'une composition de compagnies uniformes. Le nombre et la force de l'une et de l'autre dépendent absolument de la nature du pays, c'est-à-dire de la quantité de postes et de batteries qu'il faudra y conserver pour la protection du commerce et pour empêcher les petites entreprises. Au reste, vous êtes bien le maître d'attendre la réponse de M. le duc de Choiseul. S'il adopte votre dernier projet, tout sera dit; il ne restera plus qu'à voir les postes et batteries qu'il y aura à supprimer et conserver; mais d'après les dispositions où je sais qu'il est, je ne serais pas étonné qu'il vous mandât en réponse d'exécuter ses premiers ordres.

DE FONTETTE.

A Rouen, le 20 septembre 1763.

Circulaire du duc D'HARCOURT aux commandants des places.

Je reçois, Monsieur, avis de M. le duc de Choiseul qui porte que l'on a projeté en Angleterre de débaucher sourdement les sujets du Roi protestants et même catholiques pour en peupler les nouvelles possessions anglaises, et qu'il doit être envoyé à cet effet dans les provinces de France plusieurs émissaires anglais entre lesquels on indique un ministre nommé Gilbert. Comme on ne doit rien négliger dans de pareilles circonstances pour empêcher l'effet des mauvais desseins de nos voisins, je vous prie de vouloir bien apporter et faire apporter la plus

grande attention dans votre département à observer s'il ne se trame point quelques menées relatives à l'objet dont il s'agit, et, en ce cas, de faire arrêter ceux qui seraient reconnus pour y avoir eu part ou qui se trouveraient dans le cas d'émigration, observant de m'en informer sur-le-champ, afin que j'en rende compte aussitôt à M. le duc de Choiseul pour savoir les intentions ultérieures de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

A Versailles, le 16 mars 1774.

M. le duc D'AIGUILLON à M. DE FONTETTE.

Les milices garde-côtes ont été, Monsieur, licenciées à la paix dans les provinces des pays d'élection. Depuis ce temps, il n'a été pris aucun parti sur leur composition, ni sur leur service. Cependant il pourrait arriver des circonstances où l'on aurait à regretter de ne s'en être point occupé. C'est pour en prévenir les inconvénients, que le Roi a décidé que M. le maréchal de Richelieu serait chargé d'examiner la composition qu'il paraîtrait le plus convenable de donner à ces milices, ainsi qu'à celles des provinces de Bretagne et de Provence. Sa Majesté le charge en même temps de donner son avis sur le service dont elles seront jugées susceptibles en paix comme en guerre. Ces objets sont amplement détaillés dans la lettre que je lui écris; et ce sera chez lui que se tiendront les assemblées auxquelles l'intention du Roi est que vous assistiez. Tout ce qui regarde la constitution des garde-côtes y sera traité, et les connaissances que vous avez sur cette partie qui intéresse la province dont l'administration vous est confiée, ne pourront que concourir beaucoup au succès des vues de Sa Majesté.

J'ai l'honneur, etc.

DUC D'AIGUILLON.

1774.

M. de Fontette à M. le duc d'Aiguillon.

Monsieur le Duc,

Dans les assemblées tenues chez M. le maréchal de Richelieu, au sujet de la garde-côte, on a lu avec attention la lettre que vous lui avez écrite à cette occasion, et l'on a reconnu le général éclairé qui s'est formé des principes réfléchis, après avoir fait lui-même dans tous les genres des épreuves aussi utiles que brillantes sur la défense des côtes.

L'expérience d'un long commandement vous a fait connaître tous les moyens et tous les abus.

Vous avez su, pour lors, concilier l'intérêt de l'agriculture et du commerce avec la défense des côtes, en réduisant le nombre des capitaineries et le service qu'on en peut exiger.

Des circonstances heureuses vous ont mis à portée d'acquérir sur la défense des côtes plus d'expérience que les commandants des autres provinces ; et lorsque vous demandez leur avis pour donner à la milice garde-côte une composition solide et permanente, il paraît bien difficile de ne pas adopter le règlement que vous avez fait vous-même pour la Bretagne. Aussi, Monsieur le Duc, le travail de l'assemblée s'est-il réduit à proposer fort peu de changements sur les différents articles de ce règlement ; mais elle n'a point eu d'égard aux observations que Messieurs les Intendants ont cru devoir faire sur quelques dispositions qui ne paraissent pas tout à fait conformes aux principes de votre lettre, si favorables à l'agriculture, au commerce, en un mot à la distinction de l'autorité civile et militaire, dont vous vous étiez déjà occupé, Monsieur le Duc, lorsque vous commandiez en Bretagne, mais dont vous sentez encore plus l'importance aujourd'hui que vous êtes ministre du Roi.

Il est donc nécessaire que Messieurs les Intendants mettent particulièrement sous vos yeux leurs représentations à cet égard, et c'est l'objet du mémoire que j'ai l'honneur de vous envoyer

après en avoir prévenu Messieurs les Commandants dans notre dernière assemblée.

Je suis, etc.

DE FONTETTE (1).

Caen, le 10 octobre 1778.

M. le duc DU CHATELET à M. le maréchal D'HARCOURT.

J'ai reçu, Monsieur le maréchal, la lettre dont vous m'avez honoré et les ordres qui y étaient joints au moment où je me mettais en marche avec M. Esmangard pour Ouistreham et Colleville, dont j'arrive dans le moment; j'ai bien examiné les batteries, les postes et le local, et je vous avoue que je n'en ai point été édifié. Le corps-de-garde de la batterie d'Estreham est on ne saurait plus mal placé et beaucoup trop éloigné de la batterie; en sorte que la sentinelle et le poste seront perpétuellement en perdition; les batteries sont aussi excessivement éloignées des villages, et si l'ennemi voulait tenter quelque entreprise sur les batteries, le mal serait fait avant qu'il fût possible de venir à leur secours; d'ailleurs il n'y a encore que deux canonniers à chaque batterie et qui paraissent même fort peu au fait de ce service; vous en enverrez sûrement de plus habiles avec le temps, et je crois, Monsieur le maréchal, qu'il serait très à propos de faire distribuer de la poudre et des balles aux paysans d'Ouistreham et de Colleville, qui seraient dans le cas de bien faire étant soutenus et guidés par un détachement, au cas que les Anglais tentassent quelque insolence.

Après avoir bien examiné le service nécessaire pour pourvoir, autant qu'il sera possible, à la sûreté des batteries, j'ai vu qu'il n'était pas possible d'y envoyer moins qu'un officier, deux sergents, huit caporaux, un tambour et quarante-huit fusiliers; il était presque impossible de les envoyer à Ouistreham sans faire

(1) Archives du Calvados, fonds de l'Intendance.

fournir des fournitures aux villages voisins. M. Esmangard en a senti la nécessité et s'est chargé de les commander. Mais comme elles ne peuvent tout au plus être transportées que demain dans la journée, nous avons pris sur nous de retarder d'un jour le départ du détachement du régiment du Roi et le départ de celui du régiment de la Reine-Dragons. J'espère, Monsieur le maréchal, que vous ne désapprouverez pas ce retard absolument nécessaire; encore malgré cela nos soixante hommes seront-ils fort mal à Ouistreham, qui est un village très-pauvre et dénué de toutes ressources. Les dragons ont déjà plusieurs malades, et je m'attends pareillement à en avoir par la fatigue que ce détachement ne peut manquer d'éprouver, même en le portant à soixante hommes, ce qui me forcera probablement à vous demander de l'augmenter encore, dans la suite, d'un sergent et de quinze ou vingt hommes que l'on pourrait loger à Colleville, et qui seraient plus à portée qu'à Ouistreham, de la batterie de Colleville. Nous sommes, en outre, écrasés de gardes ici, Monsieur le maréchal, et de plantons pour tous les magasins, pour tous les hôpitaux qu'on a établis ici, et je vous demande en grâce, s'il est possible, de nous épargner le détachement de Courseulles, si, comme on me l'a fait espérer, votre projet était de mettre des troupes à Bayeux. Courseulles en serait beaucoup plus proche, et il n'y a rien de pis pour nous que les dispersions des officiers et des soldats; en voilà déjà soixante et peut-être quatre-vingts employés à la garde d'Ouistreham et de Colleville. Si vous pouvez nous éviter la corvée de Courseulles, je vous en aurai la plus sensible obligation, et je m'en rapporte avec confiance à vos bontés pour moi et pour le régiment de Sa Majesté, qui cherchera en toute occasion à les mériter.

Je compte partir demain matin pour Chanteloup, et je vous supplie d'avance, Monsieur le maréchal, de vouloir bien, en mon absence, accueillir favorablement les demandes que M. de La Noüe, second lieutenant-colonel du régiment du Roi, qui est destiné à le commander en mon absence, sera dans le cas de vous faire pour le bien du régiment de Sa Majesté, que je prends la liberté de vous recommander.

Voulez-vous bien me permettre de faire mille compliments à M. le duc d'Harcourt, et de vous renouveler, Monsieur le maré-

chal, les assurances respectueuses de l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Duc du CHATELET (1).

Paris, le 13 janvier 1779.

Lettre de M. le maréchal d'Harcourt à M. le prince de Montbarey.

Il m'est revenu, Monsieur, que les inspecteurs pour les troupes garde-côtes devaient être choisis parmi les officiers-généraux qui se trouvaient sans activité dans les provinces. Si cette disposition doit avoir lieu, je vous prie de vouloir bien prendre en considération les services de M. de Bricqueville, maréchal de camp, et lui accorder l'inspection de celles de la province de Normandie. C'est un bon officier qui a très-bien servi et il mérite autant par sa capacité que par son zèle d'y être employé en cette qualité. La confiance que j'ai en lui me fait désirer que vous vouliez bien lui accorder la préférence, et comme je m'y intéresse d'ailleurs, je vous en aurai une obligation particulière.

On ne peut rien ajouter aux sentiments du très-parfait et sincère attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

d'HARCOURT.

(1) Le duc du Châtelet-Lomon, colonel du régiment du Roi, né en 1727 à Sémur en Bourgogne. Il fut condamné à mort et exécuté le 13 décembre 1793. La duchesse du Châtelet, sa femme, née Diane du Rochechouart, eut le même sort. Il était fils de la célèbre marquise du Châtelet, née Gabrielle-Emilie Le Tonnelier de Breteuil.

A Versailles, le 16 janvier 1779.

Lettre de M. le prince DE MONTBAREY à M. le maréchal D'HARCOURT.

Depuis 1716, les changements se sont fréquemment succédé, Monsieur, dans la composition et le service des milices garde-côtes. On s'était persuadé surtout en 1758 que, par la constitution qui leur avait été donnée, elles seraient en état de se présenter en troupes pour la défense des provinces maritimes; on les a fait camper et cantonner, on leur a fait faire des mouvements, et il n'en est résulté que des dépenses considérables sans le moindre avantage pour l'État. C'était perdre de vue le service naturel de cette troupe. Son établissement ne peut avoir pour objet que l'observation de ce qui se passe à la mer, le service des batteries de la côte, la défense des habitations que les corsaires pourraient piller ou rançonner, et le pédonnage de poste en poste en cas d'alarme ou d'incursion. Les garde-côtes sont en même temps chargés d'empêcher le pillage des bâtiments que le mauvais temps fait échouer à la mer, de guider les troupes qui marcheraient à l'ennemi débarqué, et même de les remplacer dans les places en cas de besoin. Tel est le service qu'on peut raisonnablement en exiger; c'est aussi d'après ce principe qu'a été formé le plan que Sa Majesté a arrêté pour la composition des garde-côtes, comme vous le verrez par quelques exemplaires que je joins ici de l'ordonnance qu'elle a fait rendre.

Le service dont ce corps est chargé regardant principalement les batteries des côtes, les hommes dont il sera composé, seront désignés à l'avenir sous la dénomination de CANONNIERS GARDE-CÔTES. Les habitants des paroisses à portée de la mer continueront d'être employés dans la composition de cette troupe, dont il sera formé autant de compagnies que le bien du service l'exigera. Comme elles ne seront plus réunies en capitaineries ou bataillons, il n'y sera plus attaché d'officiers supérieurs; ils seront remplacés par des capitaines chefs de division, qui comman-

deront eux-mêmes une compagnie qui fera partie de celles dont leur division sera formée.

Tous les officiers, ainsi que les inspecteurs qui servent actuellement dans les garde-côtes, sont supprimés par la présente ordonnance; mais il n'y a pas un moment à perdre pour le remplacement des officiers qui doivent être employés dans les compagnies. Je vous prie, à cet effet, de considérer que les emplois nécessaires à la nouvelle composition doivent être confiés de préférence soit aux officiers supprimés de la garde-côte qui auront servi dans les troupes réglées et qui seront encore en état de servir, soit à des officiers retirés chez eux qui seront de même en état de faire ce service, ou à des gentilshommes ou fils de militaires du pays, et non à d'autres. Vous verrez cependant, par l'article 5 de l'ordonnance, que Sa Majesté veut bien que les officiers supprimés qui n'auraient point servi dans les troupes réglées puissent être admis aux emplois, s'ils sont jugés capables de les bien remplir. Sa Majesté jugeant aussi qu'une partie des officiers qui se trouveront supprimés peuvent être susceptibles de quelques grâces par l'ancienneté et la qualité de leurs services, elle trouvera bon qu'il lui soit rendu compte de ceux qui seront dans ce cas-là.

Le service des canonniers garde-côtes sera réglé par Messieurs les Commandants des provinces, mais les inspecteurs généraux qui sont établis par l'ordonnance, seront chargés de le faire exécuter par les compagnies de canonniers garde-côtes dont ils auront la direction et l'inspection, travail dans lequel ils seront aidés par les directeurs d'artillerie. Je n'entre pas, Monsieur, dans un plus long détail sur ce qui regarde la composition et le service de ces compagnies, dont le nombre est fixé par le projet de règlement que je joins ici, j'en adresse à MM. de Crosne et Esmangard (1) un double à chacun et qu'ils me renverront aussitôt qu'ils auront déterminé le nombre d'hommes qui devront être fournis par chaque paroisse, afin que je puisse le faire imprimer. Ces intendants ordonneront le tirage et il y sera procédé par l'un des commissaires des guerres qui sont employés dans leurs départements. Vous voudrez bien concourir

(1) M. de Crosne, intendant de Rouen.—M. Esmangard, intendant de Caen.

avec ces intendants, en tout ce qui pourra dépendre de vous, au succès de cette opération qui devra être terminée pour le 1er mars prochain, époque à laquelle je me propose de faire passer des compagnies de canonniers dans le lieu de chaque direction d'artillerie pour y prendre des instructions sur le tir et la manœuvre du canon; je compte que, d'ici à ce temps, vous aurez eu celui de m'adresser vos mémoires de proposition pour les sujets qui devront avoir des emplois dans les compagnies, et je m'empresserai de vous faire parvenir leurs commissions, afin qu'au premier ordre, ils puissent se rendre à la troupe à laquelle ils seront attachés.

Je vous observe que Sa Majesté trouvera que les capitaines généraux, majors et aides-majors qui désireront continuer leurs services, puissent obtenir des compagnies, auquel cas les capitaines généraux et majors seront chefs de division de préférence aux autres.

J'ai l'honneur, etc.

PRINCE DE MONTBAREY.

A Versailles, le 3 juin 1779.

Lettre de M. le prince DE MONTBAREY à M. le maréchal duc D'HARCOURT.

Nous touchons au moment où il est indispensable, Monsieur, de monter le service des canonniers garde-côtes aux batteries des côtes, et celui du guet aux corps-de-garde d'observations. Les inspecteurs généraux desdites troupes sont actuellement occupés de la formation des compagnies qui doivent servir à la composition des divisions, et je suis bien persuadé qu'aussitôt que MM. de Mathan et de Bricqueville auront terminé leurs opérations en Normandie, vous donnerez des ordres pour la distribution qui doit être faite de ces divisions aux batteries, d'après les principes établis par l'ordonnance du 13 décembre dernier. Les emplacements des batteries et le nombre de bouches à feu dont elles doivent être armées, sont à peu près déterminés sur toutes les côtes qui se trouvent dans l'étendue de votre

commandement; on est occupé de leurs réparations, ainsi que de celles de leurs corps-de-garde et de ceux d'observation, de leur armement et de l'établissement des signaux; mais toutes ces dispositions ne pourront être suivies du succès que le Roi en attend, qu'autant que vous l'assurerez par les instructions et les bonnes dispositions que vous ferez pour monter ce service. Vous savez que dans le nombre des batteries qui sont répandues sur la côte, les unes sont placées pour la défense des principaux établissements de la marine du Roi, soit sur les dédroits ou goulets, soit autour de quelque baie, soit sur les plages susceptibles de débarquement qui se trouvent le plus à portée desdits établissements; les autres, et ceux-ci regardent plus particulièrement les côtes de la Normandie, défendent l'entrée des rivières et des ports de marée, et favorisent le commerce, le cabotage et la course. Elles sont ordinairement servies par des maîtres canonniers qui sont entretenus sur lesdites batteries où ils sont en même temps gardiens des effets et des munitions; par des canonniers du corps royal de l'artillerie, dont quelques-uns sont établis dans ces batteries pour accélérer et diriger ces manœuvres, par les divisions des canonniers garde-côtes, et quelquefois par des détachements de troupes réglées, cantonnées dans les environs, qui aident aux manœuvres d'artillerie, lorsque leur secours est nécessaire. Ces différentes classes concourront au service des bouches à feu en raison de leur nombre et de leur calibre. Cependant, je dois vous observer, Monsieur, que cette disposition ne doit être complétement exécutée dans les batteries que dans le cas d'alarme; qu'il suffit, pour le service ordinaire, d'y tenir au plus, et dans les plus importants seulement, la moitié des hommes nécessaires, et que, dans celles qui ne sont établies que pour la protection du commerce ou pour les signaux, on peut réduire leur service à quatre canonniers garde-côtes par batterie; enfin, que dans chaque corps-de-garde d'observation, il suffira de faire monter quatre hommes des compagnies du guet.

Indépendamment du service ordinaire et extraordinaire des batteries qu'il est question de régler, il convient que le service desdites batteries, soit partagé en service d'été et en service d'hiver. Le service d'été commencera au 1er mai et finira au

dernier octobre; les batteries seront partagées entre les officiers du corps royal de chaque direction; ils seront chargés de faire armer, réparer et approvisionner au commencement de la campagne, celles qui leur seront confiées, au service desquelles ils veilleront, ainsi qu'aux corps-de-garde. Les capitaines des compagnies des canonniers garde-côtes, visiteront fréquemment les batteries et corps-de-garde dont le service sera affecté à leur division. Ils veilleront aussi à l'entretien des magasins, affûts, armements et munitions; ils se feront rendre compte des consommations; enfin, ils auront attention à ce que les canonniers se tiennent à leurs batteries et y fassent le service avec exactitude, et que celui des corps-de-garde d'observations se fasse de même.

Quant au service d'hiver, il doit commencer au 1er novembre et finir au dernier avril. Les officiers et canonniers chargés d'armer les batteries au commencement de la campagne et de les servir pendant l'été, seront obligés, par une suite du même service, de désarmer à la fin de la campagne celles qu'on aura jugées inutiles à conserver armées pendant l'hiver; les munitions de chaque batterie désarmée devront être renfermées dans les corps-de-garde et poudrières de la batterie, lorsqu'ils pourront les contenir; dans le cas contraire, elles seront conduites aux magasins généraux les plus à portée, sur les voitures des paroisses garde-côtes les plus voisines. Les officiers d'artillerie devront, à cet effet, être autorisés à demander aux subdélégués ou syndics de chaque division, le nombre d'hommes et de voitures dont ils auront besoin pour cette opération, et dont vous réglerez le prix de chaque journée. Il est bon, au surplus, d'observer que les batteries destinées pour battre les plages susceptibles d'un débarquement, en force dans le voisinage des villes et ports qui méritent le plus d'attention, ou pour défendre des parties de la côte accessibles en été, et en imposer aux bâtiments ennemis, qui voudraient tenter de petites descentes pour enlever des bestiaux et piller des villages, deviennent tout à fait inutiles en hiver, n'étant pas possible que l'ennemi tente ni débarquement en force dans les plages, ni descente dans les lieux où la mer est toujours extrêmement houleuse, pendant la mauvaise saison; qu'il suffit de conserver armées: 1° les batteries qui

protégent les établissements de la marine de Sa Majesté, les havres ou rades qui peuvent servir de relâches aux bâtiments nationaux ou neutres, et de mouillage aux vaisseaux ennemis; 2° celles qui, étant placées à l'entrée des rivières commerçantes, favorisent le cabotage et le commerce; 3° celles des forts où il y a garnison en hiver; 4° celles qui servent pour les signaux. Mais les occasions que peuvent avoir une grande partie de ces batteries d'être utiles, étant très-rares en hiver, attendu que le cabotage et le commerce ne sont pas aussi considérables dans cette saison, je pense qu'il suffirait d'y conserver un canonnier gardien, qui serait chargé en même temps des effets et munitions; cette disposition n'empêcherait point que toutes ces batteries ne pussent toujours être servies dans l'occasion et au premier signal, par les canonniers garde-côtes des paroisses les plus voisines, comme pendant l'été; 5° que le service d'hiver exigeant moins d'attention, vous pourrez dispenser les officiers d'artillerie attachés aux batteries pendant l'été, de faire aucune visite sur la côte, et charger de ce soin les officiers des compagnies de canonniers garde-côtes les plus à portée de la mer; 6° enfin, que vos instructions doivent comprendre, sous différents titres, tous les articles nécessaires, afin que, dans tous les cas que je viens de détailler, les inspecteurs des canonniers garde-côtes et les officiers tant généraux que particuliers, employés sur les côtes, puissent être parfaitement instruits de tout ce qu'ils devront faire, pour que le service des batteries et des corps-de-garde d'observation n'éprouve ni retard, ni embarras, ni aucune espèce d'inconvénients.

Il me reste à vous entretenir de l'objet des fournitures qui doivent être faites aux corps-de-garde des batteries et d'observations. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de leur faire délivrer du bois pendant l'été, si ce n'est pendant les mois de septembre et d'octobre, où les nuits sont déjà très-froides sur la côte; il n'en est pas de même de la lumière, qui doit être fournie tout le temps que le service a lieu; c'est ce que je mande à MM. les intendants de la province; je les préviens en même temps que je vais faire remettre à votre disposition, au commis du trésorier général des troupes, une somme de 6,000 liv. pour subvenir aux besoins du service, lesquelles dépenses seront

payées sur vos mandats, vérifiés par des officiers soit de l'artillerie, soit du génie, ou par les commissaires des guerres et ordonnancés par lesdits intendants, à qui je fais remettre aussi à chacun une somme de 4,000 liv. à leur disposition, pour la fourniture de la lumière et autres objets de cette nature. Je ne dois pas vous laisser ignorer que Sa Majesté pourvoit particulièrement à toutes les dépenses qui se font sur la côte, tant pour les réparations qui se font aux batteries, qu'à leurs corps-de-garde et à ceux d'observations. Les officiers d'artillerie sont chargés de tout ce qui est relatif aux batteries, et ceux du génie de tout ce qui regarde les corps-de-garde. Ainsi, c'est à chacun d'eux, dans sa partie, que vous aurez à vous adresser pour l'exécution des ordres que vous jugerez convenable de leur donner, concernant le service qui leur est confié. Je finis en vous observant que je charge les directeurs d'artillerie de tirer des magasins les armes qui seront nécessaires pour l'armement des canonniers garde-côtes et celui des corps-de-garde d'observations, où j'ai pensé qu'il convenait de laisser à demeure quelques fusils pour les hommes du guet qui y seront de service. Je charge ces directeurs de s'entendre à cet effet avec les inspecteurs des garde-côtes, afin que les armes soient remises aux époques dont ils seront convenus dans les lieux d'assemblées des compagnies où elles doivent être déposées. Vous voudrez bien, au surplus, suppléer à ce que j'aurais omis de vous présenter ici, pour le plus grand avantage du service.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE PRINCE DE MONTBAREY (1).

(1) Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Mauris, comte, puis prince de Montbarey, né le 20 avril 1732 à Besançon, mort à Constance le 5 mai 1796, colonel du régiment de la Couronne en 1758, maréchal de camp en 1761, il obtint en 1774 de la cour de Vienne le titre de prince du Saint-Empire, moyennant 100,000 fr., fut lieutenant-général en 1770, ministre de la guerre en 1777. On a de lui des mémoires intéressants.—Paris, 1826-1827, 3 vol. in-8°.

A Valognes, le 6 novembre 1779.

Lettre de M. le marquis D'HÉRICY à M. le duc D'HARCOURT (1).

Depuis que j'ai reçu votre dernière lettre, mon cher cousin, j'ai eu l'honneur de voir Monsieur votre frère à Isigny, où il est venu régler avec M. de Briqueville le service des canonniers garde-côte, et l'établissement de leurs écoles d'instruction.

Leur service ne sera pas fatigant; on leur a désigné sur les côtes des points d'observation, où ils auront un poste d'un caporal et quatre hommes, et d'où ils pourront, en cas d'alarme, avertir leurs compagnies pour se porter en armes où besoin serait. Le total de ce service ne leur prendra pas plus de dix hommes par division, et ils pourront aisément se relever tous les jours.

On leur a assigné trois écoles, La Hougue, Cherbourg et Granville; ils y enverront tous les mois dix hommes par compagnie. L'instruction doit durer quatre mois, et, à ce moyen, toutes compagnies seront censées instruites au mois d'avril. Trois divisions formant cent vingt hommes seront instruites à La Hougue, quatre à Cherbourg et quatre à Granville. On ne

(1) François-Henri d'Harcourt, fils d'Anne-Pierre d'Harcourt, maréchal de France, et de Thérèse-Eulalie de Beaupoil de Saint-Aulaire, né le 11 janvier 1726, marié le 13 juin 1752 à Françoise-Catherine-Scholastique d'Aubusson de la Feuillade, morte à Paris le 12 novembre 1815, âgée de 81 ans. D'abord lieutenant-général de la province de Normandie, il fut en 1783 après la mort de son père, gouverneur de la province ayant sous ses ordres le duc de Beuvron, son frère.

Il mourut pendant l'émigration, à Setaines, canton de Middlessex, le 22 juin 1801. Il était membre de l'Académie française.

Le duc d'Harcourt n'avait eu de son mariage qu'une fille, Anne-Catherine, née le 8 mars 1753, mariée le 11 juin 1772 à Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart, morte le 12 avril 1788. Mlle de Mortemart a épousé le prince de Beauvau. C'est à la mort de la princesse de Beauvau que le château d'Harcourt a été acheté par le duc Eugène d'Harcourt, petit-fils du duc de Beuvron, 2e fils du maréchal Anne-Pierre d'Harcourt.

fait rien de celles d'Avranches et de Pontorson, absolument inutiles et qu'on pourrait rendre à la milice de terre.

Cet arrangement de service et d'école soulagera un peu les troupes réglées qui hiverneront dans cette basse province; mais je n'ai cependant pas cru devoir retrancher tous les détachements qui étaient sur les côtes. Je me propose d'en garder à Tatihou, Barfleur, Carteret, Portbail, Agon et Saint-Paix. Le nombre de troupes que j'aurai décidera de la force de ces détachements qui, ainsi répartis dans les points les plus essentiels, ne feront qu'assurer la contenance des canonniers garde-côtes et me donneraient le temps de porter du secours à l'endroit menacé.

Les garnisons de Cherbourg et Granville seront chargées de la garde de tous leurs postes, et il est à souhaiter qu'on mette deux bataillons à Granville, où il n'y en a qu'un à présent. Ceux qui seront ici et à Coutances fourniront les détachements de côte, et pourront se porter partout où il faudra.

Voilà, mon cher cousin, le plan que je vous propose pour cet hiver, pendant lequel je m'attends à voir beaucoup de corsaires sur les côtes du Nord et de l'Ouest.

M. Dumouriez a eu la permission de revenir à Cherbourg, au hasard de retourner à Saint-Malo, s'il le faut; il a jugé, ainsi que moi, qu'il était indispensable d'ajouter à la batterie de l'île Pelée la prolongation de retranchement que j'ai demandée, et dont j'ai envoyé le plan à M. le maréchal d'Harcourt pour l'obtenir du ministre. Je ne puis croire qu'il refuse une dépense de 5 à 6,000 liv. tout au plus, qui seule peut rendre la rade très-respectable. Mais, en attendant cette décision, M. Dumouriez, pendant mon voyage d'Isigny, a été obligé de faire porter deux pièces de canon à cette batterie et d'y mettre trente hommes de garde. Deux caiches et deux galères anglaises vinrent rôder autour de cette île et eurent l'air de l'examiner dans tous les sens. M. Dumouriez craignit qu'ils ne missent une cinquantaine d'hommes à terre pour brûler la maison et détruire les retranchements du parapet; la précaution qu'il prit était nécessaire, et l'espérance que vous m'avez donnée de deux chaloupes canonnières me l'a fait continuer. Les trente hommes de garde qui sont dans cette batterie pourraient travailler et

avancer la besogne, si le Roi consent à l'augmentation proposée. Je puis vous assurer, mon cher cousin, qu'on pourrait alors compter sur cette rade, et si j'étais dans le cas de dire mon avis, je crois qu'une bonne division de notre flotte y pourrait passer tranquillement l'hiver, et y serait plus utile qu'à Brest, pour protéger notre communication du Havre avec la Bretagne, écarter la nuée de corsaires qui va nous entourer, et, que sait-on, pour entreprendre peut-être la prise de Jersey et de Guernesey. Ce serait une véritable besogne d'hiver, et elle ne nuirait en rien à toutes celles qu'on projette pour la campagne prochaine. Je suis persuadé que M. de la Touche-Tréville en accepterait volontiers la proposition et la commission.

Il y a un maudit petit corsaire à Jersey qui désole nos pêcheurs caboteurs; et il n'a que vingt hommes d'équipage et six pierriers, son petit bateau va à voiles et à rames, et comme il tire très-peu d'eau, tous les rochers lui servent de retraite sûre. Un marin de Carteret m'est venu proposer de le prendre; son projet serait de lester de pierres un petit navire; il aurait quatre matelots pour la manœuvre, et trente hommes armés qui se cacheraient dans le fond du bâtiment; il aurait l'air d'un caboteur allant à Saint-Malo. Le Jersien ne manquerait pas d'y accourir; ses quatre matelots mettraient vite leur canot à la mer et se sauveraient; le corsaire, croyant le bateau abandonné, arriverait dessus et serait aisément pris par les trente hommes embusqués. Cette manœuvre me plairait fort, mais où trouver ces trente hommes?

Je réclamerai toujours avec instance, mon cher cousin, vos bontés pour mon brave et honnête prieur de Jobourg. Je sais bien que la croix de Saint-Lazare n'est ni une récompense militaire, ni ne dépend du ministre de la guerre, mais on l'accorde à des gens qui rendent des services de toute espèce, et c'est sur ce pied que je l'envisageais. J'espère que les instances de tout le pays l'engageront à nous rester; il nous est réellement utile ainsi qu'à tout son canton, où il fait beaucoup de bien. Une marque de contentement de la part du ministère le flatterait, et me ferait, à moi, le plus vif plaisir.

Agréez, je vous prie, les hommages et compliments de tous les miens; imaginez, si vous pouvez, le désir que j'ai de vous savoir

de retour à Caen, pour vous, pour moi, etc., et soyez persuadé du tendre, inviolable et respectueux attachement que je vous ai voué pour toute ma vie.

D'HÉRICY (1).

Du 16 janvier 1780.

Lettre de M. DE CROSNE, intendant de Rouen, à M. le prince DE MONTBAREY.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser le projet de règlement concernant les canonniers garde-côtes de la généralité de Rouen; il a été formé après avoir été concerté avec M. le maréchal duc d'Harcourt, M. le marquis de Mathan (2) et M. le marquis de Briqueville (3).

J'ai changé, Monsieur, le nom de plusieurs compagnies et même de quelques divisions; je me suis occupé principalement à donner aux compagnies la forme que je pense qu'elles doivent avoir tant pour l'accélération du service militaire, que pour la commodité des habitants des paroisses sujettes à la garde-côte, c'est-à-dire que j'ai proposé pour chef-lieu de chaque division

(1) Philippe-Jacques, marquis d'Héricy, né le 18 avril 1717, mort en avril 1797, d'abord colonel du régiment d'Héricy Vaussieux, puis maréchal de camp et lieutenant général, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé Mlle de Bezons, descendante du maréchal de ce nom. C'est par suite de cette alliance qu'il était devenu cousin du duc d'Harcourt. Il sera question plus d'une fois, par la suite, de cet officier général aussi distingué par la noblesse de son caractère, que par ses talents militaires. Quant au général Dumourlez, à l'amiral de la Touche-Tréville et au prieur de Jobourg, nous donnerons quelques détails sur ce qui les concerne dans le chapitre consacré au récit des faits relatifs au projet de descente en Angleterre, en 1779.

(2) Le marquis de Mathan, inspecteur général des canonniers de la Haute-Normandie, en résidence à Dieppe.

(3) Le marquis de Briqueville, inspecteur général des canonniers garde-côtes de la Moyenne et de la Basse-Normandie.

et de chaque compagnie la paroisse qui m'a paru la plus au centre de la division et de la compagnie, afin d'éviter aux hommes commandés pour le service de faire deux à trois lieues pour se rendre aux lieux d'assemblée de chaque compagnie et y prendre les armes en cas d'alarme ou d'exercice particulier.

On a fait mention dans ce projet du nombre de canonniers qui ont été levés au tirage de 1779 dans chacune des paroisses sujettes à la garde-côte. Je crois cependant qu'il n'est guère possible de fixer par un règlement général le nombre d'hommes que chaque paroisse doit fournir à la compagnie de canonniers à laquelle elle est affectée, attendu les changements qui sont dans le cas d'arriver presque toutes les années dans chaque paroisse, soit par mort, émigration ou autrement. Je penserais qu'il serait suffisant de désigner, par le règlement qui doit être rendu, les paroisses qui seront affectées à la formation des compagnies de canonniers sans fixer le nombre d'hommes qu'elles auront à y fournir; toutes les paroisses affectées à la formation d'une compagnie contribueraient alors solidairement à la fourniture des hommes nécessaires pour porter cette compagnie au complet. On doit d'ailleurs s'attendre, Monsieur, si on continue à lever des hommes pour le service des classes de la marine dans les paroisses garde-côtes, à des émigrations considérables de ces paroisses; le plus grand nombre des garçons domiciliés dans ces paroisses se retireront dans l'intérieur des terres pour s'affranchir, après une année de résidence, d'une charge que la plus grande partie des laboureurs envisage comme très-onéreuse.

Les paroisses sujettes au service de la garde-côte ont longtemps passé pour être plus peuplées que celles sujettes à la milice de terre, et on a prétendu que les habitants des paroisses dans le cas de tirer à la milice de terre s'y retiraient pour n'être plus assujétis au service militaire; mais si l'on continuait à faire tirer dans les paroisses garde-côtes au sort pour le service des classes de la marine, elles se dépeupleraient très-promptement, et il ne serait peut-être plus possible d'y trouver les hommes nécessaires pour compléter la compagnie de canonniers.

Comme on n'avait pas, avant le tirage de l'année 1779, des no-

tions assez exactes sur la force des paroisses en hommes dans le cas d'entrer dans les compagnies de canonniers, il y a quelques compagnies qu'on n'a point complétées cette année, quoique le tirage ait été fait partout dans la même proportion. On les complétera, s'il est possible, lors du premier tirage, en prenant pour base de l'établissement du taux de ce tirage le nombre de sujets propres au service des canonniers restés après le tirage de l'année dernière dans les paroisses proposées pour chaque compagnie.

J'ai compris, dans mon projet de règlement, les paroisses de la généralité de Caen, qui sont dans le cas d'être de la division de Dives.

Je suis, etc.

DE CROSNE (1).

A Dieppe, le 7 juin 1780.

M. CHAMBON DE LA BARTHE à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Je dois la justice aux canonniers garde-côtes qui ont été instruits à cette école de Dieppe, d'avoir l'honneur de vous assurer qu'il est surprenant qu'ils aient su, en si peu de temps qu'ont duré les instructions de chacun de leurs détachements, faire des progrès, tant pour le tir du canon, que

(1) Louis Thiroux de Crosne, intendant de Rouen de 1768 à 1785. C'est à lui que la ville de Rouen doit la belle avenue qui fait partie de la route du Havre, les casernes, l'esplanade du Champ-de-Mars, le transport du magasin à poudre hors des murs et un emplacement convenable pour les foires. Il devint en 1785 lieutenant-général de la police à Paris. En 1786, il dirigea les importants travaux relatifs à la destruction du cimetière des Innocents. Condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire le 29 avril 1793, il fut exécuté le même jour. Sous le Consulat, le Conseil municipal de Rouen ordonna que le nom de *de Crosne* effacé pendant la terreur, serait restitué à la rue qui le portait précédemment. Ce nom lui a été conservé, ainsi que celui *d'Harcourt* donné à l'une des rues ouvertes sur l'emplacement du Vieux-Palais.

pour le maniement des armes, au point qu'en six mois, toutes autres troupes de recrues ne pourraient point avoir poussé la perfection plus loin sans une volonté aussi générale qu'elle se trouve chez ces nouveaux canonniers et Messieurs leurs officiers, et sans les soins continuels et assidus de la part de MM. de Laconstande, lieutenant-colonel, sous-directeur, de Quintin, capitaine en premier, un sergent-major, deux autres sergents, un caporal, deux appointés et six premiers canonniers de la compagnie du régiment de la Fère du corps royal d'artillerie. M. le marquis de Mathan, qui est également ici, a vu manœuvrer aussi avec admiration ces canonniers garde-côtes, tant aux différentes marches, évolutions et décharges de leurs armes à feu, qu'à la charge et tir du canon, et à connaître les positions et toutes les pièces des affûts et ustensiles nécessaires à cette manœuvre.

Je continuerai, Monsieur le Duc, la tournée de toute la côte de ma direction, pour visiter tous les postes, signaux et batteries, ainsi que l'école de Fécamp, pour vous en rendre également compte. J'espère qu'après la fin de cette dernière école, vous jugerez la demi-compagnie de Quintin inutile audit Fécamp, et pour lors la ferez rejoindre ici.

Je suis avec respect, etc.

CHAMBON DE LA BARTHE (1).

A Dieppe, le 26 octobre 1780.

M. CHAMBON DE LA BARTHE au marquis DE BEUVRON.

MONSIEUR MON GÉNÉRAL,

J'ai reçu ici la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au Havre en date du 18 de ce mois, ayant été forcé

(1) M. Chambon de la Barthe, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, directeur et commandant de l'école d'artillerie du département de la Haute-Normandie.

de rester à Dieppe pour indisposition, et même empêché de continuer d'accompagner M. le marquis de Mathan dans son inspection générale des trois dernières divisions de canonniers garde-côtes de la province de la Haute-Normandie. Je suis bien touché, Monsieur, que vous ne soyez point encore bien rétabli des coliques dont vous êtes attaqué depuis longtemps. J'ai envoyé, Monsieur, à chacun de Messieurs les chefs de division, l'extrait du service de la côte qui était joint à votre lettre et relativement aux positions des canonniers garde-côtes par rapport aux batteries, pavillons de signaux et postes, pour ce qui les concerne chacun dans leur partie. Comme vous ne me marquez point à quelle époque ils feront commencer ce service, j'ai cru ne devoir rien prescrire à cet égard. Comme j'ai le règlement général du service des côtes du 23 avril 1780, il est inutile, Monsieur, de me l'envoyer. Je viens d'observer à M. de Crosne que le titre X de cette ordonnance, en douze articles, serait nécessaire à Messieurs les capitaines des divisions et officiers du guet pour s'y conformer par rapport au service du pédonage, qui ne me paraît pas encore bien établi. J'aurai, Monsieur, l'honneur de vous informer de mon retour au Havre, où je me conformerai à ce que vous me prescrivez de concert avec M. le comte de Beauvoir, à l'égard des canonniers garde-côtes des divisions de Harfleur et de Montivilliers. Voici, Monsieur, ci-joint la copie de la lettre du ministre à l'égard des réparations qu'exigent actuellement les armes des canonniers garde-côtes, qui n'a pu avoir sa pleine exécution par la difficulté du déplacement d'armuriers pour se transporter chez les capitaines du guet de chaque division. Mais on a pourvu et l'on pourvoira à ces réparations, au Havre, Saint-Romain, Étretat, Fécamp, Saint-Valery et Dieppe, en attendant que l'on puisse remplir les intentions de la Cour à ce sujet, de même que pour les dépôts des armes qui demandent encore plus de soins de la part de Messieurs les chefs de division. Quant à l'armement de la côte, réparation et construction à faire aux batteries suivant le tableau joint également, Monsieur, à votre lettre, j'ai l'honneur de vous prier de me marquer, au reçu de la présente, s'il faut, dans ce moment, s'occuper à son exécution, tant pour faire les épaulements de ces batteries, que les

retranchements qui en doivent dépendre, malgré la saison avancée et le peu de secours que nous avons à cet égard, n'ayant point de canonniers du corps royal d'artillerie dans le département de la Haute-Normandie, le premier bataillon du régiment de Besançon qui vient de Brest au Havre ne devant arriver, à ce que l'on dit, que le 4 de décembre, et les affûts de côtes demandés n'étant point prêts d'arriver. Au surplus, Monsieur, si l'on faisait cet ouvrage tout de suite, il faudrait que vous ayez la bonté de donner vos ordres pour que les paroisses ou les garnisons fournissent les travailleurs et voitures nécessaires pour ces travaux. J'attendrai donc sur ces objets les ordres que vous voudrez bien me prescrire. Voici ci-joint mes observations au tableau d'armement où j'ai compris les batteries de Dieppe et dépendances de leur magasin, existant ou à proposer pour leur service. L'on s'occupe, Monsieur, de la salle d'armes à construire au château de Dieppe et d'en dresser le projet avec un hangar au-dessous pour les attirails d'artillerie de la place et des désarmements de la côte, et cela dans le terrain de l'ancienne salle d'armes, faute d'autre emplacement dans la ville de Dieppe, quoique ce terrain soit peu convenable à cause des rampes et tournants pour y faire parvenir difficilement les effets et munitions que l'on aura à y déposer. L'on ne peut, Monsieur, envisager la possibilité de supprimer le magasin à poudre de la tour de Dieppe, quoique placé au milieu de la ville du port, et sur le seul point de communication, ce magasin étant bon, bien sain et bien voûté : 1° n'ayant point à Dieppe d'autre emplacement convenable pour en construire un autre ; 2° ce magasin étant absolument nécessaire ainsi que ceux du Havre et du Vieux-Palais de Rouen pour reverser les poudres du moulin à poudre de Maromme. L'on ne pourrait donc supprimer cedit magasin à poudre qu'autant que la Cour jugerait à propos de faire construire à Rouen un autre magasin de même capacité que celui-là, lequel serait, à la vérité, plus convenable pour un dépôt à portée de fournir la Basse et Haute-Normandie, la Picardie, et de l'exportation par la rivière de la Seine.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CHAMBON DE LA BARTHE.

Ce 1er novembre 1780 (au château du Champ-de-Bataille) (1).

M. le marquis DE BEUVRON au duc D'HARCOURT.

Je reçois, mon cher frère, votre lettre du 28 et la représentation de la concierge Leriche sur le mauvais état de la prison militaire de Rouen. J'écris à M. Flambard et ferai vérifier par M. de Lagrave, commissaire des guerres, les réparations qu'elle exige jusqu'à ce que vous décidiez un autre emplacement.

J'ai été instruit de l'affaire des deux soldats de Royal, et ayant prévenu sur-le-champ M. Ogier, lieutenant-colonel, il me mande avoir fait arrêter les deux hommes et remis à la justice civile.

Je vous ai déjà mandé mon opinion sur les maladies qui règnent au Havre, lorsque j'y ai été.

1° Il est constant qu'ainsi que vous le savez, le retour des gens de mer revenus de Brest l'année passée, a apporté les maladies qui régnaient sur la flotte et les ont répandues sur nos côtes de Normandie;

2° L'engorgement du Havre a pu y contribuer, mais il est évident que le mauvais air produit par les briqueteries y a beaucoup influé, et la preuve en est dans la multiplication des maladies plus sensibles parmi les troupes qui en ont été plus à portée;

3° Les réparations faites aux fondations de la citadelle ayant obligé de tenir les fossés à sec, il en est résulté une infection dont j'ai été témoin en été, et bien suffisante pour produire les maladies; ces ouvrages étaient à leur fin lorsque j'étais au Havre, et j'ai insisté pour qu'on remît cet ouvrage à une autre

(1) Ce château ayant appartenu à la maison de Créqui, situé près du Neubourg, département de l'Eure, est aujourd'hui la propriété de Mme Prieur, qui conserve avec le plus grand soin cette magnifique demeure. Elle était entrée dans la famille d'Harcourt en 1720, par le mariage de Claude-Lydie, fille du maréchal Henri d'Harcourt, avec Gabriel-René sire de Mailloc, seigneur du Champ-de-Bataille.

saison, malgré la représentation qui était la plus avantageuse pour la maçonnerie ;

4° Les maladies ont dû s'accroître en même temps que les causes, M. de Busançois ayant obtenu de faire curer les fossés de la citadelle et d'en faire vendre les vases, les cuissons de briques ont été plus multipliées et plus infectes.

Il manque aussi une police dans cette citadelle pour les boues, fumiers qu'on laisse pourrir dans les rues des Casernes, dont j'ai fait la visite avec M. Legier, qui me demanda une autorisation pour la construction d'une seconde latrine sur le rempart, que je lui donnai en en rendant compte à M. de Montbarey à qui je marquais la nécessité d'en envoyer l'ordre à M. Legier.

J'ai lu la lettre du Ministre au sujet des écoles de canonniers garde-côtes.

Je pense qu'il n'y a rien à changer à la position centrale des deux écoles de Haute-Normandie, parce qu'elles sont au milieu des divisions, qu'il n'y a point de jour de marche que celui de l'arrivée, comme vous le pouvez voir par le tableau que je vous ai envoyé.

NOTA. — Que l'école établie à Fécamp y rassemble un nombre d'hommes pendant qu'il n'y a point suffisamment de troupes.

HARCOURT-BEUVRON (1).

(1) Anne-François d'Harcourt, frère de François-Henri d'Harcourt, né le 8 octobre 1727, appelé d'abord le chevalier, puis le marquis de Beuvron, lieutenant-général en 1761, créé duc de Beuvron le 18 janvier 1784.

Il n'a pas émigré.—Il est mort à Amiens en 1797.—Il avait épousé le 22 janvier 1749 Marie-Anne-Catherine de Rouillé, fille unique d'Antoine-Louis de Rouillé, comte de Jouy, ministre, secrétaire d'État au département de la marine, et de Marie-Catherine Pallu.—De leur mariage sont issus :

1° Anne-Catherine d'Harcourt, mariée à Charles-Louis-Hector, marquis d'Harcourt-d'Olonde, son parent ;

2° Marie-François d'Harcourt, époux de Madeleine-Jacqueline Leveneur de Tillières, et père d'Eugène-Gabriel, duc actuel d'Harcourt ;

3° Cécile-Charlotte-Gabrielle d'Harcourt, mariée à Bruno-Gabriel-Paul, marquis de Boisgelin.

Le 5 novembre 1780.

Rapport de M. de Mathan au duc d'Harcourt.

Monseigneur,

De retour par Dieppe de ma tournée de revues d'inspection et de licenciement, tant en Haute-Normandie qu'en Picardie, ce qui m'a tenu en route et en séjour pendant six bonnes semaines, pendant lesquelles j'ai eu assez vilain temps, j'ai l'honneur de vous écrire pour vous faire part de mes nouvelles observations depuis ma dernière lettre, que j'ai passé en Picardie où M. le duc de Croy a bien voulu m'attendre pour faire sa tournée avec moi jusqu'au Boulonnais, où nous nous sommes séparés, et pour conférer avec moi sur la nouvelle ordonnance du 23 avril 1780, qui ne nous a été adressée que passé le 15 de septembre. Il ne l'approuve pas sur bien des égards et surtout quant au service des canonniers garde-côtes par escouades, qui lui a paru trop forcé pour des canonniers signalés, dont la plupart n'ont que leurs bras et aussi leurs journées pour les faire vivre et subsister, et qu'on obligerait de servir à leurs frais et dépens des quatre et cinq jours, outre l'allée et le retour, par mois, ce qui m'a paru d'avance faire bien de la sensation parmi les canonniers garde-côtes de Haute-Normandie et de Picardie, et leurs officiers, que nous voudrions être payés par compagnie entière deux mois par an, ainsi pour soixante jours, ce qui leur ferait hiver et été cinq jours de paye par mois à leur payer en service ou tous les mois du 10 au 20.

Surtout après avoir accordé six mois d'appointements aux chefs de division, qui ne seront bien contents que quand, avec les épaulettes de major, on leur aura accordé le rang de major pour commander sans difficultés tous capitaines de troupes réglées. Je le voudrais, étant content des chefs de division de mon inspection, aussi bons qu'ils peuvent l'être, et parce qu'on n'a qu'un officier supérieur sans compagnie pour mieux

surveiller le service des compagnies de leur division, et s'opposer aux abus qui pourront s'y introduire. Il faut croire qu'on en sentira tôt ou tard la nécessité; de plus, d'un *lieutenant de division*, et, pour les compagnies du guet de chaque division, d'un *chef du guet* et d'un adjudant du guet.

En attendant, M. le duc de Croy a pris le parti de remettre l'exécution de ladite ordonnance qui mérite explication à avoir à Versailles, à son retour de Paris en mai et juin prochain.

Et il a ordonné que chaque batterie de ces côtes de Picardie ne fût plus gardée du 1er de ce mois que par un détachement d'un ou deux canonniers garde-côtes avec six canonniers du guet, ce qui nous a paru suffisant et à nos chefs de division, avec les canonniers gardiens des batteries, où il y a nombre de détachements de dix à vingt hommes des garnisons à portée d'Abbeville et de Montreuil établis à portée des batteries pour les soutenir et s'y porter en cas de besoin, ce qui ne doit pas arriver en Picardie, dont les côtes sont plates, plus qu'en Haute-Normandie, où les côtes trop escarpées se défendent d'elles-mêmes, et où il n'est question que d'assurer le cabotage.

Je ne vois d'intéressant que les vallées coupées par les rivières à garder et défendre par des batteries se croisant, qui ne pourront être bien établies et en état de servir, si on veut bien y travailler dès le mois d'avril, qu'en juin ou juillet.

En attendant, je crois, Monseigneur, d'accord avec M. Chambon de la Barthe, comme je l'ai mandé ces jours-ci à M. le marquis de Beuvron, en lui accusant la réception d'un paquet du 22 décembre que j'avais trouvé de lui en arrivant ici, que vous pouvez remettre sans inquiétude, à décider et ordonner un service réglé d'été pour les batteries déjà montées tant bien que mal au nombre de sept sur vingt à établir d'ici au mois de mai, qu'on saura mieux à quoi s'en tenir sur la dernière ordonnance qui n'est pas encore bien connue, faute d'exemplaires et d'extraits à faire imprimer pour être distribués dans les divisions.

Et laisser en attendant subsister le service tel quel établi depuis un an, tant aux batteries montées qu'à différents corps-

de-garde pour la sûreté des vallées et protéger le cabotage, en faisant détacher, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous l'observer et l'ai mandé à M. le marquis de Beuvron, trente hommes de la garnison du Havre à *Étretat*, aux ordres de M. de Grandval, chef de la division de Criquetot, demeurant à *Étretat*, cent hommes au moins à *Fécamp* pour en pouvoir détacher *vingt-cinq* à *trente* hommes aux batteries du port et des grandes dalles.

Plus cent hommes au moins à *Saint-Valery* pour en détacher vingt-cinq hommes à *Veules*.

En continuant de faire garder les batteries et la vallée de *Pourville* par un détachement de la garnison de Dieppe, et celles de *Criel* par un détachement de la garnison de la ville *d'Eu*, qui garde bien les batteries et la vallée du Tréport. Je pense, Monseigneur, sauf meilleur avis, sans trop fatiguer les garnisons de la ville *d'Eu*, de *Dieppe*, du *Havre*, et les canonniers du guet assez nombreux pour fournir au service qu'ils font depuis dix-huit mois, et la plupart payés par les canonniers, que cela suffira pour protéger et assurer le cabotage à partir de la Somme à la Seine, au moins jusqu'en mai; qu'on pourra déjà avoir travaillé à établir sur les côtes de la Haute-Normandie les batteries convenues, dont sur *vingt-et-une* il n'y en a encore que *sept* en état de servir tant bien que mal, mais on les croit en bon état, et cela en impose.

Quant à ce qui concerne le pédonage pour le transport des lettres et paquets pour les besoins du service, titre X, il ne pourra bien s'exécuter que l'an prochain, qu'on aura fait distribuer aux officiers des compagnies des canonniers garde-côtes et aux officiers du guet des paroisses, au moins des extraits imprimés de l'ordonnance du 23 avril 1780 les concernant, et d'autant mieux qu'elle favorise les derniers en leur accordant des exemplaires qui pourront les flatter et les dédommager en partie des charges qu'elle leur impose.

Je trouve presque tous les capitaines et lieutenants du guet commissionnés, tant en Haute-Normandie qu'en Picardie, coiffés uniformément d'un chapeau uni brodé de noir avec un bouton uniforme, et habillés d'un habit tout bleu sans revers à la française, comme les invalides, garni de boutons uniformes des

canonniers garde-côtes, les capitaines distingués par trois boutons sur chaque manche.

Les lieutenants sans boutons sur les manches ; ils m'ont paru flattés d'être ainsi coiffés et habillés sans grande dépense, d'après mon invitation et sur la demande de beaucoup des chefs de division et capitaines.

Nous comptons qu'ils le seront tous l'an prochain pour les tirages et revues générales, ce qui fait et fera qu'on les connaîtra, et qu'ils seront plus considérés et mieux obéis des habitants canonniers du guet des paroisses.

Je ne doute pas que, de proche en proche, ils ne s'habillent ainsi peu à peu sur toutes les côtes du royaume, où les canonniers garde-côtes et leurs officiers ont et portent le même uniforme avec revers vert-de-mer, etc.

Du reste, je pense, Monseigneur, qu'il convient encore d'attendre sur l'exécution des ordonnances du 13 décembre 1778 et du 23 avril 1780, ce qui sera décidé d'après vos observations, celles de Messieurs les autres commandants en chef des provinces maritimes et de leurs inspecteurs-généraux par le règlement annoncé dans l'ordonnance du 13 décembre 1778 et dans les commissions des chefs de division et des capitaines des divisions garde-côtes établies et fixées à demeure. Je compte à présent, quoiqu'il y ait des changements à faire surtout par rapport à la population, qu'on pourra corriger et rectifier pour une autre guerre, qu'on consolidera mieux le service militaire, utile et uniforme des canonniers garde-côtes des provinces maritimes du royaume, dont votre commandement général en a près Dunkerque, depuis la Picardie jusqu'à la Bretagne, sur des côtes différentes les unes des autres, en Basse, Moyenne et Haute-Normandie ; que les Anglais, trop occupés en Amérique et embarrassés chez eux, ne doivent pas tenter d'insultes pendant cette guerre, ce qui doit engager à ne pas fatiguer de service les canonniers garde-côtes et le guet des paroisses désolées et se dépeuplant nécessairement par un tirage inconnu ci-devant de matelots. Leur départ, le défaut de commerce et de pêche, y causent une misère des plus grandes et des maladies, surtout pour qui est à portée d'en juger sur les côtes et dans les villes et ports de mer, comme on a dû vous en rendre

compte, et aux ministres de la guerre et de la marine, auxquels vous trouverez bon que j'en écrive, et rende compte avec franchise pour l'intérêt des paroisses garde-côtes.

J'ai reçu, Monseigneur, à mon retour de Picardie, votre lettre du 16 au sujet des gratifications à donner aux bas-officiers du corps royal, et aux tambours qui ont été chargés d'instruire les canonniers garde-côtes et les tambours aux écoles de Dieppe et de Fécamp, sur quoi je compte que M. de Chambon, à qui j'ai fait part de votre lettre antérieure, a dû vous marquer qu'il a satisfait et payé ceux qui ont été envoyés au Havre et à Fécamp.

Quant aux bas-officiers et soldats du corps royal et aux tambours en garnison à Dieppe qui y ont été employés à instruire les tambours et canonniers garde-côtes détachés pendant les quatre mois d'école, et s'en sont acquittés à la satisfaction du corps royal et de Messieurs les officiers des canonniers garde-côtes détachés à ladite école, et venus de bonne volonté s'y instruire, ils en ont été si contents qu'ils se sont cotisés, et ont remis à M. *Niel*, leur camarade et maire de la ville de Dieppe, plus de 360 livres qu'il a augmentées pour gratifier comme il a fait lesdits bas-officiers et tambours du corps royal devant partir et partis depuis de Dieppe. Ainsi il conviendrait de faire remettre en gratification 360 livres audit M. Niel, maire de la ville de Dieppe et lieutenant de la compagnie de *Rouxmenil*, qui en ferait bon usage pour les canonniers garde-côtes de la division de Dieppe et des autres voisines à détacher à l'école de *Dieppe* le printemps prochain, en *mars*, *avril* et *mai*, le mois de février et de mars même étant peu propres aux exercices du canon et des armes. On peut s'en rapporter audit M. *Niel*, aussi bon officier que bon maire, et le premier à replacer capitaine comme ancien capitaine-général, pour lequel je vous avais demandé et vous demande encore, s'il y a moyen, une commission de capitaine. S'il ne l'est pas en titre d'ici à un an, en attendant, je vous serais obligé de lui écrire une lettre qui le flatterait, pour lui marquer votre satisfaction de sa conduite comme *maire* de la ville de Dieppe et de lieutenant des canonniers garde-côtes dans la division de Dieppe, pour laquelle et les

autres il s'emploie avec un zèle et l'approbation de tous les chefs de division, capitaines, et de moi, leur inspecteur général, auquel il rend bon compte de tout, et fait passer tous les ordres à lui adressés pour moi et MM. les officiers d'artillerie qui ne m'en ont dit que du bien, ainsi que MM. les officiers supérieurs des régiments en garnison à *Dieppe*, et MM. les commissaires des guerres ayant travaillé avec lui pour les établissements et logements des troupes et des canonniers garde-côtes pour le temps de l'école. J'ai reçu ce matin une lettre de M. le Sancquer, me faisant part, après vous, Monseigneur, du compte des grâces accordées par le Roi, le 22 octobre, à MM. les officiers des canonniers garde-côtes de la Haute-Normandie, consistant en trois places de chevaliers de Saint-Louis pour MM. *Beschard de Colbosc*, *Livet d'Avantot* et *Houssaye d'Auberville;* c'est bien peu pour les demandes faites par vous et triste pour MM. *de la Hauteville*, *du Caron* et *de Fréville*, âgés de soixante-dix ans et plus, ayant plus de trente-cinq ans de service, etc.

Et pour MM. de *Richebourg*, de *Membar*, anciens capitaines-généraux et M. le chevalier de *Roux-Merula*, retirés avec une petite pension.

Il faut espérer qu'on aura égard à vos nouvelles demandes pour l'an prochain.

Je vous prie d'excuser mon griffonnage, ayant voulu vous écrire et répondre, Monseigneur, et à M. le marquis de Beuvron, aussitôt que je l'ai pu d'ici vous faire part de mes observations et représentations pour le bien des canonniers garde-côtes, avant de répondre à bien des lettres que j'ai trouvées ici, à M. le Sancquer, et travailler à mes états, extraits de revues, et comptes à rendre et à adresser au ministre, pour ce qui a trait à mes revues d'inspection et de licenciement et mes observations en Haute-Normandie et en Picardie, d'où l'on ne m'écrit que trop aussi.

J'ai fini ma tournée commencée depuis un mois avec d'assez vilain temps. Elle m'aura moins fatigué qu'échauffé, heureux d'en être quitte pour des inquiétudes de goutte vagues, je vais tâcher de la prévenir en me raffraîchissant et purgeant doucement pendant mon séjour ici, où je vous prie, Monseigneur, de

m'adresser vos ordres et de me donner de vos nouvelles, vous désirant et tout ce qui vous appartient à Harcourt et ailleurs en bonne santé; je m'y intéresse fort à bien des titres. Mon frère m'a appris la mort de notre major de Caen, le chevalier de *Canchy*. Je souhaite que le Ministre, sur la demande de M. le duc de Coigny et sur ce que vous pouvez leur en écrire, le remplace par un bon officier d'infanterie ou de dragons qui soit au fait du service, et se conduise d'ailleurs avec honneur et désintéressement comme feu MM. de *Villette* et *Canchy*, et d'autant que cette place vaudra mieux au nouveau major que je souhaite bien choisi et vous convenir et à M. le duc d'Harcourt.

J'ai l'honneur, etc.

MATHAN.

Permettez-moi d'assurer Monsieur le Duc de mes respects, en vous priant de lui communiquer ma lettre-ci à déchiffrer, je crains bien, mais je ne sais.

Au Havre, le 30 avril 1781.

Le chevalier du Tertre au duc d'Harcourt.

Monsieur le Duc,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai terminé, le 27 de ce mois, mon opération pour le remplacement des canonniers garde-côtes de la généralité de Rouen, que j'avais commencée le 18 mars.

La province vous a, Monsieur le Duc, les plus grandes obligations d'avoir obtenu, de M. le marquis de Castries, la dispense du tirage des matelots; car n'en eût-on demandé que deux cents, je puis vous assurer avec vérité que je ne les aurais pas trouvés dans toute la généralité, excédant le nombre qu'il a fallu pour remplacer dans les compagnies de canonniers garde-côtes, le licenciement de 1780, à moins de prendre les gens les plus indis-

pensables à la culture des terres; car je n'ai pu laisser aux fermiers tenant même le plus fort labourage qu'un seul valet, et il en est parmi eux à qui quatre ne suffiraient pas, et qui ne trouvent plus que des journaliers, tout ce qui est domicilié s'étant retiré dans les terres par la crainte des matelots.

Il y a même plusieurs compagnies de canonniers que je n'ai pu compléter, qu'en prenant tout ce qui s'y est trouvé, grands et petits, même de quatre pieds dix pouces, sans faire de tirage, et dans lesquelles on ne pourra pas licencier deux hommes cette année, par la conviction certaine de n'en pas trouver un propre au remplacement l'année prochaine, à moins de prendre des hommes mariés; et, dans ce cas, un père de famille se trouvant de garde pendant trois ou quatre jours, qui nourrira pendant ce temps sa femme et ses enfants?

La partie des canonniers garde-côtes étant, Monsieur le Duc, soumise au Ministre de la guerre, ne serait-il pas possible d'en obtenir qu'il augmentât l'arrondissement des compagnies les plus faibles, en y joignant des paroisses voisines sujettes aux milices des terres?

Dans toute la généralité de Rouen, les seules villes de Fécamp et Saint-Valéry font partie de la côte pour les canonniers seulement avec l'exemption du tirage des matelots; pourquoi celles d'Honfleur, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque, le Havre, Harfleur, Montivilliers, Dieppe et la ville d'Eu, ne contribuent-elles en rien au soulagement des campagnes qui les entourent, et sont écrasées par des levées de canonniers et de matelots, dont l'agriculture souffre essentiellement, et pour qui ces villes seraient du plus grand secours, sans que le peu qu'elles fournissent aux régiments provinciaux puisse leur porter préjudice?

Jusqu'à ce moment, les régiments provinciaux n'ont point été assemblés, ils ne peuvent l'être qu'accidentellement, et dans ce cas les côtes n'ont de défense que les canonniers garde-côtes, dont le service actuel pourrait encore être augmenté; ne serait-il pas juste que les villes, à la conservation desquelles ils veillent, contribuassent elles-mêmes à leur sûreté?

Ce sont les campagnes qui les nourrissent: si on en retire les cultivateurs, elles doivent en souffrir; on ne peut calculer ce que le guet et garde et le service des canonniers retirent de

journées à la terre, et ce qu'il en coûte à chacun d'eux pour leurs jours de services.

J'ai cru de mon devoir, Monsieur le Duc, de vous rappeler ces détails, bien persuadé que tout ce qui tend au bien général a droit à votre estime, et j'ose vous assurer que je m'efforcerai toujours de le mériter, ainsi que votre protection.

Je suis, etc.

LE CHEVALIER DU TERTRE (1).

Au Havre, le 17 octobre 1781.

Le chevalier DU TERTRE au duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je terminai avec M. le comte de Mathan, le 30 du mois dernier, ma tournée des revues d'inspection et de licenciement des douze divisions de canonniers garde-côtes, depuis le Havre jusqu'à Eu.

Je n'ai, Monsieur le Duc, que les plus grands éloges à vous en faire. Je peux vous assurer avoir vu avec étonnement leur instruction, leur ensemble, et même la tenue et l'air militaire qu'acquièrent des paysans qu'on ne rassemble que tous les quinze jours.

Messieurs les chefs des divisions sont parfaitement bien composés, et se donnent une peine et des soins infinis pour leur métier. La plupart d'entre eux sont obligés de faire la

(1) Le chevalier du Tertre était major au régiment Royal des vaisseaux, lorsque son manque de fortune l'engagea à quitter ce poste pour celui de commissaire des guerres. En 1784, quand parut l'édit de réorganisation du commissariat des guerres, le chevalier du Tertre réclama contre l'obligation qui lui était imposée d'ajouter 30,000 livres aux 40,000 que lui avait déjà coûté sa charge. On trouve dans la requête qu'il adressa à ce sujet le 26 février 1784, au duc d'Harcourt, un détail qu'il est bon de recueillir. C'est que de 1779 à 1784, il était passé par ses mains *plus de trois millions de grains pour le Roi.*

besogne d'un certain nombre d'anciens capitaines qui, en vérité, n'en ont que le nom, et qu'il est à souhaiter de voir céder leurs places à ceux qui pourraient les remplir. Malheureusement, le nouveau règlement pour les croix à quarante ans les retarde presque tous; il serait cependant très-avantageux au bien du service qu'il n'eût point d'effets rétroactifs, afin de la leur donner et les obliger à se retirer comme incapables de servir.

Il en est pourtant parmi eux qui ne sont pas trop faits pour la porter; je sais qu'elle est entre autres promise et demandée pour un certain M. A***, de la ville d'Eu, capitaine dans la division de Criel, dont M. de St-Quentin est chef.

Cet homme était, pendant la dernière guerre, capitaine du guet au Tréport et marchand de culottes pour les matelots. Il fut fait en 1756 capitaine général du guet, ce qui, dit-on, lui donnait autorité sur les autres et le rang d'officier. Depuis un certain nombre d'années, il a quitté son métier et vit actuellement chez un de ses fils, principal du collége à la ville d'Eu.

Son père est mort concierge des prisons d'Alençon, et son frère aîné, après avoir été cassé cavalier de maréchaussée à Rouen, est mort aussi à Alençon, dans la même place que le père.

A la dernière formation, en 1779, M. de St-Quentin a donné au sieur A*** une compagnie dans sa division. Après dix-huit ans de paix, comment serait-il possible que de tels services puissent avoir mérité la croix à un homme de cette espèce-là? Ne serait-ce pas la prodiguer et l'avilir?

Il est, parmi Messieurs les capitaines, des officiers de mérite, ainsi que parmi les lieutenants, dont le plus grand nombre promet beaucoup.

Il est malheureux que, dans de certains cantons, il y ait des lieutenants si éloignés de leurs compagnies qu'ils n'y paraissent jamais que pour les revues d'inspection, et quand le capitaine est un de ces antiques, la compagnie est entièrement à la charge du chef de division; mais c'est le défaut de sujets dans ces cantons qui nécessite celui-là.

En général, Monsieur le Duc, l'ordonnance des canonniers garde-côtes a grand besoin d'être remaniée pour leur donner la

forme et la constitution dont est susceptible un corps aussi avantageux à la défense de l'État.

Il serait bien à souhaiter qu'on puisse donner aux chefs de divisions un grade supérieur qui serait un motif d'émulation pour les capitaines et les lieutenants qui alors se composeraient mieux; et payer deux mois de l'année les capitaines et les lieutenants, ainsi que les canonniers qui le seraient alors cinq jours par mois; ce qui ferait face aux deux gardes par mois qui les rebutent, étant obligés d'y vivre à leurs dépens, et beaucoup qui n'ont rien au moyen des charités de leurs officiers et des curés.

La confiance dont vous avez, Monsieur le Duc, la bonté de m'honorer, me met dans le cas de ne vous rien cacher de tout ce qui peut vous mettre à même de remplir les vues que vous m'avez annoncées sur la composition d'un corps dont on peut tirer le plus grand parti, et qui a le plus grand besoin de toute votre justice et de votre fermeté pour acquérir la considération dont il est susceptible.

Je suis, etc.

LE CHEVALIER DU TERTRE.

Du 14 janvier 1784.

Lettre de M. DE MARTENÉ à M. le maréchal DE SÉGUR.

MONSEIGNEUR,

Je m'étais flatté que vous m'auriez compris dans la dernière promotion pour le grade de maréchal de camp. Si je ne suis pas en activité actuelle, ce n'est point ma faute; depuis qu'on a supprimé mon inspection dont on me devait dédommagement, vos prédécesseurs me l'ont toujours fait espérer, ainsi que les bureaux qui vous certifieront que je n'ai cessé, et à vous-même, Monseigneur, de vous demander une place quelconque.

C'est d'autant plus malheureux pour moi qui ai toujours eu l'ambition de me distinguer par mon zèle pour mériter en leur temps les grâces du Roi. J'ai prévu ce qui m'arrive lorsque feu

MM. les maréchaux de Belle-Isle et d'Estrées m'ont tiré par distinction du régiment de Conti, où j'étais chevalier de Saint-Louis, capitaine aide-major. Je leur fis mes représentations. M. le maréchal de Belle-Isle me répondit de me laisser conduire, que je n'aurais jamais lieu de regretter ma place. J'ai obéi. On a fait de moi ce qu'on a jugé convenable pour me casser le col. Si on m'eût laissé au régiment de Conti, que j'ai vu renouveler trois fois, ayant été écrasé de coups de fusil à pierre longue et blessé.

Après la bataille de Coni, je suis resté seizième à faire le service; il n'y a pas un officier de mon temps.

Au passage de Tanaro, avec votre régiment de brigade, que M. de Chevert commandait, il me donna ordre, pour lui rendre compte, de monter avec une compagnie de grenadiers au château de Monte-Castello, où était le Roi de Sardaigne, qui manqua d'y être pris. Je serais certainement maréchal de camp ancien, M. le prince de Soubise m'ayant promis une place dans l'état-major de son armée. On m'a retenu et jugé nécessaire de m'employer à différentes places de confiance et de détails, même à commander quinze compagnies de grenadiers royaux. Remis encore à ma place pour l'avantage du service du Roi, par mon intelligence, m'a-t-on écrit, on m'a fait dresser et former un bataillon de bas-officiers de la côte en deux mois, rentrés dans leurs villages. En sont sortis dix bataillons qui ont campé en ligne et manœuvré avec les autres troupes du Roi. On m'a fait major-général du camp des Vertus, près Dieppe, on m'a fait commander 6,500 hommes, on m'a établi commandant à Etretat, pour couvrir le Havre avec trois bataillons et un escadron de dragons, on m'a fait mettre ce poste en état de défense, et plusieurs autres depuis le Havre jusqu'à Dieppe, où il y avait plusieurs petits camps : chargé de leur instruction, on m'a fait inspecteur, en me donnant ordre de me rendre au Havre pendant le bombardement.

Au mois de juillet 1761, cinq bâtiments, chargés de bois de construction, s'échouèrent à Port-en-Bessin, à la vue de dix-sept vaisseaux de guerre qui s'embossèrent et firent un feu terrible. En deux jours, où nous eûmes environ trente hommes tués ou blessés, tant officiers, canonniers et soldats garde-côtes, nous sauvâmes les bâtiments et effets du Roi, que je fus chargé de

mettre en sûreté, ainsi que de tous les détails et dispositions des différentes troupes: à cette occasion, je reçus les lettres de satisfaction des généraux, des remerciments de M. Berryer, ministre pour la marine, et de M. le maréchal de Belle-Isle, qui en avait rendu compte au Roi, qui en fut fort satisfait; m'assurant de sa part de ses grâces, lorsqu'il y aurait lieu. J'ai toujours compris que c'était dans ses promotions, n'ayant jamais à demander d'argent ni de grâces que celles que je croyais être dues à mon tour auxquelles j'ai été sensible.

Tous ces faits, Monseigneur, sont justifiés par toutes les lettres que j'ai reçues tant des généraux que des ministres vos prédécesseurs, dans les différentes circonstances où ils m'ont marqué leur satisfaction.

Depuis la paix, je me suis continuellement occupé de mon métier et j'ai saisi les occasions de me rendre utile. J'ai apaisé dans la ville d'Alençon une émeute de quatre mille personnes assemblées, avec deux cents hommes de la meilleure bourgeoisie que j'armai. J'ai travaillé à donner des projets sur les milices garde-côtes, depuis, à vous faire part de mes idées à vous seul, Monsieur le Maréchal, que vous avez bien voulu accueillir en me répondant, on ne peut qu'approuver les motifs qui vous déterminent à rendre vos loisirs utiles.

A-t-il été en ma possibilité de faire plus pendant mes quarante-neuf ans de service sans interruption? Chevalier de Saint-Louis en 1753, lieutenant-colonel en 1758, inspecteur en 1757, brigadier du 1er mars 1780; ayant fait trois guerres, dont celle des côtes est la plus pénible par mes travaux en tous genres; si vous avez la complaisance de jeter un coup d'œil sur ces dates et de les comparer, bien peu les égalent, ce qui doit me faire excepter de la règle, à l'exemple de mon confrère inspecteur des côtes de Provence. Si mes longs services ne me tiennent pas lieu d'activité, c'est un effet de mon malheur qui peut se réparer, Monseigneur, en m'accordant votre protection auprès du Roi pour m'obtenir un régiment de grenadiers royaux ou autre.

Je suis, etc.

MARTENÉ (1).

(1) La correspondance des ducs d'Harcourt est pleine de réclamations de ce genre. Celle de M. de Martené en sera un spécimen.

MÉMOIRES ET RAPPORTS.

Mémoire sommaire sur la nature des côtes de la province de Normandie, relativement à leur défense, par M. le duc d'Harcourt. — Examen du projet de nouvelle division des capitaineries et de la nouvelle formation des compagnies détachées garde-côtes, proposé par M. le duc d'Harcourt, par M. de Fontette. — Instruction et notice historique sur les garde-côtes, données par M. le duc d'Aiguillon à M. le maréchal duc de Richelieu (16 mars 1774). — Organisation des capitaineries garde-côtes, en 1762, dans la Haute, Moyenne et Basse-Normandie.

Le 18 février 1761.

MÉMOIRE SOMMAIRE DE M. LE DUC D'HARCOURT SUR LA NATURE DES CÔTES DE LA PROVINCE DE NORMANDIE RELATIVEMENT A LEUR DÉFENSE.

Les côtes de la province de Normandie ont près de cent soixante-dix lieues d'étendue. Elles peuvent être divisées en trois parties relativement à leur défense et à la difficulté des communications.

La première prend depuis la rivière de la Bresle qui, tombant au Tréport, fait la séparation de la Picardie avec cette province et s'étend jusqu'à la rive droite de l'embouchure de la rivière de Seine. J'appellerai cette partie la Haute-Normandie.

Cette partie a plus de trente lieues de côtes et offre sur son front à la mer plusieurs ports tant grands que petits, aucuns

susceptibles de recevoir de gros vaisseaux, mais seulement des frégates, et nombre de vallées ayant d'ouverture à la mer depuis cent toises jusqu'à sept à huit cents, et plus ou moins favorables aux descentes. J'ai fait faire dans toutes ces vallées des retranchements de façon à pouvoir être à l'abri du feu de l'ennemi et l'arrêter avec peu de troupes.

Il y a le long de cette côte, assez près de terre, des mouillages pour les gros vaisseaux qui seraient employés à favoriser par le feu de leur artillerie les descentes que l'ennemi voudrait opérer.

Les villes maritimes de cette partie sont :

1° Dieppe, dont le port est très-utile pour le commerce qui y est assez considérable. Cette ville est en état, au moyen de deux bataillons et des batteries que j'y ai fait établir, de ne rien craindre par mer; mais incapable de tenir vingt-quatre heures contre des troupes qui auraient mis pied à terre au-dessus ou au-dessous, et qui la prendraient à revers;

2° Saint-Valery.— Cette ville dont le port est d'assez peu de conséquence se trouve suffisamment défendue sur son front à la mer par les batteries qui y sont établies, mais il est nécessaire d'y avoir un bataillon;

3° Fécamp.— Le port de cette ville est assez médiocre, néanmoins suffisant pour le commerce qui s'y fait et pourrait être rendu meilleur que celui du Havre. L'entrée en est suffisamment défendue par les ouvrages que j'y ai ordonnés; il y faut aussi un bataillon qui, à la vérité, ne s'y soutiendrait pas une heure, si l'ennemi avait mis pied à terre, cette ville étant ouverte et dominée de toutes parts, ainsi que celle de Saint-Valéry;

4° Le Havre.— Cette ville est le point le plus intéressant de cette côte par la force de son commerce, le nombre de bâtiments qui y sont, les arsenaux, magasins et constructions. Son port est le dépôt de toutes les marchandises destinées pour Paris où elles sont transportées jusqu'à Rouen sur des alléges et ensuite par bateaux.

Cette place a fait et doit faire un des principaux objets de

l'ennemi, et on sent aisément l'inquiétude qu'il donnerait à Rouen et à Paris, s'il parvenait à s'en emparer. Il a justifié combien il désirait sa destruction par le bombardement qu'il en a fait en dernier lieu et ses efforts réitérés pour en exécuter quelque temps après un second; efforts qui furent rendus inutiles par les défenses maritimes que j'obtins et que je fis soutenir par les batteries de la plage. Il y en a suffisamment d'établies pour en éloigner tout bâtiment ennemi, et empêcher toutes surprises et descentes dans cette partie, de façon qu'elle ne peut être plus assurée du côté de la mer. Mais cette ville ne pourrait tenir contre des troupes débarquées en force, étant dominée, ainsi que la citadelle, à 4 ou 500 toises au plus, et plongée au point d'être vue sur les remparts et dans les ouvrages jusqu'aux pieds.

Il y a dans cette ville une brigade d'artillerie et les deux bataillons du régiment des gardes lorraines, qui ne seraient pas suffisants en cas d'attaque par le nombre de postes à garder et le service des batteries.

Les principales vallées que la côte de Haute-Normandie présente à la mer, sont celles de Tréport, Criel, Pourville, Saenne, Paluel, Veules et Etretat.

Elles sont également critiques, les gros vaisseaux pouvant s'en approcher à la portée du pistolet.

Mais celles qui exigent une principale défense, sont les vallées de Pourville et d'Etretat. La première n'est qu'à une demi-lieue de Dieppe et doit être regardée comme la clef de cette ville, attendu que si les ennemis y étaient descendus en force et avaient gagné les hauteurs dont elle est dominée, on serait forcé de l'abandonner. Il en est de même de la vallée d'Etretat, respectivement au Havre, dont elle n'est éloignée que de quatre lieues.

Toutes ces vallées exigent nécessairement des troupes en première et seconde ligne en échiquier, afin qu'elles puissent être secourues de deux endroits en même temps. Telle a été jusqu'à présent ma disposition, et c'est la seule qui puisse opérer la défense de cette côte, attendu l'impossibilité qu'il y a de se servir de voitures pour porter les troupes en diligence

d'un endroit à l'autre, parce que cette côte étant ainsi coupée par ces vallées, toutes très-profondes, on serait obligé de pénétrer assez avant dans les terres pour pouvoir les tourner, ce qui causerait un grand retard dans les secours.

Il faut d'ailleurs un bataillon à la ville d'Eu pour couvrir le flanc et porter sur Tréport, car si l'ennemi pénétrait par ce côté, il serait bientôt à Rouen. Cette ville ne peut se passer aussi de troupes et encore moins dans les circonstances présentes des affaires du Parlement; il est indispensable d'y en avoir deux bataillons pour faire marcher sur Dieppe ou sur le Havre, si ces places venaient à être menacées.

Ainsi, il faut au moins douze bataillons pour la défense de la côte de Haute-Normandie avec un régiment de dragons et un autre de cavalerie.

Depuis que je commande dans cette province, j'ai cherché tous les moyens d'en assurer la défense avec le moins de troupes que faire se pourrait, et, tout examiné, j'ai vu qu'il était indispensable d'y avoir douze bataillons, un régiment de dragons et un de cavalerie.

La seconde partie des côtes de cette province, séparée de la première par l'embouchure de la rivière de Seine, qui a trois lieues de largeur et dont le passage est hasardeux par les vents, la marée et le changement des courants et bancs de sable, commence à la rive gauche de cette embouchure, et s'étend jusqu'aux Veys; je l'appellerai la Moyenne-Normandie. Cette côte est coupée par les rivières de Touques, Dives et d'Orne, qui rendent les communications difficiles à cause des marées.

Honfleur est la première ville de cette partie. Un bataillon y est absolument nécessaire pour la défense de la côte depuis cette ville jusqu'à la rivière de Dives, qui est un port dont le commerce, ainsi que celui de la rivière de Touques compris dans cette étendue, est fort considérable en cidre, eau-de-vie et bois ; ces deux ports sont les seuls débouchés du pays d'Auge.

Les batteries que j'ai fait établir sur cette côte, sont de la plus grande utilité pour éloigner les quaiches qui ne cessent continuellement d'y rôder pendant la campagne et de donner

chasse à tous les bâtiments qui sortent de ces ports ou qui, venant du Havre, font route pour Caen en longeant la côte.

Depuis Dives jusqu'à la rivière d'Orne, la côte est plate, mais peu dangereuse. Il y a depuis cette rivière jusqu'à Port plusieurs endroits susceptibles de gros débarquements; mais je n'y crains que des détachements considérables que l'ennemi pourrait mettre à terre pour se porter jusqu'à Caen, lever des contributions dans le pays ou brûler des villages. Il faut au moins deux bataillons à Caen et un régiment de cavalerie dont l'état-major soit à Bayeux et les compagnies répandues entre ces deux villes, ce qui ferait pour la défense de cette partie trois bataillons et un régiment de cavalerie.

La troisième partie des côtes de cette province, que j'appelle la Basse-Normandie, prend depuis les Veys jusqu'à Pontorson, ce qui forme plus de quatre-vingts lieues de côtes. La Hougue, Cherbourg, la côte de Cherbourg jusqu'à Omonville, l'anse de Vauville, Portbail, Granville, et depuis cette place jusqu'à la pointe de Carolles, sont les différents points critiques de cette partie. Pour les mettre en défense contre une descente en force, il faudrait avoir à chacun de ces endroits des corps de troupes assez considérables pour culbuter les ennemis à la mer dans le moment de leur débarquement, ce qui exigerait beaucoup de troupes. Mais dans l'impossibilité de pouvoir y fournir, la seule disposition qui reste à faire est d'avoir un corps de troupes à portée de se rassembler pour marcher à eux dès que l'on aurait avis de l'exécution de leur descente, et comme Saint-Lo est le point central de toute cette partie, c'est l'endroit où il convient de l'assembler en le faisant camper ou cantonner. Ce corps de troupes doit être au moins de quatre bataillons, et il est de toute nécessité d'en avoir d'ailleurs un à Carentan, La Hougue, Valognes, Cherbourg et Granville, avec un régiment de dragons, ce qui ferait neuf bataillons pour la défense de cette partie qui en a le plus besoin, attendu qu'elle est plus à portée de l'ennemi, qui d'ailleurs pourrait y faire un établissement.

Il n'y a effectivement que dix-huit lieues de l'île de Wight à Cherbourg, dix de Jersey à la côte du Cotentin, vingt de Guernesey et trois de l'île d'Aurigny à la pointe de la Hague.

De tous ces endroits, l'ennemi peut être rendu en six heures sur cette côte, et s'il s'emparait de la rivière de Douve, il se rendrait maître de tout le Cotentin, d'où il serait très-difficile de l'en chasser, en supposant même qu'on eût vingt mille hommes contre dix, par la difficulté d'y rentrer. Il est donc indispensable d'y être suffisamment en force pour au moins lui disputer le terrain pied à pied, afin de donner le temps aux secours qu'on tirerait de la Haute-Normandie et de la Bretagne d'arriver, et il n'est pas possible de le faire à moins de troupes que je demande.

Depuis que j'ai l'honneur de commander dans cette province, j'ai cherché tous les moyens d'en opérer la défense avec le moins de troupes que faire se pourrait, en y employant les milices garde-côtes, seules ressources qu'on peut tirer du pays. Tout examiné, j'ai vu qu'il n'était pas possible, je ne dis pas pour en assurer la défense, mais seulement pour y en établir une sorte et y être en état d'attendre les secours, d'y avoir moins de vingt-quatre bataillons, deux régiments de dragons et deux de cavalerie, savoir: douze bataillons, un régiment de dragons et un régiment de cavalerie dans la Haute-Normandie, trois bataillons et un régiment de cavalerie dans la Moyenne et neuf bataillons et un régiment de dragons dans la Basse-Normandie.

1761.

EXAMEN DU PROJET DE NOUVELLE DIVISION DES CAPITAINERIES ET DE NOUVELLE FORMATION DES COMPAGNIES DÉTACHÉES DE GARDE-CÔTES, PROPOSÉ PAR M. LE DUC D'HARCOURT, PAR M. DE FONTETTE, INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Depuis la création de la milice garde-côte en 1755 ou en 1756, M. de Fontette n'a cessé de faire des représentations sur les

principes outrés de cet établissement au risque d'être mal accueilli d'une infinité de personnes intéressées à le soutenir, et s'il n'a pu encore avoir la satisfaction de procurer aux communautés une réforme de laquelle dépend leur salut, il a du moins joui du plaisir flatteur pour un citoyen d'avoir rempli les devoirs de sa place, et d'avoir mérité d'être approuvé par M. le maréchal de Belle-Isle, par le Ministre des finances et par tous les gens sensés qui sont à portée aussi de voir les choses de près.

M. le Duc d'Harcourt, obsédé par des officiers qui n'existeraient point sans la garde-côte, a cru pendant longtemps que le mal n'était pas si grand qu'il l'est en effet. La bonté de son cœur, connue et éprouvée dans une province où il n'a jamais fait que du bien, était comme arrêtée par les rapports artificieux de ces officiers, qui cherchaient à cacher le mal, en présentant toujours l'apparence d'un contentement général dans les communautés et celle d'un service aussi bien rempli qu'indispensable pour la conservation du pays.

L'expérience lui a fait reconnaître enfin qu'il y avait des vices dans l'établissement, puisqu'il propose aujourd'hui une nouvelle division des capitaineries, une nouvelle formation des compagnies détachées et surtout une réduction dans le nombre d'hommes que les communautés sont obligées de fournir.

Il n'y a personne assurément qui soit plus attaché que M. de Fontette à M. le Duc d'Harcourt, personne non plus ne connaît mieux et ne rend plus de justice à la droiture de ses intentions et à son zèle constant pour concilier le bien du service du Roi, avec le bien-être des peuples; mais il ne désapprouvera pas, sans doute, qu'on insiste ici, à démontrer qu'il ne propose pas encore tout le bien qu'il voudrait faire, et que, dans son projet, les communautés sont toujours très-malheureuses et les finances du Roi toujours chargées d'une dépense considérable.

Toute la question se réduit à savoir, si la nature du pays exige pour sa défense une milice garde-côte aussi nombreuse. Si dans la supposition que la Basse-Normandie puisse déterminer encore l'ennemi à une grande entreprise, on peut raisonnablement se flatter de la défendre et de repousser l'ennemi avec le secours seul de cette milice garde-côte, et si enfin les services que rend cette troupe, l'emportent, dans la balance, sur les sommes

immenses qu'il en coûte annuellement au Roi et aux communautés elles-mêmes.

L'expérience, plutôt que les raisonnements, décide cette question importante; il est évident, à des yeux non préoccupés, qu'il n'y a dans la Basse-Normandie aucun point qui puisse tenter l'avidité de l'ennemi, et si d'ailleurs l'on veut bien apprécier les services que la milice garde-côte a rendus depuis la guerre, et les comparer avec la dépense: si l'on ne craignait point d'allonger trop ce mémoire, on présenterait ici le tableau de cette dépense; mais on peut consulter les comptes des trésoriers. Il est également palpable qu'il y a tout à perdre pour le roi et pour les communautés et rien à gagner pour le pays, dans le projet de soutenir cet établissement.

Il est souvent des cas où il en faut croire nos ancêtres On pensait anciennement, que la milice garde-côte ne pouvait s'opposer à de grandes entreprises, et qu'elle n'était faite que pour empêcher les petites et défendre ses propres foyers. On n'avait point imaginé non plus de tenter à la discipliner comme un corps de troupes réglées, ni à la faire camper en corps d'armée, parce qu'on savait que, dans les principes de notre gouvernement et dans nos mœurs, la qualité du soldat et celle du cultivateur ne peuvent se réunir; cependant le pays était pour le moins aussi bien défendu, et ce qui mérite surtout attention, il n'en coûtait rien au Roi et fort peu au pays.

D'où vient donc aujourd'hui un si grand changement dans les principes? La nature des choses ne serait-elle plus la même, ou le besoin des troupes serait-il devenu plus grand qu'autrefois? M. de Fontette n'imagine pas qu'il soit nécessaire de prouver le contraire; mais s'il lui est permis de dire tout ce qu'il pense, c'est l'amour de la nouveauté, si naturel aux Français, qui a tout fait tenter pour inspirer des inclinations militaires à des millions de sujets, qui ne peuvent perdre celles qu'ils ont pour l'agriculture et le commerce, sans un dommage irréparable pour l'État, et si on réunit à cet amour de la nouveauté l'intérêt particulier de tant de personnes à qui l'établissement procure des appointements, ou auxquelles il donne de la considération et de l'autorité, il n'y a plus à s'étonner de ce que le prestige dure depuis si longtemps.

Il faut, sans doute, une milice garde-côte, puisque notre marine n'est pas assez considérable pour pouvoir en employer une partie en stations propres à empêcher les petites entreprises, et que les troupes réglées ne peuvent être partout à portée de les repousser; mais s'il est démontré que cette milice ne peut faire mieux, qu'elle ne vaut même absolument rien hors de son propre terrain; si l'on sent si fort la nécessité d'avoir des troupes réglées pour répondre de la sûreté du pays; pourquoi conserver tant de capitaineries, pourquoi tant de compagnies détachées si nombreuses, pourquoi ce grand nombre d'officiers, pourquoi enfin tant de dépenses en pure perte, dans un temps où l'on ne peut, qu'avec beaucoup de peines, subvenir à celles qui sont indispensables?

M. le Duc de Choiseul a déjà signalé son ministère par beaucoup de retranchements utiles. Son amour pour le bien public lui en fera voir encore de très-grands à faire dans l'établissement de cette milice garde-côte. Il n'est point de partie dans l'administration intérieure qui soit plus digne de son attention: des millions de sujets, une infinité de communautés opprimées, attendent leur salut de ses soins paternels. L'agriculture, le commerce qui occupe tant le ministère, et que par une contradiction indéfinissable on détruit dans tant de paroisses, réclament leurs droits. L'État lui-même demande à être soulagé d'une dépense qui le fatigue en pure perte, et enfin il s'agit de soustraire les peuples à des vexations inouïes, qui résultent de l'autorité despotique de tant d'officiers éphémères, inconnus partout ailleurs que dans les petits cantons où ils dominent.

DIVISION DES CAPITAINERIES

SUIVANT LE NOUVEAU PROJET.

Il n'y a, comme M. de Fontette l'a déjà fait entendre, que des considérations supérieures aux avantages de l'agriculture et du commerce, et plus fortes que le bien inestimable de la liberté, qui puissent engager à laisser subsister la milice garde-côte, sur les principes où elle est établie. M. de Fontette avoue qu'il serait

difficile de lui persuader que de pareilles considérations existassent. Il croit même, pour le dire en passant, que le pays souffrirait moins de quelques petites descentes réitérées de l'ennemi, que d'un service qui le ruine, en ôtant aux cultivateurs toute idée d'émulation.

Cependant, si M. le Duc de Choiseul jugeait à propos de se contenter du projet de réforme proposé, M. de Fontette croit qu'il n'y aurait rien de mieux à faire, que d'adopter la nouvelle division imaginée par M. le duc d'Harcourt, parce qu'étant plus analogue à la nature du pays et aux coupures des rivières qui l'arrosent, le service doit nécessairement en être mieux fait et avec moins de difficultés. Mais est-il indispensable, pour la sûreté du pays, de conserver tant de capitaineries, ou faut-il qu'elles soient toutes composées de cinq compagnies chacune? C'est un point important que M. de Fontette laisse discuter aux militaires, pour qu'on ne puisse pas lui reprocher de parler d'une matière qu'il n'entend point. Il observera seulement à ce sujet: 1° qu'il a toujours ouï dire que les terrains des capitaineries de Caen, Courseulles, Asnelles, La Hague, Portbail et surtout celui des capitaineries de Genest, Avranches et Pontorson, étaient peu exposés à des entreprises de la part de l'ennemi; 2° que le projet d'établir une uniformité, dans la composition de ces capitaineries, ne lui paraît avoir de mérite que dans la beauté de la spéculation, et qu'il vaudrait beaucoup mieux, pour l'intérêt des peuples et l'avantage des finances, proportionner les moyens de satisfaire aux besoins, à l'étendue de ces mêmes besoins.

Il observera, en troisième lieu, que l'idée de la formation des bataillons lui paraît un peu chimérique, après tout ce qu'il a vu depuis la guerre et surtout en 1758, que cette formation de bataillons, qui, dit-on, éviterait les embarras de la comptabilité, serait précisément ce qui y mettrait des entraves, et enfin qu'il en est de cette idée comme de tant d'autres enfantées pour l'établissement de la milice garde-côte, qu'elle n'annonce que des vues purement militaires, qui forcent les obstacles et veulent tout sacrifier au plaisir de faire parade d'une troupe nombreuse, quelqu'inutile qu'elle puisse être.

Il y a actuellement dans la généralité de Caen dix-neuf capi-

taineries garde-côtes. Le projet de M. le Duc d'Harcourt en supprime une, de sorte qu'il n'en doit plus rester que dix-huit. C'est déjà un petit avantage pour les peuples; mais si M. le Duc d'Harcourt était le maître, M. de Fontette est persuadé qu'il proposerait encore mieux. M. le comte de Clermont-Tonnerre, qui commande à Valognes et qui connaît le pays, n'a point hésité à proposer la suppression de trois capitaineries, sur sept qui se trouvent dans cette presqu'île, ce qui procurerait une diminution de dix-neuf cent vingt hommes détachés dans ce canton seul, et M. de Brébeuf, qui a l'inspection des douze capitaineries qui composent le district de Basse-Normandie, vient de présenter un nouveau mémoire, suivant lequel on pourrait en supprimer aussi une dans cette inspection, pour en faire deux avec celle dont M. le duc d'Harcourt propose lui-même la suppression dans l'inspection de la Moyenne-Normandie.

Le mémoire de M. le comte de Clermont-Tonnerre mérite une attention sérieuse en ce qu'il démontre une partie des vues de l'établissement, et le tort immense qui en résulte pour les peuples; mais il reste à examiner si les remèdes qu'il propose sont suffisants, et s'il n'est pas lui-même entraîné par le torrent. La dépense dans laquelle il voudrait engager le gouvernement paraît au moins encore trop forte, quoique moins considérable que celle qui se fait aujourd'hui; il est clair d'ailleurs que le payement de cette subsistance journalière serait impraticable dans son projet, à moins qu'on ne mît à l'écart les règles de la comptabilité, et qu'on ne fût bien déterminé à payer des officiers et des soldats qui ne serviraient pas, où qui serviraient aussi mal que par le passé.

CAPITAINERIE DE CAEN.

La capitainerie de Caen, composée de quatre compagnies à quatre-vingts hommes chacune, n'a aujourd'hui que vingt-deux paroisses qui contribuent à sa formation; il est constant, et tout le monde en convient, que ces vingt-deux paroisses sont prodigieusement surchargées; mais c'est précisément ce qui prouve l'excès et l'abus de l'établissement.

M. le duc d'Harcourt, qui l'a reconnu lui-même, propose de

fortifier cette capitainerie, en y ajoutant dix autres paroisses prises dans l'intérieur des terres. Rien ne paraît plus simple au coup d'œil, surtout de ceux qui ne savent pas combien le service de la garde-côte est devenu effrayant, pénible et onéreux.

M. de Fontette croit devoir faire à ce sujet deux observations.

La première, c'est que cette capitainerie, augmentée de dix paroisses demandées à la terre, sera encore beaucoup plus faible que les autres, relativement à la population, puisqu'elle n'aura toujours, suivant le projet même, que de trois à quatre cents hommes pour la formation d'une compagnie, tandis que les autres en ont de quatre à cinq cents; et la seconde, c'est que l'idée de réunion des capitaineries pour former des bataillons ne paraît pas pouvoir s'exécuter, par rapport à cette capitainerie, confinée à sa droite par la rivière de Dives, et à sa gauche par la rivière d'Orne.

Il est assez évident que c'est cette idée de réunion des capitaineries pour former des bataillons et le prétendu avantage de l'uniformité, qui ont fait imaginer de demander ces dix paroisses, pour soutenir la capitainerie à cinq compagnies, mais il est déjà démontré qu'elle ne peut se réunir d'un côté ni d'un autre; et à l'égard de l'uniformité, la question dépend de savoir si la nature du service sur la côte l'exige indispensablement, et si cet avantage, plus apparent que réel, est préférable au bien-être des dix paroisses, qui ne redoutent rien plus que de se voir assujéties à un service qui, naturellement, ne peut les regarder, et qui les accablerait comme toutes les autres communautés.

M. de Fontette, tuteur né de toutes les communautés qui composent son département, réclame ici les bontés de M. le duc de Choiseul, en faveur de ces dix paroisses; le bruit public, qui leur a appris qu'elles devaient être affectées à la garde-côte, les a toutes jetées dans la plus grande consternation; elles ont toutes présenté des mémoires pour tâcher de parer un coup qui leur serait si fatal, et n'ont point hésité à dire qu'elles préféreront la charge de la milice de terre, parce qu'elle est en effet moins onéreuse.

Il faut observer d'ailleurs que ces dix paroisses sont dans un éloignement beaucoup trop considérable, et du bord de la

mer et du lieu d'assemblée de chaque compagnie, c'est un point de difficulté sur lequel les officiers ont passé légèrement, puisqu'il leur était impossible de l'éviter. Mais si M. le Duc d'Harcourt veut bien jeter les yeux sur le tableau ci-joint, de la distance de chaque paroisse prise à vol d'oiseau, sur la grande carte de France, il verra qu'à moins d'une nécessité absolue, il serait souverainement injuste d'exiger de ces dix communautés un service qui leur serait encore plus à charge qu'aux autres.

On prétend, à la vérité, qu'une partie de ces dix paroisses dépendait autrefois de la garde-côte. M. de Fontette l'ignore, mais si le fait est vrai, il lui semble que ce serait une raison de plus pour ne pas les lui rendre aujourd'hui, parce que, sans doute, le Ministère en a eu de très-fortes, pour les lui ôter, et les donner à la terre.

Il est vrai encore, qu'on donne en échange sept autres paroisses tirées des capitaineries d'Ouistreham et de Bernières, mais il faut prendre garde que cette cession est forcée par le nouvel arrangement des capitaineries, et, en second lieu, qu'elle n'influe en rien sur le bien-être des dix paroisses demandées.

En un mot, tout se réduit à savoir si le terrain de la capitainerie de Caen, exige absolument cinq compagnies pour sa défense (car il faut éloigner l'idée mise en avant de défendre la ville de Caen, même avec cette milice). M. de Fontette ne dissimulera pas qu'il n'est point convaincu de cette nécessité; il lui semble au contraire qu'il serait plus naturel de composer la milice garde-côte dans cette capitainerie, suivant la population des paroisses qui y sont assujéties de tout temps, et que comme il y a d'autres capitaineries, telles que celles de Beuzeville et de Rocque-de-Rilles, qui ne sont composées chacune que de deux compagnies, on pourrait sans nul inconvénient, en partant de la nature des choses, réduire cette capitainerie à deux ou trois compagnies au plus.

FORMATION DES COMPAGNIES DÉTACHÉES.

Cette partie du projet de M. le duc d'Harcourt est, sans contredit, celle qui intéresse le plus les communautés, et par conséquent, celle qui mérite la plus grande attention.

Les dix-neuf capitaineries de la généralité de Caen, telles qü'elles sont formées aujourd'hui, contiennent ensemble cent treize compagnies détachées, qui, à quatre-vingts hommes chacune, composent un corps de neuf mille quarante hommes; les dix-huit capitaineries, dans le nouveau projet, ne contiendraient que quatre-vingt-sept compagnies, qui, sur le même pied de quatre-vingts hommes chacune, ne formeraient plus qu'un corps de six mille neuf cent soixante hommes.

Voilà donc un sacrifice que font les officiers de deux mille quatre-vingts hommes. L'objet est sans doute très-considérable, mais s'il est vrai, comme on le reconnaît aujourd'hui, que ces compagnies étaient trop nombreuses, il l'est encore à présent que la formation de quatre-vingt-sept compagnies qu'on laisse subsister est excessive, relativement à ce qu'exige la défense du pays, et plus encore par rapport à la population.

M. de Fontette a déjà observé que la Basse-Normandie n'avait point à craindre de grandes entreprises de la part de l'ennemi, et que, malgré cette confiance que l'on veut bien accorder en apparence à la milice garde-côte, on n'a jamais cru pouvoir répondre de la sûreté du pays sans un corps nombreux de troupes réglées; ces deux réflexions qui sont vraies, ne doivent point être perdues de vue, et il en résulte, pour le dire encore en passant, que la milice garde-côte n'est pas d'une utilité aussi grande qu'on veut le faire entendre, et que le plaisir attaché à la création a plus de part à l'institution que le besoin.

L'expérience a prouvé dans tous les temps que les dénombrements fournis par les syndics des communautés pour la population étaient fort peu exacts; ceux que M. le Duc d'Harcourt s'est fait fournir directement, sont assurément dans ce cas, de même que ceux que Messieurs les inspecteurs, et M. de Fontette lui-même lui ont remis; la preuve s'en tire des variations assez considérables qu'il y avait dans ces différents dénombrements, quoique demandés et fournis à peu près dans le même temps, et des différences prodigieuses qui s'y rencontrent avec ceux qui ont été exigés précédemment ou depuis.

Ce serait, sans doute, vouloir ennuyer que d'entreprendre ici de faire voir le peu d'exactitude de ces dénombrements, paroisse par paroisse. M. de Fontette croit devoir épargner un examen

si rebutant, et il aime mieux, en supposant les dénombrements sans erreur sur le nombre d'hommes, s'en tenir à faire voir qu'il y a toujours à retrancher considérablement sur le tableau de la population que présente le projet.

Il est certain, d'abord, que ni M. le duc d'Harcourt, ni Messieurs les inspecteurs, ni M. de Fontette, n'ont vu les hommes dont les noms étaient inscrits dans les dénombrements; de là, il s'ensuit qu'il n'est pas possible d'assurer que ces hommes sont tous propres au service, dans les principes de l'établissement, et comment pourrait-on l'assurer, quand on fait attention aux maladies, aux infirmités apparentes ou cachées, qui affligent tant d'habitants de la campagne, et qui occasionnent toujours un si grand vide dans les levées des milices.

Le règlement du 15 février 1758, article 11, a fixé l'âge des soldats détachés de seize à quarante-cinq ans. Si l'on considère l'attention suivie des officiers à n'admettre dans leurs compagnies que les hommes les plus forts et les plus souples, et les soins constants qu'ils se donnent pour en faire de vrais soldats, il aurait fallu borner l'âge à quarante ans au plus, parce qu'en effet, un paysan de quarante-cinq ans, déjà usé par le travail, n'a plus cette flexibilité si nécessaire à un soldat; cependant, dans le nouveau projet, on veut assujétir les hommes et les garçons jusqu'à l'âge de soixante ans; du moins il est certain qu'on les a compris dans les dénombrements, et qu'ils font partie de la population dont ce projet offre le tableau; il faut sans doute que l'on ait reconnu que l'étoffe manquait pour soutenir les compagnies à quatre-vingts hommes, mais quels services peut-on attendre d'un paysan de soixante ans, peut-on raisonnablement proposer de faire la dépense considérable d'un armement, d'un équipement et d'un habillement, pour un pareil soldat, et n'est-il pas plutôt dans l'ordre de l'équité de laisser cet homme affaissé jouir tranquillement d'un repos qu'il a bien mérité par ses travaux.

L'on veut encore, par un renversement des premiers principes de la politique, assujétir à ce service les hommes mariés, malgré les cris de leurs femmes et de leurs enfants; il le faudra sans doute si l'on ne veut point se réduire, et il y aura dans ce cas fort peu de ces hommes mariés qui soient exceptés; mai

M. de Fontette croira toujours que tout le fruit d'une loi aussi extrême serait au moins d'écarter les progrès de la population, en éloignant du mariage une infinité de sujets qui s'y dévoueraient, à coup sûr, s'ils étaient assurés d'être exempts pour toujours d'une charge devenue aussi accablante.

Il faut connaître le génie et la façon de penser de l'habitant de la campagne: si on ne l'encourage pas, si on ne lui accorde pas quelque marque de distinction, lorsqu'il croit la mériter, il se rebute aisément.

La population, si essentielle à la prospérité d'un État, mérite, exige même toute espèce d'encouragement; or il est évident que ce serait agir contre ce principe, que d'assujétir les hommes mariés au service de la garde-côte tel qu'il est établi. M. le maréchal de Belle-Isle l'avait senti en 1759, en ordonnant que tous les hommes mariés depuis 1756 seraient tirés des compagnies détachées, congédiés et remplacés. Ce licenciement n'a pu avoir lieu qu'en partie à cause de l'impossibilité du remplacement, et aujourd'hui, il n'y a point de compagnies où il n'y ait beaucoup de gens mariés; et enfin il semble à M. de Fontette, qu'il serait plus dans l'ordre de statuer, que les hommes mariés de l'âge de vingt ans et au-dessus seront dispensés du service dans les compagnies détachées; cette faveur si nécessaire s'accorde dans la pratique pour les milices de terre, et il est clair qu'elle ne peut que multiplier les mariages, et augmenter par conséquent la population.

Il faut remarquer encore, par rapport aux dénombrements qui font la base du tableau de la population, que ni les syndics, ni les capitaines des paroisses, n'ont pu indiquer exactement les sujets exempts du service, soit par le défaut de taille, soit en conséquence des ordonnances ou des décisions particulières envoyées depuis, et qu'ainsi il doit nécessairement y avoir encore de ce côté-là à retrancher beaucoup sur l'étoffe que l'on se persuade avoir pour la formation des compagnies détachées (1).

(1) Ces dénombrements ont été faits plus tard; ils prouvèrent la justesse des observations de M. de Fontette.

D'après un état de population dressé en 1780 par le chevalier du Tertre, com-

M. le duc d'Harcourt, dans son mémoire, propose d'assujétir tous les fermiers au service, sans égard au produit de leurs fermes, et à celui de leurs biens; étant très-juste, dit-il, que celui qui est plus intéressé à la défense de la côte, y contribue de sa personne, ou en mettant un homme à sa place.

On peut répondre d'abord à cette observation, qu'un fermier qui contribue aux impositions relativement à ses facultés, et dans la proportion de son industrie est, par cette raison seule, plus à ménager qu'un simple journalier, qui, n'ayant que peu, ne peut donner que peu, s'il n'est pas même à charge à l'État; et, en second lieu, que ce même fermier est censé remplir son service personnel, en donnant un argent qu'il gagne en travaillant, et dont la destination est d'être employé à la défense de sa personne, et à la conservation de ses biens.

Mais il y a plus, si ce système suivi jusqu'à ce jour avec des modifications qui ne font que marquer l'incertitude des principes, pouvait s'accréditer au point de passer en loi, M. de Fontette ose le dire, il faudrait absolument renoncer à toute idée d'agriculture et de commerce, dans les paroisses garde-côtes, et rayer dans le tableau de la recette des finances presque tout ce que le Roi perçoit dans ces mêmes paroisses.

Il est bon de se souvenir que M. de Fontette parle toujours ici, d'après l'esprit et les règles qui dirigent actuellement le service de la garde-côte; s'il faut donc que le cultivateur ne soit pas distingué, s'il faut que son opulence ou son industrie l'exposent à la jalousie et aux caprices tyranniques des officiers, s'il faut qu'il soit perpétuellement distrait de ses travaux pour aller camper ou cantonner, ou pour aller chercher des recom-

missaire principal des guerres, la population totale des 15 divisions et demie de la généralité de Rouen, était de 11,975 hommes, sur lesquels 2,826 seulement furent jugés propres au service. Voici le résumé de cet état :

2,826	propres au service.
3,098	infirmes ou cassés.
1,017	trop petits ou trop vieux.
4,003	exempts.
131	absents.
Total. 11,975	

(Archives de Rouen, C. 642.)

mandations, il est tout simple que ce cultivateur découragé abandonnera ses exploitations et son commerce, pour se retirer dans l'intérieur des terres.

Ce mal, auquel on n'a point encore voulu faire assez d'attention, est déjà plus grand qu'on ne le croit. Les propriétaires, des officiers eux-mêmes, se plaignent de ce qu'ils ne peuvent plus trouver de fermiers sur la côte; les grands valets, si nécessaires, se sont retirés dans le plat pays, et la crainte a si bien saisi tous les esprits, qu'il y a des domestiques à livrée qui se croient assez bien payés de leurs gages par l'exemption que la qualité de leurs maîtres leur procure.

M. de Fontette ne prétend cependant pas qu'il faille absolument que le fermier soit exempt de tout service sur la côte; il peut et doit même défendre son canton comme les autres habitants de sa paroisse; mais M. de Fontette croit devoir insister sur ce qu'on ne puisse pas distraire ce fermier de ses travaux pour des revues et des campements très-inutiles, ni l'empêcher de s'absenter quand il le voudra pour son commerce; il croit aussi qu'il importe au bien de l'État que le cultivateur soit libre, et qu'il n'ait rien à redouter de la volonté despotique des officiers, ni de sacrifices à faire pour se procurer sa tranquillité.

Si l'on retranche donc encore, du tableau de la population, les fermiers, les herbageurs et les grands valets qui en font véritablement les fonctions, il est clair que cette population, pour l'objet que l'on a en vue, se réduit à fort peu de chose, et qu'il est de toute impossibilité de soutenir la composition des compagnies à quatre-vingts hommes, en admettant toujours le remplacement annuel.

Lorsqu'on veut faire une loi qui intéresse la liberté et le bien-être des peuples, la première attention à avoir est d'examiner si l'exécution en est praticable; or, en partant de ce principe, comme sans doute on ne voudrait point déroger aux dispositions de l'article 6 du règlement du 15 février 1758, qui veulent qu'on licencie annuellement le cinquième de chaque compagnie détachée, il est démontré par l'état même de la population que le remplacement annuel de ce cinquième serait impossible, quand même on persisterait à vouloir assujétir au service les

hommes de soixante ans, les gens mariés et les cultivateurs, parce que, distraction faite des infirmes, de ceux qui n'auraient point la taille et des privilégiés, il ne resterait point, à beaucoup près, dans les paroisses, pour chaque compagnie, cinq fois quatre-vingts hommes.

Messieurs les officiers ignorent, ou plutôt feignent d'ignorer cette impossibilité dans l'exécution de la loi faite pour le licenciement et le remplacement; mais M. de Fontette, qui a déjà fait faire plusieurs fois l'opération, l'a toujours éprouvé, et surtout à la fin de l'année dernière, puisqu'il s'est trouvé beaucoup de compagnies qui n'ont pu être complétées faute d'étoffe.

Si l'on veut s'en rapporter à des dénombrements pour se décider, ce n'est pas ceux que M. le Duc d'Harcourt s'est fait fournir, ni ceux que Messieurs les inspecteurs et M. de Fontette lui ont remis qu'il faut consulter; il faut voir ceux que les syndics ont fournis annuellement pour l'opération du remplacement, parce qu'étant faits contradictoirement avec les habitants intéressés à ce qu'on n'y omette personne, ils sont censés devoir être bien plus exacts. Il faut voir aussi sur ces dénombrements les décisions des commissaires nommés pour faire subir le sort, pour juger de ce que chaque paroisse peut fournir de soldats détachés.

M. de Fontette se contentera d'opposer ici au tableau que présente le projet un extrait de l'opération qu'il a fait faire au mois de septembre, il croit qu'on sera convaincu en l'examinant que les compagnies ne peuvent subsister à quatre-vingts hommes, qu'elles seraient même trop fortes à soixante, et qu'il est indispensable de les réduire à quarante.

Cette réduction, il est vrai, fera qu'il n'y aura plus dans la généralité de Caen, que trois mille quatre cent quatre-vingts soldats détachés, mais M. de Fontette la croit absolument nécessaire, et il n'imagine pas que le pays soit dans le cas de s'en plaindre, sa défense relativement aux petites entreprises des corsaires étant également bien assurée, il n'y aura tout au plus que les officiers qui perdront à une réforme aussi utile, et il sera encore vrai, malgré la réforme, que le remplacement pendant cinq ans ne pourra s'effectuer faute d'étoffe.

Il s'agit, comme M. de Fontette l'a déjà dit, de proportionner

les moyens de défendre les côtes à ce que la nécessité exige. S'il était donc reconnu que trois mille quatre cent quatre-vingts hommes suffisent pour cet objet, il n'y aurait point à hésiter à ordonner la réduction; par là, on pourrait étendre davantage la faveur due à l'agriculture et au commerce, et supposé qu'on ne voulût pas supprimer en entier la dépense énorme et inutile de l'habillement et de l'équipement, on en épargnerait au moins la moitié. L'armement qui a tant coûté au Roi, qui est aujourd'hui en si mauvais état, et dont l'entretien annuel est si dispendieux, coûterait aussi la moitié moins.

Toutes les capitaineries réduites ainsi à deux cents hommes chacune, il ne faudrait plus qu'un très-petit nombre d'officiers, surtout si on ne formait que deux compagnies, et on pourrait alors y mettre le choix nécessaire. Une marque distinctive, telle qu'une épaulette bleue sur l'habit ordinaire du soldat détaché, dispenserait, comme autrefois, de lui fournir un habillement qu'il sacrifie à ses travaux journaliers; il ne lui faudrait point non plus d'équipement, et encore moins d'effets de campement, et enfin il suffirait qu'il eût sa giberne toujours remplie, et son fusil toujours en bon état; les exercices qu'on lui ferait faire une fois le mois se réduiraient à lui apprendre à connaître sa droite et sa gauche, à connaître aussi son fusil et à s'en servir, une discipline simple, quelques peines déterminées par une ordonnance le tiendraient dans la subordination convenable; mais surtout il pourrait s'absenter pour ses affaires, et pourrait aussi quand il le voudrait se faire matelot, ou même s'engager dans les troupes réglées, car il paraît étrange qu'on ait interdit cette faculté à tant de milliers d'hommes sur la côte, dans un temps où le besoin de recruter les véritables troupes est si grand.

Il est arrivé quelquefois dans les projets que l'imagination est entraînée. M. de Fontette croit en voir un exemple dans celui dont il est question à l'occasion de l'établissement que l'on propose de vingt canonniers par compagnie, d'un capitaine, un capitaine en second et d'un lieutenant de canonniers par capitainerie. S'il lui était permis de dire tout ce qu'il pense, il demanderait volontiers ce que l'on veut faire sur les côtes de son département d'un corps de mille sept cent quarante canon-

niers, et si l'on peut raisonnablement espérer que ces canonniers soient jamais au fait du service de l'artillerie.

Il y a, il est vrai, un grand nombre de batteries le long des côtes ; mais premièrement tout le monde convient, et M. le comte de Clermont lui-même dans son mémoire, qu'il y a beaucoup de ces batteries à retrancher comme inutiles et à charge au Roi par la perte des munitions, l'entretien, les frais de transports et les approvisionnements des gardiens, en second lieu, on sait que, dans les occasions qui se présentent assez rarement, ce sont ces gardiens et leurs aides, anciens matelots canonniers de la marine, qui servent le canon, et enfin que les soldats détachés sont d'une ineptie absolue.

BATTERIES ET CORPS-DE-GARDE.

L'établissement de ce grand nombre de batteries. celui de cette quantité prodigieuse de corps-de-garde qui se multiplient encore tous les jours sous différents prétextes, méritent aussi une attention sérieuse.

Une batterie, à ce qu'il semble, ne doit avoir d'autre objet que de protéger le commerce, en défendant l'entrée des rivières navigables et celle des hâvres où les navires peuvent se retirer; pourquoi donc s'en trouve-t-il tant qui ne peuvent remplir cet objet et pourquoi les laisser subsister? N'est-il pas évident qu'elles chargent l'État d'une dépense inutile par la perte des munitions, les frais de construction et d'entretien des magasins, et par la nécessité de payer des appointements à des gens qui ne rendent aucuns services.

Les corps-de-garde surtout ont entraîné des abus de la plus grande conséquence, et pour le Roi et pour ses sujets; il y en a dans la seule généralité de Caen environ cent, indépendamment de ceux construits pour le service des batteries, il y a pendant un temps de l'année jusqu'à dix hommes par jour dans chaque corps-de-garde, et jamais moins de cinq; quels services rend cette quantité d'hommes dans ces corps-de-garde, où il n'y a ni armes, ni munitions. Peut-on croire que ces gardes sont nécessaires à la sûreté du pays, et que la dépense est balancée par le bien qui en résulte?

M. de Fontette ne parlera point de l'ordre établi par les officiers dans les paroisses à l'occasion de ces gardes, mais le dévoir de sa place l'oblige à représenter qu'elles sont ruineuses pour le Roi et pour les communautés. L'on peut voir dans les comptes la dépense des constructions, celle de l'entretien annuel et surtout celle de la fourniture très-abusive des bois et lumières, et si l'on y réunit la perte de tant de journées perdues pour les travaux ordinaires de la compagnie, et qu'on ne peut évaluer à moins de dix sols chacune, il y a de quoi se récrier et être touché de compassion, pour tant de misérables dont les familles gémissent.

Si les corps-de-garde sont utiles, ce ne peut-être à ce qu'il semble qu'à la proximité des batteries et pour leur service, il en faut peut-être aussi un à chaque extrémité des capitaineries ; partout ailleurs il paraît que des signaux suffiraient, et comme un homme seul peut faire le service d'un signal, les communautés n'auraient plus à se plaindre d'un service journalier qui les ruine, et le Roi y gagnerait le retranchement d'une dépense qui ne fait qu'enrichir des entrepreneurs.

LICENCIEMENTS ET REMPLACEMENTS

DANS LES COMPAGNIES DÉTACHÉES.

M. de Fontette terminera ses réflexions par ce qui concerne le licenciement, et le remplacement dans les compagnies détachées. M. le Duc d'Harcourt propose d'en charger Messieurs les officiers, et c'est en effet l'objet favori de leur ambition; mais M. de Fontette ne craint point d'assurer que, si cette opération leur était une fois confiée, tout serait perdu dans les communautés. Il y a sans doute des officiers respectables par leurs sentiments et par leur naissance, mais ce ne sont pas ceux-là qui exigent la plus grande soumission de la part du paysan ; il serait d'ailleurs inouï dans nos mœurs qu'une opération de ce genre, qui est purement civile, fût confiée à des officiers qui seraient eux-mêmes habitants des communautés qu'ils feraient tirer au sort. Messieurs les officiers garde-côtes connaissent trop

bien le fort et le faible des paroisses de leur district; ils y ont de trop grandes relations, et enfin ce serait peut-être leur rendre en général un fort mauvais office que de les charger d'une opération de si grande importance.

Il est vrai qu'il en coûte aujourd'hui au Roi, mais l'objet est bien peu de chose, surtout en le comparant avec le bien qui résulte de la dépense; d'ailleurs M. de Fontette déclare, comme il a déjà fait, qu'il est on ne peut pas moins jaloux de rester chargé d'une opération aussi fatigante et aussi désagréable. Il lui semble même qu'on pourrait éviter le sort, le licenciement et le remplacement, en suivant à peu près ce qui se pratiquait avant la guerre, en conséquence du règlement de 1716, et enfin il lui semble que, s'il y avait à faire tirer au sort dans les paroisses garde-côtes, ce devrait être pour se procurer des matelots, beaucoup plus nécessaires que des soldats détachés.

DE FONTETTE.

---

16 mars 1774 (1),

INSTRUCTION ET NOTICE HISTORIQUE SUR LES GARDE-CÔTES, DONNÉES PAR M. LE DUC D'AIGUILLON A M. LE MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU.

Les habitants des côtes maritimes doivent, Monsieur le Maréchal, un service à l'État. Aussi, dans tous les temps, a-t-on regardé comme très-essentiel celui que l'on en devait attendre pour la défense de cette partie du royaume. On eut à former des troupes sous les dénominations de bataillons ou de capitaineries de milices garde-côtes; on a désigné par provinces les paroisses qui étaient affectées à ce service et le nombre d'hommes qu'elles avaient à fournir, en raison de la population; on a rendu différentes or-

(1) La copie de cette instruction est conservée aux Archives du Calvados, fonds de l'Intendance, lettre C.

donnances et des règlements sur la formation de cette milice qui a eu ses révolutions comme les autres troupes. Le Roi désire qu'il lui soit donné une *composition solide et permanente*. Vous avez une parfaite connaissance de ce service, et personne ne peut mieux que vous remplir les vues de Sa Majesté à cet égard.

Mais autant cette milice est utile à la tranquillité des côtes, autant elle mérite des ménagements. En effet, un garde-côte ne peut être soldat et cultivateur, et tout ce qui tend à lui inspirer qu'il est homme de guerre doit être rejeté, parce que, dès ce moment, il abandonne la culture des terres. Perdre de vue ces principes, c'est s'exposer à faire périr de misère un nombre considérable de sujets, c'est les mettre dans l'impossibilité de payer les impositions auxquelles ils sont assujétis.

Les habitants des paroisses maritimes ne sont connus sous la dénomination de *milices garde-côtes* que depuis le commencement de ce siècle, et, avant ce temps-là, ils ont été seulement dénommés habitants des *paroisses sujettes au guet de la mer;* ils étaient tenus en conséquence de faire la garde sur la côte, et ils dépendaient de l'amiral de France. Les armements des Anglais et des Hollandais, en 1701, déterminèrent à tirer parti de ces habitants, pour les employer à la défense des côtes plus utilement que par le guet de la mer, en leur donnant la dénomination de milices garde-côtes, dont il devait être tiré des détachements pour les employer, suivant les circonstances, à la défense de la côte. Il fut également fait des dispositions pour établir des gardes d'avis dans les lieux d'où l'on pouvait découvrir ce qui se passait à la mer, et au moyen des avis qui étaient donnés de l'apparition des escadres ou flottes ennemies, Messieurs les gouverneurs ou commandants des provinces devaient faire marcher les troupes réglées et les milices de l'intérieur des terres pour venir à la défense du pays menacé. Mais, en 1716, il fut rendu un règlement plus étendu que celui de 1701, pour donner une meilleure forme à ce service. Il a paru plusieurs règlements particuliers à la suite de celui de 1716 pour la division des capitaineries garde-côtes de chaque province, afin de déterminer les paroisses maritimes sujettes à la garde-côte, lesquelles n'étaient désignées auparavant que par celles dont les clochers ne se trouvaient pas éloignés de plus de deux lieues

des bords de la mer, et de faire connaître par ce dénombrement les paroisses exemptes du tirage de la milice de terre, dont elles ont joui de tous les temps.

Il ne s'est rien passé d'intéressant par rapport aux garde-côtes depuis 1716 jusqu'en 1744. Le peu de troupes réglées, départies alors dans les provinces maritimes, obligea de destiner mille hommes de ces milices aux environs de Brest, et en pareil nombre aux environs de Lorient, pour être distribués aux différents postes et aux batteries de la côte. Ces deux mille hommes étaient tirés par détachements des capitaineries les moins éloignées; on les faisait relever tous les quinze jours par d'autres détachements des mêmes capitaineries ; ils étaient payés par la marine, et il n'avait jamais été question avant cette époque de solder les milices garde-côtes dans aucune province.

La descente des Anglais au Poulduc, près Lorient, en 1746, donna lieu à M. de Montcalm, commandant en Normandie, et à M. de Chabannes en Poitou, Aunis et Saintonge, de penser, qu'au défaut de troupes réglées qui étaient en très-petit nombre dans ces provinces, il était indispensable de former des camps de milices garde-côtes, pour pouvoir les exercer et les faire servir en cas de descente des ennemis : la finance fit pourvoir à la dépense pour le payement de ces camps.

M. le marquis de Mirepoix, commandant en Provence, ayant reconnu que les milices garde-côtes de cette province ne pouvaient être rassemblées que très-difficilement et sans espérance d'en retirer un service utile, proposa, en 1746, de changer la forme des milices de cette province. On rendit à cet effet une ordonnance pour lever sur les dix à douze mille habitants des paroisses sujettes à la garde-côte dans ladite province, par la même forme que la milice de terre, trois bataillons de six cents hommes chacun et un tiers de bataillon de deux cents, faisant en tout deux mille hommes. Ce commandant distribua ces deux mille hommes dans les places, et il en retira par ce moyen un pareil nombre de troupes réglées pour les distribuer sur la côte. Les habitants des paroisses garde-côtes de Provence furent assujétis par cette ordonnance à payer la dépense de l'armement des bataillons et celle des appointements des officiers-majors et frais de revues, ce qui se pratique encore actuellement. Quant à

la solde des bataillons, elle a toujours été payée par l'extraordinaire des guerres pendant le temps qu'ils ont été employés dans les places.

En 1756, M. le maréchal de Belle-Isle ayant été pourvu du commandement général des côtes de l'Océan, s'occupa des moyens de rendre les milices garde-côtes propres à concourir plus utilement à la défense de leurs provinces. Il chargea particulièrement Messieurs les commandants de ces provinces de travailler à une nouvelle division des capitaineries garde-côtes de l'Océan, et la composition de ces capitaineries fut faite provisoirement par Messieurs les commandants desdites provinces. On fit fournir, aux frais du Roi, aux garde-côtes des fusils uniformes et de calibre, des baïonnettes et des gibernes, et on donna en même temps une instruction concernant l'exercice de ces milices, qui différait peu de celui de l'infanterie.

Mais ce service n'ayant été établi que provisoirement, il fut rendu cette année même et les suivantes diverses ordonnances pour lui donner une nouvelle forme. La première, du 25 février 1756, concernant la garde-côte de Bretagne, réduit les trente et une capitaineries de cette province à vingt, non compris celles des îles; chaque capitainerie composée de cinq cents hommes divisés en dix compagnies de cinquante hommes chacune, dont vingt-cinq fusiliers et vingt-cinq canonniers. Cette même ordonnance dispense les habitants des paroisses sujettes à la garde-côte de se fournir d'armes à leurs frais, et les États de cette province en ont fait la dépense; mais ces habitants sont tenus de payer les appointements de l'inspecteur et des officiers-majors, ainsi que la solde des officiers et soldats des compagnies lors des revues générales.

Une partie de l'année 1757 s'est passée à discuter les ordonnances et règlements qui ont été rendus au sujet des milices garde-côtes; celle du 5 juin de la même année, concernant les garde-côtes de Picardie, Normandie, Poitou, Aunis, Saintonge et Guyenne, a pour objet l'établissement d'un inspecteur dans chacune de ces provinces et généralités; elle règle la composition des capitaineries et des compagnies, la police et la discipline qui doivent y être observées, le temps du service de chaque soldat garde-côtes pendant lequel il ne peut contracter

d'engagement dans les troupes de terre ni de mer, et l'uniforme prescrit pour ces milices. Les règlements intervenus à la suite de cette ordonnance fixent le temps des revues d'inspection et d'exercice, le renouvellement de l'habillement uniforme tous les six ans aux frais du Roi, les appointements annuels des inspecteurs et des officiers de l'état-major, la solde des compagnies détachées assemblées pour un service extraordinaire, et ils attribuent à tous les officiers des compagnies détachées les mêmes priviléges qui n'étaient accordés qu'aux trois officiers-majors des capitaineries par le règlement de 1716, lesquels consistent en l'exemption de tutelle, curatelle, nomination à icelles et de toutes charges de ville, de ban et arrière-ban. On a également changé l'ancienne forme du service de la garde-côte de Languedoc pour l'établir sur les mêmes principes que dans les autres provinces.

On a organisé, en 1758, quatre escadrons de dragons garde-côtes en Poitou, Aunis et Saintonge, et neuf autres dans la province de Guyenne, auxquels le Roi a accordé rang dans les régiments de dragons. Ces milices, tant infanterie que dragons, ont été assujéties aux mêmes règles et à la même discipline observée parmi les troupes réglées, et l'ordonnance porte la peine des galères perpétuelles contre les déserteurs et ceux qui s'engagent dans les troupes réglées pendant le temps de leur service dans les compagnies détachées. En conséquence du projet formé de soutenir le nouvel établissement des milices garde-côtes sur le pied de troupes réglées, on a rendu une ordonnance qui les assimile à l'infanterie, et pour parvenir à leur inspirer des inclinations militaires, on a fait expédier, au commencement de la campagne de 1758, les ordres nécessaires pour les faire camper.

Messieurs les intendants des provinces ont été chargés à cet effet de pourvoir très-promptement à l'habillement général des garde-côtes sur un modèle d'uniforme, et de faire faire les achats de toutes les tentes, marmites et autres ustensiles de campement, ainsi que les approvisionnements de farine, de bois et de paille dans les lieux qui avaient été désignés.

Il a paru au commencement de l'année 1759 une ordonnance portant création de deux inspecteurs généraux pour toutes les

côtes du royaume. Ces deux inspecteurs généraux partirent à l'entrée de la campagne pour aller faire leurs revues, avec ordre de donner à ces milices toutes les instructions qu'ils jugeraient nécessaires au bien du service. Pendant le cours de cette campagne, les milices garde-côtes de l'Océan, à l'exception de celle de la Bretagne, ont été campées pendant environ quinze jours dans leurs provinces, et celles de Languedoc ont été cantonnées pendant un mois dans une des villes de leurs capitaineries.

Au commencement de 1760, il a été établi un troisième inspecteur général, et il a été formé pendant cette campagne un corps de canonniers dans chaque capitainerie, lesquels se rendaient par détachement aux lieux indiqués pour être exercés au canonnage par les canonniers du corps royal. Indépendamment de ces écoles, les canonniers garde-côtes de service aux batteries ont continué d'être instruits à la manœuvre du canon par les canonniers.

Il ne s'est rien passé d'important par rapport aux milices garde-côtes dans le cours de l'année 1761, si ce n'est qu'on a reconnu l'inutilité de l'établissement des trois charges d'inspecteurs généraux qui ont été supprimées par l'ordonnance du 16 mars de la même année, et successivement les appointements des états-majors, tant d'infanterie que de dragons garde-côtes; dans les provinces des pays d'élection. Ces milices ont été licenciées à la paix, et il ne s'y est fait de remplacements que dans celles des provinces de Bretagne et de Provence; mais on a nommé à tous les emplois qui sont devenus vacants dans les états-majors jusqu'au mois de janvier 1771.

Les objets ci-dessus détaillés vous présentent, Monsieur le Maréchal, l'ancienne administration des milices garde-côtes et les changements qui sont survenus dans cette partie du service. Les mutations qui y sont arrivées donnent lieu à différentes réflexions; mais je me bornerai à celles qui sont suggérées par ce qui s'est passé dans cette milice depuis 1756, époque de l'administration qui a été suivie jusqu'en 1761.

On a employé toutes sortes de moyens pour donner une composition solide à ces milices; mais l'expérience a prouvé que les mouvements qu'on leur a fait faire n'ont occasionné que des

dépenses considérables sans avantage pour l'État. On a aussi reconnu que le service qu'on a exigé d'elles a été contraire à l'agriculture, au commerce, au recouvrement des impositions et à l'intérêt des provinces, sans pour cela que l'on soit parvenu à en faire des véritables troupes, ni pouvoir jamais espérer de remplir le projet qu'on avait formé de les mettre en état de pourvoir seules à la défense des provinces maritimes.

Il semblerait donc que cette milice ne doit être considérée que comme une troupe d'habitants un peu plus aguerris et destinés à la défense de leur pays contre quelques corsaires, frégates ou vaisseaux qui voudraient y entreprendre des descentes. Cette défense ainsi envisagée est naturelle aux habitants des côtes, puisqu'ils ont pour objet la conservation de leurs biens; mais il ne faut pas se flatter qu'ils puissent jamais s'opposer à de grandes entreprises. Un paysan ne devient soldat que parce qu'il abandonne toute autre profession et qu'il est exercé perpétuellement, et il n'est pas à désirer pour le bien de l'État qu'un garde-côte se croie absolument soldat, parce que dès ce moment il abandonnerait entièrement la culture des terres. S'il sert avec plaisir le canon, c'est que ce service ne l'éloigne ni de son champ, ni de sa famille, et qu'il est intéressé à ce qu'il soit fait exactement lorsque les ennemis veulent faire une descente et débarquer dans son canton. S'il cherche à les inquiéter, c'est qu'il veut conserver son bien qui est menacé; mais il fuira honteusement, jettera ses armes, si on l'éloigne trop de sa paroisse, si on veut lui faire essuyer des coups de fusil de pied ferme, et il quittera sa paroisse, si on l'oblige de rester trop longtemps sous les armes. Il désertera même sans que la punition puisse l'en empêcher; j'en ai les preuves dans l'un et l'autre genre. Il ne faut pas non plus s'imaginer que les officiers subalternes des garde-côtes aient les sentiments et l'émulation de ceux des troupes réglées, ni se flatter qu'on puisse parvenir à les composer de même; ces officiers, d'ailleurs, et les sergents n'ont qu'une autorité précaire sur leur compagnie, et je pense qu'il serait dangereux de l'étendre, parce qu'ils en abuseraient.

Il est donc à désirer que, loin de chercher à rendre les habitants de la côte moins libres et moins heureux par la rigueur d'un service forcé, on prenne, au contraire, de justes mesures

pour n'exiger d'eux que celui qu'ils sont en état de rendre pour la garde ordinaire des côtes, en l'établissant sur des principes modérés et capables d'augmenter leur affection pour les paroisses qu'ils habitent et les terres qu'ils cultivent. Il semble que ce sont là les sentiments qu'ils doivent inspirer, puisque le service journalier que font ces milices sur les côtes est gratuit.

Les miliciens garde-côtes ne reçoivent, en effet, leur solde, comme vous le savez, Monsieur le Maréchal, que lorsqu'il leur est ordonné de s'assembler pour plus de quatre jours, et ce n'est qu'à commencer du cinquième que le Roi leur fournit la solde.

L'ancienne constitution de ces milices consistait, hors le cas de descente, à faire le guet et garde sur la côte et à servir les canonniers gardiens qui sont attachés aux batteries. Il semblerait, en effet, que c'est le seul service qui leur convienne. Mais M. le maréchal de Belle-Isle prétendait en tirer de plus grands services; il crut même qu'il donnerait du nerf aux officiers en donnant à ces milices un rang dans l'infanterie et les assimilant en tout à ce corps. Il jugea aussi qu'il fallait leur accorder des priviléges, établir des dragons montés dans plusieurs capitaineries, habiller et armer ces milices, fixer enfin des peines contre ceux qui déserteraient. Ces objets sont importants et exigent qu'il en soit fait un détail.

1° L'ordonnance du 15 mai 1758, qui donne un rang dans l'infanterie aux milices garde-côtes, est de nature à être examinée, attendu qu'il a été représenté que les officiers des compagnies détachées n'ont pour la plus grande partie nulle expérience et ne peuvent avoir qu'une idée très-confuse de la discipline. Il s'en trouve cependant parmi eux qui ont servi dans les troupes réglées, mais le nombre en est peu considérable, si on en excepte les officiers des états-majors.

La composition des autres est même très-défectueuse dans quelques provinces où la difficulté que l'on a éprouvée à remplir les emplois vacants, y a fait admettre des sujets dont la profession n'est point compatible avec le caractère d'officiers qu'ils portent. Il a été aussi représenté qu'un capitaine d'infanterie qui aurait fait plusieurs campagnes de guerre, se verrait avec

peine commandé par un capitaine garde-côtes, parce que la troupe où il servirait serait levée postérieurement à l'ordonnance qui donne rang à la garde-côte parmi l'infanterie.

2° Les priviléges attribués aux capitaines et lieutenants des compagnies par l'ordonnance du 5 juin 1757 et par les règlements intervenus à la suite de cette ordonnance, sembleraient ne devoir point leur être contestés, puisqu'ils ont été assimilés à l'infanterie par l'ordonnance de 1758, en vertu de laquelle ils ont été fondés à réclamer la jouissance des mêmes prérogatives qui sont attribuées aux officiers des troupes réglées, et dans laquelle on les a maintenus autant qu'il a été possible jusqu'à la paix. Mais lorsque le service de la garde-côte a cessé d'être en activité, on a voulu assujétir, on le voudra même pendant la guerre, dans quelques généralités, aux impositions ordinaires, ceux de ces officiers qui sont de condition taillable.

Messieurs les intendants n'ont cessé de représenter que les exemptions sont toujours contraires au bien public, et comme ils ne peuvent se conduire qu'avec beaucoup de circonspection à cet égard, ils sont d'autant moins portés à maintenir ces officiers dans leurs priviléges, qu'ils n'ignorent pas que toute disposition concernant la dispense de satisfaire aux impositions doit être enregistrée au Parlement, formalité indispensable qui n'a point été suivie de la publicité de cette ordonnance. L'inexécution d'une ordonnance rendue par Sa Majesté compromettant l'autorité, peut-être penserez-vous qu'il faudrait s'en tenir à ce qui est prescrit par le règlement de 1716, concernant le service de la garde-côte, qui a été enregistré au Parlement et qui n'accorde des priviléges qu'aux trois officiers de l'état-major des capitaineries, lesquelles consistent en l'exemption de tutelle, curatelle, nomination à icelles et autres charges de ville. Quant aux capitaines et lieutenants des compagnies détachées, peut-être jugerez-vous aussi qu'il serait convenable d'accorder au moins pendant la guerre à ceux qui ne seraient pas gentilshommes l'exemption du logement des troupes, mais en nature seulement, parce que ces officiers étant communément les plus riches bourgeois des villes, l'exemption de la contribution en argent tirerait trop à conséquence.

3° L'établissement des dragons garde-côtes dans les provinces

de Poitou, Aunis, Saintonge et Guyenne, a été présenté sous l'apparence d'un secours plus prompt pour la défense des côtes; mais M. de Beaujeu, qui a été chargé de l'inspection de ces dragons en 1759 et 1760, a représenté que leur institution, dont il ne résulterait jamais aucun avantage, faisait le plus grand tort à la culture des terres et était très à charge aux peuples; il a même observé que ce corps de dragons n'a jamais existé en Poitou.

4° Messieurs les intendants et les inspecteurs ont représenté en différents temps que le nombre des hommes incorporés dans les milices garde-côtes était trop considérable en raison de la population des paroisses, il a été aussi représenté que l'on ne pouvait absolument compter sur le service des canonniers en Poitou, Aunis et Saintonge, dont on a formé des compagnies séparées. Peut-être jugerez-vous qu'il serait convenable de réduire la composition des compagnies et de supprimer celles des canonniers, mais d'autoriser cependant Messieurs les commandants des provinces à affecter au service du canon le nombre d'hommes qu'ils jugeront nécessaires, lesquels seraient pris dans les compagnies détachées. Peut-être sera-t-il convenable de fixer le nombre des canonniers par compagnie, ainsi qu'il se pratique en Bretagne.

5° On a assujéti, par l'ordonnance du 6 septembre 1759, les miliciens garde-côtes qui désertent, aux galères perpétuelles. Il semblerait qu'on ne devrait point connaître de déserteurs dans cette milice; car s'ils quittent leur pays, c'est pour se retirer dans l'intérieur, et alors, s'ils sont garçons, ils tirent au sort pour la milice de terre. D'un autre côté, s'ils manquent de se trouver au rendez-vous indiqué pour le lieu d'assemblée, ou s'ils quittent ce lieu d'assemblée, c'est toujours faute de moyens, et peut-on, sans injustice, rendre de tels gens responsables de la désertion, dès qu'il y a impossibilité de se rendre à leur service et de subsister dans le lieu où ce service les appelle? Peut-être penserez-vous que la prison, ou quelques jours de service consécutifs, suffiront pour la punition à établir en pareil cas, et que la peine des galères semble ne devoir avoir lieu à l'égard de ces milices que pour ceux qui dans une action quitteraient leur troupe.

Je vous ai développé, Monsieur le Maréchal, quelles ont été les différentes compositions qui se sont succédé dans les milices garde-côtes depuis 1701; je vous ai aussi exposé les changements qui ont été faits dans leur constitution depuis 1756. J'ai cru ce détail nécessaire à l'intelligence de la matière que vous avez à traiter, et qui importe beaucoup au soulagement des habitants des côtes et même à la tranquillité du Royaume; vous êtes convaincu, ainsi que moi, de cette vérité; aussi je suis bien assuré que vous mettrez tout en usage pour proportionner dans la formation que vous croirez devoir proposer, le nombre et la force des compagnies, à la population des paroisses qui, dans quelques provinces, se trouvent trop chargées en raison de la faiblesse de certaines généralités, comme vous le verrez par le tableau que j'ai l'honneur de vous adresser de la composition qui existait dans ces troupes lors de la paix dernière.

Le travail dont Sa Majesté vous charge dans cette occasion, ne laissera pas d'être étendu; mais vous serez aidé dans l'empressement que vous avez de concourir au bien du service, par Messieurs les Commandants et Intendants des provinces maritimes qui se trouvent actuellement à Paris, et dont je joins ici la note. Je leur mande que l'intention du Roi est qu'ils se rendent à cet effet chez vous pour assister aux assemblées qui seront tenues relativement à la composition et au service en paix comme en guerre de la troupe dont il s'agit. C'est même pour ne vous rien laisser à désirer à cet égard, que j'ai cru qu'il vous serait agréable que je vous fisse passer tous les projets qui ont été adressés depuis quelques années sur ces milices, ainsi que les ordonnances et règlements qui ont été rendus à leur sujet depuis 1716; vous les trouverez ci-joints.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUC D'AIGUILLON (1).

(1) Armand-Vignerot-Duplessis Richelieu, duc d'Aiguillon, né en 1720, mort en 1798, fut d'abord employé à l'armée d'Italie, puis commanda en Bretagne, où il eut à repousser une invasion des Anglais qu'il força à se rembarquer, après avoir gagné sur eux la bataille de Saint-Cast. Il eut pendant tout son commandement à soutenir contre le Parlement et le fameux conseiller la Cha-

ORGANISATION
DES CAPITAINERIES DE GARDE-COTES EN 1762.

HAUTE-NORMANDIE.

INSPECTEUR GÉNÉRAL : M. D'AVRÉMESNIL.

1re CAPITAINERIE DE CRIEL.

Lieu de rassemblement : AUBERVILLE.

LIEUX ET PAROISSES GARDE-CÔTES.

Compagnie de Canonniers: Criel, Tréport, Floques, Touffréville, Tocqueville, Biville, Penly, Berneval.

Compagnies de Fusiliers: Saint-Pierre-en-Val, Étalonde, Laramourt, Pont, Marais, Boscrocourt, Fresne, Saint-Remy-en-Campagne, Saint-Martin-au-Bosc, Incheville, Gouneauville, Millebosc.

Mesnil-Réaume, Mouchy, Baromesnil, Guerville, Melleville, Villy, Sept-Meules.

Saint-Martin-Gaillard, Cuverville, Auberville, Saint-Sulpice, Canchan, Assigny, Greny, Auquemesnil.

Tourville, Saint-Quentin, Gouchaupré, Intraville, Glicourt, Guilmecourt, Brunville, Saint-Martin-en-Campagne.

2e CAPITAINERIE DE DIEPPE.

Lieu de rassemblement : LES VERTUS.

Compagnie de Canonniers: Saint-Nicolas-de-Côte-Côte, Belleville, Bracquemont, Grèges, Etran, Neuville, Faubourg-

lotais, une lutte acharnée. Il était ministre des affaires étrangères, lorsqu'eut lieu, en 1772, le premier partage de la Pologne. Il est peu de ministres qui aient été plus décriés que lui. Il a laissé de nombreux écrits, dont la publication réformerait plus d'un jugement porté sur sa capacité et son caractère.

la-Barre, Bacteille, Pourville, Appeville, Hautot et le hameau de Varangeville.

Compagnies de Fusiliers : Sauchay-le-Haut, Derchigni, Graimourt, Ancourt, Sauchay-le-Bas, Bellengreville, Juerville, Hibouville, Saint-Sulpice, Saint-Nicolas-d'Aliermont.

Tourville, Martin-Eglise, Saint-Denis-le-Rouxmenil, Martigny, Bois-Robert, La Chaussée, Aubermesnil, Beaumets, Anneville.

Offranville, Saint-Aubin, Sauqueville.

Manneville, Manéhouville, Auppégard, Hermanville, Le Thil, Colmesnil, Aubrumesnil.

3e Capitainerie de Quiberville.

Lieu de rassemblement : Pitié.

Compagnie de Canonniers : Sainte-Marguerite, Varangeville, Blumenil, Ouville, Quiberville, Saint-Aubin.

Compagnies de Fusiliers : Avrémesnil, Longeuil Aibeuf.

Lunneray, Saint-Denis-d'Acton, Gueures, Gourel, Brachy, Canteleu, Gruchet.

Fontaine, Grasville, Autigny, Saint-Pierre-le-Viger.

Bourg-Dun, Saint-Denis-du-Val, Saint-Pierre-le-Vieux, La Gaillarde, Saint-Pierre-le-Petit.

4e Capitainerie de Saint-Valery.

Lieu de rassemblement : Angiens.

Compagnie de Canonniers : Veules, le bourg de Saint-Valery, Saint-Nicolas-de-Veules, partie de Saint-Martin-de-Veules, Sotteville, Epineville.

Compagnies de Fusiliers : Blosseville, Saint-Martin-de-Veules, La Chapelle, Iclon, Manneville.

Reutteville, Saint-Valery dit la ville et la rue Saint-Léger, Guetteville, Plaine-Sève.

Houdetot, Angiens, Les Deux-Mesnils, Bourville, Tonneville.

Sainte-Colombe, Anglesqueville, Arnouville, Drosay, Cailleville.

5e Capitainerie de Paluel.

Lieu de rassemblement : Les Bruyères de Caniel.

Compagnie de Canonniers: Veulettes, Saint-Silvain, Paluel, Saint-Martin-aux-Bunaux.

Compagnies de Fusiliers: Saint-Riquier, Ingouville, Vittefleur, Crosseville.

Ocquevjlle, Neville, Craville-la-Mabet, Sasseville.

Cany, Claville, Barville, Motteville, Bertheauville.

Ouainville, Malleville, Auberville, Butot, Vineville, Vinemerville, Canouville.

6e Capitainerie de Saint-Pierre-en-Port.

Lieu de rassemblement : Angerville.

Compagnie de Canonniers: Saint-Pierre-en-Port, Sassetot, Elétot, Ecreteville.

Compagnies de Fusiliers : Theuville, Aucréteville, Criquetot, Angerville.

Gerponville, Bertreville, Ourville, Riville, Saint-Ouen-au-Bosc.

Tiergeville, Théroudeville, Valmont, Thiétreville. Limpiville.

Bondeville, Sainte-Thérèse, Colleville, Vatcriq, Romenil, Bec-au-Cauchois, Toussaint, Senneville.

7e Capitainerie de Fécamp.

Lieu de rassemblement : Epreville.

Compagnie de Canonniers: Criquebeuf, Saint-Léonard et Val d'Yport, Vattetot.

Compagnies de Fusiliers: Mémoulins, Ganseville, Contremoulins, Tourville, Igneauville, Baigneville, Bec-de-Mortagne, Mentheville, Daubeuf, Gerville.

Anneuville, Benouville, Villemenil, Bretteville, Auberville.

Cretot, Ymauville, Goderville, Ecrainville, Sausseusemare.

Maniquerville, les hameaux de la paroisse de Saint-Léonard, Les Hogues, la Haute-Folie, Maupertu, Froberville, Epreville, Gerville, Fougueusemare.

8e Capitainerie d'Étretat.

Lieu de rassemblement : Sainte-Marie.

Compagnie de Canonniers: Etretat, Bénouville, Saint-Clair, Le Tilleul, La Poterie, Sainte-Marie.

Compagnies de Fusiliers: Les Loges, Bordeaux.

Criquetot, Cuverville, Pierrefique, Villainville.

Saint-Jouin, Berneval, Beaurepaire, hameau des Quatre-Fermes de la paroisse de Cuverville, Heuqueville, Ecultot.

Anglesqueville, Gonneville, Tennemare, Vergetot, Hermeville, Le Coudray, Houquetot, Turetot.

9e Capitainerie du Havre.

Lieu de rassemblement : Octeville.

Compagnie de Canonniers: Bléville, Sainte-Adresse, Ingouville.

Compagnie de Fusiliers: Mannevillette, Cauville, Buglise, Raimbertot, Saint-Martin-du-Bec, Hermeville, Notre-Dame-du-Bec, Saint-Sulpix.

Octeville, en partie, Saint-Barthélemy, Rolleville.

Saint-Germain, partie d'Octeville, Virons, Fontenay, Fontaine-Malet, Grand et Petit-Heur.

Graville, Sanvic, Roüelles, Porte-de-l'Heur.

10e Capitainerie de Seine.

Lieu de rassemblement : Saint-Aubin.

Compagnie de Canonniers: Gournay, Gonfreville, Colleville, hameau d'Harfleur, Gaineville, Saint-Martin-du-Manoir, Saint-Laurent, Sainte-Croix.

Compagnie de Fusiliers: Senneville, Porte-Assiquet, Epouville, Manéglise, Epretot.

Saint-Romain, Etainhus, Pretot, Gomerville, Saint-Aubin, Grosmesnil, Saint-Michel.

Sandouville, Cramesnil, Saint-Vincent, Beaucam, Routot, Rogerville, Oudalles, Saint-Vigor, Saint-Jean-d'Aptot.

La Remuée, la Gerlangue, l'Oiselière, les Trois-Pierres.

ORGANISATION
DES CAPITAINERIES DE GARDE-COTES EN 1762.

MOYENNE-NORMANDIE.

INSPECTEUR GÉNÉRAL : M. DE MARTENÉ.

1re CAPITAINERIE DE ROCQUE-DE-RILLE.

Lieu de rassemblement: LA LANDE DE SAINT-SAMSON.

Trouville, Saint-Aubin, le Vieux-Port, Ainée, Tocqueville, Sainte-Croix-sur-Aizier.

Saint-Vriest, Sainte-Opportune, Saint-Urien, Saint-Ouen-des-Champs, Lilletot, Fourmetot.

Saint-Samson, la Roque, le Marais-Varnier, Bouclon, Blacarville, Saint-Marc.

Conteville, Berville-sur-Mer, Corbec, Notre-Dame-du-Val, Foulbec.

Fatouville, Fiquefleur, Saint-Pierre-du-Chatel, Ablon, Equainville.

2e CAPITAINERIE D'HONFLEUR.

Lieu de rassemblement: LE PLAIN-CHESNE.

Abbeville, Cremanville, Maneville, Saint-Martin, Quetteville.

Prêtreville, Vazouy, Gonneville, Genneville, Fourneville, Tontuit.

Saint-Jean, Villerville, Criquebeuf, Pennedepie, Equemeauville, Barneville, le Teil, Tourville.

Saint-Martin, Hennequeville, Daubeuf, Bonneville, Englesqueville, Saint-Gatien-des-Bois, Rabut.

Canapville, Trouville, Touques, Saint-Martin, Coudray, Sainte-Melaigne.

3e Capitainerie de Dives.

Lieu de rassemblement : Auberville.

Saint-Arnoult, Benerville, Deauville, Tourgeville, Saint-Claude, Roncheville, Saint-Etienne, Beaumont.

Saint-Pierre-Azif, Blonville, Vauville, Glanville, Bourgeauville, Drubec, la Chapelle-Hainfray.

Heulant, Villers, Branville, Annebault, Danestal, Cresseveuille.

Douville, Auberville, Saint-Vast, Gonneville, Angerville, Caudemuche, Dozulé, Saint-Léger-du-Bosc.

Grangues, Dives, Beuzeval, Trousseauville, Périers, Brucourt, Angoville, Criqueville, Saint-Clair-de-Barneville.

4e Capitainerie de Caen.

Lieu de rassemblement : Hérouvillette.

Le Homme, Cabourg, Varaville, Merville, Gonneville, Petiville, Robehomme, Bavent.

Prieuré de Bavent, le Buisson, Brèville, Ecoville, Touffréville, Bures, Troarn, Sannerville.

Hérouvillette, Sallenelles, Amfréville, Ranville, Colombelles, Cuverville, Giberville, Liroze.

Bénouville, Ouistreham, Colleville, Saint-Aubin-d'Arquenay, Blainville, Escoville.

Beuville, Hermanville, Périers, Biéville, Epron.

5e Capitainerie de Langrune.

Lieu de rassemblement : Basly.

Plumetot, Lion, Cresserons, Mathieu, Cambe.

La Délivrande, Luc, Douvres.

Basly, Langrune, Anguerny, Colomby, Anisy, Buissons, Villons.
Bény, Bernières, Moulineaux, Than, Cairon.
Reviers, Courseulles, Fontaine-Henry, Pierrepont, Le Fresne, Cainet.

6e Capitainerie de Ver.

Lieu de rassemblement : Bazenville.

Banville, Graye, Sainte-Croix, Colombiers, Tierceville, Amblie.
Villiers-le-Sec, Ver, Creully, Lanteuil.
Bazenville, Asnelles, Meuvaines, Tréport, le Manoir, Saint-Gabriel, Brécy, Fresné-le-Crotteur, Vaussieux, Rucqueville.
Sommervieu, Arromanches, Saint-Côme-de-Fresné, Ryes, Vienne, Esquay.
Magny, Manvieux, Tracy, Vaux-sur-Aure, Saint-Sulpice, Saint-Vigor, Saint-Germain-de-la-Lieue.

7e Capitainerie de Port-en-Bessin.

Lieu de rassemblement : Mosles.

Hérils, Marigny, Commes, Longues, Fontenailles, Maisons, Argouges-sur-Aure, Sully, Vaucelles.
Tour, Port, Huppain, Villers-sur-Port, Neuville-sur-Port, Cussy, Barbeville, Cottun, Crouay.
Mosles, Sainte-Honorine, Houtteville, Russy, Etreham, Blay, Saon.
Argouges, Saint-Laurent-sur-Mer, Colleville, Surrain, Engranville, Tessy, Mandeville, Rubercy.
Véret, Vierville, Louvières, Formigny, Agnerville, Trévières.

8e Capitainerie de Grandcamp.

Lieu de rassemblement : Cricqueville.

Deux-Jumeaux, Saint-Pierre-du-Mont, Englesqueville, Asnières, Longueville, Ecrammeville.
Cricqueville, Grandcamp, la Cambe, Saint-Germain-du-Port, Canchy.

Cardonville, Maisy, Geffosse, Létainville, Fontenay, Saint-Clément, Osmanville.
La Madeleine, Isigny, les hameaux d'Isigny, Montfréville, Vacilly, Mestry.
La Lande-des-Oubeaux, Neuilly, les Oubeaux, Castilly, Lison.

9e Capitainerie de Beuzeville.

Lieu de rassemblement : Beuzeville.

Boisonnière, Auville, Montmartin.
Beuzeville, Brevand, Cats, Saint-Hilaire, Saint-Pèlerin.

ORGANISATION
DES CAPITAINERIES DE GARDE-COTES EN 1762.

BASSE-NORMANDIE.

INSPECTEUR GÉNÉRAL : M. DE BRÉBEUF.

1re Capitainerie de Cotentin.

35 *Paroisses*, 5 *Compagnies*.

Sainte-Marie-du-Mont, Brucheville, Angoville, Vierville, Saint-Cosme-du-Mont, Houesville, Hiesville.
Audouville, Boutteville, Blosville, Sebeville, Ecoquenauville, Turqueville, Sainte-Mère-Eglise.
Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Martin-de-Varreville, Foucarville, Ravenauville, Beuzeville, Azeville, Neuville, Fresville.
Saint-Marcouf, Fontenay, Emondeville, Joganville, Ecausseville, Saint-Floxel, Croudeville.
Quineville, Tourville, Ozeville, Vaudreville, Montebourg, Huberville.

2e Capitainerie de la Hougue.

23 *Paroisses*, 5 *Compagnies*.

Lestres, Aumeville, Hautmoitier, Saint-Martin-Daudouville, Octeville, Sainte-Marie-Daudouville, Saint-Germain-de-Tournebu.
Grenneville, Crasville, Morsalines, Videcosville, Montaigu, Sainte-Croix.
Saint-Vast, Quettehou, Teurtheville.
Réville, Rideauville, La Pernelle, Le Vicel.
Anneville, Valcanville, Le Vast.

3e Capitainerie de Val-de-Saire.

21 *Paroisses*, 5 *Compagnies*.

Barfleur, Montfarville, Sainte-Geneviève, Cantelou, Clitourps.
Gouberville, Gatteville, Néville, Tocqueville.
Rétoville, Vraville, Angoville, Varouville, Saint-Pierre-Église.
Cocqueville, Fermanville, Théville, Brillevast.
Carneville, Maupertus, Gonneville.

4e Capitainerie de Cherbourg.

26 *Paroisses*, 5 *Compagnies*.

Bretteville, Diguoville, Le Theil.
Tourlaville, Le Mesnil-au-Val, Octeville.
Equeurdreville, Nouainville, Hardinvast, Flottemanville, Sideville, Martinvast.
Urville, Querqueville, Greville, Nacqueville, Haineville, Branville, Tonneville.
Saint-Martin-d'Omonville, Eculleville, Jobourg, Audreville, Digulleville, Saint-Germain-des-Vaux, Omonville-la-Roque.

5e Capitainerie de la Hague.

23 *Paroisses*, 5 *Compagnies*.

Vauville, Herqueville, Biville, Beaumont, Sainte-Croix, Acqueville.

Héauville, Vasteville, Teurtheville, Virandeville.
Siouville, Tréauville, Helleville, Bénoiville, Sotteville, Saint-Christophe.
Flamanville, Les Pieux, Grosville.
Rosel, Surtainville, Pierreville, Saint-Germain-le-Gaillard.

6e Capitainerie de Portbail.

29 Paroisses, 5 Compagnies.

Baubigny, Saint-Paul-des-Sablons, Senoville, Sorteville, Saint-Pierre-d'Arteglise, Le Vretot.
Carteret, Notre-Dame-d'Alonne, Saint-Pierre-d'Alonne, Saint-Jean-de-la-Rivière, Barneville, Lahaye-d'Ectot, Saint-Maurice.
Saint-Georges, Le Mesnil, Fierville, Besneville.
Portbail, Goucy, Ourville, Canville, Taillepied.
Denneville, Omonville-la-Folliot, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Deville, Neuville, Catteville.

7e Capitainerie de Créances.

22 Paroisses, 5 Compagnies.

Surville, Saint-Rémy-des-Landes, Glatigny, Beaudreville, Bolleville, Saint-Symphorien, Neufmesnil.
Bretteville, Saint-Germain-sur-Ay, Montgardon, La Haye-du-Puits.
Sainte-Opportune, Angoville-sur-Ay, Vesly, Mobec.
Créances, Pirou, La Feuillie.
Geffosses, Anneville, Mont-sur-Vent, Manneville-le-Bingard.

8e Capitainerie de Coutances.

30 Paroisses, 5 Compagnies.

Gouville, Moncarville, Linverville, Boisroger, Aucteville, Brainville, Servigny.
Blainville, Saint-Malo-de-la-Lande, Le Homméel, Gratot, La Vandelée, Saint-Nicolas-de-Coutances.

Heuqueville, Agon, Monchaton, Tourville, Bricqueville-la-Blouette, Saint-Pierre-de-Coutances.
Regneville, Urville, Grimouville, Hieuville, Orval, Saussey.
Hautteville, Montmartin, Quettreville, Herenguerville, Contrières.

9e Capitainerie de Granville.

28 Paroisses, 5 Compagnies.

Lingreville, Annoville, Tourneville, Bricqueville près la mer, Sainte-Marguerite, Manneville près la mer, Saint-Louet-sur-Sienne.
Bréhal, Chantelou, Cérences.
Douville, Saint-Martin, Bréville, Saint-Nicolas-de-Granville, Coudeville, Longueville, Yquelon, Anctoville, Hudimesnil.
Saint-Pair, Saint-Plancher, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Jean-des-Champs.
Bouillon, Saint-Michel-des-Loups, Saint-Pierre-Langers, Saint-Léger, La Rochechelle, Saint-Ursin.

10e Capitainerie de Genets.

17 Paroisses, 5 Compagnies.

Saint-Jean-le-Thomas, Carolles, Champeaux, Angers, Sartilly, Montviron.
Dragey, Ronthon, Champcey, Lolif.
Genets, Bacilly.
Vains, Saint-Léonard, Marcey.
Pons, Saint-Jean-de-la-Haize, Saint-Sénier.

11e Capitainerie d'Avranches.

11 Paroisses, 5 Compagnies.

Val Saint-Pair, Saint-Martin-des-Champs.
Pontgibaut, Saint-Quentin, Céaux.
Courtils, Poilley.
Precey, Crollon, Thuilley.
Servon, Vergoncey, La Croix.

12e Capitainerie de Pontorson.

14 Paroisses, 5 Compagnees.

Villiers, Argouges.
Carnet, Montanel,
Sacey, Aucey.
Vessey, Boucey, Cormeray.
Pontorson, Moidrey, Curey, Macey, Tanis.

CHAPITRE II.

DESCENTE DES ANGLAIS A CHERBOURG EN 1758.

AVANT-PROPOS HISTORIQUE.

L'époque à laquelle appartiennent les événements dont il sera question dans les deux chapitres qui suivent, est une des plus désastreuses de notre histoire. Nous voudrions que le voile de l'oubli couvrît cette triste période de deuil et de honte que l'on appelle la *guerre de sept ans!* Et cependant nous ne croirions pas que la leçon éclatante donnée à la France par les défaites qu'elle eut alors à essuyer sur terre et sur mer, eût été payée trop cher, si elle eût ouvert les yeux de la nation; si elle lui eût appris à renoncer, dans ses luttes avec l'Angleterre, à la funeste habitude de faire marcher de front la guerre continentale et la guerre maritime.

Elle n'aurait jamais dû oublier que toutes les fois que le gouvernement anglais a cru voir se former quelqu'orage du côté de la France, toute sa politique a consisté à susciter contre elle les peuples de l'Europe. Combien de fois n'a-t-elle pas essayé de faire briller à nos yeux l'appât de quelque chimérique conquête au-delà du Rhin ou des Alpes, afin d'attirer ailleurs notre ardeur belliqueuse, se souciant fort peu d'avoir à se

mesurer seule, même sur mer, avec sa puissante rivale! Cette adroite politique mettant l'Europe en hostilité constante contre nous, a été et est encore aujourd'hui une des principales causes de l'influence anglaise dans le monde.

Pendant les huit années de repos qui suivirent la paix d'Aix-la-Chapelle (1748-1756), la France était parvenue à cicatriser en partie les plaies de la dernière guerre et à reconquérir sa place parmi les grandes puissances maritimes; son commerce avait pris dans l'Inde, à la Martinique, à la Guadeloupe, à Saint-Domingue, des proportions considérables; dans le nord de l'Amérique, le Canada et la Louisiane nous dédommageaient de l'abandon fait à l'Angleterre de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve.

Les efforts du ministre Machault pour relever notre marine, quoique bien inférieurs à ce que l'on aurait pu attendre d'un gouvernement plus prévoyant et plus jaloux de la gloire nationale, avaient suffi cependant pour alarmer l'Angleterre.

Fière de sa supériorité, elle était arrivée à considérer comme un attentat contre elle tout ce qui paraissait devoir accroître notre puissance. Elle jura d'arrêter dès son principe l'effet du développement qu'elle redoutait.

Pour y parvenir, tous les moyens lui parurent bons à employer contre une nation qu'elle appelait alors *la malvoisine* (1).

Tout en adressant au gouvernement français des pro-

(1) « Nous serions perdus, a dit Pitt, si nous étions justes envers la France. »

testations amicales, elle armait de nombreux corsaires, qui pillaient et détruisaient notre commerce. Machault, pendant son trop court ministère, était parvenu à réunir des forces assez imposantes pour soutenir la lutte qui ne devait pas manquer de s'engager entre les deux nations. De brillants succès semblèrent annoncer le réveil de notre marine. Le 23 janvier 1756, le cabinet de Versailles, répondant par de justes représailles aux insultes et aux provocations de l'Angleterre, mit l'embargo sur les bâtiments anglais dans nos ports et accepta comme un fait la guerre qui lui était faite depuis une année. La marine française avait à lutter contre des forces bien supérieures, l'Angleterre ne comptant pas à cette époque moins de cent vaisseaux de ligne de cinquante à cent vingt canons, et de soixante-quatorze frégates de trente-deux à quarante-six. Ses chantiers et ses arsenaux étaient dans le meilleur état; les nôtres étaient vides de bois de construction, d'agrès, de mâtures et même d'artillerie. Des armements considérables se firent à Brest et au Havre. Des troupes commandées par de vaillants officiers furent dirigées vers les différents ports de la Manche. On menaça Jersey et Guernesey.

Des vaisseaux partirent de Brest pour l'Amérique, pour Saint-Domingue et le Canada. Une flotte, commandée par La Galisonière, quitta le port de Toulon le 10 avril 1756, escortant cent cinquante transports chargés de douze mille hommes, aux ordres du maréchal de Richelieu. L'expédition descendit le 17 juin dans l'île de Minorque; le port Mahon fut pris d'assaut le 28. On sait que le brave marin auquel est dû ce brillant fait d'armes,

mourut à son retour à Paris, et que les Anglais, furieux de leur échec, firent retomber leur colère sur le malheureux amiral Byng, impitoyablement fusillé.

L'Angleterre fit des efforts prodigieux. Sur la proposition de Pitt, le Parlement vota les sommes nécessaires à l'armement de soixante mille hommes pour l'armée de mer et de cinquante-quatre mille pour l'armée de terre. Son budget s'éleva pour cette année à plus de 277 millions, sur lesquels un subside de 17 millions fut accordé au roi de Prusse. Ses vaisseaux tinrent bloqués tous nos ports de la Manche.

Le vice-amiral Hawke appareillant d'Angleterre avec dix-sept vaisseaux, neuf frégates, deux galiotes et cent navires de transport portant douze à quinze cents hommes, se dirigea vers les côtes de Bretagne, puis changeant de route alla menacer la Rochelle et Rochefort, s'empara de l'île d'Aix (23 novembre 1757). C'est à cette conquête que se borna son expédition. Le gouvernement anglais chargea lord Anson, célèbre par ses combats et son voyage autour du monde, d'en diriger une seconde contre la Bretagne, alors placée sous le commandement du duc d'Aiguillon. Le 5 juin 1758, douze mille hommes environ, commandés par le duc de Marlborough, dont le nom était pour les soldats anglais d'un favorable augure, débarquèrent dans la baie de Cancale, s'emparèrent de Saint-Servan, ville séparée seulement de Saint-Malo par l'embouchure de la Ranse, y brûlèrent un vaisseau de cinquante canons, deux frégates, vingt-quatre corsaires et une soixantaine de bâtiments marchands. La prise de Saint-Malo était imminente. Le duc

d'Aiguillon qui n'avait sous ses ordres que quelques faibles régiments, suppléant au nombre par la bravoure, força l'armée à se rembarquer. L'amiral Anson se dirigea sur le Havre, puis sur Cherbourg. Le comte de Raymond et le duc d'Harcourt avaient pris des dispositions qui rendaient ses tentatives inutiles.

Il retourna donc en Angleterre, et revint sur les côtes de France avec le prince Edouard, fils du Roi. Le 7 août, Anson reconnut Cherbourg et put exécuter le débarquement de ses troupes à l'anse d'Urville, à deux lieues à l'ouest de la ville. Les troupes françaises, trop peu nombreuses, n'avaient pu empêcher cette fatale descente et se retirèrent sous Valognes. Les Anglais purent donc entrer dans la ville de Cherbourg, laissée sans défense, dévastèrent la campagne, pillèrent la ville, arrachèrent à leur patrie des familles entières de matelots. A l'approche des troupes rassemblées par le duc d'Harcourt, et dont le maréchal de Luxembourg venait prendre le commandement, ils se virent forcés d'abandonner précipitamment leur conquête et de se rembarquer. Après ce coup de main plutôt digne d'un chef de pirates que d'un amiral représentant une nation civilisée, Anson retourna vers les côtes de Bretagne, y fit une descente le 3 septembre à la hauteur du cap Fréhel et eut la douleur de voir son armée battue à Saint-Cast par d'Aiguillon, secondé par le brave d'Aubigny, et forcé de se rembarquer honteusement (1).

(1) Cette brillante victoire fit le plus grand honneur au duc d'Aiguillon, contre lequel plus tard ses luttes contre les Parlements en faveur de l'autorité royale soulevèrent de violentes inimitiés. Il s'était établi dans le moulin de

Sur toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la descente des Anglais à Cherbourg, on trouvera des renseignements importants dans les pièces que nous empruntons aux archives d'Harcourt. Nous avons dû, comme nous le ferons pour les documents dont nous avons entrepris la publication, nous borner, afin de ne pas dépasser les limites que nous nous sommes tracées, à choisir dans la correspondance des ministres et des commandants militaires avec le duc d'Harcourt, les pièces les plus intéressantes. Elles suffiront pour que le lecteur puisse assister jour par jour pour ainsi dire aux événements dont la Normandie a été le théâtre, et que les historiens n'ont pu, faute de documents suffisants, retracer que d'une manière incomplète et souvent inexacte.

Saint-Cast pour observer les mouvements de l'ennemi, ce qui fit dire à son ennemi La Chalotais que le duc d'Aiguillon « *s'était plutôt couvert de farine que de gloire*, » le bon mot a fait fortune. Etrangers aujourd'hui aux sentiments qui firent accueillir tout ce qui était défavorable au duc d'Aiguillon, nous ne devons pas refuser de constater l'importance du service qu'il rendit alors à son pays.

CORRESPONDANCE.

Lettres de MM. le prince de Croy-Solre. — Le maréchal de Belle-Isle. — Le duc d'Harcourt. — De Fontette. — Comte de Raymond. — Comte d'Amfréville. — Le prince de Montmorency-Robecq. — Le maréchal de Luxembourg — Le chevalier d'Arance. — Duval-Pontel et Frigoult. — Le marquis de la Châtre. — Un prisonnier des Anglais. — Besse. — Le comte de Guerchy. — De Chavilly. — Tulle. — De Chantereyne. — Les échevins de Cherbourg.

Calais, le 6 octobre 1757.

Lettre de M. le prince de Croy à M. le duc d'Harcourt.

L'escadre anglaise, mon cher oncle, qui nous a honorés longtemps de sa présence, vient de prendre la route de Portsmouth. Nos quatre frégates de Dunkerque ont mis à la voile, de même que les deux de Thurot, qui étaient à Flessingue. Voilà nos nouvelles d'ici. En voici une qui mériterait que vous tâchiez d'être instruit de ses progrès : toutes les nouvelles s'accordent à dire que les Anglais font encore un grand embarquement à Portsmouth, et qu'ils y font filer des troupes. Vous êtes à portée d'en avoir des nouvelles; de mon côté, je vous ferai savoir d'abord tout ce que j'apprendrai.

Vous me faites l'honneur de me demander ce que c'est que mon grand ouvrage de Vimereux. C'est une grande batterie de Boulogne, à deux cent dix toises en avant dans la mer, dans l'endroit où elle est la plus rude ; par conséquent, cet ouvrage

était très-difficile. Il y a bien des années qu'il en est question, je l'ai entrepris celle-ci et j'en suis venu à bout. Cette batterie fera presqu'à Boulogne l'effet d'un port de mer; car j'y place des mortiers qui portent à dix-huit cents toises, et, par conséquent, un vaisseau qui s'y réfugiera, sera protégé ; et à deux mille toises de terre, le vaisseau qui voudrait l'attaquer, risquera d'être coulé à fond. Nous avons fait plusieurs autres choses utiles et curieuses, mais je suis bien fâché que les Anglais ne nous donnent pas occasion d'en faire de plus considérables.

J'ai l'honneur, etc.

LE PRINCE DE CROY ET DE SOLRE (1).

Calais, le 11 octobre 1757.

Lettre de M. le prince DE CROY à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous annoncer qu'il est arrivé hier, ici, un paquebot chargé de cent prisonniers dont quarante-sept capitaines de navires marchands, ils se louent de la manière dont ils ont été traités en Angleterre, et ils rapportent qu'à leur départ de Douvres, ils ont parlé au capitaine d'un bâtiment espagnol qui arrivait de la rade de Portsmouth, qui leur a assuré qu'à son départ le 6 octobre, il y avait vu entrer une si grande quantité de vaisseaux, qu'il était persuadé que c'était la flotte que l'on savait déjà avoir échoué dans le pays d'Aunis. Reste à voir si elle désarmera, ou si elle se joindra à une esca-

(1) Le prince de Croy-Solre, commandant à Calais. Il a été fait maréchal de France en 1783.

Il était neveu du duc d'Harcourt (Anne-Pierre) par son mariage avec Angélique-Adélaïde d'Harcourt, fille du duc François d'Harcourt (maréchal de France en 1746, mort en 1750), l'aîné des onze enfants du maréchal Henri, ambassadeur en Espagne. Les autres fils de François d'Harcourt étaient : Françoise-Claire, mariée à Emmanuel Dieudonné de Hautefort, et Claude-Lydie, mariée à Louis-François Régnier, comte de Guerchy.

dre que l'on y préparait : c'est à quoi nous serons attentifs. Ils ajoutent que les Anglais mettent à présent leurs espérances dans la fermeté du roi de Prusse, et l'armement qu'ils font pour la Nouvelle-York, et que s'ils n'ont pas bientôt quelqu'avantage, la nation sera tout-à-fait découragée, d'autant que, quoique leur commerce se soutienne, le peuple est absolument écrasé par les impôts de toute espèce. Le gros de la nation est fort aise que nous ayons pris Hanovre, et voudrait que nous le gardions, pour que leur Roi ne soit plus occupé que d'eux. Ils sont furieux contre le rétablissement de Dunkerque, et de ce que nous occupons Ostende ; et comme ils pourraient se réunir pour ce côté-ci, nous allons redoubler d'attention.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE PRINCE DE CROY ET DE SOLRE.

M. le duc d'Aiguillon me mande dans l'instant que la grande flotte anglaise a doublé la Bretagne par un vent forcé, et qu'elle faisait route directement pour Portsmouth, ce qui confirme le rapport ci-dessus.

Il m'arrive dans le moment une confirmation bien plus détaillée et bien sûre. Un corsaire de Dunkerque y a amené bas trois officiers de la marine du roi d'Angleterre, qu'il a pris le 4 dans un des bâtiments de la flotte, à la hauteur du cap Lézard. Cette flotte était en tout de quatre-vingt-dix voiles et une des plus belles qu'on puisse voir : il y avait entre autres neuf vaisseaux à trois ponts, superbes, et elle était équipée au mieux. Le premier de ces officiers parle français ; je viens de le questionner ; ayant été mené ici pour repasser dans le bâtiment de Cartel, il était non-seulement de l'expédition, mais même a mis pied à terre dans l'île d'Aix pour y descendre des troupes, afin de raser la forteresse. Il rapporte qu'il n'est pas vrai qu'on ait arraché les vignes, mais qu'une partie de l'équipage du *Magnanime* et du sien y a mis pied à terre pour cueillir du raisin qui était dans sa maturité ; que le vaisseau le *Magnanime* est celui qui a été chargé de raser à coups de canon le fort de l'île d'Aix qui ne pouvait pas tenir ; qu'ils ont amené en Angleterre la petite garnison qui y était. Ensuite, ils ont été cinq jours occupés à

ranger les transports et à préparer la descente, sur quoi il y a eu dispute entre l'amiral et les généraux des troupes. Pendant ce temps, la côte a été couverte de monde et il n'y a plus eu rien à faire, de sorte que le 1er octobre la flotte a appareillé, et qu'un vent forcé ayant toujours été favorable, elle a fait tant de diligence que, dès le jeudi 6, toute la flotte rentrait à Portsmouth; et comme elle n'avait que pour trois mois de vivres qui étaient à leur fin, il ne croyait pas qu'elle en sorte, à moins que l'on ne leur refournisse de nouveaux vivres, et il est persuadé qu'elle va désarmer et qu'il va y avoir un furieux trouble en Angleterre.

Au Havre, le 2 juin 1758.

Lettre de M. le duc d'Harcourt à M. de Fontette.

Comme les escadres anglaises, Monsieur, doivent mettre incessamment à la voile, et que l'on n'a que des soupçons sur l'objet de leur entreprise, il est à propos de se tenir partout également sur ses gardes, et de pourvoir à l'avance à la subsistance des troupes qu'il conviendrait de placer suivant les événements, dans différents endroits; il est nécessaire en conséquence de faire approvisionner la Hougue, l'île de Tatihou et Granville, pour un mois, savoir: la Hougue, sur le pied de sept cents hommes; l'île Tatihou, sur le pied de mille, et Granville pour autant. Il convient aussi que les habitants de cette ville soient également approvisionnés; je vous prie, en conséquence, de faire déposer dans lesdits lieux les farines, viandes salées, cidre, vin, eau-de-vie, bois et paille, nécessaires pour ce temps, et quelques bœufs sur pied, avec le fourrage pour les nourrir dans ces places. Pour les viandes salées, vous pourriez vous en procurer par les commissaires de la marine, à qui vous les remettriez, s'il n'en était pas fait usage. Vous pouvez être persuadé qu'aussitôt que les circonstances m'auront fait juger ces fournitures inutiles dans ces lieux, je ne manquerai pas de vous

en avertir, afin de les faire rentrer dans les magasins d'où vous les aurez tirés.

Je dois vous prévenir aussi, Monsieur, que, comme je puis avoir besoin de faire passer des troupes de cette partie dans votre généralité ou de votre généralité dans cette partie, sans que j'aie le temps de vous en prévenir pour les subsistances, je prendrai le parti de les faire marcher par étapes. Ainsi, il serait à propos que vous prévinssiez les étapiers, afin qu'ils se mettent en état d'en faire la fourniture aux troupes que je ferais marcher en campant.

Troarn et Argences, seraient les lieux de communication avec votre généralité. Caen, Bayeux, Saint-Lo, seront les lieux de passage, soit en allant, soit en revenant. Ainsi je vous prie de faire prendre connaissance par vos subdélégués, des foin, paille, bois, chariots, charrettes et chevaux, qu'il peut y avoir à portée de ces routes pour, au premier ordre, les faire fournir. Il suffit qu'ils sachent où prendre toutes ces fournitures, sans en assembler aucune, afin de les faire parvenir aux lieux que je leur indiquerais.

Vous connaissez, etc.

D'HARCOURT,

Du 9 juin 1758.

Lettre de M. le duc D'HARCOURT à M. DE FONTETTE.

J'arrivai hier ici, Monsieur, à dix heures du soir; j'y appris que les Anglais étaient descendus à Cancale, après en avoir pris le fort, et qu'ils se sont ensuite rendus maîtres de St-Servan. Je n'ai pu encore monter à cheval pour voir le camp où nos troupes arrivent successivement; mais je suis assuré qu'il est approvisionné de bois de campement et de chauffage, et de la paille pour une livraison et demie. Il n'y a que le foin dont nous sommes fort courts, ainsi que d'avoine, qui manque absolument.

Je vous prie d'envoyer les ordres dans les départements de Caen, de Vire, de Saint-Lo et autres, pour faciliter l'approvisionnement. Vous ne devez pas penser à en tirer du côté d'Avranches, attendu le mouvement des troupes. Il est de toute nécessité de faire passer de l'argent à la suite des troupes que nous avons ici. J'en vais écrire aussi à Monsieur le Maréchal, pour qu'il vous fasse passer des fonds pour tenir assemblés nos garde-côtes. Je vous prie de lui faire passer ma lettre par un courrier. Je vous prie de pourvoir à l'approvisionnement de Granville pour un mois, attendu qu'on en a tiré la plus grande partie de celui qui y était pour la subsistance du camp.

Je crois que vous ferez fort bien de vous rendre ici; ce n'est pas que M. de Mombrière n'y serve tout au mieux et avec toute l'intelligence possible; je vous attends donc, mais venez avec de l'argent.

D'HARCOURT.

A Versailles, le 9 juin 1758.

Le maréchal DE BELLE-ISLE à M. le duc D'HARCOURT.

Suivant les lettres que je reçois de Saint-Malo, Monsieur le Duc, on ne peut plus douter que les Anglais n'aient débarqué à Cancale, dont ils ont brûlé l'église; leur camp paraît être de huit à dix mille hommes; c'est beaucoup, s'ils ne veulent que piller ou brûler Saint-Servan; mais ce serait trop peu pour oser entreprendre en règle le siége de Saint-Malo.

Par toutes les mesures que prend M. le marquis de La Châtre, qui est chargé de défendre cette place, il sera en état de donner tout le loisir de venir à son secours; il a pour plus d'un mois de subsistances avec toutes les munitions de guerre nécessaires; je voudrais qu'il eût une plus nombreuse garnison; mais j'ai beaucoup de confiance dans le courage des Malouins, dont il me mande le zèle et la bonne volonté, ainsi que d'une grande quantité de noblesse et de gentilshommes du pays qui l'étaient

venus trouver pour servir avec les grenadiers dans la place; il en est de même des garde-côtes.

Quoiqu'il me paraisse peu vraisemblable que les Anglais s'attachent sérieusement au siége de Saint-Malo, il faut cependant prendre les mêmes mesures que si ce siége devait avoir lieu et ne rien négliger pour se mettre en état de secourir cette place tout le plus promptement.

Pour cet effet, M. le duc d'Aiguillon, après avoir laissé le nécessaire dans tous les postes, me marque qu'il se portait sur Dinan avec seize bataillons et le régiment de dragons de Marbeuf; il y a quelques-uns de ces bataillons indispensablement affaiblis par des détachements, et ceux de Talaru et de Brissac qu'il ne faut compter que pour moitié. Je ne lui compte donc que la valeur de douze bataillons, ce qui ne serait pas suffisant pour attaquer les Anglais qui, suivant tous les avis venus d'Angleterre, doivent avoir quinze mille hommes de troupes de débarquement. Quand même on les réduirait à douze mille, il est indispensable de renforcer le corps de M. le duc d'Aiguillon. Cet objet est si important et si décisif que l'intention du Roi est qu'il ne soit rien négligé pour parvenir à remplir complétement cet objet; tout consiste donc à prendre si bien nos mesures que, sans exposer les postes les plus essentiels de la Basse-Normandie en les dégarnissant, nous parvenions à donner à M. d'Aiguillon tout le secours possible à temps, et que si les Anglais venaient à se rembarquer précipitamment pour se porter sur Granville ou Cherbourg, les troupes que vous auriez fait marcher sur la Bretagne pussent y être de retour assez tôt.

J'ai vu par la lettre que M. de Coëtlogon m'a écrite, du 6, qu'il comptait avoir incessamment à portée de Granville les deux bataillons de Limousin, Guyenne, Lorraine, les deux d'Horion, outre les régiments de Poitou et de Saint-Chamond. Je ne compte ces deux derniers que pour chacun un bon bataillon complet; je pense que c'est ces deux régiments qu'il faudrait laisser pour la garde de Granville, le Mont-Saint-Michel et autres postes que vous jugerez nécessaires avec toutes vos capitaineries garde-côtes et les deux régiments d'Escars et de Bourbon, et que vous tiendrez tout prêts à marcher les six bataillons dont je viens de parler et le régiment de dragons Languedoc.

Pour cet effet, je pense qu'il convient que vous fassiez avancer le régiment de dragons Languedoc dès à présent à Pontorson, et tout de suite les six bataillons, sauf à pousser plus avant le régiment de Languedoc en Bretagne, suivant que M. le duc d'Aiguillon vous le demandera relativement aux circonstances. Je suppute sur la carte que d'Avranches à Pontorson, il peut y avoir quatre ou cinq lieues, et d'Avranches à Granville, huit à neuf; dans de pareilles circonstances, des troupes peuvent très-bien faire ce trajet, je veux dire de Granville à Pontorson en deux marches.

Je compte aussi que de Pontorson à Dol, il n'y a qu'une petite marche pour un corps tel que six bataillons et un régiment de dragons qui n'ont point d'équipages.

M. d'Aiguillon rassemble toutes ses troupes à Dinan, et, suivant ma supputation, il partirait de Dinan avec sa petite armée le même jour que les six bataillons et les dragons de Languedoc partiraient de Dol pour se joindre au lieu que M. d'Aiguillon indiquerait, et être de là en état de marcher ensemble pour aller combattre l'ennemi. C'est donc une avance extrêmement utile et qui doit assurer le succès de l'entreprise, que de porter tout présentement vos six bataillons et les dragons à Pontorson, que je regarde comme le centre, puisque absolument parlant, ce petit corps peut rétrograder à Granville en deux marches, et de l'autre côté joindre également M. le duc d'Aiguillon et être sur l'ennemi en deux marches; et comme les opérations de cette espèce ne réussissent que par les mesures bien justes prises à l'avance, par être bien averti, et en apportant la plus grande célérité pour l'exécution, je vous prie, Monsieur le Duc, de vouloir bien donner toute votre attention pour la sûreté et l'exactitude de tout ce qu'il y a à faire pour y parvenir; c'est une crise qui ne peut pas durer quinze jours; le secours tel que je vous le marque, que vous procurerez à temps à M. d'Aiguillon, vous fera tout autant d'honneur que si vous deviez combattre en personne les Anglais. Vous sentez bien que la Bretagne étant un gouvernement différent du vôtre, vous ne pouvez pas y aller vous-même et y commander; vous ne devez pas avoir plus de peine à ce sujet que si les six bataillons et le régiment de dragons que vous y enverrez s'en allaient à La Rochelle ou à

Bayonne, avec cette différence que si les Anglais prenaient le parti de revenir sur Granville ou autre partie de la côte de Normandie, non-seulement vos troupes vous rejoindront assez tôt, comme je l'ai marqué ci-dessus, mais que M. le duc d'Aiguillon vous enverrait un renfort pour le moins égal et vous le mènerait lui même pour y exécuter vos ordres. Je suis donc bien assuré, vous connaissant comme je fais, que vous redoublerez de zèle et d'attention pour que rien ne manque et que tout s'exécute avec la plus grande diligence.

Comme M. de Coëtlogon se trouve dans le même cas de ne pouvoir aller en Bretagne, vous chargerez du commandement de ces six bataillons et des dragons M. le comte de Raymond ; car je doute, sur ce que m'a mandé M. de Brancas sur l'état de sa santé, qu'il soit à portée d'y aller; s'il en était autrement, vous les y enverriez tous les deux.

Je mande à M. le duc d'Aiguillon de vous donner, aussitôt ma lettre reçue, de ses nouvelles, et de se tenir dans une relation continuelle; vous établirez pour cela, s'il le faut, des relais et des ordonnances et vous prendrez chacun de votre côté toutes les précautions possibles pour assurer des fourrages et des subsistances dans tous les lieux où ces troupes auront à marcher ou à séjourner, et notamment à Pontorson. Vous sentez bien qu'il n'y a pas un moment à perdre; vous voyez à présent tout le bon usage que vous pouvez faire de vos garde-côtes; je voudrais même que vous en prissiez un nombre dans chaque compagnie détachée des capitaineries, en excitant leur bonne volonté par toutes sortes de voies pour compléter vos six bataillons. Il me semble que si j'étais là pour leur parler moi-même, je trouverais de quoi mettre mes bataillons à huit cents, c'est une affaire d'une quinzaine de jours tout au plus; on peut leur donner pour cela quelque gratification pécuniaire et promettre des distinctions dans leurs villages à ceux qui auront donné cette marque de bonne volonté. M. le duc d'Aiguillon compte en faire tout autant des milices garde-côtes de Bretagne; c'est un coup de collier qu'il faut donner pour produire un aussi grand bien; car si les Anglais commettent cette imprudence, il ne doit guère s'en rembarquer.

Je ne vous parle point de tous les différents expédients que

vous devez mettre en œuvre pour assurer le succès; le roi de Prusse nous donne actuellement l'exemple. Il a fait marcher de Saxe en Silésie vingt mille hommes de son infanterie, en leur faisant faire douze à quinze lieues par jour sur plusieurs milliers de chariots qu'il avait commandés en relais. J'ai vu faire la même chose à M. de Vendôme en Italie, où nous fîmes quatorze lieues en un jour. M. de Luxembourg en usa de même à sa célèbre marche du Pont-des-Pierres et de Vignamont. Vous pourrez faire les mêmes choses dans les proportions, et s'il n'y a pas un assez grand nombre de chariots, il y en aura toujours assez pour porter les malingres et les traîneurs qui, après s'être reposés quelques heures, seront en état de continuer leur marche. Je finirai cette lettre en vous exhortant à mettre tout en œuvre pour assurer le succès. Je vous prie de ne point épargner les courriers, et de me donner journellement de vos nouvelles; je vais attendre avec impatience la réponse que vous ferez à celle-ci, et suis, Monsieur le Duc, etc.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

Juin 1758.

TENTATIVE DES ANGLAIS CONTRE SAINT-MALO.

« La flotte, en sortant de Portsmouth, était composée de cent soixante voiles. Le soir de son départ de Portsmouth, elle mit en travers de l'île de Wight, et les amiraux Anson et Hawke, commandant chacun une division, l'une de vingt-deux voiles, l'autre de seize, firent route pour sortir de la Manche, ayant pour objet de bloquer Brest et Rochefort, surtout ce premier port, où on avait dit en Angleterre que l'on armait vingt-cinq vaisseaux de ligne. Leur projet était en même temps de tenir par là nos troupes de terre en échec, afin de pouvoir agir plus sûrement contre la ville de Saint-Malo, dont ils avaient résolu la ruine. La flotte qui, pour cet effet, s'est portée à Cancale est

composée de cent quinze voiles, dont un vaisseau de soixante-quatorze canons, un de soixante-quatre, cinq de cinquante; quatorze frégates depuis seize jusqu'à trente; trois bombardes; dix-sept vaisseaux à deux batteries armés en flûte, le reste de bâtiments de transport. Elle est commandée par le capitaine Howe, qui avait ordre de porter le pavillon de l'amiral Anson. Il y avait à bord des bâtiments quinze bataillons, environ quatre cent quatre-vingts dragons et trois cents chasseurs volontaires à cheval, composés de presque toute la noblesse anglaise. Ils comptaient, après avoir mis toute leur artillerie à terre et prête à battre Saint-Malo, faire sommer le commandant de rendre la place, en lui offrant la liberté d'en sortir avec ses troupes, en raser ensuite les murs et faire sauter tous les forts avancés. Ils ont à bord quatre ingénieurs. Dans un conseil tenu le mardi 6, le lendemain de la descente, deux furent d'avis d'escalader la ville de Saint-Malo, si le commandant refusait de la rendre aux conditions proposées; les deux autres furent d'avis de mettre l'artillerie en batterie, de faire entourer les forts avancés de bâtiments prêts à les canonner, avant que de faire la sommation, et cet avis prévalut, quoique M. de Marlborough fût du premier. On commença en conséquence à débarquer de l'artillerie et à réparer les chemins; mais les différents avis qu'ils ont eu de la marche des troupes de Bretagne et de Normandie, dont ils ont su les têtes arrivées à Châteauneuf et Pontorson, les ont fait décamper avec promptitude. M. de Marlborough, ayant vu Saint-Malo, dit: « On ma trompé: cette place, que l'on disait n'avoir qu'une faible enceinte, a des murs très-hauts et fort bons, et hérissés d'artillerie de toutes parts. »

Saint-Malo, le 19 juin 1758.

M. le duc D'AIGUILLON à M. le duc D'HARCOURT.

Je suis désespéré, Monsieur le Duc, de l'étourderie de mes courriers, qui ont été porter à Versailles les lettres que je leur

avais dit de mettre à la poste d'Alençon. Je les enverrai à l'avenir à Pontorson où j'imagine que vous avez eu la bonté d'établir des relais de chevaux de poste ou d'ordonnance, n'étant pas possible que ceux du Vivier aillent jusqu'à Avranches. Je ne peux pas croire que les ennemis fassent aucune entreprise considérable sans la flotte qui est actuellement dans la baie de Cancale, quoi qu'en puisse dire M. le prince de Croy, et il me semble qu'il est bien prouvé qu'elle n'a aucun dessein sur Granville, puisqu'elle n'y a point encore été, et que le jour qu'elle est sortie, elle a fait l'impossible pour s'élever et gagner à l'ouest. Je crois qu'elle souffre beaucoup par la disette d'eau, et qu'elle sera incessamment obligée d'en venir chercher à terre à quelque prix que ce soit. M. de Bompar le pense de même, et je compte en conséquence faire avancer après-demain, sur les hauteurs de Cancale, trois bataillons que j'avais laissés sur les derrières, afin d'empêcher les ennemis d'y mettre pied à terre. Mais comme ils pourraient plus vraisemblablement se porter vers la rivière de Couesnon, où ils trouveraient une plus grande abondance d'eau et plus de facilité à en faire, m'étant absolument impossible de m'étendre aussi loin, je crois, si vous me permettez de vous dire ce que je pense, que vous devriez faire filer vers Pontorson deux ou trois bataillons et quelques escadrons de dragons. Au moyen de cette disposition, nous empêcherons les ennemis de faire de l'eau, et nous les réduirons à la plus cruelle nécessité, si le vent les contrarie encore quelques jours, étant presque certain qu'ils n'ont de l'eau que pour un mois, et il y a plus de trois semaines qu'ils sont en mer. Si vous approuvez cette idée, je vous prierai de me mander le jour où vos troupes arriveront à Pontorson et le nom de l'officier qui les commandera, afin que M. de Castries, qui commandera celles que j'établirai sur les hauteurs de Cancale, puisse se concerter avec lui.

Il arrive sur la côte beaucoup de cadavres de chevaux jetés à la mer; un officier a été détaché ce soir de la flotte pour me porter une lettre; mais comme j'avais défendu qu'on le laissât venir par terre, et que le vent est contraire, il n'est pas encore arrivé. J'imagine que M. de Marlborough me fait demander quelques rafraîchissements.

Oserais-je vous prier de faire passer cette lettre à M. le prince de Croy.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUC D'AIGUILLON.

Du 20 juin 1758.

EXTRAIT DES NOUVELLES DE LONDRES.

« L'amirauté a reçu des dépêches par la voie de Cork, qui l'informent que l'amiral Boscaven était parti d'Halifax, le 12 mai, avec vingt-quatre vaisseaux de ligne, six frégates et vingt mille hommes de troupes de terre pour aller attaquer Louisbourg. Les deux déserteurs qui se sont présentés à Portsmouth pour piloter la grande flotte à Saint-Malo, ont été reconnus espions et ont été pendus.

Il est arrivé le 15, à Portsmouth, une chaloupe de guerre dépêchée par le commodore Howe, avec un courrier qui apportait l'avis du rembarquement des troupes; on a aussitôt dépêché en conséquence un cutter pour donner les ordres de tenter sur Granville, où il y a soixante-dix navires. Nous pensons que la flotte nous en donnera bon compte; car, cette expédition n'étant principalement que *pour détruire la marine et le commerce de France*, notre but a été déjà rempli, y ayant ici cent trente-sept navires brûlés, dont un de cinquante canons, deux de trente-six, vingt-quatre de trente à quarante, soixante-dix marchands et quarante petits dans le port de Saint-Malo, la flotte ira dans quelque autre endroit en faire autant. On dit qu'à vingt-cinq milles de Saint-Malo, un corps de trente mille hommes s'avançait pour le secourir, la prise de cette place a été trouvée impraticable, et les murs trop haut pour les escalader.

On a, hier, reçu avis que le vaisseau de guerre le *Southampton* et la chaloupe de guerre le *Success* étaient arrivés à Plymouth et avaient quitté le lord Anson mercredi dernier à la hauteur

de Ouessant, où il croise pour empêcher la sortie de la flotte française.

Le commodore Moore est parti d'Antigua, le 10 de mai, avec cinq vaisseaux de guerre. Quelques-uns pensent qu'il est allé attaquer la Guadeloupe.

Sa Majesté a terminé aujourd'hui la session du Parlement par une harangue, après avoir signé plusieurs bills.

Le comte de Bristol a été nommé ambassadeur auprès de Sa Majesté catholique.

Nous apprenons que la flotte des amiraux Anson et Hawke est parue ces jours derniers à Torbay, du moins en partie, probablement forcée par les gros vents de ouest, qui ont régné pendant deux à trois jours.

L'amiral Holbourne est resté à Spithead avec huit vaisseaux de guerre.

Les avis d'Halifax portent qu'un corps de neuf mille hommes est parti sous les ordres du colonel Murray pour attaquer le fort de la Pointe-Couronnée.

Nous avons des pilotes en état de conduire des vaisseaux à Québec, quoique les Français disent que c'est une navigation dangereuse.

Nous sommes assurés que la grande flotte doit être divisée en trois escadres pour attaquer trois places à la fois sur la côte ennemie.

Le *Dorset-Shire* a mis à la voile le 19 de Spithead, avec les transports sous son convoi, pour aller prendre des troupes en Irlande, qui sont, dit-on, destinées à joindre celles de la grande expédition.

On a chargé quarante caisses d'argent sur le vaisseau de guerre le *Norwich*, pour la paye des troupes dans l'Amérique septentrionale. »

Calais, le 23 juin 1758.

Copie d'une lettre de M. le prince DE CROY à M. le duc D'AIGUILLON.

Il me semble qu'il faut distinguer quatre armements qui sont tantôt séparés, tantôt joints; celui que nous avons vu venir aux Dunes est une partie de celui de l'amiral Holbourne, qui était resté à Spithead, et qui est venu escorter aux Dunes les bâtiments qui sont venus chercher le reste de ce qui s'assemblait dans la Tamise et auxquels beaucoup de marchands se sont joints de part et d'autre. Cet armement est retourné à Spithead, et je crois être sûr qu'il y est encore et que cela fera partie du renfort qui s'assemble dans l'île de Wight, et qui n'en partira pour joindre les autres que suivant les circonstances plus ou moins avantageuses, quoique les nouvelles d'aujourd'hui disent qu'on croit que le corps de dix mille hommes de l'île de Wight s'embarquera dimanche 28 juin.

Celui du commodore Howe; il a l'honneur de votre connaissance, puisque vous faites presque ordinaire ensemble; il est certain que c'était celui du gros des troupes, et c'est là le corps de l'armée de terre. Si les vents pouvaient la retenir encore, elle deviendra, suivant ce que vous me faites l'honneur de me mander, la pâture des poissons, du moins la cavalerie.

Vous voyez l'amiral Anson devant Ouessant, nous croyons qu'il n'est là que pour en imposer à la marine de France et à celle d'Espagne, si elles avaient remué, et je pense comme vous qu'elle attend le commodore Howe pour agir du côté de Lorient ou de Rochefort, à quoi ils ne seront plus à temps.

Il reste l'amiral Hawke que j'aurais cru qui faisait partie de ce qu'on voit aux îles de Ouessant, et je le crois encore; s'il n'y est pas, je m'imagine qu'il a voulu gagner du côté de Lorient ou de Rochefort, et que les vents le contrarient.

Vous jugerez bien mieux que nous, Monsieur, de la justesse de tout ceci. Pour ce que nous voyons à présent, c'est qu'il ne

reste que les garde-côtes ordinaires dans le sud et l'est des côtes d'Angleterre. Quelque bruit que l'on nous fasse de la Hollande, je ne vois rien tourner de ce côté-là, et tout me paraît destiné pour vos côtes.

LE PRINCE DE CROY.

De la montagne du Roule-sur-Cherbourg, ce 28 juin 1758, à 5 heures 1/2 du soir.

Lettre de M. le comte DE RAYMOND à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

En venant du camp à Cherbourg, j'ai envoyé un express en avance, pour faire rendre sur la montagne du Roule, d'où l'on découvre, comme vous savez, Monsieur, de très-loin en mer, M. Goulard, commissaire de la marine, le capitaine Clément, qui est excellent marin, le capitaine Prudhomme, commandant la corvette du Roi *la Diligente*, et le garde-pavillon du Roule, pour pouvoir vous faire le rapport le plus juste qu'il serait possible, au sujet des vaisseaux anglais qui ont paru ce matin à la hauteur de Fermanville et de Saint-Pierre, portant sur Cherbourg. Je ne puis mieux vous donner de connaissance sur cette escadre, qu'en vous envoyant le rapport du capitaine Clément, d'après tout ce qui en a été rapporté, et d'après ce qu'il aurait vu lui-même, étant venu ce matin l'examiner, aussitôt qu'il a entendu tirer le canon de dessus la montagne du Roule, qui est le signal que les Anglais approchent de la côte.

J'ai envoyé M. de Bellefonds jusqu'à la hauteur de la Pernelle, pour être instruit si l'escadre prend effectivement la route de la Hougue, où s'ils poussent plus loin, et il doit aller à Valognes tout de suite, où je crois que vous vous rendrez ce soir, vous rendre compte de ce qu'il aura vu.

J'ai de plus envoyé en toute diligence le sieur Prudhomme, jusqu'à Barfleur, d'où il découvrira la route que prendra cette escadre, soit de l'Est ou de l'Ouest, et qui viendra m'en rendre compte à Cherbourg, en toute diligence, où je vais me rendre après que j'aurai examiné d'ici, jusqu'à sept à huit heures du soir, si cette escadre ne revient point sur Cherbourg, et je me rendrai demain matin à Valognes, suivant ce que j'apprendrai ou que je verrai moi-même de cette escadre.

Depuis ma lettre commencée, Monsieur, nous venons d'apercevoir de la montagne du Roule et de compter jusqu'à vingt-six vaisseaux, quoique l'horizon soit fort gras, faisant la route de l'Ouest, étant à quatre ou cinq lieues au large à travers Cherbourg; on croit que c'est la même escadre qui a paru ce matin.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE COMTE DE RAYMOND (1).

Ayant voulu, Monsieur, avant de faire partir M. de Tulle, examiner et bien faire examiner les manœuvres que pouvait faire cette escadre, pour que l'on puisse en tirer les conséquences les plus justes, le capitaine Clément, M. Gaulard et autres, assurent qu'elle s'éloigne entièrement de Cherbourg, et qu'elle prend la route du Nord; je resterai cependant à Cherbourg jusqu'à demain matin, pour voir si c'est son dernier mot.

S'il ne paraît plus demain de vaisseaux, demain matin je renverrai les dragons et l'infanterie.

Si vous partez pour le Havre, où l'on assure que l'autre escadre est toujours, je vous prie de m'envoyer un courrier.

(1) Le comte de Raymond était chargé à cette époque de commander en qualité de maréchal-de-camp les troupes de la Basse-Normandie, sous les ordres du gouverneur et des lieutenants généraux de la province. Il a eu le malheur d'attacher son nom au souvenir de cette descente contre laquelle ses précautions étaient insuffisantes. « Les Anglais prirent Cherbourg par la lâche ineptie d'un maréchal-de-camp nommé Raymond. » C'est ainsi que dans ses Mémoires s'exprime Dumouriez, servant alors en Basse-Normandie en qualité de cornette de cavalerie dans le régiment d'Escars. Il prit un officier de dragons anglais. Il revint en 1762 avec son régiment dans le Cotentin.

J'enverrai les compagnies de dragons qui vont arriver, passer cette nuit en cantonnement à Tourlaville.

A Versailles, le 16 juillet 1758.

M. le maréchal DE BELLE-ISLE à M. le duc D'HARCOURT.

Nous recevons, Monsieur le Duc, des avis de toutes parts d'Angleterre, du dessein qu'ont les ennemis de remettre incessamment à la voile, et même qu'ils augmentent le nombre de leurs troupes de débarquement; et quoique je pense bien que ce qu'ils ont vu des bonnes dispositions que vous aviez faites sur la côte de Normandie, les aura dégoûtés d'y venir faire une descente, et que c'est à des objets encore plus considérables, tels que Brest, Lorient ou Rochefort, qu'ils s'attacheront; cependant, la facilité qu'ils ont d'être portés en six heures de temps sur Cherbourg et sur la partie du Cotentin, pourrait bien avec un vent favorable, les engager à y revenir faire une tentative, et il est bien essentiel surtout de ne point être surpris nulle part, par une descente qu'ils déroberaient ou feraient sans forte résistance. C'est dans ce principe, que je viens de convenir avec M. de Massiac, que j'aurais l'honneur de vous mander de faire ordonner, tout de suite, l'assemblée de moitié des garde-côtes de la Basse et Moyenne-Normandie, c'est-à-dire quarante hommes par chaque compagnie détachée, avec des officiers à proportion, laissant l'autre moitié à la culture des terres et leurs officiers chargés du soin de continuer de les exercer les fêtes et dimanches. Vous sentez, Monsieur le Duc, que c'est un choix à faire qui mérite toute votre attention et celle des inspecteurs, majors et capitaines-généraux qui, dans une pareille circonstance, ne manqueront pas de continuer à donner de nouvelles preuves de leur zèle, en se portant à la tête de leur capitainerie, qu'il faut faire camper sur les différents points de la côte, où leur présence a déjà fait un si bon effet, puisqu'elle a empêché les ennemis d'y tenter une descente;

ces nouveaux camps produiront encore le même effet, en y joignant tout ce que vous pourrez rassembler de troupes réglées, car l'essentiel est d'empêcher absolument toute descente et établissement, surtout dans la presqu'île du Cotentin, à Cherbourg, La Hougue et le fort Tatihou.

Ordonnez, à ces différentes troupes, de remuer de la terre pour former des retranchements, dans toutes les parties nécessaires, pour se mettre à couvert du canon des vaisseaux ennemis. Avec le secours de MM. les Intendants, faites-y employer en même temps, par corvée, tout le plus de paysans qu'il sera possible de réunir de proche en proche; faites-leur donner une ration de pain, pour les encourager, jusqu'à ce que les ouvrages soient finis, et qu'on les renvoie chez eux.

Comme les camps des garde-côtes subsisteront jusqu'à ce que la saison de tenir la mer soit passée, c'est-à-dire jusqu'à la fin de septembre, ce sera l'affaire des inspecteurs, majors et capitaines-généraux, au bout d'un mois supposé, de faire relever le tout ou partie des quarante hommes par autant de ceux qui seront restés chez eux, afin de partager également la peine et les avantages; car, d'ailleurs, il faut que ceux qu'on laissera chez eux soient toujours tous prêts à marcher, lorsque vous leur en enverriez l'ordre, ce qui ne serait que dans le cas d'un danger évident, et d'employer tous les efforts pour le repousser.

Comme il est à présumer que la Haute-Normandie ne sera pas dans un cas si prochain d'être insultée, et que la flotte qui peut être à portée du Cotentin, en six heures de temps, ne peut pas se porter aussi promptement sur Dieppe et sur le Havre, et que je présume qu'on y sera bien averti, il suffira que vous ordonniez aux capitaineries de cette partie, de se tenir prêtes à marcher en total ou par moitié, suivant les circonstances; M. de Martené et M. de Berville sont à portée d'exécuter, à cet égard, tous les ordres que vous leur donnerez.

Dans tous les cas, il convient, Monsieur le Duc, qu'attendu la mauvaise qualité des chemins et la nécessité qu'il pourrait y avoir de faire des mouvements d'artillerie, de troupes et de chariots, dont la vivacité ferait tout le mérite; je pense que vous ferez très-bien de donner un ordre général pour qu'on

laisse, dans toute l'étendue de votre commandement, les barrières des enclos ouvertes, afin de pouvoir au besoin y passer. Vous vous souviendrez que dans ma tournée, malgré ces mauvais chemins, en passant à travers ces enclos, j'ai passé partout; il n'est question que de combler quelques fossés, ce que des troupes qui portent leurs outils avec elles, font facilement et sur-le-champ, au défaut des paysans.

Ayez agréable de vous concerter avec MM. les Intendants et surtout avec M. de Fontette, pour faire faire de petits magasins d'approvisionnements, dont les troupes puissent faire usage en arrivant dès le premier moment, et d'en avoir, sur les derrières, de plus considérables et fournis des denrées, comme bois, paille et fourrages, de l'intérieur de leurs généralités, pour pouvoir remplacer la consommation des premiers magasins, par exemple à Saint-Lo, pour fournir aux premiers petits magasins qui seraient formés dès tout à l'heure à Cherbourg, La Houge et Saint-Sauveur; et, s'il arrive qu'on ne soit pas dans le cas de consommer ces approvisionnemements, il n'y aura rien de perdu.

Donnez conséquemment aussi vos ordres pour que le munitionnaire soit en état de fournir le pain, tant aux troupes qu'aux garde-côtes et paysans de corvée, dans les différents endroits où vous jugerez convenable de les placer.

Je donne à M. le Contrôleur général, un mémoire signé de moi, pour qu'il fasse passer tout de suite de nouveaux fonds à M. de Brou et à M. de Fontette, tant pour la solde des garde-côtes, que pour la formation de ces magasins et les autres dépenses qu'occasionnera ce premier mouvement. Je tiendrai la main à ce qu'ils ne manquent point de fonds, dont je sens que la nécessité deviendra encore plus indispensable, si les ennemis exécutent quelqu'un de leurs projets sur les côtes de Normandie; il faut se tenir prêt partout, à tout événement, et mettre à portée tous les différents moyens que vous avez pour leur en faire repentir ou leur en ôter l'envie; je donne les mêmes ordres sur toutes les autres parties de nos côtes, afin qu'ils trouvent la même résistance partout.

Je vais attendre avec impatience de vos nouvelles à la suite des ordres précis que vous allez donner en conséquence de cette lettre.

Vous connaissez, Monsieur le Duc, tous les sentiments d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

Le 20 juillet 1758.

Lettre du duc D'HARCOURT au maréchal DE BELLE-ISLE.

J'ai reçu hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16, par laquelle vous m'ordonnez de rassembler les garde-côtes et de les faire camper à raison de quarante hommes par compagnie ; je vais faire expédier les ordres à cet effet, parce que vous me l'ordonnez, et que la partie de la guerre que je sais le mieux est d'obéir. J'y aurais même travaillé à la réception de votre lettre, mais je n'ai pu voir M. de Fontette que le soir, qui était absent de la ville; et vous sentez qu'il fallait que je prisse au préalable avec lui les arrangements nécessaires pour les fournitures qu'il y aurait à faire en conséquence. J'étais bien aise de m'assurer aussi des approvisionnements que j'avais demandés à Cherbourg, à la Hougue et Granville, que je regarde comme les points principaux de cette partie. Vous verrez, par sa réponse que je lui ai demandée par écrit, l'impossibilité qu'il y a de les compléter dans le pays et pouvez juger de la dépense que les fournitures nécessaires pour l'exécution de vos ordres occasionneront.

Vous me permettrez, Monsieur, de vous représenter que les dispositions que j'avais faites et que j'ai prescrites à M. de Raymond, par les deux lettres dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie, auraient aussi sûrement rempli vos vues, auraient coûté infiniment moins et n'auraient pas causé pour la récolte le dommage considérable qui résultera de cette assemblée. Suivant ces dispositions, M. de Raymond pouvait, au premier avis qu'il aurait de la sortie de la flotte, faire camper le régiment de Horion sous Cherbourg, faisant avancer en même temps le

régiment de Lorraine à Valognes. Ce mouvement lui donnait trois bataillons à Cherbourg avec les compagnies de dragons qui en sont à portée ; à l'apparition de la flotte, il devait faire sonner le tocsin dans les paroisses, et au moyen des arrangements que j'avais pris avec M. l'intendant, en moins de douze heures toutes les capitaineries de cette partie, savoir : celle du Cotentin, de la Hougue, de Barfleur, du Valdesaire, de Cherbourg, de la Hague et celle de Portbail, à qui il en faudrait dix-huit, faisant en tout trois mille neuf cent vingt, s'y seraient rassemblées, et certainement auparavant que les ennemis eussent fait leurs dispositions pour leur descente, au cas que ce fut leur projet. Je ne compte pas d'ailleurs les bourgeois de Cherbourg, les employés des fermes, les cent hommes proposés par la glacerie et les cinquante par la verrerie de Cherbourg, que M. de Raymond peut se procurer dans le moment. Pour la Hougue, j'étais convenu avec lui qu'il partagerait le bataillon de milice de Carhaix entre le fort de ce nom et l'île Tatihou, que le bataillon de Saint-Jean-d'Angély cantonnerait à Saint-Vast et à Quettehou, qu'il y ferait avancer de Valognes le bataillon de Lorraine qu'il ferait relever alors par Guyenne et qu'il s'y porterait avec les compagnies de dragons et le régiment de Horion, au cas qu'il jugeât, par la route que ferait l'ennemi, que son projet regarderait cette partie. Tel était le plan de défense que j'avais marqué à M. de Raymond. Il est bien certain que l'ennemi paraissant, ne peut rien entreprendre que plus de trente-six heures après qu'on en aura eu connaissance : ainsi on aurait eu tout le temps de s'assembler pour s'opposer à son entreprise. Mais eu égard à la position de Cherbourg, il n'y tentera certainement rien, lorsqu'il verra des troupes y arriver successivement. En suivant exactement ce plan, je compte que cette partie aurait été mise assez à temps en suffisante défense ; les garde-côtes ne se seraient vus enlevés à leur récolte que par l'absolue nécessité, le dommage qu'ils auraient souffert n'aurait pas été aussi considérable, ils s'en seraient d'autant moins plaints qu'ils auraient senti que les circonstances exigeaient leur assemblée. D'ailleurs on aurait évité les frais considérables qu'elle occasionnera et le pays en aurait été plus en état de recevoir des troupes dans un vrai besoin ; et par ce moyen je mé-

nageais le peu d'approvisionnement que vous voyez que nous avons par l'état de M. de Fontette.

Je ne vois que trop, Monsieur, que les ordres que vous m'avez envoyés sont le fruit de l'inquiétude de M. de Raymond; il n'a pu la contenir et il a fallu qu'il vous en fît part. Vous ne sauriez croire à quel point il l'a portée, aussi toutes les troupes le craignent comme le feu et évitent d'être à ses ordres. Il les fatigue effectivement par ce défaut dont les suites sont de les dégoûter et de les rebuter. Le pays d'ailleurs a fort peu de confiance en lui. Il est connu pour un homme qui, par beaucoup d'écriture, cherche à se faire croire nécessaire, qui veut passer pour commandant dans la province, titre que je lui ai vu prendre et que je l'ai prié de quitter, n'en connaissant pas d'autre après vous que moi. Je l'ai prié pareillement de ne plus distraire la maréchaussée de ses fonctions, en se faisant escorter par elle partout où il allait, ainsi qu'il l'exigeait. Enfin, toutes ses petitesses, dont le détail serait trop long, le font moquer des lieutenants-généraux et maréchaux de camp, ses anciens employés dans cette province. Il voudrait tout faire et tirer toute la couverture de son côté, s'embarrassant fort peu des autres parties, combinaison cependant très-nécessaire. Il souffre beaucoup d'avoir des supérieurs, et vous savez toutes les occasions que j'ai eues de m'en plaindre, surtout quand il vous a envoyé directement des courriers ainsi qu'au ministre de la marine, souvent sans me faire part de ce dont il s'agissait, choses absolument contraires à toutes les règles. Je vous en parlai pour lors assez légèrement, soupçonnant que vous l'aviez chargé de commissions secrètes et particulières relativement aux desseins que vous pouviez avoir sur les îles anglaises. Mais vous avez désapprouvé sa conduite en me mandant qu'il fallait que tout passât par moi et que c'était dans vos principes. Ainsi je n'ai vu en lui qu'un ambitieux capable de sacrifier tout pour se satisfaire. Pour moi, Monsieur, je ne me suis jamais attaché qu'au bien du service, ce sera toujours mon but et c'est là le seul motif qui m'a fait vous proposer, l'hiver dernier, de mettre M. le comte de Coëtlogon à Valognes. Ce poste lui était dû comme officier supérieur; d'ailleurs, c'est un homme qui joint beaucoup de capacité à l'expérience, qui a beaucoup de froid et

à commander sait prendre son parti sans chercher à s'en faire accroire. Je désirerais fort qu'il y fût et M. de Raymond sous lui, puisque vous voulez qu'il y reste. Je serais beaucoup plus tranquille sur cette partie; autrement je ne saurais m'empêcher de m'y porter au premier avis que je recevrai, quand bien même ma présence serait plus nécessaire dans une autre, attendu que je me méfie beaucoup des gens ambitieux qui ne s'occupent que du point qui les regarde, sans penser à combiner la position de ses troupes pour assurer en même temps la défense des autres. C'est moins, Monsieur, le mécontentement que j'ai de M. de Raymond que l'intérêt du service qui me fait vous parler, car il pourrait très-bien arriver que le Havre fût attaqué en même temps que cette partie; et je vous avoue que j'aurais bien une autre confiance en M. de Coëtlogon qu'à M. de Raymond. Ce dernier m'a fait voir encore son ineptie dans la connaissance des ouvrages, en me proposant de faire faire à la Hougue et à l'île Tatihou des coupures du côté des terres, dans la laise et la mer. Je lui ai représenté qu'elles seraient remplies à chaque fois par la mer qui la couvre deux fois par jour; qu'ainsi cet ouvrage ne valait rien. Il fait travailler actuellement à l'anse Sainte-Anne à des épaulements que j'ai ordonnés pour mettre les troupes à couvert du canon. Mais il m'a mandé qu'il ferait encore travailler ailleurs; comme sa proposition des coupures m'a donné de la méfiance sur l'utilité des ouvrages qu'il projette, je lui ai mandé de m'en envoyer le plan. S'ils sont avantageux, ils devraient bien être faits depuis trois ans; et jamais il ne m'en a parlé.

Je dois encore vous observer, Monsieur, que nous sommes actuellement en haute marée, que dans trois jours nous serons en morte-eau, temps auquel il y a beaucoup moins à craindre; que, par conséquent, l'assemblée de ces troupes deviendra inutile, et qu'elle n'aura servi qu'à consommer le peu d'approvisionnement qui nous reste. Ce dernier objet me fait vous supplier, si vous avez égard à mes représentations, de vouloir bien m'autoriser au plus tôt à renvoyer ces troupes dans leurs paroisses. Je ferais alors ramasser exactement la paille qui leur aura été délivrée, afin de pouvoir servir de nouveau lorsqu'elles viendront à être rassemblées.

Quant aux ordres que vous me mandez de donner pour l'ouverture des clos, afin de faciliter les chemins, ainsi qu'il a été pratiqué quand vous y avez passé, ce moyen serait bon à employer dans d'autres pays; mais, pour la partie dont il s'agit, il n'y aurait pas passé trois voitures que ce nouveau chemin deviendrait plus mauvais que le vrai. Mais dans le cas d'une marche pressée, je prendrai la précaution de faire marcher une centaine de pionniers à la tête des troupes ou de l'artillerie que je ferais avancer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

A Caen, le 6 août 1758.

Lettre du duc D'HARCOURT à M. le comte DE RAYMOND.

J'ai reçu, Monsieur, vos lettres des 2, 4 et 5; je suis bien sensible au compliment que vous avez bien voulu me faire sur le grade de brigadier, que le Roi a accordé à mon fils et vous en fais tous mes remercîments. Mon projet a toujours été effectivement de faire relever les garde-côtes qui sont campés, en cas que cela durât; comme je prévois que les circonstances pourront exiger que ce camp subsiste encore quelque temps, vous pouvez prendre, de concert avec les capitaines généraux, les arrangements que vous jugerez les plus convenables pour le faire tous les vingt jours, et pour que ce service soit moins à charge que faire se pourra.

Je vous remercie, Monsieur, du compte que vous m'avez rendu de votre tournée. Je suis fort aise que les retranchements soient achevés, sentant tous les avantages qui en peuvent résulter, je me porterai volontiers à rendre justice, dans l'occasion, aux soins que MM. de Pardaillan et de Breuilly s'y sont donnés.

Quant à ce qui regarde l'anse de Hacqueville, je pense bien qu'un fort pourrait y être nécessaire, ainsi qu'à celle de Vauville

mais il s'en faut beaucoup qu'on ait admis tous les ouvrages que nous avions demandés, M. le maréchal d'Estrées et moi; une batterie à barbette serait, je crois, bientôt abandonnée; cependant, vous ferez bien de l'y faire établir, surtout si les deux pièces que M. Gaulard doit faire venir de Carteret sont de gros calibre; je vous prie de me mander duquel elles sont.

J'ai appris de M. le Prince de Croy, en même temps que par vous, le départ de la flotte du commodore Howe; suivant ce qu'il me mande par sa lettre du 3, que je n'ai reçue qu'hier, elle a dû quitter le 30 la rade de Sainte-Hélène. Il faisait alors un vent propre à aller à l'ouest; on pourrait inférer de là que l'objet de son entreprise regarderait la Bretagne. Je vois par les rapports que vous m'avez envoyés et ce que vous me mandez, qu'on ne peut connaître encore ni décider la route qu'elle tient. Néanmoins, je ne puis que vous approuver d'avoir fait les dispositions dont nous étions convenus pour la défense de Cherbourg et de la Hougue.

Je compte que vous allez vous rendre à Cherbourg, si même vous n'y êtes pas arrivé, votre présence, dans ce moment, y devenant nécessaire. Vous y serez à portée de juger des desseins de l'ennemi par ses mouvements, s'ils regardaient votre partie; je vous prie de m'en donner avis en toute diligence, afin que je puisse vous envoyer les secours dont vous pourriez avoir besoin. J'attends donc de vos nouvelles, et ne perdrai pas un moment à faire ce qu'elles pourraient exiger.

On ne peut être plus parfaitement, Monsieur, etc.

D'HARCOURT.

Je vous prie seulement, pour ce qui regarde la relève des garde-côtes, Monsieur, de me mander à l'avance la façon dont vous serez convenu de la faire avec MM. les capitaines généraux.

A Cherbourg, le 7 août 1758.

Lettre de M. le comte de Raymond à M. le duc d'Harcourt.

Monsieur,

Par un événement malheureux, dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte, les ennemis ont débarqué aujourd'hui sur les onze heures et demie, à l'anse d'Urville. Certaines circonstances en sont cause. Il est bien douloureux de les éprouver, après avoir fait tout ce qui était en soi pour empêcher la descente des ennemis ! Je suis occupé à donner les ordres nécessaires après cet événement, et j'aurai l'honneur de vous rendre compte de toutes choses.

Je suis, etc.

Le comte de RAYMOND.

Du 8 août 1758.

Lettre de M. le comte de Raymond à M. le duc d'Harcourt.

Monsieur,

J'arrive avec toutes les troupes que je fais camper au mont Espinguet : je ne vous fais point de détail, parce que votre valet de chambre est arrivé qui m'a dit que vous deviez arriver. Je me flatte, Monsieur, que vous serez content de toutes mes manœuvres, et au cas que quelques circonstances vous aient retenu, je prends la précaution de vous dépêcher ce courrier, rien n'étant si instant, Monsieur, pour la sauvation du pays et le bien de tous que de faire avancer en toute diligence tout le plus de troupes réglées que vous pourrez.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le comte de RAYMOND.

A Isigny, le 8 août à quatre heures après-dîner.

Lettre du duc d'Harcourt à M. le comte de Raymond.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 7 à Formigny; l'événement qu'elle m'apprend est sans doute bien fâcheux. J'aurais fort désiré que vous m'en eussiez fait un plus grand détail. Vous ne me mandez effectivement ni le nombre, ni la qualité des troupes descendues, ni ce qu'elles ont fait depuis leur débarquement, et comme l'heure à laquelle vous m'écrivez n'est pas portée sur votre lettre, j'ignore si c'est à onze heures et demie du matin ou du soir qu'il s'est fait. Vous ne me dites rien non plus des ordres que vous donnez, ni de vos projets dans cette circonstance; je ne puis donc juger de rien, ni prendre aucun parti, ignorant même jusqu'à votre situation et votre position. Pour moi, Monsieur, sur la nouvelle que j'ai eue indirectement de quatre bombes jetées dans Cherbourg, je suis parti cette nuit; et ayant appris à Bretteville le débarquement, j'ai aussitôt envoyé les ordres nécessaires pour faire avancer toutes les troupes des capitaineries que j'ai depuis la Seine jusqu'ici, et leur ai donné rendez-vous à Saint-Lo, d'où je serai en état de me porter avec elles, suivant les connaissances que j'aurai de votre position. Je serai ce soir à Carentan, où j'ai plusieurs ordres à donner relativement aux bords de la rivière de Douve, à l'artillerie et aux subsistances. Je ferai avancer audit Saint-Lo toute l'artillerie de campagne.

Si vous vous trouviez obligé, par la supériorité des ennemis, de vous retirer, vous vous replieriez sur Carentan, mais toujours en échelons, pour empêcher l'ennemi de pénétrer; auquel cas vous donneriez des ordres dans tout le pays pour faire passer la rivière de Douve à tous les bestiaux et chevaux du pays. De mon côté, je donnerai ceux qui sont nécessaires pour faire occuper les passages de cette rivière, jusqu'à ce que toutes mes troupes m'aient joint ou au moins la majeure partie.

Si vous étiez forcé d'abandonner Cherbourg, vous devez penser à en retirer toute l'artillerie et munitions, tant de guerre

que de bouche. J'attends de vos nouvelles avec impatience, et vous prie de m'en donner cette nuit à Carentan, et demain à Saint-Lo, mandez-moi la quantité de troupes que vous avez réunies et votre position, évitez surtout de vous compromettre mal à propos.

Je suis, etc.

D'HARCOURT.

Le 8 août 1758 (1).

Copie d'une lettre de M. le comte D'AMFRÉVILLE à M. DE MASSIAC.

MONSIEUR,

Le 30 du mois de juillet, l'on eut, à Valognes, des avis que l'on voyait, du cap de la Hague, une flotte anglaise qui parut entrer dans les îles d'Aurigny, Jersey et Guernesey; sur ces premiers avis, M. de Raymond se porta à Cherbourg, pour y perfectionner les lignes qu'il avait fait faire pour la défense de l'anse Sainte-Anne, qui est sur la gauche de cette place, et mettre cette partie, qui parut la plus exposée, en état de se soutenir contre une descente. Il visita tous les postes, se replia sur la Hougue, y fit entrer les bataillons de milice de Carhaix et de Saint-Jean-d'Angély, donna des ordres à tous les capitaines généraux, qui n'étaient point campés, de tenir leur capitainerie en état de marcher, de se porter d'eux-mêmes sur les points qui pourraient être attaqués, dès l'instant qu'ils en auraient connaissance.

Du dimanche 30 au mardi 1er de ce mois, l'on ne reçut aucune nouvelle qui eût rapport à la flotte anglaise; mais ce jour l'on eut des avis qu'elle avait paru dans le N.-N.-O. de Cherbourg, dans un très-grand éloignement.

(1) M. d'Amfréville commandait à la Hougue.

Le mercredi 2, mêmes avis, l'on comptait alors que cette flotte était d'environ soixante voiles, paraissant diriger sa route dans l'ouest, ce qui ne causa pas de grandes alarmes pour le pays. Il était naturel de supposer qu'un puissant armement, tel qu'on l'annonçait par les nouvelles, se porterait sur la Bretagne ou sur le pays d'Aunis.

Le jeudi 3, la flotte reparut dans la même situation, toujours dans le N.-O. de Cherbourg, mais on la disait plus nombreuse, et comme elle paraissait se rapprocher, M. de Raymond crut devoir renouveler ses précautions pour la défense de Cherbourg, et donna ses ordres sur les côtes pour que tout fût prêt à marcher.

Le 4, cette flotte, par les vents variables qui avaient régné et dont elle aurait pu profiter pour passer dans l'Ouest, parut, au contraire, se soutenir à la hauteur de Cherbourg. Tous les avis que l'on reçut de cette place et des différents points de la côte, quoique très-indécis, donnèrent une juste inquiétude, et M. de Raymond fit partir en conséquence le même soir, le premier bataillon du régiment d'Horion, avec neuf piquets de cinquante hommes chacun de détachés qui étaient campés au mont Espinguet, pour se rendre au camp qu'il avait marqué près Cherbourg.

Le samedi 5, tous les avis du matin annonçaient, les uns que cette flotte était destinée pour eux, et les autres pensaient le contraire. Cependant, de midi à quatre heures du soir, les courriers se multiplièrent, et enfin l'on apprit que ladite flotte, forte de plus de cent voiles, avait mouillé cinq à six lieues dans le N.-O. de Cherbourg, mais fort au large et à la hauteur de l'anse d'Osmanville. M. de Raymond fit partir sur-le-champ le deuxième bataillon du régiment d'Horion et les huit bataillons des milices garde-côtes qui restaient au mont Espinguet. Il partit lui-même, après avoir donné tous les ordres qu'il crut nécessaires pour accélérer la marche des troupes qui se trouvaient à sa portée et à ses ordres. Je partis deux heures après, et à sept heures du matin j'étais à Cherbourg. Lorsque je fus sur les hauteurs de la place, je découvris toute la flotte qui, dans la nuit, du N.-O. où elle était mouillée le soir, avait passé dans le N.-E. environ six à sept lieues au large. Elle me parut forte d'environ cent vingt voiles. Elle manœuvra de manière, en profitant des vents

variables qu'il faisait, que sur les deux heures après midi sa position était dans le N.-O., environ trois lieues au large, et il parut très-décidé qu'elle ne voulait point nous perdre de vue, ce qu'elle pouvait faire très-facilement. M. de Raymond se transporta sur la côte dans la gauche de Cherbourg, et je l'accompagnai. Il y examina avec attention la manœuvre de cette flotte, le parti qu'elle avait pris de s'approcher de l'anse de Sainte-Anne et d'y mouiller, parut une certitude que le projet de descente s'y exécuterait. A sept heures du soir, plusieurs vaisseaux, petits bâtiments et galiotes à bombes, relevèrent leurs ancres et se longèrent à la portée de Cherbourg. L'on fit garnir de troupes tous les retranchements de ladite anse Sainte-Anne, et l'on en poussa jusqu'au fort de Querqueville, parce que dans cette partie l'on y est à couvert, par de petites dunes de sable, des effets du canon. Sur les neuf heures, l'on vit les galiotes s'approcher, et à onze heures du soir l'ennemi commença à tirer quelques bombes sur la ville. Ce feu ne fut pas vif, puisqu'il n'y eut qu'environ dix-huit à vingt bombes de tirées jusqu'à huit heures du matin, sans qu'il en résultât aucun effet fâcheux.

Toute la flotte, au point du jour du lundi 7, prit sa position depuis la gauche de l'anse Sainte-Anne, en se longeant sur la droite de Cherbourg à la hauteur du fort du Galet. Elle mit toutes ses chaloupes et bateaux plats à la mer, l'on fit renforcer tous les retranchements par une augmentation de troupes; à huit heures du matin, l'ennemi leva l'ancre pour prendre une nouvelle position, qui l'étendit depuis le fort Sainte-Anne jusqu'à la pointe d'Urville, et depuis la distance du fort de Querqueville à ladite pointe d'Urville, cette flotte s'approcha de terre et mouilla à la très demi-portée du canon. La plage, dans cette partie, est entièrement ouverte et rien ne la couvre, de sorte qu'il était impossible d'y prolonger des troupes, sous un feu rasant de dix ou huit gros vaisseaux qui la balayaient entièrement. A onze heures du matin, l'ennemi, ayant fait toutes ses dispositions, débuta par un feu prodigieux, à l'abri duquel tous les bateaux et chaloupes se portèrent sur la gauche de la petite anse d'Urville. Toute cette partie n'avait aucuns retranchements ni batteries qui pussent s'opposer au projet de l'ennemi. C'est à M. de Raymond, Monsieur, à vous rendre compte de tout ce qui

s'est passé depuis ce quart d'heure. Tout ce que je crois pouvoir vous dire, c'est que depuis onze heures jusqu'à deux que je me suis séparé de lui, je l'ai toujours vu enveloppé dans le plus grand feu. L'on crut que je devais me transporter sur des hauteurs avec des piquets qui devaient s'y trouver, mais je ne pus ramasser avec moi qu'une trentaine d'hommes, qui me suivirent de bonne volonté. Comme le pays est extrêmement couvert, rempli de haies et de fossés, je côtoyai des colonnes anglaises qui avaient également gagné les hauteurs, et j'en contins une pendant près de deux heures avec la petite troupe qui m'avait suivi, et qui usa de bonne grâce ses munitions. N'ayant plus de quoi faire feu, et les ennemis se multipliant autour de moi, je fus à travers des champs, escaladant les fossés, bien persuadé que l'ennemi ne pourrait me suivre dans un pays aussi couvert. Je trouvai plusieurs détachements, tant de dragons qu'autres troupes, que je ramenai à dix heures du soir à Cherbourg. Tout ce que j'ai pu reconnaître sur les hauteurs, est que les ennemis avaient, à six heures du soir, cinq à six mille hommes de débarqués et continuaient toujours le débarquement des troupes. Ils ont employé la nuit à débarquer leur artillerie et sans doute les munitions nécessaires à leur troupe.

Ce matin, à six heures, l'on découvre plusieurs colonnes ennemies sur les hauteurs du S. et du S.-O. de la ville, la flotte s'avance pour masquer la place du côté de la mer, et selon les apparences, Monsieur, nous allons quitter la position que nous occupons. Elle n'est pas soutenable avec le peu de troupes que nous avons ici. L'on va se mettre à portée de chercher une position pour empêcher, autant qu'on le pourra, l'ennemi de pénétrer dans le pays. Sans doute qu'il viendra des forces qui nous mettront à même de reprendre les avantages que nous sommes obligés de perdre aujourd'hui.

LE COMTE D'AMFRÉVILLE.

A Caen, le 8 août 1758.

Lettre de M. de Fontette à M. le duc d'Harcourt.

Monsieur,

Je crois que vos intentions se trouvent remplies autant bien qu'il est possible, dans des mouvements aussi vifs et aussi précipités. Vous verrez par l'état ci-joint ce qui a été ordonné pour la marche des troupes réglées, et celle des milices garde-côtes. J'ai fait partir de l'argent ce matin pour assurer la subsistance des milices garde-côtes qui sont rassemblées à Cherbourg, et il doit être arrivé à Valognes actuellement. J'en fais passer aussi dans les capitaineries de la Haute-Normandie pour les faire vivre jusqu'à Caen où je leur en ferai donner encore; et enfin j'en envoie à Bayeux et Saint-Lo pour celles du Bessin.

Vous avez mandé à M. le marquis de Brassac de faire marcher ces capitaineries en campant, mais comme il ne reste plus de troupes dans les villes, nous avons jugé qu'il valait mieux les y faire loger, et cela évite une dépense qui n'aurait pas laissé d'être considérable.

Les capitaineries prendront le pain pour deux jours à Bayeux. J'ai donné les ordres les plus détaillés à ce sujet au munitionnaire, et j'espère que cette partie du service ne manquera point au moyen des versements que je fais faire sur Saint-Lo.

L'équipage d'artillerie partira demain matin composé de dix pièces de canon, escorté par un piquet du régiment de Poitou; les chevaux y resteront attachés tant que le service l'exigera, et le fourrage leur sera fourni ainsi que le pain de munition aux voituriers. M. Le Pelletier ne se plaindra point, à ce que j'espère, parce que je lui ai donné toutes les facilités qu'il m'a demandées. J'ai chargé un homme entendu du soin de faire subsister les chevaux et les conducteurs, et de plus j'ai fait remettre à M. le chevalier de Salaison l'argent qu'il m'a demandé pour pouvoir faire faire les radoubs qui surviendront, et enfin j'ai fait partir à l'avance un inspecteur des ponts et

chaussées avec des pionniers pour faire raccommoder les chemins partout où il en sera besoin.

Les ordres sont donnés aussi pour la fourniture du fourrage aux régiments de cavalerie et aux chevaux des officiers qui en ont dans leur marche à Saint-Lo; mais je vous avoue, Monsieur, que je ne suis pas sans de grandes inquiétudes sur la subsistance de tant de troupes assemblées au même endroit. Nous avons décidé que les capitaineries garderont les chevaux et les voitures qui leur auront été fournis à leur départ, et ce tant qu'ils en auront besoin. Il faudra encore donner le fourrage à ces chevaux et le pain de munition aux voituriers, et cet article ne sera pas le moins embarrassant, car il faudra compter sur cinq cents chevaux au moins. J'y ferai cependant tout ce que je pourrai, et s'il arrive que ce service manque, il faudra s'en prendre à l'épuisement du pays. Les ordres partiront demain matin pour l'établissement d'une poste journalière de Valognes ici par Saint-Lo. C'est un objet important pour éviter la dépense des courriers, et j'y avais déjà pourvu lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Vous voyez, Monsieur, par ce détail, que je n'ai pas été peu occupé; il me reste cependant encore bien des choses à faire et très-certainement je n'y perdrai point de temps, mais j'espère que vos premières nouvelles nous apprendront que vous avez forcé les Anglais à se rembarquer, personne ne le désire plus que moi, autant pour votre gloire que pour le bien du pays.

M. le marquis de Brancas et M. le comte de Beaujeu sont arrivés ici sur les cinq heures, nous avons beaucoup travaillé ensemble, et M. le comte de Beaujeu m'a prié de vous prévenir qu'il sera le 10 à Saint-Lo pour y recevoir vos ordres.

Je suis, etc.

DE FONTETTE.

Du 8 août 1758, à dix heures du soir.

Lettre de M. de Fontette à M. le maréchal de Belle-Isle.

Monseigneur,

Je reçois dans le moment la triste nouvelle que la descente s'est faite hier, à trois heures après midi, à la petite anse d'Urville, sans beaucoup de résistance, puisqu'on me marque seulement M. de Macarti, capitaine dans Clare, et un lieutenant de grenadiers d'Horion tués, et une vingtaine de soldats blessés.

On me mande que M. de Raymond songe à se replier sur la Hougue, Carentan, Picauville et Saint-Sauveur, et il demande dans ces quatre postes des subsistances à raison de douze bataillons, ce qui est impossible, mais il est vraisemblable que les Anglais ne veulent que brûler Cherbourg; d'ailleurs M. le duc d'Harcourt qui n'avait point été averti, et qui n'a pu partir que sur l'avis que mon subdélégué me donna hier, doit être arrivé et j'espère qu'il rétablira les choses. Toutes les troupes de cette partie-ci sont en marche et les ordres sont expédiés pour les garde-côtes jusqu'à Honfleur; je viens de les concerter avec MM. les marquis de Brassac et de Brancas et M. le comte de Beaujeu. Je n'ai rien négligé de ce qui peut assurer la célérité du service; mais je manque d'argent et je n'ai de pain que pour un mois; et comme la récolte ne pourra se faire, si cette crise dure, il est impossible et même dangereux de tenter d'acheter du blé aux marchés qui, d'ailleurs, vont être interrompus. Je crains même que par cette raison les habitants ne manquent. Ainsi, Monseigneur, vous ne pouvez pas donner d'ordres trop prompts sur ces deux objets; c'est le plus grand secours dont nous ayons besoin; pour le reste, les voies d'autorité pourront y suppléer quoique avec beaucoup de peine, et en ruinant le pays. Je ne peux répondre que de mon zèle et je ne négligerai aucune des ressources que je pourrai imaginer; mais sans argent et sans pain que peut-on faire?

Si nous abandonnons nos magasins de Cherbourg, de la

Hougue et de Valognes, comme j'ai lieu de le craindre, d'après le projet de retraite de M. de Raymond, au lieu d'avoir du pain pour un mois, je n'en aurai que pour quinze jours.

DE FONTETTE.

A Caen, le 9 août 1758.

Lettre de M. DE FONTETTE à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR,

Vous avez vu, par la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire hier, les dispositions que nous avons faites ici pour seconder vos opérations. Vous me demandez de faire tout ce qui sera en moi pour rassembler des fonds; il n'y en a malheureusement point ici, et je n'ai pu trouver encore que 12,000 francs dans la caisse des fermes générales, qui ne tarderont peut-être pas à être entièrement consommés. Vous savez combien j'ai écrit de fois à ce sujet à M. le maréchal de Belle-Isle et à Monsieur le contrôleur général; je leur en ai encore écrit depuis hier, deux ou trois fois.

M. Lefèvre m'a fait part, hier, de son embarras pour la viande; et effectivement on ne doit pas espérer que le paysan, qui est intimidé, se détermine de lui-même à mener des bestiaux à la suite des troupes. Il faut cependant qu'elles puissent subsister, et comme il n'y a personne dans la province qui soit au fait de cette fourniture, ni qui ait assez de force pour l'entreprendre avec ses propres fonds, je lui écris aujourd'hui, ainsi qu'à M. Bomier, pour les autoriser à prendre des bestiaux de force partout où il y en aura, et à tel prix que ce soit. La viande sera fournie à raison de trois sols au soldat, et à raison de cinq sols à l'officier, et j'espère, comme je le mande à M. le maréchal de Belle-Isle, que le Roi se chargera de la perte.

J'ai réfléchi que dans la crise où nous nous trouvons, il était

à propos d'envoyer quelques chirurgiens à portée des troupes, et, en conséquence, je vais faire partir tout ce qui s'en trouvera ici de bonne volonté, en leur promettant des gratifications au compte du Roi, que M. le maréchal de Belle-Isle, à qui je rends compte de cette précaution, approuvera sans doute.

Je suis fort inquiet sur la fourniture du fourrage; je ferai cependant l'impossible pour qu'il ne manque point, et pour en faire rassembler à Saint-Lo, par forme d'entrepôt.

J'ai reçu cette nuit le courrier que vous m'avez envoyé d'Isigny; j'en avais reçu un quelques heures auparavant, de M. Lefèvre, qui m'en disait beaucoup plus, et j'ai cru en devoir rendre compte sur-le-champ à M. le maréchal de Belle-Isle, par estafette. Vous verrez par la copie de ma lettre ce que je lui ai mandé; je lui ai fait passer la vôtre sur-le-champ, mais je ne l'ai envoyée de même que par estafette, faute de fonds pour un courrier exprès, et d'ailleurs M. le maréchal de Belle-Isle m'a mandé lui-même que cette voie était aussi prompte, en me faisant sentir par cette raison, qu'il fallait la préférer pour éviter la dépense des courriers, qui était beaucoup plus considérable. M. le marquis de Brassac va partir pour Saint-Lo, et vous mener les troupes qui s'y rassemblent. J'espère que nous aurons aujourd'hui de vos nouvelles, et qu'elles nous tranquilliseront.

Je suis, etc.

DE FONTETTE.

A 5 heures du soir.

Je reçois, Monsieur le Duc, votre lettre datée de minuit; j'espère que les détails de celle-ci vous tranquilliseront sur ce qui me regarde. Avec un commissaire des guerres et un commissaire ordonnateur et mon subdélégué, je crois que vous n'avez pas besoin de moi, et que je vous suis beaucoup plus utile ici, pour assurer vos subsistances, et par rapport au secours de Bretagne, qui vraisemblablement vous viendra bientôt. J'ai écris à M. Lebret, pour qu'il pourvoie à leur subsistance, même dans ma généralité. D'ailleurs, il ne vous reste personne dans cette partie-ci pour vous donner des nouvelles. M. de Bras-

sac est parti, M. de Brancas part demain. Si cependant vous le voulez, je partirai sur-le-champ dans votre cabriolet.

Par les raisons ci-dessus, j'ai fait passer votre lettre, par estafette, à Monsieur le maréchal et non par un courrier, comme vous l'exigiez, et je le mande à Monsieur le Maréchal, en lui marquant que c'est faute d'argent que je ne peux pas envoyer de courrier. J'espère que cela fera effet et votre lettre n'en arrivera pas une heure plus tard.

A l'égard d'officiers de détail, vous savez bien que je n'en ai point, mais vous en trouverez vingt pour un dans les troupes réglées.

A Granville, ce 9 août 1758.

Lettre de M. le prince DE ROBECQ à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai appris, Monsieur, par M. le comte de Coëtlogon, les entreprises des ennemis sur Cherbourg; il me mande en même temps qu'il fait cantonner les capitaineries de Pontorson et d'Avranches, l'une à Pontorson et l'autre à Carolles; n'ayant donné aucun ordre à celle de Granville, je viens de lui envoyer de se tenir prête à marcher et de se rendre à la ville, lorsqu'elle entendrait tirer trois coups de canon. La défense de cette place consistant principalement dans l'artillerie, permettriez-vous que, pour n'être pas pris au dépourvu, j'y rassemble les quatre-vingts canonniers garde-côtes que vous aviez eu la bonté de me donner pendant le camp; j'attends sur cela les ordres que vous voudrez bien me donner et vous prie d'être persuadé que personne n'a l'honneur d'être plus parfaitement que je le suis, etc.

MONTMORENCY, PRINCE DE ROBECQ (1).

(1) M. de Montmorency, prince de Robecq, brigadier-colonel du régiment d'infanterie de Limousin, commandant à Granville.

Du 10 août 1758.

Autre copie d'une lettre de M. le comte d'Amfréville à M. de Massiac.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par ma lettre du 8 de ce mois, de tout ce qui s'est passé à Cherbourg jusqu'audit jour, six heures du matin, que je fis remettre ma lettre au courrier qui partait pour Valognes. A huit heures, l'on vit revenir tous les postes qui étaient restés de la veille sur les montagnes et qui y avaient passé la nuit. Ces postes, poussés par les colonnes des ennemis qui avaient gagné les hauteurs, pouvaient d'autant moins se maintenir, que depuis le dimanche toutes les troupes couchaient au bivouac et n'avaient point eu de pain et qu'il avait été impossible de leur en envoyer, parce qu'il n'y en avait point. Toutes les troupes étaient dans le même cas et depuis plus de trente-six heures personne n'avait mangé. M. de Raymond, qui sentit par trop de raisons l'impossibilité de soutenir les postes des retranchements de Sainte-Anne, fit des dispositions pour assurer sa retraite; il envoya des piquets sur les hauteurs pour couvrir les chemins qui conduisent de Cherbourg au mont Espinguet et assurer la marche des troupes, lorsque l'approche de l'ennemi forcerait d'abandonner la ville. La flotte était à midi sous voile et se rapprochait à portée de canon des retranchements qui conduisent du fort Sainte-Anne à la place. Les troupes anglaises suivaient le bord de la mer sous la protection de ce feu. L'on ne quitta les retranchements qu'à mesure que ces colonnes s'en approchaient. A deux heures, l'on rappela tous les piquets qui devaient faire l'arrière-garde, et à trois heures, l'on abandonna et l'on sortit de la ville. Toutes les troupes, sur deux colonnes, prirent, l'une la route de la Glacerie, pour se rendre par les bois au mont Espinguet, et l'autre prit la grande route qui conduit de Cherbourg à Valognes. Cette seconde colonne, composée d'infanterie, servit d'escorte pour les bagages et l'artillerie que l'on avait pu sauver, qui prenait la même route.

A huit heures du soir tout était rendu, la nécessité de se retirer dans ce camp avait été d'autant plus absolue que le pain, qui avait toujours manqué, se trouverait, disait-on, plus à portée d'être fourni, vu la proximité de Valognes.

M. le duc d'Harcourt arriva le même jour à dix heures du soir; le 9, les régiments de Guyenne et de Limousin sont arrivés, et ce même jour, l'on a fait prisonnier un officier anglais, qui s'était écarté de la place environ une lieue. J'ignore ce que l'on a pu savoir de lui. M. le duc d'Harcourt l'a interrogé.

L'on attend aujourd'hui les régiments de Poitou, Saint-Chamond, infanterie, et d'Escars, cavalerie. J'espère que l'on sera en état d'empêcher l'ennemi de quitter le point de Cherbourg et sa flotte de vue; comme j'ignore les rapports qui se font au général, ainsi que les avis qu'on peut lui donner, je ne puis vous dire rien de certain, et j'attendrai les événements pour vous en rendre compte.

D'AMFRÉVILLE.

A Versailles, le 10 août 1758, à 11 heures du soir.

Lettre de M. le maréchal duc de Belle-Isle à M. le duc d'Harcourt.

Je n'ai point répondu plus tôt, Monsieur le Duc, à toutes les lettres qui me sont arrivées depuis hier de votre part, parce que j'attendais de plus grands détails de ce qui s'est passé de la part des Anglais; vos deux lettres du 7, dont la dernière est datée de sept heures du soir, les deux du 8, quatre et sept heures du matin et enfin les deux dernières du même jour, quatre heures après-midi et minuit et demi, m'annonçaient un compte que M. de Raymond devait m'avoir écrit de la façon dont la descente s'est faite à l'anse d'Urville, son évacuation de Cherbourg, sa retraite au mont Espinguet et l'occupation de Cherbourg de la part des ennemis. Je n'ai rien reçu de sa part qu'une lettre du 6, à quatre heures du soir, qui ne fait

mention que de ses dispositions et de ses espérances de les faire repentir de leur entreprise; une lettre de M. de Coëtlogon, de Coutances, du 6, qui ne m'apprend rien et plusieurs détails de la part de M. de Fontette sur les subsistances, qui, d'ailleurs, ne m'en apprennent pas davantage, puisqu'elles me sont parvenues par vos mêmes estafettes. C'est par la même voie que je vous fais passer celle-ci; vous jugerez, Monsieur le Duc, que je ne puis vous rien mander jusqu'à ce moment sur tout ce qui vient de se passer, puisque je n'en sais aucune autre circonstance. Tout ce que je puis vous dire sur la représentation que vous me faites de l'inégalité de vos forces vis-à-vis de celles que les ennemis peuvent avoir débarquées, c'est que je voudrais que vous eussiez pour recrues ce qui manque des quinze mille hommes qu'on suppose qu'ils ont débarqués, qu'en ne comptant que les régiments de Poitou et de Saint-Chamond que pour deux bataillons, vous avez onze bataillons de troupes réglées, et la valeur de vingt-deux bataillons garde-côtes de la Moyenne et Basse-Normandie. Les ennemis n'ont sûrement pas mille chevaux débarqués, et vous les avez en comptant avec les dragons de Languedoc, Bourbon et d'Escars, seulement pour deux escadrons. Avec ces forces rassemblées, vous pouvez occuper les postes entre Valognes et Cherbourg, qui les empêcheraient de pénétrer dans le pays, et il ne faut pas les soupçonner d'en avoir le dessein, qui les éloignerait de leur flotte; et quand ils voudront se rembarquer, comment le feront-ils, quand vous tomberez sur eux, au moment du rembarquement. Il est fâcheux qu'on n'ait pu les empêcher de débarquer; au surplus, quels secours pourrait-on vous envoyer? quinze jours se passeraient avant qu'on pût vous faire joindre par les troupes du camp sous Dunkerque ou par une partie de celles de la Picardie ou de la Haute-Normandie, qui se trouveraient dégarnies et où les ennemis pourraient se rabattre. Si M. le duc d'Aiguillon avait un corps de troupes auprès de Saint-Malo, il pourrait vous le faire arriver par Pontorson, mais il n'y a qu'un misérable bataillon. S'il se dégarnissait dans le reste de la Bretagne, les points de cette province, si essentiels à défendre contre leurs tentatives, y resteraient exposés et en danger. Mais, je vous répète, Monsieur le Duc, qu'à présent que je vous sais arrivé à Valognes,

j'ai toute confiance qu'avec les troupes que vous aurez rassemblées, vous garderez suffisamment les postes qui se trouvent par la nature du terrain que vous connaissez, ainsi que M. de Raymond, et que j'ai vu par moi-même quand j'ai été avec vous à Cherbourg, et que vous serez en état de marcher en force sur eux, et de rendre leur rembarquement fort dangereux. Il n'est pas naturel qu'ils attendent pour prendre ce parti, les quinze jours au moins qu'il faudrait à d'autres troupes pour vous joindre, de quelque part qu'elles vous pussent venir. Je vais attendre de vos nouvelles avec curiosité et impatience, dépêchez-moi une estafette au moins une fois par jour. Vous faites très-bien d'envoyer des partis à la guerre pour être informé de ce qui se passe au vrai, car jusqu'à ce moment nous ne savons rien de clair sur la descente et l'occupation de Cherbourg, au moyen de ce que M. de Raymond ni autre ne m'ont rien écrit directement depuis le 6.

J'ai envoyé ce matin un courrier à M. de Boulogne, pour qu'il fît passer de l'argent sans délai par quelque voie que ce soit à M. de Fontette ; j'ai pareillement écrit à Bourgade, pour assurer la fourniture du pain à tout ce que vous aurez rassemblé de troupes, et M. de Fontette me marque qu'il pourvoit à remplacer des dernières les premières subsistances que, suivant mes ordres et les vôtres, il avait fait assembler à Saint-Lo et en avant sur la côte, pour les premiers besoins qu'une circonstance pareille à celle-ci exigerait.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

A Versailles, le 11 août 1758.

Le maréchal DE LUXEMBOURG, gouverneur de Normandie, à M. le duc D'HARCOURT, son lieutenant-général.

Je pars cette nuit, Monsieur, pour vous aller joindre. Je serai charmé d'avoir l'honneur de vous voir et de concerter avec vous

les arrangements que sûrement vous avez déjà pris, et les plus convenables pour empêcher les progrès des ennemis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MONTMORENCY-LUXEMBOURG.

A Versailles, le 11 août 1758.

Lettre de M. le maréchal duc DE BELLE-ISLE à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai l'honneur de vous écrire cette lettre, Monsieur le Duc, uniquement pour vous informer que M. le Maréchal de Luxembourg ayant appris le débarquement des Anglais en Normandie, a demandé au Roi la permission de s'y en aller, ce que Sa Majesté a agréé. Il doit partir dès aujourd'hui pour se rendre à Caen, d'où il vous donnera sans doute de ses nouvelles. Je suis fort en peine de n'avoir point eu des vôtres depuis votre arrivée à Valognes. Vous jugez bien que votre dernière lettre ne me laisse pas tranquille, je vous prie de vouloir bien n'être jamais vingt-quatre heures sans m'envoyer de vos nouvelles, soit par des courriers, soit par des estafettes, qui jusqu'à présent viennent avec beaucoup de diligence.

Vous connaissez, Monsieur le Duc, le sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

A Caen, le 11 août 1758.

Lettre de M. de Fontette à M. le duc d'Harcourt.

Monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui, à deux heures après midi, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, datée d'hier, avec votre dépêche pour M. le Maréchal de Belle-Isle, que je lui ai fait passer sur-le-champ par une estafette. Un capitaine de navire, qui est arrivé ici ce matin, et qui disait venir de Cherbourg, avait débité des nouvelles qui avaient alarmé toute la ville, et quoique je ne crusse pas à beaucoup près qu'elles fussent vraies, je n'étais point sans inquiétude : ce que vous me faites l'honneur de me mander, m'a tranquillisé et a rétabli le calme dans tous les esprits.

M. Bomier vous aura dit sans doute, Monsieur, que je comptais trouver demain des fonds dans la caisse des Aides. J'ignore encore quel en sera l'objet, mais je les ferai passer tout de suite à Carentan, et de là à Valognes, s'il n'y a point de danger.

Je partirai dimanche, puisque vous le voulez absolument, car je suis toujours dans l'idée que ma présence est plus nécessaire ici qu'à Valognes, mais je ne pourrai aller coucher qu'à Carentan, à cause du passage du Vey, pour lequel il faut que j'attende la haute mer, qui ne sera qu'à cinq heures du soir. Une partie de mes gens et mes chevaux sont déjà en route, et je compte qu'ils arriveront dimanche à Valognes. Je vous porterai moi-même l'ordonnance pour la dépense des courriers, qui sera acquittée à Valognes.

J'ai envoyé chercher les cordonniers de cette ville, pour les souliers que vous me demandez : ils vont travailler sans perdre de temps, et ils m'ont fait espérer qu'avec ce qu'ils trouveront dans les environs, ils pourront en rassembler quinze cents paires sous huit jours. J'ai écrit aussi à mes subdélégués de de Saint-Lo et Bayeux, pour y en faire faire, et je donnerai les mêmes ordres dans les autres villes, par le prochain ordinaire ;

mais comme je ne crois pas que le Roi doive faire la dépense de cette fourniture, il serait bon, ce me semble, que les régiments prissent des mesures à l'avance, pour faire payer comptant ces souliers, à fur et mesure qu'ils seront livrés. Je donnerai des ordres avant de partir, pour qu'on en fasse le transport le plus promptement qu'il sera possible.

Je suis fort étonné, Monsieur, de ne point recevoir des nouvelles de M. le Maréchal de Belle-Isle. Je présume que vous n'en avez point reçu non plus, parce que je n'ai point vu de courrier. Il me semble cependant qu'il aurait pu en arriver un dès hier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DE FONTETTE.

Je me détermine à partir demain après midi, pour coucher à Isigny, et je serai dimanche de bonne heure à Valognes. La lettre que je reçois de M. le Maréchal de Belle-Isle, n'est point du tout aussi satisfaisante que je l'attendais. Il me paraît bien tranquille, et par celle qu'il vous écrit, je vois bien que vous avez ménagé M. de Raymond. Si M. le Maréchal entend le cri public, il connaîtra que ce n'est pas par modestie que M. de Raymond ne lui a point fait de détail. Vous ne vous êtes donc pas plaint de son silence. En vérité, Monsieur le Duc, si vous laissez échapper cette occasion, M. de Raymond vous commandera dans un mois.

Ce samedi, à quatre heures du matin, je reçois les paquets par le postillon qui amène en même temps Madame de Vaussieux.

Je partirai cette après-midi.

Au camp, sous Valognes, le 12 août 1758.

Lettre de M. le duc D'HARCOURT à M. le maréchal duc DE BELLE-ISLE.

J'eus avis hier matin, Monsieur, que les ennemis avaient porté un très-gros corps de cavalerie et d'infanterie sur la hauteur du

Roule, qu'ils s'étendaient du côté de Tourlaville et d'Igouville, et que, d'un autre côté, il paraissait des troupes en nombre considérable dans la partie de Noinville, Octeville et Martinvast; qu'il en marchait aussi sur le devant du camp, et que j'allais être attaqué. Les paysans m'arrivaient de toutes parts en alarme, au camp où je m'étais rendu de grand matin. Je poussai en conséquence quelques détachements en avant, pour m'assurer de ces nouvelles; mais comme le nombre des paysans fuyards augmentait considérablement, je pris le parti de faire battre la générale, rangeai l'armée en bataille, plaçai mon artillerie et fis toutes mes dispositions pour les recevoir. J'envoyai aussitôt cent dragons, pour soutenir les deux cents volontaires que j'avais envoyés aux ordres de M. Pascal, que j'appris être aux prises avec l'ennemi. Il avait manqué d'enlever une garde ordinaire de dragons anglais, qui était auprès de la Glacerie. Il s'était porté ensuite sur Tourlaville, Bretteville et la lande de Saint-Maur, et trouva en ce dernier endroit un poste d'environ cent cinquante ou deux cents chevaux, avec deux ou trois cents hommes d'infanterie. Tant qu'il ne vit que les dragons, il resta en bataille vis-à-vis d'eux, après avoir assuré ses derrières; mais quand l'infanterie vint à paraître, il prit le parti de se replier. Dès qu'il en eût fait le mouvement, les dragons se branlèrent avec tant de vivacité, qu'à peine donnèrent-ils le temps à sa dernière troupe de se replier. Ils arrivèrent dessus, mais laquelle fit une décharge si à propos, qu'elle les força de se retirer, ce qui lui donna le temps de gagner son embuscade, où les ennemis donnèrent en plein. Néanmoins, il n'en résulta pas un grand effet; car sa troupe ajusta si mal, qu'elle ne leur tua que deux hommes et deux chevaux, et beaucoup de blessés. Alors l'infanterie des ennemis arriva et longea d'un côté, pendant que les dragons le longeait de l'autre; il se retira dans cette position pendant près de deux lieues, et, à force de tour et de détour qu'il leur donna, il les obligea de l'abandonner et revint passer la nuit au Mesnil-au-Val, où il rejoignit les dragons que je lui avais envoyés, et un autre détachement de volontaires, aux ordres de M. d'Arance. Les ennemis s'étant ainsi retirés, et ayant appris que tout ce gros corps de troupes ne consistait qu'en plusieurs détachements qu'ils avaient envoyés de droite et de gauche, et que

l'alarme provenait de la quantité de maraudeurs qui s'étaient répandus dans le pays, dont les paysans m'en ont ramené plusieurs et tué quelques-uns, je fis rentrer les troupes dans leur camp et commandai deux détachements, l'un pour la nuit, commandé par M. de Mautsaugeon, lieutenant-colonel de Guyenne, pour se porter du côté d'Octeville et Noinville, afin de reconnaître une position pour resserrer les ennemis, laquelle est fort près de leur camp, et l'autre aux ordres de M. le marquis de Saint-Chamond, pour se porter à la pointe du jour, dans la partie droite, c'est-à-dire du côté de Tourlaville et de l'anse de Saint-Maur, pour voir leurs dispositions, tant du côté de leur camp du Roule, que dans Cherbourg et sur la mer. Ce dernier détachement est rentré aujourd'hui sur le midi, après avoir rempli sa commission. Il n'a trouvé que quelques gardes avancées, qui se sont retirées à son approche, et vu la position de leur camp du Roule, qui est la montagne sur laquelle vous avez dû voir un signal, et où on prétend qu'il y a près de deux mille chevaux, il y avait quatre pièces de canon; le total est renfermé par un mur de sept à huit pieds de haut, bon et solide. On ne sait pas ce qu'ils y ont d'infanterie, mais au rapport de gens qui l'ont vu de près, ce poste est inattaquable.

Quant au détachement de M. de Mautsaugeon, il lui est arrivé un accident qui a dérangé tous nos projets. Comme il était près d'arriver à Martinvast, afin de passer le village avec moins de bruit, il fit mettre sur son flanc les chevaux des officiers de son détachement. Les garde-côtes qui étaient dans la colonne, entendant des chevaux sur leur droite, s'imaginèrent que c'était de la cavalerie anglaise, et se mirent à faire feu sur eux, en criant : Tue ! tue ! Les chevaux épouvantés, se sauvant du côté de la tête de la colonne, la première troupe fit un mouvement à droite et tira dessus. Les garde-côtes répondirent à ce feu, et les grenadiers qui étaient presque entrés dans le village, s'imaginant d'être coupés, revinrent sur la première troupe, baïonnette au bout du fusil, et l'entendant arriver sans la reconnaître, ils firent feu sur elle. Il y a eu dans cette méprise deux chevaux tués, dont un à M. de Mautsaugeon, un grenadier de Horion, très-blessé, plusieurs garde-côtes qui l'ont été aussi, et beaucoup qui ont pris l'épouvante et qui, pour se sauver plus légèrement,

ont jeté leur armes. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est l'opération manquée, le détachement ayant été obligé de rentrer après un pareil désordre. D'ailleurs, cela a empêché, selon toutes apparences, d'enlever un poste de cavalerie des ennemis. Comme cet événement s'est passé à portée de leur camp, il leur a fait battre la générale et prendre les armes. Depuis cette aventure, les officiers craignent de marcher avec ces troupes.

Demain matin j'envoie un détachement de six compagnies de grenadiers, mille fusiliers, deux cents dragons et deux cents chevaux, aux ordres de M. de Coëtlogon et de M. de Brancas, pour reconnaître le camp de la droite des ennemis, et examiner si nous pourrions en porter un, afin de les resserrer dans cette partie, et d'être porté sur eux pour pouvoir les mieux entamer au moment de leur rembarquement. Cependant, par la position actuelle de leur flotte et celle de leur troupe, je crois qu'il nous sera difficile d'y réussir ; car ils feront leur rembarquement par la ville, et se retireront protégés du feu de leurs vaisseaux de guerre, qui sont approchés très près du bord, et dont l'artillerie est immense, ayant, suivant le rapport qu'on m'a fait, cent onze vaisseaux, non compris neuf ou dix qui leur sont arrivés encore depuis. J'ai envoyé d'autres détachements moins considérables, dans la partie gauche du camp des ennemis, d'où est rentré aujourd'hui M. de Saint-Chamond, afin de l'éclairer et d'être averti de leurs mouvements.

La difficulté du pays, des subsistances, un état-major point encore monté, l'arrivée des troupes dont plusieurs n'ont point de tentes, le défaut des villages où les cantonner, et le temps que j'ai été à cheval ne m'ont point permis de vous faire le détail d'hier, auquel je réunis celui d'aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

A Versailles, le 12 août 1758, à 11 heures du soir.

Lettre de M. le maréchal duc DE BELLE-ISLE à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai reçu aujourd'hui sur les quatre heures après midi, Monsieur le Duc, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 par une estafette; j'attends toujours les détails que vous m'annoncez sur les causes du succès du débarquement des ennemis que j'ignore encore. Je comprends que tout ce que vous avez à faire pour assurer la subsistance des troupes qui vous arrivent, ne vous laisse guère de loisir pour l'approfondir. L'essentiel, comme vous le dites très-bien, est de faire l'impossible pour leur donner le coup de patte avant qu'ils puissent se rembarquer, en saisissant le moment de vous porter sur eux, de façon à ne pas en mettre le succès à un hasard qui intéresserait la sûreté du pays; je m'en rapporte à tout ce que vous jugerez de plus convenable à faire.

Je vois avec satisfaction que vous prenez toutes les précautions nécessaires pour que si, après avoir abandonné Cherbourg, ils se rabattent sur Granville ou sur la Hougue ou sur Honfleur, vous soyez toujours en état d'y porter vos troupes et d'empêcher qu'ils n'y débarquent avec le succès qu'ils ont eu à l'anse d'Urville. Je vous conseille de faire usage, dans une pareille circonstance, de tous les chariots du pays qui pourront les porter plus diligemment, en gardant ceux que M. de Fontette a mis à leur suite et surtout ceux de l'artillerie qu'il est bien important que vous puissiez promptement transporter partout où ils se présenteront. Il faut faire assembler des subsistances de tous côtés. M. de Fontette a enfin de l'argent, et la fourniture du pain est assurée pour trois mois dans toute sa généralité. Je dois m'en rapporter avec confiance à ce que le sieur Bourgade vient de m'en dire.

Comme il pourrait bien se faire que, dans leur projet de détruire comme on vous l'a assuré toutes les places maritimes, ils se portassent sur Dieppe et sur le Havre, j'écris aujourd'hui à

M. le marquis de Berville de rassembler toutes les troupes qui sont à la rive droite de la Seine dans un lieu d'où il puisse, en une marche, les porter également sur Dieppe et sur le Havre, de faire aussi rassembler tous les garde-côtes; en un mot, de se tenir alerte partout et d'employer tous les moyens possibles d'empêcher que les ennemis ne débarquent.

Je vous remercie de l'état de la flotte et du journal du déserteur que j'ai trouvés joints à votre lettre; je vais attendre de vos nouvelles avec impatience, et vous renouvelle, Monsieur le Duc, les assurances du sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

Si M. le maréchal de Luxembourg est arrivé, comme je n'en doute pas, vous aurez agréable de lui communiquer ma lettre.

A Granville, ce 13 août 1758.

Lettre de M. le prince DE ROBECQ à M. le duc D'HARCOURT.

En conséquence de vos ordres, Monsieur, j'ai fait reconnaître hier les endroits de cette côte où on pouvait faire des épaulements pour se garantir des descentes. Vous verrez par le mémoire que j'ai l'honneur de vous adresser qu'un des endroits qui en est le plus susceptible est garni de dunes suffisantes pour y mettre les troupes à couvert. Dans tout le reste de la côte jusqu'au bec de Champeaux, il ne me paraît pas possible d'y rien faire, vu la situation et la qualité de terrain qui est presque tout sable fin. En attendant les ordres qu'il vous plaira de me donner à ce sujet, j'en ai envoyé à tous les habitants des paroisses voisines de travailler jour et nuit à battre le grain qu'ils viennent de recueillir pour être en état de vous fournir des farines et des pailles, si vous êtes dans le cas d'amener les troupes

ici. Les deux frégates ennemies, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte, ont croisé hier toute la journée, l'une entre Saint-Malo et Chausey, et l'autre entre Chausey et Jersey. Cette dernière a mis à la voile aujourd'hui à cinq heures du matin et a fait route au nord, où nous l'avons perdue de vue. L'autre nous reste toujours dans la même partie où elle était.

Soyez persuadé, je vous prie, que personne n'a l'honneur d'être, etc.

MONTMORENCY, PRINCE DE ROBECQ.

A Valognes, le 13 août 1758.

Lettre de M. le duc D'HARCOURT à M. le maréchal duc DE BELLE-ISLE.

Je reçus hier au soir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 10, en réponse de celles que vous aviez reçues de moi relativement au débarquement des ennemis. Je n'ai pu vous en faire aucun détail particulier n'en ayant point été témoin, et c'était à M. Raymond à vous rendre compte, comme il m'a dit qu'il le ferait. D'ailleurs, les rapports qu'on m'en a faits ont été si différents que je n'ai pu encore en démêler le vrai. J'en ai demandé des détails à plusieurs personnes et aurai l'honneur de vous les envoyer.

J'ai bien pressenti, Monsieur, la difficulté qu'il pouvait y avoir de me faire passer des troupes. Aussi, avais-je pris le parti de faire avancer toutes les capitaineries depuis la Seine jusqu'ici; mais il m'arrive un événement bien singulier. Il y avait quatre mille sacs de grains qui devaient arriver dans la province et qui ne le sont pas, M. de Fontette me l'apprit hier à son arrivée ici. Il avait pris, en conséquence, la précaution d'en demander mille sacs à M. de Brou, qui devraient être arrivés, étant partis, et qui ne le sont pas, quoique les connaissements en soient arrivés à Caen. On devait en faire le revers même

dans cette partie, et ce défaut nous met à la veille de manquer, n'en ayant au plus que pour quatre ou six jours. Cette position, relativement aux subsistances, me fait prendre le parti de faire rebrousser les capitaineries de la moyenne inspection chez elles, les y faisant camper chacune sur leurs terrains, pour les avoir toujours ensemble prêtes à marcher suivant les mouvements des ennemis vivant aux dépens de leur solde, pour conserver les subsistances pour nos troupes réglées; à l'égard de la viande, j'ai ordonné à M. l'Intendant d'en faire acheter pour la faire délivrer sur pied au prix que le Roi la fournit aux troupes.

Quant à nos opérations militaires, j'ai toujours des troupes à la guerre; un de mes détachements composé de deux cents dragons et deux cents volontaires a rencontré, sur la rivière de Saint-Maur, un corps de dragons soutenu par de l'infanterie. M. Desèle, commandant les dragons, a fait embusquer les volontaires et s'est porté en avant; la cavalerie ennemie l'ayant aperçu est venue fondre sur lui. Il s'est retiré comme s'il fuyait, et les ennemis ont donné en plein dans son embuscade. Notre infanterie leur a tué cinq à six hommes, dont, suivant ce qu'on m'a dit depuis, il y a un officier, et beaucoup de blessés, et autant de chevaux. J'ai envoyé ce matin MM. de Coëtlogon et de Brancas avec un détachement de mille sept cents hommes, qui a été rejoint par un de mes partisans avec quatre cents hommes pour reconnaître les ennemis et voir s'il se trouverait une position, ainsi que je vous l'ai mandé par ma lettre d'hier. Je me suis tenu toute la journée au camp pour faire la guerre, l'œil à tout ce qui se passerait et leur porter des secours en cas qu'ils fussent attaqués. Ils ne sont rentrés qu'après minuit, ont vu la position des trois camps des ennemis et ont ramené un maraudeur. Ils ont trouvé une position de camp dont ils m'ont fait le rapport, où l'eau est extrêmement éloignée, où il n'y a point de quartier général, et dont, d'ailleurs, la position ne me convient pas. Elle est du côté de Nonainville sur les hauteurs. Elle m'approcherait de l'ennemi, mais en même temps elle m'éloignerait trop de mes subsistances, qui sont à Valognes, et donnerait facilité à l'ennemi de pouvoir pénétrer par la forêt, ainsi que par dehors, et me couper entre Valognes et mon camp;

moyennant quoi je prends le parti de me tenir dans ma même position, ayant toujours des partis sur la partie d'Octeville, Sitteville, Nonainville, de l'autre côté de la Divette, pour éclairer cette partie et contenir l'ennemi ; de l'autre côté, j'en ai toujours sur le Roule, Tourlaville, Bretteville et Gonneville, que les ennemis n'ont point outrepassé.

Par cette position, je couvre Valognes, empêche que les ennemis ne puissent se porter par terre à la Hougue, et conserve toute cette partie. Je crois que c'est le seul parti que l'on puisse prendre, n'étant point assez en force pour attaquer avec sûreté du succès, et les pertes que je pourrais faire ne pouvant être que de la dernière conséquence pour la province, sentant bien que vous ne pourriez les remplacer par aucune. Mon dessein serait toujours bien de leur donner un coup de patte au moment de leur rembarquement ; mais, outre que la position que je suis obligé de garder me tient éloigné d'eux, je sens la difficulté de le faire, jugeant d'eux par moi ; car, si j'étais à leur place, je me relèverais sûrement sans être entamé dans la position où ils sont par la vivacité avec laquelle ils s'embarquent et débarquent. Comme je n'avais point d'état-major, vous savez l'embarras où j'étais et qu'il n'était pas possible de servir de cette façon ; j'avais laissé jusqu'à présent M. de Clamouze, major général ; mais les troupes m'ayant joint et ayant besoin d'un maréchal-des-logis d'armée, je lui ai fait remplir cette place. J'ai fait M. de la Chaize, major de Poitou, major général, avec deux aides sous lui, l'un pour les garde-côtes, et l'autre pour les troupes réglées, et toutes les troupes que je garde m'étant arrivées, je vais former un ordre de bataille que je vous enverrai. J'aurai l'honneur de vous écrire demain et vous mander ce qui se sera passé dans la journée qui, à ce que je crois, sera tranquille, les ennemis n'ayant personne dehors du côté de Tourlaville, suivant les nouvelles que j'ai de ce matin.

Je viens d'apprendre dans l'instant que le prince Edouard était hier dans cette partie avec un détachement de six cents hommes et de deux ou trois cents chevaux, et que c'était un corps avancé de son détachement qui a occasionné la fusillade dont je vous ai fait mention ci-dessus. Je vous envoie ci-joint le rapport tel qu'il m'a été fait. Ils ont détruit tous les forts du

côté qui regarde la mer, laissant subsister ce qui regarde la partie de la terre pour favoriser leur retraite.

A l'égard, Monsieur, de ce qui regarde la Hougue, j'ai mandé à M. d'Amfréville, qui en est le commandant, de retirer l'artillerie de fonte que nous avions dans le fort de Tatihou et la faire transporter dans la Hougue, Tatihou n'étant pas soutenable; de ne laisser que peu de monde dans cette place, et faire passer tout le reste dans ce dernier fort. Il y a sur la droite, dans l'endroit destiné à faire un port, un vaisseau hollandais condamné, sur lequel il y a douze pièces de huit, et dans lequel il mettrait quelque monde, qui, en cas d'attaque, lui sera fort utile, prenant en flanc tout ce qu'on appelle le Sillon, qui est le seul endroit par où vous savez qu'on puisse arriver par terre. Cela fait le même effet qu'un petit fort qui serait à cette position.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

Apprenant que les corsaires commencent à rouler beaucoup dans toutes les parties et en recevant des nouvelles de tous côtés, je prends le parti d'envoyer ordre aux capitaineries de la Haute-Normandie de s'assembler, camper et vivre en campant aux dépens de leur prêt, en leur fournissant seulement de la paille et le bois. J'ai écrit en conséquence à M. de Berville.

A Granville, ce 14 août 1758.

Lettre de M. le prince DE ROBECQ à M. le duc D'HARCOURT.

Je vais, Monsieur, en conséquence de vos ordres, faire travailler tous les paysans des environs à faire des épaulements auprès du village de Saint-Pair et dans les endroits qui me paraîtront susceptibles de descente. Je les ferai faire le plus diligemment qu'il me sera possible et leur ferai donner assez

d'épaisseur pour résister au canon. J'ai eu l'honneur de vous mander hier qu'il paraissait deux frégates ennemies qui ont mouillé au sud de Chausey. Lorsque la nuit a commencé, elles ont tiré deux fusées que je crois être un signal qu'elles ont fait à onze ou douze vaisseaux qu'on me mande dans l'instant avoir aperçus des clochers de Coutances et dont nous n'avons pas encore eu de connaissance ici. Ces deux frégates sont encore mouillées à la place où elles étaient hier. Je viens d'ordonner à cette capitainerie de venir camper au village de Saint-Pair, d'où je la ferais entrer dans la ville, si j'étais menacé d'être attaqué. J'ai fait passer à son adresse la lettre que vous m'envoyez pour M. de La Châtre.

Soyez bien persuadé, je vous prie, que personne n'a l'honneur d'être, etc.

MONTMORENCY, PRINCE DE ROBECQ.

1758.

Lettre d'un habitant de Cherbourg sur la conduite des Anglais dans cette ville.

Je vous suis très obligé de la part que vous prenez à nos malheurs, nos alarmes et nos pertes n'ont point cessé pendant quatorze jours. Vous le verrez par le récit que je vous fais, des désastres que les Anglais nous ont causés. Ils firent leur descente le lundi 7 du courant, sous Nacqueville, à deux lieues à l'ouest de Cherbourg. Le lendemain, à 6 heures après midi, ils entrèrent dans Cherbourg au nombre de quatre cents hommes, sous la conduite du colonel, et il a fallu se soumettre, puisque toutes les troupes du Roi s'étaient retirées dès le matin. Le 9, arriva le général anglais, nommé Thomas Bligh, escorté de trois cents dragons, qui établit son quartier à l'entrée de la ville, pendant que ses troupes dressèrent un camp à demi-lieue de Cherbourg, conservant toujours la communication avec la mer. Le même jour, leurs vaisseaux, au nombre de cent vingt,

entrèrent à notre rade à demi-portée de canon, pour faciliter les opérations de l'armée de terre, composée au plus de six mille, qui, s'étant retranchés, affermis dans sa position, les soldats se répandirent dans toutes les paroisses circonvoisines, qu'ils ont pillées, ravagées de façon que l'idée seule fait frémir. Non-seulement tout l'argent et les meubles ont été pris et brisés, mais les bestiaux, moutons et chevaux ont été enlevés. Ceux de Cherbourg qui avaient fait porter leur linge et leurs effets dans lesdites paroisses, les ont également perdus, entre autres un de nos marchands y perd 18,000 liv. Tout cela n'était qu'un préliminaire de ce qu'ils devaient exercer sur Cherbourg. Après avoir ruiné les campagnes, ils ont pillé la ville et le faubourg, sans distinction de personne, ni d'état ; les pauvres comme les riches en ont ressenti les tristes effets ; les plaintes portées au général par ceux des campagnes n'étaient point écoutées. Ils insultaient même à la misère de ceux de la ville qui y avaient fait transporter leurs meubles, leur assurant qu'ils auraient moins perdu de les laisser dans la ville, pendant qu'ils y souffraient le maraudage qu'ils disaient désapprouver, et faisant seulement pendre deux de ses soldats, sans restituer aucun pillage. Le général voulait même qu'on lui eût bien de l'obligation de ne laisser faire pas plus de pillage. Je passe sur bien des circonstances pour en venir à l'affreux désastre de la marine. On n'a rien épargné pour ruiner tous les travaux du port et des forts, en sorte qu'il n'y est resté que les fondements. Le port est comblé de débris et matériaux; les ennemis ont emporté une de nos cloches, tous les canons de fonte et brisé ceux de fer, ou enlevé ou jeté à la mer toutes les munitions; plus de cinquante mines qu'ils ont fait jouer, ont écrasé quelques maisons, tué un homme et blessé plusieurs. Dans ces moments, la ville se croyait renversée. Pour mettre comble aux malheurs, le lundi 14 ils mirent le feu et firent consumer tout ce qu'il y avait de navires, bateaux et chaloupes, tous les bois de construction, manœuvres, chanvre et généralement tout ce qui pouvait servir à la marine; ce qui faisait un feu d'enfer. Ce fut pour les négociants un coup d'œil qui ne les devait point laisser survivre à leurs calamités. L'époque de cette descente fera frémir les peuples dans les siècles les plus reculés, qui ne connaîtront que par l'histoire ce que nous avons

vu et souffert. Car les circonstances observées par un historien fidèle feront connaître jusqu'où une nation orgueilleuse peut porter sa fureur, en outrepassant les règles de la modération qu'on devrait trouver chez des peuples civilisés! Enfin, nous avons assouvi la rage de ces furieux ennemis, au moyen d'une somme de 44,000 livres, dont nous avons payé la moitié comptant et donné deux ôtages jusqu'au payement du restant, qui se fera le plus tôt possible. Ainsi, après nous avoir volé ce qui était paraissant, on nous fait trouver par des emprunts ce que nous ne possédons pas, pour éviter l'incendie général de notre ville, après quoi nos ennemis se sont retirés le 16. Ils ont disparu de notre rade le 18.

Voilà en abrégé les malheurs de notre patrie. En mon particulier, cela me cause une perte de 3,000 livres. Notre consolation ne peut être qu'en Dieu. Nous n'avons pas eu la liberté de nous assembler à l'église pour implorer son secours, et quoique le général eût promis qu'il ne serait fait aucune insulte pendant le service, on n'a point ouvert l'église, ni dit la messe le dimanche, ni le jour de la sainte Vierge. C'est là une nouvelle peine pour les vrais fidèles; tout contribuait à nous rendre plus misérables; nos frayeurs ne sont pas cessées. Nous craignons que si la guerre dure, ils ne nous fassent l'année prochaine une pareille visite; fasse le Ciel que nous en soyons préservés!

Je finis ce triste récit pour vous assurer, etc.

Du 15 août 1758.

Lettre de M. le chevalier D'ARANCE à M. le duc D'HARCOURT.

MONSEIGNEUR,

Par des espions que j'ai envoyés par échelon, jusqu'à Cherbourg, j'ai appris que les Anglais avaient commencé à se rembarquer depuis hier soir, cette nuit même à une heure, au Galet et de l'autre côté du fort de Querqueville. Ils n'ont point encore

fini leur rembarquement. Il reste à une heure près de deux cents hommes d'infanterie qui sont postés, formant un demi-cercle depuis l'anse de Sainte-Anne, montagne du Roule, jusqu'au fort de la Redoute de Tourlaville ; la cavalerie est entièrement rembarquée. Les ouvrages du Roi sont abattus par les mines, à l'exception de deux anciennes tours qui leur ont servi de magasin; ils ont incendié tout le port, à l'exception de trois bâtiments qui sont rançonnés, et ils sont partis hier à la glacerie et lui ont fait contribuer 1,000 écus ainsi que des glaces.

J'ai porté ma troupe sur Martinvast et Ardeinvast ou la lande de Saint-Taquin. J'attends vos ordres pour me porter où il vous plaira. Je vais me porter à portée de la cour de Tolva. Ils étaient au nombre de quinze mille hommes. Quarante bâtiments sont à la voile et le reste à la rade. Ils ont emmené MM. Gauvin et Duval-Potel fils, pour ôtages de la somme de 22,000 livres, restant des contributions exigées.

Ils ont vendu aussi quelques chevaux qu'ils avaient pris aux paysans.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE CHEVALIER D'ARANCE (1).

Au moulin de Tolva, à quatre heures après-midi.

A Valognes, le 15 août 1758.

Lettre de M. le duc D'HARCOURT à M. le maréchal duc DE BELLE-ISLE.

Je reçus hier au soir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 et ferai en conséquence toutes les informations dont vous me chargez le plus secrètement qu'il sera possible, mais dans les circonstances présentes, comme vous

(1) Le chevalier d'Arance, capitaine au régiment de Saint-Chamond.

l'observez, il me sera difficile de vous les procurer aussitôt que je le désirerais.

M. le maréchal de Luxembourg est venu aujourd'hui au camp. Nous y avons reçu des nouvelles de nos volontaires, ils nous ont informés qu'un corps considérable des ennemis s'était avancé jusqu'au Mesnil-au-Val, et qu'ils s'étaient retirés sur la lande de Dorion, où ils avaient pris le poste le plus avantageux; qu'ils les tenaient à une portée et demie de fusil d'eux, mais qu'ils avaient besoin de renforts. Sur cela, Monsieur le Maréchal a fait marcher à leur secours six compagnies de grenadiers et deux cents dragons; à leur arrivée, les ennemis se sont retirés et nous sommes revenus ici. L'aventure des garde-côtes, dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 12, a mis beaucoup d'éloignement entre les troupes et eux, et j'apprends par les officiers que nous détachons, qu'il ne faut pas trop s'y fier, et que, même dans nos anciens régiments, les recrues ne sont pas beaucoup plus assurées, ce qui nous rend encore plus faibles. Je penserais, d'après cela, qu'il est à-propos de ne pas entreprendre de grandes opérations par les suites fâcheuses et intéressantes pour la sûreté de cette province, qui pourraient en résulter si le succès n'était pas favorable comme il y aurait lieu de le craindre.

Par les nouvelles que j'ai eues de Cherbourg, il paraît que les ennemis ne tarderont pas à abandonner cette partie. Ils ont achevé de brûler tous les bâtiments, détruit le pont tournant de l'écluse du port, et continuent de faire sauter des parties de jetée, de façon qu'il faut s'attendre que tous les ouvrages qui regardent le port et la fortification de cette ville seront entièrement ruinés lorsqu'ils l'abandonneront.

M. le Maréchal a pris le parti d'envoyer à Barfleur un piquet de cinquante hommes de la capitainerie de ce nom, pour en rassurer les habitants et empêcher que des petites chaloupes ennemies n'y viennent mettre du monde à terre, comme elles l'ont voulu faire à Fermanville, d'où les paysans les ont éloignées.

J'ai mandé à M. le Chevalier d'Amfréville d'en envoyer un pareil tiré de la milice, à Réville.

Le sieur Le Sauvage, major de Cherbourg resté dans cette ville, a demandé à l'ennemi une sauvegarde, pour une maison

qu'il a audit Réville, quoique éloignée de six lieues de Cherbourg, a mis par là l'épouvante dans ce pays, au point que le paysan n'oserait plus faire aucune espèce de défense, craignant que s'ils venaient à être reconnus pour avoir pris les armes ayant ce sauvegarde dans ledit village, on ne les brûlât. Vous sentez, Monsieur, la punition qu'il mérite quand il sera en notre puissance. En attendant, M. le Maréchal a envoyé ordre à M. le Chevalier d'Amfréville de faire enlever ce sauvegarde et de le faire conduire ici pour ensuite le renvoyer aux ennemis. Mais il n'y était déjà plus ; s'il en revient un autre, son ordre sera exécuté.

D'HARCOURT.

(Vers le 15 août 1758.)

Le duc D'HARCOURT à M. le maréchal DE BELLE-ISLE.

Nous fûmes hier à Cherbourg, Monsieur, pour voir les dégradations que les ennemis y ont faites, et nous assurer de la route que tenait la flotte ; mais elle est restée toute la journée à la petite rade, ne faisant même aucunes dispositions pour mettre à la voile.

Les ennemis ont détruit entièrement le pont, les portes de flot, les jetées du port, brûlé les navires qui étaient dans le bassin et ruiné tous les forts du côté de la mer. Toutes ces dégradations présentent le tableau le plus triste qu'on puisse voir. Ils ont exigé en outre 44,000 livres de contribution de la ville, 3,000 de la verrerie et 15,000 de la glacerie. D'ailleurs il paraît par tout ce qui nous est revenu, qu'ils ont pillé plusieurs maisons. Il paraît, par toutes les connaissances que nous y avons prises, que le nombre de leurs troupes est de quatorze mille hommes, et de très-belles et très-bonnes, suivant le rapport de gens qui ont servi, et il y a entre autres trois bataillons des gardes. Vous sentez, Monsieur, combien ils nous sont supérieurs, surtout ne devant compter que sur ce que nous avons de troupes réglées.

Nous avons appris à midi que la flotte a appareillé sur les neuf heures et mis ensuite à la voile, faisant route à l'ouest. Mais la brume qu'il y avait, l'a fait perdre bientôt de vue. Cela fait prendre le parti à M. le Maréchal de se porter demain à Carentan, et de là à Saint-Lo, pour être plus à portée de se rendre sur Granville ou du côté de Caen; les ennemis pouvant s'être portés à la pointe de Hague, pour se retirer hors de la vue et reprendre la route de la Haute-Normandie.

Nous avons envoyé, pour être informés, des marins sur les hauteurs de la Hague et de la Pernelle. M. le Maréchal se propose de ne mener avec lui que les troupes réglées, et un détachement de six cent quarante choisis dans les capitaineries de cette partie, et de laisser le reste pour garder la côte, contre les corsaires qui auraient trop de facilité à y venir à présent. Il prendra aussi à Carentan quatre capitaineries, que nous y avons envoyées hier pour marcher avec nous. Voilà, Monsieur, les dispositions qu'a faites jusqu'à présent M. le Maréchal; elles pourraient changer par les nouvelles que nous apprendrions dans la nuit.

On nous a fait rapport qu'on avait entendu beaucoup de canon du côté d'Omonville et de l'anse Saint-Martin; il pourrait bien se faire qu'ils eussent voulu détruire à coups de canon nos deux forts d'Omonville ou de l'anse Saint-Martin.

D'HARCOURT.

(Vers le 15 août 1758.)

Lettre d'un prisonnier des Anglais.

MONSEIGNEUR,

Ayant été pris, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, par les troupes ennemies, le jour qu'elles sont entrées dans la ville de Cherbourg, je fus conduit à la tête de l'armée qui était à l'église de Querqueville, où, étant arrivé devant tous les généraux d'Akreim, d'Elliot et le duc de Richmond et autres, je fus examiné et interrogé sur tout l'éclaircissement des fortifications

de la ville et l'état de l'armée, à quoi je leur répondis le plus succinctement que je pus, et tout ce que je pus leur dire ne leur servit de rien, attendu qu'ils me dirent le savoir aussi bien que moi. Je fus gardé jusqu'à cinq heures du soir, lorsque la nouvelle de la reddition de la place arriva, après quoi l'armée se mit en marche pour y entrer, et je fus conduit à la tête de la maison du Roi, avec plusieurs officiers qui eurent la bonté, par l'ordre du général, de me garder, de crainte que l'on me dépouillât, les matelots l'ayant voulu faire auparavant. Les officiers me dirent, le temps qu'ils me firent rester, que leur dessein était de brûler les petits vaisseaux et de ramener les plus gros, ce qu'ils faisaient lorsque j'ai sorti de la ville, et de détruire tous les ouvrages du bassin et des fortifications, et qu'ensuite ils se rembarqueraient. Les autres officiers me dirent qu'ils iraient à Caen et les autres à Granville, le tout par terre; leur camp est entre Cherbourg et l'Abbaye, la gauche appuyée à la mer, et la droite en montant sur le côteau d'Octeville appelé les Fourches, un autre camp d'environ deux mille hommes sur la montagne du Roule, et une grande garde dans l'ancien camp d'Horion. Tous ces messieurs me firent remarquer toute leur armée, lorsqu'elle défilait pour entrer au camp. Ils me dirent qu'elle était composée de vingt compagnies de grenadiers, trois régiments de la garde du Roi et quelques autres troupes: la cavalerie est composée de chevau-légers et dragons dont je ne sais point le nombre, le tout de très-belles troupes. Voilà, Monseigneur, ce que je puis vous dire avoir vu.

A l'Hôtel-de-Ville de Cherbourg, ce 16 août 1758,
à quatre heures et demie.

Lettre de MM. Duval-Postel et Frigoult à M. le duc d'Harcourt.

Monseigneur,

Nous saisissons le premier moment de notre liberté, pour vous annoncer le départ des Anglais, qui ont évacué cette ville

vers les onze heures ou midi ; vous en auriez été plus tôt informé, si nous n'avions pas voulu attendre le retour de l'arrière-garde qu'on nous avait dit être en campagne, et au moment, quatre heures après midi, arrivent dans notre port deux bateaux des navires anglais étant en rade, pour venir prendre des sauve-garde qu'ils avaient laissées aux particuliers, nous assurant qu'il ne leur reste plus aucune autre troupe à terre.

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint copie de la capitulation faite avec le général anglais, et nous avons celui d'être, etc.

DUVAL-POSTEL,

FRIGOULT.

---

16 août 1758.

Nous, le lieutenant-général des armées de Sa Majesté britannique, colonel d'un régiment de cavalerie, commandant en chef ses troupes en Normandie, etc., etc.

Ayant exigé des habitants de la ville et faubourg de Cherbourg de nous payer une année du produit des droits taxes-coutumiers et des contributions ordinaires qu'ils payaient à leur Roi, lequel produit s'est trouvé monter à une somme de 46,867 livres 15 sols 3 deniers, et les buralistes et receveurs desdits droits royaux ayant dit qu'ils n'avaient point de fonds et d'argent en caisse, nous avons forcé lesdits habitants de fournir eux-mêmes et de payer en acquit desdits droits et taxes la somme de 44,000 livres, pour eux et les paroisses voisines de la côte, à laquelle somme nous avons bien voulu nous réduire.

Lesdits habitants de Cherbourg nous ont actuellement payé la somme de 22,000 livres, que nous avons reçue d'eux argent comptant; et à l'égard des 22,000 livres restant, comme lesdits habitants sont dans l'impuissance d'y satisfaire présentement, nous avons bien voulu prendre et recevoir, pour sûreté du payement, deux ôtages, qui sont les personnes de MM. Robert Postel et Gratien Gauvin, bourgeois dudit lieu ; et, faute par eux

d'y avoir satisfait, nous aurions usé envers eux de toute la rigueur de la guerre pour les y astreindre.

Donné à Cherbourg, en notre quartier-général, ce 14 août 1758.

GHO. BLIGH.

La présente copie, conforme à l'original, certifiée par nous, maire, échevin, soussignés, ce 16 août 1758.

DUVAL-POSTEL, FRIGOULT.

A Saint-Malo, le 19 août 1758.

Lettre de M. le marquis DE LA CHATRE à M. le duc D'HARCOURT.

Je n'ai reçu qu'hier, à neuf heures du soir, mon cher général, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16, à laquelle était jointe une pour M. le Duc d'Aiguillon, que je lui ai fait passer aussitôt ; une partie du retardement de l'arrivée de votre paquet a été occasionnée par le postillon de la poste de Pontorson, qui a refusé de le porter au Vivier. J'en ai été informé par le lieutenant du guet de la paroisse de Pontorson. Je vous prie d'ordonner que ledit refusant soit mis pour quelques jours en prison, pour éviter pareil retardement une autre fois. Je prends même sur moi, espérant que vous ne me désapprouverez pas, de mander au lieutenant du guet de Pontorson, que s'il refuse de vous faire passer la présente lettre en la portant en Normandie, il le fasse arrêter et mettre en prison tout de suite, et qu'il vous fasse passer la lettre par un exprès qu'il paiera sur le compte dudit contrevenant.

Vous voilà donc défait de vos vilains Anglais. Je vous en fais de grand cœur mon compliment. Je suis tout prêt à les bien recevoir, s'ils viennent me chercher de nouveau, mais je ne puis le

croire; ils ne prendront pas la ville, je les crois persuadés, qu'ils n'ont plus aucun tort à faire ici à la marine; ils savent de plus que l'on ne sort pas de la baie de Cancale quand on le veut; s'ils s'y présentent, je ne pourrai m'opposer à leur descente, n'ayant que deux bataillons, dont un de milice, qui seront cependant suffisants pour garder dans le premier moment la ville.

Vous me ferez un sensible plaisir, mon cher général, si, quand vous en aurez le temps, vous voulez bien me faire copier une de vos relations, depuis le moment qu'ils ont paru vouloir débarquer jusqu'à celui où ils se sont rembarqués, et me faire part du dommage qu'ils auront fait, je n'en ferai d'autre usage que celui que vous me prescrirez.

Je compte que vous me ferez la grâce de m'envoyer un courrier exprès, comme je vous en ai prié, s'ils font voile pour les côtes de ce pays.

LA CHATRE (1).

Du 25 août 1758.

Lettre de M. BESSE, chanoine régulier de l'abbaye de Cherbourg, à M. le duc D'HARCOURT.

MONSEIGNEUR,

Je réponds aussitôt à ce que vous me faites l'honneur de me demander.

Le 8 du présent, à huit heures du soir, arriva ici M. Elliot, brigadier des armées anglaises, à la tête de cinq cents dragons, suivi de dix mille fantassins ou environ. Il logea chez nous, et entra le lendemain dans ma chambre pour causer un moment,

(1) M. le marquis de la Châtre, commandant à Saint-Malo, l'un des correspondants les plus actifs et les mieux informés des ducs d'Harcourt. Nous publierons un grand nombre de ses lettres, remplies des détails les plus intéressants sur presque tous les personnages de la fin du XVIIIe siècle.

où il tira de sa poche une carte ou plan du pays des côtes, qui m'a paru fort exacte. Ensuite, il me demanda : Quelles sont les principales noblesses du canton, surtout du côté des Pieux? *Rép.* Monsieur, je suis fâché de ne pouvoir vous satisfaire de ce côté-là, d'autant plus que je ne suis point du pays, et en qualité de religieux, je ne dois pas faire grandes connaissances ; c'est pourquoi je ne connais presque personne. — Y a-t-il loin d'ici à la maison de Cretteville ? *R.* Deux lieues. — D'ici aux Pieux ? *R.* Quatre. — D'ici à Valognes ? *R.* Quatre. — D'ici à Coutances ? *R.* Quinze. — De Coutances à Granville ? *R.* Cinq. — Qu'est-ce qui reçoit les deniers du Roi, à Cherbourg ? *R.* Monsieur, je pense que le receveur demeure à Valognes. — Qui a la ferme du tabac à Cherbourg ? *R.* C'est M. de Montigny. — Je ne pouvais pas, Monseigneur, éluder toutes les demandes, fallait bien répondre quelque chose qu'il aurait toujours bien su d'ailleurs.—M. Besse, je vous ai donné en arrivant un manifeste qui vous fait voir que nous ne venons point ici pour faire la guerre aux habitants du pays, mais seulement à votre Roi, et détruire les ports du royaume (c'est notre unique dessein), parce qu'ils nuisent à notre commerce. Vous avez ici des cartes du pays, donnez-m'en une ? *R.* Monsieur, vos gens nous en ont déjà pris une. — Donnez-moi l'autre : il me la faut ? *R.* Je l'ai donnée croyant qu'elle serait emportée, et je ne me suis pas trompé. — Mais à propos, vos gens ne se sont point défendus comme il faut, quand nous sommes descendus ?—*R.* Monsieur, faut céder à la force, vous étiez supérieurs en monde. Un autre officier anglais, nommé M. de Montagu, a dit à Monsieur notre Prieur que si les Français avaient eu le courage de garder les hauteurs qui étaient vis-à-vis de la descente, et tourner les canons de nos forts du côté de la terre, ils ne seraient jamais venus à Cherbourg ; c'est aussi le sentiment de beaucoup de personnes du pays, qui blâment ceux qui ont ordonné une retraite si précipitée. Enfin, M. le comte de Raymond n'est plus en bonne odeur par ici dans l'esprit du public, pour cela et pour avoir fait mal enclouer des beaux canons qu'il aurait pu faire enlever, ayant le temps et des voitures, aussi bien que la poudre qu'on a laissée dans les magasins et qu'on aurait dû jeter au moins dans la mer, et qui a servi à faire sauter nos forts et détruire le port. Au reste, c'est le bruit

public; car, comme moine, je n'entends rien au métier de la guerre, et je n'entends point blâmer personne. Mais étant interrogé, je dis purement et simplement ce que j'ai entendu, croyant bien faire pour le bien de l'État.

L'homme d'affaires de Monsieur le brigadier ci-dessus mentionné, était un Brabançon qui paraissait avoir le cœur français, et me dit que les Anglais étaient tout au plus dix mille hommes à terre. Quoi qu'il en soit, ils ont toujours bien fait du mal, en ravageant neuf ou dix paroisses de ce canton, enlevant tous les bestiaux, dépouillant le monde, même les ecclésiastiques, jusqu'à la culotte, n'épargnant ni les églises ni les vases sacrés, violant des femmes jusqu'à soixante ans.

Voilà, Monseigneur, tout ce que je puis vous dire de la descente des Anglais, dont nous nous ressentons comme les autres. Ils ont mis le feu dans notre abbatiale. Il faut dire à leur louange qu'ils ont bien travaillé pour l'éteindre, et il y a eu plus de peur que de mal. Ils ont pillé notre sacristie, nos vases sacrés, pris généralement toutes nos provisions de dépense et de granges, enlevé toutes nos belles cloches, par ordre de M. Bligh, leur général. Nous voilà dans une triste situation, dont une main puissante pourrait nous tirer, en faisant nommer Monsieur notre abbé commandataire à une meilleure abbaye, et nous donnant un religieux de Sainte-Geneviève ou d'ici, pour abbé régulier. Pour cet effet, nous réclamons avec confiance votre protection. Toute notre maison avec ses descendants vous en conservera un souvenir éternel.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BESSE.

Coutances, le 9 septembre 1758.

M. le duc D'HARCOURT à M. le comte DE GUERCHY (1).

Je vous envoie, mon cher neveu, le détail de tout ce qui s'est passé à la descente des ennemis à Cherbourg, vous y verrez toute

(1) Louis-François Régnier, comte de Guerchy, lieutenant-général, né en 1715,

la mauvaise besogne qui y a été faite. Pour moi, je me portai le 9, dès le matin, sur le camp du mont Espinguet, et en détachai aussitôt des partis, pour aller reconnaître les forces et la position des ennemis. Comme ce camp ne couvrait point Valognes, j'en changeai la disposition, en faisant camper mon infanterie sur une ligne et plaçant les dragons à la lande de Beaumont.

Les partis que j'avais envoyés à la découverte, me rapportèrent le soir que les ennemis avaient trois camps, l'un à l'abbaye de Cherbourg, sur deux lignes qui pouvaient être de neuf à dix mille hommes; l'autre d'environ deux mille hommes, y compris leurs troupes légères, sur la montagne du Roule, et le dernier auprès de Tourlaville, composé d'un bataillon. C'était bien du monde pour le peu de troupes que j'avais et que j'attendais. Je m'en tins donc à faire la petite guerre, et à fur et mesure que mes troupes m'arrivaient, j'y envoyai des détachements plus ou moins considérables, afin de resserrer les ennemis et d'éclairer leurs mouvements. Plusieurs de ces détachements ont très-bien fait; nous n'y avons eu personne de tué, et les ennemis y ont pu perdre environ quarante à cinquante hommes et un officier de distinction, sans compter les blessés. Il y a eu d'ailleurs une vingtaine de prisonniers, parmi lesquels est un lieutenant. M. le Maréchal de Luxembourg, qui arriva le 14, suivit les mêmes principes, et effectivement nos forces étaient trop inégales pour faire autrement. Un de nos détachements eut avis, le 16 au matin, que les ennemis se rembarquaient, et il se disposa même à tomber sur leur arrière-garde, lorsqu'il apprit par le directeur de la verrerie, que les ennemis avaient deux galiotes à bombes, placées devant la ville pour y mettre le feu, s'ils étaient troublés dans leur retraite. L'officier commandant ce détachement envoya aussitôt à M. le Maréchal, pour lui en faire part et lui demander ses ordres ; il lui fit dire qu'il avait appris depuis que les ennemis étaient entièrement rembarqués, et qu'il n'avait qu'à prendre poste dans la ville.

Les ennemis y ont détruit le pont, les portes de flot, les jetées

mort en 1767, fut ambassadeur à Londres. Il avait épousé le 3 mai 1740, Gabrielle-Lydie d'Harcourt, fille de François d'Harcourt, maréchal de France, mort en 1750, et nièce du duc Anne-Pierre d'Harcourt.

du port, brûlé les navires qui étaient dans le bassin et ruiné tous les forts du côté de la mer ; ils ont enlevé beaucoup de pièces d'artillerie, tant canons que mortiers de fonte qu'on a été obligé, dit-on, d'abandonner lors de l'évacuation. Ils ont exigé de la ville 44,000 livres de contribution, 15,000 de la glacerie et 3,000 de la verrerie, manufactures à portée de Cherbourg, et il y a eu plusieurs maisons de pillées. Voila, mon cher neveu, le précis de ce fâcheux événement. Je me flatte que si j'eusse pu y arriver plus tôt, les choses se seraient passées différemment.

Je vous envoie aussi le détail que j'ai reçu de M. le Marquis de la Châtre, du débarquement des ennemis à Saint-Brieuc. Je ne doute nullement que ce ne soit une feinte de leur part, pour attirer les troupes dans cette partie et dégarnir les endroits qui sont le véritable objet de leur entreprise. Adieu, mon cher neveu, on ne peut rien ajouter à tous mes tendres sentiments pour vous.

D'HARCOURT.

Du 20 septembre 1758.

Lettre de M. Lambert à M. d'Ormesson.

Monseigneur,

Les maire, échevins et habitants de la ville de Cherbourg, représentent très-humblement à Votre Grandeur,

Que le départ de nos ennemis nous a fait oublier les dangers où nous avons été exposés, pour ne penser qu'aux malheurs dans lesquels nous nous trouvons plongés. Nous ressentons tout le poids de notre misère, sans avoir de terme pour l'exprimer. Rien, pour ainsi dire, n'a échappé de leurs pillages, surtout dans le faubourg et les écarts de Cherbourg, où les maisons ont été vidées et les habitants dépouillés jusqu'à trois fois.

Les ennemis ont cassé et brisé tout ce qu'ils n'ont pu empor-

ter; les bourgeois, présumant qu'on était en état d'empêcher une descente et ne craignant que le bombardement, avaient fait transporter dans les paroisses voisines tous leurs effets et meubles de conséquence. Ils les ont tous perdus plusieurs même ont encore été pillés jusque dans le centre de la ville. Nos vaisseaux ont été brûlés ainsi que tous les bois de construction, et généralement tout ce qui s'est trouvé chez les particuliers servant à la marine, enfin jusqu'aux provisions de bouche ont été consommées par l'ennemi et nous a mis à la veille d'une affreuse disette. Dans cette dernière extrémité, nous avons été forcés, pour éviter un pillage général et l'incendie tant de la ville que de la campagne, de fournir une contribution d'une somme de 44,000 livres, de laquelle, quoique chaque particulier se soit privé du peu qui lui restait pour sa subsistance, nous n'avons cependant pu fournir que la moitié en toutes espèces de monnaie, et nous servant même de sommes qui appartenaient à l'étranger ; et pour le surplus on a exigé et emmené deux ôtages, sans parler de la dépense du général ennemi, montant à plus de 4.000 livres, ni la dépense que feront les ôtages jusqu'au parfait payement, en sorte que le tout ensemble est une perte pour Cherbourg de 700,000 livres, en outre plus d'une année du revenu des terres que les bourgeois possèdent dans les paroisses voisines, qui ont été ruinés ainsi que leurs fermiers.

Nous ne demandons point, Monseigneur, d'être crus sur l'état que nous en avons fait, mais que vérification en soit faite par un commissaire, d'où il est aisé de conclure que la ville n'étant imposée qu'à 4,055 livres de capitation, elle est de tout point hors d'état de satisfaire aux obligations qu'elle a été forcée de contracter, quand même il lui serait fait remise de plusieurs années.

Nombre des meilleurs habitants se trouvent heureux dans leur infortune, pour ne point coucher sur la paille, d'avoir recouvré quelque peu des restes des fournitures des casernes entièrement pillées et ustensiles brûlés et enlevés, parce qu'aussitôt que les soldats de Clare les eurent quittés, les ennemis s'en emparèrent sur-le-champ, d'où il s'ensuit que nous sommes dans l'impossibilité la plus manifeste de pouvoir loger de troupes, ni leur fournir les ustensiles nécessaires.

Qu'il nous soit permis, Monseigneur, cette réflexion. Si nous étions assez malheureux de supporter seuls cette perte, il nous faudrait nécessairement vendre le peu de fonds qui nous reste pour unique ressource. Mais qui voudrait acquérir dans une ville à la veille de devenir un hameau de pauvres pêcheurs, puisque les principaux habitants prennent déjà leurs mesures pour transférer leur domicile? Si on nous regarde comme le bouclier du pays, toujours exposant, pour sa conservation, nos vies et nos biens, quel plus mauvais sort que le nôtre? Si nous n'avons aucun secours de ceux que nous préservons du pillage, quels peuvent être les insensés qui voudront à ce prix venir habiter les frontières? Dans cette dure extrémité où nous nous trouvons, toute notre espérance n'est fondée que sur la bonté du meilleur de tous les Rois, et la protection de Votre Grandeur que nous vous supplions de nous accorder par une juste commisération de notre affreux désastre.

Nous ne cesserons nos vœux et prières pour la conservation de la santé de Votre Grandeur.

LAMBERT,

Commissaire ayant charge des maire et échevins.

A Paris, le 26 septembre 1758.

M. le maréchal duc de Belle-Isle à M. le duc d'Harcourt.

J'ai voulu attendre, Monsieur le Duc, que j'eusse pu entretenir M. le Maréchal de Luxembourg, pour prendre un parti définitif sur M. le comte de Raymond. Je lui mande relativement aux ordres du Roi que l'intention de Sa Majesté est qu'il s'en revienne ici, ne jugeant pas à propos de continuer de l'employer à Valognes. Je vous prie de charger M. le comte de Coëtlogon de toute cette partie de Cherbourg et du Cotentin, où je suis persuadé qu'il vous secondera très-utilement; donnez-lui toutes

les instructions sur cette partie dont il pourra avoir besoin ; il la connaît déjà par le voisinage de Coutances ; il m'a bien demandé un congé pour venir faire un voyage à Paris, mais il faut qu'il fasse avec vous préalablement l'établissement des troupes, et qu'il mette en train tout ce qu'il y a à faire à Cherbourg et aux batteries que les Anglais ont détruites ; il m'indiquera et vous aussi, Monsieur le Duc, le temps où pendant le courant de l'hiver sa présence pourra être moins nécessaire, et je lui enverrai alors la permission d'employer un mois à ses affaires comme il me le demande.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

A Cherbourg, le 30 septembre 1758.

Lettre de M. DE CHAVILLE à M. le duc D'HARCOURT.

MONSEIGNEUR,

Aussitôt mon retour en cette ville, j'ai été occupé à prendre connaissance des dommages faits par les Anglais aux ouvrages du port et de la côte de Cherbourg, et de tout ce qui s'est passé pendant leur séjour en Basse-Normandie.

Je n'entrerai pas dans le détail de ce qui s'est passé à la descente, M. le comte de Raymond m'ayant ordonné de rester en ville, quand je le priai de me faire donner un cheval d'ordonnance pour le suivre avec les troupes. J'ignore ce qui a été fait et pu se faire pour s'y opposer, et vous êtes informé, Monseigneur, des circonstances de l'évacuation de cette ville.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, l'état des dommages faits aux ouvrages de la fortification, avec l'estimation de la dépense à faire pour les rétablir. Il est accompagné de celui de l'artillerie de terre et de mer, avec la copie de ce que l'ennemi a exigé de la ville, celles des pertes des navires marchands,

corsaires et bois de construction qui ont été brûlés, et des dommages faits aux entrepreneurs des ouvrages de la fortification.

Plusieurs personnes de cette ville m'ont assuré que le nombre des troupes débarquées était de neuf à dix mille hommes, et qu'ils avaient observé une grande discipline dans l'intérieur de la ville; le pillage a été fait dans les environs par les maraudeurs.

J'ai été consolé de la perte que j'ai faite d'une bonne partie de mes effets, par le recouvrement des papiers de la Direction, que je dois à la fermeté de mon dessinateur, que les menaces des Anglais n'ont pu ébranler pour lui faire déclarer où ils étaient.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FRANQUET DE CHAVILLE (1).

A Saint-Servan, le 8 octobre 1758.

Lettre de M. le marquis DE LA CHATRE à M. le duc D'HARCOURT.

Monsieur le Prince de Robecq m'a fait passer, mon cher Général, votre lettre du 4, que lui a remise M. de Coëtlogon, et j'ai envoyé à M. le Duc d'Aiguillon celle qui était pour lui. J'ai de la peine à croire, malgré les espions de M. le Maréchal, que les Anglais osent tenter quelque chose sur nos côtes dans cette saison; je crois bien qu'ils pourront le dire, mais je doute fort qu'ils l'effectuent. Il y aurait plus de difficulté que jamais à eux d'y réussir, un coup de vent, chose assez commune dans ce temps, peut envoyer leurs vaisseaux à la côte, et les meilleurs mouillages d'été deviennent à présent fort douteux. M. de Robecq m'a mandé que l'on avait vu le 3, à la hauteur de Fermanville,

(1) M. de Chaville était alors directeur des fortifications de Cherbourg.

une cinquantaine de voiles faisant route à l'ouest; si elles étaient destinées à cette partie, ici nous les y aurions déjà aperçues, et ce nombre n'est pas assez considérable pour faire une grande tentative. Je crois plus volontiers que c'est quelque flotte marchande. Ne serait-il donc pas possible d'envoyer d'un de vos petits ports normands un petit esquif, voir ce qui se passe autour de la rade de Sainte-Hélène? Je ne puis croire que ces gens-là tardent à l'avenir de désarmer; leurs troupes de terre ont trop souffert pour n'avoir pas besoin de repos; et quoi qu'ils en disent, ils n'ont pas trente mille hommes à embarquer, surtout dans cette saison. Malgré tout cela, je me tiens toujours sur mes gardes et vois avec plaisir les ordres que vous avez donnés pour approcher des troupes de Pontorson. Je ne sais quels sont les arrangements de M. d'Aiguillon, mais je vois quatre ou cinq bataillons très-aisés à vous donner la main.

Je suis bien sensible, mon cher Général, à l'intérêt que vous me témoignez avoir pris à ma blessure, par votre lettre du 25, que j'ai reçue il y a trois jours par la poste ; elle était à la jambe et occasionnée par un éclat de bombe; je ne m'en ressens presque plus. Madame de la Châtre est bien reconnaissante de toute la part que vous voulez bien prendre à son inquiétude, et désirerait fort pouvoir aller à Harcourt, mais elle n'ose s'en flatter pour cette année, ne sachant encore quand nous pourrons partir.

Recevez, mon cher Général, etc.

LA CHATRE.

Rennes, ce 9 octobre 1758.

M. le duc d'AIGUILLON à M. le duc D'HARCOURT.

Les nouvelles de M. de Raymond, et même celles de M. le Maréchal de Belle-Isle, Monsieur le Duc, sont si peu vraisemblables, et en même temps si contradictoires aux lettres que les officiers

prisonniers reçoivent de Londres, qu'il m'est impossible d'y ajouter foi. Il paraît par ces dernières que j'ai lues, que les régiments des gardes sont rentrés déjà dans Londres, et que le mauvais état dans lequel ils sont, y a causé de la consternation dans le Ministère, et de la fermentation dans le peuple; que toutes les autres troupes ont été débarquées dans l'île de Wight, d'où elles retournent successivement dans leurs quartiers. Il y a cent lettres d'officiers particuliers à leurs camarades, et toutes s'accordent sur ce point. Il est d'ailleurs très-avéré que le commodore Howe et le général Bligh ont mandé au Ministère que les vaisseaux ne pouvaient plus tenir la mer, et que les troupes étaient hors d'état de faire une nouvelle entreprise. Leurs lettres sont imprimées dans les Gazettes anglaises, et je les y ai lues. De plus, la saison est trop avancée pour une expédition aussi considérable que le serait le siége de Saint-Malo avec trente mille hommes, pour lesquels il faudrait au moins trois cents bâtiments de transport, puisqu'il y en avait cent quinze pour treize mille hommes. Comment rassembler ces trois cents bâtiments, et trouver les trente mille hommes qui n'existent pas actuellement dans tous les trois royaumes? Il n'y reste, suivant le calcul des officiers prisonniers qui me paraissent de bonne foi, qu'environ vingt mille hommes, y compris les treize mille de l'expédition qu'ils croient eux-mêmes être réduits à huit mille. Voilà les raisons, Monsieur le Duc, qui me font penser que nous pouvons être tranquilles jusqu'à l'année prochaine; mais à tout événement, si vous avez besoin de notre secours, M. de la Châtre vous fera passer en deux marches à Avranches, le régiment des Vaisseaux et celui de Boulonnais, dont le premier est à Dinan, le second à Saint-Servan; et ils seront suivis promptement par toutes les autres troupes qui bordent la côte depuis Saint-Malo jusqu'à Nantes, et sont à une journée les unes des autres. Je vous prierai réciproquement de donner ordre au commandant d'Avranches de me faire passer les deux bataillons que je lui ai envoyés à ma première réquisition.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE DUC D'AIGUILLON.

A Versailles, le 29 octobre 1758.

M. le maréchal duc DE BELLE-ISLE à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 de ce mois, sur ce que parmi les soldats anglais qui ont déserté ou été faits prisonniers à la descente de Cherbourg, il y en a cinq ou six qui veulent prendre parti dans le régiment de Clare. Le Roi, à qui j'en ai rendu compte, a bien voulu y consentir, quoiqu'il nous fût bien plus utile d'échanger ces prisonniers contre des soldats français qui sont en Angleterre. Quant à la proposition de faire transférer à Blois le surplus de ces prisonniers anglais pour être joints à ceux qui ont été faits à Saint-Cast, il me paraîtrait effectivement très-convenable de faire cette réunion, et si vous voulez bien m'envoyer l'état de ces prisonniers, je vous adresserai les ordres nécessaires en conséquence.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

Cherbourg, le 17 novembre 1758.

M. DE CHANTEREYNE à M. DE FONTETTE.

MONSEIGNEUR,

J'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Grandeur, le 28 du mois dernier, une requête pour la supplier de vouloir bien nommer un commissaire, pour faire sur tous les habitants de la ville de Cherbourg la répartition des 44,000 livres de contribution, que nous avons été forcés de payer au général anglais lors de la descente des ennemis, ainsi que pour les dépenses du quartier général et des ôtages qui sont en Angleterre, pour la moitié de cette somme qu'on ne put fournir comptant.

Je prends la liberté de vous réitérer mes très-humbles remontrances, Monseigneur, pour vous supplier de vouloir bien donner vos ordres à Messieurs les Maires, Échevins (qui me disent attendre de moment à autre votre nomination d'un commissaire à cet effet), afin que, la répartition étant finie, je puisse recevoir les 10,000 livres que j'ai avancées pour le bien de la patrie.

J'ai observé à Votre Grandeur, Monseigneur, que ces deniers ne m'appartenaient point, mais au Roi, à l'équipage de la corvette le *Duc de Penthièvre* et aux intéressés de ce navire. Je suis pressé non-seulement par M. le Commissaire de la Marine, qui a reçu des ordres de la Cour de faire finir mes comptes, mais encore par un grand nombre de pauvres matelots qui ont été pillés des Anglais, et ont besoin des parts de prises qu'ils ont gagnées à bord de ce navire qui était frété par Sa Majesté.

Il m'est disgracieux qu'après m'être sacrifié pour le bien de la patrie, je sois, Monseigneur, si longtemps sans avoir des fonds que j'ai donnés avec tant de bonne volonté, pendant que les plus riches ont abandonné la ville ou n'ont donné que chacun 4 à 500 livres dans notre malheur. J'ose espérer de votre bonté, Monseigneur, que vous voudrez bien avoir égard à mes très-respectueuses remontrances, en nommant un commissaire pour faire la répartition sur tous nos habitants en général, à proportion de leurs facultés.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

DE CHANTEREYNE.

Receveur de Monseigneur l'Amiral.

1758.

Lettre de M. Duby, capitaine-général des fermes du Roi, au maréchal duc de Belle-Isle.

Monseigneur,

Salomon Duby, Suisse de nation, capitaine-général des fermes du Roi, au département de Cherbourg, ose espérer que Votre

Grandeur aura la bonté de se rappeler qu'il y a deux ans il eut l'honneur de se présenter à elle, à la Hougue, qui alors était le chef-lieu du département qui lui était confié, et de l'assurer que si les Anglais tentaient une descente dans son inspection, il se mettrait à la tête des brigades qu'il commande, et qu'il s'exposerait à tous dangers, pour prouver son zèle pour le service du Roi et de l'État; ce qui, en effet, est arrivé lors de la descente des ennemis sur la côte d'Urville, près Cherbourg. Ses bonnes intentions furent autorisées par les ordres de M. le comte de Raymond, qui, mieux que personne, est en état de mettre au jour et faire valoir la conduite qu'il a tenue; ayant au mépris du canon, des mortiers et mousqueterie des Anglais, fait avec son peloton d'employés, tous gens de bonne volonté, un feu si vif, que si le nombre avait été plus grand, les ennemis n'eussent pu pénétrer sans du moins une perte considérable. Ce qui est de certain, c'est qu'ils ont tué plusieurs Anglais, et lui-même, Duby, entre autres, a tué un chef officier.

Il s'était placé en premier lieu dans les Mielles, vis-à-vis de l'église d'Urville, et en face de l'amiral anglais. M. le comte de Raymond a fort applaudi à cette position; et comme elle était nuisible aux ennemis, ils se sont attachés, par un feu considérable, à la lui faire abandonner, au point qu'un boulet est tombé à dix pouces de ses pieds, n'étant retranchés qu'imparfaitement et à la hâte. Le bruit du canon a attiré M. de Raymond à brides abattues, à une portée de fusil du poste qu'occupait Duby, lequel a brusqué la grêle des boulets, pour joindre M. de Raymond et lui apprendre qu'il y avait alors soixante-dix ou quatre-vingts bateaux plats, chargés de troupes assemblées à côté de l'amiral, et qu'il prévoyait que la descente allait se faire à la gauche de son poste, du côté de Landemer, en lui observant qu'il fallait du secours de ce côté-là.

M. le comte de Raymond sachant que Duby connaissait les chemins, lui ordonna de se retirer avec sa troupe, sur les derrières, et de se choisir un poste plus avantageux, ce qu'il fit toujours avec beaucoup de dangers. Il s'est allé placer sur une hauteur, derrière l'église d'Urville, d'où il voyait toute la manœuvre des Anglais. Un moment après, les bateaux plats mirent à la voile, et la flotte, pour favoriser leur descente, fit un feu de

canons et de mortiers si terrible et tellement suivi, que de mémoire d'homme l'on n'a vu chose semblable. Ces bateaux débarquèrent sous le hameau de Cristot, proche Landemer, et sous la ferme de Dureau, paroisse d'Urville. Ils se mirent sur-le-champ en bataille, sur trois colonnes; les deux premières montèrent la butte, l'une à droite, l'autre à gauche, et la troisième suivit la grève.

Ledit Duby, sans attendre que l'ennemi fût arrivé à la portée de fusil du poste qu'il occupait, fit faire plusieurs décharges, pour lui faire croire que ce canton était garni de troupes; et enfin, l'ennemi s'avançant toujours, la troupe de Duby commença à ajuster à la quatrième, cinquième et sixième décharge. Ce fut dans ce moment qu'il culbuta un des commandants qui était avec sa troupe, à la tête de la première colonne; l'ennemi n'étant plus éloigné de son poste que d'environ vingt-cinq pas, si avantageusement retranché par la nature, qu'il ne désirait que du secours pour s'y maintenir; mais se voyant abandonné, il fut obligé de se retirer avec sa troupe, à la faveur des chemins creux qu'il connaissait, n'ayant perdu dans ce combat et retraite qu'un seul de ses gens, nommé Furetière, fait prisonnier de guerre, qu'ils ont conduit sur-le-champ à leur flotte et qu'ils ont relâché à leur départ de Cherbourg, n'ayant jamais pu le convaincre d'avoir pris les armes, par l'adresse qu'il eut de les jeter dans une haie au moment de sa prise.

Duby, dans sa retraite, fit rencontre, proche la maison seigneuriale dudit lieu, de deux étendards de dragons de Languedoc, auxquels il offrit ses services, et leur a indiqué la route qu'ils devaient tenir pour éviter l'ennemi.

Les Anglais, en possession de Cherbourg, s'informèrent quel était le commandant de la *Troupe-Brune*, nom qu'ils avaient donné à celle que commandait Duby, à cause de la couleur de leurs habillements. Ils apprirent facilement que c'était le capitaine-général des employés de la ferme. Ils ne tardèrent pas à savoir sa demeure, et un capitaine de grenadiers, nommé Brombead, y accourut avec sa troupe; et leur courroux joint à la découverte qu'ils firent de poudres, balles et couteaux de chasse, cachés dans son jardin, leur fit prendre la résolution d'y mettre le feu. Leur vengeance ne fut arrêtée que par les pleurs et sub-

terfuges des voisins. Mais ils percèrent sa maison par deux endroits, et enlevèrent tout ce que la vigilance de son domestique ne put sauver, de sorte que ce pillage lui a occasionné une perte de 7 à 800 livres de meubles et effets, outre des billets pour 550 livres, perte qu'il n'eût certainement pas faite, s'il fût resté tranquillement chez lui; mais aussi perte qu'il ne voudrait pas éviter à pareil prix, nonobstant que ses meubles, et effets, et linge soient le seul bien qu'il possède, étant sans biens depuis qu'il a embrassé la religion romaine.

Le suppliant a été conseillé, Monseigneur, de vous mettre sous les yeux sa déplorable situation, et de vous demander l'honneur de votre protection, étant déjà sur l'âge, servant Messieurs les fermiers généraux depuis vingt-sept ans, ayant servi plusieurs puissances, et entre autres dans le régiment Royal-Allemand, sous les ordres de Votre Grandeur. La récompense de la perte qu'il a faite, lui serait très-avantageuse; mais une place sédentaire, dans laquelle il puisse terminer sa carrière avec plus de tranquillité, serait pour lui une récompense qu'il désire, et qu'il ose espérer, Monseigneur, des bontés de Votre Grandeur, pour la conservation de laquelle il ne cessera de prier.

Il m'est échappé, Monseigneur, de vous faire observer par le le présent mémoire, que dès la première apparition des Anglais devant Cherbourg, le lendemain du jour de Saint-Pierre, je me suis mis à la tête de quatre-vingts employés, et le surlendemain à la tête de cent deux, assemblés au pont de Querqueville, où j'ai eu l'honneur de passer en revue avec ma troupe devant M. le Duc d'Harcourt. qui m'a paru en être très content.

Ledit Duby terminera sa très-humble requête, en exposant très-respectueusement à Votre Grandeur, que les principaux officiers de Clare lui ont fait envisager le danger où il s'était exposé, d'avoir combattu sans commission. Son zèle le porte à saisir encore l'occasion de se signaler, si elle se présente, ne fût-ce même que contre une frégate qui tenterait une descente. Il espère de Votre Grandeur qu'elle voudrait bien lui expédier une commission qui, antidatée, le mettrait à l'abri de la fureur de ses ennemis, si par leur supériorité il succombait et tombait entre leurs mains.

DUBY.

En l'Hôtel-de-Ville, le 31 janvier 1759.

Les Maire et Échevins de Cherbourg à M. de Fontette, intendant de Caen.

Monseigneur,

Nous avons reçu la lettre dont vous avez bien voulu nous honorer, sur les ordres que le Roi a eu la bonté de donner pour le payement du restant de notre contribution, et le retour de nos ôtages. Notre triste communauté n'oubliera jamais ni la commisération aussi généreuse qu'équitable de Sa Majesté, ni la protection dont vous avez eu la charité d'y concourir.

La confiance que nous y avons, nous fait prendre la liberté de vous représenter, qu'ayant été forcés, pour éviter l'incendie, de payer comptant 22,000 livres, il a fallu, après s'être généralement et jusqu'aux plus misérables épuisés en toutes sortes de monnaies, emprunter solidairement une somme de 12,000 livres, dont on presse le remboursement; qu'il est dû près de 4,000 livres pour la dépense des généraux anglais pendant l'invasion, et au moins 4,500 livres pour la dépense de nos ôtages; où les prendrons-nous, après avoir perdu nos effets et vaisseaux, montant à plus de 800,000 livres? Si la pitié du Roi et votre protection, Monseigneur, ne continuent de nous subvenir, la Providence semble en avoir ménagé les moyens, quelque difficiles que soient les temps, en faisant échouer sur nos côtes un bâtiment confisqué au profit de Sa Majesté, dont le produit par sa bonté royale pourrait nous être accordé, ce qui joint à la remise du don gratuit et des subsides pendant dix ans, ne rétablirait pas à beaucoup près nos fortunes, mais nous remettrait du moins à portée de subsister, et d'espérer qu'avec un surcroît d'épargnes et de travail, cette malheureuse ville qui influe sur plus de quarante paroisses, pourrait se rétablir et non se dépeupler comme nous n'avons que trop lieu de le craindre. Les vœux de notre reconnaissance égalent le profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être, etc.

DENIS de LAUBÉPINE, DULONGPREY,
COUEY, BELHOTE.

En l'Hôtel-de-Ville, le 21 mai 1759.

Les Maire et Echevins de Cherbourg à M. de Fontette, intendant de Caen.

Monseigneur,

Les sentiments de joie et de gratitude ont été des plus vifs parmi notre bourgeoisie, à la réception de la lettre dont vous nous avez honoré le 12 de ce mois. Tous ont suspendu le triste souvenir de leurs malheurs, à la vue de leur soulagement actuel et à venir, et ont reconnu, dans les libéralités du Roi, les effets singuliers de votre protection, ils vous supplient avec nous de leur en accorder la continuation.

Nous avons reçu, non la lettre de change que vous avez bien voulu nous adresser, mais les 28,912 livres que M. de Malafait a jugé à-propos de nous faire passer en argent, dans la crainte qu'il n'y eût pas de fonds suffisants dans la recette de Valognes.

Nous avons l'honneur, Monseigneur, de vous en faire nos plus humbles remercîments, et de vous protester en particulier que rien n'égale notre vive reconnaissance que le profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être, etc.

DENIS de LAUBÉPINE, DULONGPREY,
COUEY, BELHOTE.

En l'Hôtel-de-Ville, le 17 août 1759.

Les Maire et Echevins de Cherbourg à M. de Fontette, intendant de Caen.

Monseigneur,

Nos ôtages et notre bateau sont enfin de retour du 15 de ce mois, à onze heures du soir. Ils nous ont apporté sept prisonniers

français en échange des sept anglais que nous leur avions envoyés. Nous voilà quittes envers Bligh, et toute l'Angleterre pour tout ce qui a trait à l'année 1758. Mais, Monseigneur, les difficultés que nous avons essuyées nous dérangent considérablement. Depuis le 1er juin, où vous aviez fixé le retour de nos ôtages, leur dépense nous coûte ultérieurement soixante-seize louis, et l'affrétement du bateau et frais extraordinaires nous revient à 300 livres, suivant l'état ci-joint. Ces différents débours nous sont, dans notre triste état, infiniment à charge, si vous n'avez pas la bonté de nous subvenir. C'est à vous, Monseigneur, à achever votre ouvrage et à tendre une main bienfaisante à dix mille misérables qui n'ont d'autre appui que l'honneur de votre protection.

Toutes les nouvelles que nous apprenons de nos ôtages sont que les Anglais font des réjouissances extravagantes sur la malheureuse affaire de M. le maréchal de Contades, contre l'armée du prince Ferdinand, sur la déroute imaginaire de l'armée russienne, en un mot font des scènes et des chansons folles sur nos bateaux plats et sur notre armement, qui leur donne cependant une vive inquiétude. Il n'y a nuls vaisseaux de ligne à Spithead; nosdits ôtages ont appris seulement qu'il y avait quatorze bombardes toutes prêtes à Portsmouth.

Vous voudrez bien, Monseigneur, prendre la peine d'informer M. de Berryer de l'arrivée de notre bateau, afin qu'il ne porte pas des plaintes inutiles. Il ne nous reste qu'à vous supplier d'accélérer la remise des fonds que vous vous êtes chargé si généreusement de nous procurer et de nous faire l'honneur de nous croire avec la plus sincère gratitude et le plus profond respect, etc.

DENIS DE LAUBÉPINE, DULONGPREY,
COUEY, BELHOTE.

A la hauteur d'Ingouville, le 22 août 1759.

Le duc D'HARCOURT à M. le maréchal DE BELLE-ISLE.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur, M. le Maréchal, de vous envoyer le rapport que les ôtages de la ville de Cherbourg ont fait. Il s'en faut beaucoup que je regarde tout ce qu'il contient également fondé. Je croirais assez à ce qu'ils marquent avoir vu des dispositions que font les ennemis chez eux, et ne fais aucun cas des nouvelles qui leur ont été dites en route.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

En l'Hôtel-de-Ville, le 22 janvier 1760.

Les MAIRE et ECHEVINS de Cherbourg à M. DE FONTETTE, intendant de Caen.

MONSEIGNEUR,

En conséquence de la lettre dont vous nous avez honoré le 13 décembre dernier, par laquelle vous nous ordonnez de vous rendre compte de l'emploi des 27,626 livres 5 sous 6 deniers que vous avez eu la bonté de nous faire remettre par la voie du sieur Housset, trésorier de la garde-côte, à qui nous avons expédié quittance, nous prenons la liberté de vous adresser un extrait du registre des délibérations de cette ville, certifié de nous, qui constate que nous avons remboursé les bourgeois y dénommés, des 22,000 livres qu'ils avaient prêtées à la ville pour l'acquit de la moitié de sa rançon ; cet extrait constate également que nous avons payé 4,043 livres 17 sous aux différents parti-

culiers qui avaient fourni à la dépense du général anglais. Ces deux sommes réunies composent celle de 26,043 livres 17 sous; partant, il paraîtrait qu'il nous resterait aux mains une somme de 1,582 livres 8 sous 6 deniers. Mais, par le compte abrégé qui se trouve à la suite de l'extrait ci-dessus, duquel compte nous avons eu l'honneur de vous envoyer les pièces justificatives le 31 août dernier, il est établi que nous avons payé 30,494 livres 7 sous 6 deniers, quoique nous n'eussions reçu que 28,912 livres; ainsi la même différence se trouve dans les deux payements qui forment en total la somme de 56,538 livres 4 sous 6 deniers.

Il nous reste encore des dettes à liquider et des provisions à payer pour l'homme que nous avons donné au Roi pour prête-nom des officiers municipaux de cette ville. Mais, Monseigneur, si vous le trouvez bon, nous aimerions mieux les acquitter, quand nous serons en état, des produits de l'Hôtel-de-Ville, que d'user de la voie de la répartition : nos habitants ayant souffert trop de pertes, dont même ils ne se relèveront de longtemps.

On nous demande pour l'expédition des provisions de notre homme 1,403 livres et quelques sols. Nous avons fait présenter un placet à M. le contrôleur général, afin d'obtenir une diminution, fondée sur les dommages que les Anglais ont fait à cette ville ; vous les connaissez, Monseigneur, permettez-nous de vous supplier de les faire valoir auprès de ce ministre et de continuer de nous prendre sous votre protection, ce sera un nouvel acte de charité à ajouter à tant d'autres dont vous nous avez déjà comblé; ce serait aussi pour nous un nouveau degré de reconnaissance, si elle était susceptible d'accroissement.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

DENIS DE LAUBÉPINE, DULONGPREY,
COUEY, BELHOTE.

MÉMOIRES ET RAPPORTS.

Relation de la descente des Anglais à l'anse d'Urville. — Autres relations. — Contribution frappée sur la ville par le général anglais Bligh. — Etat des dommages faits par les Anglais aux ouvrages du port. — Extrait du registre des délibérations de la ville de Cherbourg. — Etat des navires brûlés dans le port le 14 août 1758, par les Anglais.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ AVANT ET APRÈS LA DESCENTE QUE LES ANGLAIS ONT FAITE A CHERBOURG, A L'ANSE D'URVILLE, LE 7 AOUT 1758.

Le 4 et le 5 du mois d'août, la flotte anglaise reparut à la hauteur de Cherbourg; les troupes le plus à portée reçurent ordre de M. le comte de Raymond de se rendre près de cette ville; le 5, le régiment d'Horion et cinq compagnies de dragons du régiment de Languedoc, avec quelques capitaineries garde-côtes, y arrivèrent. Le 6, cinq compagnies du même régiment avec d'autres capitaineries, s'y rendirent: de sorte que, le 6 au soir, il se trouvait dans cette partie, pour s'opposer aux entreprises des Anglais, un bataillon du régiment de Clare qui était dans la ville, les deux bataillons de celui d'Horion, la valeur de trois bataillons de garde-côtes et dix compagnies de dragons, campés à la verrerie de Cherbourg.

Dès le 5, on avait envoyé au fort Sainte-Anne un détachement de dragons et quelques piquets d'infanterie, pour garder cette partie.

Le 6, entre trois et quatre heures après midi, la flotte arriva sur Cherbourg à toute voile, s'approchant visiblement de la côte et louvoyant vers l'anse Sainte-Anne, ce qui engagea M. le comte de Raymond à renforcer le détachement du fort Sainte-Anne par un autre, composé d'une compagnie de grenadiers, de dix piquets et de cinquante dragons, aux ordres de M. le chevalier de Bore, lieutenant-colonel du régiment d'Horion. A sept heures, la flotte mouilla vis-à-vis et à une portée et demie de canon du fort Galet, les deux tiers s'étendant vers l'anse Sainte-Anne et l'autre devant Cherbourg; on s'aperçut que deux bâtiments se plaçaient en avant de la gauche de la ligne, que l'on reconnut pour des galiotes à bombes; on en rendit compte à M. de Raymond, qui en fut inquiet et qui mit dans l'ordre que la générale batterait une heure avant le jour, et qu'on se mettrait au jour en bataille, à la tête du camp. Il fut en même temps commandé un détachement, composé du premier bataillon d'Horion, d'un bataillon de garde-côtes et de cinquante dragons qui devait se rendre à trois heures sur le pont de Cherbourg, pour y attendre les ordres de M. le comte d'Horion, à qui on en donna le commandement.

Le 7, à une heure du matin, les galiotes commencèrent à jeter des bombes, ce qui fit battre la générale une heure plus tôt qu'il n'avait d'abord été ordonné; le feu de ces galiotes ne fut ni vif ni dangereux, puisqu'à huit heures elles n'avaient encore jeté que quinze bombes, et qu'il n'en tomba que deux dans la ville, qui ne firent aucun mal.

La flotte appareilla entre quatre et cinq heures, et louvoya sur la droite, de façon qu'à sept heures elle embrassait en même temps la partie de l'anse de Sainte-Anne, la pointe de Querqueville, l'anse de Nacqueville, et s'étendait jusqu'à l'anse d'Urville. Pendant cette manœuvre, le détachement de M. le comte d'Horion partit du port de Cherbourg et se joignit à celui de M. le chevalier de Bore; ils laissèrent dans les retranchements de l'anse Sainte-Anne les garde-côtes, et suivirent avec le reste de leur troupe la flotte anglaise, qui parut décidée à s'arrêter et à présenter son principal front entre l'anse de Nacqueville et celle d'Urville; ils firent leurs dispositions en conséquence, mais n'ayant point assez de troupes, ils ne purent porter à celle d'Ur-

ville que deux piquets de cinquante dragons, encore leur gauche était-elle éloignée de la pointe.

M. le comte d'Horion s'aperçut que les bateaux plats étaient en mer, et que la flotte s'approchait toujours ; il en donna avis entre sept et huit heures à M. de Raymond, qui ordonna au reste de l'armée de marcher de ce côté-là. Les dragons, qui ne composaient plus que deux cents hommes, s'y portèrent ventre à terre et furent suivis par le régiment de Clare, qui employa aussi toute la diligence possible. Ces deux corps suivirent le rivage, et passèrent à la pointe de Querqueville, très à portée de plusieurs gros vaisseaux qui, dans le moment, auraient pu les détruire; les dragons arrivèrent à l'anse de Nacqueville avant dix heures, et se mirent en bataille derrière le premier bataillon du régiment d'Horion; toute cette partie était tellement remplie de trous de lapins, que l'on vit bien dans le moment qu'il n'y aurait pas moyen de manœuvrer à cheval. M. le comte de Raymond y arriva un moment après les dragons ; il ne changea rien à la première disposition, quoiqu'il eût été prévenu que l'on avait sondé à la pointe d'Urville. Le régiment de Clare arriva une demi-heure après, et fut placé un peu sur la droite du régiment d'Horion, à la gauche de l'anse de Nacqueville ; le reste de l'armée, composé du deuxième bataillon d'Horion, du régiment de Lorraine qui devait arriver à midi, et de deux bataillons de garde-côtes, eut ordre de s'arrêter et de se disperser dans les environs de l'anse Sainte-Anne.

La plus grande partie de la flotte anglaise était, comme on l'a déjà dit, entre l'anse de Nacqueville et celle d'Urville, et à dix heures elle n'était qu'à une portée de carabine du rivage; l'on vit les bateaux plats en grande quantité, remplis de troupes et rangés autour de l'Amiral, pour prendre ses ordres. Il n'y avait plus à s'y tromper. Cependant la tranquillité de cette flotte qui pendant deux heures ne dit mot à personne de ceux qui étaient tout à découvert, pour l'examiner à leur aise, joint à différentes manœuvres que firent plusieurs vaisseaux derrière tout cela, fit craindre à M. le comte de Raymond que la flotte ne lui donnât le change, et que, tournant tout de suite du côté de Cherbourg, elle n'y arrivât avant lui. En conséquence, il renvoya le régiment de Clare du côté de la pointe de Querqueville, de sorte

qu'il ne resta plus dans cette partie, en prenant la disposition par la gauche qui commençait, comme on l'a dit, à plus d'un quart de lieue de la pointe d'Urville, qu'un piquet du régiment de Clare et un de garde-côtes, soutenu par cent dragons à cheval; un bataillon d'Horion, soutenu par deux cents autres dragons qui faisaient le fond de dix compagnies, dont on forma deux escadrons que l'on sépara un peu.

Vers le midi, l'Amiral donna un signal, et, fort peu de temps après, les bateaux plats se mirent en mouvement, formant une espèce de colonne; M. de Raymond, qui ne put plus douter que la descente n'aurait lieu que dans la partie d'Urville, fit rappeler le régiment de Clare, mais ne fit rien dire au second bataillon du régiment d'Horion, ni au reste des troupes qui étaient entre Cherbourg et lui.

Peu de moments après, la canonnade commença, et l'on peut assurer qu'il n'est pas possible de voir un feu plus vif; il était nourri par plus de six cents pièces d'artillerie, et répondait tout sur un terrain d'environ quatre cents toises; les troupes étaient couvertes d'une espèce de dune, mais les ouvertures qui se trouvaient, les boulets de côté et de ricochets, et les bombes qui étaient assez fréquentes, pouvaient faire un grand ravage.

Ceux qui regardèrent malgré le feu terrible, virent très-bien que les bateaux, en quittant l'Amiral, dérivaient sur leur droite et qu'ils dirigeaient leur débarquement sur notre gauche; un officier alla à M. de Raymond, qui était sur la droite, et lui dit très-clairement qu'il fallait faire attention à la manœuvre de ces bateaux; cependant cela ne produisit pas, du moins de quelque temps, le mouvement sur la gauche qui devenait bien essentiel.

Dans le commencement de cette canonnade, les deux escadrons qui virent qu'il leur était impossible de manœuvrer à cheval, mirent d'eux-mêmes pied à terre, et se formèrent d'assez bonne grâce sur trois rangs, à la tête de leurs chevaux; un moment après, le bataillon d'Horion fit demi-tour à droite, et vint sur les escadrons fort en désordre; il assure qu'il en reçut l'ordre et même que le major général lui en fit le commandement lui-même. Comme ce mouvement était fort critique dans cette circonstance, les dragons crurent qu'il pliait, et l'engagèrent par

leur contenance et leurs propos à s'arrêter. En effet, ce bataillon se reforma dans l'intervalle des deux escadrons ; le premier avait déjà fait un à-gauche par division, sans commandement, pour se porter vers la pointe d'Urville, où était le danger. Le régiment d'Horion le suivit, mais à un passage d'un certain chemin ou ouverture de la dune, où on était vu jusqu'à la boucle, il crut se garantir du canon en se jetant sur sa gauche, dans un pré, derrière un fossé; ils éprouvèrent le contraire et voulurent reprendre le chemin que suivait le premier escadron de dragons; tout cela empêcha le second de se joindre au premier ; il forçait de marche pour en venir à bout, mais il trouvait toujours le bataillon d'Horion devant lui ; ce ne fut qu'après avoir passé, presque mêlé avec ce bataillon, un chemin creux et boueux, qu'il trouva un petit emplacement où il se reforma ; le bataillon d'Horion, qui prit toujours sur la gauche, lui donna la facilité de se porter au haut du village, où le premier escadron avait marché ; ils se trouvèrent tous les deux, mais séparément, en présence des ennemis qui avaient mis déjà pied à terre depuis près d'une demi-heure, et qui, dans ce moment, se trouvaient au nombre de trois mille hommes débarqués; ils se mirent même en marche sur-le-champ, sur trois colonnes, pour s'emparer de la hauteur ; les deux cents dragons, séparés en deux troupes, n'étaient pas capables de leur en imposer beaucoup ; M. le comte d'Amfréville, qui se trouva au second escadron, proposa cependant de charger avec la baïonnette; l'on aurait suivi son avis si l'on avait été rassemblé, mais comme la mousqueterie commençait déjà de part et d'autre, les deux escadrons ne purent jamais se réunir ; elle ne fut pas extrêmement vive dans ce moment, on aurait pu même soutenir ce poste davantage, l'indécision fit qu'on abandonna cette hauteur sans beaucoup de résistance, pour se retirer sur le village de Nacqueville ; les colonnes anglaises poussaient toujours en avant, elles furent arrêtées dans les fonds qui sont entre Urville et Nacqueville, par le feu de plusieurs petits corps de dragons et de grenadiers d'Horion, qui s'étaient joints à eux, et l'on vit bien par l'effet que fit ce feu, qu'on aurait pu faire de la bonne besogne, si l'on avait été un peu en force sur la hauteur d'Urville ; l'on disputa fort longtemps ces fonds, et au cimetière de Nacqueville il se

rassembla environ cent dragons et cinquante grenadiers ou soldats d'Horion, M. d'Amfréville s'y trouva aussi.

Pendant cet intervalle, M. le comte de Raymond, qui n'avait pas monté jusqu'au village d'Urville, et qui était retourné au régiment de Clare, lequel ne passa pas l'endroit où le bataillon d'Horion avait d'abord été porté, les cent dragons à cheval, détachés dès le matin, ne mirent jamais pied à terre, et reçurent ordre de ne pas bouger de leur place; M. le comte de Raymond les fit cependant rapprocher du régiment de Clare, et examina de là les mouvements des ennemis; le bataillon d'Horion qui avait tourné tout court sur sa gauche à l'entrée du village, le vint joindre en partie. Lorsque M. le comte de Raymond vit que les Anglais avaient poussé des colonnes sur la hauteur, et qu'une autre suivait le rivage marchant à lui, il crut qu'il était temps de gagner Cherbourg; il fit d'abord lâcher les chevaux des dragons, qui s'en retournèrent en liberté à leur camp, à travers une canonnade furieuse, et fit sa retraite avec les troupes qu'il laissa en partie dans les retranchements de Sainte-Anne, avec celles qui n'en avaient pas bougé de toute la journée. Malgré cette retraite, les dragons et grenadiers, qui étaient au cimetière de Nacqueville, et que les ennemis serraient de fort près, proposèrent à M. d'Amfréville de défendre le cimetière; le manque de munitions et de subsistances, décida cet officier à ne pas accepter cette proposition et à abandonner le poste; on se retira au château de Marets, dans un fond; les mêmes inconvénients empêchèrent encore de se déterminer à garder ce poste, et l'on gagna le village de Querqueville, sur la hauteur opposée à celle de Nacqueville, dont les ennemis s'étaient emparés, le moment d'après qu'on l'eût abandonné. Il était pour lors près de sept heures. M. le comte de Raymond envoya plusieurs piquets au village de Querqueville, avec ordre à M. d'Amfréville de tenir ce poste; comme les dragons avaient abandonné leurs chevaux depuis le matin, et que ces chevaux étaient au camp sans aucune nourriture, sur les représentations que l'on fit au général, il ordonna qu'ils rentrassent à leur camp, et M. le chevalier de Bore prit le commandement du poste de Querqueville, avec environ cinq cents hommes, qui n'avaient ni pain ni poudre, il demanda instamment l'un et l'autre, on ne les lui envoya point.

La nuit se passa sans événement. Les troupes, dispersées au bivouac, depuis le fort Sainte-Anne jusqu'au village de Querqueville, dans une situation assez critique, puisqu'elles étaient harassées et manquaient de subsistances.

Le 8 au matin, les ennemis qui étaient maîtres des hauteurs, cheminèrent dessus ainsi que le long du rivage ; on fut jusqu'à midi sans prendre aucun parti, et sans se décider si on les attendrait à l'abbaye de Cherbourg, qui est un assez bon poste, ou si on défendrait simplement la ville, ou bien si on se retirerait sur les hauteurs de Tourlaville et du Roule, car l'on n'imaginait pas que l'on pût aller plus loin; cependant, à midi, l'on vit bien que l'on penchait pour l'évacuation de la ville, puisque l'ordre fut donné pour détruire l'artillerie et l'enclouer.

Les chefs des corps, impatients de recevoir leurs instructions si nécessaires dans cette circonstance, en cas de résistance ou de retraite, les demandèrent à M. le comte de Raymond, qui leur avoua enfin qu'il prenait le parti de se retirer au mont Espinguet ; que pour cet effet le régiment d'Horion, en quittant l'abbaye, passerait par le pont du Roule, que les garde-côtes, le régiment de Clare et celui de Lorraine, traverseraient la ville et suivraient le chemin de Tourlaville ; il n'était pas question des dragons, qui, sur le bruit de retraite, montèrent à cheval et se mirent en bataille devant leur camp; ils reçurent enfin ordre de se porter à la barrière de Cherbourg. M. de Raymond sortit peu de temps après, à la tête des garde-côtes, suivis des régiments de Clare et de Lorraine; les dragons lui demandèrent s'ils ne devaient pas faire l'arrière-garde jusqu'à la montagne de Tourlaville, il y consentit d'abord ; mais, un moment après, il leur ordonna de prendre tout de suite un chemin sur la droite, qui passa dessous la route, et de là allait à la glacerie ; il était presque impraticable, surtout pour de la cavalerie.

L'on ne peut concevoir à quel point alla l'étonnement de tout le monde, lorsqu'on apprit que l'on se retirait jusqu'au mont Espinguet, et que l'on abandonnait les hauteurs du Roule et celles de Tourlaville, que l'on présumait inexpugnables, et où l'on pouvait recevoir une belle et nombreuse artillerie, que l'on abandonnait, disait-on, faute de chevaux, mais qu'il était aisé de conduire une demi-lieue, avec plus de deux mille bras inutiles

que l'on avait ; d'ailleurs, en gardant ces hauteurs, l'on resserrait la position des ennemis, et on ne les perdait pas de vue, ce qui était fort essentiel.

L'arrivée au mont Espinguet ne surprit pas moins trois colonnes, qui débouchèrent d'une forêt, sans aucune arrière-garde, et qui arrivèrent sur un plateau isolé et peu propre à faire aucunes dispositions, qui y manquent de toutes espèces de fournitures, parce qu'elles n'y étaient point attendues ; le quartier-général, placé à Valognes, à une lieue et demie de ce camp, n'étant couvert d'aucunes troupes, aucun ordre donné en cas d'attaque, ni personne de désigné pour prendre les moindres précautions ; voilà où en étaient les choses, lorsque M. le Duc d'Harcourt arriva à Valognes ; comme on n'avait pas seulement laissé en arrière un parti de cinquante hommes, pour savoir des nouvelles des ennemis, et qu'il se trouvait, par notre position entre eux et nous, une étendue de près de trois lieues de terrain, plein de bois et de pays extrêmement coupés, M. le Duc d'Harcourt fut obligé de faire reconnaître d'abord tout ce pays, par des partis, auparavant d'exposer de gros détachements, moyennant quoi il n'en put faire que trois jours après son arrivée, qu'il poussa vers Martinvast par sa gauche, et du côté de la la lande Saint-Maur par sa droite ; ils lui rapportèrent au juste la position des différents camps des ennemis, ils les avaient placés à leur aise, et de façon à ne pas craindre aucune insulte, surtout ayant affaire à des forces beaucoup inférieures à eux.

AUTRE RELATION DE LA DESCENTE DES ANGLAIS.

Ce fut le 2 août que la flotte anglaise fut aperçue des hauteurs de Querqueville, à une lieue et demie de Cherbourg ; mais si loin en mer, et pendant si peu de temps, que ceux qui s'y portèrent de Cherbourg pour la reconnaître, doutèrent que le rapport qui en avait été fait fût fondé. Le 3 et le 4, on la vit de plusieurs endroits sur la côte. Le 5, elle était très-près de l'anse Saint-Martin, et quelques vaisseaux furent pendant tout

le jour à la vue de Cherbourg. Dès le matin, le régiment d'Horion, qui était parti de Valognes pendant la nuit, arriva au camp de Tourlaville; il fut suivi peu après des garde-côtes campés au mont Espinguet, et d'une partie du régiment de Languedoc, dragons. M. le comte de Raymond arriva à Cherbourg le soir. Le 6, la flotte anglaise se fit voir en plein dans cette ville, faisant des bordées pour s'en approcher, et sur les trois heures, une frégate et trois petites chaloupes vinrent dans la rade pour y sonder. Quelques coups de canon, qui leur furent tirés des forts, les obligèrent à regagner leur flotte, laquelle, après avoir gagné les hauteurs de Fermanville, revira de bord et vint mouiller sur les sept heures et demie du soir, la droite tirant vers Nacqueville, et leur gauche vis-à-vis de Cherbourg. Comme on ne doutait plus de son objet, M. de Raymond fit marcher quinze piquets des régiments de Clare, d'Horion, des garde-côtes et de Languedoc, dragons, vers l'anse Sainte-Anne, sous les ordres de M. le chevalier de Bore, lieutenant-colonel d'Horion, pour veiller à leurs mouvements. Cette anse étant l'endroit le plus menacé et le plus susceptible d'une descente, avait été fortifiée par des retranchements sur lesquels on avait placé du canon à barbette, et qui étaient d'ailleurs protégés par les forts de Querqueville et des Autels.

Le 7, à une heure du matin, deux galiotes à bombes s'approchèrent de Cherbourg et y jetèrent vingt à trente bombes, qui firent peu ou point d'effet.

Sur les quatre heures du matin, deux bateaux anglais, détachés de la flotte, s'approchèrent si près du rivage au-dessus de Querqueville, soit pour y sonder, ou pour y tenter une descente, qu'un piquet du régiment de Clare, qui avait été détaché la veille, aux ordres de M. le chevalier de Bore, les fusilla à différentes reprises, ce qui les obligea de regagner le large immédiatement, après, toutefois, avoir poussé un cri de joie et salué le piquet, qui les avait si bien reçus. Cet événement, joint à d'autres manœuvres qu'on aperçut à leur droite, fit croire que leur descente se ferait à Nacqueville, lieu que les marins avaient assuré n'être pas susceptible d'une descente, non plus qu'Urville. Dans ce temps, M. de Raymond fit marcher le régiment d'Horion et les garde-côtes, et sur les

huit heures et demie, M. de Raymond donna ordre au sieur Grant, commandant le régiment de Clare, de sortir de Cherbourg avec ce régiment, pour se porter à l'anse Sainte-Anne ou à celle de Nacqueville, suivant le besoin; et trouvant l'anse Sainte-Anne suffisamment garnie, il se porta avec le régiment de Clare à l'anse de Nacqueville. Il vit pour lors la flotte anglaise toute en mouvement, ayant les bateaux plats et chaloupes tous à la mer, qui se rangeaient proche l'Amiral. Toutes les frégates et quelques gros vaisseaux se rapprochaient du rivage le plus qu'il leur était possible, et les galiotes à bombes qui suivaient se rapprochant, ainsi que la flotte. Il était dix heures ou environ, quand le régiment de Clare arriva à Nacqueville, où il resta peu, ayant reçu ordre de M. de Raymond de se porter à l'anse d'Urville, où il trouva un bataillon d'Horion, partie des dragons de Languedoc, et un piquet des garde-côtes. Peu après, le régiment de Clare reçut ordre de marcher par la droite pour retourner à l'anse de Nacqueville, où il n'y avait personne, où l'on craignait que l'ennemi ne portât une partie de ses forces; mais, peu après son arrivée dans l'anse de Nacqueville, M. de Raymond envoya un nouvel ordre au sieur Grant de revenir avec le régiment de Clare, à l'anse d'Urville; pendant ce temps, les bateaux plats et chaloupes avec les troupes de débarquement, filaient derrière la flotte vers la droite, au fond de l'anse d'Urville, où ils firent leur débarquement; et à peine le débarquement commençait, que la canonnade commença par un feu des plus vifs, vu qu'ils avaient près de quatre cents bouches à feu sans compter les galiotes à bombes, les vaisseaux étant rangés en travers au plus près du rivage, mais ce feu terrible fit plus de bruit que de mal, les bancs de sable élevés qui règnent dans cette partie ayant garanti les troupes. Le régiment de Clare y perdit le sieur Macarty, capitaine en pied, un excellent sujet et universellement regretté de ceux qui le connaissaient, et quelques soldats. Dans le temps que le régiment de Clare eut ordre de revenir de l'anse de Nacqueville à celle d'Urville, partie du régiment d'Horion et des dragons eut ordre de se porter vers le fond de l'anse d'Urville; mais l'on avait perdu du temps, l'ennemi avait fait son débarquement sans que personne y fût

pour s'y opposer, et leur nombre paraissant considérable, partie s'était portée sur les hauteurs d'Urville, du côté de Landemer, et le reste se formait en bataille sur le rivage, à ce qui nous a paru, le régiment de Clare était resté avec une partie des dragons, une compagnie des grenadiers d'Horion, et un piquet des garde-côtes, commandé par M. de Rade, vis-à-vis du gros de la flotte, attendant des ordres ou un nouveau mouvement de la part de l'ennemi, qui pouvait faire descendre d'autres troupes et couper entre nous et Nacqueville, où le régiment de Lorraine devait venir, à ce qu'on nous dit.

Pour lors, M. de Raymond voyant que partie des ennemis avait gagné les hauteurs d'Urville et qu'ils se renforçaient sur le rivage, ordonna à la partie d'Horion, des dragons, de se replier sur le régiment de Clare, où, étant arrivés, M. de Raymond ordonna aux susdits, ainsi qu'au régiment de Clare et aux dragons, de se replier par Nacqueville, sur Sainte-Anne; les marais de l'anse d'Urville ne permettant pas de s'éloigner des bords de la mer, on la suivit jusqu'à Querqueville. Quelques piquets, tant d'Horion, garde-côtes que dragons, qui avaient été portés sur les hauteurs d'Urville, y fusillèrent pendant quelque temps inutilement.

Arrivé à l'anse Sainte-Anne, le régiment de Clare reçut ordre de se porter dans Cherbourg, qui était le point de ralliement; les régiments de Lorraine, d'Horion, et Languedoc, dragons, passèrent la nuit au bivouac, à l'anse Sainte-Anne, longeant par leur gauche jusqu'au village de Querqueville.

Le lendemain 8 août, sur les nouvelles qu'on eut que les ennemis avaient achevé de débarquer toutes leurs troupes et qu'ils paraissaient marcher à nous, on résolut d'abandonner Cherbourg et les environs, et de se retirer au mont Espinguet, et après bien du temps pour ou contre, ce que j'ignore, les troupes eurent ordre de se retirer sur deux colonnes, l'une sur le pont du Roule, l'autre par celui du port, et le régiment de Clare, qui était dans Cherbourg, eut ordre de M. de Raymond d'en sortir, quand toutes les troupes qui étaient en avant auraient passé, laissant plusieurs pièces de canon faute de chevaux cu harnais, non que Messieurs de l'artillerie ne se soient remués pour en avoir.

AUTRE RELATION DE LA DESCENTE DES ANGLAIS.

Une flotte considérable, de plus de cent voiles, aux ordres de l'amiral Howe, parut à la hauteur de l'anse Saint-Martin, du 2 au 3 du mois d'août ; les vents furent bons et favorables pour se porter vers Cherbourg ; cette flotte resta cependant jusqu'au 7, dans la même position ; au premier avis qu'en eut M. de Raymond, il fit partir de Valognes le premier bataillon du régiment d'Horion, la nuit du 4 au 5. Ce bataillon vint camper au camp de la Verrerie, sur la droite de Cherbourg, ainsi que son second bataillon, trois divisions de garde-côtes et le régiment de Languedoc, dragons, qui arrivèrent le 6, ainsi que ses autres troupes.

La flotte fit un mouvement la journée du 6, et s'avança vers Cherbourg, en face de l'anse de Nacqueville et de Querqueville. M. de Raymond fit marcher sept piquets de garde-côtes, une compagnie de grenadiers et deux piquets d'Horion, cinquante dragons, aux ordres de M. de Bore, lieutenant-colonel d'Horion, pour couvrir l'anse Sainte-Anne, et ce détachement passa la nuit au bivouac, dans cette position.

La flotte mouilla le soir, sa droite en face de l'anse Sainte-Anne et sa gauche vers Cherbourg, ayant fait avancer presqu'en face de cette ville quatre galiotes à bombes, cependant hors portée de canon. La flotte éteignit ses falots à dix heures du soir.

Le 7, à deux heures du matin, ils commencèrent à jeter quelques bombes vers Cherbourg, et les ouvrages avancés de la droite de cette ville ; aussitôt M. de Raymond fit battre la générale au camp, et ordonna à M. d'Horion de se porter au pont de Cherbourg, jusqu'à nouvel ordre, avec le premier bataillon de son régiment, deux divisions de garde-côtes et cinquante dragons. Ses troupes y restèrent jusqu'à sept heures du matin, que la flotte appareilla ; M. de Raymond fit alors marcher ce détachement à l'anse Sainte-Anne, où l'on croyait qu'il pourrait faire une descente. M. d'Horion se porta au fort de Querqueville, il vit que les ennemis mettaient leurs bateaux plats à la mer, et

que toute leur flotte se portait vers l'anse de Nacqueville et d'Urville (ces deux anses sont dominées par des hauteurs, il n'y a ni retranchements ni batteries, et la mer vient battre au pied de ces montagnes). Le mouvement que M. d'Horion vit faire à la flotte, lui fut confirmé par un marin nommé Le Sage, commandant le fort Querqueville, qui lui assura que, par cette manœuvre, les Anglais venaient de déterminer l'endroit de leur descente dans cette partie; M. d'Horion revint à l'anse Sainte-Anne, et détacha M. de Bore avec trois piquets garde-côtes, cinquante dragons et une compagnie de grenadiers, avec ordre de se porter à Nacqueville, d'observer les mouvements des ennemis et de lui en rendre compte aussitôt; de son côté, il manda au général ce qu'il avait vu et ce qu'il avait fait en conséquence.

M. de Bore se porta en avant avec son détachement, et suivant les mouvements de la flotte, il passa au quart de portée de son canon, sur la grève, sans qu'on lui en tirât; il joignit à l'anse de Nacqueville un piquet du régiment de Clare, qui était le seul qu'il y avait dans cet endroit, ce piquet venait de renvoyer à coups de fusils deux bateaux qui avaient voulu mettre leur monde à terre. M. de Bore renforça ce piquet d'une compagnie de grenadiers et de cinquante dragons, et plaça le reste de son détachement derrière les dunes, dans l'anse de Nacqueville, en face de la flotte; il vit que les ennemis avaient embarqué toute leur infanterie dans leurs bateaux plats, et ces bateaux se formèrent comme une ligne d'infanterie en bataille, et parurent vouloir former la descente; M. de Bore envoya au plus tôt M. d'Horion, qui s'y porta avec son premier bataillon, passant sur la grève, sans que les ennemis lui tirassent un coup de canon; il fit dire à M. de Raymond ce qu'il venait de faire, et le général arriva aussitôt, et laissa le bataillon placer derrière les dunes, en face de la flotte et derrière le bataillon, le régiment de Languedoc, qui avait à peine assez de terrain pour se former en bataille. On resta ainsi jusqu'à onze heures et demie, il partit alors du vaisseau l'Amiral trois coups de canon qui étaient le signal d'une canonnade fort vive, qui aurait abîmé le bataillon d'Horion et le régiment de Languedoc, sans un petit parapet de dunes. Pendant cette canonnade, tous leurs bâtiments plats se jetèrent sur leur droite, et commencèrent à débarquer dans

l'anse d'Urville, où il n'y avait personne. M. de Raymond, averti de ce mouvement, fit mettre pied à terre aux dragons, en forma quelque troupe qu'il mit à la tête du bataillon d'Horion, avec une compagnie de ses grenadiers, pour se porter au village et du côté de la descente; le chemin était mauvais, des défilés où il n'y avait qu'un homme à la fois qui pouvait passer, ce qui fit que le bataillon d'Horion arriva au village un peu en désordre; on le rallia cependant dans le moment, le général y était, l'indécision sur ce qu'on voulait faire fut longue, plusieurs voix s'élevèrent pour gagner les hauteurs que l'ennemi commençait à vouloir occuper, puisqu'une compagnie de grenadiers avec quelques dragons fusillaient déjà avec eux, et empêchaient quelques troupes d'ennemis qui voulaient avancer. Le général se détermina enfin d'y aller, on marcha en avant, mais à peu de distance on crut apercevoir une colonne d'ennemis, qui marchait par la grève, et qui aurait pu nous couper; le général ordonna au bataillon d'Horion de faire demi-tour à droite, et le ramena dans la place qu'il occupait devant, on y trouva le bataillon de Clare, les dragons y revinrent aussi, et le général ordonna que la retraite se fît dans l'anse Sainte-Anne; il s'en alla à Cherbourg, et dit à M. d'Horion de rester à Sainte-Anne, avec les troupes qui passèrent la nuit au bivouac.

Le second bataillon du régiment d'Horion, qui avait été longtemps sans pouvoir avoir d'ordre, entre l'anse Sainte-Anne et Querqueville, se détermina à gagner les hauteurs, avec un bataillon garde-côtes; ils joignirent la compagnie de grenadiers et les dragons, qui s'étaient portés en avant, avec lesquels il reçurent ordre de faire leur retraite. La nuit fut très-tranquille, les ennemis débarquèrent pendant ce temps-là à leur aise tout le monde qu'ils avaient.

Le 8 au matin, le général ordonna de se replier sur la ville, dans une abbaye qui en est à un quart de lieue, on abandonna et on encloua les canons de l'anse Sainte-Anne.

On prit poste dans cette abbaye, le bataillon de Lorraine était sur la droite, les garde-côtes au centre et le régiment d'Horion à la gauche sur la hauteur; cette position seule aurait pu empêcher l'ennemi d'arriver à Cherbourg, on pouvait faire des coupures aux chemins qui auraient pu aboutir aux hauteurs,

l'ennemi n'avançait point. On resta dans cette position jusqu'à midi, où l'on vint dire au général que la flotte appareillait. Je ne sais si c'est ce qui détermina le général à ordonner de faire battre la générale, d'abandonner totalement la ville, d'excellents postes que le pays, par sa situation, fournit à tout instant.

Toutes les troupes eurent ordre de se rendre au camp du mont Espinguet, à trois lieues de Cherbourg. Elles y passèrent la nuit du 8 au bivouac, le lendemain le camp y fut rendu.

AUTRE RELATION DE LA DESCENTE DES ANGLAIS.

Les Anglais parurent devant Cherbourg; le 2, au point du jour, on les aperçut dans l'horizon; le 4, les troupes qui avoisinaient cette partie de la province, reçurent ordre de s'y rendre; le 6, au soir, elles y furent rendues, c'est-à-dire deux bataillons du régiment d'Horion liégeois, environ 1,200 garde-côtes; le régiment de Clare irlandais et dix compagnies avec l'état-major du régiment de dragons de Languedoc. On campa ces troupes à la Verrerie entre Tourlaville et Cherbourg, à l'exception de Clare, qui resta dans la ville, et l'on s'occupa à faire des dispositions sur les différents mouvements de la flotte; tantôt on craignait pour le bombardement, tantôt pour la descente; bref, jusqu'au 7, personne ne devina et on agit en conséquence. Cependant, à dix heures du matin, on s'aperçut qu'ils louvoyaient plus qu'à l'ordinaire sur leur droite; on crut qu'ils tenteraient leur descente sur l'anse de Sainte-Anne, et on y porta sur-le-champ une partie des forces; on poussa même les dragons à toute bride jusque dans la Mielle, qui fait partie de l'anse de Nacqueville; un bataillon d'Horion et celui de Clare y furent aussi portés, mais on s'aperçut bientôt que leurs chevaux étaient inutiles; on les laissa attachés à la plate-longe, à l'exception de cent dragons, qu'on laissa à cheval pour soutenir l'infanterie, composée du seul régiment de Clare. Vous vous attendez sans doute que cette disposition faite, on va marcher sur l'ennemi qui descend; point du tout, c'est que la flotte

continue toujours sa manœuvre, et le télescope à la main, nous découvrons une petite baie nommée Urville, située à trois quarts de lieue de Nacqueville, que les Anglais connaissaient très-parfaitement; c'est là qu'ils exécutèrent leur descente, favorisés par un feu d'enfer de toute l'artillerie de leur flotte, et avec d'autant plus de facilité, qu'il n'y avait personne qu'un lieutenant et trente hommes de Clare, qui avait fusillé le premier bateau plat qui était venu sonder le terrain, et qui s'était retiré sur l'Amiral pour lui rendre compte. Ce lieutenant de Clare, voyant que ce bateau se retirait, imagina que la descente était manquée, fit part de cette nouvelle qui donna une assez grande sécurité, pour laisser les troupes toujours dans leur même position. Mais le moment critique arriva bientôt après, une légion de bateaux plats furent mis à l'eau, ils étaient garnis de leur meilleure infanterie, qui descendit, se forma d'abord en bataillons sur la grève, ensuite en colonnes sur la prairie qui était au-dessus. Alors on s'aperçut seulement que les ennemis étaient à terre, on fit marcher les troupes par leur gauche pour se porter sur la descente, mais elles trouvèrent trois colonnes d'Anglais de formées qui déterminèrent le bataillon d'Horion de gagner les hauteurs, et les dragons, au nombre de cent cinquante à pied, eurent les ennemis en tête qu'ils arrêtèrent un moment. Alors les Anglais, voyant le peu de troupes qu'on leur opposait sans artillerie, gravirent la montagne que les dragons disputèrent pied à pied jusqu'à la maison des marais, où la nuit fit cesser le feu. Le lendemain 8, on fit rentrer les troupes dans Cherbourg, les dragons dans leur camp, et les ennemis s'occupèrent à se fortifier et à pousser des petits détachements en avant pour sonder le pays. Pendant le reste de la journée, on s'occupa de notre côté à faire de sérieuses dispositions de retraite; on encloua toute l'artillerie des forts et de la ville, on fit brûler les poudres des magasins, on replia les troupes de la ville sur le camp de la Verrerie, et on marcha tout de suite sur le camp du mont Espinguet, où l'on arriva sans être inquiété, quoi qu'on eût oublié de couper le pont de Cherbourg, quand les troupes eurent passé. Les ennemis se présentèrent dans le même instant à l'autre porte dont on leur offrit les clefs.

M. le Duc d'Harcourt ayant appris par M. de Fontette, la nuit du 7 au 8, que les ennemis avaient jeté quelques bombes dans Cherbourg, partit le 8, à quatre heures du matin, pour s'y rendre. Il reçut à Bretteville une lettre de M. le baron de Copley, commandant à Cherbourg, par laquelle il lui mandait que les ennemis avaient pied à terre à l'anse d'Urville, et qu'ils marchaient pour tourner Cherbourg. En conséquence, il envoya aussitôt des ordres à M. le marquis de Brassac et à M. le marquis de Brancas, par le retour de son postillon à Caen, le premier pour faire mettre en marche aussitôt les régiments de Poitou et de Bourbon, et l'autre pour faire assembler les capitaineries de son département et les faire partir, pour se rendre tous à Saint-Lo, où ils devaient recevoir de nouveaux ordres.

Monsieur le Duc, à son passage à Bayeux, donna les mêmes ordres au régiment de Saint-Chamond et à M. le vicomte d'Escars, pour le sien qui était à Isigny, et aux capitaineries du Bessin, et ceux qui étaient nécessaires pour la subsistance et le prêt des troupes; il autorisa à cet effet le subdélégué de cette ville à prendre dans les bureaux de recette les fonds qui pouvaient s'y trouver afin d'y pourvoir.

Monsieur le Duc reçut enfin à son arrivée à Formigny une lettre de M. le comte de Raymond, datée du 7, par laquelle il lui mande que les ennemis, par un événement malheureux dont il se proposait de lui rendre compte, avaient débarqué le 7 à l'anse d'Urville, sur les onze heures et demie; que certaines circonstances en étaient cause; qu'il était bien douloureux de les éprouver après avoir fait tout ce qu'il était en soi pour empêcher la descente des ennemis; qu'il était occupé à donner les ordres nécessaires après cet événement, et qu'il aura l'honneur de lui rendre compte de toutes choses. Telle était conçue la lettre de M. de Raymond, sans aucun détail de sa position, ni du projet qu'il pouvait avoir. Monsieur le Duc, arrivé à Isigny, donna les ordres au régiment de se mettre en marche pour se rendre à Valognes.

Il paraîtra sans doute étonnant qu'un officier subordonné dans les circonstances où se trouvait M. de Raymond avec un nombre de troupes de beaucoup inférieures à celles des ennemis, écrivant au commandant de la province, ne lui fasse aucune mention de sa position, du projet qu'il peut avoir, ne lui demande point de secours et se contente de lui marquer *qu'il aura l'honneur de lui rendre compte de toutes choses.* On voit clairement quelle était l'intention de M. de Raymond. Son ambition, connue de tout le pays, le portait sans doute à croire qu'il pouvait parvenir à forcer les ennemis de se rembarquer, et il voulait ainsi s'en ménager toute la gloire. Monsieur le Duc le sentit bien, et à son arrivée à Isigny, où il fut obligé d'attendre l'heure de la marée pour le passage du Vey, il écrivit à M. le maréchal de Belle-Isle, en lui envoyant copie de sa lettre, et partit ensuite pour Carentan. Il y trouva M. le comte de Coëtlogon, qui était parti de Coutances sur une lettre semblable, que lui avait aussi écrite M. de Raymond, et qu'il avait pareillement trouvée d'une réserve affectée.

Après que Monsieur le Duc eut donné les ordres nécessaires pour la subsistance des troupes à leur passage en cette ville et la défense des ponts de la Douve et de la Barquette, il prit M. de Coëtlogon dans sa voiture et se rendirent ensemble à Valognes.

A deux lieues environ de cette ville, ils rencontrèrent un courrier chargé d'une lettre de M. de Raymond pour Monsieur le Duc, et lui demandèrent ce qu'il y avait de nouveau; ne pouvant lire la lettre, attendu qu'il était nuit, ce postillon leur dit que les ennemis étaient dans Cherbourg.

A l'entrée de Valognes, ces Messieurs se séparèrent. M. de Coëtlogon fut descendre chez M. Lefèvre, subdélégué de cette ville, et Monsieur le Duc chez M. le marquis d'Harcourt. Il y trouva M. de Raymond qui l'y attendait, et qui lui annonça que les ennemis occupaient Cherbourg, qu'il avait été obligé d'évacuer. Il entreprit, en présence de M. le marquis et de Madame la marquise d'Harcourt, de lui faire le détail de tout ce qui s'était passé, mais il n'y parvint qu'avec la dernière difficulté. Il ne pouvait trouver aucuns termes pour s'exprimer, et son embarras, qui faisait souffrir ceux qui l'écoutaient, annonçait assez la mauvaise besogne qu'il avait faite. Comme il

n'avait laissé aucuns partis en arrière, soit pour assurer sa retraite, soit pour observer la position que prendrait l'ennemi, Monsieur le Duc, dans un pareil désordre, se porta le 9, dès le matin, au camp du mont Espinguet, et envoya aussitôt des partis à la guerre pour s'assurer de la position et des mouvements des ennemis. Il changea la disposition du camp, porta les dragons sur la lande de Beaumont pour couvrir Valognes, et y destina aussi les régiments de Saint-Chamond et d'Escars, qui devaient arriver le lendemain.

Le 10, Monsieur le Duc apprit par les partis qu'il avait envoyés à la guerre, que les ennemis avaient trois camps, l'un à l'abbaye de Cherbourg, de neuf à dix mille hommes, un autre d'environ deux mille hommes y compris leurs troupes légères, sur la montagne du Roule, et le dernier auprès de Tourlaville, composé d'un bataillon.

Le 11, les paysans arrivaient de toutes parts en alarme au camp où Monsieur le Duc s'était rendu de grand matin, et lui annoncèrent que les ennemis étaient en marche pour venir l'attaquer. Monsieur le Duc envoya aussitôt quelques détachements pour les reconnaître, mais comme le nombre de paysans fuyards augmentait considérablement, il prit le parti de faire battre la générale, il rangea son armée en bataille, fit placer son artillerie et fit toutes ses dispositions pour les recevoir.

A Cherbourg, le 29 septembre 1758.

ÉTAT DES DOMMAGES QUE LES ANGLAIS ONT FAITS AUX OUVRAGES DU PORT ET DES FORTS DE LA CÔTE DE CHERBOURG, PENDANT LEUR SÉJOUR EN NORMANDIE.

SAVOIR :

Aux ouvrages des jetées, en maçonnerie, estimés la somme de. . . . . 228,000 liv.

A reporter. . . . . 228,000 liv.

Report.	228,000 liv.
Aux ouvrages des quais, estimés.	155,400
A la grande écluse, compris les portes et le pont tournant, estimés.	107,400
Aux digues à pierre sèche, estimés. . . .	3,700
A l'écluse de chasse, compris la maçonnerie et toute la charpente, estimés.	18,000
Total pour le port. . .	512,500 liv.

FORTS DE LA COTE.

1. — A LA REDOUTE DE TOURLAVILLE.

La moitié de son enceinte démolie, compris le bâtiment qui a été détruit, estimés. . . . . 8,800 liv.

2. — FORT LONGLET.

Pour réparer les plates-formes et les écorchements faits aux murs, estimés. 800

3. — FORT GALLET.

Pour rétablir les deux faces du côté de la mer qui ont été renversées par les mines, estimés. . 12,000

4. — FORT DU HOMMET.

Pour réparer les deux faces du côté de la mer qui ont été démolies, et rétablir les plates-formes, estimés. 4,000

5. — FORT DES AUTELS.

Pour rétablir le pourtour de son enceinte démolie sur douze pieds de hauteur, estimés, compris la plate-forme en entier. 20,000

A reporter. . . . . 45,600 liv.

Report.	45,600 liv.

6. — RETRANCHEMENTS DE Ste-ANNE.

Pour rétablir les portes, croisées, lits de camp et magasin à poudre, estimés.	300

7. — FORT DE QUERQUEVILLE.

Toute la face du côté de la mer renversée par les mines, ainsi que la plate-forme en pierre, estimés.	6,300

8. — BATTERIE DE NACQUEVILLE.

Pour réparer les portes, lits de camp, croisées et guérites, estimés.	100

9. — FORT D'OMONVILLE.

Il n'a été fait de dommages qu'aux portes, guérites, lits de camp et croisées, dont les réparations sont estimées.	300
Total pour les forts. . .	52,600 liv.
Total général. . . .	565,100 liv.

ÉTAT DES PIÈCES DE CANON QUI SONT RESTÉES DANS LES DÉBRIS DES FORTS DE LA CÔTE, LESQUELLES SONT ENCLOUÉES ET ONT LES BOUTONS ET TOURILLONS CASSÉS.

SAVOIR :

ARTILLERIE DE LA MARINE.

Canons.	36.	2 pièces.	32 pièces et 4 mortiers encloués et les anses cassées.
	24.	8	
Calibre.	18.	10	
	12.	8	
	8,	4	

ARTILLERIE DE TERRE.

22 pièces de canon du calibre de 16 et de 24 et 2 mortiers de fonte embarqués dans la flotte.

NAVIRES BRULÉS DANS LE PORT.

SAVOIR :

33 navires marchands de différentes grandeurs estimés 238,700 liv., ci. . . . . 238,700 liv.

CORSAIRES BRULÉS.

2 estimés.	24,000
1 corsaire de 26 canons enlevé, dans lequel ont été embarqués 22 pièces de canon et 2 mortiers de fonte, ledit corsaire estimé.	50,000
1 navire danois, qui n'était pas encore adjugé de bonne prise, estimé.	30,000
Bois de construction, mâtures, brûlés, ancres, voiles, et qui ont été enlevés, le tout estimé. .	30,835
Total. . .	373,335 liv.

PERTES DES ENTREPRENEURS DES OUVRAGES DES FORTIFICATIONS, CONSISTANT EN MACHINES ET APPROVISIONNEMENTS DE MATÉRIAUX, MONTANT A LA SOMME DE 40,991# 17s 6d.

COPIE DE L'ÉTAT DE CE QUI A ÉTÉ EXIGÉ DE LA VILLE PAR LES ANGLAIS.

SAVOIR :

La somme de. . . . . 44,000 liv., dont moitié a été payée argent comptant.

A l'égard de l'autre moitié, ils ont reçu, pour sûreté du payement, deux bourgeois pour ôtages.

La dépense du général ennemi, pendant son séjour à Cherbourg, s'est trouvée monter à plus de 4,000 liv.

La milice bourgeoise a été obligée de porter à l'Hôtel-de-Ville toutes ses armes, les drapeaux et les caisses des tambours, lesquels ont été embarqués dans la flotte.

En outre, ils ont exigé la plus petite des cloches de la paroisse et les quatre de l'abbaye de Cherbourg.

FRANQUET DE CHAVILLE.

Le 8 octobre 1758.

ÉTAT DES NAVIRES BRULÉS PAR LES ANGLAIS, LE 14 AOUT 1758, DANS LE PORT DE CHERBOURG.

Noms.	Port.	Valeur.
Le *Pierre-Serra*	160 tonneaux	15,000 liv.
La *Reine-d'Espagne*	200	16,000
L'*Intrépide*	65	6,000
L'*Heureux-Retour*	40	2,000
La *Marguerite*	90	8,000
L'*Elizabeth*	145	12,000
Notre-Dame-de-Grâce	180	18,000
La *Victoire*	86	10,000
Le *Bien-Espéré*	100	10,000
La *Judith*	110	10,000
Le *Saint-Augustin*	130	12,000
Le *Papillon*	80	8,000
Le *Cygne*	50	5,000
Le *Saint-Pierre-Salomon*	60	7,000
Le *Succès*	56	4,000
L'*Asne*	60	3,000
A reporter		146,000 liv.

Noms.	Port.	Valeur.
	Report.	146,000 liv.
La *Jeanne-Françoise.*	30	2,500
Un autre, *idem.*	90	11,000
Le *Butterfly.*	100	6,000
Le *Saint-Jacques.*	100	10,000
L'*Anonyme*	18	800
La *Providence*	40	1,800
Le *Jean-Guillaume.*	100	10,000
Le *Grand-David*	30	1,500
Le *Gros-Pierre.*	12	300
Le *Jacques-Anne.*	120	12,000
Le *Jacques-Marie*	25	2,400
La *Marie-Thérèse*	100	4,000
L'*Aimable*	112	12,000
L'*Elizabeth.*	90	6,000
La *Bonne-Union.*	22	2,000
La *Volonté-des-Amis*	42	2,400
Le *Guillaume-Jacques*	110	8,000
		238,700 liv.

CORSAIRES.

Le *Conquérant*, de 2 canons et 6 pierriers.	4,000
L'*Aventurier*, de 10 canons et 16 pierriers.	20,000
Le *Tartare*, de 26 canons.	50,000
Le *Prosper*, marchand, de 300 tonneaux.	3,000
Montant de la valeur des vaisseaux.	315,700 liv.

ÉTAT DE L'ARTILLERIE DES FORTS LE LONG DE LA CÔTE DE CHERBOURG, DEPUIS QUERQUEVILLE JUSQU'A BRIQUEVILLE, LORS DE LA DESCENTE DES ANGLAIS.

	Nombre de pièces.	Calibre des pièces.	Mortiers.
Querqueville.	6	de 18	
Sainte-Anne.	4	de 8	
A reporter.	10 pièces.		

	Nombre de pièces.	Calibre des pièces.	Mortiers.
Report.	10 pièces.		
Baie de Ste-Anne.	6 dont	3 de 6 . . . 3 de 8 . . .	
Fort-Neuf. . .	4 . . .	de 18 . . .	
Queurdreville. .	6 . . .	de 18 . . .	1
Gallet. . . .	16 dont	4 de 12 3 de 12 5 de 16 4 de 24 } de fonte.	2 de fonte.
Longlet . . .	4 . . .	de 18 . . .	1
Calvaire . . .	8 dont	4 de 16 4 de 24 } de fonte.	
Sur le Port . .	8 dont	4 de 6 . . . 4 de 4 . . .	
La Mielle. . .	10 . . .	de 6 . . .	
Tourlaville . .	2 . . .	de 36 . . .	1
Briqueville . .	2 . . .	de 18 . . .	
Total. . .	76 pièces.		5 mortiers.

De plus, 2 pièces de fonte du calibre de 8, restées à l'anse Sainte-Anne, et 5 pièces du calibre de 4, de sauvées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA VILLE DE CHERBOURG.

L'an mil sept cent cinquante-neuf, le trente et un décembre, en l'Hôtel-de-Ville de Cherbourg.

Le Roi, par grâce spéciale et par commisération des malheurs arrivés à cette ville, restée en la possession des Anglais depuis le 8 jusqu'au 16 août 1758, ayant bien voulu accorder une somme de 56,538 liv. 4 sols 6 deniers pour l'indemniser de sa rançon, de la dépense du général anglais, et de la dépense de ses ôtages en Angleterre; cette somme ayant été remise à nous, Maire et Echevins en exercice, en deux payements, l'un de

28,912 liv. le mois de mai dernier, et l'autre de 27,626 liv. 4 sols 6 deniers, le 30 de ce mois, par les ordres de monseigneur de Fontette, intendant de la généralité de Caen, aux représentations réitérées duquel la Communauté est entièrement redevable de cette indemnité, dont elle conservera une éternelle reconnaissance, avons procédé au remboursement de la somme de 22,000 liv., avancée par les bourgeois ci-après dénommés, et signé pour l'acquit de la moitié de la rançon exigée comptant par le général Bligh, et des 4,043 liv. 17 sols, à quoi se trouve montée la dépense dudit général, comme il suit :

PREMIÈREMENT.

M. Demons, bailly de la haute-justice, a signé pour acquit de ladite somme de	500	liv.
M. Cresté de Valaval a signé pour.	1.200	
M. Bosvy, pour.	500	
M. Gallien de la Toller, pour	300	
Le sieur Chevalier et sa mère, pour	840	
Les sieurs Liais, Jacques Varengue et Etienne Varengue, pour.	1.000	
Jean-Baptiste Davanier, pour	600	
La veuve de Charles Gibert, pour.	300	
M. Mancel, pour	300	
Le sieur Augustin Davanier, pour	102	
Le sieur Jean-François Dorange, pour	580	
Le sieur Jean-Isaac Belhote, pour.	300	
Le sieur Gratien Gauvin, pour.	300	
Le sieur François Vitrel, pour.	102	
La veuve de Thomas Leterrier, pour.	30	
Nicolas Poutrel, pour.	120	
Jacques Poutrel, pour	126	
La veuve et fils de Jean Delair, pour.	720	
Le sieur Jean Coucy, de la Polle, pour . . .	300	
Thomas Vincent, des Ormes, pour	100	
Julien Gibert, marchand de vin, pour	20	
Jean Dalleaume, marchand droguiste, pour . .	300	
A reporter.	8.634	liv.

Report.	8.634 liv.
Le sieur Joachim Clément, a signé pour acquit de la somme de.	500
Le sieur Nicolas Hervieu, pour	200
Le sieur Hervieu, garde magasin, pour. . . .	100
Le sieur de la Neuville Laisné, pour.	288
Le sieur François Rouxel, pour	102
Le sieur Grancher, négociant, pour	200
Le sieur Pierre Asselin, pour	100
Georges Pignot, pour.	100
La demoiselle de la Vieville Groult, pour . . .	150
Mademoiselle Des Crouttes Bourdon, pour . . .	150
La veuve de François Asselin, pour	300
La Rivière Mosquet, pour	100
Le sieur Simon Mercier, pour	200
M. de la Roche Quievatre, pour	200
M. Duperrey Mosqueron, pour.	300
M. de la Martinière, pour	100
Le sieur Trigan, pour	300
M. Le Fourdrey, pour	100
Le sieur Diénis, pour.	48
Le sieur Hébert Dutot, pour	50
Mlle Saint-Martin, pour.	2.016
Le sieur Jacques Lesdos, pour	100
Le sieur Picqueray, pour	201
Le sieur Henry, teinturier, pour	70
Le sieur Henry, tanneur, pour.	48
Mlle Noury et son gendre, le sieur Dutot, pour. .	120
Le sieur Davanier, prêtre, pour	24
Madame de Bailly, pour.	2.000
Le sieur Delapierre Mercier, pour.	100
Le sieur Bourget, Procureur du Roi en police, pour	100
Le sieur Henry, Greffier en Amirauté, pour . .	800
M. Samson, pour	50
Charles Mignot, pour	48
Le sieur Félix Postel, pour.	144
A reporter.	18.043 liv.

Report.	18.043 liv.
Germain Hervieu, a signé pour la somme de. .	100
La demoiselle Marie Hervieu, pour	76
M. Giot, prêtre, pour.	480
Marie Nicolet, pour	48
Jean Crevon, pour.	36
Pierre Mahault, pour.	36
Thomas Hervieu, pour	48
Julien Hervieu, pour.	48
Pierre Avoine, pour	30
M. Feuardent de la Roquette, écuyer, pour . .	500
Sébastien Langevin, pour	30
Joseph Lecomte, pour	30
Thomas Lemonnier, pour	20
Michel Lambert, pour	24
Nicolas Dorange, pour	24
Pierre Galye, pour	18
Jean Vignon, mercier, pour	30
Thérèse Bouillon, femme de Julien Gibert, pour.	600
Le sieur de la Croutte Guillemette, pour . . .	100
François Darras, pour	24
La veuve de Jean Jourdain, pour.	24
Le sieur Louis Picot, pour	50
Antoine Solignac, pour	24
Le sieur Desnoettes Groult, fils, pour	100
Jacques Le Nepveu, menuisier, pour.	150
Jean-Charles Le Roy, pour.	50
Germain Truffer, pour.	27
Antoine Darras, pour.	24
Louis Legrand, pour	45
Guillaume-Liot Christien, pour	12
Bernard Le Grancher, pour.	24
Le sieur Augustin Tronde, pour	30
Jean Pâris, cabaretier, pour	30
Augustin Lambert, pour.	30
M. Girard, prêtre, pour	390
A reporter.	21.355 liv.

Report.	21.355 liv.
Pierre Paris la Rivière, a signé pour la somme de	180
Pierre Fiquet, pour	24
Jacques Mauger, pour.	26
La veuve de Nicolas Ingouf, pour.	24
Pierre Langlois, pour	9
La veuve de Jean Dubos, pour.	50
Guillaume Baquesne, pour	50
La veuve du sieur Louis Vastel, pour	60
Jacques Guillemelle, pour	15
L'abbé Trecher, pour	15
Jean Lesdos, pour.	96
Julien Boulley, pour	12
Pierre Farges, sieur Desdemaines, pour. . . .	30
La veuve Michel Racine, pour.	24
Marie Féronnet, veuve Dutailleur, pour . . .	24
Total général. . . .	22.000 liv.

ÉTAT DE LA DÉPENSE FAITE PAR LA VILLE DE CHERBOURG POUR LE GÉNÉRAL ANGLAIS, PENDANT SON SÉJOUR DANS LADITE VILLE.

SAVOIR :

La nommée La Picotte, pour lapins et fruits, a signé pour acquit de la somme de.	11 l.	14 s.	6 d.
Guillaume Quoniam, pour toiles et amandes, pour.	2	4	»
Michel Voisin, boulanger, pour pain et fruits, pour.	5	14	6
Charles Guilbert, boulanger, pour deux cent dix-huit livres de pain, à 2 sols la livre, pour.	21	16	»
A reporter.	43 l.	09 s.	» d.

Report.	43 l.	09 s.	» d.
Nicolas Poutrel, pour douze bouteilles de vin blanc, a signé pour la somme de .	7	4	»
François Guilbert, boulanger, pour quarante-huit livres de pain.	4	16	»
La veuve de Louis Le Magnen, pour quarante livres de pain.	4	»»	»
Mlle des Crouttes Bourdon, épicière, pour café, poivre et biscuits	24	2	»
Louis Roulland, boulanger, pour cent soixante-treize livres de pain	17	7	»
Dupuis, boulanger, pour deux cent quatre-vingt-douze livres de pain, farine et son.	32	2	»
Desfresnes, cuisinier, pour bœuf, mouton, beurre et plusieurs sortes de desserts. .	73	15	»
Le nommé Dubos, giboyeur, pour poulets, pigeons, lapins.	5	»»	»
Demons, greffier de l'Hôtel-de-Ville, pour charbon et sept bouteilles de bière. .	6	2	»
Thomas Le Roux, aubergiste, pour foin et vin de différentes espèces.	250	14	»
Le sieur Le Grancher, épicier, pour sucre, vin et charbon.	42	10	»
Charles Duquesne, pour un pain de fromage.	2	14	»
Le sieur Pierre Trigan, pour cinq mille trois cent dix-neuf rations d'avoine, de 4 à 6 sols la ration.	1,595	14	»
Le sieur Félix Postel, marchand de vin, pour six barriques de vin de Bordeaux, à 75 livres la barrique, et cinquante bouteilles de vin de Madère, à 40 sols la bouteille.	550	»»	»
La veuve Daubry, maréchal, pour trente-six bottes de foin, à 3 sols la botte. .	5	8	»
Duprey-Pillon, pour chandelle et sucre.	45	»»	»
A reporter.	2.714 l.	17 s.	» d.

Report.	2.714 l.	17 s.	» d.
Jacques Poutrel, aubergiste, pour vin de différentes espèces, volailles et foin, a signé pour la somme de	158	16	»
Marguerite Nouainville, pour un cent de foin.	15	» »	»
Jean Le Prévost, pour cent quarante-huit bottes de foin, à 16 livres le cent, vu qu'il n'avait point été fait pour vendre.	23	16	»
La veuve du sieur Dugravier-Soleil, pour bougie et thé.	15	16	»
Le nommé Le Terrier, pour son et poche.	3	» »	»
Le sieur Pierre Liais, pour trente-quatre livres de beurre salé.	14	» »	6
Jean de La Cotte, cabaretier, pour six cent quarante-deux pots de cidre. . . .	128	6	»
Le sieur Aubert, receveur des Aides, pour pour trente et un pots d'eau-de-vie. . .	65	2	»
Le sieur Duval Postel, pour deux livres de bougie.	5	» »	»
Jean Robin, boulanger, pour trois cents livres de pain.	30	» »	»
M. de Chaville, ingénieur, pour vin de Bourgogne.	213	8	»
La veuve de Jean Level, pour un pain de fromage.	3	12	»
Marie Le Magnen, pour huile et vinaigre.	1	11	»
Demons, greffier de l'Hôtel-de-Ville, légumes de toutes espèces.	45	5	»
Les maire et échevins, pour bois, charbon fournis par la ville	200	» »	»
Mille livres de bœuf et mouton, portés par les bouchers de Cherbourg, ordre des échevins.	225	» »	»
Le sieur Couey, fourni 48 bouteilles vides.	14	8	»
Pour courriers et serviteurs donnés au gé-			
A reporter.	3.873 l.	17 s.	» d.

Report.	3.873 l.	17 s.	» d.
néral anglais, qui ont été payés par Demons, greffier de l'Hôtel-de-Ville, acquit attesté véritable.	170	» »	»
Somme totale. . .	4.043 l.	17 s.	» d.

COMPTE ABRÉGÉ DE L'EMPLOI DES 28,912 LIV. QUI ONT ÉTÉ REMISES A NOUS, MAIRE ET ÉCHEVINS EN EXERCICE, DANS LE MOIS DE MAI DERNIER, DONT EST FAIT MENTION DANS L'INTITULÉ CI-DEVANT TRANSCRIT.

PREMIÈREMENT.

Payé au général Bligh, pour le restant de la rançon de cette ville, suivant sa quittance.	22,000 l.	» » s.	» d.
Au sieur de Chantereyne, suivant son compte quittancé	7,329	3	8
A M. Selon, banquier à Paris, pour argent qu'il a payé à notre décharge à M. Boissier, négociant anglais.	321	18	4
Commission dudit sieur Selon. . . .	194	5	6
Desquelles deux sommes il y a compte quittancé.			
Remis aux ôtages, par la voie du capitaine Nicolas Poutrel à Dartmouth, dont quittance.	234	» »	»
Donné aux ôtages, en partant pour l'Angleterre.	115	» »	»
Payé au capitaine Poutrel, pour le fret de son bateau lorsqu'il a été chercher les ôtages, dont quittance.	330	» »	»
Total montant à la somme de. . .	30,494 l.	07 s.	6 d.

Report.	30,494 l.	07 s.	6 d.
Remboursement par les bourgeois ci-devant dénommés.	22,000	,,	»
Dépense du général anglais. . .	4,043	17	»
Somme totale se montant à. . .	56,538 l.	4 s.	6 d.

Les présents extraits conformes aux originaux transcrits sur le registre des délibérations de cette communauté, certifiés par nous maire et échevins en exercice.

Fait en l'Hôtel-de-Ville de Cherbourg, ce 22 janvier 1760.

DENIS DE LAUBÉPINE, DULONGPREY,
COUEY, BELHOTE.

Vu par nous subdélégué au département de Valognes, ce 23 janvier 1760.

DESLONDES LEFÈVRE.

CHAPITRE III.

BOMBARDEMENT DU HAVRE EN 1759.

AVANT-PROPOS HISTORIQUE.

La descente des Anglais à Cherbourg devait être suivie d'un grand nombre de tentatives du même genre, pendant tout le temps qui s'écoula jusqu'à la conclusion, en 1763, du traité de Paris. Ils savaient que des préparatifs plus ou moins sérieux étaient faits à Dunkerque, à Cherbourg, au Havre, à Brest et à Saint-Malo, et que l'on se disposait à rendre à leurs ports les visites qu'ils avaient faites à ceux de la France. Des chantiers s'étaient élevés en plusieurs lieux pour la construction de bateaux plats, sur lesquels devaient être transportées les forces militaires réunies contre eux. De là, leur projet bien arrêté d'essayer de détruire par le feu nos établissements et nos navires de transport.

Dans ce but, une flotte d'environ trente voiles, aux ordres de l'amiral Rodney, vint, au mois de juillet 1759, bloquer la rade du Havre.

Des galiotes à bombes, embossées à environ quinze cents toises de la jetée nord-ouest de la ville, y lancèrent pendant trois jours une quantité prodigieuse de projectiles

qui causèrent de grands ravages. Plus de huit cents bombes furent jetées sur la ville.

Les détails circonstanciés que nous publions sur ce bombardement permettent de rectifier les jugements portés par les historiens sur les chefs de corps qui, n'ayant pu le prévenir, surent du moins, à force de courage et d'habileté, empêcher les ennemis de profiter de leurs avantages et rendre leurs efforts inutiles (1). On peut toutefois accuser d'une coupable imprévoyance les ministres qui, depuis 1755, s'étaient succédé aux départements de la guerre et de la marine. Le port du Havre était dépourvu de moyens de défense.

C'est à quoi l'on aurait dû pourvoir avant de songer à préparer des expéditions contre l'Angleterre, ainsi que l'avait si souvent fait remarquer le duc d'Harcourt, chargé de commander les troupes qui composèrent le camp du Havre établi en 1756.

Mais s'il ne put empêcher les vaisseaux ennemis d'approcher de la ville, il accourut du moins au Havre aussitôt qu'il eut appris le danger dont le port était menacé. L'intendant de Rouen, M. Feydeau de Brou, qui l'y rejoignit, déploya aussi dans ces tristes circonstances une activité et une énergie dignes des plus grands éloges.

(1) Dans l'ouvrage d'ailleurs fort estimable qui a pour titre : *Le Havre et son arrondissement*, par MM. A. Labutte et J. Morlent, la conduite du duc d'Harcourt, des officiers de marine et d'artillerie, est fortement incriminée à propos de ce bombardement.

Il semblerait que le Havre se soit défendu tout seul : « Il faut, a dit l'amiral Rodney, que la ville du Havre soit couverte de fer pour avoir résisté à tout le feu que j'y ai jeté. » Elle avait pour se protéger, comme le prouvent nos documents, mieux qu'une ceinture de fer ; c'est-à-dire une population héroïque dirigée par des chefs habiles et dévoués.

Il avait rassemblé à la hâte et transporté de Rouen au Havre tout ce qui devait servir à éteindre les incendies auxquels on ne pouvait se soustraire. Les officiers de marine avaient, en effet, déclaré qu'ils n'avaient aucun moyen d'éloigner l'ennemi. Les bateaux plats nouvellement construits ne purent être mis en mer.

Les mortiers de fonte dont la ville et la citadelle disposaient, chargés seulement de 5 à 6 livres de poudre, ne portaient qu'à neuf cents toises; ceux de la marine recevant 20 livres de poudre à toute charge, portaient à seize ou dix-huit cents; tandis que les bombardes anglaises chargées de 36 à 40 livres étaient lancées à deux ou trois mille. Quelques-unes de leurs bombes dépassèrent la citadelle.

Les précautions prises par le comte de Virieu Beauvoir, lieutenant du roi au Havre, le dévouement du marquis de Berville et des autres chefs de corps ne purent empêcher la destruction de plus de quatre-vingt-dix maisons. Les pertes furent immenses. On en verra le détail dans les inventaires que nous publions. Les habitants avaient été admirables de courage et de patriotisme. Le désastre qui les frappait mettait le comble aux misères qu'ils avaient eu à souffrir depuis le commencement de la guerre avec l'Angleterre. Un blocus rigoureux avait interdit l'entrée de leur port aux soixante vaisseaux neutres que lui envoyaient à cette époque les différentes villes de France, d'Espagne et d'Italie. Un grand nombre de leurs navires marchands avaient été pris par les Anglais avant la déclaration de guerre. Depuis cette époque, une multitude de familles privées de leurs chefs,

morts ou prisonniers, ne subsistaient plus que par les secours de la charité privée, et la concentration de plusieurs régiments sur les côtes avait imposé aux habitants l'obligation de loger, au prix des plus grands sacrifices, les troupes et leurs officiers.

Aussitôt que la flotte anglaise, fière de ses exploits, eut remis à la voile, on songea à prévenir le retour de cet épouvantable désastre.

Les pertes essuyées par les habitants avaient été évaluées à plus de 500,000 livres. Le gouverneur et l'intendant firent les plus grands efforts pour leur faire obtenir de justes indemnités.

En même temps, les ingénieurs et les marins s'occupèrent activement des moyens à employer contre les vaisseaux anglais, s'ils tentaient de s'approcher encore de la côte. Bateaux de liége, drums, brûlots, liqueurs enflammables et autres engins de destruction furent préparés pour être lancés sur les frégates ennemies, au moment où elles se présenteraient dans la rade. Les commandants des différents ports de la Manche rivalisèrent de zèle pour provoquer et se communiquer réciproquement toutes les inventions ayant pour objet la défense de nos côtes.

Quelques lettres du brave Chevert, écrites de Dunkerque au duc d'Harcourt, attestent l'ardeur patriotique avec laquelle tous se disposaient, non-seulement à repousser l'invasion, mais à aller attaquer chez lui l'ennemi qui faisait à la France une si rude guerre.

Malheureusement les résultats ne répondirent pas à de si louables efforts.

Pendant que Rodney bombardait le Havre, l'amiral Hawke se présentait devant Brest avec une flotte supérieure en nombre à celle que commandait M. de Conflans. L'amiral Boscaven bloquait en même temps dans Toulon la flotte commandée par M. de la Clue. Une tempête dispersa les vaisseaux anglais. L'amiral français, qui aurait pu profiter de cette circonstance pour achever la défaite des Anglais, perd un temps précieux, quitte enfin les mers de Provence, passe dans la nuit du 16 au 17 août 1759 le détroit de Gibraltar et rencontre une flotte anglaise qui l'attendait. Il engage, à la hauteur de Lagos, près du cap Saint-Vincent, avec sept vaisseaux seulement, un combat inégal contre quatorze, et l'escadre française est détruite.

Désastre sur désastre! l'amiral Hawke, avait été forcé de rentrer à Plymouth pour réparer les avaries causées par la tempête à quelques-uns de ses vaisseaux. Conflans laissa à l'amiral anglais le temps de reprendre la mer. Un combat naval s'engage le 20 novembre dans les parages de Quiberon, et les Français essuient une défaite plus lamentable encore que celle de Lagos.

Le dernier coup est porté à la marine française, attaquée et détruite avant d'avoir pu exécuter son plan d'attaque contre l'Angleterre.

Un brave officier, le capitaine Thurot, avait obtenu du maréchal de Belle-Isle l'autorisation de rassembler à Dunkerque une petite escadre de six vaisseaux, et d'opérer une descente sur les côtes anglaises. Il parvint à débarquer en Irlande et à s'emparer du port de Carrik-Fergus, à trente-cinq lieues de Dublin. L'approche

des milices du comté le força de se rembarquer. Il fut attaqué à la hauteur de l'île de Rathlin, par une escadre supérieure à celle qu'il commandait; et cet intrépide marin périt glorieusement dans le combat. Pleins d'admiration pour sa bravoure, les Anglais lui firent à Ramsay d'honorables funérailles.

On le voit : ce n'étaient ni l'habileté, ni la valeur qui manquaient à nos marins et à nos officiers de terre.

Au milieu de nos plus sanglantes défaites, l'honneur français fut sauvegardé par les faits d'armes qui immortalisèrent les noms de quelques hommes héroïques se dévouant généreusement, comme d'Assas à Clostercamp, pour le salut de leurs compagnons d'armes. Ce qui manqua pendant toute cette période de notre histoire, ce fut une direction vigoureuse donnée par le Gouvernement.

Les fréquents changements survenus dans les ministères de la guerre et de la marine, devaient avoir pour résultat la désorganisation de ces deux importants services. Les gouverneurs de province et les lieutenants du Roi, abandonnés à eux-mêmes, ne pouvaient que s'épuiser en efforts souvent stériles, en suppléant comme ils le firent à Cherbourg et au Havre, comme ils le firent encore en 1779, à l'imprévoyance et aux indécisions du pouvoir central.

CORRESPONDANCE.

Lettres de MM. le duc d'Harcourt. — Le comte d'Argenson, ministre de la guerre. — De Brou, intendant de Rouen. — Berryer, ministre de la marine. — Le Chevallier, subdélégué à Honfleur. — Maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre. — Marquis de la Châtre. — De Silhouette, contrôleur des finances. — Le Maire et les Echevins du Havre. — De Fontette. — De Chevert, commandant à Dunkerque. — Marquis du Barail. — De Gallon.

Au camp du Havre, le 16 juillet 1756.

M. le duc D'HARCOURT à M. le comte D'ARGENSON (1).

Les troupes destinées au camp, Monsieur, dont le Roi a bien voulu me confier le commandement, y sont arrivées ce matin, et sont campées suivant que j'ai eu l'honneur de vous le mander. Elles se sont très-bien conduites, tant dans leurs cantonnements qu'en route, et il ne m'en est revenu aucune plainte. Je ne puis

(1) Marc-Pierre Voyer, comte d'Argenson, était le second fils de Marc-René d'Argenson, garde des sceaux de 1717 à 1720. Son frère aîné, René-Louis, marquis d'Argenson, avait été membre des affaires étrangères de 1744 à 1747. Le comte d'Argenson était ministre de la guerre depuis 1742. On lui doit la fondation de l'Ecole militaire en 1751. Il fournit à Voltaire les matériaux de son *Siècle de Louis XIV*. Diderot et d'Alembert lui dédièrent l'*Encyclopédie*. Il fut enveloppé en 1757 dans la disgrâce qui frappa M. de Machault.

M. E.-J.-B. Rathery, a publié, d'après les manuscrits autographes de la bibliothèque du Louvre, les *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*. — 4 vol., 1859-1862.

au contraire, vous marquer toute la satisfaction que j'ai eue de la façon dont ils en ont usé avec les paysans et ceux-ci avec eux. Quelques-uns même leur ont offert de leur prêter les ustensiles dont ils pourraient avoir besoin pour le camp. Je me flatte que la bonne discipline qui s'y observera, soutiendra cette bonne intelligence.

Toutes les fournitures qui ont été faites, sont bonnes; je n'ai pu voir celle de la viande, mais les officiers m'ont assuré qu'elle était très-bonne. Quant à celle du pain, j'ai visité les farines des magasins et les ai trouvées d'une bonne qualité; j'ai vu aussi le froment et seigle en grain et en faire le mélange, dont j'ai été également content; au lieu de mettre un tiers de seigle dans le pain, on n'y en met qu'un quart sur trois de froment, par la difficulté qu'il y a de trouver de beau seigle dans cette partie de la province, où il ne sert qu'à faire des liens.

J'ai goûté le pain et l'ai trouvé bon, à l'exception qu'il était trop gras cuit, ce qui a pu arriver parce qu'étant la première cuisson, les boulangers ne connaissaient pas encore leurs fours; ainsi il y a lieu de croire que dans la suite il deviendra meilleur, et que le camp sera bien fourni. Le sieur Millin, que vous m'avez recommandé, me paraît s'appliquer à bien faire faire les fournitures; il s'y porte avec intelligence et vivacité, et s'il continue de même, comme je n'en doute point, il me mettra dans le cas de rendre de lui les témoignages les plus avantageux.

La fourniture du bois est de la meilleure qualité. J'ai visité l'hôpital; les lits en sont bons, et il est proprement tenu par les infirmiers qui ont beaucoup de soin des malades; la nourriture y est aussi très-bonne. Les fournitures qui sont venues de Valenciennes, sont arrivées très-malpropres, les draps n'ayant pas été blanchis non plus que les toiles des matelas. La laine en est de bonne qualité, mais elle est toute en flocon, sans avoir été battue, ni même développée à la main. J'ai ordonné en conséquence qu'on les fît rebattre aux dépens des entrepreneurs, ce qui se fait actuellement, au moyen de quoi ils seront très-bons. Messieurs les commissaires y donnent beaucoup d'attention, et je regarde ce service comme bien assuré.

Les troupes, Monsieur, seraient parfaitement au camp, si les vivres n'étaient pas aussi chers qu'ils le sont dans le pays, mais

les légumes y sont extrêmement rares, de façon que le soldat ne peut en avoir. Ce serait un grand bien que vous feriez aux troupes, que de leur procurer le riz. L'air du pays et surtout du camp, qui est sur un terrain fort élevé, est très-subtil, et le voisinage de la mer le rend encore plus vif, ce qui fait que le soldat a plus besoin de nourriture. Cette considération m'engage à vous supplier de vouloir bien y avoir égard.

Je compte commencer lundi les manœuvres d'embarquement et débarquement, que nous ne pourrons guère faire que d'un bataillon à la fois, cet exercice ne pouvant avoir lieu que dans le bassin, attendu que la vivacité de la mer sur cette côte, et la difficulté de l'entrée et de la sortie du port ne permettent pas de le faire dehors sans un danger évident, tant pour les bâtiments que pour les hommes. J'en ai conféré aveo M. de Villers, capitaine de vaisseau, commandant la marine au Havre ; M. de Coradin, lieutenant de port, homme très-entendu, et M. Ranché, intendant de la marine, et nous sommes convenus de ce que nous pouvions commencer à faire faire aux troupes. J'ai lieu d'être très-content de la façon dont ces Messieurs se prêtent à l'exécution des intentions de Sa Majesté à cet égard.

J'aurai l'honneur de vous rendre compte, Monsieur, du progrès que les troupes feront dans ces exercices.

Il n'y a que les pièces de canon destinées pour les bataillons de ce camp, qui soient arrivées au Havre ; les autres sont encore sur la rivière. Dès qu'elles nous seront toutes parvenues, je ferai exécuter l'instruction qui m'a été envoyée pour les canonniers, et vous en rendrai pareillement compte.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, une copie de l'arrangement dont je suis convenu avec le directeur des Aides du Havre, en conséquence des ordres que vous m'avez envoyés pour la levée du demi-droit sur les boissons. Vous verrez que j'y ai cherché à éviter toutes les occasions de discussions et de troubles, que les visites répétées des commis auraient pu causer. J'espère que vous l'approuverez. Ce directeur m'a paru d'ailleurs assez bien intentionné, mais également attaché aux intérêts de sa compagnie.

Je vous supplie d'être, etc.

D'HARCOURT.

Au camp du Havre, le 26 juillet 1756.

M. le duc D'HARCOURT à M. le comte D'ARGENSON.

Tout commence à prendre forme, Monsieur. Comme l'exercice d'embarquement et de débarquement m'a été le plus recommandé, je m'y suis d'abord attaché, et je l'ai fait exécuter jusqu'à l'arrivée de M. le marquis de Paulmy et de M. le maréchal de Belle-Isle, à deux bataillons par jour, un le matin et un le soir, l'étendue de ce bassin ne permettant pas d'en exercer deux à la fois. Présentement, j'en fais exercer le matin deux successivement, les faisant arriver du camp au Havre, l'un à six et l'autre à huit heures du matin. Ainsi, à moins de dix jours j'y ferai passer tous les bataillons. Je me propose ensuite de le leur faire recommencer, en leur faisant faire feu de dessus les bâtiments, comme ils l'ont fait devant M. le marquis de Paulmy et Monsieur le Maréchal, et je compte qu'après ce couple d'exercices pour chacun, ils sauront tout ce qu'il est possible d'exécuter dans ce bassin.

Nous avons eu des pluies continuelles depuis que le camp est assis, et si le terrain où il est posé n'était pas d'aussi bonne nature, il deviendrait absolument inhabitable. Mais heureusement il boit l'eau de façon que, quand la pluie a cessé, une heure après il devient sec. Néanmoins les pailles des soldats sont mouillées au point que si la pluie continuait, je serais obligé de leur en faire faire quelques fournitures de plus, pour renouveler celles qui se trouveraient pourries, et par ce moyen éviter des maladies aux soldats, et épargner au Roi des frais d'hôpitaux qui seraient bien plus considérables.

L'exercice du canon à la suédoise, Monsieur, fait aussi une partie de notre occupation. M. le chevalier de Grivel, qui en est chargé, commence par instruire les sergents, afin que quand il les aura mis au fait de cet exercice, ils puissent débourrer les soldats et avancer leur instruction, à laquelle il ne pourrait fournir étant seul avec deux sergents de canonniers, pour exercer les canonniers des dix-neuf bataillons. Il y a même déjà

quelques-uns de ces sergents qui sont en état de le seconder. Cependant il m'a représenté qu'il ne pouvait s'acquitter de cette commission sans avoir un cheval, et se propose d'en acheter un; mais il demanderait que le Roi voulût bien lui accorder en conséquence une ration de fourrage. Cela me paraît d'autant plus juste, que quoiqu'il n'ait actuellement que neuf pièces de canon, les autres n'étant pas encore arrivées, et qu'il n'ait par conséquent à exercer que les canonniers de neuf bataillons, il est obligé de faire le voyage du camp deux ou trois fois par jour. Vous sentez, Monsieur, qu'il n'y pourrait suffire. Je vous supplie donc de vouloir bien lui accorder sa demande, et si vous l'approuvez, je lui ferai fournir cette ration par le magasinier.

J'ai fait aussi deux demandes, également fondées à M. le marquis de Paulmy (1) et à Monsieur le Maréchal (2). La première est le riz pour toutes les troupes qui n'ont point ici la ressource des légumes qui sont très-rares et par conséquent fort chers, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le représenter. J'ai parlé de cette fourniture à M. Millin, que vous m'avez recommandé, il m'a dit qu'il pourrait la faire à raison de 7 à 8 deniers la ration de la Caroline, et celle du riz des îles à 7 deniers 1/8. L'autre demande est un supplément de sel pour les troupes. La quantité qui leur est délivrée suffisant à peine pour leur soupe, il ne leur en reste point pour conserver leur viande, que les chaleurs et les orages fréquents qu'il fait, corrompent entièrement.

Vous observerez d'ailleurs, Monsieur, que les troupes sont obligées d'acheter le sel 11 sous 6 deniers la livre, tandis que le bourgeois du Havre l'a à 3 sous 6 deniers, et que, suivant vos

(1) Antoine-René Voyer d'Argenson, dit le marquis de Paulmy, fils aîné de René-Louis, ministre des affaires étrangères. Il fut ambassadeur en Suisse en 1748, et après avoir été pendant cinq ans secrétaire général de la guerre, obtint en 1757 ce dernier département qu'il ne conserva qu'une année. Il quitta les affaires en 1770 pour ne s'occuper que d'études littéraires. Il mourut en 1787. Il était de l'Académie française et membre honoraire de celle des Sciences et des Inscriptions. Sa superbe bibliothèque, achetée en 1781 par le comte d'Artois, est aujourd'hui la *Bibliothèque de l'Arsenal.*

(2) Le maréchal de Belle-Isle était alors pourvu du commandement général des côtes de l'Océan, et succéda à la fin de 1758 comme ministre de la guerre au marquis de Paulmy.

intentions, j'empêche qu'elles n'en prennent de celui que les bourgeois pourraient leur revendre des épargnes qu'ils en font. Je me flatte que ces considérations vous engageront à m'envoyer à l'égard de ces deux objets des ordres qui leur soient favorables.

Comme je n'ai point de maréchal-des-logis de l'armée, je vous supplie de trouver bon que j'en fasse faire le service et le détail par M. le chevalier de Montaigu, capitaine au régiment des Cravates, qui n'en demande point les appointements. Vous le connaissez, Monsieur, et pouvez juger de sa capacité pour cette place. J'en ai parlé à Monsieur le Maréchal, qui a fort approuvé mon choix, et je serai fort aise qu'il soit pareillement de votre goût.

J'ai reçu hier, Monsieur, l'ordre que vous m'avez envoyé pour la réjouissance de la prise du fort Saint-Philippe, et le ferai exécuter dès que le reste de notre canon, qui est en chemin de Rouen ici, sera arrivé (1).

Je vous supplie d'être, etc.

D'HARCOURT.

A Rouen, le 14 mars 1757.

Lettre de M. de Brou à M. le duc d'Harcourt.

J'ai reçu encore, il y a trois ou quatre jours, une nouvelle requête des laboureurs, sur le terrain desquels le camp du Havre était assis, par laquelle ils demandent avec instance les dédommagements qui leur ont été promis, et qu'il me paraîtrait en effet bien injuste de leur refuser. Je n'ai cessé de presser M. d'Argenson à ce sujet, pendant tout le temps que j'ai été cet hiver à Paris. J'ai écrit encore à M. le marquis de Paulmy, avec les instances les plus fortes, et je n'en ai point reçu de réponse. Mes représentations ont été si souvent réitérées, que je n'ose plus les répéter. Oserais-je vous prier de vouloir bien employer votre

(1) Le fort de Saint-Philippe à Port-Mahon, île de Minorque, pris par le duc de Richelieu.

crédit auprès de M. le marquis de Paulmy en la faveur de ces malheureux. Il faudrait, je crois, que vous eussiez la bonté de lui écrire comme si les plaintes qu'ils m'ont faites vous eussent été adressées. Leur état est tellement à plaindre et leur demande me paraît si juste, que je crois qu'on aurait à se reprocher du moins de n'avoir pas fait tout ce qui était possible pour la leur faire obtenir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DE BROU (1).

Du 27 juin 1759.

M. BERRYER, ministre de la marine, à MM. DE VILLERS et RANCHÉ (2).

Il paraît presque certain, par les derniers avis reçus de Londres, que les Anglais qui ont fait reconnaître les approches du Havre par quelques frégates, méditent de tenter une expédition contre ce port, pour tâcher d'y détruire les bateaux qui y sont en construction, et je vous adresse l'extrait de ce qu'il y a de plus précis sur cela, dans les lettres de Londres du 19 de ce mois. Comme l'on a prévu, même avant de commencer les constructions au Havre, que les Anglais, aussitôt qu'ils en auraient connaissance, pourraient s'attacher à mettre des obstacles soit à leur exécution, en tâchant de brûler les bateaux sur les chantiers, soit à leur passage au lieu de rendez-vous, où ils peuvent savoir que les bateaux peuvent passer, vous avez commencé à faire quelques dispositions de la part de la marine, pour concourir avec celles faites par terre à faire échouer l'ennemi dans les entreprises qu'il pourrait tenter.

(1) Antoine-Paul Joseph de Feydeau, marquis de Brou, intendant de la généralité de Rouen de 1755 à 1762. Son fils Charles-Henri, né en 1754, mort en 1802, a été de 1783 à 1784 intendant de la généralité de Caen.

(2) M. de Villers, capitaine de vaisseau, commandait au Havre; M. de Ranché était intendant de la marine.

Je dois penser qu'il conviendrait d'y ajouter encore d'autres précautions, et je vais vous en parler avec quelque détail, non pour vous fixer ce qui sera à faire par la marine en pareil cas, mais pour vous indiquer qu'on ne doit rien négliger dans les mesures à prendre à l'avance à cet égard, de manière que, le cas arrivant, on soit sur-le-champ en état d'empêcher l'approche des galiotes à bombes, ou de les détruire au lieu où elles auraient pu se placer.

Les deux frégates la *Zénobie* et l'*Épreuve*, que je vous marquais par ma lettre du 10 du mois dernier pouvoir servir à croiser entre le cap de Barfleur et la Picardie, pour éloigner de la côte les frégates et petits bâtiments anglais qui peuvent s'y présenter, ne paraissent pas pouvoir être employées sans beaucoup de risques à cet objet, comme vous me l'avez expliqué vous-même, parce qu'indépendamment de la difficulté de cette croisière, les deux frégates ne pourraient attaquer que des bâtiments qui ne peuvent nuire, et seraient exposées évidemment à être prises elles-mêmes, en rencontrant des forces supérieures, telles que l'ennemi peut en destiner pour une entreprise.

Ainsi, en partant de ce principe, ces deux frégates sont absolument inutiles au Havre, où elles embarrassent le bassin, et j'estime qu'il faut les faire partir pour Brest et Rochefort, aussitôt que le vent leur sera favorable. Elles peuvent charger pour Brest sinon tous les effets qui sont sur la *Tourterelle* et la *Cigogne*, du moins les ballots contenant des hardes de matelots et les voiles de gros vaisseaux, et quand après avoir remis ces effets à Brest, elles auront passé à Rochefort, elles y chargeront des canons de vingt-quatre et de dix-huit, pour les apporter au Havre le plus tôt qu'il leur sera possible. C'est sur ce pied-là que vous devez dresser les ordres et instructions à donner aux sieurs le Tellier et Fautrel, qui commandent ces deux frégates; et ce à quoi vous devez vous attacher, principalement dans ce moment-ci, c'est de les faire partir au premier instant que les vents le permettront.

Ce n'est point par ces deux frégates que vous recevrez les premiers canons de Rochefort, destinés pour le Havre. J'ai chargé les sieurs Cornic frères, qui commandent la *Félicité* et le *Scot*, de prendre à leur bord le plus de canons qu'ils pourront, et

j'espère, pour peu qu'ils aient des vents favorables, que vous ne tarderez pas à les voir arriver, ce qui vous mettra en état de pourvoir à l'armement des premiers bateaux, tant ceux destinés à la défense de la rade du Havre, que ceux qui seront à faire passer à Rochefort, pour y charger les canons de l'approvisionnement de ce port à envoyer au Havre, qui n'auront pu être placés soit sur la *Félicité* et le *Scot*, soit sur la *Zénobie* et l'*Épreuve*.

Vous avez vu, par mes lettres du 19 mai, que j'aurais souhaité pouvoir procurer au Havre quatre chaloupes canonnières, pour y servir à la défense de la rade contre des galiotes à bombes, mais qu'au défaut, par l'impossibilité de construire à temps des bâtiments de cette espèce, il a été jugé que les quatre premiers bateaux plats construits rempliraient le service de ces chaloupes. Les différentes épreuves qui ont été faites des quatre premiers bateaux plats à la voile et à la rame, font connaître qu'ils serviront utilement pour cet objet.

Ces quatre bateaux paraîtraient suffisants, avec les trois corvettes la *Turquoise*, la *Diligente* et l'*Infernale*, s'il n'était question que de repousser l'attaque de quatre ou cinq galiotes à bombes, comme on pouvait présumer que les Anglais seraient en état d'en employer contre le Havre. Mais, suivant les avis de Londres, dont je vous fais part, il paraît que les Anglais s'occupent, au défaut de galiotes, à convertir des frégates et corvettes en bâtiments propres à porter des mortiers, de façon qu'on doit se précautionner contre une forte attaque de bâtiments de cette espèce. Ainsi, au lieu des quatre premiers bateaux plats à destiner pour être employés à la défense du Havre par mer, j'estime qu'on peut y destiner de plus les quatre autres bateaux qui doivent avoir été lancés à l'eau quand cette lettre vous parviendra, de manière qu'il y en ait huit équipés pour cet objet, le plus important qui soit à remplir dans ce moment-ci. Je sais que la marine n'a point encore de canons pour ces bateaux, et comme il peut arriver que les frégates la *Félicité* et le *Scot* tardent à en apporter, il paraît essentiel que vous engagiez M. le Duc d'Harcourt à faire ce qui pourra dépendre de lui, pour armer convenablement ces bâtiments, en attendant les canons de Rochefort, sauf à pourvoir de votre part à faire construire promptement

des affûts marins propres aux canons que M. le Duc d'Harcourt destinerait aux bateaux, si ceux de vingt-quatre et de dix-huit qui sont faits, ne peuvent servir relativement aux calibres de ceux qui seraient prêtés en cette occasion, et qui seraient rendus à l'arrivée des canons de la marine.

Les trois corvettes et les huit bateaux plats mouillés à la petite rade du Havre seront en état, surtout étant renforcés par des troupes, d'inquiéter et même de couler bas les galiotes à bombes et autres bâtiments de cette espèce, qui s'approcheraient de la côte assez près pour y jeter des bombes. Cependant, outre cette défense, j'estime que l'on ne doit rien négliger des autres moyens praticables pour nuire à l'ennemi, soit brûlots, chaloupes, canots et autres petits bâtiments chargés d'artifices propres à s'enflammer aisément, qui pourraient être conduits aux galiotes et y être accrochés avec des grapins et chaînes, ou y être envoyés en dérive sans équipage à bord. Je ne puis que m'en remettre aux dispositions que vous trouverez praticables de faire à l'avance pour cela, et ce que j'ai seulement à vous recommander, c'est de diriger ces sortes de préparatifs sans éclat, et de manière que le peuple qui pourra en être informé, en soit plus tôt rassuré qu'alarmé.

C'est pour vous mettre en état de satisfaire en partie à l'équipement de brûlots et autres petits bâtiments, que je laisse au Havre les corvettes la *Tourterelle* et la *Cigogne*, dont les équipages sont à la solde du Roi et aux vivres de journalier, et j'estime qu'il faut de plus augmenter jusqu'à cent hommes la compagnie des apprentis canonniers, qui n'est à présent qu'à trente, afin que vous ayez toujours du monde soit pour les différents petits armements, soit pour renforcer les équipages des bateaux plats, suivant les besoins qu'ils auront de renfort en gens de mer. J'approuverai même que M. Ranché, indépendamment de la levée de soixante-dix apprentis canonniers, fasse demander dans tous les départements et quartiers de son intendance, tous les officiers mariniers et matelots qui s'y trouveront et qui pourront y revenir, lesquels se rendront au Havre avec la conduite qu'il leur fera payer avant leur départ et après leur arrivée, y seront employés à la demi-solde et au journalier, jusqu'à ce qu'ils soient destinés soit sur les bateaux plats, en s'engageant avec les

maîtres chargés de leur armement, soit à la solde et ration ordinaire suivant les autres destinations qui leur seront données.

Quand au lieu de huit bateaux achevés, il y en aura quatorze ou vingt, il faudra arranger que les six premiers de ceux propres à la cavalerie soient mis sous le commandement des sieurs La Moisse et Saffray, pour, avec leurs équipages provenant des corvettes la *Tourterelle* et la *Cigogne*, aller chercher à Rochefort les canons que les frégates n'auront pu apporter, et vous pourrez profiter de cette occasion pour envoyer à Rochefort des boulets et quelques bois de ceux de la réserve pour Brest. Les sieurs La Moisse et Saffray à leur retour, repasseraient sur leurs corvettes avec leur équipage, et remettraient les bateaux aux maîtres choisis pour les conduire à Dunkerque. Comme ces mouvements ne sont pas pour être remplis dans le moment, j'aurai le temps de recevoir votre avis sur les meilleurs arrangements que vous penserez devoir être faits sur cela, et pour vous donner ensuite des ordres plus précis à cet égard.

Ce que je pense en général, c'est qu'après avoir mis en état les huit premiers bateaux destinés à être employés à la défense de la rade, il convient d'arranger toutes choses pour que les autres bateaux dont la construction sera achevée successivement, soient promptement équipés dans le bassin, et aillent ensuite se ranger dans quelque endroit de la rivière, soit à Caudebec ou plus haut, où ils puissent rester commodément à flot. C'est de ces endroits dans la rivière que se feraient les partances des bateaux, partagés en divisions de six bateaux chacune, soit pour Rochefort celles qui auront à y aller, soit pour Dunkerque celles qui y seront destinées.

Autrement le port et le bassin se trouveraient en peu de temps rengorgés d'un trop grand nombre de bateaux, qui s'embarrasseraient les uns et les autres avec les navires de commerce qui s'y trouvent, et c'est ce qu'il faut éviter avec le plus grand soin.

Quand il y aura quelques divisions de six bateaux ou plusieurs divisions en même temps qui se trouveront prêtes à passer à Dunkerque, vous verrez si pour leur traversée il ne sera pas nécessaire de renforcer l'équipage de ces bateaux au-delà des douze hommes qui le composent, et vous vous serviriez pour

cela tant des apprentis canonniers que des officiers mariniers et matelots retenus dans le port à la solde du Roi, pour la subsistance desquels dans la traversée vous traiteriez séparément avec les maîtres des bateaux. Ces gens de mer de renfort seraient congédiés à leur arrivée à Dunkerque, pour revenir par terre au Havre et y être employés de nouveau à fortifier les équipages des autres divisions de bateaux.

Indépendamment de ces renforts, j'estime qu'il faudra choisir un capitaine de navire, bon navigateur, pour être chef de route de chaque division, mettant sous les ordres les maîtres des six bateaux. On donnerait 200 livres à chacun de ces chefs de route, pour leur passage sur le bateau où ils aimeraient mieux s'embarquer, et pour leur retour par terre au Havre, où ils seraient chargés de nouveau et au même prix d'être chefs de route des autres divisions qui seraient encore à partir, suivant que l'on serait content de leur conduite.

Il a été pris des mesures sur toute la côte, pour porter des secours de troupes aux divisions de bateaux allant du Havre à Dunkerque, si dans la traversée quelque division était poursuivie par des bâtiments ennemis qui pourraient les attaquer avec avantage, et pour donner quelque défense aux bateaux outre le canon qui sera à bord, il faudra délivrer dix ou douze fusils à chaque maître, pour les distribuer à son équipage si le cas arrivait d'en faire usage utilement.

L'objet principal de cette lettre est de nous prescrire de ne rien négliger de toutes les mesures qui peuvent être prises à l'avance, pour être en état de faire échouer l'ennemi dans les entreprises qu'il pourrait faire, et pour pourvoir à la sûreté des bateaux, soit en les faisant remonter en rivière avant le temps de leur départ pour ne point engorger le bassin et le port, soit en vous mettant en état de renforcer leurs équipages pour la traversée à Dunkerque. Je ne saurais trop vous recommander de ne point perdre de vue ces parties importantes du service, en vous concertant sur le tout avec M. le Duc d'Harcourt.

Je suis, etc.

BERRYER (1).

(1) Nicolas-René Berryer, né en 1703, mort en 1762, avait épousé en 1739

Au Havre, le 3 juillet 1759.

Le duc D'HARCOURT au maréchal duc DE BELLE-ISLE.

Je reçois, Monsieur, après le départ du *Stafette* que je vous ai dépêché ce matin, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30; vous verrez, par celle que je reçois en même temps du sieur Héraud, qu'il ne peut m'envoyer que deux des six pièces que je lui ai demandées et que je ne puis espérer d'avoir si tôt les autres par les difficultés qu'il éprouve à en retirer les noyaux. Comme il se propose de les forer à l'avenir, je vous supplie de vouloir bien lui en procurer les moyens en lui envoyant tous les plans de la machine du sieur Maritz qu'il demande à cet effet.

A l'égard d'armer les bateaux faits pour les mettre en avant de la construction, vous aurez vu par ma dernière lettre que Messieurs de la marine et M. le chevalier de Mirabeau ont jugé qu'on ne pouvait le faire sans les exposer à être pris ou coulés à fond et qu'ils gêneraient d'ailleurs le service de nos batteries.

Il est fâcheux, Monsieur, dans ces circonstances, que le port soit d'aussi peu de ressources en tous points. J'avais demandé deux brûlots remplis d'artifice, mais Messieurs de la marine n'ont point de bateaux qui y soient propres. J'avais aussi demandé qu'on portât deux ancres à la petite rade, à l'organeau desquelles on aurait attaché une poulie à chacun, ce qui m'aurait mis en état, en y passant des grelins qui seraient venus jusqu'à terre, d'y conduire des chaloupes remplies d'artifice auxquelles on aurait attaché un saucisson convenable pour ne les faire

Mlle de Fribois, fille d'un sous-fermier qui lui apporta une grande fortune. Il fut de 1747 à 1755, et par la protection de la marquise de Pompadour, lieutenant de police. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de faire transporter les mendiants et les vagabonds de Paris, destinés à peupler la Louisiane. Cette mesure causa un soulèvement par suite duquel un arrêt du Parlement força la Cour à renvoyer le lieutenant de police. Il fut depuis conseiller d'État, ministre de la marine en 1758, et garde des sceaux en 1761.

partir qu'au moment qu'elle aurait été à portée des vaisseaux anglais. Cette idée avait été très-approuvée à l'assemblée, et aujourd'hui il ne se trouve point de grelins, de façon que je n'ai d'autre défense que mes batteries; j'en aurai encore deux nouvelles établies ce soir.

J'ai bien pensé à faire tirer à boulets rouges, quoique je n'aie ici qu'un gril, mais M. de Rostaing m'assure qu'avec du gros bois et de la terre grasse il en fera rougir aussi facilement; je me propose bien de faire tirer beaucoup de cette façon.

J'ai fait garnir d'artifice nombre de boulets ronds et beaucoup de ramés. J'ai commandé aussi de l'artifice pour mettre dans les bombes, et j'espère que j'emploierai le tout avantageusement; je suis fâché seulement de n'avoir pas une douzaine de plus de gros mortiers et plus de gros canons.

Il n'est pas possible d'éloigner les bois des bateaux sans en retarder infiniment la construction, d'ailleurs ceux qui s'y trouvent présentement sont toutes pièces qu'on travaille ou prêtes à être employées.

J'ai prévenu, Monsieur, ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander concernant l'assemblée des troupes dans cette partie; vous verrez, par l'état ci-joint, celles que j'ai fait venir et l'emplacement que je leur ai destiné; je suis obligé d'en faire camper sept bataillons faute d'endroit pour les cantonner.

On doit lancer aujourd'hui à l'eau un ou deux de ces bateaux qu'on entrera aussitôt dans le bassin; quand il y en aura quelques autres, nous leur ferons remonter la rivière à moins que les ennemis ne nous en empêchent.

Suivant le bulletin que je viens de recevoir du gardien du signal de la Hève, il paraît dans le nord-nord-ouest, à huit lieues, deux gros navires anglais qui font route pour joindre les autres; on en compte actuellement vingt-cinq, dont six gros vaisseaux, dix frégates et le reste sénaux, dogues et quaiches.

Je vais achever toutes mes dispositions pour leur faire le feu le plus vif qu'il me sera possible, au cas qu'ils approchent et vous tiendrai exactement informé de tout ce qui se passera.

On ne peut rien ajouter aux sentiments, etc.

D'HARCOURT.

Depuis ma lettre écrite, Monsieur, j'apprends qu'on découvre dans le nord cinq autres navires anglais, ce qui ferait jusqu'à présent trente voiles; il y a apparence que c'est l'arrière-garde.

Versailles, le 4 juillet 1759.

Le maréchal duc DE BELLE-ISLE à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai reçu ce matin, Monsieur le Duc, la lettre dont vous m'avez honoré d'hier à six heures du matin, par laquelle je vois qu'il y avait déjà à portée du Havre une partie de la flotte anglaise, et que les guetteurs de la tour assuraient qu'ils voyaient le reste plus loin sur la mer.

Je vois aussi que vous avez donné tous les ordres nécessaires pour faire avancer toutes les troupes. M. de Brou m'écrit qu'il allait partir avec M. de Berville pour vous joindre, et qu'il avait déjà donné tous les ordres nécessaires pour faire arriver le régiment de Foix avec des voitures, ainsi que pour vous envoyer toutes les autres espèces de secours qui peuvent être nécessaires tant pour les subsistances et fournitures de toutes espèces pour les troupes, que pour remédier aux incendies; car il est bien plus vraisemblable que les ennemis vont tout mettre en œuvre pour tâcher de mettre le feu à nos constructions et à nos chantiers, que de tenter une descente. Vous êtes suffisamment en force pour ne pas la craindre, et je pense que ce serait ce qui pourrait vous arriver de plus heureux qu'ils la tentassent; car je compte que vous avez quinze bataillons y compris le régiment de Bretagne qui a dû être à Neufchâtel depuis le 1er de ce mois. M. de Lostanges a voulu être le porteur de cette lettre, il vous fournira un bel et bon escadron. Mais ce qui mérite le plus votre attention, est de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour empêcher que les galiotes à bombes ne puissent approcher assez près pour tirer avec succès; c'est là le cas où il faut user de toute sorte d'industrie; vous avez du canon, des

mortiers et des bombes à leur jeter en quantité, ne peut-on pas aussi faire usage de nos nouveaux bateaux? Vous en avez déjà sept à l'eau; vous avez des officiers de marine, le chevalier de Mirabeau ne vous sera pas inutile; vous avez des ingénieurs, des artilleurs et des troupes, et je suis bien assuré que vous en ferez le meilleur usage. Je compte que vous ne tarderez pas à me donner de vos nouvelles; l'objet en vaut la peine, et le Roi, à qui j'ai rendu compte de votre lettre, m'a bien recommandé en partant pour Saint-Hubert, de lui faire passer sur-le-champ toutes les lettres qui me viendraient de votre part.

Vous connaissez le sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

Au Havre, le 4 juillet 1759.

Le duc D'HARCOURT à M. le maréchal duc DE BELLE-ISLE.

Les ennemis, Monsieur, ont recommencé leur feu à neuf heures et il n'a pas cessé jusqu'à présent. Il a même été assez vif. Nous y avons répondu, mais non pas avec le succès que j'aurais désiré. Je me suis aperçu qu'ils ont cinq galiotes au lieu de trois, les ayant vus tirer de deux autres de plus. Je soupçonne même qu'ils en ont davantage. Jusqu'à présent, la construction n'est pas endommagée; il y a seulement quelques maisons auxquelles les bombes ont mis le feu, qui a été aussitôt éteint par les dispositions qu'a faites M. de Beauvoir. D'ailleurs nous n'avons eu aucune perte.

Les ennemis sont un peu descendus dans la Seine; je crains bien qu'ils n'en veulent à la citadelle. Heureusement j'ai fait vider deux magasins de cent milliers de poudre chacun, qui étaient on ne peut pas plus exposés, tant par leur nature, n'étant pas à l'épreuve de la bombe, que par son emplacement du côté de la rivière. J'avais fait répandre ces poudres dans

la citadelle, mais sur le mouvement qu'ils viennent de faire, j'envoie des ordres pour les faire recharger et reporter au loin dans la campagne.

Nous avons eu encore un affût qui s'est brisé. Il va être remplacé par ceux que je fais faire de précaution. M. le marquis de Berville arrive dans le moment avec M. de Brou, qui m'a envoyé les pompes et seaux que je lui ai demandés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

Honfleur, 4 juillet 1759.

M. Le Chevallier, subdélégué, à M. de Brou (1).

Monseigneur,

Vous avez été informé hier, de l'arrivée de l'escadre anglaise devant le Havre. Dès qu'on fut informé qu'elle se disposait à bombarder le Havre, M. Dufas, commandant à Honfleur, envoya un courrier à M. le marquis de Brancas pour l'en prévenir, et il détacha provisoirement un piquet de cinquante hommes des soldats de la garnison, pour se porter en avant et rester en cantonnement dans la paroisse de Pennedepie; il me pria de donner des ordres au syndic, pour y faire délivrer la paille et le bois, ce que je fis sur-le-champ.

M. de Brancas arriva à neuf heures du soir, et sur-le-champ il me donna l'ordre dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie; il me pria également de faire passer sur-le-champ ces ordres à M. de Bernières, pour la capitainerie de Dives, ce que j'ai exécuté.

Je fus trouver sur-le-champ M. de Quenisau, commissaire des guerres, afin d'agir de concert sur toutes les opérations. J'ai envoyé cette nuit des ordres aux syndics dénommés dans l'état,

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

pour disposer les endroits les plus convenables pour le cantonnement. J'ai fait un marché provisoire avec le sieur Marin, marchand de bois, pour fournir la paille et le bois dans tous les endroits de cantonnement des capitaineries de Rocquc-de-Rilles, Honfleur et Touques, moyennant qu'il lui sera payé 20 livres par chaque cent de bottes de paille du poids de 10 livres, et 34 livres pour la corde royale. Je conclus définitivement le marché après la réception de vos ordres ; j'ai fait délivrer à chaque soldat une botte de paille du poids de 10 livres, qui sera renouvelée tous les quinze jours. A l'égard du bois, j'ai donné des ordres audit Marin, de l'avis du commissaire des guerres, de n'en délivrer que pour cinq jours, à raison de quatre septièmes de cordes royales, par chaque compagnie de soixante-neuf hommes. J'ai suivi en cette occasion l'état de distribution que vous m'avez adressé les 15 et 16 mars dernier, par lequel vous m'aviez donné des ordres de délivrer par jour un douzième de cordes royales, au piquet de cinquante hommes des soldats garde-côtes ; la même proportion se trouve dans l'ordre que j'ai donné au sieur Marin. Si vous jugez à-propos, je donnerai des ordres pour l'augmenter ou le diminuer à la première distribution.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ai fait provisoirement, en exécution des ordres de M. de Brancas ; je n'ai encore rien ordonné pour les chevaux et les voitures. J'attends Messieurs les officiers pour savoir le nombre dont ils auront besoin pour le transport des effets des capitaineries. M. de Quenisau vous rendra compte également des ordres particuliers qu'il a reçus de M. de Brancas ; je souhaite que vous approuviez la conduite que j'ai tenue, n'ayant rien de plus à cœur que de contribuer autant qu'il me sera possible, au bien du service.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE CHEVALLIER.

A l'hôpital du Havre, le 4 juillet 1759, à neuf heures du soir (1).

M. FEYDEAU DE BROU, au maréchal duc DE BELLE-ISLE, ministre de la guerre.

MONSEIGNEUR,

Je suis arrivé ce matin, avec M. le marquis de Berville. Je me suis placé à l'hôpital, premièrement, parce que c'est le lieu dans ce moment-ci le moins à portée des bombes, et parce que d'ailleurs je m'y trouve plus au milieu de ma propre besogne, et pour y travailler plus tranquillement aux différentes parties du service qui me concerne.

J'ai commencé, en arrivant, par visiter les salles de cette maison, qui m'ont paru en très-bon état, et j'ai donné les ordres pour évacuer celles qui pourraient devenir nécessaires aux blessés, si le nombre même en augmentait, je prendrai des mesures pour faire porter les malades sur les derrières, d'abord à Caudebec et même ensuite à Rouen. Ainsi, j'ai lieu de croire que cet objet sera bien rempli; j'ai fait venir quatre chirurgiens de Rouen, et j'ai fait aussi transporter de cette ville des linges de pansement et les caisses d'outils de chirurgie que vous m'avez envoyées.

Sur les représentations que le directeur des vivres m'a faites, ainsi que M. de Montrosier, commissaire ordonnateur, que ses magasins étaient trop exposés, et que ses boulangers même faisaient des difficultés de cuire dans les fours, à cause de la quantité de bombes qui sont déjà tombées dans cet endroit, j'ai ordonné la réparation de deux fours et de magasins qui sont à Harfleur, d'où l'on portera on ne peut pas plus facilement le pain au Havre, et où même une grande quantité des troupes cantonnées aux environs pourront le venir prendre. Cette dépense, d'ailleurs, en évite une beaucoup plus considérable que

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

l'on me demandait, et qui aurait même été sans cela absolument nécessaire pour faire construire un four hors la ville, dans la maison des pénitents.

Le service des pailles et du bois pour les troupes campées et cantonnées, est entièrement assuré.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien donner des ordres au sieur Quesnel, pour la fourniture de la viande. M. le Duc d'Harcourt l'avait déjà ordonné au commis qu'il a ici, mais il a représenté qu'aux termes du traité du sieur Quesnel, il devait prévenir huit jours d'avance sa fourniture.

Cependant il s'est mis en marche dès aujourd'hui, pour rassembler des bestiaux, et il doit me rendre compte ce soir ou demain matin, du succès des mouvements qu'il se sera donnés. En cas qu'il n'en ait pas, j'enverrai demain des ordres à mes subdélégués de Pont-l'Évêque et d'Honfleur, pour lui en faire fournir; et en attendant, je suis convenu avec M. le Duc d'Harcourt, sous votre agrément, que je ferais payer aux troupes une gratification de 2 fr. par jour, pour leur tenir lieu de cette fourniture. C'est une justice qui m'a paru leur être due, surtout au milieu des fatigues excessives qu'elles ont eu à essuyer.

C'est en vérité, Monseigneur, un spectacle bien digne de pitié, que de voir cette pauvre ville écrasée par les bombes, sans que toutes les troupes qui la remplissent et l'environnent, puissent contribuer en rien à sa défense! Les Anglais nous accablent de bombes continuellement. Ils ont des mortiers qui portent jusqu'à deux mille quatre cents toises, et nous n'en avons à présent que trois ou quatre en état de tirer, qui ne portent qu'à dix-huit cents; ils ont paru atteindre cependant quelquefois les bombardes des Anglais, parce que pour pouvoir jeter leurs bombes dans toute l'étendue de la ville, elles se sont mises à cette portée.

M. le duc d'Harcourt, que je viens de quitter, a donné des ordres pour faire descendre deux mortiers qui étaient à la Hève, et faire travailler continuellement pour en faire réparer quelques autres, qui ne sont pas en état de servir actuellement. Il ne cesse de se donner tous les soins possibles, mais il est au désespoir en même temps de voir si peu de moyens à employer. Il est certain, en effet, que les vaisseaux anglais ne pourraient être

éloignés, ou que du moins leur feu ne pourrait être surmonté que par un feu supérieur de notre artillerie. Vous voyez, Monseigneur, combien nous sommes éloignés de cette supériorité.

Vous savez déjà sans doute, Monseigneur, l'accident de M. Dupont, qui a été tué par une de nos bombes, dans sa propre batterie ; et il y a eu treize canonniers de tués ou blessés de ce même accident.

Un jeune officier des gardes de Lorraine, qui sortait de l'École militaire, et dont j'ignore encore le nom, a été tué une après-midi. J'ai vu aussi entrer à l'hôpital deux ou trois soldats blessés, de ce même régiment.

M. le duc d'Harcourt m'a chargé de vous mander qu'il ne vous écrirait point ce soir, parce qu'il a compté que ma lettre vous tiendrait lieu de celle qu'il pourrait vous écrire.

DE BROU.

Honfleur, 4 juillet 1759 (1).

Lettre de M. Le Chevallier, subdélégué, à M. de Brou.

Monsieur,

Voilà donc enfin les Anglais qui bombardent le Havre. Il faut espérer qu'ils ne viendront pas nous en faire autant ; vous avez vu l'année dernière la désolation d'Honfleur à l'approche de l'escadre anglaise ; cette année, on les a vus arriver tranquillement. Toutes nos dames n'ont point paru alarmées. Personne n'a déménagé ; on se fait à tout. Toute la ville était dès quatre heures du matin sur la côte pour voir le bombardement qui a commencé à trois heures et demie. Il se poursuit assez chaudement. Des bombes ont déjà tué quelques personnes au Havre. Les nôtres ne leur ont rien fait, nous les voyons tomber toutes à côté ou par-dessus les navires. Il faut espérer qu'il viendra

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

quelque coup heureux; vous ne sauriez croire combien Mmes Le Chevallier et Fremont sont raisonnables. M. de Brancas est arrivé hier et Madame ce matin. Tous nos garde-côtes partent aujourd'hui pour aller en cantonnement. Nous avons travaillé ce matin, M. de Quenisau et moi, pour toutes ces opérations. Nous avons agi parfaitement de concert, et le tout pour le bien de la chose.

Je vous envoie ci-joint un petit état, que je crois très-exact, de la flotte anglaise. M. de Fremont a vérifié avec sa bonne lunette, s'il se passait quelque chose d'intéressant par rapport à nous, je vous en ferais part, connaissant l'intérêt que vous prenez à ce qui nous regarde, mais vous serez plus à portée d'avoir des nouvelles du Havre que celles que je pourrais vous adresser.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE CHEVALLIER.

ÉTAT DE LA FLOTTE ANGLAISE QUI BOMBARDE LE HAVRE.

Vaisseaux de ligne	7	dont 3	de 70 canons.
Frégates de 30 à 36 canons . .	5	3 1	60 50
Senau.	1		
Bombardes, dont 2 à 3 mâts . .	6		
Quaiches.	6		
Péniches ou brûlots.	6		
Danois.	1		
Total. . . .	32		

A Versailles, le 5 juillet 1759.

Le maréchal de BELLE-ISLE à M. FEYDEAU DE BROU (1).

J'ai reçu ce matin, Monsieur, par l'estafette qui m'a apporté le dernier paquet de M. le Duc d'Harcourt, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 3.

J'ai vu avec satisfaction que vous aviez donné tous les ordres nécessaires pour l'établissement à Sainte-Adresse du bataillon de milice de Blois, ainsi que pour le régiment de Bretagne, et le transport de celui de Foix en toute diligence. Je suis bien persuadé que vous ferez pourvoir à tous les besoins des troupes rassemblées, qui, comme vous le dites très-bien, ne seront pas dans le cas d'opérer pour la défense de la côte avec autant de succès que les précautions que l'on prendra pour éloigner les vaisseaux et bombardes des ennemis. Je fais partir M. le comte de Rostaing, qui mettra tout en usage pour en fournir les moyens à M. le Duc d'Harcourt ; vous avez très-bien fait de vous faire suivre au Havre par toutes les pompes et seaux de la ville de Rouen, que vous avez pu rassembler ; je vais attendre de vos nouvelles tous les jours, par la voie du même estafette, qui m'apportera celle que je compte recevoir de M. le Duc d'Harcourt, auprès duquel je suis bien aise que M. de Berville et vous soyez dans la circonstance actuelle qui ne peut pas durer longtemps.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

Au Havre, le 5 juillet 1759.

Le duc d'Harcourt à M. le maréchal de Belle-Isle.

Le feu des ennemis, Monsieur, s'est un peu rallenti hier au soir, et j'ai même observé que leurs bombes n'allaient pas si loin. Il en est tombé une dans la chambre de M. de Pontcharost, capitaine au régiment de dragons de Flamarens; elle a percé le plancher et il n'a eu aucun mal.

Les ennemis ont continué de tirer jusqu'à minuit, et ont recommencé ce matin à trois heures. Plusieurs bombes, qui sont tombées dans la ville, ont mis le feu, mais il a été aussitôt éteint.

J'apprends dans le moment, qu'une bombe vient de mettre aussi le feu à une pile de planches, qu'il s'est communiqué à quelques autres, qu'il y en a trois enflammées, et que cela gagne les bateaux; j'y envoie M. de Berville, avec le bataillon de Blois et deux compagnies de grenadiers de la marine.

Je ne puis tirer aucuns secours des ouvriers; Messieurs de la marine n'ont point fait de dispositions pour les contenir, et ils sont tous en fuite. J'ai envoyé des ordres pour en ramasser trois ou quatre cents, afin de leur faire faire les ouvrages qui seraient nécessaires, mais je désespère d'y parvenir.

Comme les plates-formes de nos gros mortiers sont nouvelles et établies sur le galet qui est mouvant, on n'en tire pas trois coups qu'elles ne soient ruinées. Je vais m'en assurer par une quantité de bois suffisante pour les rendre solides.

La marine tint hier un grand conseil, mais il n'en est rien résulté. Il a été reconnu et arrêté qu'elle n'avait aucuns moyens à employer pour éloigner l'ennemi. Je vous avoue, Monsieur, qu'il n'est guère possible d'être chargé d'une besogne plus désagréable, et vous devez sentir ma position. Je me trouve sans ressources de la part de la marine, livré à la discrétion du feu des ennemis, qui sont armés très-supérieurement, et sans moyens pour pouvoir seulement leur nuire. Je ne puis donc qu'employer ceux qui dépendent de moi, et puis vous assurer

que je le ferai de la manière la plus avantageuse. Je ne sais le temps que cela durera, mais j'ai tant d'objets sur lesquels je suis obligé de veiller, que je suis outré de fatigue. M. de Clermont-Tonnerre m'est arrivé hier, et j'attends ce soir M. de Langeron.

M. de Berville qui revient, Monsieur, me rapporte que le feu est absolument éteint, et que la construction n'a point souffert; ainsi elle est encore entière jusqu'à présent.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

Au Havre, le 5 juillet 1759.

Le duc D'HARCOURT à M. le maréchal DE BELLE-ISLE.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 juillet, où vous me paraissez toujours espérer pouvoir tirer du secours des bateaux plats. J'en ai fait part aussitôt à Messieurs de la marine, et leur ai demandé d'assembler un second conseil de guerre, pour en examiner de nouveau les moyens. Vous en trouverez ci-joint le résultat. Comme il me semble qu'il n'y est pas aussi absolument nié que dans leurs dissertations devant moi que ces bateaux plats puissent être utiles, j'ai en conséquence mandé à M. Ranché de faire préparer les deux bateaux qu'ils laissent entrevoir pouvoir l'être. Vous observerez qu'il est dit dans ce résultat qu'il faut deux jours pour qu'ils soient en état; c'est précisément le temps pour que vous m'adressiez les ordres nécessaires pour les faire mettre en œuvre, si malgré les risques cités par la marine, vous le jugez à-propos. Ces bateaux plats seront donc prêts dans deux jours, et j'attendrai vos ordres pour les faire mettre dehors.

Je dois avoir l'honneur de vous observer que pour les monter de canons, je serai obligé de dégarnir mes batteries, et de plus de leur donner des canons de fonte, qui y sont reconnus incommodes, parce qu'ils sautent trop.

J'ai désiré, en outre de la réponse de Messieurs de la marine,

consulter différents capitaines de corsaires, et entre autres le sieur Fautrel, commandant l'*Épreuve*, reconnu généralement pour officier très-intelligent; il m'a dit que s'il y en avait de montés, il demandait la préférence, mais qu'il voyait impossibilité d'en attendre du secours et certitude de non-réussite, suivant la déclaration que j'ai l'honneur de vous envoyer.

D'après tout ce qu'on me fait craindre de cette tentative, et ce que j'en appréhende moi-même, je crois, Monsieur, devoir attendre vos ordres pour l'entreprendre, d'autant mieux que ce n'est point un retard, puisque c'est le temps que demandent Messieurs de la marine pour les préparer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

P. S. — Depuis ma lettre de ce matin, il n'y a rien de nouveau; le feu des ennemis n'est pas considérable, et nous cause peu de dommage.

A la hauteur d'Ingouville, sur le Havre, le 6 juillet 1759.

Le duc D'HARCOURT à M. le maréchal DE BELLE-ISLE.

Je reçois dans le moment, Monsieur, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, par le courrier de M. Berryer. Il est bien vrai et je revois avec autant de chagrin que vous, que nos bombes vont infiniment moins loin que celles des ennemis; à peine les nôtres approchent-elles de leurs bombardes, quoique nos mortiers soient établis sur le galet. Cependant j'en ai vu crever quelques-unes dessus, mais très-peu. Les leurs portent par de là la citadelle, puisqu'il en est tombé dans son avant-fossé. Les mortiers de fonte de douze pouces à chambre poire ne nous servent point, puisqu'ils ne portent qu'à neuf cents toises, ne pouvant être chargés que de cinq à six livres de poudre; ceux de fer de la marine, ne peuvent recevoir que vingt livres à toute charge, et ne portent que seize ou dix-huit cents

toises à l'angle de quarante-cinq degrés. Messieurs de l'artillerie estiment que ceux des bombardes anglaises portent de deux à trois mille toises, ainsi qu'il est prouvé par la distance de la chute des bombes ; ils jugent aussi, à leur feu et à leur portée, qu'ils sont chargés de trente-six à quarante livres de poudre.

A l'égard des chaloupes carcassières, vous savez que nous n'en avons pas, et mes dernières lettres vous auront instruit de ce que nous pouvons faire de nos bateaux. Je suis bien de votre avis, Monsieur, qu'il a été de la dernière imprudence d'établir la construction où on la fait, et si j'avais été consulté, je n'aurais certainement pas indiqué ce chantier; mais il n'était plus temps de vous en parler, quand vous m'avez envoyé l'ordre de me rendre ici, puisqu'une grande partie de l'ouvrage était montée. Je n'ai donc pu employer, pour protéger cette construction, les ressources que j'avais, et que vous, vous avez pu apprêter pour établir des communications entre ici, la Basse-Normandie et la Picardie, pour prévenir les tentatives que les ennemis pourraient former sur ces parties, et je vais m'arranger pour faire passer quelques troupes en Basse-Normandie; j'y destinerais même le régiment Royal-Suédois, si je savais le jour de son arrivée, quoique j'aie beaucoup de troupes ici, je ne puis pour le présent m'en séparer d'aucunes, par l'énormité du travail instant qu'il y a à faire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

A Versailles, 9 juillet 1759.

Lettre de M. de Silhouette à M. Feydeau de Brou (1).

Monsieur,

Nous avons appris depuis que j'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois, que les Anglais avaient quitté le Havre. Je vous suis très-obligé du soin que vous avez pris de m'instruire de ce qu'ils y

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

ont fait ; heureusement le mal n'a pas été aussi grand qu'il pouvait l'être. Je ne suis pas étonné de la grande frayeur qu'ils y ont causée, et je sens fort bien tout le désordre qu'aurait pu occasionner dans cette ville la désertion d'une partie des boulangers, si vous n'y aviez pas pourvu avec autant de promptitude que vous l'avez fait ; je ne puis qu'approuver des mesures aussi bien prises, et elles ne m'étonnent point de votre part.

Je pense comme vous que le parti de faire payer en argent les chevaux et les conducteurs des voitures que M. le Duc d'Harcourt a commandées pour le transport de l'artillerie, était préférable à celui de leur faire fournir des fourrages en nature, il est moins coûteux et sujet à moins d'inconvénients.

Vous avez très-bien fait d'autoriser les Maire et Échevins du Havre à prendre à la condition de remplacement, dans les caisses du Roi, la solde des six cents hommes que M. le Duc d'Harcourt a tirés de différents régiments, pour le soulagement des habitants, et dont il a jugé que la dépense devait être supportée par la ville.

Je ne doute pas que vous ne soyez attentif à faire rentrer dans ces caisses les sommes qui y auront été prises pour cette destination.

Je suis, etc.

DE SILHOUETTE (1).

---

14 juillet 1759 (2).

Les Maire et Echevins du Havre au duc d'Harcourt.

Monseigneur,

Nous avons eu l'honneur d'envoyer à Votre Grandeur un détail du bombardement que les Anglais ont fait sur notre ville,

(1) Etienne de Silhouette, né à Limoges en 1709, mort en 1767, fut nommé contrôleur général au mois de mars 1759. Il fit d'abord d'utiles réformes, mais l'insuffisance des palliatifs qu'il proposa pour remédier au déficit toujours croissant, tourna contre lui l'opinion publique, et il fut obligé de se retirer après un ministère de huit mois.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

les 4 et 5 courant ; depuis, nous avons examiné plus à fond les malheurs qu'ils y occasionnent. Nous prenons la liberté d'en remettre sous les yeux de Votre Grandeur un état circonstancié, nous la supplions de vouloir bien nous continuer ses bontés paternelles.

Nous voilà de nouveau dans des inquiétudes, en ce qu'il paraît sur rade nombre de navires.

Nous sommes, avec un très-profond respect, etc.

DUCHEMIN, MILLOT, PLAIMPEL, COLLETEL, CANTELOUP, AMELIN.

Depuis notre lettre, lettre écrite et actuellement trois heures sonnées, les pilotes d'observation rapportent reconnaître et conjecturer que ce sont des Hollandais, d'autant mieux qu'il en était attendu du détroit.

A la hauteur d'Ingouville, sur le Havre, le 15 juillet 1759.

Le duc D'HARCOURT à M. le maréchal de BELLE-ISLE.

Je me rendis, Monsieur, hier au soir sur les neuf heures, derrière la citadelle, avec MM. de Rostaing, de Langeron, de Mirabeau, de Villers et de Ranché, pour expérimenter la liqueur du sieur Dupré et les moyens d'en faire usage contre les bâtiments ennemis. J'y avais fait transporter à cet effet un mortier de huit pouces, et quelques bombes et des grenades ; le sieur Dupré y avait aussi apporté ce qu'il appelle ses grenades, qui sont des bouteilles de grès pleines de sa liqueur et enveloppées de morceaux de linge ou de papier imbibé, auxquelles on met le feu, et qu'il jette ensuite de façon qu'elles se cassent et produisent un feu terrible, avec une fumée extrêmement épaisse. Il en a jeté ainsi une sur le bord de l'avant-fossé de la citadelle, de façon qu'il est tombé partie de la liqueur sur du galet, et partie dans l'eau ; celle qui s'est répandue sur l'eau, y a brûlé comme si elle avait

été sur terre, et le galet sur lequel la bouteille s'est cassée, pétait et sautait comme dans la fournaise la plus ardente. Après l'épreuve de cette liqueur, dont les effets nous parurent satisfaisants, nous essayâmes les moyens de nous en servir; nous fîmes en conséquence remplir de cette liqueur une grenade à laquelle on mit le feu, et qu'on fit rouler par terre; mais elle s'éteignit sans produire aucun effet. Ensuite nous en fîmes mettre dans une bombe vide, avec des étoupes pleines d'artifice, dont on avait garni un tuyau de fer blanc qui, entrant dans l'œil de la bombe et étant replié en dedans pour l'empêcher de sortir, tenait cette garniture en dehors, de façon que la liqueur avait la liberté de couler facilement, afin que le feu étant mis aux étoupes et la bombe décrivant sa parabole, comme vous savez qu'elle va en roulant, elle pût toujours mouiller la partie extérieure enflammée, et par ce moyen s'enflammer elle-même. On y mit le feu, et dans le temps qu'il y était le plus vif, on se mit au mortier. La bombe partit, mais s'éteignit à l'instant, apparemment par la violence avec laquelle elle fend l'air. Le sieur Dupré voyant le peu de succès de ces moyens, nous dit qu'il ferait des bombes qu'on pourrait jeter de fort loin, de façon cependant qu'elles crèveront en sortant du mortier, et que ce sera la liqueur elle-même toute enflammée, qui sera jetée. Je suis impatient d'éprouver ce nouveau moyen, et désire bien qu'il réussisse, mais j'ai peine à le croire.

Je pense, Monsieur, que le secret du sieur Dupré est bon, et qu'il pourrait être plus utile s'il était connu et employé par un homme qui fût plus physicien que lui. Ses principaux moyens d'en faire usage sont d'approcher assez près d'un bâtiment, pour y jeter une de ses bouteilles, après l'avoir allumée de façon qu'elle s'y casse et que la liqueur s'y enflamme, et une pompe dont il se sert pour jeter la liqueur enflammée; elle doit lui arriver incessamment. Vous sentez assez la difficulté de l'exécution du premier moyen. Quant à la pompe, n'y a-t-il pas à craindre en s'en servant, que le feu prenne au bateau sur lequel on en ferait usage? D'ailleurs, elle ne peut guère porter que vingt à trente toises, et je vois autant de difficulté à s'en servir, étant impossible qu'on ne soit découvert auparavant d'être à portée de la faire jouer; et s'il arrivait que le bateau fût pris, et

que les Anglais eussent de cette eau, comme ils ont de très-habiles chimistes, ils pourraient aisément la décomposer et en faire contre nous l'usage le plus funeste.

Nous allons nous occuper, M. de Rostaing et moi, à trouver les moyens de pouvoir s'en servir, en la jetant de fort loin, ce qui me paraît très-difficile, puisque l'enflammation de cette liqueur ne tient point à la compression de l'air, et j'en suis d'autant plus assuré, qu'elle s'est éteinte lorsque la bombe a parti, et que j'en ai éteint moi-même quelques parties enflammées qui étaient restées au bord de l'eau, en soufflant dessus avec force, comme on éteint de l'eau-de-vie enflammée dans une cuillère. La première idée qui m'est venue pour en tirer avantage, serait d'envelopper une bonne grenade de fossés avec des linges bien imbibés de la liqueur et liés avec du petit fil de fer, pouvant former une espèce de bombe qui, en crevant, enflammerait le linge, et tombant sur les bâtiments ennemis, pourrait y mettre le feu. Enfin, nous ne négligerons aucuns des moyens que nous pourrons imaginer, pour employer avantageusement cette liqueur. Au reste, nous caressons le sieur Dupré, afin d'en tirer tout le parti qu'il nous sera possible.

La flotte hollandaise, Monsieur, a disparu pendant la nuit. Nous avons toujours deux frégates et deux quaiches mouillées devant ce port et à la grande rade, un vaisseau, trois frégates et une autre, que l'on estime être une bombarde à trois mâts. Une de ces frégates a mis à la voile sur le midi, et s'est approchée de la Hève en tirant deux coups de canon; comme la batterie de la Hève y a répondu, elle s'est aussitôt retirée et a rejoint les autres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'HARCOURT.

A Versailles, le 19 juillet 1759 (1).

Le maréchal DE BELLE-ISLE à M. le duc D'HARCOURT.

Je vois, Monsieur, par votre lettre du 18 de ce mois, que vous avez laissé à l'hôpital du Havre la cassette d'instruments de chirurgie et l'approvisionnement de charpie que vous y avez fait passer; je ne puis que vous approuver sur cela, puisque vous m'avez assuré que le tout pourra être transporté aisément dans les endroits où le besoin l'exigera. Mais comme les effets vous ont été adressés par précaution, au mois de mars dernier, avec la cassette, pour des cas extraordinaires et pour s'en servir lorsqu'on ne pourra faire autrement, il faut les réserver pour le besoin, d'autant plus que les religieuses du même hôpital sont obligées de fournir aux malades et blessés tout ce qui leur est nécessaire, au moyen des quatre sols par journée qui leur ont été accordés, et qui est le même prix que l'on donne dans presque tous les hôpitaux militaires, où les entrepreneurs sont tenus aux mêmes fournitures. Ainsi, c'est à elles à se pourvoir de charpie si elles en ont besoin, et à remplacer celle dont elles ont pu faire usage.

Je suis persuadé que vous ménagerez le plus qu'il vous sera possible, le fonds de 25,000 livres qui vous a été envoyé, et que vous en sentez mieux qu'un autre la nécessité, par rapport aux dépenses immenses que le Roi est obligé de faire, et à la difficulté d'obtenir de nouveaux fonds.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

22 juillet 1759 (1).

M. Feydeau de Brou à M. de Silhouette, contrôleur général des Finances.

Avant que de quitter le Havre, j'ai cru devoir charger les Maire et Échevins de constater les pertes que le bombardement y a occasionnées, pour pouvoir avoir l'honneur de vous en rendre compte; ils ont visité en conséquence toutes les maisons, et ont dressé deux procès-verbaux de leur visite; le premier, moins détaillé, et que je n'ai pas cru devoir avoir l'honneur de vous envoyer, par lequel je vous avouerai que j'ai pensé d'abord que l'estimation des pertes contenues dans ce procès-verbal pourrait être exagérée; mais le second, qui est infiniment plus circonstancié, loin de diminuer l'estimation du premier, la porte au contraire un peu plus haut. Entrons dans le détail de chaque objet. Il faut convenir qu'il y en a plusieurs qui paraissent ne pas être forcés. Je ne serais point étonné que la dépense de la réparation des maisons ne fût portée qu'à sa juste valeur. J'ai su par moi-même que les frais du déménagement avaient été excessifs. Ces frais faits presque par chaque habitant, ne peuvent pas manquer de monter à une somme aussi considérable; et, d'ailleurs, il est certain que la frayeur et le désordre les rendant toujours infiniment plus coûteux, une grande partie des meubles a sûrement été aussi ou perdue, ou volée, ou endommagée; enfin le dérangement qu'un événement a mis dans les travaux et qui subsiste encore, doit aussi causer uue perte qu'il est assez difficile d'évaluer.

Les Maire et Échevins font monter tous ces objets à une somme de *cinq cent trente-deux mille livres*, et ils m'ont assuré que leur rapport était on ne peut pas plus fidèle. Mais quand même, par une réduction assez incertaine, on réduirait ces 532,000 à 400,000 livres et même au-dessous, cet objet serait encore assez important pour mériter et pour exiger même que

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

le Roi voulût bien y avoir égard. Il me paraît même d'autant plus juste de faire ressentir dans ce moment aux habitants du Havre les bontés de Sa Majesté, qu'ils les méritent encore plus peut-être par leur zèle et par leur affection, que par leurs pertes. Je ne peux pas vous dire, en effet, trop de bien de la façon dont les habitants se sont conduits dans cette occasion ; les Maire et Échevins auront donné l'exemple à leurs concitoyens par la constance qu'ils ont marquée, par la vigilance qu'ils ont apportée eux-mêmes pour faire exécuter les ordres que M. le comte de Beauvoir avait donnés pour la police de la ville, qui ont empêché plusieurs fois que le feu n'y prît, ou du moins il n'y fît des progrès. En un mot, eux et tous les habitants ne m'ont paru occupés, dans un moment assez malheureux pour produire souvent le découragement, que du soin de se défendre et de repousser l'ennemi, si on avait pu leur en fournir plus de moyens. Enfin, ils n'ont témoigné d'autres sentiments que ceux qu'il est à désirer que le Roi trouve chez tous ses sujets, et que je crois qu'il est juste de récompenser, pour les inspirer encore plus fortement et pour les affermir. J'ai cherché quelles étaient les grâces dont la ville du Havre pouvait être susceptible dans ce moment-ci, et il y en a deux, à ce qu'il me semble, qui, sans être d'un prix extrême, suffiraient pour la satisfaire, et auxquelles elle serait certainement on ne ne peut pas plus sensible.

La ville du Havre doit encore 50,000 livres sur les 160,000 livres de don gratuit auxquelles elle avait été imposée. Je ne sais si les fonds qui doivent provenir de ces dons gratuits, sont tellement affectés à des dépenses indispensables, que l'on ne puisse en rien distraire. Mais s'il était possible que le Roi fît le sacrifice de cette somme de 50,000 livres, ce serait un soulagement que Sa Majesté donnerait sur-le-champ aux malheurs que les habitants du Havre viennent d'éprouver, et une récompense en même temps de l'attachement et du zèle qu'ils ont témoignés pour rendre même cette récompense plus sensible et plus utile en même temps aux malheureux. Comme la somme de 50,000 livres forme à peu près le tiers des 160,000 livres auxquelles la ville du Havre avait été fixée pour son don gratuit, il me paraîtrait à-propos de réduire aussi d'un tiers les droits qui ont été établis pour mettre la ville en état d'acquitter cette somme. Si vous croyez

que ce parti puisse être adopté, j'aurai l'honneur de vous envoyer le projet d'arrêt nécessaire pour l'autoriser, et dont il ne sera pas difficile, à ce qu'il me semble, de rédiger les dispositions de la façon la plus propre à faire sentir aux habitants de cette ville tout le prix des bontés du Roi, que vous avez bien voulu obtenir pour elle.

Il y aurait un autre objet qui en lui-même est peu considérable, et que je présume que vous pourriez vous porter d'autant plus volontiers à accorder, que vous connaissez mieux que personne tous les inconvénients de l'imposition dont il fait partie, ce serait la remise de ce qui pourrait être dû cette année du vingtième d'industrie de la ville du Havre. La totalité de cet impôt ne va qu'à 490 livres 8 sols 6 deniers; ainsi je suis persuadé que ce qui peut être dû de cette année, ne monte pas à une somme bien considérable; ce serait toujours un bien que d'affranchir l'industrie de cette charge, le choix même de cette espèce de soulagement paraîtrait dicté par des vues conformes à toutes celles que l'on attend de vous. Ainsi, si vous vouliez bien m'y autoriser, je rendrai une ordonnance pour accorder la remise de ce qui reste dû de cette imposition. Ces deux bienfaits réunis, quoique fort au-dessous, comme vous voyez, des pertes que la ville a souffertes, suffiraient cependant pour faire sentir aux habitants l'attention que vous auriez bien voulu faire à leurs maux, et exciter leur reconnaissance.

Après vous avoir demandé des grâces générales pour la ville, je ne peux pas me dispenser de vous en demander une particulière pour le sieur Plaimpel, mon subdélégué; la plus grande partie de son bien consiste en maisons dans la ville, et vous verrez par l'état que j'ai l'honneur de vous envoyer que, par un malheur assez singulier, toutes celles qui lui appartiennent ont été endommagées par le bombardement; quand même il n'aurait pas éprouvé cet accident, l'utilité seule des soins qu'il s'est donnés dans cette occasion, et le travail extraordinaire dont il s'est trouvé chargé par la grande quantité de troupes qui ont été assemblées près du Havre depuis le commencement de la guerre, auraient mérité que je vous demandasse une récompense pour lui; c'est un homme ferme, généralement estimé et considéré dans son département, dans lequel il fait les fonctions de subdélégué depuis plus de quarante années. Lui-même est âgé

actuellement de près de quatre-vingts ans, et malgré sa vieillesse, il a partagé avec le corps de ville, dont il fait partie, tous les soins de l'intérieur de la ville, et a rempli en même temps avec la plus grande intelligence et la plus grande exactitude toutes les fonctions que sa place lui donnait pour le commandement des voitures et les différents ordres de cette espèce qu'il y avait continuellement à donner, par rapport aux mouvements des troupes dans les différentes paroisses de son élection. Il me paraîtrait on ne peut plus juste que vous voulussiez bien lui accorder une pension de 600 livres. Je sens qu'il serait indiscret de vous la demander à présent sur le trésor royal, mais je vous proposerais de l'assigner sur les octrois du Havre, afin que cette grâce ne pût pas former un titre pour ses successeurs ; il serait nécessaire que vous voulussiez bien ordonner en même temps qu'elle ne pourra être continuée à son successeur, sous quelque prétexte que ce soit, et la faire envisager comme une récompense des services qu'il a rendus dans le bombardement, et depuis quatre années qu'il remplit les fonctions de subdélégué.

Les Maire et Échevins n'ayant point trouvé dans la caisse des fermes la somme que vous avez bien voulu autoriser qu'ils y eussent prise, pour la solde des six cents hommes que M. le Duc d'Harcourt avait tirés de différents régiments, pour faire le service à la place des habitants, quelques particuliers ont bien voulu la leur prêter. Ainsi, je n'aurais point à cet égard de remplacement à ordonner.

Je suis, etc.

DE BROU.

---

29 juillet 1759 (1).

M. FEYDEAU DE BROU au maréchal duc de BELLE-ISLE.

MONSEIGNEUR,

En arrivant ici hier, j'ai cru devoir prier M. le duc d'Harcourt de vouloir bien assembler un conseil de guerre, auquel

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

M. le marquis de Berville, M. le marquis de Rostaing, M. le marquis de Langeron et M. du Portal ont assisté, afin de m'instruire des dispositions générales qu'il aurait résolu de faire en cas d'une descente de la part des Anglais, et que je puisse moi-même suivre les différents mouvements qu'il ferait faire aux troupes.

Comme la première fois que les Anglais parurent devant le Havre, ils n'avaient ni bâtiments de transport, ni troupes de débarquement; il ne s'agissait que d'assurer le service de l'hôpital et de pourvoir aux munitions, aux subsistances tant des troupes que des habitants, soit de ceux qui étaient demeurés dans la ville, soit de ceux au contraire que cet événement avait dispersés dans les campagnes; mais à présent qu'on nous annonce que les Anglais doivent revenir avec des troupes de débarquement, il m'a paru nécessaire de prévoir les différents mouvements qu'ils pourraient être obligés de faire.

Si, comme il y a tout lieu de l'espérer, les Anglais sont repoussés au moment de la descente, tout restera à sa place et nous n'aurons presque rien à faire, ou du moins rien à changer à tout ce que nous avons déjà fait étant sur le bord de la mer, puisque nous ne pouvions pas les pousser plus avant, et que nous n'avons pas de succès à suivre contre eux. Ainsi il ne peut y avoir que des mouvements de retraite à préparer.

J'ai donc prié M. le duc d'Harcourt, en cas que par malheur l'ennemi réussît dans la descente qu'il entreprendrait, de vouloir bien me marquer: 1° quelle serait la quantité de troupes qu'il laisserait ou jetterait dans la place du Havre; 2° quelle serait la route qu'il ferait suivre à celles qu'il emmènerait avec lui pour arrêter les Anglais dans le lieu qu'il y jugerait le plus propre, afin de pouvoir moi-même assurer le service des vivres et celui des hôpitaux, tant pour les troupes qui seraient dans la place que pour le corps que M. le duc d'Harcourt garderait avec lui.

Il a été décidé que l'on ne ferait pas entrer plus de deux bataillons dans le Havre, indépendamment des trois des gardes lorraines et de l'artillerie qui y sont actuellement, et il paraît bien certain que la défense la plus vigoureuse, en la bornant aux troupes qui sont dans l'intérieur de la place, ne peut pas

durer plus de quinze jours ou trois semaines; cinq bataillons renfermés dans la place font en tout trois mille hommes. Je crois qu'il sera prudent d'y renfermer aussi à peu près le même nombre de bourgeois.

La nourriture de six mille hommes pendant quinze jours, exigerait quatre-vingt-dix mille rations ou environ, qui, à raison de cent quatre-vingt rations par sac, consommeront cinq cents sacs de farine; ainsi j'ai pensé que pour ne rien laisser au hasard, en portant à neuf cents sacs, qui seront distribués en différents magasins, l'approvisionnement de la ville du Havre, on lui assurerait une plus grande quantité de vivres que la longueur de la résistance ne peut lui permettre d'en consommer.

J'aurai soin d'ordonner au munitionnaire de s'assurer du nombre de brigades de boulangers nécessaires pour faire ce service.

J'ordonnerai aussi à l'entrepreneur de la fourniture du bois pour la troupe d'avoir toujours l'approvisionnement de sa fourniture pour son mois.

Je compte déterminer d'avance avec Messieurs les officiers de de l'artillerie, la quantité de chevaux dont ils auront besoin pour le service de la place, afin de les y faire entrer ainsi que le nombre de charrettes et de conducteurs nécessaires; j'aurai soin pareillement d'y faire faire un approvisionnement de fourrages pour la subsistance des chevaux ainsi que pour des bestiaux nécessaires à la nourriture des officiers, des habitants et des soldats, que je crois que l'on peut estimer à deux cents bœufs; je verrai si l'entrepreneur de la viande voudrait se charger pour son propre compte de cette fourniture en cas d'événement, afin de ne point faire faire d'avance de dépense inutile au Roi, et si l'entrepreneur refusait de s'en charger, je me ferais assurer de cette quantité de bestiaux dans les paroisses voisines que l'on ferait entrer dans la place au premier moment et que l'on ferait estimer.

L'établissement de l'hôpital est le plus embarrassant; celui qui existe actuellement est très-bon, mais comme il est hors de la ville, si elle était investie, il ne pourrait plus servir à rien, et je crois même dès à présent, si les Anglais veulent tenter une descente, ne devoir plus le considérer où il est. Pour peu que

nous fussions obligés de nous retirer, il serait nécessairement abandonné; il deviendra donc alors absolument indispensable d'avoir un hôpital dans la place. Vous savez qu'il n'y a point dans ma généralité d'hôpitaux militaires, nous n'avons fait usage jusqu'à présent que d'hôpitaux de charité et nous nous en sommes on ne peut pas mieux trouvés ; mais comme ces hôpitaux de charité ne peuvent pas se transporter hors du lieu où ils sont, lorsqu'il y a des mouvements à faire ils ne peuvent plus servir.

Je verrai cependant à établir un hôpital dans l'intérieur de la ville du Havre, sans être obligé de faire de marché avec un entrepreneur que je ne pourrais peut-être pas trouver dans la province, ou qui du moins coûterait fort cher au Roi ; je compte que l'église des capucins pourra me servir d'emplacement. J'espère pouvoir mettre les maire et échevins qui sont pleins de zèle à la tête de l'établissement. Enfin, en prenant les précautions d'avance pour avoir des chirurgiens, des remèdes et les fournitures nécessaires, j'espère que cet établissement pourra très-bien se former. J'aurai soin aussi de faire renfermer dans la ville différentes boissons dont on pourra avoir besoin, soit pour les officiers, soit pour les malades et les blessés. Voilà les seules mesures que j'ai cru avoir à prévoir pour l'intérieur de la place, en cas que les Anglais, après avoir réussi dans leur descente, voulussent en former le siége.

A l'égard de la défense du pays de la part des troupes que M. le Duc d'Harcourt garderait avec lui, nous avons tous pensé que l'on ne pouvait trop s'attacher à suivre le cours de la rivière, non-seulement à cause de la facilité des subsistances, mais d'ailleurs parce que ce pays était par lui-même extrêmement coupé de gorges qui doivent mettre en état d'arrêter l'ennemi à tout moment, même avec un nombre de troupes bien inférieur à celui que nous avons à lui opposer.

Voici donc la première disposition qui a été faite. Les autres bataillons du régiment de la marine et le bataillon de Blois campent à la Hève actuellement. M. le Duc d'Harcourt va de plus faire camper dans un lieu assez voisin qu'il a reconnu les quatre bataillons de Beauvoisis et de Mont-Revel. Il rapproche de la place le bataillon de Blois qui est aussi campé

pour le service des batteries, et il compte placer le premier bataillon de Bretagne, qui est actuellement à Montivilliers, à Goderville, afin de se porter sur-le-champ sur Etretat où l'on imagine que les Anglais pourraient bien tenter leur descente, tandis qu'ils nous occuperaient à bombarder la ville.

Il a été décidé qu'en cas que, au moment de la descente, nous eussions le malheur d'être pris, Harfleur deviendrait le premier rendez-vous; et, en effet, cet endroit par sa situation offre une infinité de facilités pour se rassembler et pour se défendre. Si, ce que l'on ne doit assurément pas présumer, on était encore forcé dans ce lieu, on retrouverait une situation presque aussi avantageuse à Lillebonne.

J'ai donc cru devoir suivre la même route dans l'établissement des vivres et des hôpitaux.

L'hôpital du Havre, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, Monsieur, est établi au faubourg d'Ingouville, et ne pourrait par conséquent servir de rien aux troupes qui seraient dans l'intérieur de la place si elle était assiégée, et il ne serait pas plus utile à celles qui formeraient ce corps d'armée, puisqu'étant presque sur le bord de la mer, pour peu que les Anglais pénétrassent, ils en seraient maîtres dans le moment. J'ai donc compté par cette raison, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, qu'il ne pourrait plus servir que d'hôpital de premier appareil et qu'il fallait nécessairement en établir un sur les derrières.

Harfleur aurait très-bien rempli cet objet, mais Messieurs les Généraux ont pensé que la ville elle-même n'était pas tenable, et que, pour peu que l'on fût poussé, la position la plus avantageuse serait dans un camp, sur les hauteurs derrière cette ville, dès lors notre hôpital serait abandonné; il n'y a plus aucun lieu assez considérable jusqu'à Caudebec, où n'aient point d'hôpital militaire; je puis espérer d'en former un, mais Caudebec, qui est à neuf lieues d'Harfleur, m'a paru trop éloigné; ainsi dans cette circonstance forcée, je crois ne pouvoir pas me dispenser d'établir toujours à Harfleur, dont je crois qu'après tout les approches peuvent bien être défendues pendant quelques jours, un hôpital ambulant, de former ensuite un entrepôt à Lillebonne, et enfin l'établissement principal à Caudebec où il y a déjà un petit hôpital, que j'espère pouvoir faire porter

jusqu'à deux cents lits dans un besoin et d'où l'on transporterait les convalescents par eau avec la plus grande facilité à Rouen.

Voici donc, comme vous voyez, Messieurs, les dispositions qui ont été arrêtées par rapport aux hôpitaux en cas que les ennemis ne soient pas repoussés au premier moment de la descente; savoir l'hôpital de premier appareil à Ingouville, un hôpital ambulant à Harfleur, un entrepôt à Lillebonne et l'hôpital principal à Caudebec; mais tous ces différents établissements exigeront, comme vous le pensez bien, des dépenses pour les former.

J'aurais désiré pouvoir les éviter et j'ai demandé par cette raison à Messieurs les Généraux s'ils les croiraient assez nécessaires pour que l'on ne pût pas s'en dispenser, tous ont pensé que quoiqu'il fût peu vraisemblable que la descente des Anglais ne fût pas repoussée, cependant il ne serait pas prudent de ne pas prendre dès à présent des précautions que l'on ne serait plus à temps de prendre après que l'événement serait arrivé. Ainsi, Monseigneur, je vais dès à présent voir les différents secours que je pourrai tirer de l'hôpital d'Ingouville, afin de les répandre dans ceux qu'il devient nécessaire de former, et de connaître en même temps le nombre de fournitures d'augmentation que je serai obligé d'ordonner tant en chemises qu'en bonnets, marmites et autre chose de cette espèce. Il sera aussi nécessaire d'avoir dans ces différents établissements le nombre de chirurgiens et d'infirmiers nécessaire, et j'ai déjà même donné des ordres pour que l'on fît revenir de Rouen le premier chirurgien que j'avais ici avec quatre garçons qu'il avait amenés avec lui. J'ai ordonné aussi que l'on s'assurât dans cette ville de trente garçons chirurgiens, mais que l'on ne ferait venir qu'au premier moment où l'on en aurait besoin; enfin, j'ai commandé même dès à présent deux cents chemises pour les hôpitaux, parce que je suis assuré qu'il n'y en a pas assez. Quand nous n'éprouverions aucun échec et quand même les Anglais ne tenteraient pas de descendre, pour peu qu'ils fissent une canonnade un peu vive contre nos batteries, je suis persuadé que je serais obligé de faire porter cette fourniture, ainsi que celle des bonnets et coiffes de bonnets, jusqu'à cinq cents; mais j'ai voulu attendre pour cela que je fusse instruit plus exactement de la quantité que nous pourrons en rassembler dans l'hôpital qui

pour le servi
bataillon de
Goderville.
imagine q
tandis qu
Il a ét
eussion
mier r
une i
Si, e
for
av

leurs, comme vous voyez, le projet de Messieurs les généraux serait de mettre bientôt Harfleur devant soi; ce serait donc exposer des magasins inutilement. Ainsi je ne compte faire approvisionner Harfleur que de ce qui serait absolument nécessaire pour la consommation journalière, et l'établissement principal serait à Caudebec, qui par sa situation offre toujours des ressources infinies, et qui d'ailleurs n'étant qu'à neuf lieues d'Harfleur, ne serait éloigné que de deux marches en arrière de l'armée, qui est précisément, à ce qu'il me semble, la distance que l'on dérive ordinairement.

Je suis, etc.

FEYDEAU DE BROU.

A Caen, le 28 août 1759.

M. DE FONTETTE à M. FEYDEAU DE BROU.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je fais partir aujourd'hui d'ici, huit caisses contenant des bateaux d'une nouvelle construction, que M. le marquis de la Châtre vient de m'adresser, par ordre de M. le Maréchal de Belle-Isle. Quatre de ces caisses, numérotées depuis un jusques et compris quatre, et marquées d'une H, sont destinées pour M. le Duc d'Harcourt, au Havre, et les quatre autres numérotées depuis cinq jusques et compris huit, et marquées d'un O, sont destinées pour M. le marquis du Barail, à Dunkerque. M. le marquis de la Châtre me mande que rien n'est plus pressé que la remise de ces caisses à leur destination. Ainsi, Monsieur, je suis persuadé que vous les ferez partir avec la plus grande diligence, en prévenant M. le Duc d'Harcourt et M. le marquis du Barail que cet envoi vient de M. le marquis de la Châtre. Les huit caisses sont, à ce qu'on m'a dit, bien conditionnées, et doivent vous être remises sous six jours à Rouen. Vous aurez la bonté, s'il vous plaît, de donner vos ordres pour qu'il en soit remis un reçu au voiturier, afin que je puisse le faire payer à son retour. J'ai l'honneur de vous

existe actuellement et me donner par là le temps de recevoir vos ordres, tant sur cette fourniture que sur les autres objets de dépense que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter, dans lesquels je cherche à apporter le plus d'économie qu'il me sera possible.

Je ne dois pas vous dissimuler, Monsieur, que quelques soins que je prenne, je suis obligé de sentir que tous ces différents établissements, et principalement celui d'Harfleur, où il n'y a même aucun commencement d'hôpital actuellement, éprouvera une infinité de difficultés, surtout dans une province peu accoutumée à avoir des troupes et où par conséquent tout ce qui regarde ce service est absolument inconnu. Ces difficultés sans doute seraient levées si vous jugez à propos de faire former par les entrepreneurs ordinaires des hôpitaux dans une généralité, ainsi qu'il y en a dans les provinces frontières ou à la suite de l'armée. Peut-être trouverez-vous la crainte que l'on peut avoir sur le succès de la descente des Anglais trop peu vraisemblable pour faire faire une dépense aussi considérable au Roi; mais je désirerais du moins que, pour me mettre en état de l'épargner sans que le service pût en souffrir, vous voulussiez bien m'envoyer quelques personnes d'une intelligence reconnue dans cette partie et sur lesquelles je puisse me fier. J'ai déjà écrit à un sieur Magnier, intéressé dans la fourniture des lits de la réserve de Flandre, dont une partie a été envoyée dans ma généralité, pour lui mander de se rendre ici pour y assurer son service. On m'a dit qu'il était on ne peut pas plus intelligent pour tout ce qui a rapport aux hôpitaux; ainsi je compte bien chercher à en faire usage. Mais une seule personne peut ne pas me suffire, d'ailleurs je ne sais s'il est libre actuellement; en un mot, quelques mouvements que je me donne, je ne veux point présumer de leurs succès et je dois toujours craindre de ne pas réussir; ainsi je vous prie de m'envoyer les secours que vous-même jugerez m'être nécessaires, d'après les difficultés que je viens de vous exposer.

A l'égard des vivres pour le corps de troupes qui tiendrait la campagne, l'établissement n'en est point du tout embarrassant. J'ai cru que, si l'on était obligé de se retirer, Harfleur serait trop près, puisque ce serait précisément celui de l'action et que d'ail-

leurs, comme vous voyez, le projet de Messieurs les généraux serait de mettre bientôt Harfleur devant soi; ce serait donc exposer des magasins inutilement. Ainsi je ne compte faire approvisionner Harfleur que de ce qui serait absolument nécessaire pour la consommation journalière, et l'établissement principal serait à Caudebec, qui par sa situation offre toujours des ressources infinies, et qui d'ailleurs n'étant qu'à neuf lieues d'Harfleur, ne serait éloigné que de deux marches en arrière de l'armée, qui est précisément, à ce qu'il me semble, la distance que l'on dérive ordinairement.

Je suis, etc.

FEYDEAU DE BROU.

A Caen, le 28 août 1759.

M. DE FONTETTE à M. FEYDEAU DE BROU.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je fais partir aujourd'hui d'ici, huit caisses contenant des bateaux d'une nouvelle construction, que M. le marquis de la Châtre vient de m'adresser, par ordre de M. le Maréchal de Belle-Isle. Quatre de ces caisses, numérotées depuis un jusques et compris quatre, et marquées d'une H, sont destinées pour M. le Duc d'Harcourt, au Havre, et les quatre autres numérotées depuis cinq jusques et compris huit, et marquées d'un O, sont destinées pour M. le marquis du Barail, à Dunkerque. M. le marquis de la Châtre me mande que rien n'est plus pressé que la remise de ces caisses à leur destination. Ainsi, Monsieur, je suis persuadé que vous les ferez partir avec la plus grande diligence, en prévenant M. le Duc d'Harcourt et M. le marquis du Barail que cet envoi vient de M. le marquis de la Châtre. Les huit caisses sont, à ce qu'on m'a dit, bien conditionnées, et doivent vous être remises sous six jours à Rouen. Vous aurez la bonté, s'il vous plaît, de donner vos ordres pour qu'il en soit remis un reçu au voiturier, afin que je puisse le faire payer à son retour. J'ai l'honneur de vous

observer, d'après ce que me mande M. le marquis de la Châtre, qu'il est essentiel qu'il ne soit rien mis sur les caisses par les rouliers qui les conduiront au Havre et à Dunkerque.

J'ai celui d'être, etc.

DE FONTETTE (1).

Au Havre, le 28 août 1759, à midi.

M. le duc D'HARCOURT à M. FEYDEAU DE BROU.

Voici les ennemis de retour, Monsieur, au nombre de dix-huit voiles, savoir : un vaisseau de guerre, quatre frégates, six ga-

(1) Il sera bien souvent question dans cet ouvrage de l'habile intendant de Caen. Né à Paris le 13 octobre 1718, M. de Fontette fut reçu conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes du Palais le 25 avril 1738 ; puis nommé maître des requêtes le 30 avril 1745 ; président du Grand-Conseil le 31 décembre 1749. C'est le 14 août 1752 qu'il fut appelé à l'intendance de la généralité de Caen.

On a vu quelle part il prit à l'organisation des milices garde-côtes et quelle fut son activité lors de la descente des Anglais à Cherbourg. Il serait à désirer qu'une histoire complète de son administration fît connaître les services qu'il a rendus pendant vingt-trois ans à la généralité de Caen et à la ville en particulier.

Son plus beau titre de gloire est d'avoir le premier, en France, supprimé la *corvée des routes* en la remplaçant par un impôt proportionnel. Cette grande mesure fut mise en vigueur, malgré l'opposition de la Cour des Aides et du Parlement de Rouen.

Le célèbre Turgot n'ayant été appelé à l'intendance de Limoges qu'en 1761, M. de Fontette avait précédé le grand ministre dans la voie des améliorations auxquelles est attaché son nom. Devenu le 5 mai 1771 chanceller de *Monsieur*, frère du Roi (depuis Louis XVIII), M. de Fontette fut le 28 août 1775 nommé au Conseil d'État. Il quitta alors la généralité de Caen. Sa vie publique finit avec les institutions auxquelles elle était liée. « Pour échapper aux violences révolutionnaires, nous écrit son petit-fils, M. le comte de Fontette, ancien député du Calvados, il se retira d'abord à Saint-Germain, puis à Poissy et enfin à Rouen. Là, il fut arrêté comme *suspect* d'incivisme et d'aristocratie le 8 frimaire an II, et mourut en prison le 17 germinal suivant (6 avril 1794), âgé de 75 ans. » Une notice sur M. de Fontette a été lue par M. Cotelle à l'Académie des sciences morales et politiques, le 11 janvier 1851.

liotes à bombes, cinq navires et deux quaiches. Ceci n'a pas l'air d'un projet de débarquement, et je crois que le bombardement regardera plutôt Honfleur que cette ville.

M. de Fontette doit vous envoyer plusieurs ballots contenant des bateaux de liége. Je vous prie de vouloir bien me les faire passer par des relais, afin de les avoir plus tôt; j'attendrai sur cela de vos nouvelles avec impatience.

Je vous prie aussi de demander aux magasins de la compagnie des Indes, à Rouen, cent livres de sel ammoniac et deux cents livres d'alun de Rome, et de m'envoyer le tout en diligence. Cette provision nous devient nécessaire pour les circonstances présentes.

Vous connaissez, etc.

D'HARCOURT.

A Versailles, 30 juillet 1759 (1).

M. DE SILHOUETTE à M. FEYDEAU DE BROU.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 22 juillet, par laquelle vous m'avez fait le détail du bombardement du Havre et des dommages qui en ont résulté. Comme vous me demandiez, en considération de ce que cette ville a pu souffrir, de la décharger de ce qu'elle doit de son don gratuit, je l'ai renvoyé à M. de Courteille, et je verrai avec lui ce qu'il sera possible de faire. Je ne dois pas vous dissimuler cependant que l'état des désastres dont les habitants se plaignent, ressemble beaucoup à un mémoire d'apothicaire (2). J'y ai vu avec bien de l'étonnement des mémoires de vitres cassées, de meubles brisés dans le transport, de frais de déménagement, et d'autres objets qui n'ont jamais dû entrer dans une

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

(2) On trouvera plus loin l'état estimatif des désastres causés par le bombardement. Ils n'étaient nullement exagérés, comme semble le croire le Ministre.

demande en dédommagement. Il serait contre les principes, en cas semblable, de réclamer autre chose que les pertes réelles occasionnées par le fait de l'ennemi, et ce qui n'est que la suite de la terreur ou précipitation peu raisonnée des habitants d'une place, n'en doit jamais faire partie. Je serais même fâché de vous voir présenter de semblables états au gouvernement; vous êtes d'autant moins fait pour appuyer des demandes exagérées, que vous êtes plus éclairé; quelque désir que vous ayez de plaire de plus en plus à votre généralité, je suis bien sûr que vous ferez précéder la demande en indemnité d'un examen le plus exact et le plus scrupuleux des dommages dont il s'agit. Un homme digne de la plus grande confiance m'a déjà bien rassuré à cet égard, et je vois par ses détails que les effets du bombardement du Havre ne sont pas à beaucoup près aussi fâcheux qu'ils l'avaient paru dans le premier moment, où un reste de peur grossissait encore les objets. En parcourant les maisons qui ont été frappées des bombes, son plus grand étonnement a été de les trouver aussi peu endommagées, il n'a point remarqué de maisons bien bâties et de prix, il n'a trouvé que des ouvertures dans les planchers, formées par les bombes, qui ont assez épargné les entours; il a bien trouvé, à ce qu'il m'a dit, quelques celliers de bois effrondés, mais assez mauvais; le bureau de la poste aux lettres est ce qui lui a paru le plus endommagé; cependant cela ne consiste que dans le plancher de la cave, entièrement écrasé, et un mur un peu écarté; en total, il n'estime pas que tout cela puisse faire un grand objet de dépense pour les propriétaires de ces maisons.

Il m'a ajouté que ce qui paraissait qu'on faisait valoir le plus, étaient les réparations à faire à la voûte de l'église Notre-Dame, parce qu'on supposait qu'il faudrait faire des échafaudages considérables, mais il m'a assuré que ne s'agissant que de fermer deux trous de deux pieds au plus du diamètre même, d'y disposer une clef, ce qu'il convient devoir être le plus difficile, un échafaudage volant suffirait pour ces réparations, d'autant que cette voûte ne présente point de lézardes et qu'on pourrait même s'aider pour elle du dessus de la voûte.

Enfin, je vois par ces récits que ce qui a coûté le plus aux habitants du Havre, est le transport de leurs meubles, parce que

les voitures étaient chères ; que d'ailleurs ils ont pu être volés ; mais pour le dommage qu'a produit directement le feu des Anglais, je sens qu'il doit être très-léger. J'attendrai avec impatience de vous-même des détails qui fixent et déterminent mes idées à cet égard, et je vous prie instamment de ne rien négliger pour vous assurer de l'exactitude des faits.

Je suis, etc.

DE SILHOUETTE.

A Dunkerque, le 3 septembre 1759.

M. DE CHEVERT à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, la lettre dont vous m'avez honoré du 29 du mois passé, avec le bulletin de l'arrivée et de la position de la flotte anglaise devant le Havre. Je suis extrêmement sensible à cette marque de votre souvenir et de votre amitié, et je recevrai avec autant de plaisir que de reconnaissance l'avis que vous voudrez bien me donner de leur départ. Vous ajouterez, Monsieur le Duc, à mon obligation, si vous avez la bonté d'y joindre le détail de ce qui s'y sera passé.

Nous avons également, devant le port de Dunkerque, trois vaisseaux de ligne, douze frégates, un bateau et sept quaiches. Mais je crois que leur objet est d'empêcher la sortie de la flottille du capitaine Thurot, composée de cinq frégates, qui sont à la rade depuis le 23 du mois passé. Les quinze cents hommes du détachement de M. de Clobert y ont été embarqués ce matin pour profiter du premier coup de vent forcé qui, en éloignant les Anglais de la côte, facilite au capitaine Thurot les moyens de gagner le large pour se rendre à sa destination.

Je vous supplie d'agréer, etc.

CHEVERT.

Je reçois, dans l'instant, le bulletin du 30, que vous avez eu la bonté de me faire adresser, et je vous supplie d'en recevoir

mes remercîments; j'avais accepté la proposition que le sieur Dupré m'avait faite de venir passer quelques jours à Dunkerque; mais dans la circonstance présente, vous ferez très-bien de le garder, puisque si je l'avais ici je ne différerais pas un moment à vous l'envoyer. Continuez, s'il vous plaît, à m'envoyer vos bulletins et je vous ferai part exactement de tout ce qui se passera ici d'intéressant.

CHEVERT (1).

Au Havre, le 10 septembre 1759.

M. le duc D'HARCOURT à M. DE CHEVERT.

Vous avez dû voir, Monsieur, par les derniers bulletins que je vous ai fait envoyer, que le temps s'est fixé au beau et que les ennemis sont revenus mouiller en même nombre au pied des hauts des rades. Depuis hier, ils n'ont fait aucun mouvement ni aucunes dispositions; on a observé seulement qu'ils ont arrêté un navire espagnol qu'ils retiennent avec eux.

Nous cherchons, depuis longtemps, les moyens de jeter aux ennemis la liqueur du sieur Dupré, sans en avoir trouvé un bien sûr, de façon à ne pas craindre que cette liqueur ne tombe pas chez l'ennemi sans être enflammée, et qu'il ne puisse l'analyser et parvenir à la connaître, ce que je crois très-essentiel à éviter. Cela m'avait fait mander à M. le maréchal que, quand il le

(1) François de Chevert, né en 1695, mort à Paris en 1769. Sous-lieutenant du régiment de Bauce à l'âge de quinze ans, il était lieutenant-colonel en 1741, fit en cette qualité la campagne de Bohême et se distingua au siége de Prague. C'est là qu'ayant pris dans les rangs un brave sergent nommé Pascal, et lui ayant montré l'angle rentrant d'un bastion, il lui dit : « Camarade, tu monteras le premier, je te suivrai, le factionnaire te criera : *qui va là!* tu ne répondras rien. Il lâchera son coup de fusil, il te manquera; tu tireras et tu le tueras. » La chose arriva comme il l'avait dit. Le brave Chevert contribua en 1757 par une manœuvre habile à la victoire d'Hastenbeck. Nommé lieutenant-général en 1748, commandeur en 1754 et grand-croix de Saint-Louis en 1758, il quitta le service en 1761.

jugerait à propos, je vous le ferais passer. Mais, comme par votre première lettre, vous me paraissez disposé à me le laisser, je le garderai encore quelques jours pour éprouver de nouveau si je ne puis pas absolument en tirer quelque parti.

Il m'a été envoyé, ainsi qu'à Dunkerque, des bateaux de liége que j'ai fait éprouver aussi, mais j'en trouve le mouvement bien lent, et ne pense pas qu'on puisse aller loin par la fatigue que doit causer la manœuvre. Si vous les avez éprouvés, vous me ferez plaisir de me mander ce que vous en pensez et je vous serais très-obligé si vous pouviez me procurer l'homme utile à la manœuvre de ces bateaux qui a été envoyé avec eux ; je lui ferais instruire et former un ou deux hommes, et vous le renverrais aussitôt; je crois que la façon de se servir de ces bateaux y fait beaucoup.

Je me flatte, etc.

D'HARCOURT.

A Dunkerque, le 14 septembre 1759.

M. DE CHEVERT à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai reçu hier, Monsieur le Duc, le bulletin que vous avez eu la bonté de me faire adresser, et aujourd'hui la lettre dont vous m'avez honoré du 10. La lenteur que l'ennemi met dans sa nouvelle expédition sur le Havre, malgré les vents qui lui sont devenus favorables, me persuade qu'elle n'aura pas lieu, et je crois plus que tous que les bonnes dispositions que vous avez faites lui en imposent.

J'ai mandé à M. le maréchal de Belle-Isle, comme à vous, Monsieur le Duc, que je vous baillais bien volontiers le sieur Dupré qui, dans ce moment, vous est beaucoup plus nécessaire qu'à moi. Si les circonstances changeaient, et que les ennemis quittassent votre côte et voulussent entreprendre sur celle-ci, je vous dépêcherais un courrier pour vous prier de m'envoyer diligemment l'homme en question. Au surplus, quand vous jugerez n'en avoir plus besoin, je serai bien aise de le voir ici.

M. du Barail a reçu pareillement des bateaux de liége avec un homme stylé à la manœuvre qu'ils exigent, il a fait remettre lesdits bateaux à M. Regon, intendant de la marine, qui attend une réponse de M. Berryer pour en faire l'épreuve ; dès qu'elle aura été exécutée, je vous ferai part du succès, et M. du Barail vous fera ensuite passer l'homme en question.

Le sieur Thurot est toujours retenu en rade par vingt-trois bâtiments anglais, qui forment une chaîne depuis Gravelines jusqu'à la hauteur d'Ostende, et il est toujours dans l'attente de quelque coup de vent qui lui donne les moyens de s'échapper.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CHEVERT.

Dunkerque, le 18 septembre 1759.

M. DE CHEVERT à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, le bulletin que vous avez eu la bonté de me faire adresser jusqu'au 14. Je commence à croire par l'inaction où restent les Anglais devant le Havre, qu'ils vous priveront des avantages que vos bonnes dispositions vous auraient donnés sur eux. J'en serais fâché par rapport à vous, si la tranquillité des habitants de cette ville n'y était intéressée, et je suis persuadé que vous la préférez à votre gloire. Ils nous tiennent également ici dans l'attente des événements relativement à la flottille du sieur Thurot, leur nombre augmente tous les jours, nous comptons ce soir depuis Gravelines jusqu'à la hauteur d'Ostende trois vaisseaux de ligne, quinze frégates et treize cutters qui forment exactement la chaîne.

Thurot espère cependant que, du 19 au 23, il y aura quelque coup de vent qui lui facilitera son départ.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CHEVERT.

Au Havre, le 23 septembre 1759.

M. le duc D'HARCOURT à M. DE CHEVERT.

Je comptais bien, Monsieur, que les ennemis profiteraient de la hauteur de la marée pour venir avec leurs vaisseaux canonner nos chaloupes canonnières; mais il ne s'est fait aucun mouvement dans leur escadre, qui est restée mouillée dans la même position.

Les derniers de nos bateaux ont été mis hier matin à l'eau, et il n'en reste plus sur le Perey ; je m'étais bien flatté, au moyen de toutes les précautions que j'avais prises, qu'il ne leur arriverait aucun accident, tant du dehors que du dedans. Si j'avais eu les carcassières que j'avais d'abord demandées et que j'ai présentement, j'aurais bien aussi répondu de la ville.

J'ai impatience de savoir le parti que vous aurez espéré tirer de vos bateaux de liége ; si par la manœuvre de l'homme qui y est stylé, vous jugiez qu'on pût s'en servir avantageusement, vous me ferez plaisir de me l'envoyer, je lui ferais instruire et former plusieurs matelots de ce port, au moyen desquels on pourrait faire usage de ces bateaux suivant les circonstances.

A l'égard du sieur Dupré, je l'ai mis en état d'essayer les moyens qu'il a pu imaginer d'envoyer de loin sa liqueur enflammée à l'ennemi, et après bien des expériences répétées, il n'en a pas encore trouvé de bien satisfaisants; il n'y a que sa pompe dont l'effet est sûr, mais la difficulté est d'approcher d'assez près pour la faire jouer et de la faire jouer sans être soi-même exposé à être enflammé, soit par la liqueur qui tomberait dans l'eau et qui refluerait enflammée sous le bateau, soit par celle qui tomberait sur le bateau avant de pouvoir être jetée par le second et troisième coup de piston, à sa plus grande distance.

Je désire bien que le sieur Thurot puisse passer, et le temps où nous sommes peut lui en procurer le moment ; mais s'il le fait entier, je trouve que ce sera fort heureux, je vous serai très-obligé de vouloir bien me faire part de ce qui se passera d'intéressant de votre côté.

Je me flatte, etc. D'HARCOURT.

A Dunkerque, le 28 septembre 1759.

M. DE CHEVERT à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, la lettre dont vous m'avez honoré du 23 de ce mois, avec le bulletin qui y était joint, je suis toujours plus sensible aux marques d'amitié que vous voulez bien me donner. Je ne sais si je dois vous faire compliment du parti que paraissent prendre les Anglais, de renoncer à leur projet sur le Havre, puisqu'ils vous enlèvent l'avantage que vous auriez eu sûrement de rendre tous leurs efforts inutiles, mais il ne vous sera pas moins glorieux de leur en avoir imposé par vos bonnes dispositions.

Le mauvais temps et l'agitation de la mer n'ont pas encore permis de faire l'épreuve des bateaux de liége ; sitôt que je serai en état de vous en dire mon avis, je vous le manderai avec toute la sincérité dont je suis capable, et je vais prévenir M. du Barail, à qui ces bateaux ont été adressés, du désir que vous avez d'avoir l'homme qui les a accompagnés pour en faire la manœuvre.

Le sieur Thurot est toujours retenu autant par les vents contraires que par la flotte anglaise, qui, malgré le mauvais temps qu'il a fait ces jours passés, a gardé sa même position, formant une chaîne depuis Gravelines jusqu'à Ostende, et je crains bien que l'on ne soit obligé de remettre à terre le détachement dont le nombre des malades augmente journellement. S'il nous arrivait quelque chose d'intéressant, je ne manquerais pas de vous en faire part, ayant trop de plaisir à vous renouveler les assurances des tendres sentiments et de l'attachement inviolable avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

CHEVERT.

A Dunkerque, le 3 octobre 1759.

Lettre de M. de Chevert à M. le duc d'Harcourt.

J'ai continuellement, Monsieur le Duc, de nouveaux remercîments à vous faire au sujet des ordres que vous avez la bonté de donner pour que vos bulletins me soient envoyés exactement. Je ne vous apprendrai rien de nouveau de notre port, les vents contraires, la lune qui éclaire trop les nuits, et la proximité des Anglais sont des obstacles continuels au départ de la flottille du sieur Thurot, ou du moins les obstacles se succèdent continuellement; nous n'avons point encore eu de ces vents forcés qui se font ordinairement sentir dans le temps de l'équinoxe. Le nombre des voiles anglaises est cependant diminué du moins à notre vue, car nous ne doutons pas que leurs mêmes bâtiments ne tiennent la mer vers le nord à un plus grand éloignement de nous (1).

J'ai été témoin des différentes épreuves qui ont été faites du bateau de liége, et je vous en envoie le résultat, ce sont des observations dont j'ai reconnu la justesse. M. du Barail à qui les bateaux de liége avaient été adressés de Saint-Malo par M. le marquis de la Châtre, et qui a été chargé d'en rendre compte, envoie aujourd'hui à M. le Maréchal de Belle-Isle une copie du même mémoire que vous trouverez ci-joint, l'homme qui est arrivé avec les bateaux et qui est le seul ici qui sache les manœuvrer, ne vous sera point refusé si vous voulez bien en faire la demande, je n'ai point d'ordres à lui donner à ce sujet, puisque c'est à M. du Barail que cet homme a été adressé, et que c'est lui qui sera chargé d'en rendre compte.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CHEVERT.

(1) Nous avons fait connaître plus haut (page 295) le résultat de l'expédition du capitaine Thurot et sa mort glorieuse.

A Dunkerque, le 4 octobre 1759.

Lettre de M. le marquis du Barail à M. le duc d'Harcourt.

Monsieur,

M. de Chevert m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite, par laquelle j'ai vu le désir que vous auriez que nous puissions vous envoyer promptement le matelot que M. le marquis de la Châtre m'a adressé de Saint-Malo, pour exécuter les manœuvres des petits bateaux de liége.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le mémoire que j'ai engagé Messieurs les officiers de marine de faire sur les épreuves de ces bateaux, auxquelles ils ont assisté avec moi. Je suis persuadé, Monsieur, que ce mémoire augmentera votre curiosité. Mais je ne puis vous envoyer dans le moment ce matelot, comme vous paraissez le désirer, parce que, ayant véritablement jugé que ces bateaux pouvaient être utiles dans plusieurs cas, j'ai demandé à M. le Maréchal de Belle-Isle de vouloir bien se concerter avec M. Berryer, pour que le matelot de Saint-Malo pût avant de partir former quelques élèves, et qu'il fût accordé à ceux qui se présenteraient volontairement pour apprendre, une récompense capable d'entretenir leur émulation, et de les engager à former eux-mêmes ensuite d'autres élèves.

Il faut donc, Monsieur, que j'attende la réponse de Monsieur le Maréchal, pour mettre à l'œuvre le maître et les écoliers, après quoi il faut encore qu'il ait le temps de les dresser à un certain point, ce qui nécessairement ne me permettra pas de vous envoyer aussi promptement que je le voudrais, ledit matelot; cependant je crois que, pour des gens accoutumés à la mer, douze ou quinze leçons doivent suffire; les premières pourront s'exécuter successivement, parce qu'on les donnera dans le bassin du port ou dans d'autres endroits abrités qui n'ont point de mer. Mais lorsqu'il sera question d'aller en rade, vous savez, Monsieur, que tous les jours ne se trouvent pas également propres.

M. le Duc de Choiseul m'a mandé avoir donné avis que l'on

transférerait d'ici au Havre le nommé Casoran, pour être de là conduit par mer en Espagne. Les commissaires espagnols auxquels j'ai ordre de le remettre, sont encore occupés à prendre des connaissances et à faire des formalités qui différeront de quelques jours son départ.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DU BARAIL.

---

9 octobre 1759.

M. FEYDEAU DE BROU à M. DE SILHOUETTE.

MONSIEUR LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL,

La présence continuelle des Anglais devant le Havre, et l'inutilité des entreprises qu'ils voudraient tenter contre cette ville, m'ont empêché de répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 juillet dernier, au sujet du dédommagement que j'avais pris la liberté de vous demander pour elle, en considération des pertes que le bombardement lui avait occasionnées. Mais puisque la longue inaction des ennemis doit faire présumer qu'ils ne veulent que bloquer le port sans former aucune entreprise offensive, au moins dans ce moment-ci, j'ai cru ne pas devoir perdre plus longtemps de vue les intérêts de cette ville et ne pas différer davantage de vous mettre ces demandes sous les yeux.

Je serais bien fâché que vous puissiez penser que le désir de plaire aux habitants du Havre, ni à ceux de la généralité, pût jamais me porter à vous exagérer les motifs sur lesquels ils appuient les demandes qu'ils ont à vous présenter; je regarderais cette complaisance comme un abus de la confiance que vous voulez bien avoir en moi; je crois qu'il est de mon devoir de vous présenter uniquement la vérité, et je me reprocherais presque également de vous grossir les maux de ma généralité ou de vous les dissimuler.

Le premier procès-verbal que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, par lequel les Maire et Échevins du Havre avaient fait l'estimation des dommages que le bombardement avait causés aux habitants, ayant été rédigé dans les premiers moments, ne pouvait pas être assez détaillé pour vous justifier les différents objets qu'il contenait. Je vous avouerai d'ailleurs que j'ai pensé qu'il s'agissait moins de considérer dans cet événement la perte exacte de chaque particulier que le mal général que les habitants avaient souffert non-seulement par l'effet du bombardement, mais par les dépenses de leurs déménagements qui en ont été une suite, par les pertes d'une partie de leurs meubles, par la dispersion de plusieurs familles qui se sont répandues dans différents endroits, et plus encore par le tort réel que les négociants souffrent de l'interdiction de leur port depuis plus de six mois à tous les vaisseaux mâtés, ce qui a privé les négociants de bénéfices qu'ils avaient faits sur leurs marchandises, et du droit de commission qui a été porté dans d'autres ports voisins. Voilà la perte réelle que cette ville souffre encore, qu'elle souffrira même peut-être pendant tout l'hiver et qu'il serait difficile d'évaluer. J'ai cru que, dans de pareilles circonstances, il était convenable que le Roi donnât aux habitants quelques marques de bonté qui pourraient être regardées moins comme un dédommagement de leurs pertes que comme une récompense de la bonne conduite et de la fidélité qu'ils ont témoignées pendant le danger auquel ils se sont trouvés exposés; j'avais cru devoir vous proposer par cette raison la décharge de ce qui reste dû du don gratuit, ainsi que celle de ce qui pouvait être dû cette année du vingtième d'industrie, quoique cet objet ne soit presque d'aucune considération, parce que je crois qu'il est de bon exemple et d'une bonne administration que dans de pareilles circonstances le gouvernement paraisse faire une attention marquée au malheur des peuples. Puisque vous jugez que l'on doit distinguer dans les pertes que ces sortes d'événements occasionnent, celles qui sont véritablement causées par le feu de l'ennemi ou celles qui ne sont occasionnées que par une terreur trop prompte de la part des habitants, j'ai voulu vous mettre en état de les connaître, en faisant faire une visite exacte par un architecte avec des experts de différentes professions, pour que chacun pût estimer

les dommages auxquels il était le plus en état de se connaître, de toutes les maisons que la bombe avait endommagées. Cette visite a été faite avec la plus grande exactitude, et il résulte du procès-verbal que j'ai l'honneur de vous envoyer, que les dommages causés par les bombes aux maisons seules montent à 41,525 livres, indépendamment de ceux de l'église, qu'ils ont estimés à 3,825 livres, ce qui ferait en total une somme de 45,350 livres.

Les Maire et Échevins n'ont pas pu y joindre l'état des meubles qui ont pu être brûlés dans ces maisons par les mêmes accidents, mais ils m'ont remis un mémoire que j'ai l'honneur de vous envoyer, dans lequel ils rappellent les différents objets de leurs pertes, et ils me paraissent en distinguer de trois espèces, savoir : 1° les dommages causés aux maisons et aux meubles des particuliers par le feu de l'ennemi ; 2° l'interruption et l'anéantissement du commerce ; 3° enfin, les charges extraordinaires que les circonstances les ont mis dans le cas de supporter, telles que des logements nombreux pour les troupes, des corvées, etc.

1° Ils demandent que, pour réparer le dommage que les particuliers ont souffert dans leurs maisons par le feu de l'ennemi, le Roi veuille bien en remettant à la ville les 50,000 livres qu'elle doit encore pour son don gratuit, lui permettre de l'employer au remboursement des particuliers dont les maisons ou les meubles ont été endommagés, et lui accorder en même temps, au profit de la ville, la perception des droits établis pour le don gratuit, jusqu'à la concurrence desdits 50,000 liv. et même plus longtemps s'il est nécessaire, pour pouvoir remplir les propriétaires des maisons entièrement de leurs pertes, suivant un état bien vérifié et affirmé par serment, qui serait remis aux Maire et Échevins, etc.

2° Pour relever leur commerce anéanti, ils demandent l'exemption du droit d'octroi qui se perçoit dans la ville du Havre, au profit de la ville de Rouen, sur les soudes et les bois de teinture qui sont mis en magasin, quoique ce ne soit pas pour la ville de Rouen qu'ils soient destinés.

3° En considération des charges de toutes espèces qu'ils ont souffertes, ils désireraient pendant quelques années l'affranchis-

sement de la capitation, de l'industrie du vingtième et autres impositions.

A l'égard de leur première demande, c'est-à-dire de la remise des 50,000 livres que la ville du Havre doit encore sur son don gratuit, j'avais déjà eu l'honneur de vous la proposer, et je persiste encore à la croire juste; elle me paraît même conforme à vos principes, en en faisant l'usage que les Maire et Échevins proposent, qui serait d'employer les 50,000 livres que le Roi leur remettrait au remboursement des particuliers dont les maisons ou les meubles ont été endommagés par le feu de l'ennemi. J'avoue que cette idée est infiniment meilleure que celle que j'avais eue d'abord; il faudrait donc permettre à la ville de percevoir les droits établis pour le don gratuit, jusqu'à la concurrence desdits 50,000 livres; mais je ne serais point du tout d'avis de proroger cette perception au-delà, car ce serait laisser aux Maire et Échevins une liberté trop indéfinie de faire subsister une imposition sur les habitants; d'ailleurs, suivant le procès-verbal des Maire et Échevins, le dommage causé aux maisons n'a monté qu'à 41,525 livres, en n'y comprenant pas celui de l'église, qui est estimé à 3,825 livres. Ainsi il y a lieu de croire que les 50,000 livres seront plus que suffisantes pour réparer les pertes occasionnées par le feu de l'ennemi aux maisons et même aux meubles qui y étaient, qui ne doivent certainement pas former un objet de plus de sept ou huit mille livres.

L'exemption du droit d'octroi qui se perçoit au profit de la ville de Rouen, sur les soudes et les bois de teinture, fait l'objet d'un mémoire particulier que la ville nous a présenté. Cette demande, au fond, doit paraître assez bien fondée, car il semble réellement injuste qu'une ville soit chargée d'un droit au profit d'une autre; ce droit, d'ailleurs, en renchérissant des matières de première nécessité dans les manufactures, est certainement contraire au progrès et au bien du commerce; mais je ne crois pas qu'on doive rien prononcer sur cette demande, sans l'avoir auparavant communiquée à la chambre du commerce de Rouen, au profit de laquelle le droit se perçoit, et qui forme un objet trop intéressant pour elle, pour que l'on puisse prendre aucun parti sans avoir examiné auparavant les moyens qu'elle aura à proposer, et si les charges qui sont affectées sur le produit de ces

droits permettent que l'on en affranchisse le commerce; enfin, quant à l'affranchissement de la capitation, de l'industrie du vingtième et autres impositions avec la même franchise avec laquelle je vous ai demandé les grâces, que j'ai cru qu'il pouvait être juste de faire à la ville du Havre, je crois devoir vous dire aussi qu'aucune de ces exemptions ne paraît devoir lui être accordée: si, d'un côté, l'interruption du commerce, l'interdiction de l'entrée du port à tous les vaisseaux, la dispersion même d'une partie des habitants ont pu faire un tort réel à la ville et surtout aux principaux négociants; de l'autre, il est certain que le bénéfice qu'un grand nombre d'artisans et de gens du peuple a dû trouver dans la consommation d'une multitude d'ouvriers, que la construction des bateaux plats y a attirés, a dû répandre assez d'argent dans la ville pour la mettre en état de satisfaire à ces impositions. Je vous avais demandé seulement la permission de lui accorder la décharge de ce qu'elle pouvait devoir de son vingtième d'industrie de cette année, plutôt comme une récompense du zèle et de la bonne conduite des habitants, que comme un soulagement réel; car je suis persuadé que ce qui reste dû du vingtième de cette année, ne monte pas à plus de 2,000 ou 2,500 livres: l'objet même est si médiocre, que je croirais par cette raison devoir vous prier de continuer cette grâce pour l'année prochaine; c'est sans contredit de toutes les impositions celle qui par sa nature est la plus contraire au bien général, elle ne monte dans la ville du Havre qu'à 4,904 livres; ainsi il me semble que pour une ou deux années, elle peut ne pas être fort difficile à sacrifier.

Je suis, etc. DE BROU.

A Caen, le 29 novembre 1759.

M. DE FONTETTE à M. le duc D'HARCOURT.

MONSIEUR LE DUC,

Vous êtes actuellement débarrassé de la flotte anglaise; les sages dispositions que vous aviez faites, l'ont obligée de se retirer

sans avoir pu rien entreprendre, et c'est un bonheur pour la Haute-Normandie dont elle vous a toute l'obligation, et dont sans doute elle ne perdra jamais le souvenir.

On prétend que vous destinez le régiment de Mont-Revel de deux bataillons pour la ville de Bayeux. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire plusieurs fois, Monsieur le Duc, que cette communauté considérable et opulente en apparence, n'était pas en état de loger un si grand nombre de troupes. Le Maire actuel de Bayeux vient de m'écrire de nouveau à ce sujet, et j'ai l'honneur de vous envoyer sa lettre par laquelle vous verrez qu'il fait des instances pour n'avoir qu'un bataillon.

M. de Coëtlogon (1) me mande, à l'occasion de l'apparition d'une flotte anglaise vers le cap de la Hague, qu'il vous écrit pour lui envoyer des troupes de Haute-Normandie. J'ai peine à croire que la destination de cette flotte soit de faire une entreprise sur nos côtes, mais en supposant que cela soit, je doute fort, Monsieur le Duc, que les troupes que vous pourriez lui envoyer pussent arriver assez à temps; nous voici au mois d'octobre, et la saison devient peu favorable aux entreprises que les Anglais voudraient faire: c'est plutôt le moment pour eux de faire rentrer leurs escadres dans leurs ports, comme ce l'est pour nous de faire prendre des quartiers d'hiver à nos troupes. Vous en destinez sans doute quelques bataillons pour la Basse-Normandie, ce serait peut-être le cas de les y faire passer tout de suite à tout événement; mais je vous prie, Monsieur le Duc, de vouloir bien, autant que faire se pourra, ménager toutes les villes de mon département; vous savez aussi bien que moi qu'elles ont été extrêmement chargées depuis 1756, et qu'elles n'ont pas encore eu le temps de respirer.

J'imagine que vous ne tarderez pas actuellement à venir dans ce pays-ci, il me tarde fort d'avoir le plaisir de vous y faire ma cour.

Je suis, etc.

DE FONTETTE.

(1) Le comte de Coëtlogon, que nous avons vu ci-dessus, p. 48, occupé de l'organisation du service des garde-côtes, avait été envoyé à Coutances en 1758 par le maréchal de Belle-Isle, ayant le commandement militaire, en qualité de maréchal de camp de Basse-Normandie, depuis Pontorson jusqu'aux Veys.

Peut-être la flotte anglaise n'a-t-elle d'autre objet que de se tenir à portée des îles de Jersey et Guernesey, et de fermer la Manche à notre embarquement.

J'achète la terre de Tilly; j'espère en passer le contrat la semaine prochaine. C'est auprès de Juvigny.

Au Havre, le 12 mai 1760.

Lettre de M. Gallon à M. le duc d'Harcourt.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint les plans et devis relatifs aux mémoires sur les bateaux enflammés, que j'ai eu celui de vous adresser précédemment. M. de Beauvoir, Monseigneur, m'a communiqué ce que vous lui mandez à cette occasion; je vous supplie d'être bien persuadé de mon zèle dans l'exécution de ce projet, et que j'y ferai travailler avec toute la célérité possible dès que vous m'aurez honoré de vos ordres; je sens très-bien qu'il n'y a pas de temps à perdre, en attendant je m'occupe à faire des modèles en carton, pour me rendre plus intelligible à l'ouvrier. J'ai aussi jeté les yeux sur les bateaux qui me seront nécessaires, et je ne m'en saisirai qu'après les avoir fait estimer par un constructeur.

Comme je ne pourrai me dispenser, Monseigneur, d'informer M. le marquis de Crémilles des ordres que vous m'aurez donnés, je vous supplierai de me dire si vous jugez à-propos que je lui adresse, ainsi qu'à Monsieur le Maréchal, des dessins conformes à ceux-ci.

Les Anglais ont appareillé, et l'on n'en découvre plus que deux ou trois qui sont fort éloignés ; je fais des vœux bien sincères pour qu'ils nous donnent au moins le loisir d'exécuter nos drums de bateaux.

Je suis, etc. GALLON (1).

(1) M. de Gallon, officier au corps royal du génie du Havre.

MÉMOIRES ET RAPPORTS.

Ordre pour la conservation des maisons en cas de bombardement. — Dispositions pour défendre la plage du Havre. — Détails sur le bombardement du Havre. — Désastres causés par les bombes. — Mémoire des Maire et Echevins du Havre. — Observations de M. du Portal sur la rivière de Seine. — Mémoire sur le Havre. — Pontons. — Projet de Drums. — Bateaux de liége. — Galiotes à bombes. — Nouvelles de mer. — Armements des Anglais en 1760. — Leur tentative contre Port-en-Bessin. — Le sergent Cabieu à Ouistreham.

ORDRE A OBSERVER EN CAS DE BOMBARDEMENT, POUR LA CONSERVATION DES MAISONS.

Article 1er.

Démeubler les maisons et ce qu'il y aura de meilleur, en sortir surtout ce qu'il y aura de combustible et le porter au delà de la chute des bombes, en faire sortir les femmes, enfants, vieillards, invalides et tous ceux qui ne peuvent rien, ne laissant dans chaque maison que deux personnes pour la garder pendant le bombardement, c'est-à-dire des femmes, invalides ou vieillards.

Article 2.

Faire le dénombrement de tout ce qu'il y a de charpentiers, charrons, menuisiers, couvreurs, tourneurs, calfats, perceurs, cordiers, tonneliers et généralement de tous les arts et métiers pro-

pres à l'extinction du feu, y joindre des matelots s'il est nécessaire pour faire des brigades de trente à quarante hommes chacune, à la tête desquelles on mettra un ou deux bourgeois de considération et même des officiers s'il est nécessaire, qu'on appellera brigadiers, et que l'on distribuera en autant de quartiers qu'il y aura de brigades, observant de les faire plus fortes ou d'en placer plusieurs dans les quartiers les plus exposés au feu ; au surplus, tenir la main à ce que ceux qui seront enrôlés dans les brigades soient assidus sous de très-grosses peines. On pourrait mettre à la tête des brigades, des Capucins, ces bons religieux s'emploient avec ardeur à l'extinction du feu et s'en acquittent fort bien.

Article 3.

Séparer toutes les maisons de la ville en plusieurs quartiers et y établir des brigades bourgeoises pour prendre garde au feu et l'éteindre quand il s'allumera, avec ordre à chacun de poser double sentinelle à l'entour et au milieu des quartiers pour observer la chute des bombes et courir où elles seront tombées, éteindre ce qu'elles pourraient avoir pu allumer, aussitôt qu'elles auront fait leur effet. Défense à ceux d'un quartier de passer au secours de l'autre sans un commandement exprès des supérieurs, à peine d'une très-grosse amende, sous quelques pressantes raisons que ce puissent être.

Article 4.

Faire provision de seaux, de paniers d'osiers goudronnés, d'échelles, crochets, haches, marteaux, seringues, pompes, fourches de fer, cordages, pour distribuer aux brigades qui les mettront dans leurs quartiers sous la clef.

Article 5.

Faire un amas de toutes les futailles qu'on pourra trouver et rassembler, les ranger, et défoncer chacune devant sa porte, en sorte qu'elles se touchent et que le devant de la maison en soit bordé, les remplir d'eau qu'il faudra entretenir, et s'il y a apparence de pluie, arrêter l'eau des ruisseaux avec du fumier;

sinon établir des brigades de valets et menues gens qui ne feront autre chose que de porter l'eau en file aux endroits où il y aura du feu allumé, le tout en silence et sans bruit, et, afin que cela se fasse mieux, obliger chaque ménage de fournir une ou deux personnes, selon le besoin et ses forces.

Article 6.

Tenir les pompes sur la place du marché, prêtes à marcher où le besoin le requerra; disposer des escouades des plus honnêtes bourgeois dans les carrefours des rues pour arrêter les voleurs et pillards qu'on mettra entre les mains de l'officier de la maréchaussée, pour en faire prompte justice, suivant le ban qui sera publié.

Article 7.

Tout étant réglé de la sorte, quand on verra l'ennemi se disposer à bombarder, on fera le signal indiqué, et dans l'instant on éteindra toutes les lumières de la ville; on ouvrira les portes et les fenêtres des maisons, chacun se rendra à son poste et ne se mettra que de son fait en silence et sans bruit.

Article 8.

Quand l'ennemi tirera des bombes, on les observera et après avoir attendu qu'elles aient crevé, les sentinelles du quartier où elles seront tombées, reconnaîtront l'endroit pour voir si elles n'y auront pas mis le feu, et la brigade enverra aussitôt du monde pour l'éteindre, et s'il n'y avait point de feu, elle détournera ce que la bombe aurait pu jeter de débris dans les rues pour en conserver le passage libre.

Article 9.

Et pour que les brigades se portent avec plus d'affection et de diligence aux endroits où il aura tombé des bombes, il faudra leur faire donner autant de pistoles par les propriétaires dont

ils auront sauvé les maisons, ou bien on y fera contribuer tous les habitants.

NOTA. — Que les bombes ne tuent personne quand on y prend garde et ne mettent guère le feu quand on n'en laisse point d'allumé, et quand on ne laisse point de matières combustibles.

Lorsqu'on peut interposer des batteries de canons et de mortiers entre le mouillage et la place qui approche le bombardement de trois à quatre cents toises plus que la place, il est presque impossible qu'il y puisse se faire un effet considérable.

ARTICLE 10.

La marine de son côté fera choix d'une quantité de gens du port et de l'arsenal, qui de leur part observeront les mêmes ordres ; les prêtres seront chargés de la conservation des églises, ainsi que les religieux avec un certain nombre d'hommes qui leur sera fourni.

PROJET DE DISPOSITION POUR DÉFENDRE LA PLAGE DU HAVRE AVEC LES TROUPES CI-DESSOUS.

Le bataillon de Soucy.
Celui de Saint-Maixent.
Id. de Blois.
Id. de Bouillon.
La capitainerie du Havre.
Celle de la Seine.
Trois compagnies de dragons de Thianges.
Deux compagnies de dragons garde-côtes.
Une demi-compagnie franche de la marine.
Deux cents bourgeois du Havre.
Cent trente-six bouches à feu, toutes prêtes à tirer et en place.

ARTICLE 1er.

Quand on battra la générale, on fera le signal indiqué à la citadelle, qui est de trois coups de canon tirés de trois minutes d'intervalle de l'un à l'autre; et six minutes après, il en sera tiré deux ensemble. Pour lors toutes les troupes ci-dessus nommées s'assembleront devant leur quartier et seront formées de la façon suivante.

Le bataillon de Soucy par différentes brigades, pour le service de toute l'artillerie de terre, le surplus sera assemblé par piquets de cinquante hommes chacun, commandés par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant; trois de ces piquets sont destinés pour servir de compagnies de grenadiers aux bataillons de Saint-Maixent, de Blois, et le troisième à la tête des milices garde-côtes du Havre et de la Seine; s'il reste des piquets, ils seront placés aux retranchements élevés en bois au-dessous du bastion de Sainte-Adresse.

Les bataillons de Saint-Maixent, de Blois et de Bouillon, seront totalement disposés par piquets de cinquante hommes chacun, commandés par un capitaine et un lieutenant.

Quand toutes ces troupes seront ainsi formées, elles se mettront en mouvement en cet ordre, les détachements du corps royal ainsi que les piquets qui doivent servir de grenadiers pour se rendre, savoir: les détachements aux différentes batteries qui leur sont indiquées et ceux qui doivent servir de compagnies de grenadiers, à la tête des bataillons où il leur est ordonné de marcher; celle desdites compagnies de grenadiers qui est destinée pour servir avec les milices garde-côtes, partira la première, pour se rendre par la porte du Perrey aux retranchements qui sont faits dans la gorge de Sainte-Adresse, où elle trouvera lesdites milices; cette compagnie prendra au parc de l'artillerie la brigade légère de six pièces de canon de quatre, et la conduira au même endroit, elle sera suivie par les détachements qui se porteront aux batteries, et les deux autres compagnies de grenadiers iront prendre la tête des bataillons auxquels elles sont destinées.

Le bataillon de Saint-Maixent sera commandé par M. de Guis-

card, lieutenant-colonel du corps royal, et le commandant dudit bataillon.

Celui de Blois par M. de Beauregard, lieutenant-colonel au corps royal, et le commandant dudit bataillon.

Celui de Bouillon par son colonel et son commandant.

Le bataillon de Blois sortira de la ville par la porte d'Ingouville, prendra la route qui est à gauche de la chaussée, pour se rendre par la chapelle de Saint-Roch, à la droite de la batterie de Saint-Aignan, aux ordres de M. du Mellay, commandant de la droite.

Le bataillon de Saint-Maixent sortira par la porte du Perrey, et ira se placer dans les retranchements de la batterie de l'Epy-à-Pin.

Le régiment de Bouillon sortira aussi par la porte du Perrey, où il prendra une brigade de six pièces de canon de quatre, avec laquelle il ira se poster sur la droite des moulins à vent, et en avant de la redoute Bazille, n° 1.

Article 2.

Les milices garde-côtes fourniront tous les détachements qui sont destinés pour servir l'artillerie; le surplus sera disposé par piquets de cinquante hommes chacun, commandés par un capitaine et un lieutenant, aux ordres de M. le baron du Mellay, colonel du corps royal, commandant de la droite, et de tous les capitaines généraux, qui enverront au moment que leurs capitaineries seront formées deux des piquets de cinquante hommes, dont un se portera à la batterie de la Hève, commandée par Messieurs les officiers de la marine, et l'autre à la batterie de Saint-Aignan, également aux ordres de Messieurs les officiers de la marine; Messieurs les capitaines généraux enverront aussi en même temps les servants desdites milices en diligence au parc de l'artillerie, sur les glacis de la porte du Perrey, pour être distribués aux différentes batteries de terre par l'officier-major de l'artillerie qui se trouvera pour ce sujet audit parc.

Les autres piquets avec les drapeaux se porteront aux retranchements de la gorge de Sainte-Adresse, où ils seront joints par

une compagnie de grenadiers du corps royal et une brigade légère de six pièces de canon de quatre.

Article 3.

Les dragons du régiment de Thianges, en quartier à Montivilliers et Harfleur, ainsi que les dragons garde-côtes monteront à cheval aussitôt qu'ils auront entendu le signal, pour se rendre en toute diligence, savoir : les compagnies de Montivilliers par la montagne d'Ingouville, qu'ils descenderont par le chemin appelé la cavée de Sanvic, et iront se mettre en bataille sur le plateau qui se trouve près la batterie de Saint-Aignan, un peu en arrière, à la gauche des regards des fontaines de la ville, qui est au bas de ladite cavée de Sanvic.

La compagnie d'Harfleur et les garde-côtes arriveront par le chemin d'Ingouville, passant devant les Pénitents, et iront se placer avec les autres compagnies de dragons en bataille sur deux rangs, le commandant des compagnies de dragons de Thianges commandera tous les dragons tant de son régiment que des garde-côtes, il observera de les disposer par petites troupes de vingt-quatre chevaux chacun, et placera un chef par troupe, laissant un intervalle de douze chevaux d'une troupe à l'autre.

Article 4.

Les deux cents hommes de la bourgeoisie du Havre, après la générale battue, se porteront au bastion de Sainte-Adresse, ils seront uniquement aux ordres de M. de Beauvoir, et M. de Saint-André en sera le major, qui leur fera border le rempart sur deux de hauteur.

M. le marquis de Soucy commandera l'artillerie, et dans le cas où M. de Beauvoir se trouverait hors d'état de donner des ordres aux troupes qui seront dehors, elles obéiront aux siens.

DES CHEVAUX DE L'ARTILLERIE.

Il sera commandé à l'avance trois cents chevaux pour l'artillerie, qui au signal des trois coups de canon tirés en trois mi-

nutes d'intervalle, et deux ensuite ensemble six minutes après, les premiers se rendront, savoir, deux cents sur la place d'Armes, vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville; cinquante sur la place du Marché, et cinquante sur celle de la Citadelle, aux ordres des officiers de l'artillerie et capitaines de chariots. Les syndics des paroisses seront obligés, sous peine de la vie, ainsi que les paysans qui auront été commandés, de les amener une heure au plus tard après que le signal du canon aura été donné, sur les places qui leur auront été indiquées, et les syndics auront attention de les arranger attelées de quatre en quatre, observant qu'il y ait des cellettes aux limoniers; ceux qui n'en auront pas, avertiront aussitôt qu'ils auront reçu le présent ordre, pour qu'il leur soit indiqué le lieu où ils devront en trouver, et chaque syndic se trouvera à la tête des chevaux de sa communauté pour en faire la livraison à mesure qu'on les demandera, ou le subdélégué ou une personne de sa part se trouvera pour vérifier si les chevaux seront fournis et on fera pendre sur-le-champ le syndic qui n'aura pas exécuté les ordres qui lui auraient été donnés.

Article 5.

Tous Messieurs les commandants d'infanterie et de dragons feront charger l'ennemi baïonnette au bout du fusil.

DE LA RETRAITE.

Dans le cas où l'on verrait que l'ennemi se serait renforcé au point de ne pouvoir plus être culbuté et qu'enfin sa supériorité obligerait à lui abandonner le terrain, on retirera les six pièces de canon de seize de fonte qui sont à la batterie au-dessus de la Briquerie, près la gorge de Sainte-Adresse, et on les ramènera par la route de la chapelle Saint-Roch, les dragons de Thianges et des garde-côtes se mettront en bataille dans le même endroit où ils étaient avant que de charger l'ennemi, et les capitaineries garde-côtes, commandées par M. le baron de Mellay, se retireront en bon ordre et par piquets par la même route que tiendront les six pièces de canon de seize, observant de se soutenir mutuellement avec leur artillerie de pièces de canon de quatre,

et les dragons qui pour lors se retireront aussi, faisant avec cette infanterie toutes les manœuvres nécessaires pour ne se pas laisser entamer. M. le baron de Mellay fera placer le nombre d'infanterie qu'il jugera nécessaire dans le jardin et la maison du sieur Herault, qui aura été crénelée auparavant pour donner le temps aux canons de seize de se retirer jusqu'à la porte d'Ingouville, et aux dragons de prendre la route qui conduit à l'église de la paroisse d'Ingouville, d'où ils se rendront à Harfleur, où ils trouveront des ordres pour ce qu'ils auront à faire.

M. le baron de Mellay continuera ensuite sa route jusqu'à la porte d'Ingouville, observant d'occuper habilement tous les différents petits postes qui pourront assurer sa retraite et intimider l'ennemi.

Article 6.

Les canonniers des batteries de Saint-Aignan et de la Hève, avec les piquets qui leur auront été fournis par les capitaineries garde-côtes, se retireront quand Messieurs les officiers de la marine le jugeront à propos ; ces Messieurs seront les maîtres de se joindre au corps que commande M. le baron de Mellay, destiné à la défense des retranchements du bas de la gorge de Sainte-Adresse, et qui doit prendre la route de la chapelle Saint-Roch, observant cependant de ne pas entrer dans ledit chemin que les six pièces de canon de fonte du calibre de seize, qui seront placées sur le plateau à la droite des Briqueries, n'aient été retirées et conduites par ladite route de la chapelle Saint-Roch, pour revenir à la ville par la porte d'Ingouville.

Le bataillon de Blois, commandé par M. de Beauregard, aux ordres de M. le baron de Mellay, se retirera avec M. le baron de Mellay.

M. le baron de Valtener, colonel, ou à son absence l'officier de grade supérieur qui se trouvera commander le régiment de Bouillon, fera sa retraite par sa gauche pour gagner les retranchements en bois qui sont au-dessous du bastion de Sainte-Adresse, et aura attention d'envoyer à l'avance occuper la redoute Bazille, n° 1, par sa compagnie de grenadiers, qui y restera jusqu'à nouvel ordre.

DÉTAIL DU BOMBARDEMENT DU HAVRE.

Le mardi 3 juillet 1759, entre sept et huit heures du matin, parurent sur rade quatorze voiles, dont le nombre monta bientôt à vingt; et à deux heures après midi on en compta vingt-quatre, consistant en: deux vaisseaux de soixante-dix à quatre-vingts canons, quatre de soixante à soixante-six, six frégates de trente à quarante, huit galiotes à bombes et quatre quaiches. Vers le soir, à ces vingt-quatre bâtiments, cinq autres s'y joignirent, consistant en: un vaisseau, une frégate, un brûlot et deux senaux; alors cette escadre entière était composée de vingt-neuf voiles.

Dès ce même jour, vers le soir, une des galiotes à bombes jeta cinq ou six bombes, qui tombèrent à environ cinquante toises de distance, en avant des bateaux plats: dans cette journée du mardi, on fit toutes les dispositions possibles de défense, et la prévoyance de M. le comte de Virieu-Beauvoir, lieutenant du Roi, n'a rien laissé à désirer dans les ordres qu'il a donnés, pour les mêmes précautions à prendre dans l'intérieur de la ville, pour prévenir l'incendie qui devait être, sans les précautions, une suite inévitable de ce bombardement. Le mercredi quatre, à trois heures et demie du matin, l'ennemi jeta ses premières bombes, et continua d'en accabler la ville avec la plus grande vivacité jusqu'à dix heures du soir. Depuis les trois heures après-midi de cette journée jusqu'à sept heures du soir, on a compté cent cinquante bombes et pots à feu jetés sur la ville; le jeudi cinq, à sept heures du matin, par un pot à feu jeté par l'ennemi, le feu prit à une pile de planches, proche des bateaux plats; le feu de cette pile s'est communiqué à trois, et menaçait d'un incendie presque général des bateaux, mais par l'activité de M. le marquis de Berville, sa générosité et ses encouragements envers les troupes, on est parvenu à prévenir les suites de cet accident. Les bombes de l'ennemi ne cessaient de tomber sur ces piles de planches, et aux environs, pendant l'incendie, deux de ces bombes ont fait leur effet sur deux bateaux, mais sans presque causer de dommage; cependant

plusieurs magasins appartenant à des bourgeois, sur le bord de la mer, ont été consumés. Depuis midi, deux galiotes seulement ont continué de bombarder, mais d'un feu fort ralenti jusqu'à minuit ; le vendredi six, au matin, les deux dernières galiotes se sont retirées auprès des frégates mouillées au large.

Le samedi sept, à cinq heures du matin, on a aperçu deux galiotes à bombes qui se réparaient, et il paraissait beaucoup d'hommes occupés à travailler, et après un coup de canon de signal du vaisseau commandant, toute l'escadre a fait manœuvre pour appareiller ; cette escadre a continué sa route comme pour retourner en Angleterre, et depuis le dimanche 8, jusqu'à ce jour 10 juillet, il ne reste en observation que deux frégates ennemies, l'une de cinquante et l'autre de trente canons, avec deux quaiches.

La ville du Havre se trouve délivrée, pour le moment, de la rage des Anglais, mais elle gémit sous les effets de leurs excès. Cette ville qui ne serait qu'un monceau de cendres sans l'exacte et fidèle exécution, par les bourgeois des ordres donnés par M. le comte de Beauvoir pour l'extinction du feu, renferme en son sein soixante-quatorze maisons détruites en tout ou partie par la chute des bombes énormes dont on a voulu l'accabler ; les malheureux propriétaires de ces maisons ont perdu ce qui s'y est trouvé de meubles et d'effets, tous les habitants ont été obligés de déménager, et faire transporter leurs effets hors la ville, ont été écrasés de ces frais et ont perdu nombre d'effets précieux, tant par vol que par divers autres accidents.

Enfin, sans exagérer les malheurs de la ville du Havre, on croit pouvoir, dans les premiers moments, estimer les pertes qu'elle éprouve, à *cinq cent mille livres* de positif, sans y comprendre les dommages arrivés à l'église Notre-Dame, à l'Hôtel-de-Ville, au logement du commandant de la tour et à une glacière ; on évalue de huit à neuf cents le nombre des bombes et pots à feu jetés sur la ville (1).

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 694.

ÉTAT DU DÉSASTRE QU'ONT OCCASIONNÉ LES BOMBES JETÉES PAR LES ANGLAIS SUR LES MAISONS DES HABITANTS DE LA VILLE DU HAVRE, DEPUIS LE 4 JUILLET 1759, TROIS HEURES ET DEMIE DU MATIN, JUSQU'AU 5, A MINUIT.

SAVOIR :

Maisons.	Bombes.
DE NEUFVILLE	2 qui ont ruiné quatre appartements, greniers, et meubles.
LAIGNEL	1 qui a ruiné deux chambres et greniers et celliers, et crevé tonne et pièces de cidre et fracassé tous les meubles.
MALLARD . . . . . (occupée par M. MILLOT.)	2 qui ont ruiné cinq appartements, meubles, on y a éteint le feu.
COURTIN.	1 qui a crevé trois appartements l'un sur l'autre.
LE SABLE	1 un appartement crevé.
LE MONNIER.	1 a frappé le fondement et cassé les vitres.
(Nª)	1 dans la cour qui a éclaté et qui a tué un officier des gardes lorraines, un grenadier et un autre blessé.
LA TOUR.	1 qui a endommagé le coin.
PICARD	2 qui ont fait dommages dans les appartements et aux vitrages.
BOULLARD	1 qui a crevé et ruiné trois appartements, abattu des cheminées et brisé tous les vitrages.
DERUBÉ	1 qui a crevé et ruiné la maison de fond en comble. — Les habitants de cette maison ont perdu forte partie de leurs meubles.
DELAUNAY	1 qui a tombé sur deux appartements, a crevé au second, brisé les autres

Maisons.	Bombes.	
		et la façade d'icelle qui était neuve en maçonnerie, et tous les vitrages et meubles tout brisés.
YVES.	1	qui a passé à travers trois étages et crevé et brisé des meubles.
PLAINPEL.	1	bombe, 1 pot à feu, qui ont ruiné quatre appartements, l'escalier et les vitrages et n'ont point crevé; partie des meubles sont brisés.
FERAY	2	qui ont ruiné entièrement trois appartements, ainsi que tous les meubles, et y a crevé.
THUILLIER	1	a endommagé les murs, 1 qui a fait peu de dommage.
PLAINPEL.	1	sur la maison de quatre étages, ruinée aux deux tiers, les vitrages tout brisés, et ruiné deux appartements de la maison Laignel qui y tient, les meubles brisés et un homme a eu la cuisse coupée.
FORTIN	1	qui a endommagé le coin et tombée dans la rue.
LE ROUX.	1	qui a effleuré le haut de la maison par le coin et tombée dans la rue.
ARSON.	1	qui a traversé la maison de part en part, tous les vitrages brisés.
COURADIN.	1	qui a crevé et très-endommagé ladite maison, composée de sept appartements, et brisé tous les vitrages.
LE SAGE.	1	qui a jeté un mur d'une chambre bas et l'a ruinée, et traversé la Corderie.
LE COMTE	1	qui a éclaté dedans, crevé trois étages, endommagé beaucoup de meubles.
LE FAUCHEUR	1	qui l'a très-fort endommagée; les locataires ont eu partie de leurs meubles brisés.

Maisons.	Bombes.
BUREAU DE LA CORDERIE.	1 qui a jeté un pan de mur dans la rue.
PLAY.	1 qui a traversé dans trois étages jusqu'à la cave, brisé tous les meubles.
	1 à un coin de la fondation, jeté partie du mur bas.
OURSEL	1 qui a traversé trois planchers, un pan de mur bas servant à brasserie; 1 qui a abattu le pan du pignon de la même maison et brisé la porte de la maison Lefebvre.
VEUVE LEFEBVRE . . .	1 qui a brisé sa porte.
LOURDEL.	1 qui a écrasé un coin de mur et les sommiers de la brasserie d'Ancel qui y est joignante.
ANCEL.	1 qui a crevé un plancher, partie des meubles et tous les vitrages brisés, et a sorti sur le rempart et crevé un mur.
LE MARCHAND . . . . (trésorier d'artillerie.)	1 qui a traversé et brisé trois planchers, tous les vitrages et une clef de pierre de fenêtre, fait beaucoup de dommage aux meubles des locataires.
DÉGENÉTAIS.	1 pot à feu qui a brisé le centre et trois planchers sans éclater, le feu éteint sur le plancher du premier étage, les meubles brisés.
FOUQUET.	1 tombée sur un magasin aux eaux-de-vie du fermier, qui a crevé le toit sans y mettre le feu.
BEAUFILS.	1 sur la couverture, un peu endommagée.
DES RELIGIEUSES . . .	2 sur deux magasins, détérioré les toits, abattu un pan de mur et défoncé un plancher.
HOUSSAYE	1 qui a crevé un magasin et endommagé deux ou trois cents planches.

Maisons.	Bombes.	
PIMONT ET PERIER . .	1	qui a crevé deux planchers et ruiné en totalité la maison Perier et Pimont, à l'est de la maison Houssaye, beaucoup de meubles endommagés dans leurs maisons.
PLAINPEL.	1	tombée sur le devant en bas, a frappé le fondement et brisé un peu la façade.
GAUVAIN.	1	a écrasé la couverture et défoncé un refend.
JEAN-CH. LEPRESTRE. .	1	qui a écrasé un petit corps de logis de trois étages sur le derrière, et brisé tous les meubles qui y étaient.
LE THUILLIER	1	pot à feu qui a entré par la fenêtre du troisième étage, a crevé trois planchers et a été éteint dans la cuisine, bien des meubles endommagés par le feu et un mur en dedans de la cour défoncé.
VION.	1	a crevé la couverture, un plancher, un mur et a passé dans la maison
L'HÔPITAL		de l'hôpital, y a causé des colombages.
LOUIS TAVEAUX . . .	1	qui a écrasé deux étages et l'escalier, ainsi qu'un cellier voisin, beaucoup de meubles brisés, et a éventré en éclatant les deux maisons voisines sur le devant.
ANGOUMARE.	1	qui a crevé les colombages et écrasé la couverture de la maison d'à côté.
GABION	1	qui a abattu un mur et écrasé un cellier.
TAVEAUX	1	brisé une croisée et colombages.
LONGUEMARE	1	sur une aile de la maison, a défoncé un plancher, écrasé l'escalier et toute la devanture de la cave sur le derrière.

Maisons.	Bombes.
	1 autre qui a percé le toit et endommagé un autre escalier.
BOUCHEROT	1 qui a défoncé des colombages, écrasé un cellier et les vitres brisées.
DE NEUFVILLE	1 qui a crevé le toit et trois planchers, beaucoup de meubles endommagés.
JACQUES	1 la couverture et la muraille enfoncées, plusieurs soliveaux, un hangar, planchers brisés.
LAIGNEL.	1 le toit enfoncé, et plusieurs soliveaux de même.
HAVARD	1 la muraille et la couverture et les planchers du grenier enfoncés.
BOURDET.	1 une maison de fond en comble, de trois étages et de quatorze feux, enfoncée, les poutres étant écrasées ainsi que les murs de refend et les meubles brisés.
LEPRESTRE	1 qui a brisé un jambage de maçonnerie, la porte, le palier et meubles d'auberge aussi brisés, avec plusieurs carreaux de vitres brisés.
FERET	1 qui la détruite de fond en comble, à la réserve des murs, meubles brisés.
	1 sur le derrière, dont les portes, châssis, sont brisés, ainsi que les vitres.
COLLET ET CANTELOU. .	1 qui a enfoncé une partie du toit.
MICHAUX.	1 le mur de soupirail de cave crevé, un enfant de onze ans tué, son oncle et une fille blessés dangereusement.
{ PREVOST. . . . . TOURNION . . . . }	1 la muraille de face, dans la rue d'Albanie, enfoncée en partie, et depuis le grenier jusqu'en bas, trois planchers percés, une autre muraille enfoncée et partie des meubles endommagés.

Maisons.	Bombes.	
DEBRAY	1	qui a renversé un tuyau de cheminée au ras de la couverture qui est brisée, ainsi qu'un pignon en entier.
Mon FEREY	1	qui a brisé une cheminée, un plancher, partie de couverture sur le derrière, et défoncé sur le devant des colombages et une croisée.
TALLOIS	1	qui a crevé le toit, plancher du grenier et la muraille de face, et plusieurs châssis cassés et meubles brisés.
BASTY.	1	qui a enlevé partie de la cheminée et endommagé la couverture.
GIRARD	1	qui a enfoncé une lucarne d'un grenier.
MALLARD	1	le bord de la couverture, toute la maçonnerie de la corniche et cintre de la croisée du 3e étage abattus; la croisée, les planchers du 3e, 2e et 1er étages abattus, le jambage du 1er étage abattu et grande partie des meubles brisés.
LONGUEMARE	1	qui a enfoncé trois murailles et un escalier.
HAMEL	1	qui a défoncé la couverture et tous les planchers jusqu'à la cave.
MOUCHET.	1	muraille enfoncée et les châssis enlevés.
MICHEL . . . . , . .	1	qui a brisé les murs de refend et croisées emportées, et défoncé la couverture.
DE BEAUREGARD . . .	1	qui a enfoncé un corps de logis de fond en comble, consistant en un étage, grenier et une cave.
MANGIN	1	qui a percé la couverture.
BERRAGE. . . . . (auberge de l'Aigle-d'Or.)	2	qui l'ont ruinée depuis le toit jusqu'en bas beaucoup de meubles cassés, brisés et brûlés.

Maisons.	Bombes.
GOURDEL.	1 Un mur de refend et une armoire enfoncés.
PLAINPEL PREBOIS. . .	1 qui a défoncé un plancher au 3e étage et toutes les vitres cassées.
LOURDEL.	1 le toit et les deux premiers planchers très-endommagés, et le dernier tombé dans la cave.
DESPRÉMESNIL	1 qui a écrasé deux toits, crevé deux murailles et brisé les lambris.
PLAINPEL	1 partie du toit écrasé et les croisées brisées.
HÔTEL-DE-VILLE . .	1 a écrasé une cheminée, traversé quatre appartements, brisé et brûlé partie des meubles.
	1 qui a brisé les châssis et vitrages du greffe de l'Amirauté.
L'ÉGLISE NOTRE-DAME.	1 au portail qui a brisé deux pilastres et cassé les vitrages de sept maisons de vis-à-vis.
	1 autre a crevé la voûte au-dessus de la balustrade du chœur, l'a brisée et endommagé un des piliers soutenant la voûte.
	1 autre a crevé la voûte à sa clef, ce qui sera d'un dommage considérable, brisé ensuite autel et tabernacle.

Nombre de malheureux propriétaires des maisons susdites qui ont déménagé et fait transporter leurs meubles hors la ville, y ont perdu beaucoup d'effets précieux, soit par vols ou autres accidents, et ces transports ont été faits à de gros frais; enfin, sans exagérer les malheurs de la ville du Havre, on croit pouvoir dans ces premiers moments estimer les pertes qu'elle éprouve à 500,000 livres de positif.

ÉTAT ESTIMATIF DES DOMMAGES SOUFFERTS PAR LES HABITANTS DU HAVRE, TANT EN LEURS MAISONS, QUE MEUBLES ET PAR LES DÉMÉNAGEMENTS.

Quinze maisons à 1,000 livres chacune; vingt-trois à 2.000; dix-huit à 3,000; trois à 4,000; trois à 5,000, cinq à 6,000; une à 8,000; six à 10,000; une à 12,000; une à 15,000; et une à 20,000, auxquelles les dommages doivent se monter en total à.	287.000	livres.
Pour un grand nombre de meubles endommagés du feu et brisés par les bombes. . .	30.000	»
Pour un pareil nombre de meubles gâtés et brisés par les déménagements précipités.	15.000	»
Pour les frais immenses payés pour le transport des meubles hors la ville, en admettant seulement cinq cents ménages d'une certaine conséquence qui, ayant payé pour ses frais 150 livres chacun, quoiqu'il soit arrivé qu'il en a coûté à quelques-uns de ces ménages 3 et 500 livres, ce serait 75,000 livres, et pour le surplus des bourgeois, dont divers n'ayant qu'une chambre, ont cependant payé pour le déménagement de cette chambre jusqu'à 40 et 50 livres; il en est de cette espèce plus de quinze cents, cependant on réduit l'évaluation à 25,000 livres, ce qui ferait la somme totale de.	100.000	»
Il est à observer qu'il y aura encore à ajouter les frais de retour de tous ces meubles pour les pertes dont partie déjà connue et qui seront fort considérables, vu tous les meubles épars dans les campagnes et les vols déjà reconnus; aussi l'on croit pouvoir évaluer le tout à au moins.	40.000	»
A reporter.	472.000	livres.

Report.	472.000 livres.
Pour la perte des journées de plus de soixante mille habitants pendant dix jours, lesquels pendant ce temps n'ont pu gagner leur pain et ont dépensé ou ce qu'ils avaient amassé ou ont été à la charge des aumônes des particuliers; chacun de ces ouvriers à 20 sous par jour, forment une somme de. .	60.000 »
Il est encore à observer que le cours des travaux n'étant pas repris, cette somme ne peut être déterminée; de plus, qu'on ne fait pas mention de tout ce que va coûter le passage de tous les navires au Hoc, la cessation de tous commerces et nombres d'autres effets qui concourent à l'approvisionnement de la ville.	
Total.	532.000 livres.

MÉMOIRE DES MAIRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DU HAVRE.

Si l'on ne considérait les malheurs de la ville du Havre que par rapport aux dommages de quatre-vingt-treize maisons frappées de la bombe, ce serait un objet peu intéressant pour le général, de quelque attention qu'il puisse être pour quelques-uns des propriétaires, puisque la somme totale de ces dommages ne monte qu'à celle de 45,350 livres, suivant le procès-verbal qui en a été dressé par gens experts, et dont copie, certifiée par les Maire et Échevins, a été remise à Monsieur l'Intendant de la généralité de Rouen ; mais les suites funestes du bombardement de la ville du Havre, celles des apparences de nouvelles entreprises dont elle est encore menacée, et du blocus qu'en forment les ennemis, ajoutent à ces premiers malheurs des pertes beaucoup plus considérables, lesquelles par leur accroissement

journalier, deviennent immenses et ne peuvent être évaluées; qu'il soit cependant permis d'en exposer le détail.

Par la prodigieuse quantité de bombes qui tombait dans les différents quartiers de la ville, les habitants ne pouvaient laisser leurs effets et leurs meubles dans leurs maisons. La prudence et la sûreté en dictaient le déménagement, et les ordres des commandants en faisaient un devoir. Ce déménagement a donc été une suite nécessaire du bombardement. Si on en portait l'estimation à plus de 100,000 livres (sans parler encore des frais de retour), au premier coup d'œil cette estimation paraîtrait forcée. Mais on supplie de faire attention que les déménagements de plusieurs gens du peuple, pour une seule chambre, ont coûté jusqu'à 50 livres, et qu'il y a plus de mille chambres de cette espèce; et que pour les gens au-dessus, dont on peut compter plus de quatre cents, il en a coûté pour chacun, l'un dans l'autre, au moins 200 livres. Ce sont là de ces pertes qui sont réelles et liquides, et qui, dans de pareils moments, sont suivies de celles de beaucoup de meubles brisés, gâtés, volés ou perdus, ainsi que déjà beaucoup d'habitants s'en plaignent, mais qui ne seront parfaitement connues que lorsque les circonstances permettront de remeubler en ville.

Les meubles brisés et brûlés et les effets perdus dans les maisons où la chute de la bombe a prévenu le déménagement, doivent mériter une attention d'autant plus particulière, qu'ils faisaient une grande partie de la fortune de beaucoup de ceux qui ont fait ces pertes; il n'est pas possible de savoir encore au juste à combien elles peuvent monter pour chacun, nombre de familles consistant en femmes et leurs enfants étant encore dispersées dans les campagnes, d'où elles n'osent revenir en ville, par la crainte du retour annoncé de l'ennemi, et par l'impuissance de pourvoir à un nouvel emménagement; par l'absence de ces familles et la ruine de beaucoup d'autres, tous leurs loyers échus et accumulés par les misères du temps de guerre, vont tomber en pure perte aux habitants propriétaires des maisons, lesquels tant que ces temps dureront, ne trouveront plus à passer de nouveaux baux; ce qui faisait l'objet de leur revenu, ne sera plus pour eux qu'un onéreux fardeau, par l'entretien et les réparations auxquels les maisons ne cesseront d'être su-

jettes. Il est plus facile de sentir le poids de ces calamités que de l'apprécier, et il est d'autant plus accablant, que toutes les ressources que pouvait offrir le commerce, sous pavillon neutre, sont absolument interdites par le constant et déterminé blocus du port; plus de soixante navires neutres, venus de différents ports, tant de France que d'Espagne et d'Italie, jusque sur la rade du Havre, en ont été renvoyés par l'escadre d'observation, qui ferme l'entrée de ce port, ce qui prive le négociant de ses marchandises, le commissionnaire du bénéfice du transit, le marchand en détail d'un débit et d'une consommation, l'homme de peine de son salaire, et arrête enfin toute navigation de plus de quarante alléges. Ces bâtiments procuraient quelques bénéfices à leurs propriétaires, et faisaient vivre nombre de familles de mariniers, mais maintenant ils n'offrent plus que des objets qui infructueusement dépérissent tous les jours.

Voilà les pertes qui, depuis l'entreprise des ennemis pour détruire les bateaux plats, achèvent d'écraser les habitants du Havre, dans le moment qu'ils espéraient se relever des premiers malheurs que la piraterie anglaise leur a fait éprouver, et de ceux que la continuité de la guerre leur a fait subir; car combien de leurs navires, pris avant la déclaration de la guerre, en allant et en revenant de l'Amérique, quelles pertes, tant dans leurs armements en course que ceux qu'ils ont fait faire en différents ports de l'Europe, pour la subsistance des colonies! quelle multitude de familles de gens de mer qui, par la détention ou la mort en Angleterre de leurs chefs et de leurs membres, n'ont subsisté depuis qu'à l'aide des aumônes particulières! de combien de logements d'officiers et de troupes n'a-t-il pas fallu subir le rigoureux fardeau! Tout enfin a concouru à l'épuisement de cette ville infortunée, sans cependant en éteindre le zèle; lorsqu'il s'est agi de corvées demandées pour certains ouvrages provisoires, pour la défense de la place, elles ont été exécutées avec la meilleure volonté et avec une célérité qui s'est également soutenue, quand le grand nombre d'ouvriers étrangers, mandés pour la construction des bateaux plats, a exigé que, pour prévenir les suites de quelque incendie, on ait établi pour tout le temps que les circonstances présentes dureront, des patrouilles bourgeoises pendant la nuit, indépendamment de la garde journalière des postes intérieurs.

C'est après un si long enchaînement de malheurs et de charges, que l'ennemi est venu porter les derniers coups sous lesquels gémissent les habitants du Havre ; comme il n'en est point de ces habitants qui n'en soient les victimes, c'est sur chacun d'eux que les secours doivent s'étendre, et c'est pour y parvenir que les moyens suivants sont très-respectueusement proposés.

Les réparations des maisons frappées des bombes et la perte des meubles brisés, brûlés ou volés dans ces maisons, suivant un état bien vérifié et affirmé par serment qui en serait fourni aux Maire et Échevins, pourraient être remboursés à un chacun moyennant les 50,000 livres que la ville reste devoir pour l'abonnement du don gratuit, si Sa Majesté voulait bien lui en faire remise et affecter cette somme audit remboursement, ensemble lui accorder une continuation de perception de ces droits du don gratuit, jusqu'à la concurrence tant desdites 50,000 livres, que de ce qui pourrait excéder cette somme, pour remplir lesdits habitants de leurs pertes entières.

Ces deux objets de pertes personnelles étant remboursés, le commerce de cette ville qui est anéanti, demanderait pour l'aider à se relever l'exemption du droit d'octroi qui se paie dans la ville du Havre, au profit de la ville de Rouen, sur les soudes, cendres, pousses, barils, potasses et bois de teinture, qui y sont mis en magasin pour toute autre consommation que celle de Rouen.

La ville, enfin, pour les maux de toute espèce qu'elle a soufferts et souffre encore, oserait espérer l'affranchissement pour quelques années de toutes impositions, telles que la capitation, l'industrie, l'ustensile, vingtième, ainsi que de toutes impositions mises et à mettre. Chaque habitant trouvera dans cette grâce la récompense de son zèle et le soulagement nécessaire à ses malheurs.

OBSERVATIONS SUR L'ARMEMENT DES ANGLAIS.

On a pu croire jusqu'à présent que l'expédition formidable annoncée de la part des Anglais, pouvait avoir quelque combinaison

avec l'entreprise du Prince héréditaire sur Vesel; mais la levée du siége, la retraite de ce Prince sur Munster, la continuation des préparatifs que font les Anglais, même depuis qu'ils ont été instruits du peu de succès de M. le Prince héréditaire, tout cela doit faire penser que l'expédition annoncée regarde les côtes de France.

Il y a plusieurs points sur lesquels on peut raisonnablement avoir de l'inquiétude ; mais sans entrer dans des détails qui deviendraient trop longs, on croit pouvoir faire les réflexions suivantes.

L'espèce des troupes destinées à l'expédition, composée non-seulement d'infanterie, mais aussi d'un corps de cavalerie considérable, le train d'artillerie de siége, les fascines, la quantité prodigieuse de bâtiments que l'on rassemble à Portsmouth pour transporter non-seulement des troupes, mais aussi des munitions et des subsistances de toute espèce, tout cela doit faire croire que l'objet des Anglais n'est pas seulement une entreprise momentanée pour venir ravager quelque partie de nos côtes, y lever des contributions, détruire quelque établissement, etc. ; mais il semble qu'on doit leur supposer quelque projet plus vaste, plus capable de les dédommager de leurs dépenses, de faire une diversion en faveur de leur armée d'Allemagne, et enfin de chercher à faire pendant l'hiver un établissement dans quelque partie de nos côtes, qu'ils pourront peut-être renforcer par les troupes qu'ils font venir de leurs colonies, et par les secours qu'ils pourront tirer des trois royaumes, et auxquels la nation, enivrée par un premier succès de débarquement, se livrera tout entière.

En supposant aux Anglais des vues aussi étendues et aussi capables de séduire les esprits du peuple, on ne pense pas que les côtes de Flandre ni celles de la Picardie leur offrent des moyens de former dans toute cette partie d'établissement solide pendant l'hiver : 1° c'est la partie des côtes où nous avons le plus de moyens de porter promptement des secours soit de l'armée, soit de l'intérieur du royaume ; 2° quand même ils parviendraient à prendre Dunkerque ou Calais avant l'arrivée de ces secours, ce qui n'est guère vraisemblable, il est certain qu'ils ne pourraient pas se flatter de nous empêcher de les chasser,

soit en reprenant ces places, soit en combattant le corps de troupes qu'ils pourraient établir à portée d'elles; la nature du pays ne leur donne point de position que l'on puisse regarder comme inattaquable.

Ce qui peut encore faire penser que l'objet des Anglais n'est pas la côte de Flandre ni celle de Picardie, c'est la manœuvre qu'ils viennent de faire en réunissant à Portsmouth les bâtiments de transport et autres qu'ils avaient dans la Tamise et aux Dunes; ce point d'assemblée les éloigne de la côte de Flandre, et les met dans le cas, pour y faire une entreprise, de courir les hasards de la Manche, que tous les marins assurent être très-dangereuse dans la saison présente.

La Haute-Normandie pourrait avoir des attraits pour les Anglais; la ruine de Rouen, et l'alarme que leurs succès dans cette partie pourraient jeter dans le royaume, ont de quoi les séduire; mais il n'y a aucun point dans la Haute-Normandie où ils puissent faire promptement un établissement solide, ni aucun endroit où leurs bâtiments puissent rester à l'abri des dangers de la mer, après leur débarquement et pendant leurs opérations dans le continent.

M. le Duc d'Aiguillon paraît assez tranquille sur les entreprises que les Anglais pourraient tenter en Bretagne. Brest seul pourrait être l'objet de leur entreprise, mais il n'est pas sans de grandes difficultés; on a pris des précautions à ce sujet, et ils en sont vraisemblablement instruits. D'ailleurs on ne pense pas que la cavalerie qu'ils paraissent devoir embarquer pût leur être utile pour cette expédition, ce qui peut faire penser qu'ils ont un autre objet. La pointe de Quiberon serait aussi une partie où l'on pourrait craindre un établissement de leur part; mais le siége du fort de Penthièvre qui tient l'isthme de cette presqu'île donnerait le temps aux secours d'arriver; d'ailleurs le fort pris, le débouché par l'isthme pourrait leur être disputé avec avantage, et s'ils étaient obligés de passer l'hiver dans la presqu'île, ils y seraient fort mal à l'aise, et l'on ne pense pas que leur cavalerie pût y subsister.

Les personnes instruites pensent que Belle-Isle est à l'abri de toute insulte. On a la même idée sur l'île de Rhé, sans quoi on pourrait craindre que ces deux îles ne fussent l'objet de leurs

entreprises ; c'est pourquoi on ne fera aucun détail sur ces deux parties ; d'ailleurs la cavalerie qu'ils paraissent vouloir embarquer leur deviendrait absolument inutile pour ces entreprises.

On pense qu'elle le serait aussi pour l'exécution des projets qu'ils pourraient former sur le pays d'Aunis, et les marins assurent que les mers de cette côte sont trop dangereuses dans la saison présente.

Bordeaux mérite une attention bien particulière, et c'est un objet assez important pour croire qu'il pût être celui d'une entreprise aussi considérable, surtout si l'on peut avoir des craintes sur les intelligences des Anglais avec les Protestants qui se trouvent dans cette partie ; mais on assure que la mer y est trop dangereuse. Cependant s'il est possible de prendre quelques mesures autres que celles qu'on a déjà prises jusqu'à présent, il n'y a pas un moment à perdre, et on ne peut avoir que des inquiétudes très-bien fondées sur cette partie.

Mais je crois qu'il n'y en a point à laquelle il faille donner une attention plus sérieuse qu'à celle du Cotentin. C'est principalement sur cette presqu'île que les Anglais peuvent former un projet capable de répondre à l'étendue de leurs vues, et l'on trouve dans cette idée la combinaison de leur ambition, celle des préparatifs qu'ils font, de la saison où ils paraissent vouloir opérer et des moyens que le pays leur présente.

Leurs troupes et leur escadre étant rassemblées à Portsmouth, vingt-quatre heures suffisent pour les porter à la pointe de la Normandie. Les vents les plus fréquents dans cette saison sont ceux de nord ou nord-ouest qui les y porteront naturellement ; aucune combinaison de vents pour cette route.

Rien de plus facile que le débarquement sur toute la côte de la presqu'île depuis le Grand-Vey jusqu'à Portbail, et surtout à la côte de l'est et du nord, à moins qu'à chacun des points de débarquement il n'y ait une quantité de troupes suffisante pour s'y opposer. C'est ce que l'on n'est pas en état de faire. Le débarquement peut d'ailleurs être très-prompt, soit à cause de la quantité des parties de la côte favorables à la descente, soit par le moyen des bateaux plats, fort différents des chaloupes dont on se servait autrefois et qui rendraient l'opération d'un débarquement infiniment lent. Or, la disposition actuelle des troupes

dans cette partie ne permet pas d'en rassembler un assez grand nombre ni dans un point capable d'empêcher le progrès des troupes débarquées, aucun poste assez fortifié ni assez bien placé pour obliger les ennemis à s'arrêter pour s'en emparer ou à en craindre quelque chose pour leurs derrières.

En considérant toutes les parties de cette presqu'île susceptibles de débarquement, on doit convenir qu'il peut s'effectuer en même temps dans une infinité d'endroits fort voisins les uns des autres, principalement sur la côte du nord, moyennant quoi l'ennemi facilement réuni est en force au premier pas qu'il fait, et pour peu qu'il mette de diligence à s'avancer dans le pays, il pénétrera sans qu'on puisse s'y opposer, et peut être sans avoir pu réunir toutes nos forces. Il serait donc possible que l'ennemi arrivât à Valognes avant que nous pussions y être rassemblés ; cette position de leur part les rend maîtres de toute la presqu'île.

Mais ce n'est pas la seule facilité que leur donne la nature du pays et de la côte; on suppose, ainsi que les nouvelles l'assurent, que les troupes destinées à leur expédition sont au nombre de quinze à vingt mille hommes. Des forces aussi considérables leur donnent le moyen de faire plusieurs attaques. Ils ne trouveront aucun obstacle sur la mer, et la côte leur donne des facilités de tous les côtés. Je suis persuadé que s'ils en venaient à cette entreprise, la plus considérable partie de leurs troupes tenterait le débarquement sur la côte du Nord, et qu'en même temps ils tenteraient des descentes à la côte de l'Est et à celle de l'Ouest, dans le voisinage de la tête de l'isthme, soit du côté de Sainte-Marie-du-Mont, soit du côté de Portbail, afin d'embrasser par ces attaques toute la presqu'île, marquer du côté de l'Est le débouché de Carentan, par lequel nous pourrions y porter des secours, et nous donner du côté de l'Ouest des jalousies pour nos derrières, et chercher à empêcher la retraite des troupes de cette partie.

Je suis persuadé que le peu de troupes qui se trouvent dans la presqu'île, ou qui seraient à portée d'y entrer, ne donneraient pas les moyens de rassembler assez promptement les forces suffisantes pour résister à ces différentes attaques, et je pense que l'officier général qui commande dans cette partie de la Nor-

mandie pourrait se voir forcé de se retirer derrière la rivière de Douve.

Tout le monde sait que cette rivière coule dans des marais impraticables, et presque entièrement converts d'eau, excepté dans les grandes chaleurs, et qu'elle forme de l'Ouest à l'Est une ligne qui ferme l'entrée de la Normandie dans le Cotentin; à l'exception d'une trouée ou partie de terrain élevé d'environ trois quarts de lieue de largeur, entre les sources de cette rivière et celles de la rivière de Portbail, près du village d'Omonville, il ne se trouve sur la rivière Douve que quelques passages dont il est facile aux ennemis de défendre les débouchés,

En supposant donc que les ennemis eussent réussi à faire retirer en deçà de la rivière Douve les troupes du Cotentin, il est certain qu'avec la quantité de troupes qu'ils paraissent destiner à leur entreprise, ils seraient en état de défendre le passage de cette rivière contre des forces supérieures, et l'on ne doit pas douter qu'ils ne fissent les plus grands efforts pour augmenter les leurs, soit par des troupes ou milices tirées des trois royaumes, soit par les troupes revenant de leurs colonies; peut-être au moyen de cela deviendrait-il très-difficile de les forcer dans ce poste.

L'établissement des Anglais dans la presqu'île du Cotentin remplit presque tous les objets de leur ambition. Quand ce ne serait que l'apparence d'un établissement solide, c'en est assez pour séduire la nation, et peut-être se flattent-ils que, dans des négociations pour la paix, leur possession quoique mal assurée de cette petite partie du territoire français pourrait leur valoir de grands dédommagements. Quant à ce qui regarde l'objet particulier du séjour qu'ils pourraient faire dans cette presqu'île, il est certain qu'il n'y a point de pays plus commode et plus propre à recevoir l'espèce de troupes qu'ils paraissent vouloir employer à leur opération, puisque leur infanterie y trouverait un poste très-avantageux, et que leur cavalerie y aurait des emplacements favorables et des substances abondantes; on peut même assurer qu'il n'y a aucune partie des côtes où ils pussent trouver à placer leur cavalerie aussi avantageusement et avec autant de sûreté.

Un autre avantage que les ennemis trouveraient dans cette

position, c'est qu'une fois établis dans la presqu'île, il leur devient inutile de garder leurs bâtiments qui courraient trop de risques dans la Manche ; il leur suffira d'avoir quelques corsaires, qui auront des retraites assurées à la Hogue, du côté de l'est, à Cherbourg, à l'anse Sainte-Marie, et à celle d'Omonville, au Nord ; à Portbail, Vauville et à l'Ouest ; ils auraient aussi dans cette partie beaucoup de secours des îles de Jersey et Guernesey, non-seulement pour retirer leurs navires, mais aussi pour en tirer des troupes ; ces îles peuvent armer au moins quatre mille hommes.

OBSERVATIONS SUR LA PARTIE DE LA RIVIÈRE DE SEINE, COMPRISE ENTRE LE SUD-OUEST ET LE SUD-EST DU HAVRE, D'APRÈS LES SONDES RÉPÉTÉES LE 21 JUILLET 1759.

Ayant été reconnu que le grand lit de la navigation de la Seine pour se rendre du Havre à Rouen est beaucoup changé depuis un an, tant par la comparaison des anciennes sondes, avec celles que l'on vient de vérifier et que l'on a marquées sur le croquis du plan ci-joint, par pieds et pouces, après les avoir réduites à une ligne de niveau général, pris au coup de la basse mer de vive eau.

Il paraît évident que les Anglais peuvent embosser leurs galiotes à bombes aux lettres alphabétiques ABC, à douze ou treize cents toises au plus près, et dix-huit à dix-neuf cents toises au plus éloigné du même point, conséquemment bombarder la ville, la citadelle et les bateaux plats qu'on construit sur le Perrey, à revers.

Leurs galiotes peuvent y être soutenues par leurs quaiches, corvettes et frégates, mais difficilement par leurs vaisseaux de guerre, à cause des courants que le flot ainsi que le jusant font essuyer à toutes les marées, pendant trois et quatre heures au moins dans ce passage, et encore parce que si les vents portent du large à la côte depuis le ouest-nord-ouest jusqu'au sud, ils risqueraient de ne pouvoir se relever, et si le calme les surprend, ils seront soumis au courant des marées.

Cette disposition actuelle du fond du canal de navigation, plus creusé que ci-devant en se rapprochant de la rive droite de la Seine, indique le danger et nécessité d'y opposer tous les obstacles qui dépendent de nous.

L'on a reconnu qu'à la lettre D, à environ trois cents toises en avant des épis à corne, côtes 30. 31, et au moins à quatre cents toises en avant des batteries de la Floride 32 ou 33 de celle de la jetée du sud-est, on aurait pu y échouer un bâtiment assez élevé et assez fort pour contenir une batterie de cinq à six canons de trente-six lignes de calibre.

Cette batterie aurait l'avantage d'éloigner les galiotes à bombes à dix-sept, même dix-huit cents toises des épis 30, 31, et en plus de protéger les quatre chaloupes carcassières que le Roi a accordées pour le port du Havre, et auxquelles on travaille depuis le 16 de ce mois ; il est vrai de dire qu'on devrait presser ces ouvrages beaucoup plus qu'on ne le fait.

Si ces chaloupes étaient construites et armées chacune d'une pièce de vingt-quatre, en plaçant les corps morts ou ancres à peu près aux E exprimés sur le plan, elles pourraient ce semble se haler de l'avant et en retraite du nord au sud ou de l'est à l'ouest, pour éloigner encore plus les bombardes anglaises et leurs bâtiments de protection, dont les canons de huit ou de douze au plus, ne sont pas en pouvoir de lutter contre le vingt-quatre de nos carcassières et le trente-six de nos autres batteries.

La batterie proposée en D ou même de deux cents toises en avant, aurait encore la propriété de protéger les six frégates, quaiches ou corvettes que nous avons dans le bassin ou en dehors à l'ouvert du port, et qui seraient en état de se tenir en rivière pour favoriser l'évacuation journalière des bateaux plats, protéger la batterie D réciproquement, et tenir en respect les chaloupes des ennemis; en un mot, favoriser nos opérations.

Nous avions d'abord jeté les yeux sur la patache qui sert d'amiral au bassin de la marine, pour la couler bas en D; mais après l'avoir mesurée, elle s'est trouvée trop basse de pont et de vibord, conséquemment elle serait submergée de pleine mer.

Nos vues se sont portées ensuite sur les autres bâtiments marchands du port, mais nous n'y avons pas trouvé plus de ressource pour une batterie assise.

La *Flûte*, première lancée, nous avait paru propre à notre objet, mais son pont supérieur se trouve trop faible pour porter une batterie de l'espèce qu'il la faut, en D.

Au défaut d'autres ressources actuelles pour ladite batterie fixe, on propose d'ourler à deux cents toises en avant du point D, c'est-à-dire à cinq cents toises des épis à corne 30 et 31, quatre des bateaux plats que l'on construit, affourchés sur leurs ancres avec des câbles de retour à l'arrière, pour se remorquer, haler ou touer sur les épis 30 et 31 en cas de besoin ; cette batterie qui hausserait et baisserait avec le flot et le jusant sans changer de position, aurait les mêmes propriétés que l'on cherchait dans la batterie fixe, et l'on croit pouvoir espérer que ces quatre bateaux ne courraient aucun risque d'être enlevés par les ennemis, pouvant se remettre à volonté sous la protection des batteries de la *Floride*, de la jetée et du sud-est de la citadelle et de l'Heure ; on peut encore leur donner quatre ou cinq bisquines de garde, en avant avec quelques fusiliers ou matelots armés, pour éclairer les chaloupes ennemies pendant la nuit.

On peut également établir des corps-de-garde sur chaque bateau plat, si on le juge nécessaire.

Mais comme nous n'avons décidément aucune autre ressource momentanée pour éloigner l'ennemi et rendre un second bombardement moins effectif contre la ville et les chantiers de construction du Perrey, il paraît qu'on ne peut hésiter d'employer celles proposées, puisque le pis-aller est à tout événement de couler bas lesdits bateaux, pour empêcher que l'ennemi ne s'en empare ; on les remettra à flot à volonté, après les avoir réparés à mer basse.

De ce que dessus, il résulte qu'il faut pourvoir à dix ou douze pièces de canon de vingt-quatre, tant pour l'abattoir D, que pour les chaloupes carcassières.

Ne serait-il pas possible de les tirer en diligence de l'arsenal de Paris, de la Bastille ou des Invalides ?

Fait au Havre, le 22 juillet 1759.

DU PORTAL (1).

(1) M. du Portal, brigadier d'infanterie, directeur des fortifications de Normandie.

MÉMOIRE SUR LE HAVRE (1).

Les nouvelles qu'on reçoit de toutes parts confirment que les Anglais travaillent à un armement formidable, et qu'ils n'ont d'objet que de tenter tous les moyens possibles pour détruire cette ville, brûler les bateaux plats sur notre chantier, et qu'ils tenteront même une descente. Si cette entreprise exige de grands préparatifs de la part de nos ennemis, la prudence veut que de notre côté nous n'oubliions rien de ce qui peut rendre leurs efforts inutiles.

On commencera par examiner ce que les ennemis peuvent faire, on parlera ensuite des obstacles que nous pouvons leur opposer, et on finira ce mémoire par comparer la deuxième partie avec la première, afin d'être en état de juger des craintes ou des espérances que nous pouvons avoir.

PREMIÈRE PARTIE.

Ce serait s'aveugler de propos délibéré que de croire que les Anglais verront tranquillement achever des bateaux destinés à porter une armée dans leur pays, et que persuadés de l'audace et du courage que nous mettrons à une pareille expédition, ils ne feront pas les plus grands efforts pour ruiner des préparatifs d'autant plus dangereux pour eux, qu'en conduisant nos bateaux à Calais, il ne nous reste à franchir qu'un détroit de sept lieues.

Lorsque les Anglais sont venus bombarder cette ville au commencement de ce mois, ils avaient une flotte considérable devant Toulon, une deuxième aussi forte au moins devant Brest, ils avaient ici vingt-huit voiles, dont six navires de guerre, et on travaillait dans leurs ports à un armement immense.

Serait-ce se tromper que de croire qu'ils peuvent renforcer leur escadre de Brest au point de tenir tête à celle que nous y préparons, et envoyer ici des forces suffisantes pour nous y faire beaucoup plus de mal que la première fois?

(1) Il sera parlé dans une autre partie de cet ouvrage des grands travaux exécutés au XVIIIe siècle dans le port du Havre.

La quantité prodigieuse de vaisseaux et de troupes qu'ils ont dans les différentes parties du monde ne permet guère de croire qu'ils veulent faire une descente dans cette partie.

1° Parce que le pays compris entre la Seine et Dieppe n'en est guère susceptible par les précautions qu'on y a prises ;

2° Parce qu'une descente ne contribuerait point à empêcher nos préparatifs pour en faire une nous-mêmes en Angleterre, ainsi c'est sur le Havre seul qu'ils doivent porter leurs forces et frapper les grands coups, parce qu'en supposant même une descente, elle ne pourrait avoir d'objet que d'interrompre le travail en mettant les ouvriers en fuite, comme ils ont déjà fait.

On doit présumer que, vers le 10 août, ils profiteront de la grande marée, qu'ils amèneront douze ou quinze bombardes, six ou huit vaisseaux ou frégates, des brûlots et des bâtiments à rames propres à raser la côte.

L'épreuve qu'ils ont faite de la portée de nos mortiers et de nos canons, et la connaissance exacte que les sondes leur ont données de nos approches, ne leur permettront pas de se tromper sur l'emplacement de leurs bombardes.

Il est de fait que leurs mortiers sont chargés de trente-six et quarante livres de poudre, qu'ils portent à deux mille six cents, deux mille huit cents toises des bombes qui pèsent deux cents livres, et que nos mortiers ne portent qu'à quinze et dix-huit cents toises.

Ils peuvent donc nous bombarder presque impunément ; et comme leurs gros mortiers fatiguent prodigieusement les bâtiments qui les portent, on doit leur en supposer un assez grand nombre pour que le feu soit continuel, dans l'espérance de fatiguer les gens destinés à éteindre le feu, de les rendre moins actifs, de forcer le peu d'habitants qui restent à sortir de la ville, et à abandonner leurs maisons à la fureur du feu.

Les Anglais n'ignorent point que le Havre est une ville riche par son commerce, et qu'elle peut l'être encore davantage lorsque le gouvernement lui accordera la protection que sa situation exige; ainsi ils veulent la détruire, afin d'éloigner son agrandissement; d'ailleurs ils doivent supposer qu'elle est le dépôt de tous les agrès des bateaux plats, en la brûlant ils espèrent détruire nos préparatifs.

On doit encore leur supposer pour objet de brûler et détruire en totalité notre chantier; pour y parvenir, ils ont plusieurs choses à tenter :

1° Des bombes et des pots à feu; quoique ce moyen ne leur ait pas réussi la première fois, ce n'est pas une raison pour ne plus l'employer;

2° Des brûlots ou quelques machines infernales qui, poussées à pleines voiles à marée haute, peuvent mettre le feu au chantier;

3° Une canonnade de tous leurs navires, ils viennent de le tenter à Toulon, et il est vraisemblable qu'ils le tenteront ici où ils ont un intérêt bien plus décisif;

4° Un grand nombre de canots armés qui viendront jeter des artifices sur les bateaux.

DEUXIÈME PARTIE.

Nous venons de voir ce que les Anglais peuvent tenter contre nous, voyons ce que nous leur opposerons.

La fermeté que les troupes, les garde-côtes, les brigades bourgeoises et les volontaires de Beauvoir ont témoignée dans le premier bombardement, nous assure qu'animés du même zèle, ils partageront la confiance que Messieurs les officiers veulent bien témoigner à celui qui a l'honneur de les commander, et que l'amour pour le Roi, pour l'Etat, pour la gloire, seront les motifs qui guideront toutes nos actions.

L'évacuation du port, des poudres, des matières combustibles, des effets précieux, des meubles, la fuite des femmes, sont autant de sujets d'inquiétude de moins; avouons-le cependant, la terreur est dans le cœur des habitants, et on ne doit pas se flatter de tirer beaucoup de secours d'eux pour éteindre le feu dans des endroits exposés. La ville est presque toute bâtie en bois, quelques rues sont larges, d'autres étroites, et les maisons se touchent.

Il n'y a dans la ville ni magasin à l'épreuve de la bombe, ni casemates, ni caves. Sans le blindage qu'on vient de faire dans la citadelle, il n'y aurait aucun endroit pour mettre les troupes à couvert.

Les magasins de l'artillerie sont divisés en trois: les mèches, sacs à terre, plombs, sont dans la tour à l'entrée du port.

Les pièces de campagne, charrettes, outils, sont dans un parc entre la ville et le village d'Ingouville.

Les poudres et autres matières combustibles sont dans un parc sur le chemin d'Harfleur, à une demi-heure de la place.

Ces emplacements ont été choisis avec réflexion et prouvent qu'on y a été forcé malgré l'incommodité et les inconvénients qui peuvent résulter d'un aussi grand éloignement.

Soixante-onze pièces de canon et dix-sept mortiers sont en batteries depuis la Hève jusqu'au Hoc, non compris ce qui garnit le rempart de la citadelle.

L'état ci-joint indique les calibres et les affûts. A l'égard des emplacements, on peut dire qu'ils ont été déterminés par les talents et d'après les connaissances réfléchies que donnent l'expérience et l'approche du danger.

Quatorze piquets de gens de bonne volonté des troupes en garnison et des brigades bourgeoises sont destinés à éteindre le feu dans la ville et la citadelle. M. le comte de Beauvoir y a donné d'ailleurs les ordres les plus sages pour y conserver le meilleur ordre.

Les bateaux sont défendus par soixante-quinze bouches à feu, partagées en batteries sur la longueur du chantier.

Derrière chacune des trois divisions, il y aura des piquets des troupes, des charpentiers et deux pompes sur les trois, des seaux pour éteindre le feu. Ces piquets seront derrière des épaulements afin d'être à l'abri du feu des vaisseaux.

En arrière des piquets seront des troupes destinées à porter du secours où besoin sera. Enfin, la disposition est écrite, communiquée aux chefs, chacun a sa partie et a le plus grand désir de contribuer à la conservation de la place et des bateaux.

On ne parle point du feu du sieur Dupré. Cette invention diabolique réduirait en cendres l'univers; mais on ignore les moyens de lancer ce feu sur les bâtiments anglais. Ce ne sera qu'après les expériences auxquelles on travaille, qu'on pourra déterminer quel usage on en pourra faire, expériences d'autant plus embarrassantes que ce port ne peut fournir aucune ressource.

La marine ne nous peut donner aucun moyen de défense. Elle

n'a pas un seul bâtiment sur lequel on puisse établir une seule pièce de canon. Elle construit quatre chaloupes carcassières, qui ne seront prêtes que dans un mois, ou au plutôt le 15 d'août.

Les six navires dont l'état est ci-joint sont les seuls bâtiments que nous ayons à opposer à ceux des Anglais. On ne voit pas qu'on en puisse faire d'autre usage que celui qu'on indiquera ci-après.

Telles sont nos forces, comparons-les à celles des ennemis. Mettons-les en action les unes contre les autres.

TROISIÈME PARTIE.

1° Dans le dernier bombardement, les Anglais étaient en ligne, leur droite à peu près à l'ouverture du port.

Si nous avions un plan de sondes exact, nous saurions à quelle distance précise ils peuvent s'approcher de nous, mais l'expérience ne nous a que trop appris le juste degré de confiance que nous devons accorder aux rapports qui ont été faits jusqu'à présent, et la station des Anglais à la grande rade ne permet de relever que celles jointes au plan et mémoire de M. du Portal.

Les Anglais ont passé, mouillé même, où les bureaux assuraient que nos très-petits navires ne pouvaient pas passer.

Une sonde que M. le duc d'Harcourt a ordonnée après le départ d'une quaiche anglaise, qui avait sondé elle-même, nous a fait connaître un endroit, vis-à-vis de la citadelle, où un vaisseau de soixante-dix canons pouvait mouiller. S'il a échappé une fois aux Anglais, doit-on supposer que des marins qui sont toujours la sonde à la main, ne trouveront pas ce que nous ne cherchons point ?

Si les Anglais y établissent des bombardières, ils battront la ville dans sa grande longueur, et les bombes qui la dépasseront tomberont sur les troupes et les bateaux.

Comment parer cette attaque sans chaloupes carcassières, sans mortiers qui puissent y porter ?

2° Les Anglais ont jeté mille à douze cents bombes en trois jours, leurs mortiers et leurs bâtiments ont été si fatigués, que

sans leur supposer d'autres motifs, ils ont dû nous quitter pour aller se radouber.

En jetant cent bombes en vingt-quatre heures avec vingt-quatre mortiers, ils peuvent nous harceler aussi longtemps qu'ils le jugeront à propos, ou nous détruire, ou suspendre notre construction, ce qui peut remplir leur objet. Pour dissiper des ouvriers, une douzaine de bombes font autant d'effet que mille.

3° On conviendra qu'une chaîne est insuffisante pour arrêter un brûlot à marée montante poussé par un vent fait.

Nous ne pouvons y suppléer qu'en coulant bas quelques vieux bâtiments, comme des pontons, à l'entrée du port, et ayant des hommes destinés à couler bas le brûlot.

Une estacade est impossible faute de bois.

4° On doit supposer que l'ennemi, décidé à détruire en totalité les bateaux, n'oubliera pas d'y jeter des bombes et des pots à feu. Si ce moyen est insuffisant, il essayera d'envoyer quelques bâtiments qui, en échouant sur le Perrey, s'embraseront et lanceront des feux sur les bateaux.

Quoique le succès de ces bâtiments soit douteux, nous devons nous attendre à le voir mettre en usage, et nous ne pouvons leur opposer que du canon, moyen très-douteux suivant l'espèce de leurs bâtiments.

5° Enfin, supposons un ennemi audacieux, résolu à tout risquer pour remplir son objet. Supposons un marin entreprenant qui sait, ou qui croît que sa fortune dépend de la destruction de notre chantier ; supposons que les navires commençant par la batterie de la Hève lâchent leurs bordées sur nos batteries, il est plus que vraisemblable que si les Anglais prennent ce parti, le feu respectif sera servi avec une égale fureur ; cependant ne peut-on pas, sans être taxé de donner trop d'avantage à nos ennemis, convenir que la supériorité du feu doit l'emporter, que vingt, trente, quarante coups de canon qui frappent à la fois une batterie doivent la déranger ; que cette quantité de coups sera répétée autant de fois qu'il y aura de navires ; que si l'ennemi parvient à démonter nos pièces ou à tuer ceux qui les servent, nous serons ensuite simples spectateurs de la destruction de nos bateaux, le feu de notre infanterie étant nul par son éloignement.

Les militaires éclairés et impartiaux qui liront ce mémoire, y verront que le général a qui la défense et la conservation des bateaux a été confiée, a prévu tout ce que les ennemis peuvent tenter contre lui, qu'il a fait une disposition réfléchie, qu'il a employé tous les moyens de défense qu'on lui a donnés, qu'il n'a rien oublié pour en faire l'usage le plus avantageux au Roi. Ces mêmes militaires ne gémiront-ils pas du mauvais choix de l'emplacement du chantier, qu'on ne peut s'empêcher de dire le seul mauvais qu'on pût choisir dans tous les environs de la Seine et du Havre.

Un plan du Havre, une carte ne suffisait-elle pas pour sentir qu'en établissant le chantier sur le Perrey, c'était faire naître aux Anglais le projet de le détruire, les y inviter, exposer le Havre, les sujets du Roi et la réputation des officiers-généraux, bien qui nous est d'autant plus précieux que nous sacrifions tout pour l'acquérir, pour le conserver, pour l'augmenter, bien enfin qui nous est propre, que nous ne tenons que de nous.

Si la Cour avait daigné consulter le commandant de la province, il aurait indiqué la plage de Quillebœuf, de Rouen, et tout l'entre-deux. Toutes étaient bonnes, le Perrey seul réunit tous les désavantages. Qu'on ne dise point que les bois étaient assemblés au Havre, qu'il en aurait coûté 10,000, 20,000 livres au Roi pour les transporter, c'est un prétexte frivole inventé par des gens qui ne peuvent sentir les moyens de conserver un chantier auquel l'honneur du Roi et de l'Etat est intéressé.

Un militaire aurait prouvé qu'en construisant ces bateaux dans la rivière de Seine, on cachait à l'ennemi les progrès d'un travail qu'il lui est si important de connaître.

S'il avait été consulté pour cette construction, s'il avait été autorisé à donner des ordres, aurait-il consenti qu'on eût monté à la fois cent cinquante bateaux, au lieu de partager ses ouvriers de façon à en finir un certain nombre avant d'en recommencer d'autres ?

Enfin, puisqu'on a eu l'imprudence d'établir le chantier sur le Perrey, ne devait-on pas chercher à la réparer, en suspendant tout travail pour faire un nombre suffisant de chaloupes canonnières armées d'une pièce de canon de vingt-quatre livres, et de bâtiments armés pour les soutenir, et outre les batteries de ca-

nons, avoir beaucoup de mortiers de la grosse espèce. Quand les carcassières seront faites, le canon pour les armer manquera totalement.

Pour faire usage de la faible et très-insuffisante, quoique seule ressource, des quatre bateaux plats proposés dans le mémoire de M. du Portal, il faudra encore du canon.

On ne voit d'autre parti à prendre que d'en faire venir en diligence de l'arsenal de Paris ou des Invalides, au moins douze pièces de vingt-quatre.

A l'égard des six bâtiments du port, on sentira par leur faiblesse le peu d'usage qu'on en peut faire, et on verra par le mémoire déjà cité de M. du Portal, l'unique emploi auquel ils sont propres.

Il ne reste plus à parler que de cette ressource dont on a déjà donné une idée. Le feu du sieur Dupré est une invention qui fait frémir l'humanité, qui éprouverait par ses effets les gens les plus braves; mais cette liqueur terrible cesse de l'être quand elle n'a pas une certaine quantité d'air pour s'enflammer dans un vase quelconque. On ignore encore les moyens de la jeter à cent toises, et ce serait abuser du courage que d'exiger qu'un homme aille la jeter à la main dans un navire ennemi, parce qu'indépendamment des risques ordinaires, il serait brûlé sans ressource si le vent porte la plus petite partie de la liqueur sur son bâtiment.

Fait au Havre, ce 23 juillet 1759.

INSTRUCTION POUR LA MANIÈRE DE SE SERVIR DES BATEAUX DE LIÉGE, PAR M. DE LA CHATRE.

Il est absolument indifférent que la personne que l'on destinera à faire usage desdits bateaux sache nager, plusieurs expériences faites consécutivement tant en mer que dans des rivières où le courant est très-fort, ont prouvé qu'il ne s'agissait que d'avoir quelqu'un de tête, il doit se mettre à cheval dans le bateau,

assis sur la partie de liége en forme de siége, et avoir à ses jambes les nageoires que l'on trouvera dans chaque bateau, qui doivent être attachées de la cheville du pied en montant vers le genou. Lesdites nageoires doivent être serrées le plus exactement qu'il sera possible à la jambe, ce qui pourra obliger de les élargir ou de les rétrécir suivant les personnes auxquelles elles seront destinées, observant de mettre la partie la plus large en dehors ; c'est ce dont il doit faire usage pour avancer, observant, quand il voudra aller droit devant lui, que ses deux jambes doivent faire le même mouvement; voulant tourner à tribord, la jambe droite doit rester immobile et ne faire usage que de la gauche ; pour aller à babord, il doit observer le mouvement contraire.

Le mouvement de la paguaye est connu de tout marin, et ne demande point par là d'explication particulière ; on observe seulement que l'on ne doit en faire usage que lorsque l'on est dans le cas de ne point craindre d'être entendu.

La pesanteur de l'homme qui est mis dans ces sortes de bateaux doit décider du lest, y en ayant avec lesquels tels qu'ils sont, ils se trouvent l'être suffisamment. Lorsqu'il en faut un supplément, il doit être mis dans les soutes, en observant de n'y mettre que des poids qui doivent être roulants.

Les deux petits morceaux de bois qui sont à babord et à tribord, en forme de crochets, ne sont placés que pour tenir la paguaye, qui doit être mise en travers sur ledit bateau, lorsque l'on n'en fait point usage.

L'on ne doit point craindre que ces sortes de bâtiments puissent chavirer, étant mis à leur point de lest nécessaire ; on a fait sur cela les plus fortes épreuves.

L'on ne doit pareillement avoir aucune inquiétude que la lame ou vague puisse entrer dans les soutes, qui seront toujours très-étanches lorsqu'on aura attention d'entretenir les avaries qui pourraient se faire aux soudures de fer blanc.

L'homme qui sera mis dans ces bateaux peut, lorsqu'il ne fera point usage de sa paguaye, s'appuyer le haut du corps dessus, il en paraîtra moins et le bateau n'en ira que mieux.

MÉMOIRE SUR LES ÉPREUVES QUI ONT ÉTÉ FAITES A DUNKERQUE D'UN BATEAU DE LIÉGE ENVOYÉ DE SAINT-MALO PAR M. LE MARQUIS DE LA CHATRE A M. LE MARQUIS DU BARAIL.

DESCRIPTION DU BATEAU.

	PIEDS.	POUCES.	LIGNES.
Longueur du dehors de l'étrave au dehors de l'étambot	6	2	6
Quête de l'étambot	»	4	6
Elancement de l'étrave	1	4	9
Longueur de la quille	4	5	3
Hauteur de la quille	»	2	»
Largeur de la quille (1)	»	1	»
Largeur au milieu du dehors en dehors	2	4	6
Creux de dessus le siége du nageur	»	9	9
Creux total de dessus la quille	1	7	3
Longueur de l'ouverture faite au milieu pour la position du nageur	1	9	6
Longueur de l'ouverture pour le passage des jambes	1	1	3
Largeur de la même ouverture en carré (2)	»	6	»
En avant et en arrière du corps du bâtiment, il y a deux soutes doublées de fer blanc (3)			
Longueur	2	2	6
Creux	1	»	»
Largeur de leur écoutillon	»	9	6
Longueur	»	5	»

(1) Cette quille est revêtue de plomb.

(2) En avant du siége, on passe une sangle de toile qui tient les jambes du nageur plus élevées, et empêche qu'elles n'enfoncent dans l'eau de toute leur longueur, ce qui formerait une résistance nuisible à la marche. Cette sangle devrait être de cuir.

(3) La soute de l'avant est destinée à recevoir le lest, et celle de l'arrière, les artifices ou autres munitions. Les deux soutes sont fermées exactement par un tampon de liége, couvert et emboité d'un second couvercle de fer-blanc.

Ce bâtiment est composé seulement de quatre couples d'un pouce et demi d'épaisseur, qui sont revêtues en dedans et en dehors d'un bordage de liége d'un pouce d'épaisseur.

La figure est à peu près celle d'un petit canot et est presque semblable de l'avant à l'arrière.

DESCRIPTION DE LA PAGUAYE.

	PIEDS.	POUCES.	LIGNES.
Longueur totale	6	»	5
Longueur des palles	1	8	6
Largeur des palles.	»	7	6

Elle s'attache en avant avec un amarrage, le nageur met deux guêtres de toile auxquelles tiennent deux nageoires; ce sont deux cartons couverts de toile retenus en dehors de la guêtre de chaque côté par des rubans de fil.

RÉSULTAT.

Poids total du bateau	159 liv.
Poids de l'homme . . . . . , ...	135
Poids du lest	36
Poids de la paguaye	4
	334 liv.

PREMIÈRE ÉPREUVE.

Le 20 septembre, à quatre heures après midi, un matelot, envoyé de Saint-Malo, manœuvra le bateau de liége en présence de M. de Chevert, de M. le marquis du Barail, de M. le prince de Croy, de M. de Sorel, de M. Begon et des chefs des corps de terre, de MM. les officiers d'épée, de port et de plume, et des constructeurs. On choisit pour le faire naviguer le bassin de l'Arsenal, comme un lieu sans vagues et propre à cette épreuve; le matelot lesta son navire à sa volonté, il fit en deux minutes trente-deux toises de chemin, il fut environ un quart d'heure dans l'eau, mais le froid vif qu'il faisait détermina à faire cesser

la manœuvre. MM. les officiers de port avaient pris la précaution de faire aller à côté de lui un canot pour examiner ses mouvements et le secourir, ce qui ne fut pas nécessaire.

OBSERVATIONS

On remarqua que mal à propos il avait mis trop de lest, son bateau étant plongé sur l'avant, son corps prenait la même inclinaison, et il ne se soutenait pas droit, attitude fatigante pour un long trajet, ce qui fut attribué aussi à son peu d'habitude; que l'effort des jambes, quoique considérable, ne donnait pas autant de vitesse qu'on pouvait en attendre, et qu'il reprenait à tout instant sa paguaye pour se soulager.

Qu'il n'était pas sûr de la direction de son bateau, qui tournait babord et tribord, au lieu d'aller de l'avant, inconvénient qui provient du peu de longueur du bâtiment, eu égard à sa largeur.

SECONDE ÉPREUVE.

La première épreuve n'ayant pas paru suffisante pour en rendre compte, il fut décidé qu'on ferait sortir du port le bateau de liége.

Le 29 du mois dernier, on profita d'un beau temps quoiqu'avec un peu d'élevée, ce qui est ordinaire à l'entrée du port; M. de Chevert, M. le marquis du Barail, M. Begon, MM. les officiers d'épée et de port, et plusieurs autres officiers de la suite de MM. les Généraux s'embarquèrent vis-à-vis du corps de garde de la marine, à huit heures trois quarts, dans un canot du port, dans la vue de se tenir toujours à côté du bateau, pour être plus à portée de l'observer; après avoir fait environ un quart de lieue et être parvenu en dehors du banc qui barre l'entrée du port, où la mer brise, on fut satisfait de la bonne contenance du nageur qui assura qu'il était en état de se rendre à bord du *Maréchal de Belle-Isle*, mouillé à un quart de lieue de là; il fut décidé qu'ayant franchi le passage le plus difficile, il serait inutile d'aller plus loin, et on revint du côté du port, et afin de soulager le nageur, on lui jeta, quand il fut dans les balises

une amarre pour le remorquer ; on débarqua, à neuf heures et demie à l'endroit d'où on était parti.

OBSERVATIONS.

On remarqua que le nageur manœuvrait plus aisément avec une paguaye simple qu'avec la paguaye à deux palles, eu égard au grand mouvement qu'il est obligé de se donner avec le double qui retarde non-seulement la vitesse du bâteau, mais encore fatigue par son poids le nageur.

Que ce bateau peut accoster un bâtiment et qu'il peut refouler le courant ; cependant il doit, autant que faire se pourra, saisir l'instant de la mer étale pour s'y rendre.

Que le nageur n'est pas plus à l'abri d'être aperçu d'un vaisseau que dans un petit bâtiment ordinaire.

Que cependant pour aborder un vaisseau ou une côte pendant la nuit, ce nageur a l'avantage de ne point faire de bruit avec sa paguaye, ce qui est inévitable dans le sillage d'un canot ordinaire armé de ses avirons.

Que pour un trajet un peu long, un homme qui ne serait pas dans cette habitude éprouverait deux sensations contraires, celle d'avoir la partie supérieure du corps en sueur et l'autre saisie de froid.

Comme l'art de nager ne s'acquiert que par l'exercice, on propose avant de renvoyer le matelot à Saint-Malo, de le charger de former à Dunkerque des matelots pour en instruire d'autres qui seraient en état de conduire à des destinations, s'il était ordonné, les quatre bateaux qui sont déposés au magasin général de la marine.

OBSERVATIONS SUR LES MOYENS DE FAIRE QUELQUES ARTIFICES MILITAIRES.

Pour s'opposer aux descentes et aux bombardements que les Anglais firent sur nos places maritimes en 1693, 94, 95 et 1696, on s'était servi dans quelques-unes de beaucoup d'artifices.

La disette des fonds dans l'artillerie pour ces sortes de dépenses, a fait songer aux moyens qu'on pourrait trouver pour faire des artifices peu coûteux, dans les places où la Cour n'a point accordé d'argent pour l'approvisionnement de ces sortes de choses; mais il conviendrait cependant de faire l'épreuve de celles qu'on propose pour en constater la réussite, et pour pouvoir juger des effets.

1° On croit donc qu'il n'y aurait rien de plus simple que des grenades entortillées d'une toile ou drap imbibé d'artifice, et cousue solidement autour de la grenade, laquelle sera chargée et amorcée de sa fusée, avec quatre brins d'étoupilles bien liés autour de la gorge de ladite fusée, et repassés en croix dans quatre petites entailles faites dans le bois autour de la fusée, puis recroisés de même par-dessous la grenade et y étant liés ensemble.

Pour les tirer, ne pourrait-on pas se servir, en cas de besoin, de ces pierriers de fer, dont se servent les bâtiments marchands pour leur défense ? Ne pourrait-on pas ajuster plusieurs de ces mortiers sur des bâtiments plats à rame, si on avait envie d'imiter ce que ceux de Calais firent au bombardement de leur ville, en 1696 ? Ils s'avancèrent avec plusieurs de ces bâtiments pendant la nuit, et pensèrent enlever une des galiotes à bombes.

Par le moyen de ceux-ci, protégés par d'autres petits bâtiments, ils parviendraient peut-être à pouvoir approcher d'assez près pour jeter plusieurs de ces grenades dans les galiotes et y mettre le feu.

Leur usage pourrait être aussi pour tâcher de jeter des grenades dans les bâtiments de transport de troupes, ou pour défendre l'entrée du port.

Mais il conviendrait de savoir jusqu'où lesdits pierriers de fer pourraient porter leurs grenades, et si le feu du pierrier pourrait allumer la toile soufrée et goudronnée qui entoure la grenade, et sans qu'elle se déchausse avant d'être arrivée à son but.

2° L'objet principal de ces grenades serait de voir si on ne pourrait pas les tirer encore autrement, je veux dire avec le canon, et avec une pièce du calibre où elles pourraient entrer et jusqu'où elles pourraient porter, sans risquer de charger la

pièce de façon que lesdites grenades cassassent dedans, ou y crevassent, ou que la toile d'autour se déchaussât; pour que la toile et l'étoupille s'enflammassent, on ne mettrait point de bouchon sur la poudre.

On ne pourrait faire l'épreuve avec des grenades simplement chargées de terre et qui auraient toujours leurs fusées avec l'étoupille, et sur les différentes épreuves réitérées on verrait à peu près ce qu'on pourrait espérer.

Il y aurait encore à observer si la toile ou drap préparé en matières d'artifice n'occasionnerait pas beaucoup de crasse et d'ordure en s'enflammant dans la pièce; il serait cependant facile à ce qu'on croit de les en retirer, en passant une lanterne dans ladite pièce après chaque coup; il faudrait que les bords de ladite lanterne soient un peu aiguisés pour pouvoir mieux ramasser et gratter ces ordures.

Quant au feu qui pourrait rester dans la pièce, on l'éteindrait avec un écouvillon bien mouillé, qu'on passerait chaque fois qu'on aurait tiré.

3° Si la grenade avait trop d'inconvénients pour tirer dans les pièces, on voudrait savoir si un boulet d'un calibre moindre que celui de la pièce où on le tirerait, mais entortillé de même dans la toile ou drap préparé, pourrait réussir et si ladite toile s'enflammerait sans se déchausser dans sa course, et jusqu'à quelle portée il irait.

MÉMOIRE DE M. DE GALLON, OFFICIER AU CORPS ROYAL DU GÉNIE DU HAVRE, SUR L'ASSEMBLAGE DE BATEAUX ENFLAMMÉS DONT ON POURRA FAIRE USAGE DANS LE CAS D'UN BOMBARDEMENT CONTRE LE HAVRE.

Si l'on réfléchit sur les différentes expéditions des Anglais, on remarquera qu'ils n'ont rien donné au hasard, abstraction faite des risques ordinaires de la mer. Cette maxime qu'ils ont adoptée plus que toute autre nation du monde, se confirme par la conduite qu'ils ont tenue dans leur seconde tentative contre le Havre

et dont on va sommairement rendre compte. Ce détail préliminaire prouvera le fonds qu'on peut faire sur les moyens que l'on propose pour arrêter l'ennemi dans la résolution qu'il paraît avoir formée de ruiner totalement cette place et son port.

L'escadre anglaise composée de quatre vaisseaux, de soixante à soixante-dix pièces de canons, quatre frégates de vingt-huit à trente-six, une de seize, quatre dogres, deux autres estimés bombardes, six brigantins et quatre quaiches, faisant ensemble vingt-cinq voiles, arrivèrent successivement jusqu'à onze heures du matin, le 28 août 1759, dans la grande rade du Havre.

Cette escadre étant en ligne, l'amiral détacha quatre vaisseaux, tant bombardes que frégates de protection, qui vinrent s'embosser à quinze cent dix toises de la jetée du Nord-Ouest, c'est-à-dire dans le même poste qu'elles avaient occupé dans le bombardement du 3 juillet précédent.

Nous n'avions alors que les quatre chaloupes canonnières à leur opposer, elles étaient chacune armée d'une pièce de vingt-quatre.

Sur les trois heures après midi, ces quatre chaloupes attaquèrent vivement une des frégates, qui riposta par un feu très-considérable, mais bien mal dirigé ; leurs boulets étaient ou trop courts ou dépassaient nos chaloupes, il n'en fut pas de même des nôtres, plusieurs boulets portèrent, entre autres un qu'on nous a dit avoir percé les deux bords de la frégate et blessé quelques hommes de l'équipage. Ce début a tellement déconcerté l'ennemi, que les bombardes levèrent l'ancre et furent se mettre en ligne avec le reste de l'escadre, qui depuis n'a fait que le blocus du port.

Sans s'arrêter à commenter sur ce que les ennemis auraient pu entreprendre pour surmonter un si léger obstacle, on fera seulement observer qu'il est surprenant que quatre pièces de canon montées dans des chaloupes aient intimidé et contenu une escadre entière. Il est vrai qu'ils n'ont eu qu'environ trente-six heures à pouvoir attaquer cette faible défense ; mais s'ils fussent parvenus à la détruire, il eût été bien difficile d'y rien substituer en ce genre, d'autant que les autres batteries flottantes n'étaient pas encore en état, et, le bombardement une fois commencé, il n'eût pas été possible de contenir les ouvriers dans leurs chantiers.

Le 30 du même mois, on a fait sortir les deux pontons, armés de chacun quatre pièces de trente-six, escortés de deux bateaux plats, pareillement montés de chacun deux pièces de vingt-quatre; ils furent fixés à la gauche de l'ouvert du port, sous la citadelle, et à cinq cents toises en avant de la laise de haute mer de morte eau.

Le 3 septembre, on ajouta les deux corvettes nommées la *Diligente* et la *Turquoise*, équipées en canonnières, la première d'une seule pièce et la deuxième de deux, aussi du calibre de vingt-quatre.

Le 14, trois autres bateaux plats, savoir: deux étaient comme les précédents, et le troisième sans mâtures était gouverné par cinquante rames, monté de huit pièces de seize et de deux cents hommes, tant matelots que soldats de bonne volonté.

Enfin, le 28, on mit en ligne nos deux bombardes, chacune montée de deux gros mortiers, le tout ensemble faisant trente-six bouches à feu, protégées par nos batteries de terre.

Après un tel dispositif, il n'est plus étonnant que l'ennemi soit resté dans l'inaction et qu'il se soit borné au simple blocus; mais ils ont eu tout le temps de bien examiner nos défenses et celui de former des préparatifs capables de les combattre même avec avantage, et c'est ce qu'on assure par les nouvelles que l'on débite sur le retour des Anglais au Havre; on ne peut dire qu'elles soient dénuées de fondement, puisque l'on construit actuellement quatre chaloupes canonnières d'augmentation plus fortes que celles de l'année dernière : elles auront chacune trois pièces de vingt-quatre.

L'impression que nos premières chaloupes ont faite sur l'ennemi semble nous inviter à de nouvelles recherches qui puissent produire les mêmes effets. Les moyens que je propose sont reconnus possibles par les marins expérimentés que j'ai consultés; voici en quoi ils consistent.

On formera un assemblage de quatre bateaux liés à quelque distance les uns des autres par des chaînes en fer; chacun de ces bateaux aura son gouvernail, sera mâté et garni d'une voile. Il sera chargé de matières combustibles, de grosses grenades, et l'on pourra même y construire en brique deux ou trois mortiers chargés de leurs bombes, qui pourront partir par un compasse-

ment de feu, lorsque l'assemblage (que nous nommerons *Drum* ou *Drom*, en terme de marine), aura parcouru le chemin déterminé.

Pour concevoir comment le drum sera dirigé sur les bombardes, il faut être prévenu que la côte est à très-peu près Nord et Sud, l'entrée du port Sud-Est et Nord-Ouest, et par conséquent que les bombardes ne peuvent se hasarder à se placer tant que les vents règnent du Nord au Sud en passant par l'Ouest, parce qu'un vent un peu forcé joint au flot, les jetteraient à la côte sans pouvoir l'éviter. Les ennemis n'ont donc pour eux que les vents du Nord à l'Est, non-seulement le vent d'Est les soutient contre les courants et le flot, mais encore ils peuvent prendre le large en cas d'événements; c'est aussi ce même vent d'Est qui nous est tout à fait favorable, pour peu qu'il se fasse sentir et doit porter les Drums directement sur les bombardes; à son défaut et dans un grand calme, on profitera du départ de la mer que l'on nomme jusant, dont les courants conduiront les Drums avec assez de rapidité pour faire le trajet en fort peu de temps.

Il y aura peut-être des courants qui donneront trop à droite ou trop à gauche des bombardes; pour lors il y aurait dix à parier contre un que les Drums ne leur feraient aucun mal, si les bombes manquent leur portée, mais si les Anglais voient l'effet d'une ou de deux de ces machines, il y aura cent à parier contre un qu'ils ne s'exposeront pas à attendre la troisième et qu'au contraire ils fileront sur leur câble, s'en iront, et l'objet sera rempli.

C'est donc pour inspirer cette terreur et suppléer au manque d'abordage de la part des Drums, que l'on propose de placer deux bombes dans chaque bateau, avec une charge qui puisse seulement les pousser à quarante ou cinquante toises; ces bombes doivent avoir des fusées courtes et doivent être bien préparées avec de l'artifice.

Cette manœuvre doit s'exécuter dans la marée de nuit autant qu'on le pourra, et pour cela se disposer avant le coup de la basse mer, parce que les frégates de protection, tirant plus d'eau que les bombardes, sont obligées de donner au large et de s'en écarter. Les canons des bombardes ne peuvent en imposer, ils sont de petit calibre, c'est-à-dire de huit ou de neuf. Il sera aisé de conduire le Drum à bonne portée, de l'orienter, d'y mettre le feu et

de l'abandonner au vent ou au courant, c'est l'affaire des pilotes lamaneurs du port de choisir celui qui est le plus direct à l'objet; bien entendu que cette expédition sera protégée et conduite par des chaloupes canonnières.

Si l'on se décidait pour faire usage de cette espèce de Drum de bateau, avant de l'entreprendre, il est indispensable d'en faire l'épreuve en blanc avec le plus de direction qu'il sera possible et cela par les raisons suivantes :

1° Il est d'expérience qu'un bateau abandonné au courant, présente le plus souvent le côté au lieu de l'avant, cette position ne pourrait être qu'avantageuse dans le cas proposé, mais il y aura des précautions à prendre pour que le côté chargé se tourne à l'ennemi et non à contre-sens;

2° Pour connaître le temps employé à parcourir l'espace donné afin qu'on puisse régler les compassements du feu.

Ces épreuves se peuvent faire sans étalages, à peu de frais ; il ne s'agit que de fixer un bateau dans la position des bombardes, attacher quatre bateaux ensemble en observant de les lester d'un poids équivalent aux artifices, bombes et grenades dont ils doivent être chargés, même avec les mâtures, voiles et agrès.

A l'égard de la dépense, elle ne consiste principalement que dans l'achat des vieux bateaux ou chaloupes, telles qu'on les pourra trouver, il sera nécessaire d'avoir au moins de quoi faire cinq Drums de quatre bateaux chacun, les vingt bateaux à cent livres pièce font 2,000 livres ; l'on m'a assuré qu'ils ne coûteraient pas plus cher.

On entrera dans un plus grand détail, s'il est question d'employer cette machine; en supposant que l'expérience réponde au succès qu'on a lieu d'espérer, on doit compter beaucoup sur les ressources de la marine ; on trouvera vraisemblablement dans ses magasins des vieilles voiles, mâts, cordages, clous, chaînes de fer, goudron, braise, soufre, salpêtre, petites grenades, etc. Quant aux bombes, l'artillerie de terre en a de toutes les dimensions. Comme dans l'arsenal de la marine il n'y a pas de doubles grenades, on pourra y substituer des bombes de six pouces; enfin, ce que les magasins du Roi ne pourront pas fournir, se trouvera peut-être chez les armateurs du Havre : ils sont plus intéressés que personne à la conservation de la ville et l'on doit présumer

qu'ils ne se refuseront point dans une occasion qui les touche de si près.

Au moyen de tous ces secours, on ne doit point envisager cette entreprise comme un objet de dépense pour le Roi ; on ne peut en confier l'exécution qu'au sieur Duval, maître canonnier, amiral entretenu au port du Havre. C'est un bon marin, très-entendu dans sa profession et qui s'est acquis de la réputation. Je lui dois la justice de dire qu'il a rectifié mes idées sur le projet de défense dont il est question dans ce mémoire.

Fait au Havre, le 22 mars 1760.

MÉMOIRE CONTENANT QUELQUES OBSERVATIONS SUR LA PORTÉE DES MORTIERS ANGLAIS, COMPARÉE AVEC CELLE DES MORTIERS MARINS OU DE GALIOTE ÉTABLIS POUR LA DÉFENSE DU HAVRE, D'OU L'ON TIRE QUELQUES INDUCTIONS POUR CONNAÎTRE D'OU PROVIENT LA SUPÉRIORITÉ DE LA PORTÉE DES PREMIERS, ET LES MOYENS DE SE PROCURER UN SERVICE PLUS UTILE DES DERNIERS.

Les différentes épreuves faites des mortiers marins, pendant le cours de l'été dernier, ont fait connaître que leur portée la plus longue était de quinze cents toises.

Les bombes des Anglais dépassaient nos batteries de plus de quatre cents toises, lorsqu'à peine on pouvait arriver à leur première bombarde.

On ne connaît point la capacité de la chambre des mortiers des Anglais ; ainsi on ne peut en tirer aucune induction sûre et relative à la portée de leurs bombes, celle de nos mortiers de figure sphérique contient depuis vingt jusqu'à vingt et une livres de poudre.

Le poids des bombes et des pots à feu anglais est de deux cents livres, poids de marc, les autres ne pèsent que cent trente-cinq livres environ.

On ne peut se persuader que la charge des mortiers anglais soit de trente-six livres de poudre, comme on l'a débité dans le temps du bombardement. L'échantillon de leurs galiotes n'a pas paru proportionné pour pouvoir résister à un effet aussi considérable ; cependant l'avantage de la portée de leurs bombes sur les nôtres est bien reconnu, ce qui fait naître une forte présomption qui provient d'une autre cause, qu'on serait tenté d'attribuer à une plus juste proportion entre les dimensions de la bombe et celles du mortier.

L'expérience journalière faite avec nos mortiers de terre suffira pour appuyer ce sentiment. Les bombes dont on s'est servi dans les mortiers marins sont les mêmes que celles qu'on emploie pour les mortiers de terre; le calibre de ces bombes est de onze pouces huit lignes, moins fort de quatre lignes que celui de leur mortier dont la chambre cylindrique contient cinq livres de poudre ; avec cette charge médiocre la bombe est portée à plus de sept cents toises ; cette portée supérieure à celle des mortiers marins relativement à leur charge réciproque et à la figure de leur chambre ne laisse aucun doute sur cette même bombe proportionnée en calibre pour le mortier ordinaire à chambre cylindrique, ne l'est point pour le marin.

Des onze mortiers de galiote qui se trouvent au Havre, trois sont du calibre de douze pouces dix lignes, les huit autres portent à peu près douze pouces six lignes. Ces proportions sont uniformes dans toute la longueur de l'âme des mortiers, les trois premiers contiennent dans leurs chambres vingt et une livres de poudre, les huit autres n'en peuvent loger que vingt livres.

La bombe dont on s'est servi n'ayant que onze pouces huit lignes de diamètre, on aperçoit aisément que de telles bombes placées dans les trois premiers mortiers laissant entre elles et les parois du mortier un vide de quatorze lignes, il doit s'échapper une grande partie du fluide, qui, au lieu d'être employé à porter le corps en avant, doit au contraire le retarder, puisqu'en supposant l'inflammation totale avant la sortie de la bombe, le fluide étant censé l'envelopper, fait effort de toutes parts et en tous sens sur la surface extérieure de la bombe et doit détruire une partie de l'impulsion.

Quand même ce raisonnement n'aurait pas son effet entier, au

moins s'ensuit-il qu'il y a une partie considérable du fluide par le vide et dessus, et que la bombe ne reçoit pas, à beaucoup près, l'impulsion qu'elle devrait recevoir si elle était d'un calibre plus fort, d'où on ne peut s'empêcher de conclure, qu'il est indispensablement nécessaire de faire couler des bombes dans des proportions justes avec le calibre des mortiers de galiote, si on veut s'en procurer des portées longues. On joint à ce mémoire la coupe de la bombe que l'on propose avec ses proportions.

Le second inconvénient résulte du peu de pesanteur de la bombe, et ne paraît pas moins préjudiciable à sa portée.

Il est reconnu comme incontestable qu'un boulet est chassé hors de l'âme de la pièce, lorsqu'il y a suffisante quantité de poudre enflammée pour vaincre la résistance qu'il oppose par son poids et par le frottement qu'il éprouve contre les parois du canon ; l'augmentation de résistance donnant le temps à une plus grande inflammation, doit naturellement procurer un grand effet. Ceci s'entend abstraction faite de la résistance de l'air.

Ce principe est également applicable à la bombe.

Tant que le boulet ou la bombe ne sont point hors de l'âme du canon ou du mortier, ils reçoivent continuellemnnt une nouvelle impulsion de la part de la poudre qui ne s'enflamme que successivement.

En effet, on ne peut concevoir qu'un cylindre de poudre contenu dans l'âme d'un canon puisse être enflammé dans un premier instant; le feu s'y communiquant par une lumière d'un diamètre fort petit, allume d'abord la base du cylindre, le volume de feu augmentant, l'inflammation devient plus grande au second instant, encore plus dans le troisième, et si les couches de poudre ne sont point uniformes, comme il arrive dans les chambres sphériques, l'inflammation s'accélère davantage que dans les chambres cylindriques, où les couches sont toutes égales.

Pour connaître le progrès de cette accélération, on suppose le temps de l'inflammation divisé en une quantité infinie d'instants.

Si un corps trop léger pour opposer une résistance proportionnée à la puissance qui doit le mouvoir, cède au premier instant, il n'éprouve que l'effort de la première inflammation : les efforts subséquents à la sortie de l'âme sont en pure perte pour lui ; s'il eût eu plus de pesanteur, il eût donné le temps à l'in-

flammation du second instant, et eût été porté infiniment plus loin.

Il doit donc y avoir un rapport de la puissance qui meut au corps qui doit être mû pour que la puissance soit employée avec le plus grand avantage.

Ce rapport serait d'autant plus difficile à déterminer dans le jet des bombes, qu'il est plus compliqué, puisqu'il dépend de la quantité de poudre contenue dans la chambre du mortier, de la figure de la chambre, de la résistance du corps, et de la longueur de l'âme du mortier.

On ne prétend point déterminer par un calcul algébrique la précision de ce rapport ; mais convaincu par les observations ci-dessus de la défectuosité des proportions des bombes dont on s'est servi dans les mortiers marins, on croit être en droit de conclure qu'il est nécessaire d'en faire couler dont le calibre soit plus fort et qui soient plus pesantes.

On a dit plus haut qu'on joignait à ce mémoire la coupe des bombes que l'on propose pour les deux espèces de mortiers marins de différents calibres, et dont les chambres ne sont point d'égale capacité ; on y joindra une table contenant les différentes épaisseurs pour augmenter leur poids relativement au différent calibre des mortiers et à la capacité de leur chambre.

On hasarde encore un sentiment au sujet des mêmes bombes que l'on emploie dans les mortiers de fer envoyés au Havre par le Ministre, au mois de septembre. Ces mortiers sont exactement de même calibre que ceux de fonte pour lesquels ces bombes sont destinées, mais leurs chambres contiennent douze livres de poudre, tandis que celles des mortiers de fonte n'en contiennent que cinq livres.

Il est vrai que leurs portées qui sont entre treize et quatorze cents toises sont presque doubles de celles des derniers, mais on est persuadé en même temps qu'on s'en procurerait de plus longues si on donnait plus de pesanteur à la bombe, ce qu'on ne peut faire qu'en augmentant son épaisseur et diminuant de très-peu la capacité de sa chambre.

Pour ne rien laisser à désirer sur le contenu de ce mémoire, on donne aussi la coupe de la bombe proposée pour ces derniers mortiers.

On croit qu'il suffira d'approvisionner chacun des onze mortiers marins et les huit du dernier envoi, de cinquante bombes chacun.

Au Havre, le 23 avril 1760.

MÉMOIRE D'OBSERVATIONS, POUR SERVIR A DIRIGER LES DRUMS OU BRULOTS SUR LES BOMBARDES DES ENNEMIS.

Pour parvenir à connaître les effets des courants des jusants de morte eau, je me suis fait conduire à l'ouvert de la Seine, j'étais accompagné du sieur Le Loup, capitaine dîme des bombardes et des pilotes lamaneurs entretenus au port du Havre, nommés Bourguais et Tougars.

J'ai détaché le pilote Tougars pour se porter à l'endroit qui a été occupé par les galiotes à bombes anglaises dans le temps du bombardement du 4 juillet dernier. Il était au sud de la Hève, et le clocher de Notre-Dame à l'est 1/4 nord-est du compas ; il y a mouillé à trois brasses, c'est-à-dire à quinze pieds de mer basse où il m'a attendu.

J'étais dans une bisquine avec ledit sieur Le Loup et le pilote Bourguais, nous nous sommes portés au sud dans la Seine à quinze à dix-huit cents toises de terre et par le travers du bateau représentant les bombardes, nous en étions aussi à peu près à quinze cents toises, c'est où nous avons mouillé à quatre brasses d'eau à 2/3 du jusant, pour déterminer le point de départ pour les amers suivants :

1° Le château d'Orcher, par le Bout-des-Neiges ;

2° L'extrémité de la jetée du nord-ouest, par la maison du sieur Hérault ;

3° La tuilerie de Bazile, par le moulin de Sainte-Adresse.

Le mouillage des bombardes nous restait au nord-ouest, et nord-ouest 1/4 d'ouest du compas.

Nous avons commencé la dérive à sept heures cinquante-six minutes du matin, et nous sommes arrivés à portée du pistolet

de l'endroit des bombardes dans le sud, c'est-à-dire au bateau de Tougars, à huit heures trente-sept minutes, qui font quarante et une minutes de temps écoulé.

Il est à remarquer que les vents ne laissent pas d'influer sur les courants, il était alors nord-nord-ouest, c'est-à-dire contraire; on aurait bien plus tôt fait ce chemin dans un vent d'est, qui est aussi le plus favorable aux Anglais pour une semblable expédition. Il faudra donc prendre les précautions suivantes :

1° Se régler sur le vent ;

2° Le courant du jusant portant toujours de plus en plus au large, il faudra partir à moitié jusant, au lieu des 2/3 comme nous l'avons fait ; portant plus nord, on tombera directement sur la bombarde que l'on prendra par l'avant ou par l'arrière ;

3° La bisquine dont nous nous sommes servis ne tirait que six à sept pouces d'eau; comme la vitesse est proportionnée à l'étendue de la surface frappée, il est certain que les bateaux dont on compte se servir tirant deux à trois pieds, le même espace sera parcouru en beaucoup de temps. L'on ne peut faire de comparaison d'un taille-mer à l'autre et la difficulté dans la division du fluide par l'avant d'un grand bateau ne peut entrer en compensation avec l'avantage qui se trouve par le tirant d'eau.

4° On remarquera que nous avons commencé notre dérive à quinze cents toises, ce que nous aurions évité dans l'exécution en faisant remorquer par une bisquine à chacun des bateaux qui composent le drum, et nageant avec le courant, on aurait fait aux environs de huit à neuf cents toises en quinze minutes; n'abandonnant donc le drum au courant qu'à six à sept cents toises de l'objet; on estime qu'une fusée de la durée de quinze minutes suffira pour l'embrasement général, car il en faudra placer de plus courte pour les bombes qui le doivent précéder ; il faudra donc nécessairement employer cette remorque tant pour la promptitude que pour la justesse de l'opération. Nous avons très-bien observé que notre bisquine a tenu la même aire de vent pendant vingt-quatre minutes.

D'après toutes ces remarques faites avec soin, nous jugeons qu'il est inutile de mâter les bateaux, les voiles qu'on pourrait y mettre ne feraient en certain cas que déranger la marche du drum, et nous croyons que la force et la direction du courant suffiront seules

pour remplir l'objet. Les marins expérimentés que je viens de citer sont tellement persuadés de la réussite qu'ils en désirent avec ardeur la conduite, et ce sont aussi les seuls sur lesquels on puisse raisonnablement compter.

Si l'on peut se flatter du succès dans cette entreprise, il est inutile de multiplier la dépense par la quantité de ces drums de bateaux, on pourra les réduire à trois de quatre bateaux chacun, au lieu de cinq que j'estimais dans mon Mémoire du 22 du mois dernier.Si l'on ajoute à cette économie la suppression de la mâture, la voilure et les autres agrès, il est certain qu'on pourra prendre de vieux bateaux de lest de douze à quinze tonneaux qu'on ne fera (comme je l'ai dit déjà) que prêter et ne payer en entier que ceux qui seront consommés; ce parti est préférable en ce que, dans un bateau de cet échantillon, l'on pourra établir de bons mortiers en maçonnerie capables de jeter des bombes de sept à huit pouces ; il sera de même facile d'y pratiquer toutes les espèces d'artifice que l'on voudra imaginer et ils ne seront pas exposés à sombrer en mer, ou à s'ouvrir par la réaction du mortier, comme le seraient des bateaux de faible construction, et d'un plus petit échantillon.

Pour lier ces bateaux ensemble, et former le drum, on pourra se servir de grelins, au lieu de la chaîne de fer que j'avais d'abord proposée; on doit en trouver dans les magasins de la marine qui ont été fabriqués pour les bateaux plats.

La maçonnerie pour former les mortiers ou autres compartiments d'artifice sera pour la plupart en argile; il ne sera employé que le moins qu'on pourra de mortier de chaux, ce sont de ces effets momentanés où il ne faut opposer que les résistances convenables, sans s'embarrasser de la qualité des matériaux.

Comme il n'est question que de vieux bateaux, il y aura certainement un calfatage à faire, on pourra employer dans ce travail les douze calfats retenus et engagés par la ville. Les matelots qui le sont aussi pourront pareillement être occupés aux travaux de ces brûlots; on épargnera par là des marées et journées d'ouvriers qui comptent ordinairement beaucoup ; mais on observe que pour profiter de ces avantages, on ne saurait se décider trop tôt, parce que les Anglais paraissant, il faut que tout ce monde soit chacun à son poste, disposé dans les chaloupes canonnières,

pontons, etc., et l'on serait forcé d'avoir recours à des ouvriers qu'il faudra payer séparément.

GALLON.

DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL COMMUN DE LA VILLE FRANÇAISE DU HAVRE-DE-GRACE, A ÉTÉ EXTRAIT CE QUI SUIT :

Du samedi après-midi, 26 janvier 1760, en la salle du Conseil de l'Hôtel-de-Ville du Havre-de-Grâce,

L'Assemblée générale composée de, etc.....

Par Me Louis-Gabriel Duchemin, premier Echevin, a été exposé à l'assemblée générale que les Maire, Echevins en exercice de ladite ville, desquels le public avait déjà exigé que lorsqu'il fut question de se tenir en défense contre les Anglais, ils demandassent au Ministre une augmentation de nouvelles canonnières aux six qui avaient été faites l'année dernière, pour la défense de ladite ville, ayant été depuis informés qu'on avait ordonné et fait le désarmement desdites six canonnières, ont cru qu'il était de leur devoir de solliciter auprès du Ministre de la marine, non seulement le réarmement des six canonnières pour protéger la navigation des bateaux qui apportent en ladite ville les cidres, bois et autres denrées nécessaires à la vie, ainsi que des bâtiments qui vont en Seine ou en descendent pour le commerce de Rouen; mais encore la construction de plusieurs autres canonnières pour augmenter les forces contre l'insulte de l'ennemi. En conséquence ils ont adressé à M. Berryer, Ministre de la marine, le 8 de ce mois, une lettre dont la teneur en suit :

MONSEIGNEUR,

Nous osons nous flatter que Votre Grandeur n'improuvera pas la liberté que nous prenons de lui faire part de nos craintes et des alarmes de nos habitants, occasionnées par le désarmement

des canonnières et autres bâtiments destinés à la défense de cette ville, dans un temps qui nous paraît encore très-critique, puisque, si l'on en croit les nouvelles publiques, nous ne cessons d'être menacés d'une troisième tentative de la part des Anglais, qui continuent de croiser sur notre rade lorsque le temps le leur permet, empêchent la navigation des bateaux servant à nous approvisionnner de bois, cidre, viande et autres denrées.

L'expérience que nous avons, Monseigneur, que ces mêmes canonnières, au nombre de six dont nous sommes redevables à la vigilance et aux soins paternels de Votre Grandeur, nous ont entièrement préservés lors de la seconde apparition des ennemis, et nous portent à désirer non-seulement qu'elles fussent réarmées et tinssent toujours la mer tant que l'ennemi serait en présence, mais encore qu'il plût à Votre Grandeur ordonner que le nombre de ces canonnières serait doublé et que les nouvelles seraient construites de façon à porter trois canons de vingt-quatre, n'étant que trop vraisemblable que si l'ennemi nous attaque de nouveau, ce ne sera qu'avec des forces bien supérieures à celles qu'il nous connaît.

Qu'il nous soit permis, Monseigneur, d'espérer que Votre Grandeur daignera, en approuvant notre zèle, se rendre sensible à des représentations qui ne sont dictées que par les navigateurs les plus expérimentés de ce port, et font l'objet des vœux de tous nos habitants.

Nous sommes, etc.

Au Havre, le 8 janvier 1760.

A laquelle lettre M. Berryer, ministre, a répondu: Ce n'est pas sans peine que je me suis déterminé à faire désarmer les corvettes, chaloupes canonnières et autres bâtiments qui étaient armés au Havre, pour la défense de la place et la protection du cabotage; mais la situation de la marine ne permet pas de soutenir plus longtemps cette dépense qui est fort considérable et je suis même dans l'embarras pour faire liquider celles que ces armements ont occasionnées. Mon intention n'a cependant jamais été de laisser la ville du Havre entièrement hors de défense du côté de la mer, et j'ai toujours pensé qu'en cas qu'il y eût

quelque chose à craindre de la part des ennemis, il serait facile d'armer en fort peu de temps tous ces bâtiments dont on aurait besoin, et sur lesquels il ne s'agirait pour cela que de faire passer des gens de mer qu'on peut rassembler en peu d'heures. Malgré pourtant la situation fâcheuse où se trouve la marine, relativement aux fonds, je me porterai avec plaisir à faire contribuer la marine au réarmement des bâtiments du Roi qui sont au Havre; mais il serait question que vous entrassiez dans une forte partie de la dépense, et j'ai à vous proposer sur cela un arrangement qui va être fait à Granville, pour l'armement de la corvette qui sert à la protection du commerce de ce port. Cet arrangement consiste à vous charger entièrement de tous les frais de l'armement, en ce qui concerne les appointements et la table des officiers, la solde et la nourriture des équipages. Si cet arrangement vous paraît praticable, on laissera à votre disposition toutes les frégates, corvettes, chaloupes canonnières et autres bâtiments dont vous croirez avoir besoin, tant pour la défense de la place que pour la protection du cabotage, sans autres soins ni charge de la part de la marine que ceux qui regardent l'équipement, et il vous serait donné par la marine, tous les trois mois, une somme dont on conviendrait et qui vous serait payée exactement. Vous aurez, Messieurs, à vous concerter sur cela avec M. de Ranché, à qui j'en écris, et dès que j'aurai reçu votre réponse, je terminerai volontiers cette affaire tout de suite.

J'entrerai également dans la dépense de la construction des nouvelles canonnières que vous me demandez, mais il faudrait y contribuer de votre côté; j'attendrai les propositions que vous pourrez me faire sur cela.

Je suis, etc.

BERRYER.

A Versailles, le 18 janvier 1760.

On doit naturellement regarder la teneur de cette lettre comme bien capable d'exciter les habitants de cette ville à se conserver la réputation qu'ils se sont acquise par le zèle et l'attachement inviolable qu'ils ont pour leur Roi et le soutien de l'Etat. Dans ces circonstances et pour éviter les malheureux événements

auxquels ladite ville a été exposée au mois de juillet dernier, par l'insuffisance de ces forces et qui pourraient encore devenir plus funestes par l'acharnement d'un orgueilleux ennemi, qui, dans la rage qui l'anime contre cette ville, pourrait chercher tous les moyens de l'anéantir ; s'il persiste dans le dessein d'y revenir, il serait nécessaire de se pourvoir de forces suffisantes et que, malgré que les facultés des habitants soient presque épuisées par la longueur de la guerre et les maux particuliers qu'ils en souffrent, chacun de ces mêmes habitants fît un généreux effort pour contribuer à la dépense de l'armement qu'il est instant d'entreprendre dans l'espérance cependant que les parties de la Province qui ont un intérêt commun à la conservation de la ville du Havre, se porteront volontiers à entrer dans la dépense qu'il conviendrait faire pour rétablir et augmenter ses forces, pour partager avec elle la gloire du succès qu'on doit attendre de cette entreprise. Ainsi pour projeter un armement qui puisse utilement servir à la défense du port de la ville du Havre et de l'embouchure de la rivière, il conviendrait sous le bon plaisir de Sa Majesté faire la dépense qui suit.

En supposant: 1° que pour la construction de quatre nouvelles canonnières de trois pièces de canon de vingt-quatre, il fût, suivant l'intention de M. Berryer, ministre de la marine, fourni des chantiers et magasins de Sa Majesté, les bois, cordages, fer, agrès, etc., la ville serait chargée seulement de payer la somme de 20,000 livres, pour servir à la main-d'œuvre desdites quatre canonnières, ci . . . . . 20.000 liv.

2° Que pendant les mois de février, mars et avril, il ne fût nécessaire que de deux canonnières pour protéger le cabotage de la côte de Basse-Normandie et la navigation de Rouen, la dépense pour les appointements et la table des officiers, la solde et la nourriture de l'équipage pourrait monter à une somme de 3,000 liv. par mois pour chaque canonnière et produirait pour les deux pendant les trois mois, ci. 18.000

3° Qu'au commencement de mai, il fût néces-

A reporter. . . . . 38.000 liv.

Report.		38,000 liv.
saire d'en armer deux autres qui seraient jointes aux deux ci-dessus, et restassent armées jusqu'à la fin de septembre, en comptant la dépense telle qu'elle est déjà expliquée, cela formerait pour les quatre canonnières, pendant lesdits cinq mois, une somme de		60.000
4° Que les nouvelles canonnières projetées et les deux corvettes resteraient toutes prêtes dans le port, et en état de prendre la mer; il faudrait en conséquence, au commencement dudit mois de mai, rassembler au Havre trois cents matelots qui auraient ordre de se rendre au premier son de tambour à bord de chaque canonnière qui aurait été à chacun d'eux désignée, lesquels matelots seront payés à raison de 15 sols par jour tant qu'ils seraient à terre jusqu'à la fin de septembre avec la liberté de travailler à leur singulier profit tant qu'ils ne seraient point de garde sur les pontons au nombre de vingt-cinq hommes sur chacun, ce qui formerait pour cinq mois une somme de.		33.750
5° Que, quand l'ennemi paraîtrait, il fallût faire sortir lesdites quatre chaloupes canonnières et les deux corvettes pendant deux mois entiers, cela ferait pour les deux corvettes, à raison de 3,000 livres chacune, par mois, une somme de 12,000 livres, ci	12.000 livres.	
Et pour les quatre nouvelles canonnières à raison de 4,000 liv. chaque mois, cela formerait une somme de 32,000 liv., ci.	32.000	
TOTAL.	44.000 livres.	
De laquelle somme de 44,000 liv. défalquant celle de 13,500 liv. pour les 15 sols par jour ac-		
A reporter. . .	44.000 livres.	131.750 liv.

Report. . . .	44.000 livres.	131.750 liv.
cordés auxdits trois cents hommes qui, pendant ces deux mois, seraient payés comme les équipages des quatre premières canonnières.	13.500	
RESTE à tirer en dépense.	30,500 liv., ci.	30.500 liv.
6° Que les pontons fussent mis dehors dès le 1er mai; il serait nécessaire qu'il y ait encore cinquante hommes retenus et prêts à s'y embarquer dans le besoin, à chacun desquels on payerait aussi 15 sols par jour tant qu'ils seraient à terre avec la même faculté de travailler comme lesdits trois cents autres, lorsqu'ils ne seront point de garde sur lesdits pontons, et cet article formerait pour lesdits cinq mois une somme de.		5.625 liv.
7° Que ces mêmes cinquante hommes s'embarqueraient sur lesdits pontons dans un cas pressant, il faudrait encore avec la défalcation à faire sur la somme du sixième article ci-dessus pour les gages et nourriture des matelots et paye des soldats une somme d'environ 2,125 livres, ci.		2.125
8° Et enfin qu'ils survinssent des dépenses imprévues, il conviendrait tirer une somme de 15,000 liv., ci.		15.000
TOTAL de la dépense à faire. . .		185.000 liv.

Or, pour la rentrée et le payement de cette somme, il serait à désirer :

1° Que les habitants de la ville du Havre voulussent bien se cotiser jusqu'à la concurrence d'une somme de 20,000 livres, ci . . . . . 20.000 liv.

2° Qu'il fût pris sur les octrois de cette ville la somme de 10,000 liv., ci 10.000

3° Qu'il plût à Sa Majesté faire une remise des 25,000 liv. que la ville doit encore pour le

A reporter. . . . . 30.000 liv.

Report.	30.000 liv.
restant de son abonnement du don gratuit, ci .	25.000
4° Que le Ministre de la marine, qui a fait espérer par sa lettre qu'il serait payé exactement à ladite ville, de trois en trois mois, la somme dont on conviendrait, voulût bien la porter à celle de 50,000 livres, pour tout le temps dudit armement, et faire fournir pendant icelui, des magasins et chantiers de Sa Majesté, toutes les choses nécessaires pour les réparations desdites six canonnières, ci	50.000
5° Que les parties de la province qui ont un intérêt sensible à la conservation de la ville du Havre, contribuassent toutes ensemble d'une somme de 80,000 liv., ci.	80.000
TOTAL de la rentrée des fonds. . .	185.000 liv.

Pourquoi l'Assemblée générale est priée de vouloir bien déclarer si elle approuve le projet proposé pour la construction desdites quatre nouvelles canonnières, et l'armement d'icelles, ainsi que celui des six autres actuellement existantes et les deux pontons, et d'indiquer la forme de percevoir de chacun des habitants de cette ville, ladite somme de 20,000 liv., ce que ledit exposant a signé sur le registre y recours.

Sur quoi l'Assemblée générale qui a pris communication de la lettre de M. Berryer, Ministre de la marine, du 18 de ce mois, ensemble de l'exposé ci-dessus, et après avoir sur le tout délibéré, a déclaré que dans les conjonctures présentes et se faisant un devoir de donner, en tout temps, des marques de son zèle et de son attachement pour la personne de son auguste Roi et le soutien de l'Etat, elle approuve l'exécution du projet de l'armement proposé et aux fins du payement d'icelui, a consenti que lesdits Maire et Échevins reçoivent par les mains de Me Pierre-Alexandre Collet de Cantelon, leur receveur, de tous les habitants de cette ville, pour souscription volontaire, ladite somme de 20,000 liv., quoiqu'elle soit très-considérable et même au-dessus de leurs facultés, vu les fortes impositions dont ces habitants sont accablés

depuis la guerre et les malheurs particuliers qu'elle leur a occasionnés et occasionne journellement, et en outre autorise lesdits Maire, Echevins en exercice, de faire tout ce qu'ils trouveront de plus convenable, tant pour l'obtention des 165,000 liv. faisant le surplus de la dépense dudit armement, que pour l'exécution d'icelui, qu'ils solliciteront être faites sous l'autorité de M. le comte de Virieu Beauvoir, et l'ordre desdits Maire, Echevins en exercice, avec toute l'économie convenable, et de rendre compte tant de la recette que de la dépense dudit armement, par devant M. l'Intendant de la généralité de Rouen; à la reddition duquel compte, s'il restait des deniers, ils seraient partagés au marc la livre, avec toutes parties contribuantes; et dans le cas toutefois où ils ne parviendraient point à recueillir ladite somme de 165,000 liv., lesdites souscriptions deviendront nulles et ils feront connaître au Ministre la bonne volonté des habitants de la ville du Havre-de-Grâce, et l'impossibilité d'entreprendre ce projet d'armement.

DUCHEMIN.

TENTATIVE DES ANGLAIS CONTRE PORT-EN-BESSIN.

COPIE DE LA LETTRE, EN FORME DE RELATION, DE CE QUI S'EST PASSÉ A PORT-EN-BESSIN, ÉCRITE PAR M. LE MARQUIS DE BRASSAC A M. LE MARÉCHAL DE BELLE-ISLE, EN DATE DU 20 JUILLET 1760.

MONSEIGNEUR,

Ne doutant pas que M. le duc d'Harcourt ne vous ait envoyé les copies de toutes les lettres que je lui ai écrites depuis que je suis arrivé ici, j'ai cru qu'il était de la subordination que je lui dois, comme à mon ancien et à mon commandant, de vous faire instruire par lui du succès de mes opérations. Me réservant d'avoir l'honneur de vous en faire un journal circonstancié, de-

puis le commencement jusqu'à la fin, comme elles sont à peu de chose près achevées, je m'en acquitte.

Vous savez, Monseigneur, que le ministre de la marine ayant entrepris de faire transporter du Havre à Brest des bois de construction pour le Roi et des munitions de guerre, s'était servi à cet effet des bateaux plats dont il y en avait dix qui étaient partis du Havre depuis plusieurs jours, faisant route par division de cinq. Les Anglais, en ayant eu avis, envoyèrent leur escadre croiser sur ces parages pour s'en emparer, et les ayant aperçus par le travers de ce port, ils leur donnèrent chasse et les obligèrent à s'y réfugier lundi dernier. Comme la rade y est excellente et qu'à marée basse il y a vingt-cinq pieds d'eau, ils les y conservèrent pendant la nuit. Le lendemain mardi cette escadre, augmentée de deux autres frégates plus fortes que les cinq premières et de deux bombardes, ils s'embossèrent à la demi-portée du canon, et sur le midi ils commencèrent la canonnade qui ne finit qu'à six heures du soir.

M. le duc d'Harcourt, qui eut avis le même jour au matin de la retraite de nos cinq bateaux à Port-en-Bessin et de la courtoisie des Anglais à leur faire les honneurs de la mer jusqu'à gîte, m'envoya chercher pour me donner l'ordre de me rendre ici et voir ce qu'il y aurait à faire pour porter secours à ces bateaux. Je partis après avoir reçu l'ordre et me rendis ici à six heures du soir, au moment de la cessation de la canonnade, tant de la part des ennemis que de la nôtre, qui était bien faible en comparaison de la leur, car nos pauvres bateaux n'avaient à y opposer que le feu de sept pièces de canon qu'ils avaient en tout, dont deux du calibre de dix-huit, deux de celui de huit, deux de celui de quatre et une de celui de douze, et une batterie sur la côte pour les protéger, composée de trois pièces, dont l'une de dix-huit, mais qui n'avait point de boulets de ce calibre, une autre de douze, chambrée, et par conséquent hors d'état de tirer longtemps sans risque, et la troisième du calibre de huit. Vous voilà donc bien au fait, Monseigneur, de l'état où je trouvai cette partie. — Nota. Avant de partir de Caen, M. le duc d'Harcourt m'avait assuré que je trouverais sur les lieux une capitainerie assemblée. Venons à présent au quart d'heure qui précéda mon arrivée.

Quand je fus à environ une demi-lieue d'ici, je vis une assez grande quantité de paysans épars dans la campagne, qui emportaient leurs meubles; je demandai aux premiers que je rencontrai sur mon chemin ce que cela signifiait, à quoi ils me répondirent que les Anglais étaient descendus à terre à Port-en-Bessin, lieu de ma destination, et où je comptais gîter. Cela me parut mériter quelque considération; mais me rappelant que M. le duc d'Harcourt (qui ne se doutait pas de la canonnade), m'avait assuré que j'y trouverais une capitainerie, et ne voyant point par la campagne de fuyards, je jugeai que c'était une terreur panique de la part des premiers qui m'avaient parlé, et je continuai toujours mon chemin. Au bout de deux cents pas, je rencontrai un homme qui s'en revenait et qui me parut assez de sangfroid; je lui demandai des nouvelles, il me dit que les Anglais avaient envoyé une chaloupe à terre avec un officier de leurs vaisseaux, lequel m'attendait pour me parler. Cela me parut si étrange, que je crus que tout le peuple de ce canton était devenu fou. J'avançai chemin, et enfin j'arrivai dans ma chaise jusqu'au bord de la mer qui bat les murs des maisons de ce port.

Effectivement, en arrivant, je vis vingt-cinq garde-côtes en bataille, ayant un petit corps-de-garde en avant, la baïonnette au bout du fusil, et sur le bord de la grève une chaloupe anglaise avec un officier dedans, qui m'attendait ainsi qu'on me l'avait dit, ce qui me fut confirmé par un officier garde-côte que je trouvai là, et qui était le capitaine général de la capitainerie que M. d'Harcourt m'avait annoncée. Je lui demandai ce que tout cela signifiait. Il me répondit que les Anglais venaient de cesser tout leur feu, et qu'ils avaient envoyé cet officier à terre proposer que les bateaux leur fussent livrés, faute de quoi ils mettraient du monde à terre qui les brûleraient et le bourg avec; Mais que lui, capitaine général, avait répondu qu'il ne pouvait capituler, parce qu'on lui avait donné avis (comme effectivement c'était vrai) que je devais arriver dans un moment, et en même temps il lui désigna mon grade.

Je demandai au capitaine général où était la capitainerie. Il me répondit: La voilà.—Mais je ne vois qu'un très-petit détachement, lui dis-je?—Pardonnez-moi, me dit-il, c'est là tout ce

j'ai pu rassembler; le reste est occupé à faire les foins. — J'ai grande peur, lui répliquai-je, qu'avec cette compagnie-là nous ne fassions pas ici nos orges. Quoi qu'il en soit, avançons et voyons ce que cet officier me veut. Je m'approchai de la chaloupe, et après de mutuelles salutations, je demandai à l'Anglais ce qu'il me voulait. Il me fit à peu près la même proposition qu'il avait précédemment faite. Je lui répondis, qu'à l'égard de mettre le feu au village, non-seulement l'armée du Roi était à portée d'entrer dans le pays d'Hanovre, et qu'elle aurait un beau champ pour user de représailles; mais qu'il devait se douter que je n'étais pas arrivé sans avoir des troupes à ma suite, et que son commandant n'avait qu'à le tenter, que je tâcherais de le bien recevoir. Au diable le goujat que j'avais avec moi, hors deux postillons qui me pressaient fort de les payer et de les renvoyer. A l'égard de la proposition de rendre les bateaux, comme je voulais gagner du temps pour avoir celui de rassembler les capitaineries voisines de droite et de gauche, et un escadron du régiment de Vogué, qui est à Bayeux, à deux lieues d'ici, et de faire aux bateaux les opérations que je me proposais pour en sauver tout ce que je pourrais, et surtout les bois de construction du Roi, dont il y en a pour plus de 150,000 liv. Je lui répondis que je ne pouvais rien décider de mon chef, que j'étais aux ordres de M. le duc d'Harcourt, commandant général de toute la province, et que si son commandant voulait en attendre la réponse, j'allais envoyer un courrier, et que je la lui ferais savoir. Cet officier me demanda combien il me fallait de temps pour avoir cette réponse. Je lui dis qu'il me fallait au moins jusqu'à huit à neuf heures du matin. Il me répondit que c'était trop. Je répliquai que ce n'était pas même assez; et bref, cet officier me dit qu'il ne pouvait pas non plus conclure de son chef, qu'il allait en rendre compte à son commandant, et qu'il viendrait m'en porter la réponse. Il revint au bout d'une demi-heure, et ce que je demandais me fut accordé, à mon grand étonnement et à ma parfaite satisfaction. Ayant donc du temps devant moi, j'en profitai pour envoyer des ordres aux deux autres capitaineries de se rendre en toute diligence le lendemain, à la pointe du jour, au camp que je leur avais marqué. J'envoyai de pareils ordres à un escadron du régi-

ment de Vogué, qui est en quartier à Bayeux. Je fis sortir du bourg tous les habitants avec ordre d'emporter tous leurs meubles. Je fis percer les cinq bateaux pour qu'ils se remplissent d'eau, afin que les bois du Roi ne fussent pas brûlés par les bombes. Je fis jeter les canons à la mer et j'en envoyai les munitions à mon unique batterie qui n'en avait plus guère, mais cela ne les augmenta pas de beaucoup, car il ne restait plus dans ces cinq batteries que cinquante coups à tirer, qui même n'auraient pas été employés, puisque la plus grande partie de leur monde s'en était enfuie.

Je passai la nuit à donner différents ordres pour la subsistance des troupes sur lesquelles je comptais le lendemain. Mais je ne fus pas en peine de les nourrir ; car, à l'escadron près du régiment de Vogué qui arriva à point nommé, mon petit nombre de garde-côtes, pendant l'espace de vingt-quatre heures, n'augmenta que d'environ deux cents hommes.

Le lendemain mercredi au matin, à l'expiration de la trève, ne me voyant pas de beaucoup plus fort en monde que la veille, et ayant bien mis dans ma tête de sauver les bois du Roi, qui est une marchandise dont nous n'avons pas malheureusement de grandes provisions, et étant très-déterminé à ne rendre ni brûler les bateaux, je songeai à ruser, ce qui est permis en guerre comme en amour. A huit heures du matin l'on me vint dire qu'il y avait à terre l'officier anglais qui attendait la réponse du duc d'Harcourt. Je lui fis dire qu'elle n'était point encore arrivée, qu'elle ne tarderait pas, et que dès que je l'aurais reçue, je l'enverrais à bord du commandant. Il me répondit qu'il me donnait une heure. C'est le cas de dire autant de gagné sur l'ennemi. Enfin neuf heures sonnent, et comme il fallait entamer la capitulation que je comptais bien faire traîner en longueur pour gagner le temps de la marée, afin que mes bâtiments se remplissent d'eau, j'envoyai M. de Martené, inspecteur des côtes, proposer au commandant anglais que s'il promettait de ne plus tirer de canon ni de bombes sur le bourg, je brûlerais les bateaux, et qu'il s'en irait ensuite. Vous sentez bien, Monseigneur, que cette proposition était trop agréable pour n'être pas acceptée ; elle le fut sans doute, et mon plénipotentiaire revint avec l'acceptation du charmant ennemi qui, heureusement

se trouva être un jeune homme, et qui lui avait fait régal et infiniment de politesse, en me donnant deux heures pour me préparer à cette belle opération; j'en profitais.

Comme il m'était arrivé, au lieu de troupes, beaucoup d'officiers pour m'offrir volontairement leurs services, moitié zèle, moitié curiosité, je profitai de cette circonstance pour faire croire qu'il m'était arrivé des troupes.

Les deux heures étant expirées, je renvoyai à bord de l'anglais un officier du régiment de Montrevel, accompagné de quelques autres de différents uniformes, pour demander de ma part une condition à ma première proposition (et que j'étais bien sûr qui me serait refusée), qui était que d'abord que le commandant verrait la première apparence de feu au bateau, il appareillerait, et s'en irait pour ne plus revenir; et qu'ainsi toute capitulation se faisait; je voulais qu'il me signât cette dernière convention.

Ce second envoyé ne fut pas reçu comme le premier, à beaucoup près, mais enfin il me rapporta un écrit signé, par lequel on m'assurait que « dès que les cinq vaisseaux appartenant à « Sa Majesté très-chrétienne seraient consumés et brûlés, l'on « promettait sur son honneur que la flotte appareillerait et s'en irait sans coup tirer. » Le commandant anglais chargea en outre verbalement mon envoyé de me dire « qu'il ferait conduire à « terre un officier de son bord pour en faire la vérification, « qu'il me donnait une heure pour prendre mon parti, et qu'au « bout de ce temps-là il enverrait à terre pour le savoir.

Comme la mer était pleine, qu'elle était entrée dans mes bateaux et que les bois du Roi se trouvant submergés, n'étaient plus susceptibles d'être brûlés, ce qui était l'objet de tous mes pourparlers, j'attendis sans inquiétude l'expiration du temps qui m'avait été donné, au bout duquel on me vint dire qu'il y avait à terre une chaloupe anglaise. J'envoyai tout de suite le sieur de Beaumont, officier au régiment de Montrevel, dire de ma part que je ne voulais point d'officier pour venir vérifier le feu et la consumation des bateaux; que puisque ma seconde condition et ma première proposition avaient été refusées, je ne voulais plus entendre à rien; que le commandant de la flotte anglaise pouvait faire ce que bon lui semblerait, et que je ferais mon devoir en bon sujet du roi. Ce dernier officier que j'en-

voyai se trouva être un étourdi, et au lieu de rendre exactement ce dont il était chargé, il dit que je demandais un officier. La chaloupe s'en retourne à bord, et effectivement très peu de temps après elle ramène un officier, et mon ambassadeur vint plein de confiance me dire qu'il s'était acquitté de ma commision, et que l'officier anglais que j'avais demandé était à terre. « Comment, Monsieur, lui dis-je, un officier anglais à terre? Et qui « vous a chargé de le demander?—On me l'a dit de votre part au « sortir de chez vous.—Et qui vous l'a dit?—Quelqu'un que je « ne connais pas, me répondit-il.—Quoi qu'il en soit, lui répliquai-je, retournez vers cet officier, dites-lui que c'est un malentendu. Rendez-lui bien ce dont je vous ai chargé qui est « telle et telle chose; et dites-lui combien je suis fâché de la « peine qu'il a prise inutilement; car je ne veux plus entendre « parler de convention. » Pour cette fois-ci mon envoyé s'acquitta fort bien de ma commission. Mais l'officier anglais lui ayant dit qu'il fallait qu'il portât lui-même ma dernière réponse à son commandant, mon étourdi donna dans le panneau, et sans réflexion il sauta dans la chaloupe anglaise, et trois autres de ses amis ou camarades y sautent avec lui et voguent à bord du commandant qui les y retient.

Pendant toutes ces allées et venues, j'étais sur le haut de la côte qui domine sur le port, et j'y restai fort longtemps sans voir revenir mon ambassadeur qu'on m'avait dit s'être embarqué avec trois autres fous, ce qui m'avait fort déplu. Comme je me promenais réfléchissant à l'inaction des Anglais, après avoir reçu ma dernière réponse, et à la détention de ces quatre officiers, j'entendis tirer un coup de canon qui partait d'un gros vaisseau qui s'était toujours tenu assez éloigné de l'escadre, et ensuite je le vis arriver à pleine voile pour la venir joindre, ce qu'il fit. C'était l'amiral Rodney. Quelques moments après son arrivée, l'on me vint dire: Monsieur, voilà vos officiers qui reviennent à terre, voyez la chaloupe qui les y conduit. Effectivement, je vis une chaloupe qui arriva à terre, mais ce n'était point eux; mais, au contraire, c'était un écrit à moi adressé de la part du Commandant, par lequel on me menaçait de garder en ôtage les quatre officiers, si je ne mettais le feu aux bateaux, et que l'on ne me donnait qu'une heure pour me déterminer.

Me voilà furieux à mon tour, et j'écris au commandant anglais une lettre en conséquence. A peine la finissais-je, qu'il part de tous ses vaisseaux un feu de toute leur artillerie, aussi vif sans exagérer que celui de la mousqueterie la mieux suivie; et qui dura, sans discontinuer, depuis trois heures et demie jusqu'à six heures passées, au bout duquel temps ce feu cessa tout d'un coup. Une demi-heure après, les ennemis demandèrent avec des porte-voix qu'on leur envoyât une chaloupe, qu'ils assurèrent avec pavillon français; elle leur fut envoyée sur-le-champ, et je profitai de cette occasion pour leur faire tenir ma lettre, dont le contenu était : « que l'action de retenir ces quatre officiers, et « surtout celui que j'avais envoyé, était contre toutes les lois de « la guerre et de l'honneur. Que je les redemandais dans l'ins- « tant; faute de quoi j'en rendrais compte à M. le maréchal de « Belle-Isle, qui en obtiendrait justice du ministère anglais; « qu'au reste le commandant de l'escadre n'avait qu'à faire son « devoir comme je ferais le mien. »

Je n'entendis plus parler de rien le reste du jour. L'on ne tira plus, et la nuit fut tranquille, pendant laquelle je pris toutes les précautions que je crus nécessaires.

Le lendemain matin, le gros de la flotte se trouva éloigné de la rade d'environ trois lieues, n'ayant laissé que deux frégates et deux quaiches hors de la portée du canon. J'employai cette journée à faire faire une nouvelle batterie sur la gauche du port, et à y faire monter les canons des bateaux, que je fis retirer de l'eau à cet effet. Je fis aussi retirer et mettre en magasin toutes les voiles et généralement tous les agrès des cinq bateaux. Comme j'étais dans cette opération, le commissaire de la marine de Caen arriva; je lui dis que j'avais ordonné qu'on fît des sabords à l'avant de chaque bateau pour en tirer et mettre en sûreté les bois du Roi; il l'approuva et je lui remis ensuite le soin de cette partie, dont il s'acquitta avec bien du zèle et de l'intelligence.

Sur le soir, l'on m'annonça un des quatre personnages qui étaient détenus à bord des Anglais, lequel était venu sur sa parole chercher de l'argent et du linge pour lui et ses trois camarades, et qui me remit en même temps une lettre en anglais de l'amiral Rodney, à moi adressée, avec l'explication en français,

traduite par le capitaine Ogle, commandant de l'escadre sous lui; par laquelle il paraît que ledit Ogle, afin de s'excuser d'avoir donné dans tous les panneaux que je lui avais tendus, lui avait rendu toutes les choses contraires à la façon dont elles s'étaient passées; et, qu'en outre, ledit amiral Rodney croyait que c'était à lui que j'avais écrit la lettre par laquelle je redemandais les quatre officiers qu'il avait retenus. Cette lettre étant d'un style militaire et sans cérémonie, celle de l'amiral Rodney me reprochait d'avoir manqué à la parole que j'avais donnée, et finissait par me dire: « Qu'il garderait les officiers « en ôtage jusqu'à ce que j'eusse mis le feu aux bateaux. » Et se servant des mêmes expressions que moi, il ajoutait: « Qu'il « ferait son devoir comme je lui marquais que je ferais le » mien. » Mais voici un trait qui vous amusera, Monseigneur, et qui vous montrera jusqu'où va la vanité anglaise. L'officier me rapporta que l'amiral Rodney l'avait chargé de me dire de bouche « que si je voulais faire paraître du feu qui eût l'air « de quelque chose d'embrasé, il me renverrait sur-le-champ « les officiers qu'il détenait. »

Comme je ne voulais pas laisser l'amiral Rodney dans l'erreur sur le compte faux qu'on lui avait rendu de ma conduite, et lui faire voir qu'elle n'avait rien de contraire aux lois de l'honneur et de la guerre, je fis un mémoire exact et circonstancié de la façon dont les choses s'étaient passées, à la fin duquel j'ajoutai « que je n'avais jamais pensé à écrire à l'amiral « Rodney, puisque j'ignorais qu'il fût venu joindre l'escadre « et que, comme ce n'était pas avec lui que j'avais traité, c'était « au capitaine Ogle que j'avais eu intention d'écrire. Que si « l'officier qui m'avait porté la lettre de l'amiral Rodney ne « m'avait pas assuré que ledit amiral avait appareillé et mis « au large incontinent, après lui avoir fait remettre sa lettre à « moi adressée, j'aurais eu l'honneur de lui répondre. Que si « celle que j'avais écrite était d'un style vif et sec, c'est que « j'étais dans ce moment piqué, et avec raison, de la détention « de mes quatre officiers, et encore plus étonné qu'une nation « telle que la nation anglaise en usât d'une façon si contraire « au droit des gens et à la bonne opinion que j'avais toujours « eue d'elle. »

Après que j'eus fait ce mémoire, je le signai et le donnai à l'officier qui s'en retournait à bord de l'ennemi, et qui m'assura qu'il serait envoyé tout de suite à l'amiral, quelque part où il fût. Or, comme c'était verbalement que l'amiral Rodney m'avait fait faire la proposition de faire paraître seulement quelque embrasement à Port-en-Bessin, et qu'il me renverrait mes hommes, je chargeai cet officier de faire assurer verbalement ledit amiral « que comme ce n'était que pour flatter un peu « l'amour-propre anglais qu'il m'avait proposé cette manière « d'échange, et que si j'y adhérais mon honneur, ma gloire et « celle des armes du Roi y seraient intéressés, la chose n'était « pas égale, et qu'en conséquence je ne brûlerais pas une allu- « mette. »

Le lendemain matin les Anglais me renvoyèrent trois officiers des quatre qu'ils avaient retenus, parmi lesquels était celui qui était venu la veille et que j'avais chargé de mes dernières commissions, qu'il m'assura avoir faites parfaitement, et qu'on avait envoyé mon mémoire à l'amiral Rodney, qui était à sa croisière devant le Havre, et qu'on s'était chargé de lui rendre ma réponse verbale sur la proposition qu'il m'avait fait faire d'allumer du feu. Je demandai à ces Messieurs s'ils étaient libres ou sur leur parole. Ils me répondirent qu'ils étaient libres. Je leur demandai pourquoi M. de Beaumont, mon envoyé, n'était pas avec eux ; ils me répondirent que, comme l'amiral Rodney l'avait pris dans son bord, il était avec lui vers le Havre, et qu'ils ne doutaient pas que vers ces parages il ne le renvoyât.

Depuis ce temps-là, Monseigneur, je n'ai point entendu parler d'Anglais. Ils ont laissé seulement dans la rade de ce port une frégate qui croise pendant la journée avec une ou deux quaiches. Je ne suis plus occupé à présent qu'à diligenter la retraite des bois du Roi des bateaux, et à les faire mettre en chantier, à perfectionner les batteries, et enfin à rendre ce poste à l'abri d'être insulté par l'ennemi, car ce serait dommage de perdre ces cinq bateaux, lesquels, avec très-peu d'argent, peuvent être parfaitement réparés.

Lorsque tout sera en bon état, M. le duc d'Harcourt m'a mandé de me rendre à Caen, je m'y rendrai.

Tout ceci ne s'est pas exécuté sans peine ni inquiétude de ma

part, et j'avoue que le jour que j'arrivai ici j'aurais fait bon marché de ma commission à quiconque aurait voulu s'en charger, mon honneur sauf. Mais si vous êtes content de ma conduite, j'en suis dédommagé au centuple.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DE BRASSAC (1).

AUTRE RELATION.

M. DUMESNIL DE SAINT-PIERRE à M. le duc D'HARCOURT.

A Saint-Pierre-du-Mont, 20 juillet 1760.

MONSIEUR,

Je croirais manquer à tout ce que je vous dois si je ne vous rendais compte de mes démarches pendant que j'ai été à bord de la flotte anglaise de M. l'amiral Rodney, à bord de laquelle j'ai été conduit par le désir d'examiner et de pouvoir vous rendre compte de ce que je pourrais apprendre, et comment tout s'est passé pour ce qui me concerne.

Mardi, 15 du courant, les Anglais au nombre de neuf, tant petits que grands vaisseaux, se portèrent sur Port-en-Bessin, vers les cinq ou six heures du soir, et y forcèrent à terre cinq des vaisseaux plats de Sa Majesté, et les canonnèrent jusqu'à la nuit. Le lendemain 16, je me rendis vers les neuf ou dix heures du matin ; en arrivant j'appris, et par mes amis, et par tout le monde qui se retirait, qu'on allait y mettre le feu par composition avec les ennemis, dans le dessein de prévenir la destruction du village, qu'ils menaçaient de raser.

(1) Le marquis de Brassac avait alors le titre de maréchal-de-camp. C'est le même qui, sous le nom de chevalier de Brassac, avait fait en 1730 la musique de l'opéra d'*Hero et Léandre*, paroles de Lefranc de Pompignan, et en 1733, celle de l'*Empire de l'amour*, paroles de Moncrif.

Je fus extraordinairement surpris de ce parti pris, et je descendis le côteau avec vitesse, bien décidé à faire une représentation au général, que le village n'étant que de peu de valeur, il valait mieux le sacrifier et sauver les bois du Roi qui sont d'un grand prix. Arrivant au bord du rivage, je vis trois ou quatre gentilshommes ou officiers dans une chaloupe, qui désiraient aller à bord de la flotte; l'un deux, nommé M. de Beaumont, capitaine au régiment de Montrevel, était chargé d'ordre de la part de M. de Brassac; je ne trouvai aucun matelot pour les y conduire, et l'heure termée pour une réponse dernière expirait, à ce qui me fut dit. Je m'emparai d'une rame, et je contraignis un homme que je reconnus pour être matelot de se saisir d'une autre; c'est ainsi que nous nous rendîmes à bord de la frégate du capitaine Ogle, qui commandait l'attaque; j'ignore ce que M. de Beaumont lui dit de la part de M. de Brassac. Un officier du bord revint à terre avec nous, M. de Beaumont rendit compte à M. de Brassac et revint; nous reconduisîmes cet officier à son vaisseau, et M. de Beaumont dit au commandant qu'il pouvait faire tout ce qu'il jugerait à propos; alors le capitaine nous dit étant furieux, que l'on lui manquait de parole et qu'il s'en vengerait en nous faisant pendre tous les quatre. Bien loin d'être intimidés par cette menace, nous fîmes valoir la justice de notre procédé, et en mon particulier je répondis en français ferme à tout ce que cet officier put prononcer d'injurieux contre M. de Brassac, et j'entrepris avec vigueur sa justification en termes forts. Je n'y suis pas parvenu et il le regarde comme sans parole, quoiqu'injustement, à mon avis. Il me réitéra qu'il allait s'en venger; je lui répondis que s'il était assez téméraire que d'attenter à nos jours, l'expiation de notre mort serait faite incessamment par les ruisseaux de sang innocent de sa nation, M. le maréchal de Broglie venant de défaire M. le prince Ferdinand; qu'au surplus la mort ne nous épouvantait point, que nous étions accoutumés par nos naissances à la braver à tout instant; mais que ce genre de supplice n'était réservé qu'à des fripons, des scélérats et des assassins; qu'il n'était point en droit de nous retenir sans violer le droit de la guerre le plus sacré; que nous ne pouvions être retenus, ni comme ôtages, ni comme prisonniers, ne devant rien à la nation, et n'ayant point été pris les armes à la

main. Sur ce, le conseil de guerre fut tenu, tant dans le bord que sur les autres, beaucoup furent pour une prompte justice et les autres opinèrent qu'il fallait informer M. l'amiral de tout ce qui s'était passé. Il était mouillé à trois lieues au large de ceux-ci. La chose fut faite ; il ordonna de nous retenir et de nous conduire le soir à son bord. La canonnade était finie dès il y avait longtemps, et avant M. de Beaumont fut transféré sur un autre bord; les officiers lui dictèrent une lettre adressée à M. de Brassac, j'ignore ce qu'elle contenait; nous nous réunîmes à bord du *Deptfort* sur lequel est M. Rodney, qui est de cinquante pièces de canon. Il nous reçut avec beaucoup de politesse, il nous traita très-bien, et nous fûmes très-bien soignés; il nous donna sa parole d'honneur de nous renvoyer tous, parce que je trouvai le moyen de lui faire entendre qu'il avait réussi dans son projet, que les bateaux plats étaient fracassés, et hors d'état de jamais servir. Plein de cette idée, il était décidé à nous renvoyer; mais le matin une chaloupe étant venue de terre avec une lettre de de M. Brassac nous réclamant, exposant que c'était agir contre les lois de la guerre que de retenir un émissaire de cette manière, ils la trouvèrent piquante et l'interprétèrent mal, malgré tous les efforts que je fis pour leur persuader que M. de Brassac, par ses grades, n'était point dans le cas d'écrire à un capitaine de frégate comme à son égal; cette lettre, dis-je, nous fit retenir et il fut résolu que nous irions en Angleterre. Je fus admis à faire de nouvelles représentations; midi vint, on servit un bon dîner, je mis toujours en conversation notre détention, et après bien des irrésolutions, M. l'amiral ordonna que je serais mis à terre, et que je donnerais ma parole d'honneur de revenir avec la réponse de M. de Brassac, pour lequel il me chargea d'une lettre, dans laquelle il répétait tout ce qui était convenu, et rappelait toutes les démarches. Je partis avec ordre à un capitaine de quaiche de douze canons de trois de me mettre à terre avec le canot qui avait apporté la lettre de M. de Brassac, et une frégate de vingt-six canons de neuf vint avec ces Messieurs pour recevoir ma réponse. Je remis ma dépêche à M. de Brassac, qui me dicta un mémoire en réponse qu'il signa et je le portai à bord de cette frégate au capitaine. M. l'amiral étant parti pour le Havre avec le reste de l'escadre, comme j'arrivais, j'eus connaissance de dix

voiles qui faisaient la même route, dont il y avait deux galiotes. Le capitaine John Paston, commandant le vaisseau sur lequel nous étions, me dit très-poliment que le feu n'ayant point été mis aux bateaux plats comme on l'avait promis, il avait ordre de retenir M. de Beaumont et de le conduire à bord de M. l'amiral Rodney, en croisière au Havre. Il nous invita à dîner et nous régala comme à terre, très-grandement ; ensuite de quoi, notre chaloupe nous remit à terre.

Voilà, Monsieur, tout ce qui s'est passé tandis que j'ai été à bord. Trouvez bon que je vous instruise de ce j'ai pu pénétrer de leurs desseins ; quoique je ne parle point anglais, je l'entends passablement. M. l'amiral m'a assuré qu'il attendait treize vaisseaux de renfort, qu'il ne comptait point faire de descente, mais bien détruire tous les bateaux plats. J'ai entendu entre eux qu'ils étaient informés de l'armement des deux frégates qui sont au Havre, qu'ils ruineraient tellement le commerce et la marine de France, qu'ils le feraient seul ; que c'était là le vœu de la nation ; que s'ils étaient assez heureux de conduire un des bateaux plats, que la nation ne regretterait plus les charges qui lui sont imposées. Ils m'ont appris que leur général des Indes orientales avait défait M. de Bussy, et que M. de Lally était blessé ; qu'ils auraient enlevé aux Hollandais à Bengale dix ou douze vaisseaux richement chargés et mille hommes de troupes ; que ces républicains étaient venus s'humilier à Londres et terminer ce trouble.

Leur escadre est composée du *Deptfort* de cinquante, de la *Tude* de vingt-six, de *l'Olympe* de vingt-huit, d'un autre de quatorze, un autre de quatorze ; deux dogres de quatorze chacun et de trois mortiers ; de cinq quaiches de huit et de douze canons. Voilà ce que j'ai vu et entendu ; ils ne me paraissent pas en état de faire de descente. Chaque frégate a trois cents hommes, y compris cinquante fusiliers de marine, belles troupes, l'amiral cinq cent vingt, y compris cent fusiliers.

Comme j'étais à bord, deux corsaires de Jersey ont descendu à Saint-Laurent et ont enlevé douze moutons ; mais depuis, M. de Brassac a pourvu à ce que pareil inconvénient n'arrive plus. Il serait, je crois, très-utile de faire placer deux pièces de canon de quatre à Grandcamp, attendu que cette compagnie n'est défendue

que par cinquante garde-côtes. Ils voulurent enlever il y a deux jours tous les bateaux de ce port, mais un garde-côte leur ayant crié qui vive et lâché son coup de feu, ils se retirèrent au large. Il y a deux pièces à Port qui ne peuvent servir en cet endroit ; comme elles appartiennent à la marine, ne voudriez-vous bien en écrire à M. de Berryer; le transport n'en coûtera rien, je m'en charge. Il faudra avoir des affûts de campagne; la raison en est simple; elles seront plus faciles à transporter à la basse eau, s'il est nécessaire. M. de Brievart, qui était de notre compagnie, vous rendra compte encore plus précisément.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUMESNIL DE SAINT-PIERRE.

Ma lettre écrite j'ai vu encore cinq voiles faisant route à l'Est. Il sera bon de bien veiller sur cette partie.

Si je pouvais vous être de quelque utilité, qu'il vous plaise m'ordonner.

DÉTAIL DE L'EXPÉDITION DES ANGLAIS SUR LA CÔTE D'OUISTREHAM ET DE SALLENELLES.

La nuit du 12 au 13 juillet, les Anglais, qui avaient reconnu quelques jours auparavant les batteries de Sallenelles, d'Ouistreham et de Colleville qui défendent l'embouchure de la rivière d'Orne, mirent à terre trois détachements d'environ cinquante hommes chacun pour en enclouer les pièces. Deux de ces détachements avaient débarqué à cet effet entre les deux dernières batteries et l'autre à la droite de l'embouchure de cette rivière. Ils devaient exécuter en même temps leur opération ; mais celui qui était chargé d'enclouer les canons de la batterie de Colleville, s'étant trompé de chemin, ne put remplir sa commission. Les deux autres détachements surprirent la garde des batteries de Sallenelles et d'Ouistreham et en enclouèrent les pièces.

La femme du nommé Cabieu, sergent garde-côte de la paroisse d'Ouistreham, ayant entendu tirer un coup de canon,

éveilla son mari en lui disant qu'elle croyait que les Anglais étaient descendus. Ce sergent prit aussitôt son fusil, et s'étant mis à la tête de trois ou quatre garde-côtes qu'il rencontra, il marcha du côté qu'il entendait du bruit. Arrivé assez à portée des Anglais, il se mit à crier : Qui vive ! disant du même ton à ceux qu'il avait avec lui : Ne tirez pas, ne tirez pas, je vous le défends, écoutez le commandement ! Comme il approchait toujours à la faveur de l'obscurité de la nuit, il ajusta un Anglais qu'il jeta à terre. Aussitôt il se mit à crier : Eh bien ! soldats, j'ai défendu de tirer, attendez le commandement ! Mais ses quatre hommes avaient aussi tiré leur coup, de façon que les ennemis trompés par ces propos, crurent que c'était une troupe supérieure qui marchait sur eux et se retirèrent précipitamment, abandonnant l'Anglais qui était tombé. Il avait une cuisse cassée et l'autre percée. C'était un bas officier qui commandait un de ces détachements et qui, selon toutes apparences, était fort estimé, car le commandant de l'escadre le fit demander en offrant de renvoyer les quatre garde-côtes et les deux soldats du régiment de Forez qui avaient été faits prisonniers. Les ennemis ont tué d'ailleurs une sentinelle qui dormait dans la guérite.

Le Ministre a accordé une gratification de deux cents livres au sergent Cabieu et lui a écrit une lettre de satisfaction sur sa manœuvre (1).

(1) Le souvenir de ce fait d'armes s'est précieusement conservé dans le pays. Les compatriotes du brave Cabieu qui donna beaucoup d'autres preuves de son courage et de sa présence d'esprit, ne le désignèrent plus que sous le nom de *général Cabieu*. Né le 2 mars 1730, il mourut le 4 décembre 1804.

CHAPITRE IV.

PROJET D'UNE DESCENTE EN ANGLETERRE, EN L'ANNÉE 1779.

AVANT-PROPOS HISTORIQUE.

Les historiens du XVIIIe siècle ont signalé avec raison comme un glorieux symptôme de l'impulsion donnée par Louis XVI à la marine de la France, les préparatifs d'une descente en Angleterre, faits par les ordres de ce Prince en 1779. Une armée de trente mille hommes échelonnés sur les côtes de Bretagne et de Normandie, devait être mise à la disposition du comte d'Orvilliers, célèbre par la victoire qu'il avait remportée, deux ans auparavant, sur l'amiral anglais Keppel (1). La flotte française s'était alliée, pour cette expédition, à celle de l'Espagne, déterminée enfin par le cabinet de Versailles à se déclarer contre l'Angleterre. Le gouvernement anglais n'avait à opposer qu'une flotte de vingt-huit vaisseaux, commandés par l'amiral Hardy, à nos soixante-six vaisseaux de ligne

(1) Le combat d'Ouessant ne fut pas, à proprement parler, une victoire. Diverses circonstances empêchèrent l'amiral français de tirer parti des dispositions qu'il avait prises pour envelopper et détruire la flotte ennemie. Keppel s'échappa et les Anglais, en le mettant en jugement, reconnurent la supériorité de nos marins. Keppel, second fils du comte d'Albemarle, né en 1725, mourut le 2 octobre 1786.

et à nos trente-quatre frégates ou corvettes. Chercher la flotte anglaise, l'atteindre, l'envelopper et la détruire, puis venir prendre à Brest, à Saint-Malo, au Havre, l'armée de terre pour laquelle on avait frété trois cent soixante navires, et la transporter rapidement sur le point où devait avoir lieu le débarquement : tel était le plan (fort beau sur le papier, comme tous les plans) arrêté par le ministère français. Mais d'abord le ministère avait commis une faute énorme, en faisant marcher de front, pour complaire à l'Espagne, deux projets qui divisèrent bien malheureusement les flottes alliées. On avait voulu, à la fois, exécuter une descente en Angleterre et conquérir Gibraltar. Pour l'accomplissement de ce vaste dessein, le chef d'escadre, Don Barcello, avait été envoyé avec ses vaisseaux dans la baie de Gibraltar, pour en faire le blocus. Les autres divisions espagnoles s'étaient rendues au Ferrol pour y attendre l'armée navale de France. Le comte d'Orvilliers, parti de Brest le 3 juin, se dirigea sur l'île de Cizarga, à la hauteur de la Corogne. Les vents retardèrent longtemps cette réunion si désirée. Dès qu'elle fut effectuée, d'Orvilliers mit à la voile le 25 juillet, et cingla vers la Manche. Il avait confié l'avant-garde au comte de Guichen (1), et l'arrière-garde à Don Cordova. Ce ne fut que le 15 août qu'il parut à l'entrée de la Manche et le 31 août seulement qu'il rencontra la flotte anglaise. D'après le récit officiel des manœuvres exécutées par l'armée franco-espagnole, le

(1) Louis-Urbain de Bouédic, comte de Guichen, né à Fougères en 1712, mort à Morlaix en 1790. Il sera question de lui plus d'une fois dans les documents relatifs à la guerre d'Amérique.

général français avait fait les dispositions suivantes : l'escadre blanche et bleue (ou l'avant-garde) avait eu ordre de virer sur babord par un mouvement successif et de forcer les voiles; l'escadre bleue (ou l'arrière-garde) avait mis en panne tribord, et l'escadre blanche ou corps de bataille avait mis en panne babord au vent. Par cette évolution, le comte de Guichen était destiné, avec son escadre, à couper le chemin aux ennemis, en serrant les côtes d'Angleterre, pour ôter à l'armée britannique la ressource de ses ports. Mais dès que l'amiral anglais s'était aperçu que le comte de Guichen se glissait avec son escadre vers les côtes d'Angleterre, il avait fait virer précipitamment son armée et pris chasse à toutes voiles. L'escadre légère de l'armée combinée avait reçu l'ordre de chasser; on avait également fait signal au reste de l'armée de poursuivre les ennemis. Malheureusement la poursuite fut vaine, quoiqu'on eût chassé les Anglais jusqu'à l'ouverture de la baie de Plymouth « par la raison, dit toujours le rapport officiel, qu'une armée ne gagne pas quatre ou cinq lieues dans un seul jour, sur une autre armée qui fuit à toutes voiles. » Le 1er septembre, au point du jour, on aperçut l'armée ennemie à sept ou huit lieues au vent de l'armée combinée, et dès lors, à portée d'entrer dans la baie de Plymouth, toujours observée et suivie par les frégates la *Concorde*, la *Gloire*, et plusieurs autres; les vents alors à l'Est du monde se refusant de plus en plus à notre poursuite. La flotte anglaise était sauvée, et les vaisseaux alliés durent quitter la Manche sans avoir obtenu d'autre résultat que celui de causer en Angleterre une alarme universelle. Les Anglais

s'étant cru, au rapport de leurs historiens eux-mêmes, à la veille de voir descendre sur leurs côtes un second Guillaume-le-Conquérant, à la tête de cinquante mille Français (1).

Cet événement s'est effacé devant les émouvants épisodes de la guerre d'Amérique, et surtout devant le grand et terrible drame qui s'appelle la Révolution française. Il mériterait cependant d'être l'objet d'une relation spéciale et détaillée ; ce ne serait pas une des pages les moins intéressantes de notre histoire maritime. On en jugera, je l'espère, par les documents qui suivent. Ils ne sont pas seulement importants par les faits nouveaux qu'ils révèlent, ils offrent de plus les moyens d'apprécier les rapports qui existaient à la fin du XVIIIe siècle, entre le gouvernement, les dépositaires du pouvoir et les différentes classes de la société.

On reconnaît aujourd'hui que ce n'est pas l'Assemblée constituante qui a donné au gouvernement central cette puissance et cette autorité qui lui étaient assurées dès le XVIIe siècle, par les efforts successifs de Richelieu et de Louis XIV, secondé par Colbert et Louvois. L'administration de la France était, avant la Révolution, à peu de chose près, organisée comme elle l'est aujourd'hui. Le gouvernement central décidait souverainement toutes les questions, et devait prendre en tout l'initiative. Les chefs de service avaient à lui rendre compte des moindres détails

(1) Louis Guillonnet, comte d'Orvilliers, né à Moulins en 1708, fut tellement affligé de l'issue de cette campagne, qu'il quitta le service et se consacra à Dieu dans la maison de Saint-Magloire, où il mourut en 1797. Il avait vu expirer son fils entre ses bras, et il avait supporté cet affreux malheur avec une pieuse résignation.

soumis à son approbation; enfin, les envahissements de ce que l'on appelait dès lors la *Bureaucratie* étaient déjà l'objet des réclamations les plus vives.

D'un autre côté, la France comptait (ce que l'on ignore trop généralement) un nombre considérable de fonctionnaires zélés, intelligents, pénétrés de l'esprit du siècle, disposés à demander une répartition plus équitable des charges publiques, éprouvant une sympathie réelle pour les classes laborieuses. Une belle et forte organisation militaire, des officiers distingués, des marins intrépides et pleins d'une généreuse ardeur : tels étaient les éléments dont pouvait disposer ce pouvoir central, offrant dès lors les inconvénients et les avantages attachés à cette forme de gouvernement. Si l'impulsion venue d'en haut était forte, énergique, intelligente, la nation admirablement préparée pour faire de grandes choses, pouvait encore étonner le monde. Que le pouvoir fût faible, incertain et vacillant, ayant des intentions généreuses, mais manquant d'unité et de décision, rien de ce qui serait tenté ne pourrait réussir. Ce fut précisément ce qui arriva. En vain Louis XVI avait apporté sur le trône les dispositions les plus louables, en vain avait-il pris la résolution de relever l'honneur du pavillon français, de donner un vaste développement à notre puissance maritime, afin d'effacer la honte du traité de 1763. Ses bonnes intentions, ses vertus, estimables chez un simple particulier, insuffisantes pour un roi, demeurèrent sans effet. Il avait compris ce qu'il fallait faire, il n'eut pas la force de le faire exécuter. Le prince qui ne savait pas commander à la Cour de Versailles, pouvait-il avoir la main assez ferme pour diriger et gou-

verner un grand Etat comme la France? Quant aux hommes appelés au Ministère par des influences de Cour, plus souvent que par les droits que pouvait leur assurer un mérite reconnu, ils ne pouvaient avoir qu'une autorité proportionnée à l'idée que l'on se faisait de celle du monarque lui-même. L'activité et l'ardeur que nous ne trouvons ni chez M. de Maurepas, ni chez M. de Sartines, ni chez le prince de Montbarey, se rencontraient, à des degrés divers, chez quelques-uns de ces agents du pouvoir que j'ai déjà signalés, comme surpassant en dévouement ou en lumières les ministres dont ils devaient exécuter les ordres.

Des preuves irréfragables de cette faiblesse dans les régions supérieures du pouvoir, et de cette supériorité intellectuelle chez les fonctionnaires d'un rang moins élevé éclateront à chaque pas, dans les documents relatifs à ce grand projet de descente en Angleterre, auquel il est temps de revenir.

L'année précédente s'était ouverte par un fait qui a eu sur l'avenir de la France et du monde une influence immense. Louis XVI avait, le 6 février 1778, reconnu l'indépendance de la République des Etats-Unis et signé avec elle un traité d'alliance. La guerre ne pouvait tarder à s'allumer entre la France et l'Angleterre. Les deux nations s'y préparèrent avec ardeur. Le gouvernement français jugea qu'il était utile de rassembler sur les côtes de Bretagne et de Normandie des troupes considérables pour faire redouter à l'Angleterre la possibilité d'une descente sur ses côtes. Cette concentration sur un seul point d'une armée de trente mille hommes, com-

mandée par le maréchal de Broglie, avait pour but apparent l'essai fait en grand de deux systèmes militaires, celui de *l'ordre profond* et celui de *l'ordre mince,* qui se partageaient depuis longtemps les tacticiens. Le premier ayant pour défenseur un officier distingué, M. de Mesnil-Durand (1), était soutenu énergiquement par le maréchal de Broglie; le second était préconisé par Guilbert, auteur de l'*Essai général de Tactique,* colonel commandant de la légion corse (2); entre ces deux opinions contradictoires, il s'était formé un parti moyen composé de militaires qui étaient d'avis qu'il ne fallait exclure ni les colonnes serrées, ni les colonnes à intervalle, et qu'en fait de tactique militaire, tout dépendait des circonstances. A ce parti appartenaient la plupart des officiers généraux et notamment le baron de Besenval et Dumouriez.

Le commandement du maréchal de Broglie détruisait momentanément celui du maréchal d'Harcourt, commandant de la province, et dans cette circonstance, le duc d'Harcourt, lieutenant-général, et M. de Beuvron, son frère, se trouvèrent dans une position qui donna lieu de leur part à de justes réclamations.

Le *camp de Vaussieux,* ainsi nommé parce que le maréchal de Broglie avait établi son quartier général dans

(1) François-Jean Graindorge d'Orgeville, baron de Mesnil-Durand, était né à Lisieux, le 9 novembre 1729. Nous le trouverons à Cherbourg, où il fut appelé en 1785 pour prendre part aux travaux de la rade et du port.

(2) Jacques-Antoine-Hippolyte comte de Guibert, maréchal de camp, était né à Montauban, en 1743. Il avait pris une part importante au combat de *Ponte-Nuovo,* en Corse. Il aspirait à tous les genres de gloire, ne put se faire nommer aux Etats-Généraux et mourut de chagrin en 1790. Sa veuve publia plusieurs manuscrits de lui sur l'art de la guerre et les lettres de la célèbre *Mlle de l'Espinasse*, à laquelle il avait inspiré, comme on sait, une vive passion.

le château de ce nom, obligeamment mis à sa disposition par le marquis d'Héricy, attira dans la Normandie une foule d'officiers de mérite. L'état-major réunit les représentants des plus illustres familles de France. Les opérations commencèrent le 25 août 1778.

Sous les ordres du maréchal, trois lieutenants-généraux, le marquis de Poyannes, le comte d'Egmont et M. de Gribeauval, commandaient le premier l'infanterie, le second la cavalerie, le troisième l'artillerie. L'infanterie était composée de quatre divisions. La première était commandée par le prince de Beauvau, lieutenant-général, ayant sous ses ordres le marquis de Saint-Georges, le baron Pierre-Christian de Wimpffen, colonel du régiment de la Marck, et le comte de la Luzerne, maréchaux de camp. Les brigadiers étaient le marquis de Seigneley, petit-fils du grand Colbert, et le vicomte de la Charce.

La seconde était commandée par le marquis de Traisnel, ayant sous ses ordres le comte d'Haussonville, le baron de Saint-Victor et le comte de Rochambeau ; les brigadiers étaient le marquis de Mauroy, le vicomte de Béranger et le comte de Carle.

Le baron de Besenval commandait la troisième, ayant sous ses ordres le marquis de Jaucourt, le comte de Durfort et le comte de la Tour du Pin; les brigadiers étaient le marquis d'Arcambal, le chevalier de Chastellux et le marquis de Saint-Simon. Dans cette division était placé le baron Félix de Wimpffen, colonel en second du régiment de la Marck et frère de Pierre-Christian. C'est celui qui devint plus tard célèbre par la part qu'il prit

à la résistance armée organisée par les Girondins réfugiés à Caen.

Enfin, la quatrième était aux ordres du comte de Vaux (1), ayant pour maréchaux de camp le comte de Wall, le duc du Châtelet et le comte de Narbonne; le comte Dulau, M. du Plessis et le marquis de Crémilles étaient les brigadiers de cette division.

Le corps des dragons composait la cavalerie du camp. Près du comte d'Egmont, qui la commandait, était placé le colonel-général des dragons de France, le duc de Coigny, grand bailli d'épée du bailliage de Caen.

Les lieutenants-généraux attachés à la cavalerie étaient le baron de Luckner et le comte de Chabot. Ils avaient sous leurs ordres cinq maréchaux de camp, le comte de Talleyrand, le marquis de Conflans, le duc de Guines et le comte de Caraman. Les brigadiers étaient MM. de Crénolles, le comte de Coigny et le marquis de Créqui.

Les deux auteurs des systèmes si solennellement mis en présence, MM. de Guibert et de Mesnil-Durand, faisaient partie du corps spécial d'officiers d'état-major, chargés de constater les divers résultats des manœuvres.

Nous n'avons pas à décrire ici les opérations auxquelles donna lieu l'établissement du camp de Vaussieux (2).

(1) Noël Jourda, comte de Vaux, né en 1705, mort en 1788, avait passé par tous les grades. Il prit part à dix-neuf siéges, dix combats, quatre batailles. Il avait fait en trois mois la conquête de la Corse. C'était un homme simple et d'un caractère excellent. Quand on le complimentait sur ses succès militaires et sur les hautes récompenses qu'ils lui avaient méritées, il répondait qu'il devait tout aux bontés du Roi, et que son seul mérite était d'avoir toujours fait exactement ce qu'on lui commandait. Il a laissé deux filles, madame de Fougères et madame de Vauborel.

(2) On en lira un exposé complet dans l'ouvrage extrêmement intéressant du

« Le maréchal de Broglie, dit Dumouriez (1), commanda l'ordre profond avec une armée supérieure. Luckner commanda l'ordre mince avec moins de troupes et le battit toujours; à la vérité, en n'exécutant rien de ce dont on convenait, mais saisissant à propos ses avantages, et le maréchal en eut du chagrin. Il eût bien mieux fait de prendre Jersey et Guernesey. »

Dumouriez, appelé au mois de janvier 1778 au commandement de Cherbourg, était au premier rang de ces esprits pratiques qui n'attachaient qu'une médiocre importance à la question de tactique militaire pour la solution de laquelle trente mille hommes avaient été appelés dans la Basse-Normandie. La conquête des îles de Jersey et de Guernesey et une descente en Angleterre lui paraissaient un emploi mieux entendu de l'argent et des ressources de la France. Sur les diverses tentatives auxquelles donna lieu la première entreprise exécutée malheureusement dans des conditions tout autres que celles qu'avait conseillées le commandant de Cherbourg, on trouvera dans le chapitre qui suit celui-ci de précieux renseignements (2).

A la fin de 1778, au moment où les Anglais avaient

regrettable M. Pezet, ancien président du Tribunal civil de Bayeux. Ce livre, publié dans les mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, a pour titre : *Bayeux à la fin du* XVIII*e siècle.* 1 vol. in-8°.

(1) *Mém. de Dumouriez,* liv. II, chap. IV, p. 337. (Collect. Berville et Barrière.)

(2) Charles-François Dumouriez était né à Cambrai, le 25 janvier 1739. Il servit d'abord dans la guerre de sept ans avec son père, commissaire des guerres. Entré dans le régiment d'Escars, il était, comme nous l'avons vu, en Basse-Normandie à l'époque de la descente des Anglais à Cherbourg et fit, en 1759, la guerre en Allemagne. En 1762, en allant à Saint-Lo avec son régiment, il passa par Pont-Audemer, où demeurait une de ses tantes, veuve d'un marquis

cinquante mille hommes en Amérique, lorsque leurs milices n'étaient pas encore levées et qu'ils n'avaient aucune batterie armée sur leurs côtes, Dumouriez présenta au duc d'Harcourt un travail dans lequel il indiquait les moyens de s'emparer de l'île de Wight. Il n'est pas douteux que ses plans transmis au ministre par le lieutenant-général de la province n'aient été pour beaucoup dans la résolution prise enfin de tenter un coup décisif.

Ce projet de descente annoncé avec un grand éclat ne fut cependant pas considéré généralement comme sérieux : tandis que les officiers de tout ordre sollicitaient l'honneur de faire partie de l'expédition, les hommes qui comprenaient le mieux l'importance d'une entreprise qui était depuis longtemps l'objet des préoccupations d'un grand nombre de militaires, ne craignaient pas de soutenir ou qu'elle ne recevrait même pas un commencement d'exécution, ou qu'elle aurait une issue malheureuse, si elle était réellement tentée.

Le général en chef chargé du commandement de l'armée de terre, le comte de Vaux, était un vieux et brave militaire, élevé récemment au grade de maréchal de France, qui s'était signalé par la conquête de la Corse, achevée

de Belloy ; cette dame avait deux filles : l'aînée épousa le marquis de Perry de Saint-Auvant, lieutenant-colonel du régiment de Noailles, cavalerie ; et la plus jeune devint, en 1774, la femme de Dumouriez. Ce mariage ne fut pas heureux. Les deux époux se séparèrent en 1789. Dumouriez fut successivement employé en Corse, 1768, et en Pologne, 1770. C'est en revenant de cette campagne qu'il fut mis à la Bastille, puis envoyé au château de Caen, où il passa cinq mois. Mis en liberté à l'avénement de Louis XVI, il fut, après avoir rempli plusieurs missions particulières, nommé, en 1778, commandant de Cherbourg. Depuis cette époque jusqu'en 1790, il prit une part active à tout ce qui concerne la défense de la Basse-Normandie, et nous aurons bien des emprunts à faire à la volumineuse correspondance qu'il entretint avec le duc d'Harcourt.

par la défaite, en 1769, du célèbre Paoli à la bataille de Ponte-Nuovo (1). « Cette nomination, dit Dumouriez, fut une grande mortification pour le maréchal de Broglie, puisque, pendant vingt ans, le comte de Broglie, son frère, qui venait de mourir, avait arrangé tous les projets possibles d'une descente en Angleterre (2).

On donna pour seconds au maréchal de Vaux, le duc d'Harcourt et M. de Langeron, lieutenants-généraux. A une armée de trente mille hommes, on avait attaché trois maréchaux-généraux-des-logis : MM. de Jaucourt, de Lambert et de la Rozière. Dumouriez fut adjoint au maréchal de Vaux avec lequel il avait fait la campagne de Corse et il exerça les fonctions d'aide-major général des logis.

Une nouvelle organisation du corps expéditionnaire partagea l'armée en deux divisions, dont l'une, sous le commandement du comte de Vaux, fut réunie à Saint-Malo. L'autre, aux ordres du duc d'Harcourt, devait partir du Havre pour aller attaquer Portsmouth ou l'île de Wight. Nous avons dit en commençant quel fut le résultat de tous ces préparatifs qui exigèrent de la part des officiers généraux auxquels ils furent confiés une intelligence et une énergie dignes d'un meilleur sort. Le duc d'Harcourt y prit la part la plus considérable. Les papiers qui attestent

(1) C'était au mois de juillet 1768 que la République de Gênes avait vendu la Corse à la France ; ce fut le 16 août 1769, quelques jours après le combat de Ponte-Nuovo, que naquit NAPOLÉON BONAPARTE.

(2) Le comte de Broglie, malgré ses talents distingués, n'avait pu obtenir un ministère. Il avait possédé au plus haut degré la confiance de Louis XV, qui le consultait sur toutes les affaires et entretenait avec lui une correspondance secrète.

l'importance de sa coopération sont: d'une part, les mémoires, les rapports, les actes officiels préparant et réglant toutes les mesures relatives à l'embarquement, à la traversée et au débarquement des troupes; de l'autre, la vaste correspondance qu'il entretint à ce sujet avec les ministres, les généraux, les officiers du génie, de l'artillerie et de la marine, les intendants, les différents chefs de service, les personnes enfin auxquelles il transmettait des nouvelles de l'expédition, tandis que celles-ci lui faisaient connaître ce que l'on en pensait à Paris ou à Versailles.

Ses correspondants, pour ne citer que les principaux, sont, indépendamment de MM. de Maurepas, de Montbarey et Sartines, le comte de Vaux, le duc et le vicomte de Mortemart, le duc de Liancourt, le capitaine de vaisseau de la Bretonnière, le général Dumouriez, le marquis de la Châtre, le chevalier de Buffon, le duc du Châtelet (le fils de la célèbre marquise dont le nom est devenu inséparable de celui de Voltaire), le marquis de Lambert, le comte d'Egmont, Rochambeau et Lafayette (charmés l'un et l'autre de prendre part à une descente en Angleterre entre deux voyages en Amérique), le duc et la duchesse de Choiseul, la comtesse de Coislin, née Mailly de Nesle, une de ces femmes distinguées par la finesse, le bon sens et la grâce, comme le XVIIIe siècle en possède un assez grand nombre, et dont la célèbre Mme du Deffant nous offre le type le plus accompli.

Ces lettres, imprimées à leurs dates, présenteront, je l'espère, le tableau historique le plus piquant et le plus animé. Ce n'est pas l'histoire sous sa forme la plus sa-

vante et la plus sérieuse, sans doute; mais on ne peut nier l'intérêt que présenteront des révélations intimes, faites par tant de personnages éminents, communiquant chaque jour au milieu des épanchements de l'amitié, les sentiments qu'ils éprouvent, leurs espérances et leurs craintes, leurs joies et leurs déceptions, s'exprimant enfin en toute liberté sur les actes du pouvoir, avec cette malice frondeuse qui est inhérente à l'esprit français.

Tous ces écrits nous donneront le spectacle singulier d'un pays supérieur en activité, en intelligence, en énergie aux chefs qui l'administrent. La décision chez les généraux et les officiers de marine, la faiblesse et l'inconsistance dans le pouvoir. Les études sérieuses, la connaissance des lieux, les informations précises sont le partage des agents secondaires du gouvernement. Ce sont eux qui proposent et qui en général proposent admirablement; mais, par malheur, c'est le pouvoir qui dispose et qui, il faut bien l'avouer, dispose presque toujours mal. Ce que pouvaient accomplir des fonctionnaires obligés de tout prévoir et de pourvoir à tout, se faisait avec un zèle, un courage, une prudence que l'on souffre de ne point trouver chez les ministres directeurs. C'est par les agents qu'il envoie lui-même en Angleterre, que le duc d'Harcourt recueille sur les forces du pays ennemi les renseignements qui lui sont nécessaires; c'est par eux qu'il sait le compte des vaisseaux appartenant à la France, à l'Angleterre et à l'Espagne, dans les différentes parties du monde. D'habiles ingénieurs lui ont envoyé les cartes exactes des parties du territoire qui pourront être attaquées. C'est de lui qu'émanent les instructions les plus détaillées, les plus minutieuses même,

pour préparer l'embarquement des troupes, faire arriver les munitions et les approvisionnements, régler la marche des convois, assurer l'ordre et la discipline. Un des documents les plus curieux est le mémoire dans lequel il expose quelle devra être la conduite de l'armée française, lorsqu'elle sera devenue maîtresse du pays ennemi. C'est un document qui fait le plus grand honneur au duc d'Harcourt dont il atteste les sentiments humains et généreux. Ce ne sera pas celui qu'on lira avec le moins d'intérêt parmi ceux dont se compose le présent chapitre.

Rien ne fait mieux concevoir ce que l'on pouvait, à cette époque, attendre de la nation française, si elle eût été mieux dirigée. Peu propre par sa nature et les traditions de la race à laquelle elle appartient, à ce que nos voisins préconisent sous le nom de *self-government*, elle aime à rencontrer, chez ceux qui la conduisent, l'intelligence, la volonté et l'esprit d'initiative. Avec une direction mieux entendue, l'expédition projetée aurait eu certainement un succès complet, et le génie de l'Angleterre reculait alors devant celui de la France! « Si l'ennemi eût débarqué, dit alors un orateur de la Chambre, nous aurions combattu, mais nous aurions succombé. » Cette descente était une merveilleuse diversion faite aux opérations de la guerre d'Amérique. Occupée à l'intérieur par l'agitation de l'Irlande, obligée d'opposer des forces navales considérables à la jeune démocratie que défendaient Washington, Rochambeau et La Fayette, l'Angleterre ne pouvait consacrer à la défense de ses côtes qu'un nombre de vaisseaux insuffisant. Mais là-bas, comme dans la Manche, on attendait des ordres formels et l'on ne recevait que des instructions

vagues et contradictoires. Après tout, et en dépit des fautes et des maladresses commises, la campagne ouverte en 1778 et terminée par le traité de paix de 1783, fut pour la France honorable et glorieuse. L'Angleterre était vaincue, puisqu'elle avait été forcée de reconnaître cette indépendance de l'Amérique, dont la seule pensée a fait mourir le plus anglais de tous ses ministres, l'illustre lord Chatam (1).

De cette guerre est résulté, pour les deux pays, un grand enseignement. La France apprit qu'elle lutterait avec avantage, même sur mer, contre l'Angleterre, toutes les fois qu'elle n'aurait pas, comme dans la désastreuse guerre de sept ans, à combattre à la fois sur terre et sur l'Océan. L'Angleterre, par contre, comprit qu'elle ne pourrait résister à sa puissante rivale, qu'en cherchant à l'accabler pour ainsi dire, sous le poids de l'Europe tout entière, dût-elle être elle-même écrasée sous ses ruines! Telle est la base sur laquelle s'est assis le brillant, mais fragile édifice de sa grandeur démesurée. On conçoit les transes mortelles qu'elle éprouve toutes les fois que la France, en paix avec le reste de l'Europe, s'avise de concentrer des forces militaires sur quelque point de son littoral, au Havre, à Cherbourg, à Saint-Sauveur, à Boulogne. Cela suffit pour lui apprendre jusqu'à quel point elle doit compter avec la France, qui, revenue de la folie des conquêtes, ne peut désormais avoir d'autre système, à son égard, que de l'obliger à rentrer tout simplement dans le droit commun,

(1) Dans une autre partie de cet ouvrage, nous publierons une foule de lettres écrites par des officiers ayant pris part à cette grande guerre d'Amérique, et rendant compte jour par jour des événements et des impressions qu'ils éprouvent.

et à ne pas se considérer comme une nation privilégiée, héritière de la superbe devise de Rome.

Il y a place sous le soleil pour le développement industriel et commercial de toutes les nations de la terre. L'absorption des forces vitales et des richesses du monde au profit d'un peuple unique est contraire à la nature et au droit des gens, dont la France se glorifie d'avoir toujours pris en main la défense. Le temps des monarchies universelles est passé et l'Angleterre n'aura pas plus le sceptre du monde que le trident de Neptune.

Mais pour n'être pas unique, l'influence de ce pays si grand par l'intelligence et qu'il nous sera toujours plus facile d'admirer que d'aimer, ne sera ni moins honorable ni moins glorieux. L'Angleterre aura toujours pour elle cet esprit tenace et persévérant, cette ardeur aventureuse, ce besoin d'expansion qui distinguent la race saxonne, tandis que la France, continuant à se préoccuper (que ce soit son éternel honneur) des intérêts généraux de l'humanité, se mettra de plus en plus en mesure de pouvoir dire à l'ambition qui tenterait de franchir les limites de la justice et du droit : « Tu n'iras pas plus loin ! »

CORRESPONDANCE.

Lettres de MM. le chevalier d'Eon. — Le prince de Montbarey. — Comte de Maulevrier. — Duc de la Rochefoucauld-Liancourt. — Marquis d'Héricy. — Vicomte de Mortemart. — De Mesnil-Durand. — Comtesse de Coislin. — Marquis de Beuvron. — Rochambeau. — De la Bretonnière. — Dumouriez. — Comte d'Egmont. — Chevalier du Puget. — Duc de Mortemart. — Chevalier de Buffevent. — Duchesse de Choiseul. — Duc du Châtelet. — Comte de Vaux. — Chevalier de Buffon.

Le 8 février 1779.

Lettre de la chevalière D'EON à Monseigneur le comte DE MAUREPAS.

MONSEIGNEUR,

Je désirerais ne pas interrompre un instant les moments précieux que vous consacrez au bonheur et à la gloire du Roi et de la France, mais animée du désir d'y contribuer moi-même dans ma faible position, je suis forcée de vous représenter très-humblement et très-fortement, que l'année de mon noviciat femelle étant entièrement révolue, il m'est impossible de passer à la profession. La dépense est trop pour moi, et mon revenu est trop mince. Dans cet état, je ne puis être utile ni au service du Roi, ni à moi, ni à ma famille; et la vie trop sédentaire ruine l'élasticité de mon corps et de mon esprit. Depuis ma jeunesse, j'ai toujours mené une vie agitée, soit dans le militaire, soit dans la politique; le repos me tue totalement.

Je vous renouvelle cette année mes instances, Monseigneur, pour que vous me fassiez accorder par le Roi la permission de continuer mon service militaire, et comme il n'y a point de guerre de terre, d'aller, comme volontaire, sur la flotte de M. le comte d'Orvilliers.

J'ai bien pu, par obéissance aux ordres du Roi et de ses ministres, rester en jupes en temps de paix, mais en temps de guerre, cela m'est impossible. Je suis honteuse et malade de chagrin, de me trouver en telle posture dans un temps où je puis servir mon Roi et ma patrie, avec le zèle, le courage et l'expérience que Dieu et mon travail m'ont donnés. Je suis aussi confuse que désolée de manger paisiblement à Paris, pendant cette guerre, la pension que le feu Roi a daigné m'accorder. Je suis toujours prête à sacrifier au service de son auguste petit-fils et ma pension et ma vie.

Aidez-moi, Monseigneur, à sortir de l'état léthargique où l'on m'a plongée, qui a été l'unique cause de mon mal, et qui afflige tous mes amis et protecteurs guerriers et politiques. Je dois encore vous faire observer ici, qu'il importe infiniment à la gloire de toute la maison de M. le comte de Guerchy, de me laisser continuer mon service militaire; du moins, c'est la façon de penser de toute l'armée, de toute la France, et j'ose dire de toute l'Europe instruite. Une conduite contraire fait le sujet des interprétations les plus fâcheuses, et donne matière à la malice des conversations du public.

J'ai toujours pensé et agi comme Achille, *je ne fais point la guerre aux morts; et je ne tue les vivants que lorsqu'ils m'attaquent les premiers.* Vous pouvez à cet égard prendre par écrit ma parole d'honneur sur ma conduite présente et future.

Vos grandes occupations vous ont fait oublier qu'il y a plus de quinze mois que vous avez bien voulu me donner votre parole, que je serais heureuse et contente quand j'aurais obéi au Roi en reprenant mes habits de fille. J'ai obéi complétement; je dois espérer d'un ministre aussi grand et aussi bon que M. le comte de Maurepas, qu'il daignera tenir sa parole, ou me remettre *in statu quo.* Il ignore que c'est moi qui soutiens ma mère et ma sœur, et de plus mon beau-frère, et trois neveux au service du Roi; que j'ai encore à Londres une partie de

mes dettes, ma bibliothèque entière, mes papiers et mon appartement, qui me coûte 24 liv. de loyer par semaine, qu'après avoir servi le feu Roi à son gré, en guerre et en politique, depuis ma jeunesse jusqu'à sa mort, je ne suis pas encore en état de meubler ma maison paternelle en Bourgogne, pour l'aller habiter.

M. le comte de Maurepas doit sentir que mon obéissance silencieuse doit avoir un grand mérite à ses yeux; que, dans ma position femelle, je suis dans la misère, avec les bienfaits du feu Roi, qui suffisaient pour un capitaine de dragons, mais qui sont insuffisants pour l'état qu'on m'a forcé de prendre. Il doit surtout comprendre que le plus sot des rôles à jouer est celui de pucelle à la Cour, — tandis que je puis jouer encore celui de lion à l'armée. Je suis revenue en France sous vos auspices, Monseigneur, ainsi je recommande avec confiance mon sort présent et à venir à votre généreuse protection, et je serai toute ma vie avec la plus respectueuse reconnaissance, votre dévouée servante.

La chevalière d'EON (1).

Le 17 février 1779.

Lettre de la chevalière d'Eon au maréchal d'Harcourt.

Monseigneur,

Je vous supplie instamment de protéger le succès de mes demandes, énoncées dans la copie de ma lettre ci-jointe, à

(1) Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée de Beaumont d'Eon, était né à Tonnerre le 5 octobre 1728. Envoyé comme agent diplomatique en Russie, il prit des habits de femme, afin de pouvoir, à l'aide de ce déguisement, s'insinuer dans les bonnes grâces de l'impératrice Elisabeth. Il fit, en 1758, la guerre en qualité de capitaine de dragons, partagea son temps entre la diplomatie secrète et la guerre et reçut, en 1763, la croix de Saint-Louis. Parti pour Londres en qualité de ministre résidant, il entretint avec Louis XV une correspon-

M. le comte de Maurepas, que j'ai adressée à tous les ministres du conseil du Roi, pour aller servir comme volontaire sur la flotte de M. le comte d'Orvilliers ; prévoyant qu'il y aura encore moins de guerre sur terre cette année que la dernière.

Vous connaissez une partie de ma vie militaire et politique, il ne me reste plus qu'à combattre sur mer avec la flotte royale ; j'espère m'en acquitter d'une façon que vous n'aurez nul regret de protéger la bonne volonté de celle qui a l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

LA CHEVALIÈRE D'EON.

Trianon, le 17 avril 1779.

Le duc DE LIANCOURT, colonel du régiment de LAROCHEFOUCAULD (dragons), à M. le duc D'HARCOURT.

Elbeuf est promis à M. de Lambesc, qui doit y arriver lorsque mon régiment partira de Neufchâtel ; ainsi, Monsieur le Duc, voilà vos quatre régiments de dragons qui, effectivement, vous sont nécessaires. Quant à moi, je préfère le Cotentin à Saint-Sauveur et la Haye, quoique séparés d'Argentan, parce qu'enfin, c'est un pays neuf où il y a longtemps qu'il n'y a eu de troupes, où nous nous arrangerons passablement, et où enfin nous serons plus près des nouvelles de mer. J'ai, comme je crois vous l'avoir mandé, prévenu de ce désir M. le maréchal d'Harcourt, M. Esmangard et M. de Monbarey. Je les ai trouvés tous les trois très-disposés à cet arrangement, et le prince attendant

dance secrète et eut avec le comte de Guerchy, ambassadeur français, de violentes altercations. En 1775, sous le ministère de Maurepas et de Vergennes, le chevalier d'Eon obtint la permission de revenir en France. C'est alors qu'il écrivit à M. de Maurepas la lettre que nous trouvons dans les papiers du duc d'Harcourt. Il mourut en 1810. Le procès-verbal de sa mort et de son autopsie dressé par le P. Elisée, premier chirurgien de Louis XVIII, le 23 mai 1810, prouve que, malgré tous les doutes émis à ce sujet, le chevalier d'Eon était véritablement un homme.

sur cela les vôtres. A vous parler vrai, j'aime autant que vous ne nous fassiez marcher que dans un mois après la dissolution de notre escadron de chasseurs.

On parle mal à Paris de la paix d'Allemagne. L'électeur Palatin, poussé par l'Empereur, ne veut pas, dit-on, laisser démembrer la Bavière, et y est lui-même aidé par la Bavière, qui ne veut pas être démembrée. Tout cela, et plus que tout la disposition de l'Empereur, qu'il ne cache plus, fait croire que la négociation n'est pas toutefois aussi avancée qu'elle devait l'être. Cependant, je crois que la paix se fera, mais je ne réponds pas qu'elle dure longtemps.

Quant à l'Espagne, malgré Paris qui la veut voir déclarée d'ici à demain, je crois fermement qu'il n'en est pas question plus qu'il y a six mois; je puis cependant me tromper, étant un peu arriéré pour les nouvelles.

La Reine est à Trianon avec ses dames, sa maison en hommes, le duc de Guines, de Coigny, le baron de Besenval, etc. Elle y est de lundi dernier, et doit y rester jusqu'à mercredi. Elle y est comme partout, aimable, bonne, attentive, obligeante, et telle qu'on ferait une Reine aux Français, s'ils méritaient d'avoir celle qui leur convient, et qu'ils devraient désirer. On ne conçoit pas comment on peut dire de mal d'une personne aussi aimable, aussi bonne, et qui n'a jamais fait de mal à personne. Je ne sais si le public de Normandie est aussi bête et aussi plat que celui de Paris, mais le nôtre est venu à un tel point de bavardage, de méchanceté et de ridiculité, qu'on ne peut plus raisonnablement l'écouter pour la moindre chose.

Je ferai votre commission auprès de la Reine.

Adieu Monsieur le Duc, vous connaissez la vérité de mon attachement pour vous.

DE LIANCOURT (1).

(1) Cette lettre qui fait tant d'honneur à celui qui l'a écrite, vient à l'appui du passage suivant que nous tirons des mémoires de Mme Campan :

« C'était par des libelles et par des chansons que les ennemis de Marie-Antoinette accueillaient les premiers jours de son règne. Ils se hâtaient de la dépopulariser. Leur but était sans doute de la faire renvoyer en Allemagne, et pour y parvenir, ils n'avaient pas un moment à perdre. » (*Mém. de Mme Campan*, t. Ier, p. 93.—1823, in-8o.)

Valognes, le 17 avril 1779.

M. le marquis D'HÉRICY au duc D'HARCOURT.

Nous serons forts dans cette basse province, mon cher cousin, quand nous y aurons les augmentations de troupes que vous me faites espérer, et ce serait bien dommage qu'on ne les employât qu'à garder nos tristes côtes. Je les ai presque souhaitées hier au soir, ces troupes. On vint m'avertir qu'on voyait une vingtaine de voiles assez considérables, qui se dirigeaient sur la pointe de Jobourg. Ces bâtiments faisaient des signaux de trois coups de canon de demi-heure en demi-heure, auxquels d'autres vaisseaux qu'on ne voyait point répondaient par pareil nombre de coups; et la brume empêchant qu'on ne pût distinguer leur force et leur pavillon. J'ai appris ce matin que c'était un convoi de vingt-cinq voiles, j'ignore de quel pays, escorté par deux grosses frégates, qui, faute de vent, étaient poussées sur le Raz par les courants, et qui se communiquaient par leurs signaux pour se conserver et manœuvrer. Je ne craignais pas une descente dans cette partie. La côte y est peu propre, mais je pensais que, si j'étais Anglais, je serais assez tenté de venir détruire les travaux qu'on a faits à Cherbourg et interrompre la réparation des bâtiments qui y sont. J'en pense autant de Granville, et c'est ce qui m'y fait souhaiter plus de monde qu'il n'y en a. Je suis bien aise, mon cher cousin, que vous ayez approuvé ce que j'y ai ébauché pour rétablir quelque correspondance avec Jersey. M. Berryer m'y a paru plus propre que le commissaire de la marine, que cette besogne aurait dû naturellement regarder. Mais dans le peu de conversation que j'ai eu avec lui sur cet objet, ainsi que sur le radoub des bâtiments, il voyait mieux les difficultés que les moyens de les lever. Il me semble que vous pensez de même sur son compte; cependant il m'a paru que s'il avait un ordre positif de faire travailler, il mettrait en peu de temps tous les bâtiments de son port en état d'aller en mer.

Nous travaillons à placer nos canons et affûts nouvellement arrivés, et avec le temps la côte sera suffisamment garnie. Si on

avait peur de quelque descente, nous aurions besoin de quelques pièces de quatre pour mener avec les troupes.

Je n'ai point pressé jusqu'ici M. de Monthuchon d'achever le procès des deux gens de Carteret que j'ai fait arrêter, parce que j'en sais assez pour avoir l'âme tranquille sur leur détention, et que je craignais d'en trop apprendre pour les mettre dans un cas plus grave. Ils appartiennent à nombre d'honnêtes gens de cette ville. Mon projet était de vous demander la permission d'envoyer le fils servir sur les vaisseaux de Brest, et de garder le père qui a soixante-dix ans, en prison tout l'été, et de ne le relâcher qu'à condition qu'il nous avouerait tout ce qu'il sait sur les relations de Carteret et environs avec Jersey. De cette façon, nous aurions pu tirer quelques éclaircissements utiles, et faire grâce. J'attendrai sur cela votre réponse et vos ordres.

On nous demande en toute diligence huit pilotes côtiers, qui connaissent le canal de la Déroute, pour Saint-Malo ; j'imagine que ce n'est que pour quelque convoi.

Je vous prie, mon cher cousin, de ne pas oublier que les prisonniers anglais et jersiens sont gens fort incommodes ici et à Cherbourg, et que vous nous rendrez service de nous en débarrasser.

La retraite de M. d'Almodavas et notre demande au congrès de Teschen sont deux nouvelles bien importantes. Si avec cela nous en avions d'heureuses de M. d'Estaing, les Anglais seraient obligés de renoncer à leurs prétentions sur l'empire des mers, et ils se souviendraient longtemps de cette guerre, s'il était possible d'exécuter le projet de M. Dumouriez. J'ai bien envie de savoir ce que vous en pensez.

D'HÉRICY.

A Brest, le 26 avril 1779.

Le vicomte DE MORTEMART au duc D'HARCOURT.

J'espérais, Monsieur le Duc, être dans le cas de vous mander une bonne nouvelle à mon arrivée à Saint-Malo, mais mes espé-

rances se sont évanouies. M. de Boissan était arrivé à Saint-Malo le 29 ; le soir il a mené sa légion camper dans une petite île de la rade, le calme l'a empêché de partir pendant trois heures, et ce calme a précédé un coup de vent qui dure encore, et probablement on ne lui a pas encore permis de traverser. Ses troupes doivent passer sur des bateaux escortés par deux frégates, une gabare, quelques corsaires au service du Roi, et des côtaires; ce retard, je crains bien, lui coûtera le succès de son expédition.

J'ai vu M. de Châtigny, qui m'a promis de vous rendre compte de tout ce qui se passerait. Je ne suis pas encore assez au fait pour vous donner des détails de ce qui se passe ici. La *Bretagne*, l'*Auguste* et plusieurs vaisseaux sont en rade; la *Ville de Paris* va sortir du bassin, remise à neuf et portant deux cent quatre canons; la *Couronne* est en armement ainsi que plusieurs autres; le *Saint-Esprit* est en rade; l'armée sera prête dans le mois de mai; les ordres de la Cour portent qu'elle le soit pour le 10.

Le *Destin* et le *Caton*, vaisseaux de Toulon, sont arrivés à Lorient avec deux frégates, et ont escorté un vaisseau des Indes richement chargé et depuis longtemps à Vigor; le *Solitaire* et le *Bizarre* viennent de rentrer, ils ont pris cinq corsaires et quatre cent soixante hommes.

La *Tourterelle* est rentrée aussi depuis quelques jours, elle escortait, conjointement avec l'*Engageante* et l'*Étourdie*, quarante-deux voiles, ils ont été rencontrés par deux vaisseaux de soixante-quatorze, le convoi s'est dispersé. La *Tourterelle* est arrivée à Brest, l'*Étourdie* dans un autre port, et dix-sept vaisseaux viennent aussi de rentrer dans ce port. On a pas de nouvelles de l'*Engageante*, ni du reste des marchands.

M. d'Orvilliers est à Paris, ce qui fait grand plaisir ici, parce qu'on espère qu'il décidera la Cour à ne pas nous laisser dans le port.

M. de La Motte-Piquet est au désespoir; les vents le contrarient depuis longtemps; au premier temps favorable, il mettra sous voiles avec cinq vaisseaux, une frégate et un convoi. Aucuns de ceux qui doivent partir avec lui n'ont changé d'avis. Monseigneur l'Archevêque de Narbonne, M. Dillon et Mme de Route, qui s'étaient placés depuis trois semaines dans un visart au bout

de la rade, pour voir sortir l'escadre de M. de La Motte-Piquet, se sont ennuyés et sont partis aujourd'hui.

Voilà, Monsieur le Duc, tout ce que je puis vous mander de Brest jusqu'à présent.

J'espère que vous voudrez bien me permettre de vous prier de présenter mes respects à Mme la duchesse et à Mme la comtesse de la Feuillade, et de dire mille choses à mon frère pour moi. Je finirai ma lettre sans compliments, mais en vous offrant mon cœur plein de sentiments d'attachement pour vous les plus tendres et les plus sincères.

DE MORTEMART (1).

A Paris, 28 avril 1779, hôtel de Londres, rue Dauphine.

M. DE MESNIL-DURAND au duc D'HARCOURT.

Depuis, Monsieur le Duc, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17, je n'ai pu rejoindre M. le prince de Montbarey qu'un moment, et en audience trop nombreuse et rapide pour lui parler d'état-major, et ne pas m'en tenir au remercîment que je lui devais pour le régiment. Mais M. d'Avray lui en ayant dit un mot, le ministre lui a répondu qu'il n'avait pas reçu de vos nouvelles à cet égard, mais que s'il en avait reçu il y aurait répondu négativement, ne comptant pas pour le moment former d'état-major en Normandie. M. le maréchal d'Harcourt, que j'ai eu l'honneur de voir depuis, m'a dit qu'il avait effectivement parlé sur ce ton à M. le marquis de Beuvron. Quoique depuis que je suis à Paris j'aie été dix fois à

(1) Henri-Eléazar vicomte de Mortemart, un des officiers de marine les plus distingués du XVIIIe siècle, né à Paris en 1757. Il commanda s ccessivement *l'Aigrette* (1779), puis *la Diligente, le Richmond, la Nymphe*. Il se couvrit de gloire en Amérique. Lorsque la paix avec l'Angleterre fut signée, le vicomte de Mortemart se disposait à revenir en France, il succomba le 17 mars 1783 à une maladie aiguë. Sa mort causa des regrets universels.

sa porte, je n'ai pu avoir l'honneur de le voir, ce qui m'oblige de lui écrire dans ce moment.

Je vois donc, Monsieur le Duc, que pour le moment on ne veut pas vous former un état-major, soit par incertitude des dispositions ultérieures, par économie, pour ne pas en faire plusieurs en Normandie, en Picardie, en Bretagne, dans les provinces plus méridionales, ou pour autres raisons quelconques; mais sous préjudice de cette idée actuelle du ministre, par provision et dans tous les cas, je ne vois pas que cela puisse ni doive l'empêcher de mettre là au moins un officier d'état-major, comme j'y ai été plusieurs années, même pendant la paix; comme en Bretagne où il y en a eu plus souvent encore un et même plusieurs, comme en Aunis et Saintonge où on en a remis un il y a quelques mois. Il semble qu'il faut bien que vous ayez au moins un tel officier, qui soit à vos ordres pour être employé dans ce genre, connaisse le pays, soit de votre choix, qui vous tienne lieu d'état-major tant que vous n'en aurez point d'autre, et qui, si l'on vient à former réellement un corps d'état-major, rentrera alors dans la masse. Voilà, Monsieur le Duc, comme j'ai eu l'honneur de le dire à M. le maréchal, et de l'écrire aujourd'hui à M. le marquis de Beuvron, à quoi il semble qu'on puisse se réduire, si le ministre ne veut rien au-delà, comme il le paraît, en effet. L'affaire pour ce qui me concerne, réduite à ce point, probablement ne souffrirait pas beaucoup de difficulté, et n'empêcherait nullement la formation d'un état-major dans un autre moment. Il semblerait même assez naturel qu'il y eût habituellement, pendant la guerre tout au moins, un officier attaché à cette province, accidentellement un état-major plus complet, dans les cas où l'on voudrait y avoir les troupes en état et corps d'armée. Si vous approuvez cette idée, Monsieur le Duc, je vous supplie de vouloir bien l'écrire au ministre, afin que cette affaire se décide promptement, la saison étant avancée, et pendant que je suis encore dans ce pays-ci.

Je suis, etc.

MESNIL-DURAND.

A Paris, le 10 mai 1779.

Le comte DE MAULEVRIER au duc D'HARCOURT.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, avec bien de la reconnaissance, la lettre infiniment honnête que vous avez eu la bonté de m'envoyer à la Meilleraie pour M. de Montbarey; je compte la lui remettre demain. J'ai vu M. de Maillebois qui m'a dit que rien ne se décidait relativement aux opérations militaires, de sorte que je pars dans peu de jours pour Lunéville, où il m'a promis de m'instruire de ce qui se ferait et qu'il m'en ferait prévenir si l'occasion s'en présentait; *ainsi soit-il*. Il m'a ajouté que M. de Montbarey lui avait assuré que j'étais sur l'état de ceux qui devaient être les premiers nommés colonels en second; mais M. de Montbarey est un grand *prometteur*.

Effectivement, il a douze places à donner et quarante promesses de faites. Je tiens encore de M. de Maillebois qu'il est sûr que M. de La Fayette passe aux insurgés avec un corps de quinze cents hommes. Tout Paris croit encore que cela est douteux. Quelle charmante commission, et quel début brillant dans la carrière militaire! Marly est à ce qu'on dit toujours fort triste. L'exercice du cheval est, dit-on, défendu à la Reine *pour raison d'incommodité*.

DE MAULEVRIER (1).

M. d'Estaing *va*, dit-on, *désormais faire tout avec Grasse*.

(1) Edouard-Victorien-Charles-René Colbert, comte de Maulevrier, descendant d'un frère du grand Colbert, était né en 1754. Il entra de bonne heure dans la carrière militaire. Il fut, en 1781, nommé ministre plénipotentiaire près de l'électeur de Cologne. Propriétaire de vastes domaines dans l'Anjou et le Poitou, il abandonna à Stofflet, qui avait été son garde-chasse, le soin de disposer de ses revenus en faveur des royalistes, fut porté sur la liste des émigrés et rentra en France en 1803. Confirmé en 1815 par Louis XVIII dans son grade de maréchal de camp, il se retira dans ses terres, s'y livra à l'agriculture et mourut en 1839. Il avait fait élever dans la cour de son château un monument à la mémoire de Stofflet, avec cette inscription; « Toujours fidèle à Dieu et au roi, il mourut en obéissant. »

Paris, le 11 mai 1779.

M. le prince DE MONTBAREY à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'instruire de l'apparition d'une flotte de quatre-vingt-dix voiles anglaises, aperçue sur les côtes de Normandie. J'ai l'honneur de vous en faire tous mes remercîments.

J'ai reçu également celle par laquelle vous me faites l'honneur de me mander le désir que vous auriez de voir M. le baron de Mesnil-Durand employé en Normandie sous vos ordres, l'ayant été déjà plusieurs années depuis la paix. Je ne puis rien ajouter à ce dont je sais que vous êtes persuadé touchant le désir que j'ai de faire ce qui peut vous plaire.

Je dois vous observer, Monsieur le Duc, que le Roi a accordé à Monseigneur le duc de Penthièvre qu'il n'y aurait jamais de troupes en quartier à Vernon.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE PRINCE DE MONTBAREY.

A Brest, le 2 juin 1779.

Le vicomte DE MORTEMART au duc D'HARCOURT.

Voilà, Monsieur le Duc, l'armée au moment de son départ. Le général a fait faire le signal de se préparer à partir demain. Des frégates sortiront pour reconnaître en dehors, et vendredi, à moins que les vents ne soient contraires, l'armée partira. Il manquait des hommes sur les vaisseaux ; on y a suppléé en prenant ceux de quelques frégates ; l'infanterie a fourni le reste. M. d'Orvilliers partira avec vingt-huit vaisseaux, neuf frégates,

huit petits bâtiments de découverte et quatre brûlots. Les deux vaisseaux de Toulon ne sont point encore arrivés, mais on ne les attend point. Le général met avec raison, je crois, la plus grande importance à être le premier à la mer. Il prétend que la campagne sera des plus intéressantes qu'on ait jamais vues. Mais voilà tout ce qu'on sait, les chefs d'escadres même ignorent où ils vont. Votre politique me paraît la plus sûre et j'y ai confiance. L'armée est composée de bons vaisseaux ; quelques jours de mer rendront les équipages meilleurs. Ils seront mieux ameutés ; il manque beaucoup de matelots, mais le nombre d'hommes est complet ; en général il y a de l'ardeur et même de la confiance. J'espère que nous aurons du succès ; mais je vois avec regret tous ces vaisseaux sans voiles.

Mon *Aigrette* est arrivée depuis quelques jours; mais M. de la Bretonnière ayant fait des difficultés pour me la remettre, quoique le ministre me l'eût destinée et l'eût désignée pour une frégate de douze, le général a décidé l'affaire en prenant mon équipage; et les ordres du Roi qui fixaient à chacun notre destination, sont arrivés après la décision. Je suis dans le port où, aussitôt l'armée partie, je vais me hâter de me mettre en état pour l'aller joindre; je donne actuellement tous mes soins à m'assurer les ordres nécessaires pour y réussir.

Je vous donnerai sous peu la nouvelle du départ. Je ne peux vous envoyer la liste des vaisseaux que je vous ai promise, parce qu'elle n'est pas assez exacte, mais je ne tarderai pas à vous la faire passer avec celle des vaisseaux anglais et espagnols.

J'espère, Monsieur le Duc, que vous voudrez bien toujours présenter mes respects à Mme la duchesse d'Harcourt et à Mme la comtesse de la Feuillade, et croire que personne ne vous offre avec plus d'empressement les hommages les plus sincères.

Nous n'entendons plus parler de M. d'Estaing.

DE MORTEMART.

Fécamp, le 3 juin 1779.

Le duc de Liancourt au duc d'Harcourt.

Avec la permission de M. de Beuvron, je suis à faire mon tour de côtes de Haute-Normandie, Monsieur le Duc. Les embarquements ou au moins les préparatifs d'embarquement du Havre me font venir l'eau à la bouche. Si quelqu'un marche, je suis assuré par le ministère d'y être compris, et avec cette certitude et l'approbation que vous voulez bien donner d'avance à tout ce que fera Monsieur votre frère, sur notre changement de quartier dans la même position à peu près que nous occupons, voilà comme je raisonne : S'il y a embarquement, on nous mandera au moment d'arriver et d'arriver promptement au Havre. Il y a huit ou neuf jours de marche d'Aumale au Havre, il faudra faire cette marche promptement et la faire en trois jours. Nos chevaux arriveront harassés, blessés, fatigués, s'embarqueront dans cet état, ne se guériront pas dans la traversée et arriveront où on les mettra hors d'état de servir. Voilà ce qui me pend à l'oreille. Au lieu de cela, je demande et je propose à M. de Beuvron de me faire arriver à Harfleur et Montivilliers. Je ne serai qu'à deux lieues de l'embarquement, et s'il a lieu, mes chevaux s'embarqueront bien en état, bien reposés, et ils débarqueront pouvant servir. S'il n'y a pas d'embarquement, j'aurai quitté le plus abominable de tous les quartiers, pour arriver dans un beaucoup meilleur, beaucoup plus rapproché encore; je serai également entre Seine et Somme. M. de Montbarey m'a dit avant de partir de Paris, qu'il acquiesçait à tout ce que vous arrangeriez; acquiescez donc vous-même à ces arrangements, et vous me comblerez d'aise. Si l'on rassemble auprès du Havre une grande quantité de troupes, alors je me serrerai, je n'occuperai qu'un des deux quartiers ; enfin, alors comme alors! mais je serai plus près de ma besogne vraisemblable, et par conséquent plus en état de la faire aussi bien que je le désire. Pesez de grâce, mes raisons, Monsieur le Duc, et donnez en conséquence promptement des ordres à Monsieur votre frère,

qui veut bien se joindre à moi pour les solliciter avec la bonté de tous les vôtres pour moi.

Bonjour, Monsieur le Duc, vous connaissez mes sentiments, mon attachement que je vous ai voué pour la vie.

DE LIANCOURT.

Paris, le 3 juin 1779.

La comtesse DE COISLIN au duc D'HARCOURT.

On ne se doute pas ici de ces apprêts, dont je n'ai connaissance que par vous et M. de Basclais, et si les ministres en veulent faire un mystère, ils font secret éminemment. J'en parlais l'autre jour à mon beau-frère (1), il est vrai que c'était devant du monde, il éluda et je ne poussai pas. Je croirais assez à une descente en Irlande. On dit qu'elle a du penchant à la révolte, et peut-être allons-nous revoir le Prétendant sur la scène. Tout ici paraît calme et sans projets. Les ministres ne paraissent pas se consacrer aux grandes occupations; les officiers généraux attendent leur sort, et je suis par rapport à vous, comme un officier général.

LA COMTESSE DE COISLIN (2).

(1) M. de Monbarey.

(2) Mme de Coislin, née Mailly de Nesle. La correspondance de cette femme distinguée, de 1779 à 1784, avec le duc d'Harcourt est assez volumineuse. On y trouve des faits extrêmement intéressants sur la société du temps. Les lettres que nous produisons ici donnent une idée des diverses opinions qui circulaient à la cour de Versailles sur l'expédition contre l'Angleterre.

Versailles, le 6 juin 1779.

Lettre du prince DE MONTBAREY, ministre de la guerre, à M. le duc D'HARCOURT.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le Duc, que le Roi vous a nommé pour servir en qualité de lieutenant-général près les troupes que Sa Majesté fera rassembler en Normandie aux ordres de M. le comte de Vaux. Ce général vous fera passer les intentions du Roi, et ses instructions sur votre destination ultérieure.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE PRINCE DE MONTBAREY.

A Lunéville, le 10 juin 1779.

Le comte de MAULEVRIER à M. le duc D'HARCOURT.

Instruit aujourd'hui, Monsieur le Duc, que vous êtes nommé pour commander avec M. de Vaux et M. de Langeron, les troupes qui sont rassemblées en Normandie, mon premier soin est de vous en témoigner toute ma joie, qui est aussi vraie que les sentiments que vos bontés m'ont inspirés. Elles m'ont mis dans le cas de vous marquer l'extrême désir que j'aurais d'être employé et de sortir de l'état d'inertie où je serai tant que je resterai à la gendarmerie. Permettez-moi de vous demander vos conseils et les moyens à employer pour en sortir. Ceux qui me rapprocheraient de vous et me mettraient sous vos ordres me seraient certainement toujours les plus agréables. Quoique je n'aie pas une confiance extrême aux talents de M. de Langeron, je viens cependant de lui écrire pour m'assurer de son suffrage dans le cas où je pourrais demander quelque chose. M. de Maillebois m'a

promis tout ce que je pourrais désirer de lui, mais il n'est point employé, et mon objet essentiel serait de l'être; d'ailleurs je n'ai point de ses nouvelles, je lui écris cependant aujourd'hui pour savoir s'il ne disposera point de moi. Il ne peut toujours m'être que très-avantageux de me trouver sous vos ordres. Le sincère attachement que m'ont inspiré vos bontés vous répond du désir que j'en aurais, ainsi que des sentiments respectueux avec lesquels je serai toute ma vie, etc.

DE MAULEVRIER.

A Dieppe, le 11 juin 1779.

Le marquis DE BEUVRON au duc D'HARCOURT.

Je pars d'ici, mon cher frère, pour me rendre à Rouen, plus à portée des ordres et de la correspondance. J'ai reçu la liste des officiers généraux et des régiments qui marchent, par laquelle je vois bien que je ne suis pas compris dans l'embarquement. Dans notre métier, l'endroit où il y a des coups actuels est celui que nous désirons. M. de Maurepas a dit à Mme de Beuvron que je n'étais pas oublié, que connaissant le pays, j'étais plus nécessaire ici qu'un autre, et qu'on m'y donnerait les troupes que je demanderais. Il est vrai qu'après la tournée que je viens de faire je suis aussi en état qu'il se puisse de défendre le pays en cas d'invasion, pourvu que j'aie du monde et plus d'activité. Mais la direction de l'artillerie à l'extrémité du pays; les ingénieurs en Basse-Normandie, la difficulté des outils et ouvriers, la contradiction des formes habituelles sur laquelle vous-même me faites des remarques, empêchent d'agir militairement pour travailler avec célérité et économie, comme on fait en pays ennemi où l'on se retranche à la minute, sans crainte d'être blâmé. Les troupes que j'ai savent toutes ce qu'elles ont à faire et mon plan général. Elles vont changer, quand et comment? Je n'en sais rien. *Royal*, *Lorraine*, *Austrasie*, *Beaune* partent. Si, dans

la précipitation, on oublie le remplacement de ces régiments, sans troupes et sans défenses prêtes, je ne peux répondre des événements. Je suis, malgré cela, sans inquiétude personnelle, me croyant assuré de remplir tout ce que j'aurai à faire selon ma situation. Qui la connaîtra me rendra justice; mais qui n'y connaîtrait rien, ne verrait que les événements fâcheux, sans prendre garde aux moyens. Soumis à tout ce qui me sera prescrit, la gloire que je peux envisager se bornera à mes devoirs remplis avec zèle et grande activité. J'y suis poussé, étant dans ma famille et dans mon pays.

Je réponds à vos lettres; je reçois celle du 9. Dans son commencement vous ignoriez et les généraux nommés et les troupes. Vous voulez toujours que je sois instruit; je ne sais que ce qu'on me dit et obéir aux ordres qu'on me donne, je ne pénètre point les secrets. Mme de Beuvron n'est point propre à m'instruire sur une expédition qu'elle ne désire pas.

Vous voilà employé, mon père à l'abandon, hors d'état de faire seul la besogne. Comment entendez-vous que je me conduise? C'est à vous à le préparer, à me l'indiquer, ainsi que vos plans tels que vous désirez qu'ils soient suivis. Dois-je me rendre près de lui? Il me faut des ordres pour me déplacer; il faut pour lors un homme pour me remplacer ici, qui entende ma besogne et à qui je puisse la confier. S'il y avait seulement des brigadiers intelligents à Fécamp et à Dieppe, je leur laisserais des instructions qu'ils entendraient, mais non les lieutenants de roi.

Dieppe surtout a besoin d'un homme de tête; les intelligences étrangères y roulent depuis longtemps; l'intérêt de famille et de commerce partagés doivent faire appréhender la trahison plus qu'ailleurs. Je laisse ici Chenu qui vous enverra la copie de la lettre de M. de Sartines et l'état des choses. Le parti qu'on prendra sur eux n'est pas indifférent et demande de la suite dans les ordres, la correspondance et l'exécution.

Les Anglais sont encore ici; je n'ai point d'ordre de les renvoyer ni de moyens pour interrompre leurs communications, logeant dehors et bien montés....

Comme il est très-important que je me remette avec vous, je vous envoie un courrier pour avoir votre instruction et celle de mon père. Ici je réponds du pays; dans l'embarquement, je n'aurais

charge pour ainsi dire que de ma personne. En arrivant à Rouen j'enverrai à MM. de Montbarey et de Maurepas mes dispositions ; si je reste ici, il devient nécessaire que je reçoive des ordres directs, trop lents s'ils me viennent par le courrier de Caen et par l'abbé Bouillé. Si je n'avais pas famille ici, je serais moins embarrassé, soit pour faire trop ou pas assez. Je demanderai à M. de Montbarey de le voir pour m'expliquer et à partir sur-le-champ. Si on m'envoie des détachements comme l'année passée, cela ne peut être que momentanément; il faut expliquer les ordres à chaque commandant, indépendant de l'autre; cela n'est bon que pour des parties qui agissent seules, au lieu qu'un chef répond pour un bataillon, un régiment. J'attends le canon de campagne ; celui de côte pour ce moment n'est que de la bouillie pour les chats, fort chère, servant peu à la défense du pays, quoiqu'il en présente une grande.

Je m'attends au départ de la flotte, au blocus du Havre où mes transports auront peine à arriver. Et si ce pays de côte est dégarni, les Anglais, au moyen de leurs émissaires, qui augmentent au lieu de diminuer, en seront bientôt instruits.

Si on me met dans l'état de défense, dont je vous ai adressé le tableau, je réponds de tout, me contentant de petits redans où j'aurais des redoutes.

Il ne faut pas compter sur nos garde-côtes ; ni assemblés, ni armés et point instruits.

Je vais voir M. de Mathan en allant à Rouen, et je vous écrirai. Le laquais que je vous enverrai me rapportera vos instructions. Je lui donne une lettre pour le Havre, d'où il vous apportera des nouvelles du comte de Beauvoir.

Je vais voir l'ouvrage de Pourville qui finit, et part pour Rouen; j'aurais fort désiré pouvoir vous voir mercredi ; si je dois me transporter au Havre et quand, si vous y allez. Je vous embrasse, je me porte bien, quoique ma tournée ait été vive.

HARCOURT-BEUVRON.

A Versailles, le 13 juin 1779.

Le comte de Rochambeau au duc d'Harcourt.

Je suis enchanté, mon cher duc, de me trouver à vos ordres, et j'espère que nous ne tarderons pas à nous rassembler. Oserais-je vous prier de charger un de vos piqueurs, ou de ceux de Monsieur le maréchal, de me faire acheter en Normandie deux chevaux de bât bien ragattés; de les faire bâter prêts à être chargés de coffres ou autres ballots, et de me pourvoir d'un bon valet pour les conduire.

Je vois qu'il sera défendu d'embarquer aucune espèce de voiture; que l'on permettra huit chevaux aux maréchaux-de-camp, et douze aux lieutenants-généraux, y compris ceux des aides-de-camp. Je crois que vous pourrez vous arranger en conséquence, et que M. de Vaux en donnera l'exemple, et n'aura que douze chevaux. Il faut se presser, et je vois que l'on veut que tout soit prêt pour la fin de ce mois. Mandez-moi, je vous prie, si vous voulez bien vous charger de me faire faire cette emplette. Je compte sur votre ancienne amitié pour oser vous en charger, mais surtout veuillez bien recommander la plus grande diligence. Je crois que je serai au Havre, et j'aurai l'honneur de vous en informer, et que je le saurai positivement à la première vue. Mon cher duc, je vous remboursera ce que vous aurez bien voulu avancer pour moi pour cette emplette. Je crois entre nous qu'on nous augmente en troupes et surtout en gens de cheval, dont nous n'avions pas.

Le comte de ROCHAMBEAU (1).

(1) J.-B.-Donatien de Vimeur de Rochambeau, né à Vendôme en 1725, maréchal de camp en 1761, puis lieutenant général, fut envoyé en Amérique avec un corps de 6,000 hommes et contribua, en 1781, à la capitulation de Cornwallis. Il fut nommé par Louis XVI maréchal de France. Condamné à mort sous Robespierre, il n'échappa que par miracle. Mort en 1807. On a de lui des mémoires intéressants. 2 volumes in-8°.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE [1].

INTRODUCTION . . . . . de I à XXXIV

PREMIÈRE PARTIE.—GUERRE ET MARINE.

CHAPITRE PREMIER. — DÉFENSE DE LA NORMANDIE. — ORGANISATION DES MILICES GARDE-CÔTES 2

CORRESPONDANCE. — Lettres de MM. de Pontchartrain. — Marquis de Beuvron. — D'Herbigny. — De Torcy. — D'Angervilliers. — Duc d'Harcourt. — De Moras. — Chevalier de Mirabeau. — De Martené. — Comte de Coëtlogon. — De Brébeuf. — Bertin. — Duc de Choiseul. — Duc du Châtelet. — Prince de Montbarey. — De Crosne. 5

MÉMOIRES ET RAPPORTS. — Mémoire sommaire sur la nature des côtes de la province de Normandie, relativement à leur défense, par M. le duc d'Harcourt. — Examen du projet de nouvelle division des capitaineries et de la nouvelle formation des compagnies détachées garde-côtes, proposé par M. le duc d'Harcourt, par M. de Fontette.— Instruction et notice historique sur les garde-côtes, données par M. le duc d'Aiguillon à M. le maréchal duc de Richelieu (16 mars 1774). —Organisation des capitaineries garde-côtes, en 1762, dans la Haute, Moyenne et Basse-Normandie. 119

CHAPITRE II. — DESCENTE DES ANGLAIS A CHERBOURG EN 1758. . . . 165

CORRESPONDANCE.—Lettres de MM. le prince de Croy-Solre.—Le maréchal de Belle-Isle.—Le duc d'Harcourt.—De Fontette.—Comte de Raymond. —Comte d'Amfréville.—Le prince de Montmorency-Robecq.—Le maréchal de Luxembourg. — Le chevalier d'Arance. — Duval-Postel et Frigoult.—Le marquis de la Châtre.—Un prisonnier des Anglais.— Besse. — Le comte de Guerchy. — De Chaville. — Tulle. — De Chantereyne. — Les échevins de Cherbourg. 171

MÉMOIRES ET RAPPORTS. — Relation de la descente des Anglais à l'anse d'Urville. — Autres relations. — Contribution frappée sur la ville par le général anglais Bligh. — État des dommages faits par les Anglais aux ouvrages du port. — Extrait du registre des délibérations de

(1) Nous ferons suivre chaque partie d'un index alphabétique des noms de toutes les personnes qui y figureront ou y auraient été mentionnées.